



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



Fr 28.1.2



Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

“To purchase such books as shall be most  
needed for the College Library, so as  
best to promote the objects  
of the College.”

Received ..... JUN 5 1888 .....











**REVUE DE BRETAGNE  
ET DE VENDÉE**





REVUE  
**DE BRETAGNE**  
**ET DE VENDÉE**

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**  
Député d'Ille-et-Vilaine.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

**DIX-HUITIÈME ANNÉE**

**QUATRIÈME SÉRIE. — TOME VI**  
(TOME XXXVI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1874. — DEUXIÈME SEMESTRE.



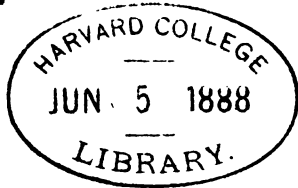
à  
**NANTES**

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1874.

Fr 28.1.2

~~VII 9 10 11~~



*Mary Ogord fund.*

---

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

---

ANNALES GUÉRANDAISES

LA NOBLE ET TRÈS-ANCIENNE  
CONFRÉRIE MONSEIGNEUR SAINT NICOLAS  
DE GUÉRANDE

---

I

**Guérande.**

Guérande, avec sa ceinture complète de murailles défendues par des tours et des douves en partie remplies d'eau, conserve extérieurement l'aspect, aussi rare qu'intéressant, d'une ville forte du moyen âge. Derrière une enceinte crénelée et garnie de vestiges de mâchicoulis et de parapets, le vrai touriste trouve encore à se repaître amplement de souvenirs des siècles éloignés. Ici, c'est le château servant d'hôtel de ville ; là, l'église paroissiale Saint-Aubin, jadis église collégiale ; ailleurs, on s'arrête devant la chapelle N.-D. la Blanche, les restes de l'église Saint-Jean, la porte de Saillé et celle de Vannes ; çà et là, on parcourt des rues étroites et tor-



tueuses, des places aux noms antiques ou bizarres ; on découvre des habitations claustrales d'anciens seigneurs, des maisons bourgeoises ou d'artisans, étroites, sombres, profondes, aux étages surplombants. On remarque les mœurs, les usages, les habitudes et les costumes des habitants. Enfin, tout à Guérande respire encore un certain air d'antiquité qui intéresse vivement l'observateur.

Le croirait-on pourtant ? En fait d'archives, notre ville forte est moins favorisée ; le touriste constate avec une amère surprise que cette vieille cité ducale est dénuée presque complètement de documents intéressant son histoire locale. Archives municipales ; titres de la collégiale dont la juridiction ecclésiastique, indépendante de celle de l'évêque de Nantes, s'exerça jusque vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; papiers des nombreuses juridictions civiles et criminelles qui siégèrent à Guérande jusqu'en 1790, cette masse de documents aurait été détruite, dit-on, durant l'épouvantable conflagration révolutionnaire de 1793. Ce qui est malheureusement certain, c'est que les documents historiques échappés à la destruction générale forment une rare exception.

Dans ce nombre, nous devons signaler aux antiquaires, et même aux simples curieux, un intéressant recueil, en quatre volumes manuscrits, d'actes et de procès-verbaux d'une confrérie qui s'est intitulée : *La noble et très-ancienne confrérie Monseigneur Saint Nicolas de Guérande*. Ce cartulaire, écrit sur vélin et dont deux volumes sont reliés en ais de chêne, commence à l'année 1350 et finit en 1751, date de la dissolution de la confrérie ; il appartient à la fabrique de la paroisse Saint-Aubin, église en laquelle cette œuvre fut fondée. Comme document original authentique existant actuellement à Guérande, c'est le plus ancien qui fournisse d'utiles renseignements sur les mœurs, les institutions, les établissements, et particulièrement sur les familles aristocratiques et plébéiennes non-seulement de cette ville, mais encore de la vaste péninsule, anciennement connue sous le nom de *Terrouer de Guérande*, où la noble confrérie recruta la plupart de ses membres, sans distinction d'état ou de condition, que l'on fût artisan, paludier, laboureur,

tailleur, gentilhomme, moine ou chanoine. Or, le territoire de Guérande comprenait les cinq cantons actuels du Croisic, Guérande, Herbignac, La Roche-Bernard et Saint-Nazaire, c'est-à-dire qu'il avait pour limites au sud l'Océan, la Vilaine à l'ouest, la Loire au levant. Au nord, les limites de la presqu'île guérandaise se perdaient dans les vastes marais tourbeux nommés *la Grande-Brière*, qui s'étendent jusqu'aux coteaux de Savenay et de Pontchâteau, marais qui, pendant les mois d'hiver, se convertissent en un lac immense, sur lequel voguent les barques des *Briérons*.

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Plormel, curé actuel de Guérande, la communication du cartulaire de Saint-Nicolas ; nous lui en exprimons ici notre gratitude. Cet ecclésiastique distingué, à qui la ville de Guérande est redevable de la restauration intelligente, correcte et magnifique de la vieille basilique Saint-Aubin, nous permettra, nous approuvera même, c'est notre espoir, de faire participer les amateurs d'archéologie à ce que nous avons considéré comme une bonne fortune, en publiant les statuts extrêmement intéressants de l'antique confrérie guérandaise, insérés au premier registre du cartulaire.

En voici le texte, reproduit fidèlement, sauf en ce qui concerne les innombrables abréviations qui rendent très-pénible la lecture de ce vélin du XIV<sup>e</sup> siècle.

## II

### La Confrérie.

« Cest letablissement de la confrarie mons<sup>r</sup> Saint Nicholas laquelle confrarie est establee a estre assamblee par les freres dicelle a iouer et digner le iour de la translacion du dit saint au moays de may. Lequel estableissement fut acordee de touz les freres de la dite confrarie. et escript en cest papier an quaier. le lundi ampres ladite translacion. l'an mil trois cenz cinquante.

» Premierement les freres de ladite confrarie auront luminaire de cire selond la quantité et lestat des freres. Item devient les freres

de la dite confrarie fere dire vespres devant lautier de saint Nicolas et y estre touz la veille de la dite feste. Et le iour de la dite feste a matin devient fere chanter une messe a note sur le dit autier et y estre touz. Et aussi le iour de la dite feste devient faire dire vespres davent ledit autier et y estre touz. Et es dites solempnites doit estre ledit luminaire ardent davent ledit autier. Et celui des freres qui deffaudra a lune des dites hores doit paier et paiera pour chacun deffaut doze deners tournays ou la value. les quelx seront mis en une boite que les procurours garderont de laquelle le esleu gardera la clef. Et seront convertiz au profit de ladite confrarie. Et celui qui refusera paier la deffaute sera repute pour pariure et paiera lamande telle comme le esleu la tanxera. Esquelles solempnites fere devient estre pour prebtres le chappelain de ladite chappelanie et le cure de ladite confrarie avesques touz les autres freres. lesquelx chappelain et cure devient manger en ladite confrarie comme les autres freres et ne paieront riens de escot pour faire lesdites offices.

» Item landemain de ladite confrarie devient lesditz freres faire chanter sur ledit autier une messe de requiem a note pour les defunctz et y devient estre touz les freres de ladite confrarie et le luminaire doit estre ardent auxi. Et ampres ladite messe devient touz les freres de ladite confrarie aler compter o les procurours de celle annee pour chacun an. Et fere chapitre de lour dite confrarie comme ils verront que bon lour semblera. Et celx qui deffaudront de y estre paieront semblables paines comme desus est dit. lesquelles deffautes seront converties comme dit est.

» Item est asavoir que la meson de ladite chappelanie sise en la ville de Guerrande pres de la porte Saint Michel qui fut iadis a monseur Eon de Leon prebtre doit estre subiette et obligee es dits freres pour metre loz necessitez dedanz en garde pour lour digner. Et y devient auxi digner audit iour. Et y devient auxi faire loz chapitre landemain dudit iour en ladite meson toutefois que ils voudront es ditz iourz une fois lan. par donaison que ledit monseur Eon fit de ladite meson a ladite confrarie et mist adonques lesdits freres en saisine de ladite meson. Et y furent en lan de susdit en la presence

et de lasentement de Dom Pierres Lermiter chapelain de ladite chapelanie qui estoit informe par lettres que il gardoit de ladite donaison.

» Item en ladite frarie devient estre trois procurours par chacun an lesquelx feront apparailler et querront a digner esditz freres le iour de ladite feste et y devient estre touz les freres ensamble au digner et ne sera mande envoiee a nul desditz freres si il nestoit malade ou hors du pays. Et celui qui deffaudra de y venir si il nest malade ou hors dou pais comme dit est paiera son escot et naura point de mande et sera baille son escuelle es povres pour Dieu et ceulx qui seront malades ou forains paieront leur escot mes ils auront leurs escueles si ils les envoient querre. Et si ils ne les envoient querre ils n'auront riens et paieront bien leur encouaigne (?). Et celz procurours qui seront lun desditz freres esleront les trois autres procurours qui vendront l'autre an ensevant.

» Item celui qui fera le luminaire de ladite confrarie le doit faire sanz nul salaire si il est frere de ladite confrarie mes il ne paiera point de scot le iour du digner de ladite confrarie. Et il dignera comme les autres.

» Item devient lesditz freres aler touz a cheval par chacun an a matin apres la messe le iour de ladite feste hors la ville le plus coitement que ils pourront et retourner en la ville o branches de foilles et de flours et faire hystoires danciennes choussez pour esbatement avant aler digner. Et ceulx qui deffaudront de y aler et de y estre paieront semblables paines comme de sus est dit lesquelles seront converties comme dist est.

» Item celui qui fera les rimmes de listoire aura son escuelle quitte en ladite confrarie.

» Item lesditz freres devient avoir un bieu drap de soye selonc leur estat et leur quantite lequel drap et ledit luminaire seront mis sur chacun mort de ladite confrarie le iour de sa sepulture a la costume des autres confraries de la ville de Guerrande. Au quel mort chacun frere vif de ladite confrarie doit faire chanter une messe de requiem et donner 1 denier pour et offrir un denier le iour



de ladite sepulture et estre au service dou dit mort iusques atant que il soit mis en terre et covert et seront a le veiller le seir davent iusques a covrefeu. Et li feront dire vigilles de mortz sur le corps et liront querre. Et le porteront a liglize touz ensamble. Et celz qui deffaudront paieront chacun de chacune hore. cest a savoir du veiller. de laler querre. et estre au servise semblables paines comme desus est dit et seront converties comme dist est. et celz que voudront aler veiller pourront envoyer un clerc qui dira un psautier sur le corps du mort. et autre ne puet envoyer pour luy mes lenvoient il sera quitte de la paine.

» Item tous les freres de ladite confrarie sont et doivent estre par fay et par serment de se entreaimer se entreporter foy et leaute se entrefaire bon samblent et signe de cognoissance en touz lieux sanz penser ne faire lun a lautre mal ennuy ne damage ne estre lun contre lautre en plect ne autrement o nulle persone quelle quelle soit saufve seingnorie et lignage. dont nulle alliance ne se fait. Et ou cas ou ilx auroint afaire lun contre lautre ils doivent venir davent le esleu de ladite confrarie. lequel esleu o deliberacion et conseil eu ou doze des plussouffisanz de ladite confrarie doit faire bonne acordance entre eux et lour tenir bon dret. Et si il est en deffaut de ce ils pourront aler proceder davent lour iuge de lour querelle lun contre lautre. Et si il y avoit eu riote ne contens entrelx par quoy il y eust eu trait sanc sur aucun clerc. le esleu ne peust les absoudre mes il les peut bien mettre a acort et les envoyer a lour iuge pour estre absous. Et se il y avoit aucun advocat ou pledeour en ladite confrarie il ne doit avoir point de salaire de nul des freres pour estre en lour conseil contre touz estranges excepte justice ou sancs for. a boire dous mesures ou trois du meillour vin.

» Item se entredevent lesdits freres garder et deffandre lun lautre en touz cas a vivre et a morir contre touz estranges sauve seingnorie et lignage.

» Item tous ceulx qui voudront entrer en ladite confrarie doivent venir landemain de ladite feste la ou touz les freres seront davent le esleu et les procurours et les autres freres pour y antrer et y estre

receu et fere le serment et paieront telles antrees comme le esleu et les trois procurours ordrenent et selonc lestat des entranz les uns plus les autres mains et parsomet lour antrees paieront les diz antrens dou vin es freres le dit jour 1 ialon a savoir est dou meillour vin et un pain chacun hors descot et se il demeure pour boire sa part diceluy vin et il ly ait plus en lescot que la quantité doudit ialon de vin dantree il paiera son escot du sour plus comme un des autres freres.

» Item touz les antrenz en ladite confrarie devent paier et paieront leurs antrees en continent es procurours qui seront celle annee que ils y antreront ou autrement ils ne seront point receuz en ladite confrarie et si aucuns des freres morrait et neust paie son antree. le luminaire de la confrarie ne yrait sur luy ne nul des freres ne se melleroit de luy servir comme se il estoit hors de ladite confrarie iusques atant que les amys diceluy mort ayent paie ladite antree pour luy.

» Item nulle fame ne sera james receue en ladite confrarie.

» Item tous celx qui noiseront tant comme lan sera au digner et iusques a tant que ilx soient hors de lostel ouquel il auront digne ne que se melleront lun ou lautre ampres digner paieront 1 ialon du meilleur vin a touz.

» Item lesdits freres devent avoir 1 bedeau en ladite confrarie qui sera frere dicelle lequel fera asavoir a touz les freres quant aucun de leurs freres sera mort pour li faire son devoir et aura celuy bedeau les chauces et les soliers du mort ou cinq soulz et la gresse qui demourra ou bref ampres le digner. Et toute la viande pain et relief qui demorra ampres le digner qui aura este achatee pour le digner seront donnez es povres pour Dieu.

» Item celuy bedeau doit avoir son escuelle quitte et doit bailler les noez es freres ampres le digner. Et ausi doit faire asavoir es diz freres toutes les chouses que le esleu li comendera quant cas de necessite y avendra.

» Item les trois procurours qui seront quant ils auront compte paieront en continent ce que ils devront se ils avont plus receu que

mis es autres procurours qui de eulz seront esleuz et pourront les trois procurours darrinement esleuz prendre et nouieer (?) sur icelx procurours qui auront compte et sur touz les freres que riens devront à ladite confrarie dantrees et de deffautes plenment de lour auctorite sanz sergent ne iustice et a ce ont oblige touz les freres touz leurs biens par leurs serments et si li avoit chatel ou meuble en ladite confrarie il sera mis en la boite quelle les procurours garderont et y aura dous clefs dont le esleu gard..... »

Les statuts de la confrérie sont incomplets ; il résulte d'une note insérée au feuillet troisième, verso, du livre qui les contient, que cet état regrettable est ancien : « .... Messieurs l'abbé, procureurs et freres sestants apercus que le dernier feuillet des statuts de ladite confrarie qui devoit estre le quatrieme du present papier manquoit, ont voulu ledit papier estre millesimé, ce qui a esté fait a mesme heure en leur preschée et de lour consentement. » Cette note est datée du « lundy dixiesme jour de may mil six cents vingt et cinq qui estoit le lendemain de la feste monsieur Saint Nicolas. »

La précaution, excellente quoique tardive, de numéroter le registre, ne fut cependant pas suffisante pour en protéger les vénérables feuilles ; depuis 1625, une main peu scrupuleuse en a détaché le 56<sup>e</sup> feuillet.

### III

#### Saint-Nicolas.

Écriture gothique, style, expressions, abréviations, tout s'accorde pour démontrer que les statuts de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande datent du quatorzième siècle ; et cependant, il nous semble que l'association révélée par ce document exista bien antérieurement à l'année 1350. On y remarque, en effet, que les frères de Saint-Nicolas, au moment de l'arrêté des statuts, possédaient *un autier*, en la collégiale Saint-Aubin ; *une meson sise en la ville de Guerrande, près de la porte Saint-Michel* ; et *une chapelanie*, pourvue de son chapelain, *Dom Pierres Lermite*. Il y est dit, que la maison de la rue Saint-Michel « fut *jadis* à monseur Eon de

Léon, prebtre, lequel mist *adonques* lesdits frères en saisine de la dite meson » ; ces expressions *jadis* et *adonques* paraissent s'appliquer à un fait déjà éloigné, dont les frères de 1350 ne furent peut-être même pas contemporains.

Il nous semble donc, comme nous venons de le dire, que la confrérie Saint-Nicolas de Guérande avait une existence déjà ancienne ; d'où il résulterait que les statuts dateraient d'une réorganisation de l'association et non de sa fondation.

Quoi qu'il en soit, l'opinion que nous venons d'émettre sur l'ancienneté de la confrérie guérandaïse n'a rien d'in vraisemblable, puisque les statuts constatent l'existence en cette ville de plusieurs autres associations de même nature :

« Item lesdits frères devent avoir un bieu drap de soye.... lequel et ledit luminaire seront mis sur chacun mort de ladite confrarie le jour de sa sepulture *a la costume des autres confraries de la ville de Guerrande....* »

L'institution de la confrérie Saint-Nicolas antérieure à 1350 étant admise, quelle en serait l'origine première ?

Répondre nettement à cette question ne nous paraît pas possible, dans l'état actuel de nos annales historiques. Le nom même d'*Eon de Léon*, le bienfaiteur, le fondateur peut-être de la confrérie, ne jette aucune lumière sur ses commencements, puisque l'on ignore à quelle époque il vécut. On est donc réduit aux conjectures les plus vagues.

Les confréries ou confraternités, en Bretagne, existèrent à une époque très-reculée ; on en trouve la preuve dans les actes du concile de Nantes de 658, où sont signalés, avec une grande véhémence, les abus et les excès qui s'étaient introduits au sein de ces associations religieuses par le moyen des banquets et de certaines réjouissances carnavalesques : *Commessationes et turpes ac inanes lætitiæ* (Dom Morice, pr. t. 1<sup>er</sup>, col. 215). A la lecture du quinzième canon de ce concile, intitulé *de Quibusdam confraternitatibus*, on serait tenté d'appliquer à notre confrérie guérandaïse les anathèmes de l'assemblée des Pères du concile nantais, d'après le titre de ses



statuts, portant qu'elle fut instituée à *jouer et à digner*, et mentionnant son principal *esbatement* lors duquel tous les frères, *couverts de foilles et de flours*, concouraient à une fête équestre.

Mais le nom de *saint Nicolas*, patron de la confrérie, rétrécit singulièrement le champ de nos investigations.

En effet, bien que la fondation du prieuré de Saint-Nicolas par Foulques Nerra, à Angers, sur les marches de Bretagne, remonte à l'année 1020, il paraît certain qu'en Bretagne, la dévotion à saint Nicolas fut importée à la suite des croisades.

Saint Nicolas, disent les hagiographes, fut évêque de Myre, en Lycie, au quatrième siècle de notre ère; son culte ne tarda pas à se répandre dans tout l'Orient; mais en Occident il était à peine encore connu, lorsqu'en 1078 ses reliques ayant été transférées à Barri, petit port de l'Italie méridionale, où elles manifestèrent leur présence par d'éclatants miracles, la dévotion à saint Nicolas devint extrêmement populaire dans toute l'Italie. On était alors à la veille de la première croisade (1096), à laquelle participa le comte ou duc de Bretagne, Alain Fergent, à la tête d'un nombreux contingent de sujets de toute classe et de toute condition. Les croisés bretons, témoins sans doute du pieux entraînement des populations italiennes vers le patron des voyageurs, des marins, des naufragés et surtout des pèlerins, importèrent vraisemblablement en leurs foyers la dévotion pour saint Nicolas, à l'intercession duquel ils attribuèrent peut-être le bonheur de leur retour au pays.

Cette croisade d'Alain Fergent fut suivie, durant le cours de deux siècles, de nombreuses entreprises de même nature, auxquelles les Bretons ne firent jamais défaut. L'une de ces saintes démonstrations de l'ardente dévotion des chrétiens d'Occident, se termina, pour les croisés bretons, par une véritable catastrophe. Le 23 octobre 1218, le comte Hervé de Léon, revenant de Palestine à la tête de seize mille croisés, bretons pour la plupart, perdit la vie dans un naufrage, qui engloutit sept de ses vaisseaux, corps et biens. Ce sinistre épouvantable eut lieu en vue de Brindes, port d'Italie voisin de celui de Barri, déjà cité. Les Bretons échappés à ce ter-

rible naufrage, ont pu redoubler de piété envers le grand saint particulièrement invoqué par les marins italiens, et, lui attribuant leur salut, manifester leur reconnaissance par de pieuses fondations, tant le malheur développe dans les âmes le sentiment religieux, qui est naturel à l'homme !

Quoi qu'il en soit, on est d'autant plus fondé à attribuer aux croisades l'importation en Bretagne de la dévotion à saint Nicolas, que le plus ancien établissement de ce pays placé sous son patronage est, paraît-il, un prieuré situé sur le territoire d'Avessac, rive gauche de la Vilaine. « En ce prieuré, disent les auteurs de la nouvelle édition du dictionnaire d'Ogée (V. Saint-Nicolas de Redon), fut construite, *lors de la première croisade*, une chapelle dédiée à saint Nicolas. » Le prieuré et la chapelle ont donné naissance au bourg de Saint-Nicolas de Redon.

Ici devraient se borner nos recherches sur l'origine d'une dévotion qui paraît se lier aux commencements de la confrérie guérandaise ; mais nos recherches mêmes, en nous découvrant de nouveaux aperçus, et pour ainsi dire un nouvel horizon, nous engagent à poursuivre une étude de plus en plus intéressante.

F. JÉGOU.

*(La fin à la prochaine livraison).*

# UN PORTRAIT DE MOLIÈRE

EN BRETAGNE \*

---

Avec le docteur Gorju, nous fermons la bande des illustres farceurs, que nous nous étions proposé de présenter à nos lecteurs, et qui tous figurent sur le tableau de M. de la Pilorgerie, où nos lecteurs les reconnaîtraient maintenant aisément. — Nous croyons devoir cependant prolonger encore un moment cet article, et répondre à une question que plusieurs sans doute se seront faite. Nous avons souvent, dans le cours de ce petit travail, nommé l'Hôtel de Bourgogne, son théâtre, ses comédiens : — Qu'était-ce, auront-ils pu se dire, que l'Hôtel de Bourgogne ? Nous allons le leur apprendre en peu de mots.

Nos rois se sont fait de tout temps un devoir d'offrir une noble hospitalité, tant aux princes étrangers qui venaient les visiter, qu'à tous les grands vassaux de la couronne. Mais ces derniers, avaient si souvent des intérêts à démêler avec leurs suzerains, que cette hospitalité devenait parfois pour eux une grande gêne, en les forçant, soit à la payer du sacrifice d'une partie de leurs prétentions, soit à se montrer ingrats. — De bonne heure donc, la plupart crurent d'autant plus devoir acheter des hôtels personnels dans la capitale, qu'en outre des motifs que nous avons signalés, ils se plaisaient souvent à faire, pour leur simple agrément, d'assez longs séjours

\* Voir la livraison d'avril, pp. 312-325.

dans cette ville « sans pair », devenue depuis tant de siècles la patrie commune de l'humanité. — Or donc les ducs de Bourgogne, les seuls dont nous ayons à parler ici, eurent d'abord leur hôtel sur la rive gauche, dans le quartier de l'Université, non loin de la haute colline, où depuis s'est élevée Sainte-Geneviève. Vendu aux archevêques de Reims, ceux-ci y fondèrent un collège qui subsistait encore, croyons-nous, au moment de la Révolution.

Les princes bourguignons occupèrent ensuite l'hôtel d'Artois, au quartier Saint-Denis, entre la rue Pavée et la rue Monconseil. Marguerite, héritière des comtes de Flandre et d'Artois, ayant épousé Philippe de France, quatrième fils du roi Jean et tige des derniers ducs de Bourgogne, Philippe et Marguerite firent en 1402 partage de leurs biens à leurs enfants, et Jean de Bourgogne, leur fils aîné, choisit dans sa part l'hôtel d'Artois, qui depuis porta souvent encore le nom d'hôtel d'Artois, mais comme affecté au théâtre, ne s'appela qu'hôtel de Bourgogne. — Venu à la couronne par suite d'héritage ou de confiscation, cet hôtel, qui tombait en ruine, fut vendu en 1543, par ordre de François I<sup>er</sup>; la vente s'en fit par lots; il était immense, aucun particulier n'aurait pu l'acquérir tout entier. — En 1548, les Confrères de la Passion, auxquels on attribue l'origine de notre théâtre, y firent construire une vaste salle entourée de loges, et depuis, jusqu'à une époque au moins très-avancée du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette salle, plusieurs fois changée, modifiée, restaurée, conserva toujours sa destination théâtrale. Des confrères de la Passion, elle passa avec des variations très-diverses tant à plusieurs troupes françaises, qu'à des troupes italiennes; mais cette histoire, très-compiquée, est inutile ici. Nous ne disons pas pour cela qu'elle fût sans intérêt.

Par les détails dans lesquels nous sommes entré, au sujet du tableau de M. de la Pilorgerie, on voit quelle curieuse page de l'histoire de nos mœurs il nous offre : art, littérature, théâtre, peuvent la revendiquer, trouvant chacun à y prendre. Nous croyons savoir que son honorable propriétaire consentirait à la céder. C'est cette année, nous l'avons dit, le deuxième centenaire de Molière ;

c'est là une date de remarque, une date dont on se peut justement prévaloir ; je le fais pour engager en mon nom, et, j'en suis sûr, au nom de tous les hommes intelligents de notre ville, pour engager, dis-je, nos édiles municipaux à faire l'acquisition de cette œuvre, rare entre les rares, intéressante entre les intéressantes. De tels achats honorent les villes, honorent ceux qui les font, honorent ceux qui les comprennent. — Ils ne sont plus, ils ont laissé à d'autres leur place sur le théâtre de la vie humaine que leur nom demeure encore attaché à ces nobles et intelligentes acquisitions.

Que de destinations diverses on peut donner à cette œuvre : le Musée de Tableaux, le Musée d'Archéologie, la Bibliothèque, la Ville, le foyer du Théâtre. — On n'a que l'embarras du choix. Mais que la ville n'oublie pas ce célèbre bas-relief de l'Occasion qui orne une de ses rues. — Saisir l'occasion ! quel secret, quel art, quelle science ! C'est à peu près la seule loi du succès en ce monde.

---

## APPENDICE

**Motifs de cet appendice. — Analyse d'un travail de M. B. Fillon sur les représentations théâtrales de Molière à Nantes en 1648.**

Depuis la composition de cette étude, et surtout au cours de son impression, d'intéressants renseignements fournis par MM. Jules de la Pilorgerie et Gondar m'ont donné à penser, et par eux-mêmes et par les nouvelles et heureuses recherches dans lesquelles ils m'ont entraîné, qu'il serait utile et profitable à mes lecteurs soit d'y faire des intercalations, soit d'y ajouter un complément. Le premier parti eût été préférable pour la meilleure forme du travail, le second permettait à la presse de continuer son œuvre, en même temps que je pouvais donner plus de soins à ce supplément de recherches, et c'est ce qui m'a déterminé à l'adopter.

Avant de passer aux renseignements fournis par MM. de la Pilorgerie et Gondar, il me paraît qu'il pourra être agréable à plus d'un de connaître, au moins en abrégé, les faits et documents relatifs au séjour de Molière à Nantes, recueillis par MM. de la Nicollière et Benjamin Fillon, et dont nous n'avons dit qu'un mot au commencement de ce travail. La brochure dans laquelle M. Fillon a rendu compte de ses découvertes et de celles du savant archiviste de la municipalité nantaise, n'a été tirée qu'à 150 exemplaires ; c'est assez dire qu'elle est promptement devenue introuvable et qu'elle a pris la valeur d'un manuscrit.

On sait que les troupes d'acteurs italiens affluèrent à Paris sous Mazarin. Une des plus belles et des plus nombreuses arriva sur la fin de 1645 ; c'est celle dont faisaient parti, ainsi que nous l'avons dit, Tiberio Fiurelli (Scaramouche), Domenico Locatelli (Trivelin), le Capitain Spezzafer, les charmantes Brigida Bianchi (Aurelia) et Gabriella Locatelli, — et plusieurs autres étoiles. — Or, peu avant, s'était justement fondée une troupe, pour ainsi dire de bourgeois amateurs, épris avant tout de l'amour de l'art, et qui avaient pris le nom fastueux de l'*Illustre Théâtre* ; Molière, alors tout jeune, s'y était engagé. — Si vaillante fût-elle, la troupe de l'*Illustre Théâtre*, fort mal garnie, d'ailleurs, d'espèces sonnantes, ne pouvait longtemps penser à lutter contre ces Italiens, si bien montés, si maîtres experts dans leur art, et qui réunissaient sur leur scène toutes les séductions, la comédie, la danse, le chant, les brillants décors. Aussi fut-elle bientôt aux abois, en présence de ses représentations abandonnées du public. Il se trouva, heureusement pour elle, que sur ces entrefaites arrivait justement à Paris, pour y faire de nouvelles recrues, Charles Dufresne, directeur d'une troupe jouissant de quelque renommée en province. Il ne pouvait tomber plus à propos pour les acteurs de l'*Illustre Théâtre*, et presque tous, Molière du nombre, s'engagèrent avec lui. Dufresne, dont l'origine peut bien avoir été nantaise, était un honnête homme, et l'association dura longtemps. — Le traité définitif pour l'exploitation théâtrale dut être signé, en 1646, vers Pâques, époque habituelle des engagements.

Quelles furent les premières pérégrinations de la troupe ? On l'ignore. Il y a là une lacune de deux ans à combler, car c'est le 19 avril 1648 qu'on retrouve pour la première fois la troupe depuis son départ de Paris. A cette date, elle est à Nantes. Le 23 avril, Molière (*le sieur Morlière*) vient au bureau de la ville et demande l'autorisation de jouer pour la troupe de Dufresne, mais il se trouve que *Monseigneur le mareschal de la Melleraye*, le gouverneur, « est destenu au lyt de malladye corporelle et danger de sa personne », et en pareille occurrence on est obligé de surseoir à l'autorisation demandée. — Cependant, quelques jours après, le maréchal va mieux et la troupe peut commencer ses représentations, au travers desquelles elle assiste même à un baptême, pour ainsi dire de famille, en l'église Saint-Léonard, dont les traces sont encore visibles à l'extrémité de la rue de ce nom. Sur les fonts, on présentait une petite Isabelle, née le 18 mai, de Pierre Réveillon, depuis plusieurs années l'associé de Dufresne, et de Marie Bret, sa femme. Parmi les témoins ne figure pas Molière, mais on y voit, outre Marie Hervé et Madeleine Bèjart, sa fille, Du Parc, c'est-à-dire de son nom réel René Berthelot, fils d'un bourgeois de Nantes. Il venait de s'engager dans la troupe, pour qui il fut une excellente recrue, bien que son embonpoint, devenu un peu excessif, lui ait fait donner plus tard le surnom de Gros-René. Disons, en passant, que son portrait, facile à exécuter, puisqu'on en possède des gravures et des dessins, manque, hélas ! comme bien d'autres, au Panthéon *in partibus*, à créer, des illustrations nantaises.

Les jeux de paume couverts, communs alors, servaient souvent pour s'installer aux comédiens de passage. Ainsi en fut-il à Nantes pour la troupe de Molière ; mais la situation de ce jeu demeure jusqu'ici indécise. M. Fillon doute fort que ce fut celui, aujourd'hui détruit, de la rue Saint-Léonard, malgré l'inscription que M. Verger, un des Nantais les plus zélés pour les souvenirs locaux, y fit placer en 1837. Il conclurait plutôt pour un autre jeu de paume, situé dans la douve, près de la tour du Papegaut, c'est-à-dire non loin de l'extrémité de la motte Saint-André, selon le beau plan en relief des

anciennes fortifications de la ville de Nantes, que possède le Musée archéologique départemental. — Qui a raison de M. Verger ou de M. Fillon, c'est un point à chercher.

La troupe de Dufresne dut quitter Nantes vers la fin de mai ou le commencement de juin pour se rendre à Fontenay-le-Comte ; mais relativement à cette ville, on ne connaît que la requête de Pierre Robert, procureur, agissant pour Charles Dufresne, à l'effet de contraindre Louis Benesteau, « maître paulmier de ceste ville de Fontenay-le-Comte », à lui livrer la salle qu'il lui avait promise pour le 15 juin, et ce pour le délai de 21 jours, ladite requête datée du 9 juin. — Rien n'est venu prouver jusqu'ici que Dufresne ait obtenu gain de cause. La marquise de la Boulaye venait d'arriver au château, et le jeu de paume, situé aux pieds de cette féodale demeure, lui était nécessaire pour réunir les gentilshommes turbulents de la province, au moment d'entrer dans le parti de la Fronde. — Le pauvre Dufresne, *le sieur Morlierre* et Gros-René devaient peser bien peu dans la balance auprès de la marquise de la Boulaye, Louise de la Mark, fille du duc de Bouillon.

Tels sont les faits principaux qui ressortent de la brochure de M. Fillon, et qui confirment jusqu'à l'évidence l'intérêt unique pour notre ville de posséder le tableau de M. de la Pilorgerie. Les Molière se comptent dans l'histoire de l'humanité. N'est-il pas curieux de penser qu'un jour le plus grand écrivain, selon Boileau, du plus grand siècle de notre histoire, traversait la cour de notre hôtel de ville, montait son escalier, pénétrait dans ses bureaux ; — curieux de penser que qui saurait bien écouter, pourrait presque encore y recueillir l'écho de sa voix. — C'est assurément la plus souveraine qui s'y soit jamais fait entendre.

Depuis sa notice, M. Fillon a encore publié sur Molière un article plein d'intérêt que nous trouvons dans le *Journal de la Charente-Inférieure*, du 22 mai 1873, et dont nous devons la communication à M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, toujours d'une érudition si complaisante, quand il peut être utile aux chercheurs. Cet article, toutefois, relatif aux autographes de Molière, à quelques portraits



dont nous avons parlé, à sa maladie de 1565, et enfin à des armoiries de fantaisie qu'il aurait prises, ne nous offre rien, n'ayant pas la prétention de faire ici la biographie complète de Molière, qui nous paraisse faire lacune dans notre article ; il nous suffit donc de le signaler, et maintenant nous revenons à notre tableau et aux renseignements que nous ont fournis MM. Gondar et de la Pilorgerie.

**Détails divers sur le tableau ; noms des seize farceurs, etc.**

Depuis notre exposition nantaise de 1872-1873, où cette œuvre si intéressante se présenta d'une manière si inopinée aux yeux des amateurs, M. de la Pilorgerie a confié son tableau à M. Gondar, l'éminent restaurateur du musée de Nantes, et débarrassé d'un malheureux cadre qui en faisait partie, porté à Paris par M. Gondar, comparé sur place à l'œuvre possédée par la Comédie Française, ce tableau, restauré ensuite, reverni et réencadré d'une façon digne du sujet, a repris un aspect tout autre que celui qu'il offrait à l'exposition. — Le vieux cadre enlevé, il s'est trouvé que le tableau de M. de la Pilorgerie était absolument identique à celui de la Comédie-Française : rien n'y manquait, ni les lustres du cintre, ni la bande-rolle du haut, se détachant des armes de France, et portant l'inscription : « Farceurs français et italiens depuis 60 ans et plus », ni les lumières du premier plan, ni la rampe, ni le nom des acteurs dans le bas du tableau, se rapportant aux lettres de renvois. Ces noms nous étant maintenant tous connus, et d'une manière authentique, au lieu des listes, en général abrégées et plusieurs inexactes que nous en avons trouvées, il nous a semblé à propos de compléter les portraits de tous ces types la plupart si célèbres de la grande comédie ou de la haute bouffonnerie. — Si Scaramouche, pourquoi pas Polichinelle ? Si le Capitan, pourquoi pas le Docteur ?

Mais avant de réparer nos torts envers ces nobles personnages, disons, c'est un détail assez important, que le tableau de M. de la Pilorgerie est daté de 1681 ; il n'est donc postérieur que de onze

ans à celui de la Comédie-Française, et M. Gondar, un connaisseur, s'il en fut, le considère comme de la même main. Cette date certaine et précieuse, si elle donne l'aisance au tableau de la Comédie-Française, constate du moins la presque contemporanéité de cette précieuse reproduction. — Quant au mystère qui règne sur l'origine de cette œuvre et sur son auteur, il devient de plus en plus entier. De signature, ni l'une ni l'autre des deux toiles n'en porte ; par ailleurs, il devient aussi constant que cette composition devait être connue et appréciée des connaisseurs, au moins pour son grand intérêt, puisque onze ans après le tableau des Français, daté de 1670, tableau qui n'est peut-être pas, — nous reparlons de ce point un peu plus loin, — le premier prototype, il en était demandé des copies, et cependant jusqu'ici nous n'en trouvons nulle trace, nulle mention, dans les mémoires du temps, dans les révélations familières et inopinées des lettres, dans les histoires de l'art, ni dans les livres consacrés aux annales du théâtre.

Voici maintenant, dans leur ordre, les noms des personnages représentés sur le tableau, avec la lettre qui correspond à chacun d'eux. L'ordre se prend de gauche à droite, en regardant le tableau : **A. MOLIÈRE, B. POISSON, C. JODELET, D. TURLUPIN, E. LE CAPITAN MATAMORE, F. GAULTIER GARGUILLE, G. GUILLOT GORGU, H. GROS-GUILLAUME, L. ARLEQUIN, M. LE DOCTEUR GRAZIEN BALOURD, N. POLICHINELLE, O. PANTALON, P. BRIGUELLE, Q. TRIVELIN, R. SCARAMOUCHE, S. PHILIPPIN.** — Ils sont donc seize, pas un de plus, pas un de moins, quatre de plus que les grands dieux, lesquels seize, le peintre, d'accord sans doute avec les plus hautes autorités de son temps, a jugé dignes de former ce bataillon sacré, cet illustre aréopage, ce tribunal suprême des véritables lois, moyens et conditions du vrai rire et de la franche gaieté. Pour montrer d'un mot tout leur mérite, toute leur valeur, nous nous bornons à demander s'il en est beaucoup, parmi nos faiseurs de pièces en renom, qui aimassent à passer sous les fourches caudines de leur opinion. Quelle hétacombe, grand Dieu ! et pour une *Mademoiselle Angot*, dont les aimables sourires trouveraient grâce devant eux, pour un

*Orphée*, dont les mines burlesques parviendraient peut-être à les dérider un moment, pour quelques comédies de franche valeur d'auteurs dont le nom vient à tous, que de pièces patibulaires renvoyées à l'ombre, au silence, à l'oubli dont elles n'auraient jamais dû sortir! Quel four colossal évité à celle-ci! quelle avanie à celle-là! — Quel fin sourire chez Molière! Quels lazzi chez Gros-Guillaume! Quelles savantissimes sentences chez le Docteur! Quels bâillements chez Arlequin! Quels jurons chez le Capitan! Quelle joyeuse chanson entonnée par Gaultier-Garguille! Quelle hilarité chez Polichinelle!

---

POLICHINELLE.

Son grand type; — origine de son nom; — sa patrie; — pourquoi il passe marionnette; — il effraie les Suisses; — Molière lui donne asile; — il marie Romulus à la foire Saint-Germain; le régent va l'admirer; — il devient gentilhomme de la Chambre; — Guignol, de Lyon, usurpe quelques parties de ses États; Polichinelle fait un mot à ce sujet.

Polichinelle, c'est un de mes dédaignés, commençons par ce brillant personnage nos réparations. — Aussi bien il a droit à cet honneur comme tout à fait « premier sujet », ainsi que l'appelle Gouriet. « C'est, ajoute-t-il, un acteur consommé, mais il est redoutable dans sa colère »; ne nous y exposons donc pas. — Quelle vie glorieuse, quelle admirable légende, quelle épopée que celle de ce grand et noble Polichinelle! Sept villes se disputèrent l'honneur d'avoir donné naissance à Homère; — la Grèce et l'Italie revendiquent celui d'avoir produit *il signor Pulcinella*. Il a beaucoup voyagé, presque partout il a été fêté, adulé, reçu à bras ouverts. Craint à la fois et aimé; craint pour son caractère rude, orgueilleux, entier, batailleur; aimé pour son entrain, sa vie débordante, sa spirituelle fanfaronnerie, son courage réel et même ses coups de bâton sur messieurs du guet; il a eu des aventures célèbres et d'incomparables honneurs; un jour, il fit seul, à la lettre, trembler

une ville entière ; d'autres fois, il joua, par ordre, devant les cours, et dans quel pompeux appareil il parut devant les princes et les princesses, dans quels rôles dignes d'un tel auditoire, dans celui, entre autres, de grand pontificateur de la cité romaine ! — Sceptique, il l'est ; railleur, c'est indiscutable ; c'est un mauvais sujet, un ivrogne ; il bat, en plus du guet, sa femme et les magistrats ; — si sa méchancelé est souvent burlesque, sa gaieté est parfois terrible ; on ne saurait le respecter ; — mais jamais son nom n'a appelé le mépris, c'est un grand fautif, le crime même ne lui est pas étranger, mais ne lui proposez pas une bassesse, il vous tuerait. Il y a en lui comme un étrange mélange de Don Juan et de Don Quichotte ; — Don Juan inspire soit l'amour, soit la haine ; Don Quichotte, soit le rire, soit les larmes ; mais, marqués, comme Polichinelle, au sceau d'une fatalité dominatrice plus forte que leur volonté, on ne les méprise pas, on ne les dédaigne pas, les petites gens seules sont capables de leur faire des avanies ; — de même Polichinelle. — Le malheur lui-même, cette consécration suprême des grandeurs et des héros, est venu frapper Polichinelle. Plusieurs parties de ses États lui ont été enlevées, et il a su supporter ses infortunes dans la dignité du silence, « sans se plaindre et sans murmurer », comme on disait dans le vieux jeu du Vaudeville ou du Gymnase. — Mais esquissons quelques traits plus précis de cette grande existence.

L'origine de son nom, le lieu de la naissance de Polichinelle sont disputés. Ces choses-là n'arrivent qu'aux hommes illustres. Selon un lettré italien du dernier siècle, l'abbé Galiani, il y avait au XVII<sup>e</sup> siècle, dans Acerra, ville de la Campanie heureuse, une troupe de comédiens qui parcourait la province, y gagnant maigre vie. Un jour que ces comédiens assistaient dans la campagne à une vendange, les paysans et eux, réciproquement échauffés par le jus divin de la vigne, se prirent de brocards. Les comédiens pensaient aisément l'emporter sur ces rustres, mais ils trouvèrent à qui parler et furent obligés de s'avouer vaincus ; un nommé *Puccio*, du bourg d'*Aniello*, les écrasa tellement ses quolibets, qu'ils se virent réduits, honteux, à prendre le parti de la retraite. Mais, chemin

faisant, la réflexion leur était venue, et causant entre eux en plaisantant des lazzis de Puccio d'Aniello, ils se mirent à penser que ce spirituel et original paysan serait une excellente recrue pour la troupe ; Puccio avait le physique de son esprit, la face comique, les yeux vifs, un nez démesurément long, le teint à la fois rubicond et hâlé ; en lui conservant son costume de campagne, sa camisole, son pantalon de toile blanche, on devait nécessairement faire argent avec lui ; des propositions lui furent de suite faites, Puccio les accepta, et les comédiens n'eurent qu'à se louer de ses services. — Le type ayant plu, lorsque Pulcio eut passé l'onde noire, — les Polichinelles la passent tout comme les grands capitaines, — on retrouva un Pulcio quelconque, on modifia légèrement son nom, il devint *Polecenella*, puis *Pulcinella*, et depuis lors Polichinelle ne disparut un moment que pour reparaitre bientôt. La Parque l'emportait-elle, comme des monarques on en pouvait dire : Polichinelle est mort, vive Polichinelle ! Mais comme personnage de chair et d'os, il vécut si rarement, il fit si rarement retentir ses brillants sabots sur les planches, il s'est si vite transformé en marionnette, en marionnette de qualité, il est vrai, — *di qualita*, — que l'on a eu rarement à verser des larmes sur aucun Polichinelle. Loret, qui en avait répandu sur la mort de Scaramouche, n'eut point cette douleur.

M. Louis Moland, auquel nous avons emprunté de seconde main les traits principaux du récit de l'abbé Galiani, n'est pas éloigné d'accepter comme très-probable l'étymologie de Puccio d'Aniello, tout en la reculant, dit-il, au moins au XVI<sup>e</sup> siècle, mais il reconnaît qu'elle est généralement moins admise que celle qui donne Naples pour patrie à Polichinelle et qui tire son nom de l'italien *Pulcinetto*, diminutif de *Pulcino*, petit poussin, allusion à cette voix étrange de coq criard et enrôlé dans laquelle réside peut-être sa principale puissance. Cette seconde étymologie nous paraît à nous la plus vraisemblable, surtout si l'on considère, avec le savant M. Magnin, que les statuettes diverses, conservées dans quelques cabinets, de *Maccus*, le Calabrais jovial et contrefait, nous offrent à bien peu près

le type de Polichinelle, et que ce nom de Maccus paraît justement avoir signifié dans la langue étrusque un cochet, un jeune coq. — Il y a plus, M. Magnin croit même pouvoir faire remonter ce type de la fatuité bruyante, mais noble, jusqu'au théâtre grec et à Aristophane. — Ainsi, nous avons bien raison de le dire, la Grèce et l'Italie et plusieurs villes de ces poétiques contrées se disputent la naissance de notre héros. — On le comprend, mais question d'archéologie à part, Naples passe généralement aujourd'hui pour sa véritable patrie. On peut lui envier cette gloire ; mais l'envie devient éfaut si on ne la restreint dans de certaines bornes.

Pourquoi, comme acteur, le rôle de Polichinelle a-t-il été si rarement conservé à la scène, nous ne savons pas au juste. Arlequin, Pierrot, le Docteur, Scaramouche, le Capitan, d'autres encore ont fait vie durable ; Polichinelle s'est contenté de bonne heure de devenir marionnette, — est-ce humilité de sa part, est-ce orgueil ? — Se trouvait-il gêné, écrasé au milieu de ces acteurs pour de bon, lui type étrange, tenant comme le Satyre, le Centaure, Silène et certains enchanteurs du royaume des fées, de l'homme et de l'animal ? Se trouvait-il, au contraire, trop supérieur à l'humanité, et n'avait-il pour elle que dédain et mépris, ce joyeux sceptique, ce terrible railleur, ce rabelaisien compère ? — N'est-il pas possible aussi qu'avec sa double et formidable bosse, son œil malin, son grand nez crochu, sa face rubiconde, ses membres robustes, sa tournure crâne, il n'eût l'air trop terrifiant pour les ignorants, les humbles et les petits ? — Comme marionnette même, ce type suprême de la gaieté et de la jovialité s'est quelquefois fait craindre au premier aspect, — il a inspiré des paniques ; en doute-t-on ? écoutez ce récit :

C'était sous le grand roi, Jean Brioché (on dit aussi Briochi et on le croit d'origine italienne), simple arracheur de dents, — et cependant un de ces hommes devant qui on se découvre, car il a fait couler bien de douces larmes, et la bénédiction des chers petits enfants lui est assurée à jamais, Jean Brioché avait établi, vers 1650, aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, un spectacle où, pour la

première fois, les marionnettes étaient prises au sérieux ; chacune des siennes était un petit chef-d'œuvre, et les pièces qu'on leur faisait jouer étaient souvent beaucoup plus divertissantes que celles de maint grand théâtre. Elles avaient

..... pour premier soutien de leurs scènes bouffones,  
Le suffrage éclatant des enfants et des bonnes.

(Lemierre.)

Brioché, cependant, voulut voir du pays, et ne se contentant plus des grandes foires de Paris, ni des guibrays de la province, il voulut aller recueillir des applaudissements à l'étranger, et il pensa qu'un peuple simple et naïf, comme l'était alors le peuple Suisse, saurait mieux que tout autre se plaire à ses innocents acteurs,

Tirant leur jeu d'un fil, et leur voix des coulisses.

Mais l'innocence et la simplicité allaient encore au delà de ce qu'il s'était figuré, elle allait jusqu'à la plus grossière ignorance, à la superstition et au fétichisme. Il en était du moins ainsi à Soleure, où, ayant ouvert son théâtre, la figure de Polichinelle, lisons-nous dans la *Biographie universelle* de Michaud, d'après les *Mémoires de littérature et d'histoire* de d'Artigny, son attitude, ses gestes, ses discours surprirent et épouvantèrent tellement les spectateurs, que le Conseil de la ville, après longue et mûre délibération, conclut que Brioché était à la tête d'une troupe de diabolins, et que Polichinelle, notamment, était pour le moins Lucifer en personne. Brioché fut emprisonné, et l'on travailla à son procès, comme magicien. Un peu plus, il eût péri sur un bûcher, au milieu de ses pauvres marionnettes. — Il eut cette chance, et Soleure et la Suisse, et notre pauvre humanité, qui compte trop de ces bûchers sur sa conscience, l'eurent aussi, qu'un capitaine au régiment des gardes-suisse, nommé Dumont, alors à Soleure pour y faire des recrues, fut voir dans sa prison ce terrible nécromancien dont on parlait alors dans toute la ville, et pour le supplice duquel on avait sans doute déjà retenu des fenêtres. Quel fut l'étonnement de

Dumont en reconnaissant le pauvre Brioché ! Le rassurer, sortir en toute hâte de ce lieu où, en certains temps, plus d'innocents ont passé que de coupables, courir chez le magistrat et lui expliquer les ficelles des marionnettes et la *pratique* de Polichinelle fut pour l'officier l'affaire d'un instant. L'erreur reconnue, Brioché fut élargi, mais il ne donna plus de représentations dans Soleure, on peut le croire, et se hâta de quitter cette ville de malheur. Quand nous disions que Polichinelle avait terrifié toute une ville, on voit si nous avions raison. C'est la plus grande page de son histoire ; mais il a eu d'autres honneurs et d'autres belles journées.

Un jour, Molière se souvint qu'il avait été ingrat envers lui ou du moins oublieux, et il lui donna place dans le premier intermède de son *Malade imaginaire*. Il était bien juste temps pour cette réparation tardive, puisque Molière allait mourir ; il y a gagné que ce noble Polichinelle n'est point pour lui un remords vivant pour ainsi dire devant ses yeux dans les tableaux de la Comédie-Française et de M. de la Pilorgerie. — Rappelons en peu de mots cet intermède.

Polichinelle est en galanterie, et, son luth à la main, il soupire amoureuxment sous le balcon de sa belle : « O nuit, chante-t-il à sa manière, qui n'est pas celle de tout le monde, ô chère nuit, porte mes plaintes amoureuses jusque vers mon inflexible. » Mais il est surpris au milieu de ces roucoulements, ou plutôt de ces gloussements, par une troupe d'archers qu'il parvient d'abord à intimider en appelant *ses gens* :

Par la mort !... par le sang !... j'en jeterai par terre !  
 Champagne, Poitevin, Picard, Basque, Breton,  
 Donnez-moi mon mousqueton.

Cependant les archers s'aperçoivent bientôt que le seigneur Polichinelle est seul, et que ce brillant personnel de laquais n'est qu'un tour de son imagination. Ils reviennent alors sur leurs pas et cette fois l'agonisent d'injures :

Faquin, maraud, pendard, impudent, téméraire,  
 Insolent effronté, coquin, filou, voleur....



On le voit, le vocabulaire est complet, il n'y manque qu'assassin ; aussi ne laissent-ils plus échapper Polichinelle qu'il ne leur ait donné six pistoles pour éviter la prison. Ils lui ont d'abord offert le choix entre les pistoles, trente *croquignoles* ou douze coups de bâton. Polichinelle, quelquefois un peu trop sur son argent, a préféré les croquignoles, mais il veut tricher sur le nombre, et de croquignoles en coups de bâtons, il finit par recevoir les uns et les autres, et par payer en outre les pistoles.

Cette scène, qui éternisera la mémoire de Polichinelle sur le premier théâtre du monde, a été imitée par Molière d'une comédie du célèbre Giordano Bruno, dite *Il Candelaio, le Fabricant de chandelles*, traduite et publiée en français, en 1632, sous le titre de *Boniface et le Pédant* ; mais peu importe ici.

Il est plus intéressant, avant de fausser compagnie à Polichinelle, qui finirait par usurper une place trop importante dans notre petit travail, de le montrer figurant devant la cour du régent, Philippe d'Orléans, et dans un de ses plus grands rôles. — C'était en 1722. Nous avons dit quelques mots des foires Saint-Germain et Saint-Laurent et de leurs représentations théâtrales si longtemps suivies ; leur histoire demanderait un volume ; on la trouve suffisamment détaillée dans la volumineuse *Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait, et abrégée avec esprit dans le charmant ouvrage du vaudevilliste Brazier sur les *Petits Théâtres de la Capitale* ; il suffit à notre sujet de dire ou de rappeler tous les ennuis que la jalousie du Théâtre-Français, de l'Opéra et de la troupe italienne ou pseudo-italienne de l'Hôtel de Bourgogne, causa aux pauvres petits théâtres des foires, et surtout à l'Opéra-Comique en herbe, qui attirait tout Paris, tandis qu'Agamemnon déclamaient souvent devant ses seuls *gardes attristés*, que l'Opéra déployait en vain un luxe qui ne remplaçait pas toujours la bonne musique, et qu'Arlequin lançait ses lazzis devant les banquettes. Ces persécutions eurent surtout lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle. On allait quelquefois jusqu'à envoyer des exempts, des archers, des menuisiers démolir la baraque entière. Or, en 1722, en présence d'une nouvelle interdiction, Le Sage, Fuzellier et

d'Orneval, les principaux fournisseurs de l'Opéra-Comique, pour lequel ils avaient préparé de nouvelles pièces, s'avisèrent de louer une loge à la foire Saint-Germain, où ils firent jouer par des marionnettes des pièces de leur composition. On se moqua d'abord d'eux, Piron lança cette épigramme :

Le Sage et Dorneval ont quitté du haut style  
 La beauté,  
 Et pour Polichinel ont abandonné Gille,  
 La rareté!  
 Il ne leur reste plus qu'à montrer par la ville  
 La curiosité!

Mais le succès n'en accueillit pas moins nos auteurs et leurs marionnettes. — Ils firent jouer deux pièces : le *Remouleur d'amour* et *Pierrot Romulus*, précédées, selon un usage assez fréquent dans les coutumes théâtrales des foires, d'un prologue : l'*Ombre du Cocher poète*. Polichinelle joue dans ce prologue un rôle assez intéressant, mais nous préférons nous étendre un peu plus sur *Pierrot Romulus*, et nous nous bornons à citer un mot qui peint tout à fait cette nature haute et distinguée, qui tient à distance et n'autorise pas d'inconvenantes familiarités.

Au moment où Polichinelle, tout fatigué et arrivant d'Italie, se présente sur la scène, le *Compère*, il n'a point d'autre nom, s'approche et court pour l'embrasser ; — mais Polichinelle, faisant deux pas en arrière : « Vous êtes bien familier, mon ami ! est-ce que nous aurions gardé les cochons ensemble ?

LE COMPÈRE. — Je vous demande pardon, Monsieur... Je vous ai cru le Polichinelle de Paris.

POLICHINELLE. → Non, je suis le Polichinelle de Rome.

LE COMPÈRE. — Quoi ! vous seriez ce Jean Polichinelle de Rome, oncle et légataire universel de Madame Perrette la Foire ?

POLICHINELLE. — Oui, vraiment.

LE COMPÈRE. — Vous venez, sans doute, recueillir sa succession ?

POLICHINELLE. — C'est mon dessein. Je viens tenir sa place à Paris.

On voit, par ce court échantillon, que le sens de ces prologues était souvent très-satirique.

Du *Remouleur d'amour* nous ne dirons rien ; — Polichinelle n'y figure pas ; — il occupe, au contraire, un des premiers rôles dans la pièce de *Pierrot Romulus*. — Le sujet est tel : Romulus et ses guerriers ont enlevé les filles des Sabins qui avaient refusé de les épouser. Un grand nombre de mariages se sont alors conclus ; mais Romulus, plus honnête que beaucoup ne le soupçonnent, au moins dans une tragédie de La Motte qu'on jouait alors, et dont la pièce de *Pierrot Romulus* était la parodie, en est encore, au bout d'un an, à filer l'amour parfait près de la belle Hersilie, fille de Tatius, roi des Sabins. On juge si Sabinette, confidente d'Hersilie, se moque de cet amoureux transi ; elle ne conçoit pas qu'il soit *si nigaud* et fasse *des madrigaux*. Enfin la chance veut que Tatius, ne pouvant digérer la honte de sa nation, vient attaquer Rome, se fait prendre, et découvrant la *grande honnêteté* de Romulus et l'amour secret de sa fille pour ce héros, lui accorde sa main. — Et qui les marie alors ? Murena le grand prêtre, Murena qui n'est autre que Polichinelle en personne. — Ce digne *serviteur des dieux* n'y va pas, du reste, avec grand enthousiasme ; il trouve Romulus très-glouton, et sur l'air du *roi de Cocagne*, il chante :

Romulus, très-âpre aux Sacrifices,  
 Prend pour lui Moutons et Veaux.  
 A son croc, des Bœufs et des Génisses  
 On voit les meilleurs morceaux ;  
 Il n'est rien que ce Gourmand n'accroche  
 Et lon lon la  
 De ce train-là,  
 Bientôt il faudra  
 Revendre mon tourne-broche.

Polichinelle est distingué, mais il est gourmand. C'était, du reste, l'opinion du grand Bonald, que ces deux choses s'allient. — Toutefois, malgré sa mauvaise humeur, il est d'un courage trop prudent pour s'opposer à la volonté formelle de Romulus, et on devine de quel air majestueux et convaincu il invoquera Jupiter, Junon, Vénus,

Lucine, les déesses-mères et tout l'Olympe pour consacrer l'union de son maître et de la vertueuse Hersilie.

Ces trois pièces de Le Sage, d'Orneval et Fuzellier, eurent un énorme succès, et c'est pourquoi le régent ordonna une représentation personnelle pour lui et sa famille ; elle eut lieu à deux heures après minuit.

Nous pourrions montrer encore Polichinelle dans plus d'un rôle, sinon si beau, du moins bien digne de son grand caractère, nous nous bornerons à un. — Nicolas-Médard Audinot, acteur et auteur de la Comédie Italienne, ayant essuyé un passe-droit au théâtre dont il faisait partie, loua une baraque à la foire Saint-Germain, dans laquelle il fit jouer des comédies et des opéras de sa façon à des marionnettes. Chaque figure imitait un acteur ou une actrice des Italiens, — et quel rôle jouait Polichinelle ? On le devinerait difficilement. — Il représentait, dit M. Brazier, auquel nous empruntons ce récit, le *gentilhomme de la Chambre en exercice*, et il distribuait des faveurs et des grâces avec une dignité grotesque à faire pouffer de rire. — Tout Paris courut l'admirer ; — c'était vers 1765, mais nous ignorons l'année exacte.

Nous arrivons au temps où Polichinelle va subir une avanie, un déboire, une perte d'Etats et être obligé de recourir à toute sa philosophie. — Il y avait à Lyon, sur les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, — nous empruntons ces détails à l'intéressante introduction du beau volume imprimé à Lyon par Louis Perrin et édité par N. Scheuring, 1865 : le *Théâtre Lyonnais de Guignol*, il y avait, disons-nous, à Lyon, un nommé Laurent Mourguet, qui avait monté un théâtre de marionnettes, dont, selon l'usage, Polichinelle était le héros principal. Mourguet composait lui-même ses pièces, et avait coutume de les soumettre à un vieux canut de ses amis, plein d'esprit et de gaieté, dans le jugement et l'impression duquel il avait pleine confiance. Or, quand il était content, le vieux canut avait coutume de dire : *C'est guignolant* ; c'est-à-dire, en son langage, c'est très-drôle ; et ce mot, dont l'origine pourrait bien être *guigner*, regarder du coin de l'œil, ce mot était demeuré à Mour-

guet. Dans une ville où le canut, c'est-à-dire l'ouvrier en soie, joue un rôle si considérable et représente le type populaire local dans sa plus vive force, Mourguet ne pouvait manquer de l'introduire dans ses pièces, et à chaque instant le *c'est guignolant* de son vieil ami lui revenait à la bouche. Bientôt ce type du canut devint le favori du peuple lyonnais, on l'appela *Guignol*, et Polichinelle, conservé quelque temps comme une sorte de régisseur qui annonçait la pièce, disparut même tout à fait. — Franchement, cet emploi subalterne n'était plus digne de lui; c'était presque une insulte, d'ailleurs, une dérision que de lui faire faire la parade pour son heureux rival, pour l'envahisseur d'une partie de ses Etats; — car, on voudrait en vain se le dissimuler, Lyon n'est point revenu à Polichinelle, et plusieurs villes du Midi l'ont aussi abandonné. — Par exemple, il est encore le Polichinelle de Rome et le Polichinelle de Paris. Mais, à Paris même, par un trait d'ironie du sort pour un orgueil qui fut trop grand peut-être, le domicile, le théâtre, le castelet (*il castelletto*) où Polichinelle brille encore avec sa double bosse, où il bat sa femme, où il tue le commissaire, où il fait entendre sa voix retentissante de coq enroué, s'appelle *un guignol*.

De cet oubli, de cette ingratitude, de cette destitution partielle, Polichinelle, avant de prendre cette noble attitude « de souffrir sans murmurer », ne s'est vengé que par un mot : « Guignol, dit-il, c'est bon pour une ville de *communards*; moi j'appartiens à la grande Comédie de l'Art, *la Commedia dell'Arte*; je ne date point de la Révolution, ma naissance se perd dans la nuit des temps, — j'ai frayé avec Romulus, — avec un *Gnafron*, jamais. » Gnafron, c'est, à Lyon, l'ami de Guignol, c'est un type joyeux, mais très-commun, gourmand, ivrogne et d'une honnêteté douteuse; mais un Lyonnais seul pourrait le bien complètement définir; — de même pour Guignol.

Polichinelle, adieu! Non, tu ne pouvais frayer avec un Gnafron; les marionnettes elles-mêmes ont leur dignité.

BON DE WISMES.

# UNE ENTREVUE

## PROVERBE

---

### PERSONNAGES.

M. DE PRATILY.

RAYMOND, leur fils (20 ans).

M<sup>me</sup> DE PRATILY.

LE MARQUIS DE CARMAN.

MARGUERITE, leur fille (18 ans).

La scène se passe à Paris, dans le salon de M<sup>me</sup> de Pratily, aux flambeaux.

### SCÈNE PREMIÈRE.

M. et M<sup>me</sup> DE PRATILY, MARGUERITE, RAYMOND.

M. de Pratily, debout, adossé à la cheminée, tenant un journal. — M<sup>me</sup> de Pratily, agitée, allant et venant. — Marguerite et Raymond faisant une partie de dames.

M. DE PRATILY (*regardant la pendule*). — Ce monsieur se fait attendre. Ce que je souhaite le plus est qu'il ne vienne pas du tout. Je vous dis, mes enfants, que nous sommes ridicules.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — En quoi, mon ami? Nous ne sommes pas allés le chercher. Le marquis de Carman nous fait demander de le recevoir. Cela ne se refuse pas à un jeune homme de son nom et de sa situation.

M. DE PRATILY. — C'est précisément à cause de son nom et de sa situation que vos conjectures sont folles. Il passe pour avoir une très-grande fortune.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Excellente raison pour qu'il veuille faire un mariage d'inclination.

M. DE PRATILY. — Quand il aura monté nos trois étages et vu notre modeste appartement, il sera bientôt guéri d'un caprice, si c'en est un.

M<sup>me</sup> DE PRATILLY. — Quand il aura revu Marguerite, il ne regrettera pas d'avoir monté trois étages et ne s'occupera guère à regarder notre mobilier.

M. DE PRATILY. — Illusion de mère.

RAYMOND (*interrompant sa partie*). — Et confiance de frère. — Examinons froidement les choses : n'est-il pas vrai que Marguerite est la plus jolie et la plus aimable fille de France ?

MARGUERITE. — Mais tais-toi donc, Raymond. Tu vas recommencer tes compliments absurdes ! Si je ne deviens pas un petit monstre de sottise et de vanité, ce ne sera pas de ta faute.

RAYMOND. — Je ne me tairai pas ; j'ai le courage de mon opinion. N'est-il pas vrai que tu as eu tous les succès au bal d'avant-hier, le premier où tu sois allée ?

MARGUERITE. — Je pense que toutes les jeunes filles ont des succès au bal, puisqu'elles y retournent.

RAYMOND. — Ah ! tu penses cela ? A preuve, n'est-ce pas, ta cousine, cette bonne Lucie de Barville, qui serait restée clouée sur sa banquette si tu ne m'avais supplié de me dévouer et de lui trouver des danseurs ; et Dieu sait comme j'ai battu les buissons pour elle ! Toute l'école de droit y a passé.

MARGUERITE. — Tu as battu pour moi les mêmes buissons, car j'ai vu défiler tous tes amis. J'ai presque fait avec eux un cours de droit romain. Figure-toi qu'il y en a un qui ne m'a parlé que de son dernier examen.

RAYMOND. — Le sot ! je parie qu'il a eu trois boules blanches.

MARGUERITE. — J'ai entendu quelque chose comme cela ; j'avoue que je ne l'écoutais guère.

RAYMOND. — Et qu'as-tu donc écouté, ma chère ?

MARGUERITE (*embarrassée*). — Mais..... l'orchestre.....

RAYMOND. — Ah ! vraiment, tu prenais un vif intérêt à ces pauvres diables de râcleurs ? ils ont dû en être bien flattés. N'as-tu

pas écouté aussi un certain jeune homme, que je ne t'ai pas envoyé, celui-là, qui a dansé trois fois avec toi et qui ne paraissait pas te parler de droit romain? J'y vois clair quelquefois, sous mon binocle.

**MARGUERITE.** — Je t'ai déjà dit que je l'avais trouvé..... assez spirituel.

**RAYMOND.** — Et tu ne t'es pas informée de son nom?

**MARGUERITE.** — Je n'ai pas osé.

**RAYMOND.** — Bien répondu! Eh bien, moi, j'ai osé, et je dis que c'est le marquis de Carman, le même qui dès le lendemain a demandé à être présenté à notre mère, le même que nous attendons ici ce soir; et je dis, ne vous en déplaise, mon père, que les conséquences ne sont pas difficiles à tirer, et je dis que si j'étais le marquis de Carman, je ferais comme lui.

**M<sup>me</sup> DE PRATILY.** — Je suis désolée que ma santé ne m'ait pas permis de me rendre à ce bal. Je saurais tout..... J'avais confié Marguerite à M<sup>me</sup> de Barville, qui ne m'a rien rapporté de particulier.

**RAYMOND.** — Vous êtes naïve, ma mère, de vous imaginer que M<sup>me</sup> de Barville, dont la fille est laide et monte en graine, va perdre son temps à vous conter les succès de Marguerite. Si elle ne vous a rien dit d'aigre et de désobligeant sur ma sœur, c'est déjà sublime, et je lui décerne un prix Montyon.

**M. DE PRATILY.** — Tout cela n'a pas le sens commun. Jamais un jeune homme n'a débuté par une démarche aussi compromettante.

**RAYMOND.** — Si le procédé n'est pas vulgaire, il n'en est pas plus mauvais pour cela. Vous m'accorderez que M. de Carman ne compromet que lui. Ce n'est pas nous qui pouvons nous en plaindre. Je vous demande un peu à quoi l'avancerait d'aller faire semblant de prier Dieu à l'église, ou se promener aux Tuileries, ou s'exposer à l'Exposition, suivant l'usage antique et solennel. Vous connaissiez son nez, et voilà tout. Il sait, à n'en pas douter, que la dot n'est pas riche et que les espérances ne sont pas brillantes. Il passe outre, il vient revoir Marguerite chez elle, entourée de sa famille. Il vient se



donner à juger lui-même tout entier. C'est crâne, c'est franc, c'est gentilhomme. En une demi-heure, on aura fait plus de chemin qu'en trois semaines d'informations et de rencontres. (*On apporte une lettre à M. de Pratily.*)

M. DE PRATILY. — C'est de M. du Mesnil. (*Lisant*) : « J'avais » espéré jusqu'au dernier moment pouvoir vous amener ce soir » M. de Carman ; ma maudite grippe m'empêche décidément de » sortir.... » (*S'interrompant*). Bon ! voilà ton château de cartes qui croule. (*Continuant*). « Mais mon jeune ami prétend qu'il se passera » de moi et saura se présenter tout seul.... »

RAYMOND. — Ah ! ah ! mon château de cartes se reconstruit de plus belle.

M. DE PRATILY (*continuant*). — « Il suivra donc de près cette » lettre, et cætera.... »

RAYMOND (*qui a repris sa partie*). — Un, deux, trois, et tu vas à dame.

M<sup>me</sup> DE PRATILY (*agitée*). — Marguerite, arrange donc un peu tes cheveux, tu es toute décoiffée.

MARGUERITE (*se lissant avec les mains*). — C'est fait.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Je t'avais recommandé un peu plus de toilette. — Et M. de Pratily qui n'est seulement pas en cravate blanche !

M. DE PRATILY. — Y songez-vous, ma chère ? pour recevoir la visite d'un jeune homme ?

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Marguerite, tu n'es pas trop troublée ?

MARGUERITE. — Pas autant que vous, ma mère.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Quand il te parlera, ne va pas être trop timide.

MARGUERITE. — Vous croyez donc qu'il me fera peur ?

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Ni trop assurée non plus.

MARGUERITE. — On fera de son mieux.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Il faut de l'assurance, ma chère enfant, mais.... il n'en faut pas trop. Il faut de la timidité aussi ; il n'en faut pas trop. La nuance est difficile.

MARGUERITE (*riant*). — Je crois que la perfection serait de loucher, abaisser un œil et lever l'autre.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Ton calme m'étonne. Pourvu que tu ne fasses pas quelque gaucherie ! Moi, il me semble que je n'oserai rien dire, de crainte de dire une maladressé.

MARGUERITE. — Prenons tous la même résolution, et nous serons certains d'être trouvés très-aimables.

RAYMOND. — Et moi, ma mère, n'avez-vous aucune recommandation à m'adresser ?

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Oh ! toi, tu risques de tout gâter par ton étourderie ; et je t'aimerais mieux dans ta chambre.

RAYMOND. — Si vous l'ordonnez ! Mais qui fera les frais de la conversation ? car mon père ne paraît pas en disposition d'être très-loquace.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Sois bien prudent, je t'en conjure.

RAYMOND. — Je parlerai du droit romain.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Mais non... Parle de la campagne....

RAYMOND. — Je traiterai la question des engrais.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Mais non... Parle de la chasse....

RAYMOND. — Je raconterai les exploits de Trompillo. — Mais s'il allait n'être pas chasseur ? Trompillo lui-même risquerait de l'intéresser médiocrement.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Parle.... de la Bretagne.

RAYMOND. — Il ne la connaît pas, et vous savez bien qu'il laisse en ruines le vieux château de son nom.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Hélas ! oui, et c'est le seul chagrin qui se mêle pour moi à l'idée de cette alliance. Nous allons rentrer dans notre manoir pour n'en plus sortir, l'éducation de nos enfants étant terminée ; ma pauvre Marguerite n'habitera certainement pas la Bretagne et sera perdue pour nous. (*Elle s'essuie les yeux.*)

M. DE PRATILY (*froissant le journal et éclatant*). — Je vais à mon cercle, et je donne ordre de ne recevoir personne.

M<sup>me</sup> DE PRATILY (*se levant*). — Mais, mon ami....

M. DE PRATILY. — J'aurais dû le faire plus tôt. (*Il prend sa canne,*

*s'enfonce son chapeau, et se dirige vers la porte, qui s'ouvre ; on annonce du dehors : M. le marquis de Carman !)*

## SCÈNE DEUXIÈME.

## LES PRÉCÉDENTS, LE MARQUIS.

(*Mise recherchée, grande distinction de manières, apparence d'un homme de trente-deux à trente-cinq ans.*)

LE MARQUIS (*sur le pas de la porte*). — Vous sortiez, Monsieur ? J'espère que vous n'ignorez pas que mon retard a une excuse. Je devais prendre M. du Mesnil...

M. DE PRATILY. — En effet, Monsieur, mais je n'espérais plus avoir l'honneur de vous voir...

LE MARQUIS. — Si vous préférez m'accorder quelques moments d'entretien demain matin ?...

RAYMOND (*bas*). — Demain matin.

M. DE PRATILY (*rentrant*). — Je vous en supplie, Monsieur, je n'ai rien d'important qui m'appelle ailleurs, et je suis tout à votre service.

RAYMOND (*bas à Marguerite*). — Mauvais début, ma chère. Je le trouve vieilli depuis avant-hier, qu'en dis-tu ?

MARGUERITE (*bas*). — C'est que tu n'as pas ton lorgnon.

LE MARQUIS (*saluant M<sup>me</sup> de Pratily*). — Je suis un peu hardi, Madame, de me présenter ainsi devant vous sans mon introducteur ; si j'en ai pris la permission, c'est que je pars demain soir pour la Bretagne....

M<sup>me</sup> DE PRATILY (*vivement*). — Pour la Bretagne, Monsieur ? Je crois qu'on ne vous y a encore jamais vu.

LE MARQUIS. — Il est trop vrai, Madame. Mon nom même doit y être bien oublié, ma famille ne résidant plus dans notre province depuis plusieurs générations, et il risquerait d'être tout à fait inconnu sans une vieille ruine de castel....

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Une terre superbe.

LE MARQUIS (*souriant*). — Peut-être, mais une vieille ruine, peu

habitable pour d'autres que des hiboux, à en juger par les récits qu'on m'en a faits.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Vous auriez trouvé ici même des photographies de votre château... dans l'album de ma fille.

LE MARQUIS. — En vérité ? Ce sera d'autant plus précieux à conserver que je me propose de restaurer la ruine pour aller m'établir au milieu des souvenirs de mes pères.

RAYMOND (*bas*). — Je le trouve rajeuni. Regarde-le bien.

MARGUERITE. — D'un œil seulement.

RAYMOND. — Il a fort bonne mine.

MARGUERITE. — Un peu chauve.

RAYMOND. — Vous ne vous prendrez pas aux cheveux.

M<sup>me</sup> DE PRATILY (*s'oubliant*). — Vous ne pouvez pas me causer une plus grande joie que de m'annoncer ce projet et ce sera une joie pour tout le pays. Un site admirable, des bois magnifiques... et à trois lieues à peine de chez nous. Marguerite, as-tu là ton album ?

MARGUERITE. — Il est dans ma chambre, ma mère.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Cours vite le chercher.

RAYMOND (*bas*). — Et ma mère qui ne devait rien dire ! La voilà lancée. (*Marguerite se lève lentement, allume un bougeoir et sort ; le marquis la regarde avec quelque complaisance.*)

### SCÈNE TROISIÈME.

LES PRÉCÉDENTS, moins MARGUERITE.

LE MARQUIS. — Mademoiselle votre fille est ravissante, Madame. Je l'avais déjà remarquée au bal ; je ne sais si je ne suis pas encore plus frappé aujourd'hui de la pureté de ses traits.

M<sup>me</sup> DE PRATILY (*minaudant*). — Vous êtes trop poli, Monsieur.

LE MARQUIS. — Quel nom avez-vous donné à cette fleur ?

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Marguerite.

LE MARQUIS. — Charmant, et digne d'elle.

M. DE PRATILY (*qui est resté debout*). — Je suis fort aise, Mon-

sieur, d'apprendre vos projets. Vous partez déjà pour présider à leur exécution ?

LE MARQUIS (*se levant et se rapprochant de M. de Pratily*). — Mon Dieu ! je vais d'abord étudier les lieux, me rendre compte des difficultés.... de diverses sortes, juger par moi-même de la manière dont je serai accueilli.

M. DE PRATILY. — Je regretterai, Monsieur, de ne pas me trouver à Pratily pour avoir l'honneur de vous recevoir.

LE MARQUIS. — Vous y ferez sans doute un voyage au moment des prochaines élections ?

M. DE PRATILY. — Je n'en ai pas, jusqu'à présent, l'intention.

LE MARQUIS. — On m'a dit que vous décliniez toute candidature, et c'est un grand dommage que des hommes comme vous....

M. DE PRATILY. — Oh ! Monsieur, les hommes comme moi ne sont pas rares, et j'ai peu de mérite à refuser une candidature qui n'a jamais été fort sérieuse. Il n'y a déjà que trop de compétiteurs.

LE MARQUIS (*négligemment*). J'ai reçu quelques lettres.... très-inattendues.... de mon régisseur.... du curé.... d'autres personnes encore qui m'ont fort surpris. On témoigne, et avec insistance, le désir que je me mette sur les rangs. Pensez-vous, Monsieur, que.... si j'étais assez heureux pour pouvoir me présenter sous vos auspices.... j'eusse des chances ?

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Certainement, Monsieur, et nous emploierions pour vous toute notre influence.

RAYMOND (*bas*). — Et ma mère qui ne devait oser rien dire !

M. DE PRATILY (*souriant*). — Veuillez me permettre de répondre, ma chère amie. J'ai le regret, Monsieur, de ne pas partager la confiance de ma femme. Notre influence est bien peu de chose, en dehors de notre paroisse, et là même est fort amoindrie. Si vous habitiez vos terres depuis plusieurs années, si vous aviez passé par la mairie, par le conseil général, eh ! sans doute, vous seriez un des candidats les mieux qualifiés, vous auriez autant de chances qu'en peuvent laisser les rivalités des comités et les fantaisies du suffrage universel. Aujourd'hui je n'apercevrais pas ces chances, et l'annonce même de votre projet serait exploitée contre vous comme une ma-

nœuvre, dans un pays dont, je dois l'avouer, la jalousie est le péché mignon. — Vous excusez ma franchise, j'espère....

LE MARQUIS (*déconcerté*). — Comment ! Monsieur ? c'est sur cette franchise que je comptais. Au surplus, j'attachais fort peu d'importance à une idée qu'avaient essayé de me donner quelques amis....

RAYMOND (*bas*). — Toujours les amis.

LE MARQUIS. — Je vous assure que j'aime bien mieux mon repos que ces agitations électorales....

M. DE PRATILY. — C'est aussi mon sentiment.

LE MARQUIS. — Des démarches pénibles, presque humiliantes... des calomnies, des inimitiés... J'admire le dévouement des hommes de bien qui les affrontent, et je m'estime heureux d'en être dispensé.

RAYMOND (*bas*). — Hypocrite !

M<sup>me</sup> DE PRATILY (*pincée*). — J'aurais été plus encourageante que mon mari, Monsieur, mais il est convenu que les femmes n'y entendent rien, et l'on ne prend pas la peine de les consulter. J'espère au moins que cela ne vous empêchera pas de donner suite... à vos autres projets.

RAYMOND (*bas*). — Les pieds dans le plat.

LE MARQUIS. — Je l'espère aussi, Madame. Mais un déplacement complet, une construction importante, un tel changement d'habitudes, c'est toujours une bien grave résolution à prendre.... Elle demandera encore à être méditée...

RAYMOND (*bas*). — Farceur ! Il a l'air vieux.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Va donc chercher ta sœur, Raymond. Il ne faut pas tant de temps pour prendre un album. (*Raymond se lève, mais Marguerite rentre au même instant.*)

### SCÈNE QUATRIÈME.

#### LES PRÉCÉDENTS, MARGUERITE.

MARGUERITE (*déployant un album*). — Voici, Monsieur, sous ses trois principaux aspects, ce qui reste du donjon de Carman, véné-

rable séjour des orfraies et des fantômes. On ferait un gros volume des légendes, toutes plus lugubres les unes que les autres, qui ont cours à son sujet. Aussi, j'y mourrais de peur.

M<sup>me</sup> DE PRATILY (*contrariée*). — Que dis-tu, Marguerite ? Tu plaisantes.

MARGUERITE. — Ma mère, vous étiez encore moins brave que moi, quand nous sommes allés en partie faire une collation à la ruine. Vous n'avez jamais voulu y rester une minute après le coucher du soleil, et vous aviez pris un lézard pour un crocodile.

LE MARQUIS (*regardant toujours l'album*). — Une grande originalité de caractère.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Oui, Monsieur, elle est un peu enfant gâtée peut-être, nous lui laissons dire tout ce qui lui passe par la tête, elle charme tant notre intérieur.....

LE MARQUIS (*souriant*). — Pardon, Madame, je parlais du caractère de la ruine, je ne me serais pas permis de qualifier celui de Mademoiselle, — bien qu'un peu d'originalité ne puisse être chez elle qu'une grâce de plus.

RAYMOND (*bas*). — Je n'y comprends plus rien, il rajeunit.

LE MARQUIS (*déposant l'album et se levant*). — Je vous remercie beaucoup, Mademoiselle. — Vous paraissiez vous amuser de bon cœur avant-hier au bal, et je crois que les papillons nocturnes des salons vous faisaient moins peur que les hiboux de Carman. Prenez garde, les papillons sont quelquefois plus dangereux.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — J'ai su, Monsieur, les aimables attentions que vous avez eues pour ma fille, et j'en ai été bien touchée.

LE MARQUIS (*étonné*). — Sur mon honneur, je voudrais avoir mérité ce remerciement, mais j'ai le chagrin de ne pas m'en reconnaître digne.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — C'est cependant bien vous qui avez fait danser plusieurs fois Marguerite ?

LE MARQUIS (*riant*). — Moi, Madame ? Il y a dix ans que je ne danse plus..... depuis mon mariage.

MARGUERITE. — Vous êtes marié, Monsieur ?

**LE MARQUIS.** — Et père de cinq enfants, Mademoiselle. (*Il salue à la ronde et sort.*)

## SCÈNE CINQUIÈME.

LES PRÉCÉDENTS, moins LE MARQUIS.

Marguerite et Raymond éclatent de rire. M<sup>me</sup> de Prately paraît plongée dans la stupéfaction. M. de Prately est très-grave. Une pause assez longue.

**M. DE PRATILY.** — Riez, mes enfants, cela vaut mieux que de pleurer. Je vous le disais : sommes-nous assez ridicules !

**RAYMOND.** — Permettez, mon père. Riez avec nous, et convenez que la scène est plaisante ! Moi, je ne donnerais pas ma stalle pour cent écus. Ce marquis est plus ridicule que nous. Il est venu chercher ici une veste que vous lui avez taillée, sans ménagement, dans le drap le plus fin. Il ne rit pas, lui, je vous le jure, d'être précipité de son rêve. Sa déconvenue a eu des témoins, et la nôtre n'en a pas.

**M<sup>me</sup> DE PRATILY** (*avec un profond soupir*). — Et que venait donc faire ici ce père de famille ?

**RAYMOND.** — Vous ne l'avez pas compris, ma mère ? Simple visite électorale. Dès qu'il a vu qu'il s'était mal adressé, il n'a plus songé qu'à s'esquiver. S'il est piqué de la tarentule du candidat, il en verra bien d'autres, — et il n'est pas au bout de ses peines. Je vous réponds qu'il sera prêt à nous faire encore la cour. Du reste, il n'a pas mal joué son rôle, il a été poli, il n'est pas le premier venu, et je voterais volontiers pour lui.

**M<sup>me</sup> DE PRATILY.** — Mais c'est toi, malheureux enfant, qui nous as tous induits en erreur, avec ton histoire de beau danseur si attentif. C'est toi qui as tout inventé.

**RAYMOND.** — Pardon, ma mère, je n'ai rien inventé. Le beau danseur existe, seulement il est bien clair qu'il y a une méprise. Quand j'ai demandé son nom, on m'a nommé M. de Carman, qui se sera trouvé près du jeune homme. Ma faute n'est pas plus grave que cela.



M. DE PRATILY. — C'est pour ta sœur que ton étourderie a été très-fâcheuse. On ne joue pas, entends-le bien, avec le cœur ni avec la réputation d'une jeune fille.

MARGUERITE (*riant encore*). — Mon père, ni mon cœur, ni, j'espère, ma réputation n'ont été engagés dans cette anecdote. S'il faut tout vous avouer..... je me suis un peu moquée de Raymond, qui n'avait fait, depuis le bal, que se moquer de moi à l'occasion de mon danseur attentif. Petite revanche permise.

RAYMOND. — Mais c'est une vraie friponnerie.

MARGUERITE. — Vous vous étonniez de mon calme ; je savais très-bien, avant l'entrée de M. de Carman, qu'il n'avait rien de commun avec mon danseur.

RAYMOND. — Ceci est abominable, ma chère. Et savais-tu que M. de Carman était un respectable père de famille ?

MARGUERITE. — Je l'ignorais, et il ne m'importait guère.

RAYMOND. — Comment ! il ne t'importait guère ? Mais s'il n'avait pas été marié, nous prenions d'assaut le donjon et le châtelain. Deux cent mille livres de rente, un des plus beaux noms de Bretagne, des terres magnifiques dans notre voisinage, cela fait oublier bien des godelureaux de salon ; n'est-il pas vrai, Mademoiselle ? Cela peut compenser quelques années en trop et quelques cheveux en moins. Conviens que tu te réservais, que tu avais à ta lyre des cordes de rechange. Si celle-là avait bien résonné, je crois que tu n'en serais pas à rire de moi.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Marguerite a eu raison. C'est le devoir d'une fille de ne négliger aucune chance ; car enfin, vous l'avez vu, l'affaire a été bien près de réussir, et si ce monsieur n'avait pas eu tant d'enfants..... (*Éclats de rire de Marguerite et de Raymond. M. de Pratyly lui-même prend part à l'hilarité.*)

M<sup>me</sup> DE PRATILY (*continuant*). — Ah ! mon Dieu, je ne sais plus ce que je dis ! J'ai été si bouleversée que j'en perds la tête.

MARGUERITE. — Remettez-vous de grâce, ma mère, et daignez oublier ce bon M. de Carman et sa nombreuse famille, en lui permettant de l'augmenter encore. Je n'ai pas eu les habiletés qu'on

me suppose. J'étais profondément convaincue que je n'étais pour rien dans la démarche de cet inconnu. Mais j'ai vu Raymond si enthousiasmé de son idée, si certain de sa découverte, que, ma foi, je me suis amusée à le laisser s'embrouiller.

RAYMOND. — Merci. — Mais j'y pense, petite rusée, tu sais peut-être le vrai nom de ton danseur ?

MARGUERITE (*baissant les yeux*). — Je le sais.

RAYMOND. — Qui te l'a dit ?

MARGUERITE. — Lui-même. ■

RAYMOND. — Décidément, tu t'es bien moquée de moi. Et maintenant, peux-tu nous faire connaître ce paladin ?

MARGUERITE. — A quoi bon ? si je ne dois pas le revoir, c'est inutile. S'il a eu autre chose qu'un caprice fugitif, il faudra bien qu'il se montre. Quand il demandera une entrevue, peut-être m'y verrez-vous plus troublée qu'à celle-ci.

M<sup>me</sup> DE PRATILY. — Ma fille n'ira jamais plus au bal sans moi. Il n'y a que les mères pour tout comprendre et tout deviner.

ALFRED DE COURCY.



ÉTUDES HISTORIQUES

---

# LA RESTAURATION

---

HISTOIRE DE LA RESTAURATION, par M. H. de l'Épinois. — Un vol. in-18.  
Paris, Palmé.

L'histoire de la Restauration est une de celles qui s'imposent tout d'abord à l'attention des hommes sérieux et des vrais Français. Elle nous montre l'essai qui fut tenté, pendant quinze années, pour allier la France moderne, telle que la Révolution l'a faite, avec la France ancienne, œuvre des siècles et du catholicisme, les tendances libérales avec la monarchie traditionnelle. Il nous est permis de voir quelles causes rendirent ces essais inutiles, et par quel concours de circonstances tout fut remis en question, en juillet 1830, sans que depuis ce moment le redoutable problème ait été résolu. Pourquoi faut-il que ces leçons précieuses soient perdues pour beaucoup ? Pourquoi, parmi nous, parmi les honnêtes gens, en est-il encore, et en grand nombre, qui ne l'étudient pas avec un esprit libre de tout préjugé ?

Amis et ennemis, tous ont pris la plume pour défendre ou pour attaquer ce régime. Les uns se sont proposé de justifier les hommes de la Restauration ; les autres ont prétendu en justifier la chute. Depuis quarante ans, ce gouvernement est entré dans le tombeau, et cependant les passions qu'il excita ne sont pas apaisées ; elles sont, au contraire, plus vivaces, plus bruyantes que jamais. Il a cela de particulier, qu'il ne peut rencontrer l'indifférence.

Il faut ou le repousser, ou le soutenir. Ah ! c'est que derrière son nom s'agitent les intérêts les plus graves. C'est que pour les uns comme pour les autres, pour les fauteurs comme pour les adversaires, son établissement semble non pas un simple accident, un fait purement transitoire, mais bien l'une des phases les plus importantes de la lutte terrible commencée depuis bientôt un siècle entre les partis qui, sous des appellations diverses, se partagent notre société. Aussi, que d'écrits ! que de livres ! surtout combien d'attaques violentes ! de haineuses déclamations ! Cependant, chose singulière, mais bien consolante, à mesure que le temps nous éloigne de ces jours, une lumière nouvelle se lève sur eux et les éclaire. Bien des points sont éclaircis, bien des accusations délaissées, des calomnies rejetées avec dédain. Des réputations ont été détruites ou réduites à leur juste valeur ; des faits dénaturés ont été expliqués ; des fantômes, créés pour les besoins de la cause par les préjugés ou par la colère, apparaissent dans leur véritable néant. Ceux qui se respectent parmi les adversaires ont fait justice d'accusations calomnieuses, ont réhabilité des mémoires outragées, ri tout haut de ce qui jeta la terreur au fond de bien des âmes. Il n'y a plus maintenant que des brochuriers sans valeur ou des journalistes haineux qui ressassent les vieilles calomnies tant de fois réfutées, qui s'attardent, eux, les amis du progrès, à redire des contes mille fois démentis.

Entre les ouvrages que doit consulter tout homme désireux de s'instruire sur la Restauration, celui de M. Nettement occupe la première place, tant son consciencieux auteur a pris de soins pour mettre sous leur vrai jour les événements et les personnages de cette époque. Malheureusement cette œuvre est trop considérable pour se trouver entre les mains de tous ; elle est même trop longue pour être lue par ceux-là précisément qui ont le plus grand besoin d'être instruits. Voici un nouvel ouvrage, court et substantiel, précis et rapide, qui, sans prétendre remplacer celui dont nous parlons, peut cependant en rendre l'absence moins regrettable pour beaucoup de personnes. Cette histoire de la Restauration, par M. Henri

de l'Épinois, est la reproduction, avec quelques retouches, de deux articles qui parurent dans les numéros du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> avril 1873 de l'excellente *Revue des questions historiques*. Ce n'est pas, dans sa forme réduite, une sèche énumération de dates et de noms ; ce n'est pas, plus ou moins, un manuel du baccalauréat. Non, ce livre est une œuvre sérieuse. C'est un résumé habilement présenté des faits les plus saillants, une indication judicieuse de ce qu'il faut connaître avant tout. Les choses importantes sont mises en évidence, développées même, s'il est nécessaire, tandis qu'une foule d'autres détails qu'on peut trouver facilement dans les écrits plus considérables sont impitoyablement rejetés dans l'ombre. L'auteur ne sacrifie pas au plaisir de raconter, ce qui aurait pour unique effet d'allonger le récit sans éclairer le jugement. Son but est plus élevé ; le résultat qu'il a obtenu plus précieux. Avec lui, ceux qui veulent s'instruire ont tout ce qui leur est absolument indispensable, ceux qui veulent résumer à eux-mêmes leurs souvenirs ou leurs lectures ont trouvé le meilleur des guides.

Ramenés sur le trône par la force des choses, appelés par la France affamée de la paix, dans un mouvement instinctif qui étonna l'esprit hostile des étrangers et déjoua les calculs intéressés des politiques, les Bourbons furent accueillis avec un enthousiasme indescriptible, dont ceux qui en furent les témoins ont gardé l'ineffaçable souvenir. Napoléon, en tentant, par ambition, l'entreprise insensée et coupable qu'on appelle les Cent-Jours, ceux qui, trop intéressés au maintien du gouvernement révolutionnaire sous une forme quelconque pour le repousser, ou trop bien façonnés à la servitude pour maintenir leur indépendance, rendirent cette entreprise possible en n'y résistant pas, remirent toutes choses en question. Lorsque Louis XVIII revint de Gand, où il s'était réfugié pendant l'orage, il n'avait plus le même prestige ; les fleurs de lys ne signifiaient plus seulement la réconciliation et l'oubli, elles étaient une menace pour les traîtres et les imprudents.

Alors commença, contre le gouvernement de la Restauration, l'œuvre d'une opposition aussi implacable que peu scrupuleuse dans

le choix des moyens. D'abord cachée, agissant dans l'ombre, se révélant parfois par des conspirations dont les chefs restent prudemment à l'écart, tandis que des comparses fanatisés paraissent au grand jour et meurent sur l'échafaud, elle finit par s'affirmer, par user de tous les moyens que la législation met en son pouvoir ; par disputer publiquement aux princes l'affection et l'obéissance. Alors eut lieu l'alliance immorale, sous le nom de libéralisme, des partisans de la république avec ceux de l'homme qui écrasa la république au 18 brumaire ; alors se formèrent les sociétés secrètes ; alors, par la voie de la presse, par la diffusion des écrits obscènes et impies, fut tentée la démoralisation des masses. Alors on vit, pour détruire le trône plus facilement, attaquer l'autel qui en était le plus ferme soutien. La convention avait complété Voltaire ; les admirateurs de cette assemblée et les fils de Voltaire unirent leurs efforts pour continuer son œuvre. Le clergé fut en butte à toutes les calomnies. Sous le nom de congrégation, terme vague dont on dénaturait le sens, les affiliés des sociétés secrètes représentèrent une association ténébreuse qui enlaçait la France entière et menaçait de l'étouffer. Ce que les cléricaux sont pour les gens de notre époque, les jésuites le furent pour ceux de ce temps, et sous leur nom on attaqua sans mesure tous ceux qui avaient encore dans le cœur la foi de leurs ancêtres. Alors le beau nom, le nom sacré de liberté fut adopté comme un mot de ralliement, comme une formule capable à la fois d'enthousiasmer les cœurs et de cacher les plus noirs attentats. Ah ! nous n'en doutons pas, au nombre de ceux qui furent séduits par les appels à l'indépendance, qui crurent la liberté sérieusement attaquée, il y en eut beaucoup qui furent trompés, et qui se levèrent de bonne foi contre un gouvernement d'autant plus libéral de sa nature qu'il était essentiellement réparateur. Ceux-là seuls doivent être maudits qui mentirent sciemment, qui, dans le *National* ou le *Constitutionnel*, racontèrent à ceux qui ne pouvaient rien vérifier par eux-mêmes, des contes absurdes qu'ils donnaient comme des vérités ; ceux-là seuls doivent être maudits, qui, de même qu'Armand Carrel au *National*,

et que les rédacteurs du *Globe*, acceptèrent de jouer une comédie de quinze ans, et eurent plus tard l'audace de s'en vanter. On se demande pourquoi la Restauration est tombée; qu'on en lise l'histoire, et on se demandera comment, devant cette opposition systématique et injuste de parti pris, elle a pu subsister pendant quinze ans.

Sans doute, ce gouvernement fit des fautes. Et quel est donc l'homme assez orgueilleux pour se croire impeccable? Quelle est donc l'institution humaine qui, un jour ou l'autre, n'a pas eu sa part d'erreurs? Était-il possible qu'après vingt-cinq ans de lutte, il n'y eût pas dans les vainqueurs quelques instants d'illusion triomphale, qu'après avoir été pendant vingt-cinq ans courbés, au nom de la liberté, sous la tyrannie des clubs, de l'échafaud ou du sabre, ils n'aient pas, en respirant librement pour la première fois, conçu des rêves qui ne pouvaient se réaliser? Sans doute il y eut des hommes qui désirèrent alors un retour en arrière qui était impossible, qui oublièrent un instant qu'entre 1785 et 1815, il s'était écoulé plusieurs siècles. Mais cette erreur explique-t-elle le déchaînement des haines, l'aigreur des hostilités, l'indignité des calomnies? Non, mille fois non.

Ce qu'il fallait faire, c'était modérer ces impatiences fébriles, montrer clairement à ces esprits ardents ce qui était possible et ce qui ne l'était pas, se rappeler qu'après tout, ceux qui montraient ces prétentions avaient longtemps souffert, et qu'on pouvait compter sur leur fidélité, comme on avait vu leur sang couler sous la hache des bourreaux et sur le champ de bataille. Que les ennemis-nés de ces hommes ne le comprissent pas, que les héritiers des clubs n'y entendissent rien, on ne s'en étonne pas; mais ce qui doit surprendre, ce qui surprendra toujours, c'est que les ministres du roi très-chrétien ne l'aient pas compris davantage. Ceux qui, les premiers, eurent l'honneur d'être admis dans les conseils de Louis XVIII, ne virent qu'un danger, le royalisme déclaré, ne connurent qu'un ennemi, la fidélité inaltérable réclamant le droit de se dévouer à nouveau. Ils ne voulurent pas faire la part des hommes et

des choses, ou ils ne le surent pas. Tout ce qui affirmait hautement son dévouement pour le trône parut suspect, tout ce qui apportait ses souffrances pour garant de son passé fut déclaré hostile.

Il en résulta ce fait vraiment étrange et toujours inexplicable, que, sous le gouvernement du roi, les royalistes les plus déclarés furent nécessairement, fatalement rejetés dans l'opposition. Les élections de 1815 avaient donné une chambre essentiellement royaliste, la Chambre Introuvable. Au lieu de s'en servir, au lieu de lui demander, en la modérant habilement, les éléments essentiels de la restauration, non-seulement du trône, mais surtout de la société, on se plut à la contrister, à l'attaquer, puis on la renvoya brutalement, comme on chasse un serviteur infidèle. Il fallut être conséquent avec soi-même ; il fallut s'appuyer sur les partis, non précisément hostiles, mais peu favorablement disposés, il fallut en un mot faire le jeu de l'opposition. On vit bientôt, par les élections, le résultat de ce système. Le noble et loyal duc de Richelieu, qui l'avait accepté, fut obligé de donner sa démission quand il vit arriver à la Chambre, par les élections annuelles, des hommes dont le nom seul était une insulte et un défi pour le frère de Louis XVI. M. Decaze, qui en était le plus déterminé partisan, dut se retirer à son tour, quand le progrès des idées libérales eut mis le poignard dans les mains de Louvel. Il était trop tard : le mal était fait. Les royalistes, découragés, repoussés systématiquement, n'avaient plus de confiance dans la cour, et on allait les voir, pour faire échec au ministère, s'allier même avec leurs ennemis acharnés. Misérables ceux qui les contraignirent à cette extrémité, qui, au nom de Louis XVIII, arrachèrent aux Vendéens les armes d'honneur que Napoléon leur avait laissées et qui contraignirent Madame, duchesse d'Angoulême, la survivante des martyrs du Temple et la compagne fidèle du comte de Provence en exil, de répondre à un solliciteur : « Surtout ne prononcez pas mon nom, car ce serait le meilleur moyen de faire échouer votre requête. »

M. de Richelieu revient au ministère ; il ne peut s'y maintenir. M. de Villèle, un des hommes les plus honnêtes qui aient passé par



le gouvernement de la France, le remplace ; il est lui-même en butte aux attaques et aux défiances. Pendant qu'il se défend contre la gauche, il est obligé de se tenir en garde contre la droite. Il a donné des gages de sa fidélité ; mais il se croit obligé de garder quelques ménagements, on le soupçonne. Il a le malheur de blesser M. de Châteaubriand, et la colère aveugle de l'orgueilleux écrivain crée contre le gouvernement royal une nouvelle opposition royaliste, terrible, parce qu'elle fait cause commune avec le libéralisme. A M. de Villèle succède M. de Martignac. Il ne va pas assez loin pour la gauche ; il s'avance trop pour la droite ; la droite et la gauche unissent leurs efforts et le renversent. Alors vient au pouvoir, pour la première fois, la droite extrême, dans la personne de M. de Polignac. Que pouvait-elle faire ? Depuis quinze ans, journaux de l'opposition et journaux du ministère la décriaient et la calomniaient. Se maintenir aux affaires était impossible pour elle. Une aversion immense, irrésistible, accueillit son avènement ; en vain Charles X fit appel à la force pour maintenir sa prérogative et faire respecter son autorité. Le monarque et le ministère furent renversés ensemble, et l'ère des révolutions, l'ère de la démagogie et du césarisme, se succédant à des intervalles périodiques, se rouvrit pour notre patrie, nous réservant au nom tantôt de l'autorité, tantôt de la liberté, le spectacle des injustices les plus criantes ou des catastrophes les plus terribles.

Le cœur est navré quand il voit ces choses, quand il voit ce gouvernement, qui était destiné à faire notre salut, conduit à sa ruine par la déloyauté de ses ennemis, en même temps que par les imprudences de ses amis, celles-là encouragées, celles-ci exploitées par ceux mêmes qui avaient pour premier devoir de réprimer les unes, de s'allier les autres en les redressant. Et cependant, au milieu de ces tristesses, la Restauration faisait son œuvre. Malgré les difficultés, malgré les luttes, elle rendait à la France la paix et la prospérité. On lui reprochait d'être revenue dans les fourgons de l'étranger, et par la seule force de son ascendant, elle éloignait l'étranger qu'avaient seuls ramené Bonaparte et ses complices. On

l'accusait d'humilier notre dignité nationale, et elle promenait fièrement son vieux drapeau blanc en Espagne, dans la Grèce, en Algérie, en rajeunissant sa gloire par de nouveaux triomphes. L'opposition dévoilait à l'ennemi les plans de guerre ; l'Angleterre prétendait dicter à Charles X ce qu'il devait faire ; malgré l'opposition, malgré l'Angleterre, Charles X continuait son œuvre, et l'esclavage des chrétiens était à jamais supprimé par la prise d'Alger. On accusait le gouvernement de perdre l'argent de la France, et jamais les finances ne furent mieux dirigées. Des ministres habiles et intègres se succédaient et posaient les règles admirables de notre comptabilité financière ; trois milliards d'arriéré étaient soldés ; les dettes, celles de l'empire et des Cent-Jours, étaient payées ; aucune créance n'était refusée ; les indemnités de guerre étaient acquittées ; l'industrie, le commerce, étaient favorisés ; les services publics largement rétribués ; trois guerres soutenues, sans que l'impôt devint considérable, sans qu'il écrasât les peuples obligés de les fournir. Le dernier budget de la Restauration, celui de 1831, avait été arrêté à 950,000,000 ; aujourd'hui, après trois révolutions et plusieurs coups d'État, nous aurons à payer, en 1875, plus de trois milliards, et le service seul de la dette exigera 1,250,000, c'est-à-dire 300 millions de plus que le budget total de la Restauration.

Voilà ce qu'on peut lire dans l'ouvrage de M. de l'Épinois. Ce livre, que j'appellerais non pas l'histoire, mais la philosophie de l'histoire de la Restauration, donne beaucoup à penser. Ce n'est pas une attaque, ce n'est pas un plaidoyer, « ce n'est ni un panégyrique, ni un pamphlet », c'est un exposé impartial, et par là même une justification éclatante de la Restauration, qui n'a besoin que d'être connue pour être appréciée, pour être aimée. Voilà pourquoi M. de l'Épinois a fait en même temps un excellent travail et une œuvre à la fois très-bonne et très-française. Il promet un autre livre sur le gouvernement de Juillet ; nous l'attendons avec impatience.

• ABBÉ P. TEULÉ. •

---

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LA MAIN DE VELOURS ; — BRETONS ET VENDÉENS , par M<sup>lle</sup> Gabrielle d'Ethampes. — Librairie Périsse, rue Saint-Sulpice, 28, et librairie Saint-Germain-des-Prés, rue de l'Abbaye, 13, Paris.

M<sup>lle</sup> d'Ethampes poursuit son œuvre littéraire, qui est, en même temps et sous tous les rapports, une bonne œuvre. Sa *Main de velours* rappelle la *Philotée* de saint François de Sales, *égale, douce, patiente*, et attirant à elle comme un aimant par le simple attrait de la vertu. Qui n'a connu des âmes douées de ce charme d'autant plus irrésistible qu'il ne trompe jamais et qu'il survit à la beauté, à la jeunesse, à tous les autres charmes ? Comme opposition, M<sup>lle</sup> d'Ethampes met en scène une belle de jour, s'étudiant à paraître, à *pêcher à l'hameçon*, comme dirait encore le saint évêque de Genève, et ne pêchant pas toujours, n'étant amie, épouse, fille, mère qu'après sa toilette. Qui n'a connu de ces poupées-là ? La mort vient-elle de traverser la maison,

Vous entrez, le cœur bien triste ;  
La veuve dans son boudoir,  
Causant avec sa modiste,  
Ne peut pas vous recevoir.

Mais sa fille Rosemonde  
Vous fait un charmant accueil ;  
Le noir va si bien aux blondes,  
Qu'elle a déjà pris le deuil.

Ces vers de Raymond du Doré peignent d'un trait l'*Helène* de M<sup>lle</sup> d'Ethampes. On sent combien le contraste prête à de riches et salutaires développements.

L'action a pour cadre les douloureux événements de 1870, qui mirent si complètement à nu les caractères. On vit alors, mieux que jamais, chez les femmes comme chez les hommes, où était la force, le dévouement, le patriotisme, où était l'âme de la France.

Les *Bretons et Vendéens* sont inspirés par un sentiment analogue. M<sup>lle</sup> d'Ethampes nous présente comme modèles nos pères et nos fils, nos mères et nos femmes. Pourquoi ne le dirions-nous pas ? Nos récents malheurs nous prouvent du moins que les races des forts ne sont pas, Dieu merci, éteintes, et que, viennent encore les épreuves, elles ne failliront ni sur le champ de bataille ni devant l'échafaud.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

POÉSIES DERNIÈRES, par M. Raymond du Doré. — Un vol. in-18.  
Nantes, Mazeau et Libaros.

Je viens de citer quelques vers de Raymond du Doré ; je voudrais bien en citer d'autres. La grande difficulté pour les poètes aujourd'hui, c'est d'être lu ; on ne coupe pas leurs livres. Ah ! si l'on coupait celui-ci, il arriverait probablement ce qui m'est arrivé à moi ; on ne me l'a laissé fermer qu'après le dernier vers, et encore m'a-t-on dit : *Est-ce tout ?*

Pourquoi cela ? parce que la poésie y est toujours de la poésie, ce qui est rare de notre temps ; qu'aucune fausse note n'y blesse l'oreille ; que le cœur s'y montre toujours, et l'esprit aussi, l'esprit de nos vieux poètes, vif, alerte, qui s'émeut facilement, mais qui sait rire.

On se rappelle la jolie ballade de Ronsard :

Mignonne, allons voir si la rose...

Voilà, certes, une entrée passablement gracieuse et imprévue. Eh bien ! M. du Doré a de ces entrées-là, pas toujours aussi gracieuses, mais du moins aussi imprévues.

Marthe, écoute, je te prie,  
Trois minutes seulement.  
Tout le monde nous marie ;  
Eh bien ! tout le monde ment.

Un joli galant ! direz-vous. Patience.

T'épouser mettrait mon âme  
En un cas trop hasardeux :  
Dieu ne permet qu'une femme,  
Et dans toi j'en trouve deux.

Oh ! Marthe, l'une m'enchanté,  
Quant à l'église, le soir,  
Agenouillée, elle chante  
Entre l'orgue et l'encensoir ;

Marthé, l'autre me désolé,  
Quand aux danses du hameau,  
Elle saute, tourne et vole,  
Me plantant là sous l'ormeau.

J'abrège à grand regret :

Double âme et double visage !  
Marthe, cela me fait peur,  
Et devant le mariage,  
Je fuis à toute vapeur.

De ne pas t'offrir un gîte,  
Tu m'excuseras, je crois ;  
Ma maison est si petite  
Qu'on ne peut y loger trois.

Eh bien ! n'est-ce pas là tout simplement ce qu'on appelle une perle, et la *Mignonne* de Ronsard est-elle de plus belle eau ?

Le dernier trait me remet en mémoire une preste et fine réponse de la comtesse de Toulangeon à son beau-frère Bussy-Rabutin, qui réclamait toujours une petite place dans le cœur des dames, sauf à la faire grande, un fois entré. Bussy lui demanda cette petite place, *après son frère*, en un quatrain assez plat. Sa jeune belle-sœur lui répondit :

Je crains d'avoir le cœur serré ;  
Deux n'y sauraient tenir à l'aise.

Vous-même, sans qu'on vous déplaise,  
Souffrez-vous bien d'être pressé ?

Le marquis de Saint-Aulaire fut reçu à l'Académie pour moins que cela.

J'ai dit qu'il y avait à la fois du cœur et de l'esprit dans les vers de M. du Doré ; j'ajoute du bon esprit, ce qui n'est pas chose commune dans des têtes de poètes ; et ce bon esprit, je le trouve jusque dans les vers de sa jeunesse, car M. du Doré fut poète fort jeune. Longtemps on a pu croire qu'il l'avait oublié ; mais nous ne l'avions pas oublié, nous. J'ai, depuis trente-sept ans, dans ma bibliothèque, un petit volume intitulé *Poésies d'un proscrit*, qu'il ne reniera certainement pas. Le titre, à lui seul, était touchant et engageant ; les vers ne l'étaient pas moins. Exilé à la suite des événements de 1832, pour n'avoir pas voulu *plier la tête*, M. du Doré avait promené, pendant quatre ans, sa tristesse sur les rivages les plus enchanteurs, les plus célèbres, mais où *le bonheur ne l'attendait pas*. Sa voix n'avait rien, d'ailleurs, de l'amertume de celle du Dante ; c'était plutôt l'accent de Virgile :

*Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.*

Que d'âme dans cet adieu !

L'astre des nuits suit son cours pacifique,  
Son doux rayon, de nulle ombre voilé,  
Vient caresser le front mélancolique  
De l'exilé...

O mon pays ! cette blanche lumière,  
Qui prête aux flots un jour mystérieux,  
Éclaire aussi le vallon solitaire  
De mes aïeux.

O mon pays ! dans sa triste demeure,  
Près du foyer, à genoux maintenant,  
Ma pauvre mère, inconsolable, pleure  
Sur son enfant.

Si le proscrit se laissait quelquefois distraire, c'était moins par les monuments du passé que par quelque image de paix et de bonheur,

et deux roitelets bâtissant leur nid sous les lierres du Colysée, le touchaient plus que toutes les grandeurs de Rome.

Proscrit, il aimait aussi à s'arrêter près des tombes des proscrits, près de la pierre du Tasse, à Saint-Onuphre ; près du mausolée des Stuarts, à Saint-Pierre. Une tombe ne parle pas d'ailleurs uniquement de souffrance, elle parle d'avenir.

O vous qui protégez ces dépouilles mortelles  
De vos pieuses mains et de vos blanches ailes,  
Anges que Canova fit descendre des cieux,  
Remontez ! les Stuarts ne sont pas en ces lieux.

Parfois, enfin, M. du Doré, qui avait souvent rêvé de douces images, comme tous les poètes, les voyait revenir à lui et ne se sentait pas la force de froncer le sourcil à leur *sourire d'ange*.

Luiza, pourriez-vous me dire  
Ce qu'en ce moment j'admire,  
Sous le chêne vert assis ?  
Ce n'est pas l'Arno qui roule  
Son onde au bruit des chansons,  
Ni ces bosquets dont la foule  
Aime l'ombre et les gazons....

Non, non, ce n'est point Florence  
Avec son peuple joyeux,  
Ni cet horizon immense,  
Ni ces monts voisins des cieux ;

Mais c'est vous, ma bonne fille,  
Aux grands yeux noirs pétillants,  
Vous qui menez, si gentille,  
Votre vieux père à pas lents,  
Vous dont la bouche de rose  
Avec tendresse se pose  
Sur un front à cheveux blancs.

Du Bellay disait que les vers, après avoir été l'*abus* de sa jeunesse, seraient l'*appui* de ses vieux jours, et il ajoutait :

S'ils furent ma folie, ils seront ma raison.

Eh bien ! voilà ce que M. du Doré ne pourra pas dire. La folie de sa jeunesse est, en effet, d'un bon goût qui touche à la raison ; aussi la raison de ses vieux jours conserve-t-elle toute la fraîcheur de la jeunesse. C'est résumer d'un mot ce que je pense du nouveau recueil. La veine n'y est pas moins vive que dans le premier, et son cours est plus limpide encore, ses rives sont plus fleuries. A entendre le proscrire de 1832,

La lyre est plus harmonieuse  
Sous les doigts de la douleur ;

ne lui en déplaît, il nous prouve aujourd'hui que le bonheur a, lui aussi, sa muse, et une muse des mieux inspirées. Lisez *Rose et Chardon* ; lisez cette charmante boutade sur *Nantes*, où l'auteur me semble jouer le jeu de l'Amour, dans les petits poètes grecs, lorsqu'il égratigne sa mère, et vous me direz si cette muse heureuse a vieilli d'un jour, si elle n'a pas gardé toute son espièglerie et toute sa grâce.

Lisez les vers *A mon pays* :

Ma Vendée est toujours belle . . .

ou ceux à l'abbé Mongazon, le défunt maître de notre vieux poète :

Enfants de Mongazon, dont la lampe est éteinte,  
Venez la rallumer à son pur souvenir !

et vous me direz si son cœur bat moins fort qu'autrefois.

Sans doute des vers de soixante ans ne peuvent pas toujours être jeunes. On ne voit pas approcher le *Lingenda domus et placens uxor*, sans réflexions tristes ; alors on écrit *Novissima, Misère des misères*, c'est-à-dire qu'on est plus poète que jamais.

Quand, dans la nuit éternelle  
Un homme s'est endormi,  
Ce qui rend sa mort cruelle,  
Affreuse pour un ami,

Oh ! ce n'est point sur sa couche  
Ce froid cadavre étendu,  
Ni cette muette bouche  
Qui naguère eût répondu ;

.....



Mais ce qui fait que l'on pleure  
L'ami que Dieu nous donna,  
C'est de revoir la demeure  
Qu'hier il abandonna.

Hélas ! hélas ! dans l'asile .  
Où vécut le trépassé,  
Tout est riant et tranquille,  
Ainsi que par le passé.

Les fenêtres sont ouvertes,  
Le soleil brille joyeux ;  
Autour des persiennes vertes  
Court le pampre gracieux.

Un merle en sifflant éveille  
Les échos du bois voisin,  
Et Jean, la face vermeille,  
Siffle en béchant son jardin....

Je ne veux pas aller plus loin, non que ce qui suit n'offre un tableau achevé, mais les Rosemondes, qui pensent à leurs cheveux blonds en prenant le deuil, ne se trouvent, Dieu merci, que dans les maisons gâtées par le luxe, et où les enfants ne savent que jouir et hériter.

Mais je m'oublie. Le soir de M. du Doré est, en définitive, comme celui de la nature, dont les teintes sont plus riches encore et plus chaudes que celles du matin. Ainsi du chant de notre poète. Ah ! s'il nous rappelle les douces harmonies du soir, que ce ne soit pas du moins, comme on nous en menace, le chant du cygne.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

# LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

## M. JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

---

Nous croyons devoir reproduire la préface que M. Ropartz a placée en tête de cet ouvrage, si plein d'intérêt pour la Bretagne, et qui sera mis en vente sous peu de jours. (Un volume in-8°, 504 pages avec portrait. Paris, Lecoffre : 7 fr. 50.)

Je dois aux lecteurs de ce livre l'exposé sommaire des motifs qui ont déterminé un simple laïque à écrire la vie d'un prêtre et l'histoire de la fondation d'un ordre religieux contemporain.

Aussitôt après la mort de M. de La Mennais, les Frères de l'Instruction chrétienne, pieusement préoccupés de tout ce qui se rattachait à la mémoire de leur fondateur, réunirent ce qu'ils purent des écrits et des notes concernant sa vie et son institut, et prièrent un des prêtres qui avait longtemps vécu à Malestroit, à la Chesnaye, à Saint-Méen, à Ploërmel, de rédiger avec ces notes et ses propres souvenirs le livre désiré par eux. Un meilleur choix ne pouvait être fait : le biographe avait pour lui une science profonde des questions théologiques et philosophiques agitées par les écrits de Féli de La Mennais, et qui s'entremêlaient nécessairement à l'histoire de son frère ; il avait, de plus, une affection filiale et profonde pour celui dont il avait été successivement l'élève, le disciple et l'ami. Mais les notes et les correspondances recueillies par les Frères, si elles présentaient des documents presque suffisants pour faire un tableau

vrai de l'institut dans lequel s'était résumée la seconde moitié de l'existence active et féconde de M. de La Mennais, n'apprenaient rien ou presque rien de la moitié de cette vie non moins active et jamais stérile, qui avait été comme le noviciat du fondateur. Le vénérable ecclésiastique auquel avait été confié le soin d'élever le pieux monument demandé par les Frères, ne se trouva pas en position de faire les nombreuses démarches, les nombreux voyages nécessaires pour combler cette lacune, et crut devoir renoncer à la tâche entreprise.

C'est alors qu'ayant eu occasion d'étudier à mon tour les documents réunis par les Frères, pour écrire un des chapitres de mon livre sur l'histoire de la ville de Ploërmel, je me sentis pris du désir de compléter, autant que possible, le faisceau des renseignements épars en tous les coins de la Bretagne et concernant la vie et les œuvres de M. de La Mennais. Cette recherche m'apparut comme un devoir de piété filiale. J'étais, peut-être, de tous les disciples du supérieur des Frères qui n'étaient pas entrés dans le sacerdoce, celui que les circonstances avaient le plus constamment rapproché du maître; d'un autre côté, et ma profession et mes goûts personnels m'avaient toujours porté vers la recherche et la collection des documents historiques de toute nature, et principalement des manuscrits. Il n'y avait donc point de témérité de ma part à essayer de réunir, à tout le moins, les pièces justificatives d'un ouvrage que les contemporains seuls pouvaient préparer d'une manière complète.

Mes relations avec M. de La Mennais remontent aux plus lointains souvenirs de ma première enfance. Orphelin dès le berceau, j'avais été recueilli par mon grand-père maternel, qui était entré fort avant dans l'intimité de M. de La Mennais, alors que les fonctions de grand vicaire de Saint-Brieuc l'appelaient fréquemment à Guingamp, que mon grand-père habitait. Les premiers Frères de l'Instruction chrétienne m'enseignèrent la lecture et l'écriture, et à la fin de l'année 1832, M. de La Mennais lui-même me faisait prendre place dans sa voiture et m'amenait, après une étape à la Chesnaye, à sa maison de Saint-Méen, où il voulut que je restasse après la scission que la

condamnation ecclésiastique de Féli amena entre lui et les missionnaires de Rennes, directeurs du collège de Saint-Méen. Huit ans plus tard, j'étais à Paris, où M. de La Mennais m'avait ménagé la très-précieuse bienveillance de plusieurs des hommes distingués qui avaient autrefois vécu à la Chesnaye et à Malestroit. Le fondateur des Frères, occupé à cette époque de la création de ses écoles dans les colonies, venait souvent à Paris. L'affection toute paternelle qu'il avait eue pour moi dès ma plus petite enfance, et qui se traduisait de sa part par un tutoiement familier dont il usa toujours, me permit de pénétrer dans les détails les plus intimes de sa vie. Il passait généralement un temps très-court à Paris, dans un hôtel garni de la rue de Beaune, où je devais le rejoindre chaque jour jusqu'à son départ. J'étais investi par son amitié des fonctions de secrétaire, et j'avais pour salaire les conversations et les épanchements de chaque soirée.

A quelques années de là, mon mariage, dans une campagne toute voisine de Ploërmel, me donnait l'occasion de revoir M. de La Mennais toutes les fois que je passais quelques jours dans ma famille, c'est-à-dire à deux reprises chaque année; par ailleurs, chacun de ses propres voyages en Basse-Bretagne le ramenait à ma table et sous mon toit; et pour donner l'exacte mesure de mes rapports avec lui, je dirai que, l'étant allé visiter dans les derniers mois de sa vie, alors qu'il ne quittait presque plus son lit, il voulut que je dînasse dans sa chambre et à côté du lit où il était étendu.

Il m'avait souvent témoigné, dans ses dernières années, le désir qu'il me devînt possible de passer quelques semaines à Ploërmel, pour réunir, sous sa dictée, pour ainsi dire, les matériaux d'une notice sur son institut, qu'il voulait que je pusse publier après sa mort. Les circonstances ne m'ont jamais permis ce séjour prolongé à Ploërmel; mais les conversations multipliées du Père et les notes confiées par les Frères eux-mêmes, m'ont rendu possible l'exécution tardive de ce fidéicommiss; et c'est là la véritable origine et la justification de ce livre.

Ce fut dans le courant de l'année 1868 que s'arrêta chez moi le

ferme dessein de rechercher les documents et surtout la correspondance. Si M. de La Mennais lui-même et les plus anciens des Frères avaient réuni, comme je l'ai dit, des notes et des renseignements sur l'institut, la modestie sincère du fondateur ne s'était jamais occupée de sa personne, et ce qu'on savait à Ploërmel et parmi les amis intimes était le souvenir précieux et incomplet des conversations si pleines d'intérêt que le Père tenait parfois sur un point ou un autre de son passé. Ces souvenirs se sont groupés et ont pris un corps dans l'excellente oraison fuyèbre prononcée à Ploërmel par M. l'abbé de Léséauc.

En 1862, avait paru le *Recueil des lettres adressées à M<sup>sr</sup> Bruté* par les deux frères de La Mennais, et surtout par Jean-Marie, et ce volume avait été toute une révélation. M. de la Gournerie l'avait enrichi d'une notice excellente sur les deux frères.

En 1866, M. Blaize, fils d'une sœur de MM. de La Mennais, fit imprimer deux volumes des œuvres inédites de Féli, composés surtout de correspondances, parmi lesquelles les lettres écrites à Jean tiennent la plus large place. Les lettres de Jean à Féli sont malheureusement plus rares. Le contexte des lettres de Féli en suppose un bien plus grand nombre de Jean. Est-ce une perte accidentelle ou une destruction volontaire? Les recherches actives et toutes bienveillantes de la famille Blaize dans les papiers laissés par Féli n'ont pu rien m'apprendre à cet égard <sup>1</sup>.

Ici, M. Ropartz remercie les personnes qui ont bien voulu mettre des documents à sa disposition; puis il ajoute :

C'est après toutes ces tentatives fructueuses ou stériles, que j'ai pu réunir les matériaux, pour la plupart inédits, que j'ai fait entrer

<sup>1</sup> Au nombre des documents que m'a gracieusement communiqués M. H. Blaize, je dois mentionner le très-beau portrait peint en 1827 par Paulin Guérin. Si j'ai préféré faire reproduire par la gravure la miniature de V. Le Chénétier, en tête de l'édition in-8° de cet ouvrage, c'est que ce type, beaucoup plus âgé, m'a semblé plus propre à rappeler le fondateur vraiment populaire des Frères et à nos contemporains et aux Frères eux-mêmes.

dans le texte même de ce livre. Il est, je le sais d'expérience, une malchance trop vulgaire pour les chercheurs : c'est de laisser, sans le savoir, quelque filon inexploré. Si quelque lecteur possède, concernant la vie et les œuvres de M. de La Mennais, des documents qui aient échappé à mes recherches, je lui saurais une grande grâce de me les communiquer pour une seconde édition, que la reconnaissance des Bretons et l'intérêt du sujet, sinon le talent de l'écrivain, me permettent d'espérer.

Au moment même où je terminais ce volume, le très-révérend Frère Cyprien, supérieur général de l'institut depuis la mort de M. de La Mennais, était admis en présence de Pie IX. Le Frère Cyprien a raconté d'une manière charmante, dans une circulaire adressée à ses Frères et datée du 5 mai dernier, les impressions de son voyage à Rome <sup>1</sup>. J'y relève ces mots du Pape, relatifs à M. J.-M. de La Mennais; je ne saurais trouver une meilleure épigraphe pour mon livre :

« Ensuite, entretenant le Saint-Père avec effusion de notre vénérable fondateur l'abbé Jean de La Mennais, je dis, en passant, qu'il était le frère du trop célèbre écrivain; mais j'ajoutai incontinent :

« C'étaient, très-saint Père, deux hommes de génie, mais d'un génie bien différent. Si l'un avait le génie de l'écrivain, l'autre avait en outre, au suprême degré, le génie du bien, des œuvres utiles, et par-dessus tout, l'amour de l'Église et du Saint-Siège. »

— « Oui, oui! répondit Pie IX, l'abbé Jean était bon; il était » bien bon. »

» Puis, Sa Sainteté reprit tout à coup, d'un ton significatif :

« Ils n'étaient pas frères! »

S. ROPARTZ.

<sup>1</sup> In-4° de 8 pages. Vannes, G. de Lamarzelle.

# NOS ARTISTES AU SALON

---

A ÉMILE GRIMAUD

Mon cher ami,

Je viens un peu tard vous parler du Salon de cette année, fermé depuis quelques semaines déjà, et de la part qu'y ont prise nos artistes bretons et vendéens. Encore devrai-je débiter par une digression.

Comment, en effet, se permettre d'entrer au Palais de l'Industrie sans faire, en passant, une visite à cet autre Salon, bien autrement riche en œuvres excellentes, exposées dans les galeries du Palais-Bourbon au bénéfice des Alsaciens-Lorrains, en même temps qu'au bénéfice, non moins grand, du public et de l'art? Comment, avant d'aller porter nos politesses au présent, ne pas saluer le passé, un passé si glorieux surtout, si magnifiquement représenté? « A tout seigneur tout honneur », dit le proverbe, et ici les « seigneurs » composent toute une cour, seigneurs du pinceau, seigneurs du ciseau, seigneurs dans tous les genres de l'art, depuis Memling et les deux Van Eyck, les grands artistes flamands du XV<sup>e</sup> siècle, encore si peu connus chez nous (la merveilleuse *Châsse de sainte Ursule*, de l'un, et le non moins merveilleux triptyque, l'*Adoration de l'Agneau mystique*, des autres, que j'admirais, il y a trois ans, la première à l'hôpital de Saint-Jean, à Bruges<sup>1</sup>, et le second dans la cathédrale de Gand, auraient suffi pour faire courir tout Paris), jusqu'à Ruysdael, Hobbema et Paul Potter; — depuis notre vieux Clouët jusqu'à nos con-

<sup>1</sup> C'était en 1871; nous sortions de la Commune. Sur l'un des derniers feuillets du registre des visiteurs, je lus, écrite en grosses lettres, cette mention pour le moins étrange: *Raoul Rigault, membre de la Commune*. Sans doute quelque mauvais plaisant avait jugé spirituel de se parer du nom du trop fameux assassin, puisqu'il paraît certain que celui-ci a été tué lors de la prise du quartier latin par les troupes de Versailles (quelqu'un m'a affirmé avoir vu son cadavre gisant sur le trottoir de l'une des rues avoisinant la Sorbonne). Quoi qu'il en soit, mon nom, fort heureusement beaucoup plus obscur, dut s'accorder du peu enviable voisinage de cette sinistre célébrité.

temporains, Delacroix, Delaroche, Decamps, Th. Rousseau et Troyon ; — depuis le « divin Sanzio » jusqu'à Ingres, son fervent disciple.

Impossible d'énumérer seulement toutes ces richesses artistiques accumulées, tous ces tableaux, pour la plupart des chefs-d'œuvre fameux, inscrits dans le Livre d'or de l'Art ; — toutes ces tapisseries, anciennes ou modernes, rivalisant de coloris avec les toiles voisines ; — tous ces émaux, de Limoges et d'ailleurs, d'une fraîcheur à défier les siècles ; — ces bijoux, de tout style, plus riches encore de forme que de matière, et où s'est jouée la fantaisie des plus célèbres orfèvres ; — ces cristaux, ces ivoires sculptés, fouillés, guillochés ; — ces meubles en bois précieux ou en métal, depuis le coffret microscopique jusqu'à cette superbe armoire de Boule, exposée par M. le marquis de Vogüé, tout étincelante de ses incrustations de cuivre ; — ces armes, ou rongées par la rouille, comme cette longue et lourde épée d'un chevalier du XII<sup>e</sup> siècle, ou bien niellées, damasquinées comme ce sabre d'Abd-el-Kader, remis par l'émir vaincu à son digne rival Lamoricière, vainqueur enfin de son tenace et insaisissable ennemi, après un duel épique de dix années <sup>1</sup> ; — ces manuscrits latins, français, hébreux, persans, etc., ornés des plus riches miniatures ; — ces faiences de toute origine, depuis le *Delft* jusqu'au *Nevers* et au *Vieux-Rouen* ; ces porcelaines européennes et asiatiques, en particulier ces magnifiques vases façon persane, chinoise ou japonaise, de M. Collinet, digne continuateur de l'œuvre du regretté Adalbert de Beaumont, un savant esthéticien et céramiste, dont les produits, tout actuels, rivalisent avec ce que l'art oriental a produit de plus parfait.

Toutes ces œuvres si diverses, offertes, avec un patriotique empressement, à l'œuvre si digne d'intérêt des Alsaciens-Lorrains, par de riches collectionneurs français, ou même étrangers, composent un ensemble à rendre jaloux le Louvre lui-même.

On sait du reste que le succès de cette belle exposition a dépassé l'attente de ses intelligents organisateurs. Grâce à l'accumulation de ces oboles journalières (des oboles dont le total se chiffre par *cing* ou *six mille* francs par jour), plusieurs autres villages pourront bientôt recevoir, en Algérie, de nouvelles familles de nos frères d'Alsace-Lorraine, ces généreux exilés volontaires, qui ont héroïquement dit adieu à leurs foyers, renoncé à la petite patrie, envahie et souillée, pour rester fidèles à la grande, à la France : éclatante leçon de patriotisme, que nombre de Français feraient bien de méditer, que nous oublions trop au milieu de nos mortelles divisions, lesquelles, si elles persistaient, auraient bientôt fait de notre malheureux pays la Pologne de l'Occident !..

<sup>1</sup> Ce glorieux trophée a été envoyé à l'exposition par M<sup>me</sup> de Lamoricière.



Mais secouons ce lugubre cauchemar, et paulo minora canamus, je veux dire entrons enfin en matière.

Constatons une fois de plus que les Salons se suivent et se ressemblent, et se valent, ou à peu près, accusant les mêmes tendances, la même moyenne de talents et d'œuvres, plus estimables en général par l'habileté et le métier, que par l'élévation de la pensée. Témoin les deux grands succès du jour : ce pendu réaliste, à la saillante musculature, aux chairs rouges, à la tête vulgaire, que M. Bonnat appelle un *Christ* et qui serait tout au plus l'un des deux larrons ; ces spirituelles anecdotes appelées *Rex tibicen* et l'*Éminence grise*, que M. Gérôme nous conte avec son pinceau si fin, mais un peu sec et *brillanté*, et auxquelles le jury a décerné la médaille d'honneur de la section de peinture, au scandale de certains critiques moroses.

Mais ne nous risquons pas dans les généralités, qui nous mèneraient trop loin ; bornons-nous au chapitre spécial qui doit nous occuper.

Tout d'abord, je rencontre en tête du livret M. Baader, qui, en sa double qualité de Breton et de médaillé, a un droit double aussi à une mention. Si son tableau la *Gloire posthume* n'est peut-être pas sans défauts, il accuse du moins une louable tendance vers l'art sérieux et élevé.

C'est sans doute aussi cette tendance que le jury a voulu récompenser en décernant une deuxième médaille à l'*Offrande* de M. Lecadre, composition gréco-mythologique, estimable d'exécution, si elle est peu neuve par le sujet (des jeunes filles grecques offrant des couronnes à une statue de Minerve).

Un peintre qui n'a plus besoin d'être encouragé dans la pratique de l'art élevé et qui lui reste toujours fidèle, c'est M. Elie Delaunay. Ses deux portraits de M. G. B. et de M. Legouvé, ne sont pas loin d'être des chefs-d'œuvre, et je cherche quelles qualités leur manquent : ressemblance frappante, saisissant relief, à la fois finesse et vigueur de trait, vivante et parlante physionomie, à travers laquelle l'esprit, l'âme, transparaît, — tout se rencontre dans ces deux maîtres morceaux. Un troisième, non inscrit sur le livret, *David vainqueur de Goliath*, est également une toile de haut style, un peu froide peut-être en certaines parties (il est vrai qu'elle paraît inachevée). Elle est vraiment héroïque l'attitude de cet adolescent, à l'air grave et résolu, fièrement campé, sans forfanterie toutefois, tenant d'une main l'épée, grande comme lui, du géant, et de l'autre soulevant sa hure chevelue (cette tête, toutefois, n'est-elle pas encore un peu petite pour cet énorme corps qui gît là et dont elle vient d'être détachée?), pendant, que, à l'arrière-plan, les compagnons

d'armes du jeune vainqueur célèbrent son triomphe au bruit des trompettes et des flûtes.

M. de Beaumont nous transporte dans un tout autre monde. Avec lui nous ne sommes pas exposés à rencontrer l'héroïsme, sous aucune forme, mais bien de petits sujets anecdotiques ou épigrammatiques, traités d'ailleurs avec un vrai et spirituel talent, une touche trop grise, mais fine, que l'on regrette de ne pas voir mieux employés.

*Bête comme une oie* : Sauf votre respect, cela vous représente un troupeau de volatiles de ladite espèce, accourant en jacassant à tue-tête, comme s'ils se disputaient stupidement à qui sera le premier mis à la broche, se pressant autour de ce cuisinier qui, le coutelas passé dans son tablier blanc, se tenant le menton dans une pose méditative, regarde ses victimes et tâte de l'œil la plus grasse. — Le beau sujet à mettre en peinture ! — *Têtes folles* ! rieuses jeunes femmes qui s'amuse des grimaces de trois nains : autre sujet non moins digne de l'art de Raphaël et de Poussin...

J'ai regret à constater encore une certaine défaillance dans le poétique et sympathique talent de M. de Curzon. Son *Premier portrait* (légende grecque de l'invention du dessin) n'est que du Bouguereau, du plus maniéré, soufflé et *blaireauté*; on dirait d'une peinture sur porcelaine. J'aime mieux la *Sérénade dans les Abruzzes*, et le joli paysage intitulé *Souvenir des côtes de Provence*, traités du moins d'un pinceau plus viril.

Faute d'espace, mentionnons, au courant de la plume, le néo-grec M. Picou et ses toiles toujours aussi lustrées, vernissées, et aussi fausses de ton; — les jolies compositions de genre de MM. Leray et Hippolyte Dubois; — le *Korn-boud* de M. Yan'Dargent, le Breton bretonnant du pinceau; — la *Gauloise* et la *Brunehaut* de M. Luminais, l'une tordant sa-fauve chevelure, l'autre traînée par son cheval fougueux à travers un âpre paysage : deux toiles brossées avec cette vigueur que l'on connaît; — l'*Hôtel du Lion d'or*, de M. Jules Noël, faisant suite à son *Arrivée de la diligence* du précédent Salon : pimpante et gaie pochade, peinte en grisaille, façon gouache; scène de cuisine d'auberge, au temps du Directoire, où les détails spirituels ne manquent point; — l'*Alerte de francs-tireurs*, de M. Chaillou, douloureux souvenirs d'une guerre maudite; — la *Morue fraîche* et les *Confitures* (deux plats qui ne vont guère ensemble), que nous sert côte à côte M. Jean Even (de Dinan); — la *Chaste Suzanne*, de M. Le Bihan, un prétexte à nu, sujet tiré au millième exemplaire; — le *Jésus au jardin des Oliviers*, de M. Léofanti (de Rennes), d'un sentiment élevé et pieux.

*Le livre sérieux* : Elles se sont mises à deux pour le lire; encore n'en

peuvent-elles venir à bout, tant le livre est sérieux, ou, peut-être, tant elles le sont peu... Les voici qui s'endorment, mollement étendues sur les coussins d'un sofa, pendant que le pauvre vieux livre (un vénérable bouquin, à tranches rouges et relié en veau) s'échappe des mains de l'une des deux belles indolentes. Inutile d'ajouter que, pour se mieux livrer à cette sérieuse occupation, qui si mal leur réussit et de laquelle, on le voit de reste, elles ne sont guère coutumières, nos deux jeunes personnes se sont attifées de leurs plus beaux atours, ainsi qu'il sied à des élégantes qui se fournissent à la maison Toulmouche. Evidemment les livres sérieux n'ont rien de commun avec ces falbalas, et le dernier roman du fardé et musqué M. Arsène Houssaye ferait bien mieux l'affaire de ces demoiselles.

Dans le paysage, nous retrouvons nos deux vieilles et excellentes connaissances, MM. Lansyer et Camille Bernier, qui nous apportent de nouvelles vues de la pittoresque nature bretonne, toujours étudiées avec le même sentiment, toujours rendues avec la même vérité en même temps qu'avec la même poésie. Dans les *Brisants du Stang*, le premier n'a pas craint de se mesurer avec l'un des phénomènes les plus terribles de la tempêteuse mer qui lutte dans un duel éternel contre les falaises granitiques de l'extrémité de la péninsule bretonne : chaos de houles énormes, qui s'élèvent, se creusent, bondissent, s'amoncellent et se brisent contre elles-mêmes et contre les récifs, en hurlant et en projetant au loin une fumée d'écume...

De cette *marine*, si hardie d'intention, sinon parfaite de rendu (la perfection ici se fût doublée d'un tour de force; mais tout au moins l'impression y est), rapprochons ces autres *marines*, estimables à divers degrés et signées : de Bellée (un pinceau vigoureux et franc), Le Sénéchal de Kerdréoret, Guillou...

M. Bidau, un paysagiste dans son genre aussi, continue d'étaler devant nos yeux charmés d'appétissants amas de fruits et de fleurs, luttant de fraîcheur et de coloris.

L'amitié qui nous lie tous deux à M. Gustave Marquerie, un artiste dont la modestie égale le talent et qui, Breton de cœur, a désormais conquis, par ses nombreux travaux, droit de cité à Nantes, — me défendrait-elle de reconnaître, à mon tour, que son *Portrait de M. de Laprade* est excellent, qu'il a su fort heureusement rendre la vivante et noble physionomie du célèbre poète, ces grands et larges traits, ces expressifs yeux noirs, où rayonne l'inspiration lyrique en même temps qu'y pétille la mordante verve du satirique ?

A propos de portraits, vous plairait-il de contempler celui d'un radical ? Regardez M. Jobbé-Duval, peint par lui-même : chevelure ébouriffée, à la *malcontent* ; regard dur et farouche, front soucieux et sombre, que l'étude des « hauts problèmes de la démocratie » a creusé de rides profondes ; moustaches rousses et hérissées : — rien n'y manque, le type est au complet.

Le *Candidat*, de M. Léonce Petit, autre personnage politique, qui parcourt un marché, pêle-mêle avec les bœufs et les porcs, et prodigue les poignées de main aux paysans, que, vienne le succès, il ne daignera pas honorer d'un regard, — est une spirituelle, mais un peu banale caricature, qui figurerait fort bien à la troisième page du *Charivari*.

---

Descendons au rez-de-chaussée, et parcourons rapidement les galeries de la Sculpture, éparpillées dans ces avenues bordées de massifs de verdure et de fleurs, sur lesquels tranche la blancheur des marbres.

Tout d'abord, saluons en passant le patriotique et beau groupe *Gloria victis*, d'Antonin Mercié, l'œuvre maîtresse du Salon, d'un souffle jeune et déjà puissant, d'un élan si noble et si aérien ; — et la statue de Berryer, commandée à M. Barre par la ville de Marseille : du haut de son piédestal, comme d'une tribune, le grand orateur semble encore, tant l'attitude est naturelle et vivante, prononcer une de ces admirables harangues qui transportaient ses adversaires politiques eux-mêmes. (Combien le silence d'un tel homme se fait douloureusement sentir au milieu de l'affreux chaos où si stérilement nous nous débattons ! Par sa haute autorité, son prestige, son patriotisme éclairé, son sens politique aiguisé par une longue expérience, sa profonde connaissance des hommes et des choses de son temps, nul mieux que Berryer n'eût été propre à dissiper les malentendus et les illusions, également funestes, à travailler efficacement à changer la face des choses... Mais hâtons-nous de fermer la parenthèse et de sortir du brûlant terrain de la politique, — l'odieuse, l'écoeürante politique ! — pour revenir au calme et tout pacifique domaine de l'art.)

Le *Cain* de M. Caillé (de Nantes) lui a valu une 2<sup>e</sup> médaille, fort bien méritée. Assis et comme ramassé sur lui-même, le fratricide entoure de ses deux bras, aux poings crispés, sa tête où flamboie un œil hagard et farouche, comme s'il voulait la défendre contre quelque invisible péril, peut-être contre l'ombre d'Abel qui le poursuit. Le morceau est d'une belle expression, largement taillé et d'un savant modelé.

J'en dirai autant du colossal *Discobole*, de M. Le Bourg, à la puissante musculature, au torse herculéen. Non loin de lui je retrouve, mais en

marbre cette fois, cette même *Prêtresse d'Eleusis*, dont j'avais signalé le marbre à l'un des précédents Salons, et qui, élégante de formes et bien équilibrée, souffle toujours, pour y rallumer le feu, dans son pseudo-antique θυμιατήριον, un peu trop semblable à nos modernes encensoirs.

Enfin, à son joli marbre et à son géant de plâtre, le même artiste a joint une faïence polychromée, *le Joyeux devis*, groupe bachique, expressif et vivant, où quatre joyeux compères s'en vont bras dessus bras dessous, devisant et chantant, « dodelinant de la tête et... », cherchez le reste dans Rabelais...

Une autre connaissance de l'une des précédentes années, et revue avec plaisir, c'est le *Mercur*, de M. Ludovic Durand, qui, de plâtre devenu marbre, a si bien gagné à sa transformation, que le jury lui a, cette fois, décerné une 3<sup>e</sup> médaille.

A part ces morceaux de résistance, je ne vois guère que des bustes exposés par nos autres sculpteurs : MM. Gaston Guitton, Gourdel, Barré, Léofanti, Raffegaud, de Verteuil, etc.

N'oublions pas les deux jolis médaillons d'enfants, modelés avec une sollicitude toute maternelle par M<sup>me</sup> Bourgault-Ducoudray, qui cultive avec un remarquable succès la sculpture, pendant que, de son côté, son mari, le jeune musicien lauréat si connu, se livre corps et âme à son art.

Dans la section *Dessins*, etc., mentionnons les dessins à la plume et aquarelles de MM. de Bellée et Lansyer, déjà nommés; les porcelaines de M<sup>lle</sup> Adrien (de Nantes); les émaux de M. A.-P. de Courcy, et de M<sup>mes</sup> de Nugent et Marielle de la Chassaigne (de Nantes); de M<sup>lle</sup> Corbon (de Lorient); les miniatures de M<sup>lle</sup> Blin (de Quimperlé); — enfin les faïences de M. Michel Bouquet, le chef de la tribu, de plus en plus nombreuse, des peintres céramistes de l'un et de l'autre sexe.

L'Architecture ne nous offre guère que le nom de M. Loué (*Projet de monument sépulcral à élever à Luçon*), et celui de M. Bourdais (de Brest), à qui son *Projet d'un palais de justice pour la ville du Havre* a valu une 2<sup>e</sup> médaille.

Je ne puis mieux terminer encore cette courte et sèche revue du Salon que par le nom sympathique de M. Octave de Rochebrune. J'ai d'autant plus plaisir à le faire que m'incombe la très-agréable tâche de féliciter, dans ce recueil, l'éminent artiste vendéen de la distinction honorifique qu'il vient de recevoir, cette croix de la Légion d'honneur que nous lui souhaitions ici-même l'an dernier. La récompense est d'autant plus flatteuse que le ministère des Beaux-Arts, gêné par certaine loi, a dû être fort avare des distinctions de ce genre. La seule croix que la gravure ait reçue dans son lot, a été décernée à M. de Rochebrune, et fort justement.

Comment, sans nous répéter, énumérer les qualités qui frappent encore l'œil le moins exercé dans ces œuvres nouvelles : vues du *Château de Meillant*, de l'*Hôtel de Jacques-Cœur* et du *Château de Chenonceaux*? C'est toujours, chez l'habile aquafortiste, la même sûreté de pointe, le même délié, le même trait précis, ferme et aisé tout ensemble, la même singulière adresse à reproduire, sans confusion, les multiples détails de cette charmante végétation de pierre qui caractérise l'architecture ogivale ou renaissance.

M. de Rochebrune est bien décidément le maître de l'eau-forte architecturale.

LUCIEN DUBOIS.

P. S. — Les envois annuels de notre école de Rome viennent d'arriver. La plus importante des toiles exposées est due à notre compatriote, M. Luc-Olivier Merson : *Le Sacrifice à la Patrie*, composition à la fois antique et chrétienne, que dépare plus d'un défaut (certaine Renommée notamment vous choque tout d'abord par une jambe invraisemblable), mais qui, outre plusieurs parties excellentes, témoigne chez le jeune artiste, par l'idée et l'exécution, d'une très-louable tendance à s'élever au-dessus de cet art banal et mercantile trop à la mode de nos jours. Je me hâte d'ajouter que le tableau est inachevé; en retouchant son œuvre, l'auteur ne manquera pas de corriger les fautes de dessin et de coloris, qu'explique et excuse l'improvisation du premier jet.

Autre exposition, ouverte d'hier au Palais de l'Industrie, celle des projets relatifs à la construction de la future basilique du Sacré-Cœur, sur la colline de Montmartre. Parmi les soixante-dix-huit plans envoyés par les architectes français et étrangers, il en est deux, signés : *Douillard frères*, qui, après un rapide et superficiel examen de l'ensemble, m'ont paru particulièrement bien conçus et comme devant être classés à un rang des plus honorables.

L. D.

— M. Lucien Dubois signale plus haut les bustes dus au ciseau de sculpteurs bretons, figurant au Salon de cette année. Celui de Leperdit, par M. Barré, mérite une mention toute spéciale. Leperdit, dont le souvenir est encore vivace en Bretagne, était maire de Rennes en 93, et sauva plus d'une vie compromise dans la tourmente révolutionnaire. C'était l'époque où Carrier semait la terreur dans cette ville, et Leperdit ne craignit pas de jouer sa tête pour arracher le plus grand nombre de victimes possible au sanguinaire délégué de la Convention. On connaît sa fière réponse au proconsul qui voulait le forcer à lui livrer deux prêtres : — Ils sont hors la loi, disait Carrier. — *Ils ne sont pas hors de l'humanité*, répondit le maire. Après la Terreur, Leperdit déposa modestement son écharpe et retourna à son établi de tailleur. En 1808, lors du passage de Napoléon I<sup>er</sup> à Rennes, l'ancien maire fit partie d'une députation envoyée à l'empereur, qui le remarqua, prit des informations sur lui et l'honora du surnom de *Tête de fer*. — M. Barré a supérieurement rendu la *tête de fer* de cet homme énergique. Son buste est destiné au Musée de Rennes.

# LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON

---

DE CHAMPCLOS (BURLES). *Lire*, Joseph-Henri-Marie BURLE DE CHAMPCLOS, lieutenant de vaisseau, sous-lieutenant dans *Hector*, né à Manosque (Basses-Alpes, le 22 septembre 1766, tué le 16 juillet. *Em.* <sup>1</sup>.

DE CHAMPFLOUB. *Aj.*, capitaine dans *Hervilly*. Blessé à mort le 7 juillet. *Em.* <sup>2</sup>.

DE CHAMPSAVOY. *Lire*, Guy-Firmin GRIGNARD DE CHAMPSAVOY, sous-lieutenant dans *du Dresnay*, né au château de la Mucé-Brulon, en Guichen (Ille-et-Vilaine), le 5 septembre 1772; † 8 fructidor Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.

DE CHANTELENOT. *Aj.*, DE SÉRÉ, mort dans les combats. Il était de Langres. *Em.*

DE LA CHAPELLE (Exupère). Tué dans les premiers combats.

<sup>1</sup> Voir la livraison de juin, pp. 474-485.

<sup>2</sup> Fils de *Pierre-Jean-Henri* de Burle, seigneur de Champclos, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et de *Marie-Madeleine-Victoire-Rossoline* de Thomas d'Ivéne et d'Orves. Il était fils unique, mais avait trois sœurs.

<sup>3</sup> On trouve à Clermont, en Auvergne, une famille de Champflour, qui a produit un évêque de La Rochelle en 1703, archevêque d'Aix en 1729, et un évêque de Mirepoix de 1736 à 1763.

<sup>4</sup> Fils de *Joseph-Marie*, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, et de *René-Louise* Milon de Bellevue; il avait deux frères et huit sœurs. De cette nombreuse famille, il ne reste aujourd'hui que les descendants de quatre sœurs: MM<sup>mes</sup> Bouan, Harrington, de Loménie et de La Touche-Limousinière.

DE LA CHAPELLE (Jh-François). *Aj.*, Conflans, près Moutiers (Savoie); † 12 thermidor, Auray.

DE LA CHAPELLE (Pierre-Paul). *Lire*, DU BAC DE LA CHAPELLE, lieutenant-colonel d'infanterie, capitaine en d'*Hervilly*, né à Argentac (Corrèze), en 1750; † 14 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>1</sup>.

CHAPITEAU (Salomon). *Aj.*, volontaire dans *Périgord*, né le 15 mars 1741, à Minsac (Charente); † 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>2</sup>.

CHAPON (J.-F.). *Aj.*, journalier, 21 ans, Seine-Inférieure; † 21 thermidor, Auray. *Em.*

DE CHARBONNEAU. *Aj.*, Charles-Marie-Gabriel, ancien lieutenant dans *Hervilly*, chevalier de Saint-Louis, né à la Pilotière, en Vieillevigne (Loire-Inférieure), le 6 juillet 1746, tué au combat du 16 juillet. *Em.* <sup>3</sup>.

DE CHARBONNEAU (Henri). *Lire*, Charles-Henri-Joseph, sous-lieutenant dans *Hervilly*, né à la Pilotière, le 18 juin 1772; † 9 fructidor, Vannes. *Em.* (Voir t. XXXIV, p. 363.)

CHARDON (J.-B.). *Aj.*, 22 ans, Argenton (Indre); † 12 thermidor, Auray. *Em.*

CHARLANNE (Jean). *Aj.*, tailleur, 25 ans, Villeneuve (Aveyron); † 16 vendémiaire IV, Vannes. *Em.*

DU CHARMOIS. *Lire*, Louis-Charles LE MAIRE DU CHARMOIS, sous-lieutenant, 36 ans, Villemoutiers (Loiret); † 14 thermidor, Vannes. *Em.*

DE CHASTEIGNIER (P.-F.-A). *Lire*, Eutrope-Alexis DE CHASTEIGNER, brigadier des gardes-du-corps, né au château de Lindois, près de Confolens (Charente), le 1<sup>er</sup> août 1738, vétéran dans *Loyal-Emigrant*; † 15 thermidor, Quiberon. *Em.*

DE CHASTEIGNER (Jean-Pierre-Alexis). *Aj.*, DE LAGRANGE, lieutenant au régiment de *Damas*, 42 ans, Gard; n<sup>o</sup> 552 de l'Etat, *Em.*

CHATAIGNE ou CHADAGNE (Jean), domestique, de Cossé (Mayenne); † 16 thermidor, Quiberon. *Em.*

<sup>1</sup> Il était fils de *Jean-Félix* et de *Marie* du Vigier, et avait quatre frères et cinq sœurs. Lui-même avait épousé *Gabrielle* de Ferrière de Sauvebœuf, dont il n'eut qu'une fille, décédée célibataire. Il n'a pas laissé de neveux de son nom.

<sup>2</sup> Il avait épousé N. de Couhé de Lusignan, dont il avait eu quatre enfants. Un seul, *Joseph* de Chapiteau, vivait encore il y a quelques années. La famille existe toujours.

<sup>3</sup> Il était fils d'*Alexis-Gabriel*, seigneur de La Pilotière, et de *Anne-Henriette* Fermanteau. La famille est éteinte. La branche de La Pilotière, à laquelle appartenaient les deux victimes de Quiberon, s'est fondue dans Palsy et Caqueray.



- CHATEL (Louis). *Aj.*, soldat, 26 ans, Guibré (Calvados); † 15 thermidor, Vannes.
- DE CHATON (Auguste). Combat du 16 juillet.
- DE CHAVOY (R.-G.-M. PAYEN). *Lire*, Raoul-Gustave-Martial-Pierre PAYEN DE CHAVOY, élève de la marine, volontaire dans *Hector*, né à Avranches, le 2 octobre 1772; † 15 thermidor, Auray. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE CHEFFONTAINES (A.-M.-F.). *Lire*, Alexandre-Marie-Fortuné de PENFUNTENIOU DE CHEFFONTAINE, lieutenant de vaisseau, lieutenant en *du Dresnay*, né à Quimper, le 13 mai 1763; † 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE LA CHENARDIÈRE (N.-J.). *Lire*, Nicolas-Jacques BALLET DE LA CHENARDIÈRE, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, né à Nantes, le 21 novembre 1739; † 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE CHENU (Charles-Germain-Gabriel). *Aj.*, capitaine au régiment de Normandie, officier en *Damas*, né à Auxerre (Yonne), le 5 juillet 1755; † onze fructidor, Auray. *Em.* <sup>4</sup>.
- DU CHESNAY. *Lire*, Pierre-François POULAIN DU CHESNAY, né à Plouguenoal, près de Pléneuf (Côtes-du-Nord), le 5 septembre 1742 † 14 thermidor. Vannes. *Em.*
- CHEVÉ (François). *Aj.*, tisserand, 34 ans, Vannes; † 8 fructidor. Vannes. *Ins.*
- DE LA CHEVIÈRE (Benjamin-René-Michel). *Aj.*, officier dans Bourbon, infanterie, lieutenant en *du Dresnay*, né, château et commune de Senonnes (Mayenne), vers 1742; † 16 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Fils de *Gabriel-Jean-Baptiste-Victor*, seigneur de Chavoy, et de *Jeanne-Madeleine-Jacqueline* de Verdun. Il avait un frère et deux sœurs, (MM<sup>...</sup> de Lancesseur et Renouf de Vains), et était neveu du chevalier de Payen, qui, après s'être dit quelque temps : *Payen de nom et de fait*, se mit sous la direction de l'abbé Carron et devint prêtre. La victime de Quiberon avait refusé de dissimuler son âge pour profiter du sursis.

<sup>2</sup> Il était le quatrième des onze enfants de *François-Hyacinthe-Louis*, marquis de Cheffontaine, officier aux *Gardes françaises*, chevalier de Saint-Louis, et de *Marie-Jeanne* du Coëtlosquet.

<sup>3</sup> Il était fils de *Jacques*, président à la chambre des Comptes, et de *Jeanne Benoit*, famille éteinte.

<sup>4</sup> Il était fils de *Gaspard* de Chenu, capitaine au régiment de *Royal-vaissaux*, chevalier de Saint-Louis, et de *Germaine* Gilloton. L'un de ses frères fut fusillé à Paris, sous le Directoire (2 juillet 1797). La famille est éteinte. Voir dans le *Récit sommaire* de M. Bertiaer de Grandry, p. 41, un trait qui honore le chevalier de Chenu.

<sup>5</sup> Il était fils de *Jean-Baptiste-André-René* de La Chevière, seigneur dudit lieu, en Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine), et d'*Elisabeth* de La Motte de Senonnes, et lui-même avait épousé *Agathe* de Freslon.

- DE LA CHEVIÈRE (Joseph). *Lire*, Joseph-Marie, fils cadet du précédent, sergent-major en *du Dresnay*, né vers 1776, tué au combat du 16 juillet. *Em.*
- DE LA CHEVIÈRE (A.). *Lire*, René-Auguste-Toussaint, frère aîné du précédent, né vers 1774, sous-lieutenant dans *du Dresnay*; † 9 fructidor, Vannes. *Em.*<sup>1</sup>.
- DE LA CHEVIÈRE (Jean-Baptiste-Germain). *Aj.*, oncle des deux derniers et frère de Benjamin-René-Michel, né à Martigné-Ferchaud, le 22 février 1749, capitaine au régiment de Lorraine, infanterie, volontaire dans *Damas*; † 16 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>2</sup>.
- DE CHEVREUX (Jean-Marc). *L'Etat* du général Lemoine dit à tort *de Chevreuse*. Volontaire, 59 ans, Vitrac (Charente); † 14 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>3</sup>.
- CHEVRIER (Joseph). Double emploi et altération du nom de Joseph de La Chevière.
- DE CHESEA. *Lire*, DE CHIESA, lieutenant au régiment du Roi, capitaine en *d'Hervilly*, blessé le 16 juillet, mort le 25. *Em.*
- CHOLET (J.-B. Baron de). *Aj.*, âgé de 27 ans, Longeau (Meuse); † 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- CHOPE (J.-B.). *Aj.*, domestique, 24 ans, Stenay (Meuse); † 20 fructidor Vannes. *Em.*
- DE CHRÉTIEN. *Aj.*, ancien officier au régiment d'Isle-de-France, infanterie, tué dans les premiers combats. *Em.*
- CHRÉTIEN (J.-M.). *Aj.*, sellier, Vannes (Morbihan). *Ins.* (N<sup>o</sup> 697 de l'*Etat*).
- DE CHRISTON (J.-F.). *Lire*, Louis-François MARCHANT DE CHRISTON, lieutenant au régiment de Flandre, adjudant dans *Rohan*, né à Nuisement (Marne), en 1758 (n<sup>o</sup> 537 de l'*Etat*). *Em.*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Le jugement qui le condamne porte à tort les prénoms de son plus jeune frère Joseph, tué le 16 juillet, et non les siens. Peut-être les avait-il pris pour jouir du sursis.

<sup>2</sup> La famille de La Chevière compte ainsi quatre des siens parmi les victimes de Quiberon. Un cinquième, *Louis-Jean-François*, était tué en Espagne. Un sixième, *Benjamin-Pierre*, avait péri sous Nimègue, en 1794. La famille aujourd'hui est éteinte et fondue dans Richard de Beauchamp, La Faucherie du Pin et de Broons de Vauvert.

<sup>3</sup> Il existait réellement en Angoumois une famille de *Chevreuse*, qui a perdu beaucoup des siens pendant la Révolution; mais, renseignements pris, on n'en voit aucun qui soit mentionné comme ayant pris part à l'expédition de Quiberon. Le *Chevreux* de Quiberon avait pour mère *Rose-Charlotte* de La Rochefoucauld.

<sup>4</sup> Fils de *François-Louis-Marie*, seigneur de Nuisement-aux-Bois, ancien officier d'artillerie, et de *Marie-Catherine* de Boyolt d'Orsonval. Lui-même avait épousé à Epernay, le 29 mars 1781, *Marie-Charlotte* d'Argent, dame de Dammartin-la-Planchette, et il avait un fils et une fille.

- Ch<sup>or</sup> DE CILLART. *Lire*, Amand-Mathieu-Marie DE CILLART DE LA VILLENEUVE, élève de la marine, né à Tréguier, le 26 septembre 1766, tué dans le combat du 16 juillet. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE CILLART (Etienne-Joseph-Marie) *Lire*, CILLART DE LA VILLENEUVE, frère du précédent, né à Tréguier, le 12 octobre 1755, sous-lieutenant dans *du Dresnay*; † 16 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE CILLART (J<sup>h</sup>.M.). *Lire*, Jean-Marie DE CILLART DE LA VILLENEUVE, oncle des précédents, capitaine de vaisseau, capitaine dans *Hector*, Chevalier de Saint-Louis, né à Lanmodez (Côtes-du-Nord), le 15 novembre 1737, tué au combat du 16 juillet. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE CLABAT (François-Baptiste) <sup>4</sup>.
- DE CLABAT (Pierre). Combat du 21 juillet. *Em.*
- CLINCHAMP (J<sup>h</sup>). *Lire*, Jacques-René-Bernard DE CLINCHAMP, né le 7 octobre 1774, à Beaumont-le-Vicomte (Sarthe); † 8 fructidor, Vannes. *Em.* <sup>5</sup>.
- LA CLOCHETERIE (Louis). *Lire*, CHADEAU DE LA CLOCHETERIE, major de vaisseau, lieutenant dans *Hector*, 48 ans, Rochefort (Charente-Inférieure); † 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>6</sup>.
- V<sup>te</sup> DE CLUZEL (Antoine-Robert). *Aj.*, major de vaisseau, Périgueux; † 15 thermidor, Auray. *Em.* <sup>7</sup>.
- DE COATAUDON (F.-A.). *Lire*, François-Vincent DE COATAUDON, officier de marine, lieutenant dans *Hector*, 34 ans, Guipavas (Finistère); † 8 fructidor, Vannes. *Em.* (Voir t. XXXIV, p. 358) <sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Il était le troisième fils de *Jean-Marie-François*, seigneur de La Villeneuve, et de *Marie-Françoise* de Kerouzy.

<sup>2</sup> Frère aîné du précédent. C'est le seul des trois Cillart morts à Quiberon qui ait laissé postérité. Il avait, d'*Agathe* Le Gentil de Rosmorduc, quatre fils. L'un d'eux périt dans la retraite de Moscou; un autre s'est allié dans la famille de Forsanz; un troisième dans la famille de Carcaradec.

<sup>3</sup> Oncle des précédents, fils d'*Etienne-Gabriel* et de *Françoise* Guillemot.

<sup>4</sup> On trouve trois maires de ce nom sur la liste des officiers municipaux de Poitiers. L'une des branches de cette famille, celle des barons du Chillou, s'est alliée en Bretagne aux Kerveno et aux Blanchard de la Buharaye. Elle vient de s'éteindre.

<sup>5</sup> Il était fils de *Jacques-René*, major d'infanterie, et de *Jacquine-Renée* Brunet du Moland. De ce mariage étaient nés huit enfants, dont un seul a laissé postérité, M<sup>re</sup> *Delelés de Corbon*. Mais *Jacques-René* avait des frères qui ont continué la famille.

<sup>6</sup> Il était frère de l'illustre commandant de la *Belle-Poule*.

<sup>7</sup> Son frère, lieutenant-général, mort à 96 ans, n'a laissé qu'une fille, mariée d'abord au comte de Merode, tué au combat de Berchem, le 4 novembre 1830, puis au marquis de Coëssé.

<sup>8</sup> Son frère aîné, conseiller au Parlement, et un de ses frères cadets, Coataudon de Tromanoir, ont continué la famille.

- COEFFETEAU (J.-F.-Laurent). *Aj.*, élève en chirurgie, 22 ans, Douay (Nord); + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- CHEV DE COETLOSQUET. *Lire*, Louis-Marie-Joseph-Fortuné, ancien officier au régiment de Bretagne, sous-lieutenant en *du Dresnay*, né au château du Portzmeur, près de Morlaix, le 19 mars 1772; + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- M<sup>is</sup> DU COETLOSQUET (François-Jean-Marie-Magloire), frère aîné du précédent, ancien officier des gardes françaises, lieutenant en *du Dresnay*, né à Morlaix, le 14 juin 1769; + 15 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>1</sup>.
- DE COETUDAVEL (L.-E.). *Lire*, Louis-Emmanuel LE NY DE COETUDAVEL, lieutenant de vaisseau, lieutenant au régiment d'*Hector*, 38 ans, Brest; + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- COGNET. *Aj.*, Joseph, sous-lieutenant dans *Hervilly*, pris dans l'affaire du 20 juillet, fusillé depuis. *Em.*
- COLARDIN (Marie-Claude). *Lire*, DE COLLARDIN, garde-du-corps, lieutenant dans *du Dresnay*, 42 ans, Vire (Calvados); + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- COLIN (Pierre). *Aj.*, soldat, 32 ans, Louppy (Meuse); + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- COLINET (Jean-Baptiste) ou COTTINEL, domestique, 29 ans, Pontoise; n° 231 de l'Etat. *Em.*
- DE COLLARDEVILLE (A.-J.). *Lire*, Anne-Jean COLLARD DE VILLE, lieutenant d'artillerie, 25 ans, Châlons-sur-Marne, blessé le 16 juillet; + 15 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>2</sup>.
- COLLETTE (François). *Lire*, COLLET, domestique, 31 ans, Saint-Pern (Ille-et-Vilaine); + 12 thermidor, Auray.
- COLLIBEAUT (T.-H.-J.). *Lire*, Théodore-Henri-Julien COLLIBEAUX, cadet dans *Rohan*, né à Nantes, le 25 novembre 1775; + 14 thermidor, Auray. *Em.*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Ces deux frères, derniers représentants de la branche aînée, étaient fils de *Marc-Guy-Marie* du Coëtlosquet, et de *Pauline-Anne-Pélagie* de Farcy du Cuillé. Ils n'avaient qu'une sœur, qui épousa le frère d'une autre victime de Quiberon, M. du Bahuno de Kerolain. -- La seule branche existante aujourd'hui s'est fixée, dans le dernier siècle, à Metz. Elle remonte à un frère aîné de *Jean-Gilles* du Coëtlosquet, évêque de Limoges, précepteur des petits-fils de Louis XV et membre de l'Académie française. Ce prélat était né à Saint-Pol-de-Léon, le 15 septembre 1700.

<sup>2</sup> Il était fils de *Charles-Jean-Pierre*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des marchands de France, baron de la Sainte-Ampoule pour la baronnie de Tary, et de *Agathe-Félicité-Germaine* Bureau de Charmois. Avec lui s'est éteinte sa famille.

<sup>3</sup> Il était fils de *Henri-Charles*, directeur des devoirs à Nantes, et de *Marie-Françoise* Bonvalet.

- DE COLLOMBET (Jb). *Aj.*, âgé de 43 ans, du Puy (Haute-Loire); + 13 thermidor, Auray. *Em.*
- DE COMBLAT (François). *Lire*, DE LA CARRIÈRE DE COMBLAT, lieutenant de vaisseau, sous-lieutenant dans *Hector* (Cantal); + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- DE COMPREIGNAC (H<sup>er</sup>). *Lire*, Yrieix MARTIN DE COMPREIGNAC, lieutenant au régiment de Foix, puis garde-du-corps, né au château de Compreignac, près de Limoges, en 1767, officier dans *Périgord*; + 1<sup>o</sup> thermidor, Auray. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE CONCISES (GRESLIER). *Lire*, Charles-Auguste-Roland GRELLIER DE CONCIZE, major de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans *Hector*, né à Chambreaud (Vendée), vers 1746, blessé le 16 juillet; + 15 thermidor. Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE CORDAY (Ch.). *Lire*, Charles-Jacques-François DE CORDAY D'ARMONT, volontaire dans *Loyal-Emigrant*, chevalier de Saint-Louis le 17 juillet 1795, né au Mesnil-Imbert (Orne), le 21 septembre 1774; + 13 thermidor, Auray. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE CORDAY (Pierre-Jean). Oncle du précédent, officier au régiment de La Fère, infanterie, né au Mesnil-Imbert (Orne), le 19 février 1734; + 14 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>4</sup>.
- DU CORMIER. Combat du 21 juillet.
- DE CORNULIER (René). *Lire*, Arnaud-Désiré-René-Victor DE CORNULIER DE LA CARATERIE, blessé le 16 juillet. Il n'est décédé à Nantes que le 21 avril 1830. (Voir t. XXXV, p. 43.)
- CORVAY (Pierre). *Aj.*, laboureur, 40 ans, Auray; + 8 ventôse IV, Vannes. *Ins.*
- COSTINIC (François). *Aj.*, cultivateur, 29 ans, Lille (Nord); + 14 thermidor, Auray. *Em.*

<sup>1</sup> Il était le plus jeune des dix enfants de François Martin, seigneur baron de Compreignac, et de Marie Blondeau. Sur ces dix enfants, il y avait quatre gardes-du-corps et deux chanoines.

<sup>2</sup> Fils de Philippe Grellier, seigneur de Concize, et de Cécile-Catherine Demollière. Lui-même avait épousé à Rochefort, le 23 août 1773, Éléonore de Chavagnac, dont il avait un fils et une fille. M<sup>me</sup> de Concize et sa fille furent noyées à Nantes pendant la Révolution. Son fils, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, est décédé sans postérité. Le seul représentant de la famille Grellier est aujourd'hui M. Grellier du Fougeroux, ancien représentant de la Vendée.

<sup>3</sup> Il était fils de Jacques-François et de Charlotte-Jacqueline-Marie de Gaultier, et frère de la célèbre Charlotte Corday. L'un et l'autre étaient arrière-petits-fils de Françoise de Farcy, dont la mère, Marie Corneille, était la fille aînée de notre grand poète. La branche des Corday d'Armont est aujourd'hui éteinte.

<sup>4</sup> Oncle du précédent. Il était fils de Jacques-Adrien de Corday et de Marie-Renée-Adélaïde de Belleau. Marié, sans enfant.

- DE COTELLE (R.-S.). *Lire*, Saturnin-René COTELLE, avocat, volontaire dans *Rohan*, né à Châteaubriant, le 29 novembre 1766; + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE COTTE (A<sup>nc</sup>). *Aj.*, 17 ans, Toulon (Var); + 2 fructidor, Vannes. *Em.*
- COUPET (Pierre). *Lire*, COUPÉ, journalier, volontaire dans *Béon*, 23 ans (Nord); + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- COURCY (Paul-Pierre-Augustin). *Lire*, HELLOUIN DE COURCY, ancien officier, cadet en *Rohan*, 52 ans, Pierrefitte (Calvados); + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.
- COURREAU (Alexandre). *Aj.*, soldat, 31 ans, Vivarais; + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- Cher DE COURS. *Aj.*, capitaine en d'*Hervilly*, blessé le 21 juillet, mort au mois d'août. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE COURTEVILLE. *Aj.*, D'HODICQ, 68 ans, Pas-de-Calais; + 12 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE COUSTIN (J.-F.). *Lire*, Jean-François COUSTIN DU MASNADAU, sous-lieutenant en *du Dresnay*, né vers 1768 à Saint-Bertrand de la Guadeloupe; + 8 fructidor, Vannes. *Em.* (Voir t. XXXIV, p. 59.)
- DE SAINT-CREND (N.-M.). *Lire*, FEUGERET DE SAINT-CREND, ancien lieutenant-colonel de *Royal-Picardie*, chevalier de Saint-Louis, capitaine adjudant-major en d'*Hervilly*, tué le 16 juillet. *Em.* <sup>4</sup>.
- DE CROISSANVILLE (T<sup>is</sup>). *Lire*, BAILLEUL DE CROISSANVILLE, volontaire en *Béon*, 42 ans, Vire (Calvados); + 18 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE CROMMEBOIS (M<sup>in</sup>). *Lire*, Mathurin CROUILLEBOIS, 34 ans, Mayenne; + 13 fructidor, Auray. *Em.*
- DE CROUTTE (N.-H.). *Lire*, Nicolas LA GROU DE CROUTTE, étudiant, 21 ans, Le Quesnoy (Nord); + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- BOU DE CROUZEILHES. *Lire*, Jean-Baptiste DOMBIDEAU DE CROUZEILHES, major de vaisseau, 46 ans, Pau (Basses-Pyrénées); + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Il était fils de noble maître *Pierre-Louis* Cotelle, avocat au Parlement, premier fiscal de la baronnie de Châteaubriant, et de *Anné-Marie* Chérel.

<sup>2</sup> Fils de *Marc-Antoine-Auguste* Hellouin, marquis de Courcy, maréchal de camp, gouverneur de Carentan, en 1754.

<sup>3</sup> Nous trouvons dans la Saintonge un chevalier de Cours (*François*), seigneur de Ponsors, dont le frère aîné était capitaine au régiment de la Sarre, infanterie. Les descendants de celui-ci habitent maintenant Toulouse.

<sup>4</sup> Son unique frère avait été guillotiné le 12 mai 1794.

<sup>5</sup> Fils de *Jean*, baron de Crouzeilhès, conseiller au Parlement de Navarre, et de N. de Capdeville. Il avait un frère aîné qui a continué la famille, et un autre frère qui a été évêque de Quimper, de 1805 à 1823.

- DE CROZET (J.-B.). *Lire*, DU CROZET DE LA REGNAUDE, officier au régiment de Vexin, quartier-maître en Damas, né à Riom, le 8 janvier 1761; + 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE CRUZEL (P.-M.-F.). *Lire*, Pierre MAFFRE DE CRUZEL, garde-du-corps, 45 ans, Verteuil (Aveyron); + 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- CUNIER (Charles). *Aj.*, étudiant, volontaire en Damas, 22 ans, Valenciennes; + 11 thermidor, Auray. *Em.*
- DAGORD (Jacques). *Aj.*, laboureur, 27 ans, Grandchamp (Morbihan); + 29 nivôse, Vannes. *Ins.*
- DALLOT (François). Combats du 18 au 21.
- BON DE DAMAS. *Lire*, Charles, baron de DAMAS-CORMAILLON, né à Painléz-Montbard, le 21 mars 1758, colonel au régiment de la Marche, cavalerie, major en d'Hervilly, tué le 21 juillet. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE DAMOISEAU (P.-J.). *Lire*, Frédéric-François-Joseph DAMOISKAU DE LA BANDE, capitaine au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, volontaire aux vétérans de La Châtre, né en 1748 au château de la Bande, commune de Chaource (Aube); + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE DANCEAU (J.-C.-T.). *Lire*, Jean-Constantin-Théodore D'ANCEAU OU DE DANCEAU, lieutenant-colonel, commandant le régiment de Béon, 54 ans, Toulouse; + 13 thermidor, Auray. *Em.*
- DANIC (Etienne). *Aj.*, portefaix, 48 ans, Auray; + 28 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- DANIEL (François). *Aj.*, laboureur, 24 ans, Noyal-Muzillac (Morbihan); + 24 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- DANIEL (J<sup>h</sup>), tué ou noyé le 21.
- DANIEL (L<sup>t</sup>). *Aj.*, 21 ans, Guingamp; + 12 thermidor, Vannes. *Déserteur.*
- DANO (Isidore). *Aj.*, laboureur, 28 ans, Vannes; + 8 fructidor, Vannes. *Ins.*

<sup>1</sup> Fils de Jean-Baptiste du Crozet de Conche, seigneur de la Regnaude, et de Marie-Gilberte Pannoy du Deffan. Il avait un frère major aux dragons de La Tour, au service d'Autriche, qui fut pris par trahison et fusillé, en 1793, à Valenciennes.

<sup>2</sup> Fils de Charles-Jules, baron de Cormaillon, et de Jaqueline du Bois d'Aisy. Lui-même avait épousé, en 1784, Marie-Gabrielle-Marguerite de Saarsfeld, dont il avait plusieurs fils, notamment le baron de Damas, ministre sous la Restauration et gouverneur du duc de Bordeaux.

<sup>3</sup> Il était fils de Frédéric, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Agnès Jolly.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

# CHRONIQUE

---

**SOMMAIRE.** — Mort de M. Rio. — *Souvenirs d'un écolier en 1815.* — La fête de N.-D. de Guingamp. — L'Association bretonne. — Les pierres de Carnac. — Une inscription phénicienne à Guérande. — MM. Baudry, Delaunay, Barré et Menard.

Il est bien rare que notre chronique n'ait pas à enregistrer la mort de quelqu'un de ces hommes d'élite qui font le plus grand honneur à leur province ; travailleurs de la première ou de la dernière heure, poètes, historiens, savants, artistes, prélats, officiers ou magistrats, qui ont consacré une longue carrière à la poursuite d'une idée féconde, ou qui sont tombés avec honneur sur le champ du travail, avant d'avoir pu récolter la moisson. Ce mois nous a frappés cruellement, en enlevant à l'amitié de ses nombreux disciples et admirateurs un écrivain de talent, l'éminent auteur de l'*Art chrétien*, au moment où il pouvait pousser le cri suprême : *Exegi monumentum!* car l'édition définitive de son beau livre n'est annoncée que depuis quelques mois.

Né à l'île d'Arz, au milieu du golfe du Morbihan, en 1797, Alexis-François Rio, successivement professeur d'humanité au collège de Vannes, où il venait d'achever ses études, de rhétorique au lycée de Tours, et d'histoire au collège Louis-le-Grand, ayant contracté un riche mariage avec l'héritière d'une famille catholique anglaise, consacra les nombreux loisirs que lui créait l'indépendance de sa nouvelle situation aux travaux de l'esprit et à la glorification des grandes manifestations de l'art chrétien. Mais une étude spéciale est nécessaire pour apprécier dignement une œuvre aussi considérable ; nous la lui réservons et ne pouvons ici que nous borner à déplorer, en quelques mots, la perte de ce noble vieillard.

En 1842, M. Rio avait écrit, sous le titre de *la Petite Chouannerie*, l'histoire du collège de Vannes à la fin de l'empire, et la campagne mémorable soutenue par ces écoliers généreux contre les troupes napoléoniennes. Lui-même avait été sous-lieutenant de la compagnie, et il fut décoré par Louis XVIII, le 27 juin 1816, en récompense de sa belle



conduite. Nous relisons dernièrement ses brillants exploits dans une autre relation de cette campagne, que vient de rééditer la librairie Plon. *Les Souvenirs d'un écolier de 1815*, écrits par le vénérable M. Bainvel, mort curé de Sèvres, en 1870, pendant l'occupation prussienne, et l'un des vétérans de cette campagne, qu'il dirigea comme capitaine, forment le chapitre épisodique le plus intéressant de la lutte des Cent-Jours, et la vie de M. Bainvel, qui les précède, peut être citée comme des plus propres à relever les courages abattus, par le tableau fidèlement retracé d'une existence toute remplie de sacrifice et de dévouement. « Cette prise d'armes du collège de Vannes, dit avec un légitime orgueil M. Bainvel est un fait peut-être unique dans l'histoire. L'année précédente, en 1814, les élèves de l'Ecole polytechnique avaient glorieusement combattu pour la défense de Paris. C'est un titre d'honneur que cette illustre école pourra ajouter à ses fastes. Mais, plus heureuse que les collégiens de Vannes, les élèves de l'Ecole polytechnique, en combattant en 1814, trouvèrent protection et sympathie dans le gouvernement, dans l'armée, dans leur famille et dans toute la population. L'ennemi seul a dû ne pas applaudir à leur patriotique élan... » Les collégiens de Vannes, en 1815, furent moins privilégiés ; mais qu'on relise, dans les *Souvenirs* de l'abbé Bainvel, leurs faits d'armes aux combats de Muzillac et d'Auray, et l'on sera frappé, à quelque parti qu'on appartienne, de leur dévouement chevaleresque et de leur noble conduite. Le dernier survivant des officiers de la compagnie est aujourd'hui M. Le Quellec, juge de paix à Sarzeau.

— Nous eussions voulu rendre compte avec quelque détail des fêtes magnifiques, célébrées les 4, 5 et 6 juillet à Guingamp, à l'occasion du pardon annuel et du grand pèlerinage de Notre-Dame-de-Bon-Secours ; mais la place nous fait malheureusement défaut. Disons seulement que six évêques en relevaient l'éclat ; que les processions de jour et de nuit ont eu lieu avec une pompe extraordinaire, au milieu de l'affluence de plus de vingt mille pèlerins ; que la grand'messe, célébrée en plein air, sur le Vally, et suivie de la bénédiction papale donnée en commun par les six prélats, a présenté le spectacle le plus imposant, et que les allocutions chaleureuses prononcées par M<sup>r</sup> David et par les évêques bretons d'Aire et du Puy, ont laissé dans tous les cœurs émus des traces ineffaçables.

— L'Association bretonne nous prie d'annoncer que son XVII<sup>e</sup> congrès se tiendra cette année à Vannes, à la fin du mois d'août. On vient de distribuer le programme des questions qui seront traitées devant les deux sections d'agriculture et d'archéologie, et nous pouvons prédire au congrès un succès éclatant, s'il peut arriver à la solution de tous les problèmes posés. En attendant, M. le ministre de l'instruction publique vient de

prendre une mesure qui lui fait le plus grand honneur. Les pierres druidiques de Carnac, ce prodigieux souvenir de l'ancienne Gaule, qui reste au milieu des merveilles de notre civilisation comme un objet d'étonnement et de rêverie pour la postérité, vont enfin pouvoir échapper aux actes de vandalisme qui depuis tantôt soixante ans menaçaient leur existence et n'auraient pas tardé sans doute à les faire à jamais disparaître.

M. le ministre a soumis à la signature de M. le maréchal de Mac-Mahon un décret déclarant leur conservation d'utilité publique et autorisant l'administration à en ordonner l'expropriation en tant que besoin.

Ce sujet nous rappelle que M. le lieutenant de vaisseau A. Martin a soumis à l'examen de la Société archéologique de Nantes, dans sa dernière séance, une inscription phénicienne en caractères sidoniens, trouvée sur une ardoise dans les marais de Guérande : ce qui confirme les probabilités qu'on avait déjà de la présence des Phéniciens dans cette contrée avant l'ère chrétienne. La Société a voté, dans la même séance, le principe de fouilles à exécuter pour dégager, dans les mêmes marais, un grand navire antique, qui, selon toute vraisemblance, s'il n'est pas phénicien, est tout au moins gaulois.

Mais l'archéologie ne doit pas nous faire oublier l'art moderne :

— M. Baudry, à qui l'administration des Beaux-Arts a confié la plus grande partie de la décoration du nouvel Opéra, vient de terminer son œuvre, qui ne se compose de pas de moins trente-trois toiles, dont plusieurs ont plus de douze mètres de longueur. M. Baudry a demandé et obtenu de l'administration de faire une exposition publique de ces toiles avant leur placement au nouvel Opéra. Cette exposition aura lieu dans les grandes salles de l'École des Beaux-Arts et sera ouverte au public du 1<sup>er</sup> au 15 août. Par un sentiment délicat, M. Baudry a tenu à ce que la somme produite par cette exposition soit divisée ainsi : deux tiers au bénéfice de la Société des artistes, et l'autre tiers au bénéfice de la Société des volontaires d'un an (artistes).

— On pousse très-activement, à Paris, les travaux de décoration de l'église Saint-François-Xavier, qui sera solennellement consacré vers la fin de l'année. Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en leur annonçant que notre compatriote, M. Delaunay, est chargé de peindre quatre grandes compositions, les quatre Évangélistes, pour la retombée des voûtes.

— Enfin, nous annoncerons à tous les amis des arts que nous avons visité, dans l'atelier de notre sculpteur nantais Amédée Menard, une très-belle ébauche d'une statuette du Frère Philippe, qui, nous l'espérons bien, deviendra populaire.

LOUIS DE KERJEAN.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEËNNE

ANALECTES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES, par J.-F. Daniel. Nouvelles étymologiques. In-8°, 737 p. — Saint-Brieuc, imp. et lit. Prud'homme.

APPARITION DE LA VIERGE A CINQ ENFANTS DE LA PAROISSE DE SAINT-ELLIER, CANTON DE LANDIVY, DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE. Poésie bretonne de Jean Le Minous, traduite en français par Vincent Coat. In-12, 12 p. — Morlaix, imp. Haslé.

AUX VRAIS OUVRIERS, LES ENTERREMENTS CIVILS DEVANT LA FAMILLE, LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE ET LA LOI, par M. In-12, 12 p. — Nantes, imp. Bourgeois.

AVENIR (L') DE DINARD (ILLE-ET-VILAINE). In-8°, 27 p. 2 plans et 2 vues photographiés. — Paris, imp. Goupy.

BRETAGNE; par Adolphe Joanne, 2<sup>e</sup> édition, avec carte et 4 plans. In-32, 448 p. — Paris, lib. Hachette.

CARMINA NAUTICA. Lecture à la Société académique de Brest, sur les poèmes latins de Nic. Parthe, Giannetadius, S. J. et autres; par M. A. Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine. In-8°, 36 p. — Brest, imp. Lefourrier aîné.

ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER A VANNES. LÉGENDES DES VERRIÈRES. In-18, 47 p. — Vannes, imp. Galles.

ÉTUDE CRITIQUE SUR LA GÉOGRAPHIE DE LA PRESQU'ÎLE ARMORICAINE AU COMMENCEMENT ET A LA FIN DE L'OCCUPATION ROMAINE, avec une carte des voies romaines au V<sup>e</sup> siècle, par René Kerviler, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, in-8°, 114 p. et 3 cartes. — Saint-Brieuc, imp. libr. lith. de L. Prud'homme, 1874. (Extrait des Mémoires de l'Association bretonne, congrès de Quimper de 1873).

ÉTUDE HISTORIQUE, STATISTIQUE ET AGRICOLE SUR LE CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE L'OUEST, tenu à Saint-Brieuc du 10 au 19 mai 1873, et apprécié au point de vue des cultivateurs bretons; par J.-L. Bahier, agronome, professeur d'économie rurale à l'école d'agriculture de Saint-Illan, près Saint-Brieuc. In-8°, 30 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme. . . . . 0 fr. 30

ÉTUDE SUR LA LÉGISLATION ÉLECTORALE DE L'ANGLETERRE, par Franck Chauveau, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit. In-8°, 32 p. — Paris, Cotillon.

EXPLICATION EUZ AR C'HATEKIS PE ABREJE EUZ AR FREIZ, edit escopti Leon. In-12, 248 p. — Quimper, imp. de Kerangal.

MASSACRES (LES) DE MACHECOUL, et considérations générales sur la guerre de la Vendée; par Germain Bethuis, ancien juge d'instruction à Nantes. In-4° à 2 col., 16 p. — Nantes, imp. Mangin et Giraud.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE PHARMACIE; par A. Andouard, pharmacien, professeur de chimie à l'École de médecine de Nantes. Avec 120 fig. intercalées dans le texte. In-8°, 908 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, lib. J.-B. Baillièrre et C<sup>ie</sup>. . . . . 14 fr.

SOUVENIRS D'UN PÈLERINAGE VENDEËN A NOTRE-DAME DE LOURDES, le 4 septembre 1872. In-12, 24 p. — Nantes, imp. Bourgeois; lib. Libaros.

# PIERRE DU CAMBOUT

SECOND DUC DE COISLIN

(1662 - 1710)



I. — Jeunesse de Pierre. — Réception académique  
(1662-1702)

En étudiant la longue carrière d'Armand du Cambout, premier duc de Coislin, nous avons fait pressentir quelle devait être celle de ses deux fils ; et, dans notre chapitre IX, en particulier, nous avons donné quelques détails sur les débuts administratifs de la jeunesse de l'aîné, Pierre, marquis de Coislin et baron de Ponchâteau. Nous ne reviendrons point sur ces détails : et nous nous bornerons à les

\* Voir : I. Paul Hay du Chastelet, livraison d'août à octobre 1873. — II. Daniel Hay du Chastelet, livraison de novembre 1873. — III. Armand du Cambout, premier duc de Coislin, livraisons de février à juin 1874.

Les armoiries des Coislin, qui précèdent cette étude, sont extraites de notre histoire du *Chancelier Séguier*, pour laquelle elles ont été spécialement gravées.

résumer en peu de mots, en les complétant par quelques documents inédits qui ne pouvaient pas trouver place dans notre première étude. Hélas! autant la carrière d'Armand avait été brillante et honorable, autant celle de Pierre fut indigne de son rang; mais son frère Henri, l'évêque de Metz, devait relever l'honneur de la famille compromis par les mœurs dissolues et le triste caractère de l'un des précurseurs des roués de la régence.

Ce fut aux États de Bretagne tenus à Nantes au mois de septembre 1681, qu'eut lieu la ratification de la cession de la baronnie de Ponchâteau, faite par le duc de Coislin en faveur de Pierre, qui assistait pour la première fois à l'assemblée. Un acte ainsi conçu avait été dressé à Fontainebleau le mois précédent :

« Par-devant les notaires, garde-nottes du roi notre sire à Fontainebleau, soussignés, fut présent très-haut et très-puissant seigneur M<sup>r</sup> Armand du Cambout, duc de Coislin, pair de France, comte de Crecy, baron de Ponchâteau et de la Roche-Bernard, demeurant ordinairement à Paris, rue des Deux-Portes, paroisse Saint-Sauveur, étant maintenant audit Fontainebleau, lequel, pour la bonne amitié et affection qu'il a et porte à haut et puissant seigneur messire Pierre du Cambout, marquis de Coislin, son fils aîné, colonel d'un régiment de cavalerie entretenu pour le service du roi, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch, étant de présent audit Fontainebleau, a mondit seigneur duc de Coislin père, volontairement donné, cédé, quitté, transporté et délaissé par ces présentes, du tout à toujours audit seigneur marquis de Coislin, son fils aîné, à ce présent et acceptant, c'est à savoir la terre, seigneurie et baronnie de Ponchâteau, ancienne baronnie de Bretagne, en toutes ses appartenances, circonstances et dépendances, sans en rien excepter ny réserver, pour en jouir par ledit seigneur marquis de Coislin, aux honneurs, droits, prérogatives et séances dans les États de Bretagne, tout ainsi que ledit seigneur duc de Coislin et ses prédécesseurs en ont joui, se subrogeant à cette fin en son lieu et place, promettant, obligeant, renonçant. — Fait et passé audit Fontainebleau, au château du Louvre, en l'appartement dudit seigneur duc, l'an 1681, le 25<sup>e</sup> jour d'aoust, avant midi, et ont signé. — Ainsi signé : Armand du Cambout, duc de Coislin, Pierre du Cambout, marquis de Coislin, Langlois et Ratault. »

Le 2 septembre, les États de Bretagne furent appelés à délibérer sur cette cession, et le procès-verbal manuscrit consigne ainsi les résultats de leur délibération :

« Les gens des trois États du pays et duché de Bretagne, convoqués et assemblés par autorité du roy en la ville de Nantes, délibérant sur ce qui a été représenté par M. de Coëtlogon, leur procureur général syndic, M. le duc de Coislin a donné la baronnie de Pouchâteau à M. le marquis de Coislin, son fils, lequel est présentement en cette ville, et lui a mis ès-mains ladite donation pour la leur présenter et en faire faire lecture, à ce que mondit sieur marquis de Coislin jouisse de l'effet d'icelle, de laquelle donation qu'il a représentée du 25 août dernier, lecture ayant été faite par le greffier desdits États soussigné, M. de Pontbriand, faisant pour M. de Richelieu, baron de Pont-l'Abbé, a dit s'opposer à ce que la présentation de ladite démission ne lui puisse nuire ny préjudicier à cause de sa dite baronnie de Pont-l'Abbé, et a requis acte de ladite protestation. Lesdits sieurs des États ont ordonné que ladite démission sera enregistrée en leur greffe, ce que fait a été présentement pour en jouir par ledit sieur marquis de Coislin, suivant la volonté dudit seigneur duc son père, et ont donné acte de la protestation du sieur de Pontbriand, audit nom dudit seigneur duc de Richelieu comme baron de ladite baronnie du Pont-l'Abbé; et incontinent après est entré dans l'assemblée ledit sieur marquis de Coislin, qui a pris place sur le banc de MM. les barons, près et au-dessous de M<sup>r</sup> le duc de la Trémouille, président, dans la présente tenue en l'ordre de la noblesse. — Fait en ladite assemblée, le 2<sup>e</sup> septembre 1681. — Ainsi signé : G. de Beauveau, év. de Nantes, Charles de la Trémouille et Louis Charette <sup>1</sup>. »

Et non-seulement Pierre de Coislin prit séance, mais, quoiqu'il n'eût encore que dix-sept ans, il présida le surlendemain la noblesse en l'absence du duc de la Trémouille, et fit voter une instance pour rétablir dans sa charge M. de Lys, sénéchal de Rennes; puis il fit partie de plusieurs commissions, entre autres de celle qui fut appelée à régler le différend soulevé entre « Messieurs le marquis de Molac et de Lavardin pour les droits de leurs charges »; il reçut 20 000 livres de gratification pour sa présidence et fut député en Cour à la fin de la session.

Mais la vie publique était peu faite pour Pierre de Coislin, homme de faible caractère, de mœurs dissolues et de peu de capacité, dont l'auteur des fameux *Portraits de la cour* put dire plus tard :

<sup>1</sup> Les deux pièces qui précèdent sont extraites des procès-verbaux manuscrits de la session des États, conservés aux archives du département de la Loire-Inférieure.

« Il ne tient point à lui qu'on n'en dise beaucoup de bien, achetant sa réputation par une complaisance excessive. Il est superficiel et fait en cour la figure d'un bourgeois; on le souffre sans peine, parce qu'il est bon homme. Sa petitesse d'esprit le met à couvert de toute intrigue : on n'oseroit s'embarquer avec lui, n'étant point capable de conduire une affaire. »

Aussi, lorsqu'il revint assister aux États de Vitré, en 1683, peu après son mariage avec Marie d'Alègre, reconnut-il bientôt que les affaires administratives n'étaient point de sa compétence; il accepta fort peu de commissions<sup>1</sup> et prit la résolution, qu'il tint fidèlement, de ne plus assister désormais aux assemblées de la province. — Il essaya la carrière des armes et montra quelque intrépidité dans plusieurs affaires; mais sa mauvaise conduite, qui fit mourir sa femme de chagrin en 1692 (il n'avait pu avoir d'enfants), devint un obstacle sérieux à son avancement, lorsque Louis XIV, quittant ses maîtresses, proscrivit de son palais et de sa cour le vice ou du moins ses apparences. Il quitta donc le service en 1693, et le chevalier de Sully, son cousin, obtint l'agrément du roi pour acheter son régiment de cavalerie. Le journal de Dangeau nous apprend aussi qu'il fut alors question de le remarier :

« Du 6 février 1693. — On commence à parler du mariage de M. le marquis de Coislin avec la fille du duc de Gramont : le duc de Gramont même en a parlé au roi; mais le duc de Coislin n'a pas encore entendu parler de l'affaire et n'est pas content du procédé de son fils. » — Et plus loin, au 9 février : — « Le duc de Coislin a eu audience du roi, et a parlé fort sagement sur le mariage qu'on veut faire de son fils avec Mademoiselle de Gramont. On croit, quoi qu'il ne soit pas content du procédé qu'on a eu avec lui, que le mariage se fera, d'autant plus que M. le prince entre dans l'affaire. La grande difficulté est sur le duché, qu'on demande qu'il cède à son fils. »

Mais les bruits de cour n'étaient pas au fait des vrais sentiments du duc de Coislin, qui, satisfait d'une première expérience, n'était point disposé à en tenter une seconde, et qui savait que le roi, fort mécontent de son fils, était décidé à ne plus accorder aucune faveur

<sup>1</sup> Nous voyons, par exemple, aux Procès-verbaux, qu'il fut député avec l'évêque et le sénéchal de Vannes, pour complimenter le roi sur la mort de la reine.

à Pierre, s'il n'amendait complètement sa conduite. En effet, lorsque mourut en 1699 le chevalier de Coislin, une négociation fort curieuse se passa pour la succession du gouvernement de Gien, valant 2 000 fr. de rente, qu'avait possédé le frère du duc et du cardinal. Cette anecdote, racontée par Dangeau, est caractéristique et montre à la fois le crédit dont jouissait le duc près du roi et la défaveur dans laquelle était tombé son fils :

« Dès que le chevalier fut mort, dit le chroniqueur, la duchesse du Lude demanda au roi le gouvernement de Gien pour le duc de Sully, son neveu et gendre du duc de Coislin. Le roi lui demanda si le cardinal et le duc de Coislin désiroient que le duc de Sully l'eût : elle assura Sa Majesté que c'étoit leur intention, et le roi lui accorda sur l'heure. Peu de temps après, Bontemps apporta au roi une lettre de M. de Coislin qui lui demandoit le gouvernement pour le marquis de Coislin, son fils. Le roi a déclaré qu'il ne le donneroit point au marquis de Coislin, mais aussi qu'il ne le donneroit point au duc de Sully, à moins que MM. le cardinal et duc de Coislin ne le souhaitent... » — Et plus loin : — « M. le duc de Coislin ayant demandé au roi le gouvernement de Gien, le roi le lui a donné... » — Puis : — « Le roi donna le matin audience à M. le duc de Coislin, à qui le roi a encore refusé le gouvernement de Gien pour le marquis de Coislin, son fils. Ce duc, voyant que toutes ses tentatives là-dessus étoient inutiles, en est revenu à redemander le gouvernement pour le duc de Sully, son gendre, qui est ce que la duchesse du Lude avoit fait dès le jour de la mort du chevalier de Coislin. Le roi le lui a accordé. Ce duc veut que son gendre lui en ait l'obligation, et non pas à la duchesse du Lude. — Le duc de Sully vint le soir, au coucher du roi, pour remercier Sa Majesté. — Son beau-père a exigé de lui qu'il donneroit une partie du gouvernement pour augmenter l'entretien de la duchesse de Sully, etc.... »

Bientôt le duc de Coislin mourut lui-même, et le marquis ne s'était pas encore amendé : aussi n'héritait-il ni du justaucorps bleu ni du gouvernement de Crécy, que possédait son père ; il put cependant espérer avoir le second, s'il se corrigeait :

« Le roi, écrivait Dangeau le 24 septembre 1702, a donné à M. de Cayeu le brevet de justaucorps bleu, qu'avoit M. le duc de Coislin. — Le roi a donné à M. le cardinal de Coislin les droits qui lui reviennent des terres du duc de Coislin en Bretagne. Le roi d'ordinaire les donne aux enfants, mais il a mieux aimé en cette occasion-ci les donner au frère, et le cardi-



nal de Coislin sûrement les donnera à son neveu. Le roi n'a point encore disposé du gouvernement de Crécy, qu'avoit le duc, qui vaut 6 500 fr. de rente... » — Et plus loin, au 1<sup>er</sup> octobre : — « M. le cardinal de Coislin eut le matin audience du roi, dans laquelle il lui demanda avec de grandes instances le gouvernement de Crécy pour le duc de Coislin, son neveu. Le roi, qui n'est pas content de la conduite de ce duc, qui jusqu'ici n'a guère songé à faire sa cour, et qui, d'un autre côté, a grande envie de faire plaisir au cardinal de Coislin, lui a donné à lui ce gouvernement ; et si, dans la suite, le duc de Coislin, son neveu, se remet dans le train que le roi souhaite, ce que ce duc promet fort de faire, le cardinal lui remettra le gouvernement, avec la permission du roi. »

Tout ce que Pierre de Coislin retira de la succession directe de son père fut d'hériter de son titre et de venir, le 17 décembre 1702, prendre séance au parlement en qualité de duc et pair. Mais ce qui doit attirer davantage l'attention du biographe, c'est que, le même jour, il se rendit à l'Académie française pour s'asseoir dans le fauteuil du feu duc, mort doyen de la compagnie, après cinquante ans et trois mois d'exercice.

D'Alembert, écrivant en quelques lignes l'éloge des trois ducs de Coislin, ajoute, en parlant de cette transmission académique :

« La compagnie est trop éclairée sur ses véritables intérêts pour ne pas sentir combien il seroit dangereux que les places qu'elle accorde devinssent une espèce de survivance ou d'héritage ; elle a cru néanmoins pouvoir sans conséquence déroger en quelques occasions à une si sage maxime ; et l'exception qu'elle a faite pour MM. de Coislin doit être regardée par eux comme un titre honorable de noblesse académique. Mais, en général, les sociétés littéraires, qui ne doivent ouvrir leurs portes qu'aux talens, et aux talens les plus dignes, ne sauroient être trop réservées sur ces sortes d'exceptions, dont la fréquence entraîneroit infailliblement la décadence de ces compagnies ; elles ont besoin de motifs puissants, et surtout approuvés par la voix publique, pour donner aux enfants les places des pères ; et tous ceux qui composent les Académies devroient penser sur ce point comme l'un d'entre eux, qu'un confrère sollicitoit vivement pour son fils ; cette sollicitation ne l'empêcha pas de donner son suffrage à un concurrent dont les titres lui paraissoient mieux fondés : — J'ai cru, dit-il, devoir la préférence à celui qui a pour père ses propres ouvrages <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> D'Alembert. *Eloges*, II, 163-164.

Or, voici le discours de réception de Pierre de Coislin :

« Messieurs, — il faudroit estre long-temps parmi vous pour apprendre à vous parler : ce n'est qu'en vous escoutant qu'on peut devenir capable d'un discours qui soit digne de vostre compagnie.

» L'engagement que j'ay, Messieurs, de vous honorer par tous les sentimens que le sang et la naissance m'ont inspirez, doit vous respondre de la sincérité de ma reconnoissance sur le consentement unanime de vos suffrages, donnez au fils pour remplir la place du père, honneur que vous avez voulu rendre à la mémoire de mon père et qui suffit seul pour son éloge. Il vous avoit esté donné de la main de Monsieur le chancelier Séguier, son ayeul, comme un gage de sa tendresse pour vostre illustre compagnie; vous le receustes avec d'autant plus de joye, qu'il vous faisoit ressouvenir de ce grand cardinal de Richelieu, son oncle.

» Ces noms qui ont fait parler si éloquemment ceux que vous avez admis dans l'Académie françoise, me ferment aujourd'hui la bouche, par la bienséance qui défend de louer ses proches, et me dispensent de la loy que vous vous êtes faite d'orner vos réceptions de leurs louanges. Mais autant je me dois taire sur ces premiers ministres de l'Estat et de la Justice, auxquels vous vous reconnoissez redevables de vostre origine, et de vostre élévation, qui eux-mêmes ont receu beaucoup d'esclat par le succes que vous avez donné à leurs desseins et à leurs soins, autant serois-je obligé, si je ne sentoie le sujet supérieur à mes forces, de publier le mérite des personnes et l'excellence des ouvrages qui ont ennobli l'Académie françoise, et ont porté sa gloire au point d'estre jugée digne par le plus grand des rois de son auguste protection.

» Quel éloge, Messieurs, peut mieux faire connoistre la prééminence de vostre compagnie, que celuy de mériter d'avoir pour protecteur ce Roy dont les plus grandes couronnes ont recherché l'appuy; ce roy en qui seul sont réunies toutes les qualitez, qui, partagées à diverses testes couronnées, en feroient de grands roys; ce roy qui est le premier mobile des plus importantes affaires, l'objet principal de l'attention de toute l'Europe, l'invincible défenseur des puissances opprimées et des droits attaquez, l'âme de la valeur françoise, l'amour de ses peuples, la force de ses Estats; héros dans ses armées, oracle dans ses conseils, intelligence du gouvernement, spectacle d'admiration à tout l'univers; ce roy qui, par tant de prodiges de puissance et de grandeur, s'estant élevé au-dessus de l'homme, s'est rendu, par les vertus de l'esprit et du cœur, le modèle de l'homme parfait.

» Heureux le siècle où règne un roy si sage et si puissant; heureux l'Estat qu'il gouverne par ses loix; heureux le sujet qui en est regardé

favorablement. Vous connaissez, Messieurs, parfaitement le prix d'un tel bonheur dont votre compagnie est honorée et que je voudrais mériter par tous les sacrifices d'un entier dévouement. Aussi votre reconnaissance ne peut s'épuiser sur les louanges de votre auguste protecteur. C'est icy que l'on sçait dignement parler de Louis-le-Grand, de ce prince qui fournit à votre éloquence, par la seule exposition du vray, toutes les idées du merveilleux.

» Pour moi, Messieurs, peu accoustumé à traiter un si grand sujet, je me contenteray de venir apprendre de vous comment il en faut parler ; et vous entendant célébrer son nom par vos éloquens discours, je ne cesseray de le respecter dans le silence de mon admiration <sup>1</sup>. »

Tel est le seul document qui nous soit resté du style et du mérite littéraire du second duc de Coislin. A l'exemple de son père, il protégeait les lettres plus qu'il ne les cultivait, et l'on voit, d'après ce morceau, que pour s'élever au ton noble et soutenu peu conforme au caractère vif et enjoué de son esprit, il avait un peu trop recours aux souvenirs du collège de Navarre.

« Monsieur, lui répondit l'abbé de Dangeau directeur de l'Académie, en entrant dans ce lieu, vous voyez bien que vous n'entrez pas dans une terre étrangère. Icy tout est plein de vos ayeuls. Petit-neveu de ce grand cardinal que nous regardons comme nostre fondateur, petit-fils de ce digne chancelier, nostre second protecteur, fils de Monsieur le duc de Coislin, notre doyen, ne sembloit-il pas que vous aviez un droit incontestable à la place que nous vous avons donnée ? Et les portraits de ces deux grands hommes qui président à nos conférences, ne nous seroient-ils pas devenus un reproche perpétuel et toujours présent à nos yeux, si nous avions pu manquer à un sang illustre, à qui nous devons nostre première gloire.

» Il est vray que nous en parlons souvent ; mais nous croyons toujours n'en avoir jamais assez dit ... »

Suit un éloge pompeux du cardinal de Richelieu, dont nous détacherons ce tableau de l'esprit et de la situation de l'Académie, car il fait nettement connaître la pensée contemporaine de l'institution et rend plus explicable l'admission des grands seigneurs au sein du docte cénacle :

<sup>1</sup> *Recueil des Harangues de l'Acad. fr.*, II, 558-560.

« Il a fondé l'Académie, et c'est à nous à luy en tesmoigner une éternelle reconnoissance. Il a creu que l'union de plusieurs bons esprits devoit former un tout excellent. Nous osons dire qu'il ne s'est pas trompé; icy les uns répandent les richesses d'une mémoire chargée de ce que l'histoire de tous les temps et de toutes les nations a de plus curieux; les autres, ajoutant à la spéculation des anciens les expériences des modernes, nous découvrent les secrets de la nature les plus cachez; celui-cy nous rapportera ce que les langues ou mortes ou vivantes ont de plus beau, sans oublier les différentes manières dont les différents peuples ont exprimé leurs pensées; celui-là, joignant l'ordre et l'exactitude des géomètres à la subtilité des philosophes, démeslera avec soin ces différences presque imperceptibles, qui se trouvent souvent entre des mots ou des phrases qui, d'abord, ne semblent signifier que la mesme chose.

» Ainsi chacun de nous s'instruit en travaillant avec les autres; les lumières d'un particulier deviennent bien commun; et ceux qui sont entrez dans la compagnie avec le plus de talents, doivent avouer qu'ils s'y sont encore perfectionnez: et ne pouvons-nous pas dire avec quelque sorte de confiance, que c'est de nos conférences que vient la politesse et la netteté avec laquelle on écrit aujourd'huy.... etc.... »

L'Académie, telle qu'on la comprenait alors, était donc simplement l'union de *plusieurs bons esprits*, produisant une école de bon langage. Dès lors, quoi de plus naturel que tous les éléments qui concourent au travail et à la transformation de la langue s'y trouvassent représentés? Et si les gens de lettres proprement dits fournissaient la plus grande part de ces éléments, n'était-il pas juste que la cour en réclamât quelques-uns? On s'est depuis fort longtemps imaginé trop volontiers que l'Académie devait être une sorte de sénat composé seulement des célébrités de la littérature. Il n'en a jamais été ainsi dans la pensée de ses fondateurs, et dès les premiers jours on vit s'asseoir à côté de Conrart, de Voiture et de Chapelain, les Bautru de Serran, les Habert de Montmort, les Abel Servien, les Séguier, ministres ou conseillers d'Etat, n'ayant jusqu'alors rien porté chez l'éditeur.

Enfin, après un éloge du chancelier Séguier, qui « regardoit tous les académiciens comme ses confrères », l'abbé de Dangeau ajoute :

« Pouvoit-il jamais leur donner une marque plus éclatante de son

estime, qu'en leur confiant ce qu'il avoit de plus cher dans sa famille, son petit-fils de Coislin ; il voulut qu'il y fust élevé dès ses plus tendres années. Ainsi, nous pouvons nous faire honneur de toutes ses vertus, valeur, probité, politesse ; vertus où, s'il y avoit quelque chose à reprendre, c'est qu'il les pousoit trop loin. Quel excès de valeur n'a-t-il fait paroître à la guerre, et n'en estoit-il pas blasmé au moins par ceux qui n'osoient l'imiter ?

» Mais, Monsieur, ce n'est pas la seule mémoire de ces grands hommes qui nous a portez à vous élire d'un consentement unanime ; nous osons mesme vous dire que vostre naissance, quelque illustre qu'elle soit depuis plusieurs siècles, que ce courage que vous avez hérité de vos ancêtres, que vos alliances avec des maisons souveraines, avec le sang de nos rois, que les dignitez éminentes qui brillent à nos yeux, celle même dont vous venez de prendre possession dans le premier parlement du royaume, eussent été pour nous de faibles motifs, si vos talents naturels, ce discernement juste et délicat avec lequel vous jugez si bien des ouvrages d'esprit, si vostre amour pour les lettres ne vous avoient donné tout le mérite académique. »

On sait qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre, surtout à cette époque, les éloges adressés aux récipiendaires. Nous allons voir en effet que Pierre de Coislin les méritait fort peu.

RENÉ KERVILER.

*(La fin à la prochaine livraison.)*

LA NOBLE ET TRÈS-ANCIENNE  
CONFRÉRIE MONSEIGNEUR SAINT NICOLAS  
DE GUÉRANDE \*

---

IV

**Les Templiers.**

La dévotion à saint Nicolas, comme nous l'avons déjà dit, se propagea particulièrement parmi les voyageurs, les marins et surtout les pèlerins. Ainsi s'explique la situation d'un grand nombre de fondations pieuses, placées sous le vocable du saint évêque. Eglises, chapelles, couvents, prieurés et hôpitaux dédiés à saint Nicolas existent, ou ils ont existé, dans les ports ou sur le rivage de la mer, sur le bord des rivières et des fleuves<sup>1</sup> ou à proximité des anciennes grandes voies terrestres. On les remarque enfin dans les parages

<sup>1</sup> Une des anciennes corporations de Paris, celle des *Passeurs de rivières*, avait pour patron saint Nicolas et célébrait sa fête le 9 mai, comme la confrérie de Guérande.

\* Voir la livraison de juillet, pp. 5-15.

tristement célèbres par de nombreux sinistres, et dans les lieux particulièrement fréquentés par les voyageurs et les marins.

Ces observations ont déjà été faites sans doute, mais il ne paraît pas que, jusqu'à ce moment, on ait remarqué que dans nombre de lieux le vocable de *Saint Nicolas* se rencontre avec le nom des *Templiers*. Là où l'histoire, ou simplement la tradition, mentionne les chevaliers du Temple, là existe aussi une église, une chapelle, un prieuré, un hôpital, une tour, une rue, une place, un faubourg, un village, un lieu quelconque enfin portant le nom de Saint-Nicolas.

Il est facile de vérifier ce fait à Nantes, à Ploërmel, Carantoir, Languidic, Cléguer, Hennebont (Kemmener-heboë), Priziac, villes et paroisses citées dans les chartes de Conan III et Conan IV, relatives aux Templiers.

D'après la tradition, il aurait existé une maison de templiers au bourg de Saint-Nicolas de Redon. La chapelle Saint-Nicolas, de Lannion, fut une dépendance de la commanderie de Brelevenez, ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, qui succéda, en bien des lieux, aux chevaliers du Temple. En la commune de Ploërdut (Morbihan), un moulin de *Nicol*, sur le Scorff, est situé dans une trêve de Crénénan dont l'antique chapelle passe pour avoir appartenu aux templiers; et, chose digne de remarque, une métairie située dans la même trêve, près du Scorff, porte le nom de *Maner ru*, c'est-à-dire *Manoir rouge*. Ce nom, qui rappellerait les *moines rouges*, doit ici se rapporter aux templiers, en raison du voisinage de Crénénan, et non aux chevaliers de Saint-Jean, leurs successeurs. La tradition a presque constamment fait confusion entre les deux ordres militaires, en les appelant indistinctement *Moines rouges*, bien que ce surnom, dont les Bas-Bretons ont fait l'un de leurs plus affreux jurements, n'ait pu convenir aux templiers, dont le vêtement était blanc, et n'aurait dû s'appliquer qu'aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, portant un manteau écarlate. Cependant, la distinction entre ces deux ordres de chevalerie monastique par le nom de la couleur de leur vêtement paraît avoir été faite dans

le principe. Nous aurons en effet occasion de faire remarquer que les templiers ont été appelés *moines blancs*. Poursuivons.

A Arzon, en la presqu'île de Rhuis, une chapelle Saint-Nicolas, située à l'extrémité d'un promontoire du même nom, témoin de bien des naufrages, marque, dit la tradition, l'emplacement d'un ancien couvent de templiers. Le 9 mai de chaque année, a lieu le *pardon* ou fête patronale de cette chapelle, où les populations maritimes de la presqu'île et des îles voisines viennent en foule vénérer les reliques du grand saint Nicolas ; le 9 mai est la date commémorative de la translation des reliques de saint Nicolas à Barri, en 1078 ; dans la plupart des diocèses ce jour était férié ; il ne cessa de l'être à Nantes que vers 1680, et à Vannes en 1708.

« Pas un marin ne passe devant le promontoire de Saint-Nicolas, dit M. Amédée de Francheville, sans chanter l'*Ave maris stella*, et sans invoquer saint Nicolas, qui doit le protéger dans le passage dangereux des grands courants (du Morbihan)... » Parmi ces populations bretonnes, l'antique dévotion à saint Nicolas a été conservée dans touté sa ferveur primitive !

Faut-il attribuer uniquement au hasard une telle coïncidence, une association si fréquente de deux noms, saint Nicolas et les Templiers ? Nous ne pouvons l'admettre ; en voici la raison :

L'ordre religieux et militaire des chevaliers du Temple, né dans les premières années du douzième siècle, c'est-à-dire à l'issue de la première croisade, fut institué principalement pour protéger le Saint Sépulcre, le Temple de Jérusalem, d'où lui vint son nom ; mais cet ordre eut également pour mission de protéger les pèlerins, non-seulement en Palestine, mais encore le long des voies que ces pieux voyageurs avaient à parcourir. Voilà pourquoi l'on rencontre les vestiges des anciennes *aumôneries* des moines chevaliers dans les ports de mer, au passage des fleuves et des rivières, là où les voyageurs, les pèlerins, les marins, les naufragés avaient plus particulièrement besoin de secours, d'assistance, de protection.

Le lecteur l'a déjà remarqué, les mêmes motifs ont servi pour expliquer la situation des vocables de saint Nicolas. Dès lors, il a compris clairement que la réunion des deux noms, *Saint-Nicolas* et



*Templiers*, a dû s'effectuer à une même époque et dans un même dessein, c'est-à-dire au double point de vue des besoins spirituels et temporels à dispenser aux voyageurs et aux pèlerins ; le lecteur a donc rejeté, comme complètement inadmissible, l'idée d'un simple effet du hasard ; disons plus, il se trouve amené à reconnaître avec nous qu'il serait, pour ainsi dire, injuste de ne pas attribuer aux chevaliers du Temple, sinon l'introduction, au moins la plus large part dans la diffusion d'une dévotion issue des croisades comme leur propre institution <sup>1</sup>.

Quoi de plus naturel, en effet, que de supposer que ces soldats-religieux pratiquèrent une dévotion particulière envers un saint d'origine orientale, comme leur ordre, et qui remplissait dans le ciel une mission identique à celle qu'ils étaient tenus d'accomplir sur la terre, celle de protéger, d'assister, de secourir les voyageurs, les pèlerins, les marins et les naufragés !....

Mais reprenons notre sujet.

Des observations qui précèdent il résulte que la confrérie Saint-Nicolas, de Guérande, ne peut remonter au-delà du douzième siècle.

Quant à fixer, même approximativement, une époque quelconque dans l'intervalle de deux siècles et demi qui sépare la première croisade de la réorganisation de la confrérie en 1350 ; quant à nommer un fondateur, cela ne nous paraît pas possible dans l'état actuel des annales guérandaises.

Peut-être pourrait-on désigner le donateur de la maison située près de la porte Saint-Michel, *Monseur Eon de Léon, prebtre* ; mais, nous le répétons, on ignore en quel temps vécut cet ecclésiastique. Serait-il un membre, jusqu'ici oublié des généalogistes, de la nombreuse et puissante maison de Léon dont le chef périt dans le naufrage de Brindes de 1218 ? On ne saurait le dire. Toutefois, on remarquera la qualification de *Monseur*, qui lui est attribuée dans

<sup>1</sup> La question de savoir si les Templiers ont battu monnaie étant encore très-controversée, MM. les numismatistes nous permettront de leur demander s'il est impossible d'attribuer à ces puissants chevaliers l'origine des monnaies, ou de parties des monnaies du moyen âge mentionnant ou représentant saint Nicolas monnaies qui ont été frappées dans un grand nombre d'ateliers d'Italie, de la Suisse, de France, de Lorraine et d'Allemagne.

les statuts ; elle semble indiquer un prêtre d'illustre naissance ; car, à cette époque, les ecclésiastiques d'obscur extraction portaient la désignation honorifique de *Maître*, ou *Dom*, comme par exemple *Dom pierres Lermiler*, le chapelain de notre confrérie.

Mais, dans l'état d'impossibilité où l'on est de préciser une époque et d'indiquer un nom, qu'il nous soit permis d'examiner, au risque de passer pour téméraire, si les Templiers, à qui l'on vient d'attribuer l'introduction ou la propagation du culte de Saint-Nicolas, ne seraient pas en outre les fondateurs d'une confrérie dont les statuts font ressortir le triple caractère d'association religieuse, militaire et civile.

On connaît le but de l'institution des chevaliers du Temple ; ces soldats religieux ne pouvant suffire personnellement, en tous lieux, aux obligations de leur ordre, ne peut-on supposer qu'ils auront eu recours, principalement dans le sein des grandes agglomérations de populations, à des associations, à des congrégations religieuses destinées à suppléer à l'insuffisance de leur action près des marins et des voyageurs ?

Quant à nous, ce procédé nous paraît d'autant plus vraisemblable que nous doutons que les templiers aient pu opérer autrement, s'il est vrai, comme l'affirme le bénédictin anglais Mathieu Paris, historien du milieu du treizième siècle, que cet ordre fameux possédait alors *neuf mille maisons*. Si notre supposition est fondée, les chevaliers du Temple ont dû appliquer inévitablement leur système à Guérande, en raison de sa situation exceptionnelle ; puisque cette ville, l'une des plus considérables de la Bretagne au moyen âge, se trouve placée à proximité de l'embouchure de deux fleuves, et de plusieurs ports sur l'Océan : Mesquer, Piriac, le Croisic et Pouliguen. Remarquons en passant que Saint-Nicolas est particulièrement vénéré au Pouliguen, port de mer le plus rapproché de Guérande, et que la vieille église de ce lieu est placée sous ce vocable <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'église Saint-Nicolas du Pouliguen date seulement de 1631, mais cet édifice n'a-t-il pas succédé à une première chapelle placée sous la même invocation, ruinée peut-être pendant les guerres de religion et de la Ligue ? On peut le supposer. Quoi

Au surplus, il résulte des chartes de Conan III et Conan IV (1141 et 1160), que les templiers ont eu des aumôneries à Guérande et dans le territoire de Guérande. Dom Morice (t. I, col. 583) fait suivre la charte de 1141 de cette note : « Tiré d'un vidimus de la cour de Guerrande sous le duc Jean I<sup>er</sup> en 1335 (*sic*), dans lequel on trouve ensuite plusieurs donations de Conan IV et du duc Pierre Mauclerc. » Les chartes des trois ducs concernaient évidemment les domaines des Templiers situés à Guérande et dans le ressort de Guérande.

En Assérac, cité dans la charte de Conan IV (1160), on voit les ruines du château de Faugaret, chef-lieu de commanderie de Malte ; à Férel, ancienne trêve d'Assérac, existe une chapelle de Notre-Dame du *Bon-Garant*, ou du *Bon-Secours*, ancienne fondation des Templiers.

A Mesquer, l'église paroissiale, *Notre-Dame La-Blanche*, doit son origine aux templiers, d'après une tradition qui n'est pas démentie par le caractère architectural de cet édifice, où l'on remarque quelques restes de style roman, ou peut-être mauresque, ce qui est extrêmement rare en Bretagne.

En la même commune, près du petit port de Kercabellec, on remarque, à la pointe de Merquel, quelques vestiges d'un établisse-

qu'il en soit, l'origine du Pouliguen, quoique obscure, est plus ancienne qu'on ne le présume généralement. Le cartulaire de la confrérie Saint-Nicolas en fait mention à la date de 1520 : La saline Melleray, sise entre Saillé et le Poulleguen, y est-il écrit. L'importance du Pouliguen date du moment où l'accroissement du tonnage des navires a fait déchoir le très-ancien port de Saillé, par lequel Guérande paraît avoir communiqué avec la mer jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Notre cartulaire en contient la preuve dans un compte de 1432, où on lit : « Item pour une hucge\* à mettre ladite cire esquelle en avoient achatee a Nantes vingnt cinq solz et pour dous claveures en ladite hucge cinq solz deiz deniers. Item pour porter les torches à la barge x deniers monnoie. Item pour poier la barge qui apporta lesdites hucge et torches de Nantes cinq sols. Item pour une charette qui apporta lesdites hucge et torches de Saillé jusques en Guerrande, quatre sols dous deniers.... » La Barge vint donc directement de Nantes à Saillé en 1432. On sait que Jeanne de Navarre vint débarquer à Saillé, où le duc Jean IV l'épousa en troisièmes noces le 11 septembre 1386, dans l'église Saint-Clair de ce port de mer. La plupart des seigneurs composant l'escorte de la nouvelle duchesse étaient Guérandais ; ils avaient à leur tête Pierre de Lesnerac.

\* *Hucge*, huche, coffre.

ment religieux que la tradition attribue aux Templiers <sup>4</sup>. Près de ces ruines, il existe encore une très-petite chapelle dédiée à *Notre-Dame de Pen-Bé*. L'extérieur de ce minuscule oratoire très-ancien n'a rien de remarquable; mais à l'intérieur, la forme circulaire de son chevet, joint à la signification de son nom, éveille vivement l'attention. On soupçonne que l'on a sous les yeux un échantillon, peut-être unique, d'une aumônerie primitive des Templiers. *Pen, bé* sont, en effet, deux mots bretons qui signifient *tête, sépulcre*; et l'on sait que les chevaliers du Temple donnaient à leurs constructions la forme circulaire, imitation de la rotonde du Saint-Sépulcre...

A Guérande, enfin, il y a l'ancien hôpital Saint-Jean, rue de Saillé. A l'origine, l'hôpital Saint-Jean, la chapelle de Merquel, l'église de Mesquer, la chapelle Notre-Dame du Bon-Garant et Faugaret ont pu faire partie des libéralités des ducs de Bretagne en faveur des chevaliers du Temple. Quoi qu'il en soit, les moines religieux ont certainement possédé un établissement quelconque à Guérande et à Assérac, les chartes de 1141 et 1160 en contiennent la preuve. Maintenant, examinons le rapport qui peut exister entre la confrérie Saint-Nicolas et ces chevaliers.

Dans le règlement du mois de mai 1350, reproduction vraisemblable d'une règle déjà ancienne, comme nous l'avons vu, il nous semble découvrir l'empreinte de l'esprit monastique et des mœurs des Templiers. Ainsi :

Les femmes sont exclues de la confrérie ;

<sup>4</sup> Nous n'avons pu déchiffrer une inscription à peu près fruste, en caractères gothiques, qui existait sur le seul pan de murailles de l'établissement de Merquel trouvé debout lors de notre visite en 1872. Un entrepreneur a disposé de la plus grande partie des matériaux de ces édifices antiques pour construire une chaussée à l'entrée de la baie de Mesquer; et personne, paraît-il, n'a protesté contre cet acte de vandalisme, qui se renouvellera, sans doute, à l'égard des belles ruines de Notre-Dame du *Mourier*, du bourg de Batz. — Quant à l'église Notre-Dame *la Blanche* (nom que nous avons lu dans un acte de 1668) du bourg de Mesquer, elle serait menacée d'une destruction prochaine par l'effet d'un désir immodéré d'une église neuve, désir, hélas! très-commun et qu'on ne saurait trop déplorer, puisqu'en nombre de localités, il a entraîné la ruine prématurée de quantité de vénérables sanctuaires.

Les hommes ne peuvent y être admis que jusqu'à l'âge de quarante ans; cette condition est souvent rappelée dans le cartulaire;

Les frères de Saint-Nicolas s'engagent les uns envers les autres à l'accomplissement de certains devoirs religieux; mais ils s'engagent aussi, et c'est là, selon nous, le caractère principal de l'institution, « à se garder et deffandre l'un l'autre en tous cas a vivre et a morir contre touz estranges... »

Le principal *esbatement* des frères, avons-nous dit, consista en une fête équestre : « Item devient lesdits freres aler tous a cheval par chacun an a matin ampres la messe le jour de ladite feste hors la ville le plus coitement que ils pourront et retourner en la ville o branches de foilles et de flours et faire hystoires danciennes choussez... »; ce qui signifie que les frères de Saint-Nicolas, avant de s'asseoir au banquet annuel, exécutaient une sorte de tournoi, ou représentaient un sujet allégorique ou historique quelconque, dans le genre des fêtes actuelles de certaines villes de Flandre, appelées *Kermesses*.

Enfin, chacun connaît la réputation d'intempérance des chevaliers du Temple : *boire comme un Templier* est encore proverbial. Eh bien! les traces de ce défaut traditionnel se retrouvent dans les statuts de 1350 :

« Aucun advocat ou pledeour en ladite confrarie ne doit avoir point de salaire de nul des freres fors a boire dous mesures ou trois du meillour vin...

» Ceux qui voudront entrer en ladite confrarie... paieront dou vin es freres 1 jalon a savoir et dou meillour vin...

» Item touz celx qui noiseront tant comme l'on sera au digner... ne que se melleront lun ou lautre ampres digner paieront 1 jalon du meillour vin a touz... »

Il y a là beaucoup de vin, et *dou meillour*; dans les banquets de la confrérie, on dut largement faire honneur aux excellents produits de l'*Aunis*<sup>1</sup>, des coteaux de Kramaguen et du clos de Saint-Aubin; et le paludier Loys Macé, du bourg de *Saillé*, frère de Saint-Nicolas, poursuivi, en 1603, pour avoir commis l'imprudence de déclarer

<sup>1</sup> *Aunis* est le nom du meilleur cépage du pays.

publiquement « qu'il n'estoit de la compagnie des yvrognés et vouloit estre rayé... », Loys Macé n'avait peut-être pas complètement diffamé la noble confrérie !

Les motifs que nous venons d'indiquer ne suffiraient pas pour faire attribuer aux Templiers l'institution de la confrérie guérandaise. Mais il existe d'autres faits qui, à notre avis, viennent encore étayer nos présomptions à cet égard.

En Bretagne, on ne cite à notre connaissance que trois villes qui aient possédé, à une époque très-ancienne, des confréries dont les membres se recrutaient dans les trois ordres : clergé, noblesse et tiers-état ; ce sont les villes de Guérande, Nantes et Guingamp. L'origine de la confrérie de *Toussaints*, établie à Nantes, sur les ponts, c'est-à-dire au milieu des mariniers, est attribuée sans preuves à Charles de Blois ; la *Frérie blanche* de Guingamp, dont existent, paraît-il, les statuts, écrits au XV<sup>e</sup> siècle, remontait également à une antiquité que M. S. Ropartz, le savant historien de Guingamp, n'est pas parvenu à préciser. A défaut de certitude sur l'origine de ces confréries des trois ordres, il est permis de supposer que, si elles ont eu la même organisation, elles ont pu avoir un même fondateur. Ce fondateur, nous l'avons indiqué pour Guérande, serait l'ordre des chevaliers du Temple.

Les éléments nous manquent pour étudier à fond cette intéressante question d'origine. Cependant, voici un exposé rapide des notes que nous avons recueillies çà et là, et qui servent de base à nos suppositions.

L'existence d'un établissement des Templiers à Nantes ne fait aucun doute ; il existait dans le voisinage de l'église Saint-Nicolas. Il est même à peu près certain que l'église primitive Saint-Nicolas de Nantes fut construite sur le domaine des Templiers.

A Guingamp, il n'existe aucun souvenir des moines-chevaliers. Mais on remarquera qu'il y a en cette ville une antique chapelle, une rue, un faubourg du nom de Saint-Nicolas ; que la confrérie blanche était établie en l'église *Notre-Dame du Bon-Secours*, vocable commun avec deux chapelles du Morbihan réputées avoir appartenu aux Templiers, l'une située à Ambon, l'autre à Férel, et

que le nom de *Frérie Blanche* pourrait bien être un indice rappelant les Templiers, dont le vêtement était *blanc*. Cet adjectif, pris au point de vue que nous indiquons, ne serait pas un exemple unique. On se souvient de *Notre-Dame la Blanche*, vocable de l'église de Mesquer, attribuée aux Templiers. En la commune de Saint-Tugdual (Morbihan), la petite chapelle *Saint-Guen* (blanc) passe pour avoir appartenu aux Templiers ; elle se trouve dans le voisinage de l'ancienne aumônerie de Templiers de Croisty, située en la même commune. Dans les Côtes-du-Nord, sur les bords du Blavet, il existe une commune de *Saint-Guen* sur laquelle on ne connaît peut-être jusqu'à présent rien de relatif aux Templiers ; mais on y remarque un village nommé *Castel-ru*, c'est-à-dire *Château-rouge*, nom qui pourrait se rapporter à nos soldats religieux, si l'on tient compte de l'observation faite à propos de *Maner-ru*, sur la confusion qui s'est établie dans la tradition relativement aux deux ordres du Temple et de Saint-Jean.

Voici d'autres rapprochements ; ils sont moins directement susceptibles d'éclairer l'intéressante question des Templiers à Guingamp, mais quand, à défaut de documents certains, l'on se trouve réduit à former son jugement sur des probabilités, on ne saurait négliger les plus faibles moyens de preuves.

A Guérande, il existe un quartier du faubourg Saint-Michel connu de temps immémorial sous le nom de *Pont-Blanc*. Près de cette ville, sur la route de Saillé, des groupes d'énormes rochers devenus en quelque sorte fameux depuis que l'on a cru y découvrir un prétendu monument de l'immonde culte phallique, ces rochers portent le nom de Kramaguen, nom qui nous paraît une altération du breton *Ker-an-Manach-Guen*, signifiant *village* (ou villa) *du moine blanc*<sup>1</sup>.

En la commune de Plœmeur, près Lorient, où jusqu'à présent l'on n'a signalé aucune trace des chevaliers du Temple ou *moines blancs*, il a existé jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, sur les bords de la petite rivière du Ter, dans le voisinage ou peut-être dans le village de Kervenannec, une chapelle de Saint-Nicolas. Ce nom de Kervenannec

<sup>1</sup> K(e)ra(n)ma(nach)guen. On sait combien sont fréquentes dans le langage breton les altérations de ce genre.

nec est le même que Kerguen munuc, ou plus correctement Kerguen manac, cité parmi les villages de Plœmeur existant au XII<sup>e</sup> siècle par D. Le Duc, historien de Sainte-Croix de Quimperlé ; Kerguen manac signifie *village blanc du moine*, ou mieux *village du moine blanc*.

Dans l'enceinte de la ville de Guérande, une très-ancienne chapelle qui a servi jadis d'église paroissiale, est dédiée à Notre-Dame *la Blanche*. Nous connaissons l'inscription gothique placée à l'intérieur de cette chapelle, inscription d'origine très-moderne, nous a-t-on assuré, mais exécutée d'après le dictionnaire historique d'Ogée, qui en attribue l'érection au duc de Bretagne Jean IV, en 1348. Mais nous ferons remarquer qu'en 1348, Jean IV, âgé de 6 à 7 ans, sous la tutelle du roi d'Angleterre, n'était ni en âge, ni en position de faire de pieuses fondations, et que l'architecture à la fois romane et gothique de la chapelle dénote une époque antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle. L'inscription doit faire erreur d'un siècle, et le véritable fondateur de Notre-Dame la Blanche pourrait être Jean I<sup>er</sup>, dit le Roux, et non Jean IV.

Il serait possible d'attribuer à la chapelle de Guérande l'origine que la tradition accorde à l'église de Mesquer, placée également sous le vocable de Notre-Dame la Blanche. Mais nous devons faire remarquer que la première femme de Jean Le Roux se nommait *Blanche* de Champagne, et que si la construction de la chapelle de Guérande date du règne de ce duc, ainsi que nous le présumons, l'invocation de *Notre-Dame la Blanche* a pu être choisie pour rappeler le nom d'une duchesse célèbre par un grand nombre de pieuses fondations, telles que l'abbaye de Prières, l'abbaye de la Joie d'Hennebont et l'abbaye *Blanche* de Quimperlé.

Quoi qu'il en soit, la valeur de tous ces faits, de toutes ces circonstances étant pesée, en rapprochant, en groupant de telles indications, on possède, il nous semble, un véritable faisceau de présomptions graves, précises et concordantes, pour nous servir du langage du palais, à l'aide desquelles il est possible de conclure, sans être trop téméraire, que Guingamp, où l'on trouve la réunion des vocables de Saint-Nicolas, de Notre-Dame du Bon-Secours et le



nom de Frérie Blanche, fut pourvu d'un établissement quelconque des chevaliers du Temple.

On peut conclure en outre que ces mêmes chevaliers organisèrent, instituèrent les antiques associations de Nantes, Guingamp et Guérande, connues sous le nom de confrérie Saint-Nicolas, confrérie Blanche et confrérie de Toussaints, toutes trois exceptionnellement composées de gens des trois états.

Reprenons et terminons notre principal sujet.

En résumé, la confrérie Saint-Nicolas de Guérande fut fondée au XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle par les Templiers. A la suppression violente de cet ordre, suivie de la confiscation de leurs immenses domaines (1312), la confrérie guérandaïse subit une interruption jusqu'en 1350. En ce moment, elle fut réorganisée, et les nouveaux frères, s'ils ne copièrent pas strictement la règle primitive, adoptèrent, sans doute, la plupart des us et coutumes de leurs prédécesseurs et s'investirent de la possession de *l'autier* Saint-Nicolas, en la collégiale Saint-Aubin, ainsi que de la maison située près de la porte Saint-Michel, donnée *jadis*, à l'ancienne confrérie, par *Monseigneur Eon de Léon*.

Telle serait, après sérieux examen, l'origine de *la noble et très-ancienne confrérie Monseigneur saint Nicolas de Guérande*.

Quel sera le sort de cette opinion? Que deviendra notre sentiment relativement à l'origine du culte de saint Nicolas en Bretagne, et plus particulièrement à la participation des chevaliers du Temple à l'institution des confréries des trois ordres de Guérande, Nantes et Guingamp? Nous l'ignorons. Mais si ce qui n'est aujourd'hui qu'une hypothèse devenait une vérité; si l'on parvenait à découvrir qu'en d'autres parties de la France, les chevaliers du Temple, qui avaient pour patrie l'univers chrétien tout entier, agirent partout comme à Guingamp, Nantes et Guérande, en fondant des confréries du même genre, qui pouvaient leur procurer une popularité susceptible de se convertir un jour en redoutables moyens d'action, alors on posséderait peut-être le véritable motif de la tenace politique du roi de France Philippe Le Bel; la raison de l'acharnement haineux et

perfide qu'il déploya contre cet ordre de chevalerie si célèbre, dont il entraîna l'entière destruction dans un lugubre drame (1312)!...

## V

## Les Frères de Saint-Nicolas (1381).

La liste suivante des frères de Saint-Nicolas est extraite du même registre que les statuts de la confrérie.

Le premier nom qui s'offre au lecteur, sur cette liste datée de 1381, est celui de l'illustre connétable *Olivier de Clisson*, le héros du beau poème *Jeanne de Belleville*, dont l'auteur est un enfant de Guérande, M. Emile Péhant, le savant, l'infatigable bibliothécaire de la ville de Nantes.

Non loin du connétable, on remarque un nom tristement célèbre, celui du sinistre Guérandais *Pierre de Lesnerac*, le meurtrier de l'infortuné Charles de Blois !

—

*Nomina fratrum confratrie beati Nicholay de Guerrandia scripta in papiro novo anno domini millesimo ccc<sup>mo</sup> octuagio primo.*

Dominus Oliverius de Clizcon.	Magister Guillermus Scriptoris.
Yvo de Lesnerac.	Magister Petrus Comitis.
Magister Hervetus de Karaloy.	Magister Guillermus Gaufridi.
Magister Johannes de Karaloy.	Johannes de Dreysec.
Magister Gaufridus Fabri.	Oliverius de Virgulto (ou Nirgulto) (?)
Dominus Guillermus de Trevescar.	Guillermus du Dreissec.
Dominus Johannes de Trevareyo.	Johannes du Clez.
Petrus de Lesnerac.	Eon de Trevesquar.
D <sup>NS</sup> Alan. de Kyllifili.	Guillermus de Castro.
Dominus Johannes Moysani.	Radulphus de Kaerveno.
D <sup>NS</sup> Johannes Lagat.	Petrus de Kaerveno.
D <sup>NS</sup> Guillermus Perresy.	Thomas de Corollec.
Magister Johannes Bourse.	Guillermus Syrelli.
Guillermus Bohelgneuf p <sup>or</sup> de Marrel.	Silves... (Bour) diec.
Guillermus Kaerlouan vicarius de Baz.	Oliverius de Marlen.
	Michael Rustiquelli (?)

D <sup>ns</sup> hascoit de Penmuro.	Oliverius Danou.
Alanus du Darvy.	Oliverius de Leô Philiberto.
Johannes de Quercabuce.	Johannes Bouchart.
Oliverius Bollay.	Guillermus Kaerloentec.
Jubinus Regnaldi.	Matheus Calon.
Nicholaus Bocharidi.	Reginaldus de Castro.
Alanus Anaut.	Radulphus Danisot.
D <sup>ns</sup> Oliverius Enaut.	Radulphus Evelot.
D <sup>ns</sup> henricus Rouxelli.	Ernaudus Theobaldi.
D <sup>ns</sup> Guillermus Navi alias Cozic.	Ernaudus Scriptoris de Ponte Albo.
D <sup>ns</sup> Johannes B' segont.	Guillermus Multoris.
D <sup>ns</sup> Johannes Le Serec.	Dominus Guillermus p'or de Sail- leyo.
D <sup>ns</sup> Petrus Redorti.	Johannes Albin.
D <sup>ns</sup> herveus de K'mennau.	Johannes Aguet.
Magister Guillermus de Hamoneta.	Guillermus Floci.
Even du Dreisec.	D <sup>ns</sup> Denis marou de Saleyo.
Berthodus du Dreisec.	Petrus filius Guillermi Ribolic.
Petrus Gouere.	Johannes Coz.
Petrus Nicholay.	Bertholdus Albini de Prat motat.
Guillermus de Labarde.	Alanus Pictoris.
Guillermus du Dreissec.	Dionisius Violari.
Clemens ejus frater.	Jaquetus Fauet.
Johannes de Ponte armor.	Michael Garini.
Guillermus ejus filius.	Henricus Le Leissir.
Joannes Ysaac.	J.... Le Melenec.
Petrus Le Gallic.	Johannes Arlat.
Johannes Floci Beligorre.	Johannes de Nauguello.
Oliverius Rotaldi Clis.	Johannes Conte.
Petrus de Bousere.	Petrus de Queneli.
Guillermus de Rocha.	Picoteau prespiter
Johannes de Portu.	Johannes Brisegont.
Oliverius de Clez.	Alanus Le Borgne.
Johannes Floci clerc.	Petrus le Corre filius Guil. Le Corre.
Johannes Normani.	Johannes de Mesuillac.
Johannes Gaudini.	..... Le Menestrel.
Johannes Segalen.	

F. JÉGOU.

PETITS POÈMES VENDÉENS

---

# LA DERNIÈRE LUTTE

---

A M. RAYMOND DU DORÉ

---

## I

Minuit est loin déjà. Cette ferme isolée,  
Par un rare destin, n'a pas été brûlée,  
Et même on pourrait voir, si la lune brillait,  
Du toit silencieux monter un bleu filet,  
Que tourmentent, sitôt qu'il sort de la demeure,  
Les rafales du vent, du vent d'hiver qui pleure.  
Pourquoi donc, lorsqu'il est si tard, ou si matin,  
Du feu dans ce foyer qui ne s'est pas éteint?...  
Un coup d'œil au-dedans et nous allons l'apprendre.  
La forme du logis est faite pour surprendre,  
Car le toit — et chez nous s'en voit-il deux sur cent? —  
Au lieu d'un versant double ici n'a qu'un versant.  
En haut, point de grenier; la même pièce enferme  
Mètres et mobilier et produits de la ferme.  
Sur des étais de pierre et sous l'angle tombant,

Un plancher, où l'on monte avec l'aide d'un banc,  
 Reçoit dès la moisson et garde des averses  
 Les grains que l'on tira des récoltes diverses.  
 La lueur qui s'embrase au foyer est trop loin  
 Pour que s'éclaire l'ombre amassée en ce coin.  
 L'autre part de la chambre est en pleine lumière.

Tandis que dans le lit le fermier, la fermière,  
 Dorment, par les rideaux à plis lourds entourés,  
 Six hommes, aux habits fangeux et déchirés,  
 Sur la pierre du feu, le coffre ou quelque chaise,  
 Sont assis : à leur front la main du sommeil pèse.

## II

S'adossant à la table et les deux bras croisés,  
 De tous ces pauvres gens, de fatigue brisés,  
 Un seul ouvre les yeux et contemple la flamme.  
 Sa face est énergique, énergique son âme ;  
 A le voir se tenir, à le voir regarder,  
 On sent l'ancien soldat et qui sait commander.

La scène est à la fois étrange et solennelle :  
 Dehors le vent gémit et bat à grands coups d'aile  
 La porte, la fenêtre ; on dirait d'un oiseau  
 Implorant un abri contre le froid ou l'eau.

Dans la chambre des sons se mêlent au silence :  
 — De l'horloge de bois le fil qui se balance ;  
 Le flambeau de résine, au coin du feu brûlant,  
 Dont le rougeâtre éclat s'avive en pétillant ;  
 Et l'ami du foyer, le grillon, qui sans trêve  
 Lance sa note grêle, alors que l'homme rêve.

Insensible à ces bruits du dehors, du dedans,  
 Le veilleur dont les yeux vont aux tisons ardents,  
 Laisse errer, sans souci de chaque heure qui passe,  
 Sa pensée et son cœur dans le temps et l'espace.

## III

Ah ! celui qui saurait dérouler en ses vers  
 Ce tissu merveilleux d'exploits et de revers ;  
 Peindre tout ce qu'a vu, tout ce qu'a fait cet homme ;  
 Ainsi qu'Homère en Grèce et que Virgile à Rome,  
 Il créerait, le poète, un monument si beau,  
 Que son nom défierait les ombres du tombeau ;  
 Car en ses chants vivrait la splendide épopée  
 Qu'avec un vieux fusil, une faux pour épée,  
 Nos rustiques héros tracent depuis trois ans ;  
 Car il burinerait la *guerre de géants* ! . . .

Ce tenant du drapeau royal et catholique  
 Mille jours a lutté contre la République ;  
 Et mille et mille jours il combattrait ainsi,  
 Sans que son corps de fer lui demandât merci . . .  
 Mais plus de Grande-Armée ! . . . En ta poitrine mâle,  
 O Vendée, on entend siffler ton dernier râle ! . . .

Et le dur partisan baisse un front anxieux,  
 Et, bien amers, deux pleurs ont perlé dans ses yeux.  
 L'horloge en ce moment vibre et frappe quatre heures.

Alors arrive un bruit de voix extérieures,  
 De pas, de pas nombrenx autour de la maison ;  
 Et le rêveur bondit en criant : — « Trahison ! . . .  
 Amis, debout ! debout, gens de la Saugrenière !  
 Les Bleus nous ont traqués comme loups en tanière . . .  
 Et pas d'armes, grand Dieu ! pour rompre leur assaut ! »

## IV

Hors du lit la fermière éveillée en sursaut  
 Se jette en toute hâte, et prend le temps à peine  
 De nouer à sa hanche un court jupon de laine ;  
 Et jambes, pieds et bras apparaissent tout nus ;

Puis ses cheveux épars, n'étant plus retenus,  
Ruissellent sur son cou, son dos et chaque épaule,  
Comme fait vers la terre un feuillage de saule.

Le fermier, les dormeurs, viennent de se cacher,  
Qui derrière l'armoire et qui sous le plancher  
Où s'entassent les grains ; et dans la métairie  
Elle et lui restent seuls debout.

— « Je vous en prie,  
Vous en conjure au nom du ciel, monsieur Stofflet,  
Avant que l'on ne brise et l'huis et le volet,  
Pour préserver vos jours consentez à me suivre :  
Que deviendrait l'Anjou si vous cessiez de vivre !... »

Dans un coin du grenier, de tous le plus obscur,  
Des étoupes de lin montent le long du mur :  
C'est là qu'elle conduit le général, et creuse  
Un trou qui le dérobe aux recherches. Heureuse,  
Ce devoir accompli, devant l'âtre elle attend.

Le bruit des pas, des voix, devient plus éclatant.  
Bientôt à coups de crosse on enfonce la porte,  
Et la chambre s'emplit d'une épaisse cohorte.

— « Stofflet se cache ici, femme !

— Stofflet ? Eh bien !

Puisque vous le croyez, trouvez-le, citoyen. »

De vives questions on la presse, on l'enlace ;  
On lui promet de l'or et puis on la menace...  
Pas plus qu'un choc des fûts n'entame un dur rocher,  
De cette âme les Bleus n'ont pu rien arracher.

— « Je sais un moyen sûr de mâter la félonne,  
S'écrie un vétéran d'*infernale colonne*,

Un rapide moyen de perquisition :

Grâce à lui, sans parler on fait *la question*.

Ah ! tu ne réponds point !... Pourtant, bonne chrétienne,  
Tu t'en vas nous chanter une jolie antienne !...

Donc tu ne veux pas dire où s'est blotti Stofflet?... »  
Elle se tait toujours.

Alors vers le soufflet  
Ce baudit tend sa main aussi lâche qu'infâme,  
Et dans la cheminée il excite la flamme.  
D'autres, jetant du bois, hâtant l'embrasement,  
S'apprêtent à jouir d'un spectacle charmant.  
Elle voit leur dessein, la pauvre créature !  
Et, craignant que l'esprit ne cède à la nature,  
Pour vaincre le supplice, elle invoque tout bas  
La Reine des martyrs, comme avant leurs combats  
Priaient ceux qu'aux lions livrait l'amphithéâtre.  
Or la flamme ondoiyante incendiait tout l'âtre.  
Saisissant la fermière, on la traîne au milieu,  
Et dans ses membres nus les longs serpents du feu  
Plongent leurs dards cuisants... O la torture atroce !  
Elle hurle — on dirait une bête féroce —  
Se tord, et du brasier, n'y pouvant plus tenir,  
Saute... Maint sabre est là qui l'y fait revenir...  
— « Stofflet!... ou la mort seule arrête ta souffrance ! »  
Et ces hommes sont nés sur ton doux sol, ô France !  
Ils amassent toujours autour d'elle le bois,  
D'elle qu'ils ont rendue au bûcher par trois fois !  
Quelques-uns cependant sont saisis de vergogne :  
— « Au bourreau, disent-ils, une telle besogne ! »  
Et, voulant couper court à ce hideux débat,  
Voici qu'aux plus cruels ils livrent un combat.  
Une égale colère envahit les deux groupes.



## V

Mais tout à coup, sortant de sa cache d'étoupes,  
 Celui pour qui l'hôtesse a brûlé jusqu'aux os :  
 — « Misérables ! laissez cette femme en repos ! »  
 Et d'un bond Stofflet tombe au sein de la mêlée,  
 Profite de l'instant où son cri l'a troublée,  
 Puis vers la porte ouverte, aussi vite qu'un daim,  
 Vole... Mais leur stupeur n'est pas longue ; soudain  
 La martyre, tremblant près de la cheminée,  
 De ses persécuteurs se voit abandonnée.

Stofflet leur faisant tête, oh ! c'est le sanglier  
 Qu'une meute hurlante attaque en son hallier.  
 L'animal, Dieu l'arma pour bien garder sa vie :  
 Défenses, crocs aigus, que Stofflet vous envie !  
 Car, lui, qu'oppose-t-il à tant de coups ? Hélas !  
 Pas même un brin de houx, pas même un coutelas !

C'est qu'il était ici venu sans défiance :  
 Quel lieu plus ignoré ?... Terrible imprévoyance !  
 Leurs projets débattus, comme de sûrs voisins,  
 Ils s'étaient séparés, et du bois de Vezins  
 Au premier petit jour il reprenait la route...  
 Les autres l'ont quitté pour le vendre sans doute !...

Et ces pensers gonflaient son cœur, mouillaient ses yeux,  
 Ses yeux d'où jaillissaient des éclairs furieux,  
 Tandis que ses deux poings, tels qu'un fléau dans l'aire,  
 Tels qu'un marteau, frappaient, écrasaient l'adversaire.  
 Trois sont couchés aux pieds du lutteur haletant,  
 Qui du seuil par degrés s'approche en combattant.  
 Ah ! si de la lumière il passe à la nuit sombre,  
 Indulgente, la nuit va le cuirasser d'ombre ;  
 La nuit n'est qu'à deux pas, déjà Stofflet l'atteint...  
 Mais ce suprême espoir de salut, il s'éteint !

— Comment ! les Bleus perdraient une si riche proie !  
**Et sabres et fusils contre son bras qui broie,**  
**Contre sa tête altière et ses robustes flancs**  
**Sont dardés ; de sa chair ils sortent ruisselants :**  
**Le tronc du chêne ainsi pleure sous la cognée.**  
**Comme il cherche à saisir une lame à poignée**  
**— Et de moins près bientôt les Bleus le serreront —**  
**Un coup fait sur ses yeux tomber la peau du front,**  
**Voile affreux qui l'aveugle avec sa chaude pluie.**  
**Soldats, n'ayez plus peur à présent qu'il s'enfuie ,**  
**Oui, triomphez, poussez des cris retentissants :**  
**Le héros était seul... et vous étiez deux cents !**

## VI

**Contre un drapeau maudit c'est ta lutte dernière,**  
**O rude chef, jaloux de vaincre ou de mourir... .**  
**Ils t'entraînent déjà loin de la Saugrenière :**  
**Les tiens à ton secours vont peut-être accourir !**  
**Pareils à ces chasseurs plus inquiets que braves,**  
**Qui, prenant un lion lorsqu'il sommeille en paix,**  
**L'arrachent au désert chargé de mille entraves,**  
**Tes vainqueurs sur tes pas marchent en rangs épais.**  
**Généreux, gardent-ils une attitude austère ?**  
**Non, ce n'est qu'un troupeau cyniquement railleur :**  
**Leurs chansons, leurs hourras, ne veulent plus se taire ;**  
**Qu'importe si leur joie insulte à ton malheur !**  
**Ah ! chrétien, bénis-la, cette implacable haine !**  
**Pour que Dieu te pardonne, ah ! souffre avec douceur,**  
**Et de l'Ame qui vint sauver la race humaine ,**  
**Montre que désormais ton âme est bien la sœur.**  
**Ton serviteur fidèle — ô cœur plein de noblesse ! —**  
**N'aurait pu, toi captif, s'échapper sans remord :**

Il s'est livré ; son bras assiste ta faiblesse ;  
Ami rare , il te suit dans la vie et la mort. <sup>1</sup>

Au calvaire tu vas, les pieds nus, dans la boue ;  
De la croix tes tourments remplacent le fardeau ;  
La pourpre qui descend de ta plaie à ta joue,  
Sur tes tempes a mis le plus royal bandeau.

L'aube éclot; tu parcours bien des lieux de victoire ;  
Pour quelques jours Angers t'ouvre un étroit cachot.  
Voici la délivrance : on t'emmène au prétoire !  
Tu t'y laisses *juger*, muet, mais le front haut.

Né d'humbles artisans aux champs de la Lorraine ,  
L'Anjou te vit garder les chasses d'un seigneur ;  
La guerre a révélé ta valeur souveraine :  
Ces trois ans t'ont conquis un éternel honneur.

La Grande-Armée est morte, ô Stofflet, meurs comme elle !...  
Tu vas, ferme, aux fusils prêts à tirer sur toi,  
Et tu lances deux cris, quand la poudre étincelle :  
Le premier pour ton Dieu, le second pour ton Roi !

ÉMILE GRIMAUD.

---

**Envoi.**

- A vous ces sombres vers, poète que j'envie.  
Je chante sans péril nos héros; vous, comme eux,  
Vous avez eu l'honneur d'exposer votre vie :  
La Vendée eut en vous un de ses derniers peux.

---

<sup>1</sup> Il se nommait Moreau et avait vingt ans à peine.

III\*

**SAINT VINCENT FERRIER**

DANS LE DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC

---

Mon ami et confrère M. l'abbé Chauffier, prosecretaire de l'évêché de Vannes, archiviste paléographe, s'occupe tout spécialement de la vie de saint Vincent Ferrier. Il a bien voulu me communiquer quelques passages de l'enquête rédigée en 1453, pour la canonisation de ce saint personnage, passages qui concernent particulièrement la partie de la Bretagne dont l'histoire m'intéresse le plus. Cette enquête fut éditée par Guillaume de La Houlle, recteur de Brehant-Loudéac.

Les témoins entendus sont : Henri du Val, chevalier, seigneur du Val, âgé de 80 ans ; frère Geoffroi Bertrand, prieur de Saint-Martin de Josselin, 60 ans ; Jeanne, femme de Raoul Ruallen, originaire de Lamballe, 50 ans ; Olivier Renacle, originaire de Brehant-Loudéac, 50 ans ; Jean Tymoy, originaire de Saint-Brieuc, bourgeois d'Hennebon, 50 ans ; Morette, femme de Jean Maydo, orfèvre, originaire de La Chèze, 35 ans ; Jean Michart, *pannicisor*, originaire de Brehant-Loudéac, 35 ans ; Jean Guéen, seigneur de Cayden ; Olivier de Trémereuc, de Lam-

\* Voir la livraison de novembre 1873, pp. 337-347.

balle; Geoffroi Arnould, de Plémet; Robert Juno, recteur de Lanrelas.

Je vais donner la traduction des dépositions de Henri Du Val, et du prieur de Josselin; je résumerai ensuite les détails, signalés par les autres témoins, qui confirment ou complètent les dires des deux premiers.

Henri Du Val dépose qu'il accompagna une fois maître Vincent de Saint-Brieuc à Quintin; celui-ci marchait alors à pied, suivant une petite ânesse qui portait ses livres. L'ânesse tomba dans un bourbier dont elle ne pouvait ni sortir, ni être retirée; voyant cet accident, M<sup>e</sup> Vincent s'écria plusieurs fois: Jésus, viens en aide! — Mais l'ânesse restait embourbée. Alors quelqu'un de la suite frappe l'animal avec un bâton en disant: Sors de là, de par le diable! — Et aussitôt l'ânesse fit un effort et se tira du bourbier. A ce spectacle, M<sup>e</sup> Vincent invoqua de nouveau Jésus à haute voix, et scandalisé par cet abominable appel au diable, fit ôter ses livres du dos de l'ânesse, la laissa là, ne voulut plus monter à cheval, et continua pédestrement son chemin jusqu'à Quintin. Il fit porter ses livres par ceux qui l'accompagnaient et supporta avec patience et douceur ce contre-temps.

Le prieur de Josselin assista dix ou douze fois à la messe et aux prédications de M<sup>e</sup> Vincent, tant à Lamballe qu'à Saint-Brieuc. Cela se passait dans l'une et l'autre ville, dans une chapelle qui était préparée pour lui. Il remarqua que lorsqu'il sortait de sa chambre pour s'y rendre, et lorsqu'il revenait il paraissait être très-faible, tellement qu'il fallait que quelqu'un de sa suite le soutînt pour monter, descendre et marcher dans la rue; mais pendant qu'il prêchait il était plein d'énergie et parlait avec force. Lorsqu'il avait cessé de parler, des malades et des infirmes accouraient en foule, afin que M<sup>e</sup> Vincent leur imposât les mains en faisant le signe de la croix, et leur rendît la santé; le prieur le vit souvent imposer ainsi les mains, et entendit de nombreux malades qui disaient avoir été guéris.

La foule qui se présentait alors était telle que M<sup>e</sup> Vincent avait de la peine à se rendre au lieu où il devait prêcher et à revenir à son domicile. Le prieur ajoutait que l'une de ses cousines, M<sup>lle</sup> Jeanne de Lesquen, avait été ainsi soulagée de violentes douleurs de tête. M<sup>e</sup> Vincent était d'une grande humilité dans ses actions et sa démarche, il portait simplement l'habit des Frères Prêcheurs, prêchait avec feu ; son éloquence produisit des fruits que l'on peut encore constater, et qui, sans doute, ne disparaîtront jamais. En effet, secondé par un de ses compagnons, il apprenait aux ignorants l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole, le signe de la croix, l'invocation du nom de Jésus et la gémulation à l'audition de ce nom ; il exerça une salutaire influence sur des prêtres en ce qui concerne la célébration de la messe et des cérémonies, sur les religieux à propos de leurs devoirs ; il fit renoncer un grand nombre au vice et au blasphème, et de son vivant il fut universellement vénéré à cause de sa sainteté et du pouvoir qu'il tenait de Dieu de faire des miracles. Aussi, pour profiter de sa parole, un peuple d'auditeurs le suivait, quelques-uns venus de très-loin ; et on peut affirmer que ce pays fut évangélisé par M<sup>e</sup> Vincent ; le prieur affirme d'ailleurs qu'il a oui dire qu'il en avait été ainsi dans les autres pays parcourus par lui. Il apprit que Vincent était d'une grande sobriété, qu'il ne dormait pas sur un lit, que pendant la nuit sa chambre était éclairée par une vive clarté, bien qu'il n'y eût ni feu ni lumière. Sur ce dernier fait, le prieur fut appelé à préciser ce qu'il savait, et il répondit qu'il lui avait été affirmé par sa cousine M<sup>lle</sup> de Lesquen, et par un de ses serviteurs, dans la maison duquel M<sup>e</sup> Vincent avait reçu l'hospitalité à Lamballe.

La femme de Raoul Ruallen, fort jeune lorsqu'elle vit saint Vincent à Lamballe et le suivit à Moncontour, confirme ce fait que beaucoup de Bretons, alors, ignoraient les prières : elle rappela que ce fut en l'entendant parler qu'elle apprit le *Pater* et l'*Ave* et qu'elle récita un jour ces prières *en français*

devant lui. Avant la venue du saint, beaucoup de vieillards avaient perdu l'habitude des prières, alors, et les apprirent de nouveau. Un jeune clerc, qui accompagnait le missionnaire, semblait chargé de veiller à cette partie de l'éducation religieuse.

Les autres témoins ne font guère que répéter ce que je viens d'exposer : exceptons-en le recteur de Lanrelas, octogénaire, qui nous apprend que saint Vincent vint d'abord prêcher à Rennes, puis passa à Dinan, à Jugon, à Lamballe, à Saint-Brieuc, à Ploërmel et à Redon.

Je rappellerai, en terminant, que dans les notes recueillies par D. Morice dans ses archives de Guémené, et possédées aujourd'hui par mon ami M. L. Courajod, on lit : « 1494, 13 octobre. Isabelle, duchesse de Bretagne, fonde à perpétuité une messe à célébrer dans la cathédrale de Vannes, à l'autel de saint Vincent Ferrier, et lègue pour le salaire de cette messe 2 000 écus d'or. Le vicomte de Rohan donne au chapitre de Vannes, pour réaliser cette libéralité, 163 livres de rente sur sa seigneurie de Plouha et de Plouezec. »

A. DE BARTHÉLEMY.



# UN PORTRAIT DE MOLIÈRE

EN BRETAGNE \*

---

## PHILIPPIN.

Son costume, son caractère. — Philippin à la cour de Louis XIII. — Philippin dans la *Comédie des Proverbes*. — Philippin dans le Théâtre de Boisrobert.

Nous passons à Philippin, celui des personnages du tableau de M. de la Piforgerie, qui occupe l'extrémité à droite et sous lequel se trouve la lettre S. Il porte sur ce tableau un masque noir ou brun et un habit d'Arlequin ; immobile, il a la main droite levée à la hauteur du visage, comme un homme qui observe, réfléchit et cherche. — Ce qu'il cherche, ce n'est point assurément comment il pourrait obtenir le prix Monthyon, qui d'ailleurs n'existait point alors, c'est bien plutôt, le malin valet, vrai type de Figaro, un tour de gibecière pour se tirer, lui et son maître, de quelque mauvais pas. De toutes les figures représentées par le tableau des *Farceurs*, celle-ci est la plus oubliée, si oubliée que, nous en convenons, — il se faut savoir humilier, — nous nous sommes quelque temps demandé qui ce pouvait bien être que ce Philippin, s'il était Français, Italien, où il avait vécu, où il avait joué, sur quel théâtre de la vie humaine on l'avait applaudi. Plusieurs de nos amis, des lettrés, des hommes instruits, consultés par nous, n'en savaient pas davantage. Pour se trouver cependant près du grand Polichinelle, près de Guil-

\* Voir la livraison de juillet, pp. 16-34.



lot-Gorju, près de Gaultier-Garguille, près de Poisson et de Molière, il fallait que Philippin eût joué à son heure un rôle d'une certaine importance. On connaît ce charmant roman du capitaine Maryat : *Japhet à la recherche d'un père* ; comme Japhet, je fus à la recherche et, de même qu'après plus d'un insuccès, Japhet retrouve son père, je retrouvai Philippin ; — que dis-je Philippin ! — je retrouvai deux, trois, quatre Philippins.

Ce qui prouve, du reste, jusqu'à quel point ce personnage est tombé dans l'oubli d'où notre petit travail l'aidera peut-être un peu à sortir, c'est qu'un des auteurs qui ont le mieux étudié notre ancien théâtre, M. Louis Moland, dans son curieux ouvrage déjà cité par nous : *Molière et la comédie italienne*, le rencontrant sur sa route, un peu déguisé, il est vrai, ne le reconnaît pas et ne sait à qui il a affaire. On sait que la coutume régna longtemps dans les cours de nos souverains de composer des ballets tout exprès pour les fêtes royales, ballets dans lesquels, non-seulement les courtisans et les grandes dames, mais les monarques eux-mêmes, ainsi que les reines et les princesses, figuraient quelquefois. Rien de plus galant, on le comprend, que ces sortes de fêtes qui permettaient une grande liberté et dans lesquelles chacun pouvait, l'idée du ballet choisie, se tailler un costume à sa mode et se faire débiter les vers et les compliments les plus gracieux. Sous Louis XIII, au moins jusqu'en 1630, le poète à la mode pour ce genre de composition, paraît avoir été un nommé Bordier. En 1621, il fait les vers du *Ballet d'Apollon*, un peu plus tard, ceux du *Ballet du Hasard*, en 1627 enfin, du moins nous ne connaissons que ceux-là, les vers de *Le Sérieux et le Grotesque*, ballet dansé par « le roy a la salle du Louvre et a l'Hostel de ville ». Bordier s'intitulait : Ayant charge de la poésie près de Sa Majesté. Or, soit dans un de ces ballets, soit dans quelque autre, les types adoptés par les courtisans et les baladins dans les entrées furent ceux des « Comédiens italiens ». Ils figurèrent sous les noms de Colas, Pantalon, Stephano, Lelio, Florinde, Harlequin, Léandre, *mattre Philippes*, le Dotour, Lydia, Fiquet, le Capitan ; et à ce sujet, M. Moland dit : « Quelques-uns des noms que

l'on cite, Colas, maître Philippe, n'ont point une physionomie italienne, et sans doute ces personnages n'avaient appartenu qu'accidentellement à la Comédie de l'art. » M. Moland se trompe ici, croyons-nous ; il est vrai que n'ayant connu, apparemment, ni la *Comédie des Proverbes*, ni les nombreuses pièces de Boisrobert dans lesquelles figure, ainsi que sur le tableau de M. de la Pilorgerie, Philippin ou Filippin, il n'a pu reconnaître dans maître Philippe l'origine évidemment italienne de ce personnage, mais il est difficile de la mettre en doute. Fait singulier toutefois, dans aucune des pièces italiennes en assez grand nombre dont nous avons lu des analyses nous ne trouvons Philippin. C'est à des auteurs français qu'il faut demander son type.

Il s'affirme pour la première fois avec une valeur réelle, car dans le ballet de Bordier son rôle est bien peu significatif, dans la *Comédie des Proverbes* d'Adrien de Montluc, prince de Chabanais, comte de Cramail, né en 1568, mort en 1646, pièce assez oubliée aujourd'hui, mais qui eut dans son temps une vogue prodigieuse et fut souvent réimprimée. C'est un véritable tour de force que cette pièce du petit-fils du terrible maréchal de Montluc. Les dialogues ne s'y font qu'en proverbes ou locutions vulgaires en ayant la valeur, et de ces proverbes et de ces locutions il y en a plus de 2 000, et cependant le sujet, une fable assez intéressante, se suit sans difficulté ! Ce genre de tours de force était alors à la mode. C'est ainsi qu'un auteur, sur le nom duquel on dispute, composa, en 1640, la *Comédie de chansons*, dont le nom seul explique le genre de facture, et qui nous a, — ainsi que l'*Inconstant vaincu*, pastorale en chansons, publiée en 1661, — conservé une quantité de jolis refrains ; c'est ainsi encore qu'un sieur Deroziers-Beaulieu publia, en 1639, un chef-d'œuvre en son genre, la *Tragi-comédie du Galimathias*. Qui ne l'a lue — on la trouve aisément dans l'*Ancien théâtre français* publié par M. P. Jannet, en 1856, — ne saurait se figurer à quel degré de brillant pathos et de classique amphigouri d'alexandrins l'auteur est arrivé.

Mais revenons à la *Comédie des Proverbes* et à Philippin. Voici le sujet de cette comédie : Un vieil avare, le docteur *Thesaurus*, possède, non-seulement comme son nom l'indique, un trésor, mais deux trésors, sa fille *Florinde* et ses écus ; on serait bien embarrassé de dire lequel de ces deux trésors il préfère. Cependant comme il se doit au bonheur de son enfant, il l'accorderait volontiers à un gendre, s'il en trouvait un, bien riche. Or, c'est ce qu'il croit rencontrer dans la demande dont l'honneur le *capitaine Fierabras*. Mais Florinde dédaigne Fierabras, elle aime *Lidias*, gentilhomme, qui, cela va sans dire, n'apporte pour dot que son amour. Que faire pour vaincre le refus naturel et prévu de *Thesaurus* ? Un enlèvement. C'était la mode alors, assez souvent dans la pratique, et perpétuellement dans les comédies et les romans. C'est alors qu'apparaît maître *Philippin*, un drôle de la plus belle espèce. Valet du docteur, chargé de surveiller sa fille pendant que son maître est « aux champs », il s'entend avec celle-ci et trahit son maître. La scène est très-bonne. Quand *Lidias* arrive au milieu de la nuit avec sa troupe de gens à tout faire, comme on en trouvait si aisément alors, Philippin ouvre toute grande la porte, ce qui permet à *Lidias* d'enlever *Florinde* et, pour donner le change, Philippin crie à tue-tête : Aux voleurs ! aux voleurs ! *Alaigre*, valet de *Lidias*, lui donne un coup d'épée, Philippin tombe, son sang coule, et *Lidias*, feignant l'effroi et l'embarras, dit à ses gens de l'enlever. Des voisins ont vu la scène, sans rien empêcher bien entendu, ils ont admiré Philippin, et ils rendent compte à *Thesaurus* à son retour de la bravoure et du dévouement de ce fidèle serviteur.

Or, qu'était-il arrivé ? Écoutons Philippin lui-même : « J'ay bien fait croire aux voisins que des vessies sont des lanternes, mordiable ! ils croyent maintenant qu'il n'y a plus de Philippin pour un double. Ils sont bien du guet, mort non pas de ma vie ! La vessie pleine de sang a bien joué son jeu quand *Alaigre* l'a percée au milieu de mon ventre ; mais s'il eust pris *Gautier* pour *Garguille*, j'en aurois belle verdasse. »

Cependant le pauvre docteur et *Macée*, sa femme, sont dans la

désolation et cherchent, avec *Alizon*, leur servante, en tiers, comment faire pour retrouver leur fille. Fierabras vient naturellement leur offrir le secours de son bras vaillant, c'est le vrai Capitaine Matamore. Écoutons-le un moment : « Si je puis un jour tenir ces maraux, d'honneur, je les jetterai cent mille lieues par de là le bout du monde ; j'aneantirai leur maudite engeance jusques à la milliesme generation. Comment ! s'adresser à moy, qui puis d'un seul clin d'œil faire tarir toutes les mers, et qui du vent de ma parole peux reduire les plus hautes montagnes du monde en cendre ! Ne savent-ils pas que je porte sur mon front la terreur et la crainte ? »

« *Certissime*, seigneur capitaine, répond Thesaurus à ces glorioseries, (mais) moins de parole et plus d'effect. »

Fierabras, qui se sent serré de près, engage alors Thesaurus à consulter des Bohémiens abordés depuis peu dans ces parages, « qui ne cèdent en rien à Nostradamus ny à Jean Petit, parisien, en l'art de deviner. »

Tandis que se forment contre eux ces légitimes complots, Lidias et Florinde, accompagnés d'Alaigre et de Philippin, ont couru la campagne en fugitifs pendant trois jours. Il y a là, dans cette vie à l'aventure, sous un ciel quelconque, car on ne sait où se passe au juste cette comédie, quelque chose qui, distance gardée, tient de la manière de Shakespeare dans ses pièces fantaisistes, quelque chose aussi du *Roman comique*, comme encore de ce que l'on verra plus tard dans *Gil Blas*. On ne sait exactement où l'on est, si c'est le jour, si c'est la nuit, tout le monde parle, cause, rit, boit, mange, se couche, dort, sans qu'on sache précisément s'il vit de la vie réelle ou de la vie du songe ; — c'est la vie de Bohême poétisée, par là même elle ne saurait durer ; — la vie de Bohême ne va longtemps qu'aux gueux ; mais accidentellement, vue par un mirage de l'imagination et tenue par des gens de distinction, jeunes, beaux et amoureux, elle a son charme. Le malheur est que parents, magistrats, gendarmes en sont ennemis, et qu'elle ne nourrit pas longtemps ceux qui la mènent. Aussi, venu le troisième jour, après un pauvre dîner tel quel, recueilli par des moyens douteux, et

arrosé « de vin de Bretigny qui fait dresser les cheveux », harassés de fatigue, Lidias, Florinde, Alaigne et Philippin s'endorment sur le bord d'une grande route, sous des arbres, à l'ombre, vers l'heure, croyons-nous entrevoir, où le soleil descend vers l'horizon. Mais voici que, pendant ce temps, des Bohémiens pour de bon, qui offrent à la fois à l'auteur l'occasion d'accumuler tous les proverbes burlesques, grivois, parfois grossiers, que Lagniet nous a figurés dans sa *Vie des Gueux*, et en même temps de trouver pour sa comédie une jolie scène finale ; des Bohémiens, dis-je, de passage par la même route, apercevant les manteaux, les chapeaux à plumes et autres vêtements que les dormeurs ont dépouillés, s'en emparent et se sauvent, mais avec l'attention délicate de laisser à leurs victimes leurs vieilles nippes à la place de leurs habits.

Réveillés au matin, Lidias et ses compagnons s'aperçoivent qu'on les a fait « grippe-chenille », mais le premier moment de désolation passé, l'idée leur vient que les costumes de Bohémiens pourront justement leur servir à se déguiser et à retourner voir, sans être reconnus, comment les choses se comportent du côté du docteur Thesaurus. — Cette transformation aussitôt opérée qu'imaginée, ils se dirigent vers la ville tout en préparant leurs rôles, toujours causant en proverbes, bien entendu. — Ils ne tardent pas à rencontrer Fierabras, Thesaurus et Macée, qui ne les reconnaissent pas et les consultent sur le sort de Florinde. Celle-ci leur répond elle-même : « Vous recouvrirez votre fille si elle n'est perdue. Sachez qu'elle est saine et entière par la valeur d'un bon gentil-homme qui l'a dépatrouillée des mains de certains gouinfres qui lui voulaient ravir son honneur. Ce bon gentil-homme l'a si bien plantée qu'elle reviendra bien tost. » — Puis, peu à peu, à la suite de divers incidents inutiles à raconter, Lidias parvient, en effet, à persuader à Thesaurus et à Macée qu'il a, aidé de l'honnête Philippin, sauvé leur fille d'ennemis terribles, et les bonnes gens, dans leur reconnaissance, le supplient d'accepter sa main. Lidias n'a garde de refuser, et, séduit par l'exemple, Philippin épouse Alison. « On dit bien vray, s'exclame dans sa joie la bonne femme Macée pour conclusion, que nul ne sçait le futur. *Post tenebras lux, post nebulas Phœbus*; Dieu

fait tout pour le mieux. » — Quant à Fierabras, « le terrible, le foudroyant » Fierabras, il se console en pensant qu'il va « faire baisser ses pas à cinq cents monarques et se faire adorer par mille princesses. »

Quel que soit le mérite de cette comédie et la vogue dont elle ait joui, plusieurs pièces de l'abbé de Bois-Robert, dans lesquelles nous allons rencontrer Philippin, ne durent pas être sans influence pour décider l'auteur du tableau des *Farceurs* à introduire dans son œuvre ce type un peu prolongé, digne émule des Scapin, des Crispin et des Mascarille. — François le Metel de Bois-Robert ou de Bois-Robert Metel, sur lequel notre ami, M. Charles Livet, inspecteur de l'enseignement professionnel en France, a publié de charmantes pages dans ses *Etudes sur la littérature française à l'époque de Richelieu et de Mazarin*, François de Bois-Robert, plus vulgairement nommé l'abbé de Bois-Robert, né à Caen, en 1592, mort à Paris, le 30 mars 1662, fut un des littérateurs sinon les plus remarquables, du moins les plus remarquables et les plus connus sous les deux grands cardinaux que nous venons de nommer. — Comme ecclésiastique, l'estime ne lui vint jamais ; c'est lui qui faisait dire leur *benedicite* aux rares mourants qu'il assistait, et M<sup>me</sup> Cornuel croyait sa chasuble faite, — car on le forçait quelquefois à dire la messe, — d'une robe de Ninon. — Mais il rachetait, autant que faire se peut, par l'esprit ce qui manquait à sa considération comme prêtre et même comme homme. Cette puissance de l'esprit, esprit toujours gai, plaisant, et fort contre l'ennui et les ennuis, fut sa puissance à lui près de ces grandes puissances cardinales qui se le légèrent, le premier au second, comme on se lègue le chien du logis.

Bois-Robert n'était pas seulement un homme d'esprit, c'était un homme de cœur et de haute intelligence. Il protégeait tous ses confrères en littérature, la plupart, quel que fût leur talent, pauvres diables comme lui. Richelieu l'avait surnommé l'*ardent solliciteur des Muses*, et ce fut sur la proposition de Bois-Robert, on le sait, que le cardinal créa l'Académie française. — Bien que ce soit surtout cette bonne et intelligente pensée qui ait fait vivre le nom de

Bois-Robert, il n'était pas, il s'en faut, dénué d'un talent souvent très-réel pour les lettres ; ses vers surtout mériteraient souvent d'être plus connus, mais il n'est que trop vrai que quelques<sup>m</sup> grands poètes chez nous ont, à chaque siècle, absorbé toutes les réputations secondaires.

Nous n'avons, du reste, à parler ici de Bois-Robert que par rapport à Philippin, et par conséquent à nous entretenir un moment de son théâtre. Dix-huit pièces au moins, dix-neuf au plus le composent. Jamais, que nous sachions, et le fait est assez singulier, elles n'ont été réunies en un seul corps, en sorte que la collection en est très-rare et très-difficile à former. Une des plus complètes fut celle qui parut à la fameuse vente de Soleinne, il y a quelques années ; elle comprenait les dix-huit pièces dont l'impression est certaine. De ces pièces, les unes sont en vers, les autres en prose ; les unes sont des tragédies, les autres des comédies. Leurs dates se rencontrent environ entre 1633 et 1658. — Quelqu'une d'elles fut-elle jamais jouée, c'est ce que nous ignorons. Si quelques-unes furent représentées dans l'intimité des salons des cardinaux, nous doutons en tous cas très-fort qu'elles l'aient été sur les grands théâtres, au Marais, à l'Hôtel de Bourgogne, au Petit-Bourbon. Les auteurs, en ce cas de représentation, ne manquaient point de marquer cet honneur sur l'intitulé du titre de l'impression, et les pièces de Bois-Robert ne contiennent point de semblables mentions. — Nous pouvons ajouter que le remarquable *Dictionnaire dramatique de Lacombe*, publié en 1776, analyse presque toutes ces pièces de Bois-Robert, mais ne nous dit point sur quel théâtre elles auraient été jouées, contrairement à son usage constant dans le cas où les pièces ont été représentées.

Ces analyses et plusieurs que nous rencontrons dans la notice de M. Livet ou dans le *Journal de lecture*, excellente publication qui dura trop peu de temps, nous montrent Philippin ou Filipin dans quatre comédies au moins de Bois-Robert. C'était évidemment son nom préféré pour les valets d'intrigue, fripons, matois, alertes et gais. Nommons ces pièces, ce sont : *la Jalouse d'elle-même* (1647) ; — *la Comtesse de Penbroç* ou *la Folle gageure* (1651) ; — *les trois*

*Orontes* (1652); — *la Belle Plaideuse* (1654). — Est ce Philippin qui a porté bonheur à Bois-Robert? Nous ne savons; mais ces pièces sont justement toutes des meilleures de son répertoire. Nous nous contenterons, pour ne pas trop allonger ce travail, de dire quelques mots de *la Belle Plaideuse*, la plus célèbre de ces pièces, et pour les autres, nous renverrons ceux qui s'y intéresseraient aux sources que nous avons citées, et que l'*Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait et d'autres, pourront compléter.

L'intrigue de la pièce de Bois-Robert est assez bien trouvée, comme la plupart de celles de cet auteur : *Argine*, la belle Plaideuse, mère de *Corine*, plaide pour une grosse succession ; sa cause est bonne, mais l'argent lui manque pour payer les épices, de tout temps fort considérables, de celle qui se nomme Dame Justice. Les yeux de *Corine*, non moins beaux que ceux de sa mère, viennent heureusement au secours de celle-ci, c'est une valeur quand on sait bien s'en servir. Ils ont touché le cœur d'*Ergaste*, fils du riche usurier *Amidor*, et comme la main de *Corine* lui est promise s'il parvient à procurer à sa mère *Argine* la somme dont elle a besoin, il ne ménage point ses démarches pour cette recherche. Des agents d'affaires verveux, et qui ne le connaissent pas pour fils d'*Amidor*, lui trouvent, non sans peine, un prêteur à gros intérêt, pour la somme en question ; il ne s'agit plus que de mettre en rapport *Ergaste* et ce prêteur. Or, qu'arrive-t-il ? C'est que ce prêteur se trouve être *Amidor*. Il y a là, on ne peut le contester, une invention de scène fort bien trouvée, aussi Molière l'a-t-il recueillie de Bois-Robert pour son *Avare*, et, malgré quelques excellents traits qui manquent à Bois-Robert, celui-ci ne demeure pas fort inférieur à notre grand comique. Citons quelques passages de cette scène :

ERGASTE.

.....Quoy ! c'est là celui qui fait le prest ?

AMIDOR.

.....Quoy ! c'est là ce payeur d'intérêt ?

Quoy, c'est donc toy, meschant filou, traisne-potence,  
C'est en vain que ton œil esvite ma présence,  
Je t'ay veu.



ERGASTE.

Qui doit estré enfin le plus honteux,  
Mon père, et qui parait le plus fort de nous deux ?

FILIPIN.

.....Nous voilà bien chanceux.

AMIDOR.

Desbauché, traistre, infâme, vaurien !  
Je me retranche tout pour t'acquérir du bien ;  
J'espargne, je ménage, et mon fonds que j'augmente  
Tous les ans tout au moins de mille francs de rente,  
N'est que pour t'eslever sur ta condition ;  
Mais tu secondes mal ma bonne intention.

.....

ERGASTE.

A quoy diable me sert une espargne si folle  
Si ce qu'on preste ailleurs je sens qu'on me le vole.

.....

AMIDOR.

Scélérat, tu répliques encor !  
Toi tu seras coffré demain dans Saint-Victor,  
Tiens-le pour tout constant, maudit enfant prodigue,  
Je rompray ton commerce ainsi que ton intrigue,  
Et tu verras dans peu si je me sçay venger  
D'un traître de valet qui t'ayde à les forger.

FILIPIN.

Nostre fortune est faite et nous aurons grand'joye  
De ces louys tous neufs sortant de la Monnoye.

ERGASTE.

Tay-toi, la raillerie icy n'a plus de lieu.

FILIPIN.

Peste soit l'usurier et le fesse-mathieu.

ERGASTE.

.....  
C'est sur ton seul esprit que mon espoir se fonde.  
Mon pauvre Filipin, ne m'abandonne pas,  
Tu sais ma passion, tu vois mon embarras,  
Retourne chez Mizon, va revoir le notaire.

## FILIPIN.

Suyvez-moi seulement et nous ferons affaire,  
 Venez agir vous-mesme ; enfin tout ira bien ;  
 Mais si je suis pendu, je ne responds de rien.

Si je suis pendu, tout est là, tout est dit, c'est le dernier mot du caractère de Filipin. — Il est plein d'obligeance, ce maître valet, il est toujours prêt à rendre service à l'amoureux de la pièce, seulement ce n'est pas seulement *per fas* c'est aussi *per nefas*, et en ce cas gare la corde ! mais en fait de lien, le bon Bois-Robert ne lui passe en général au cou, en terminant la pièce, que le lien matrimonial, et il est probable que Filipin épousera, à la fin de la *Belle Plaideuse*, la spirituelle *Nicette*, servante de Corine, charmant type de soubrette, oublié, il est vrai, mais qui n'a guère, c'est d'autant plus un devoir de le dire, été dépassé depuis au théâtre. Il faut l'entendre, on peut lire ce discours dans le travail intelligent de M. Livet, il faut l'entendre prêcher Ergaste pour qu'il se hâte de trouver l'argent dont sa maîtresse a besoin ; en effet, comme elle le dit si bien :

C'est l'or seul qui fait vivre et non les mots dorés.

Avons-nous dit, non, je crois, mais est-ce bien utile ? que la belle Plaideuse obtient justice pour son procès, et qu'Ergaste y gagne à la fois une femme et une dot ? — La pièce pouvait-elle finir autrement ?

Un curieux renseignement, que nous n'avons trouvé qu'un peu tard, mais cependant encore à temps, nous donne à penser que si le Philippin de Bois-Robert put peser dans le choix que l'auteur du tableau dont nous parlons eut à faire parmi les célèbres farceurs, il dut cependant s'inspirer davantage du Philippin de la *Comédie des Proverbes*. — Parmi d'assez nombreux portraits de comédiens français du XVII<sup>e</sup> siècle gravés par Rousselet, et dont on trouve le détail complet au tome V<sup>e</sup> de l'*Abecedario* de Mariette, (Dumoulin 1858-59), je vois « *Michau, Boniface, Philippin et Alison*, anciens comédiens françois de l'hôtel de Bourgogne, représentés sur une

mesme planche gravée sur le dessein de Grégoire Huret. » — Si l'on se rappelle que nous avons vu Alison figurer avec Philippin dans la pièce d'Adrien de Montluc, si l'on considère que l'on trouve le marchand Boniface dans *la Comédie des Comédiens*, du même temps, (1633), en négligeant Michau qu'on retrouverait sans doute dans quelque pièce oubliée de cette époque, on est bien porté à croire que la gravure de Rousselet représente plutôt le Philippin de *la Comédie des Proverbes* ou de cette époque que celui de Bois-Robert. — Rousselet, d'ailleurs, a gravé aussi d'après les dessins de Grégoire Huret, Gautier-Garguille, Gros-Guillaume, Turlupin, le capitan Matamore (le célèbre Mondory), Jodelet, et même deux Jodelet, le vrai, le plus célèbre au moins, Julien Geoffrin, alors qu'il jouait à l'hôtel de Bourgogne, et non encore avec Molière, et N... Lépy, faisant ce même personnage aussi à l'hôtel de Bourgogne; il est difficile de ne pas croire que c'est l'ensemble de cette collection de Rousselet dont se servit surtout le peintre des *Farceurs*. C'est une étude à faire, pièces en main. Il serait même très-possible, disons-le à cette occasion, que le capitan Matamore du tableau soit *Mondory* le Français, et non l'Italien, le capitan Spezzafer, comme nous l'avions pensé.

De ces détails, que nous compléterons en parlant de Briguelle, on peut, si l'on réfléchit en outre que Molière est représenté dans ce tableau des farceurs encore dans toute la force de l'âge et dans le rôle d'Arnolphe de *l'Ecole des femmes*, pièce jouée pour la première fois en 1662, on peut, dis-jè, venir à se demander si toutes les probabilités ne sont pas pour que le tableau de la Comédie Française daté de 1670 ne soit, comme celui de M. de la Pilorgerie daté de 1681, qu'une copie d'un original jusqu'ici perdu, exécuté vers 1662 à 1663. — Ainsi s'expliquerait aussi, d'une manière beaucoup plus légitime, ce titre de farceur donné au grand Molière, qui, avant *l'Ecole des Femmes*, n'avait encore produit que les *Précieuses ridicules* (1659), *Sganarelle* (1660), et *l'Ecole des Maris* (1661). L'absence de toute signature sur les deux tableaux vient aussi à l'appui de cette pensée.

## BRIGUELLE.

**Son type; — son costume; — sa patrie; — étymologie de son nom; — ses portraits gravés, etc.**

Occupons-nous maintenant un moment de *Briguelle* (on écrit aussi *Briguel*, *Brigvelles*, etc., mais nous suivons l'orthographe du tableau); nous terminerons par le Docteur, grave personnage, bien fait pour achever un défilé et avec lequel nous serons en règle avec nos seize *Farceurs*.

Nous avons dit, dans le cours de ce travail, que Turlupin, le grand Turlupin avait été le Briguelle de son temps; à ce sujet une courte explication est nécessaire. — Turlupin était un personnage, c'était, avons-nous dit, Belleville, et il a été le seul Turlupin, comme Hugues Guéru a été le seul Gautier-Garguille, Robert Guérin le seul Gros-Guillaume, et Bertrand Hardouin de Saint-Jacques le seul Guillot-Gorju. — En France, nous l'avons expliqué, les types ont été rares, c'est tout le contraire de l'Italie; celle-ci, du reste, nous parlons de l'Italie moderne, héritière des types des théâtres romains et étrusques, ceux-ci héritiers des Grecs, et ceux-ci sans doute ayant beaucoup recueilli de l'antique Hindoustan; l'Italie nous ayant ainsi presque tout apporté, il restait peu à ajouter. — Turlupin donc était un personnage, Briguelle est un type. Ce type est celui d'un *Zanni*, valet le plus souvent, mais non de la race des Philippin, des Scapin, des Mezzettin, des Arlequin, des Figaro; c'est le plus traître de tous les valets, il n'est guère de pièce où il ne mérita la potence ou la roue. « Si Brighelle, dit M. Moland, (on doit aussi trouver des détails sur Brighelle dans l'ouvrage de Maurice Sand sur la Comédie italienne), si Brighelle montre son museau pointu, préparez-vous à le voir ourdir quelque trame perfide. » Cette notion donnée, et elle suffit pour ce drôle, il ne faut pas s'étonner, si, contrairement à ce que l'on raconte dans divers ouvrages que Turlupin était absolument vêtu comme Brighelle, le costume de ces deux farceurs diffère dans le tableau de M. de la Pilorgerie. — Turlupin y est habillé de jaune, avec des

agrément rouge, son visage est couvert d'un masque noir, sur sa tête est un large chapeau gris; il porte à la ceinture un faux poignard de bois. Briguelle est en blanc, agrémenté de brun, et ne ressemble ni à Turlupin ni à aucun autre personnage du tableau; mais l'explication de cette contradiction entre la tradition et le tableau est parfaitement simple. Le type une fois créé et reçu, les détails du costume variaient sans cesse; parfois même les nécessités des pièces exigeaient un changement presque complet du costume habituel au type. Il n'est guère, d'ailleurs, d'acteur qui voulût garder le costume identique à celui de son prédécesseur dans le rôle. Nous pourrions nous étendre à ce sujet et entrer même dans d'assez curieux détails, mais cela nous mènerait trop loin. Concluons simplement ici qu'il est donc possible que si l'acteur tenant le rôle de Briguelle au temps de Turlupin, a porté à peu près le même costume que ce grand farceur, celui qui le remplaça ait un peu modifié ce costume. Peut-être aussi a-t-on un peu exagéré cette ressemblance entre Briguelle et Turlupin.

Briguelle est, croit-on, Lombard, c'est-à-dire de la même région italienne qu'Arlequin, et même, quoique infiniment plus coquin, très-possiblement son cousin, mais moins gai, par là même de son détestable fond, moins aimable, et surtout moins souple et d'une transformation plus difficile; tandis qu'Arlequin a vécu tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et reparait encore de temps à autre, Briguelle n'a guère, croyons-nous, dépassé le XVII<sup>e</sup>. — Il ne paraît pas non plus être venu au jour beaucoup avant, nous ne le trouvons dans aucune des pièces assez nombreuses des *Gelosi*, jouées de 1576 à 1611, analysées par M. Moland.

D'où venait son nom? de *briga*, chagrin, ennui, fâcherie, noise? — ou de *brigataccia*, mauvaise compagnie? — Les deux étymologies sont bonnes; des chagrins, des ennuis, des noises, mais c'est là l'unique métier de Briguelle. — Mauvaise compagnie, il l'est au suprême degré, c'est une franche canaille, *canaglia*, *canagliaccia*.

Nous trouvons à l'article Rousselet de l'*Abecedario*, que nous avons déjà cité à propos de Philippin, que Rousselet exécuta, d'après

Le Brun, avec qui il assistait volontiers à la Comédie, divers portraits que Mariette désigne ainsi :

« Briguel, comédien italien, jouant de la guitare d'après Charles Le Brun ;

» Briguelles et Trivelin ; cette planche est égarée ; — Polichinelle et Pantalon. Ces deux pièces, où sont représentés les habillements des premiers comédiens italiens qui vinrent en France, sont du dessin de Charles Le Brun ;

» Paphetin, comédien italien ; il a l'habit de Trivelin et est représenté ici debout, mettant la main à son bonnet, sans aucun nom d'auteur, est de Rousselet, d'après Le Brun, et fort rare. »

Il est comme certain que c'est encore d'après les gravures de Rousselet que l'auteur du tableau aura peint Briguelle ; ajoutons et Polichinelle et Pantalon (qui peut très-bien avoir été le célèbre Turi venu dès 1653). — Quant à Trivelin, toutes les apparences y sont aussi, mais dans ce Trivelin, compagnon de Briguelle dans la seconde gravure indiquée, faut-il voir Domenico Locatelli, qui, comme nous l'avons dit, tint ce rôle à Paris de 1645 à 1671 ? — Faudrait-il y voir ce Paphetin dont nous trouvons le nom pour la première fois ? Il y a là matière à quelques doutes et à recherches plus intimes du sujet pour ceux qui voudront le creuser après nous. Nous ne réclamerons pour honneur que de leur avoir ouvert le sentier.

Ajoutons ici, en guise de note pouvant leur être utile, que dans le catalogue de la 2<sup>e</sup> vente de la collection de M. P. D. (?) faite en 1859 par M. Clément, on trouve sous ce titre : *Portraits et costumes d'acteurs et d'actrices*, mention d'assez grand nombre d'intéressants portraits des acteurs italiens et français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le rare portrait de Briguelle et Trivelin par Rousselet s'y rencontre.

Et par la même occasion, nous indiquons aussi aux chercheurs, comme un guide sûr en ces matières assez difficiles, le regrettable bibliothécaire de la marine, M. A. Jal, qui, dans son excellent dictionnaire biographique, consacre des articles fort curieux à plusieurs des personnages dont nous avons parlé.

BON DE WISMES.

(La fin à la prochaine livraison).

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LE LIVRE DORÉ DE L'HOTEL-DE-VILLE DE NANTES, par MM. Alexandre Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro. — Deuxième volume.

Nous sommes bien en retard avec MM. Perthuis et de la Nicollière, car voilà déjà plusieurs mois que le second volume de leur splendide ouvrage a paru. Le premier avait conduit notre édilité municipale jusqu'en 1790. Celui-ci la conduit jusqu'à nos jours. C'est l'ère nouvelle faisant suite et souvent contraste à l'ère ancienne. Nous pouvons étudier sur pièces le progrès.

Et d'abord nous nous rappelons que notre ancienne édilité était élective. Deux ou trois maires avaient été nommés directement, l'un entre autres, par Henri IV, un autre par Louis XIV; mais jamais on ne put mieux dire que l'exception confirmait la règle. La Révolution, bien entendu, maintint le principe. Elle fit plus, elle déclara le peuple souverain et, en vertu de ce dogme, elle reconnut pour électeurs tous les Français âgés de vingt-un ans qui payaient une imposition de trois journées de travail et n'étaient pas serviteurs à gages. Mais, en vérité, si le peuple était souverain, de quel droit imposait-on une restriction quelconque à sa souveraineté, et mettait-on à la porte du palais une partie du peuple? C'était néanmoins peu de chose encore; mais trois ans s'étaient à peine écoulés, que les urnes faisaient place à un décret signé, non pas, à coup sûr, par Henri IV, non par Louis XIV, encore moins par le peuple souverain, mais par les citoyens Ruelle, Philippeaux et Gilet, décret investissant des fonctions de maire un peintre décorateur qui signait le *sans-culotte* Renard. Voilà ce que devenaient, avec les *Droits de l'homme*, nos vieilles traditions nationales!

Et ne dites pas qu'on ne peut rien conclure du temps de Robespierre, car Robespierre est toujours fort en honneur dans le camp de la Révolution ; de près ou de loin, on le suit toujours. Ainsi, le lendemain des barricades de 1830, c'est une ordonnance du nouveau pouvoir qui nomme maire M. Soubzmain ; le lendemain de la révolution de 1848, c'est un arrêté signé *Maunoury*, qui nomme M. Colombel et lui donne six adjoints, dont quatre sont pris, contrairement à la loi, en dehors du conseil municipal. Et en 1870, qu'avons-nous vu ? Nous avons vu des arrêtés signés *Guépin* dissoudre un conseil général, des conseils municipaux, et les remplacer par des commissions de bon plaisir, en vertu de ce seul droit que flétrissait Juvénal :

*Sic volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas.*

Telle a été l'œuvre de la Révolution ! Toujours prompte à proclamer des principes, elle a toujours été plus prompte à les violer ; et nous avons le droit de lui reprocher non-seulement la perte de nos anciennes franchises locales, mais encore les difficultés qu'elle oppose à leur rétablissement par l'invasion de la politique dans l'ancien conseil de famille de la commune. Si nous sommes réduits à la suivre sur son terrain, à qui la faute ?

Je remarque une autre différence entre les temps anciens et les temps nouveaux. Autrefois les membres de notre édilité nantaise étaient habituellement Nantais. Aujourd'hui, on dirait que notre séve est à bout ; car, sur un espace de quatre-vingt-quatre ans, on en compte cinquante pendant lesquels nos maires ont été étrangers, par leur naissance, à Nantes et même à la Bretagne. Je n'en fais assurément pas un reproche à ces magistrats, dont plusieurs très-honorables nous ont rendu de grands services ; mais je constate avec peine que le dévouement à la chose publique semble être en décadence parmi nous, et je salue avec d'autant plus de joie l'administration actuelle, administration toute nantaise, dont le dévouement égale le patriotisme.

Troisième différence. Nous admirions dans le premier volume



toute une suite de médailles non moins remarquables par leur exécution que par la pensée qui les avait inspirées. Emblèmes variés, devises où le nom de la patrie revenait sans cesse à côté du nom de Dieu, tout y parlait à l'esprit un langage senti et élevé. L'art aussi y trouvait son compte. Aujourd'hui plus d'art, plus de médailles, ou, lorsqu'on en frappe quelquefois, on n'y reproduit plus qu'un type banal, une inscription banale. La légende sera *conseil municipal, chambre de commerce, jeton de présence*. Adieu pensée et poésie !

N'y a-t-il donc aucun progrès à signaler dans notre histoire municipale ? Je serais injuste si je le prétendais. La police, je le dis d'abord, est mieux entendue, mieux faite, ce qui n'empêche pas toujours les plus honnêtes citoyens d'être rossés et insultés des heures entières ; puis la durée des mairies est plus longue, ce qui est assurément un bienfait. Mais ce bienfait nous eût-il manqué sans la Révolution ? Non certes, car Louis XVI en avait déjà pris l'initiative. « Nous avons reconnu, disait-il, en tête de son ordonnance de 1786, que l'administration embrasse une très-grande multitude d'affaires, quelquefois épineuses et souvent négligées ou mal conduites, par l'effet de la *variation inévitable* de système des administrateurs qui, éprouvant des *changements trop fréquents*, sont forcés de céder leurs places à d'autres avant d'avoir pu former ou suivre aucun projet de réforme d'utilité publique. Nous avons donc jugé à propos d'établir un meilleur ordre... » La durée des mairies était fixée par cette ordonnance à quatre années et les maires pouvaient être réélus.

L'ouvrage de MM. Perthuis et de la Nicollière a cela de précieux qu'il est un répertoire exact et sans commentaires de tous les actes qui touchent à la constitution de notre édilité municipale ; à chacun d'en tirer les conséquences ; nous avons indiqué les nôtres. Quant au domaine des faits, il sortait évidemment du cadre de l'ouvrage. Nous sera-t-il permis d'en dire un mot ? Assurément Nantes a fait d'immenses progrès depuis le commencement de ce siècle. Les travaux de voirie y ont surtout été remarquables ; des rues nouvelles

ont été tracées, beaucoup d'anciennes ont été élargies ; la place Saint-Pierre répond dignement à la place Royale, et de nombreux monuments d'utilité publique : l'Hôtel-Dieu, Saint-Jacques, le palais de Justice, témoignent d'une constante préoccupation des intérêts de tous. Mais pense-t-on que, dans le dernier siècle, par exemple, les œuvres municipales aient été moindres ? Parcourez les cours, suivez les quais Brancas et Flesselles, vous ne rencontrez, d'un bout à l'autre, que des palais dessinés par le crayon magistral de Ceineray. L'île Feydeau date de 1730 à 1760, et ses balcons sculptés nous restent comme un souvenir du temps de Louis XV. La Bourse, le théâtre, la place Royale, la place Graslin, le cours Henri IV, marquent de leur côté le règne de Louis XVI ; et la chambre des comptes, aujourd'hui la préfecture, forme comme une transition grandiose entre ces deux époques et ces deux manières. Tel est le passé ! Si le présent l'emporte, c'est uniquement par ses œuvres religieuses, par Saint-Nicolas, Saint-Clément, Notre-Dame, Sainte-Anne, et ces nombreuses chapelles dont chacune est, à elle seule, un monument. Voilà où est le progrès. Pour le reste, tâchons de faire mieux que nos pères ; mais, jusqu'au revoir, soyons modestes.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

---

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LE SIÈCLE PHILOSOPHE, par M. L. Moreau. — Paris, Victor Palmé.

Cet ouvrage est à la fois une exhumation et une exécution. Jean-Jacques Rousseau est mort, au moins comme philosophe. Qui lit aujourd'hui *Emile* et le *Contrat social* ? La plupart ne connaissent guère plus que ces titres seuls : ce sont d'illustres épitaphes, voilà tout.

Mais si les livres dorment sous la poussière, les erreurs vivent. Après d'autres penseurs chrétiens, M. Moreau vient faire justice de ces prétendus principes, qui, dépouillés des prestiges d'une éloquence mensongère, — pour parler avec La Mennais, — n'offrent

qu'un informe assemblage d'incohérences, d'absurdités et de contradictions <sup>1</sup>.

Mais alors, dira-t-on, l'exécution est facile ? — Non pas, car ici l'erreur est un Protée qui vous fuit sans cesse.

« La seule difficulté qu'on rencontre, dit encore La Mennais, en combattant les doctrines philosophiques est de les réduire à des maximes fixes et précises. Quand on y est parvenu, tout est fait ; elles se réfutent d'elles-mêmes. L'erreur n'est embarrassante que lorsque, revêtant mille formes diverses, et se dérochant, par sa mobile inconséquence, à l'esprit qui veut la saisir, elle échappe, à force de variations, aux prises du raisonnement. C'est le grand art de Rousseau et sa constante méthode <sup>2</sup>. »

Il s'agit d'empoigner et de mettre au pilori ce faux sage, ce menteur, ce charlatan philosophe. C'est ce que M. Moreau a fait avec l'autorité et avec l'énergie nécessaires. Il poursuit le rusé fuyard dans le dédale obscur de son déraisonnement, il éclaire ses voies tortueuses, il montre leurs détours perfides, il atteint le traître ; et dès qu'il a pu démasquer le visage de celui-ci, justice est faite :

Son visage essuyé n'a plus rien que d'affreux.

« C'est ce qu'on pourrait dire de Jean-Jacques Rousseau, écrit Joubert, si l'on dépouillait ses pensées de leur faste, qu'on en essayât les couleurs, qu'on en ôtât, pour ainsi dire, la chair et le sang qui s'y trouvent. »

M. Moreau a réalisé dans son livre cette pensée de Joubert.

Par l'examen sérieux et raisonné des principales œuvres du prétendu philosophe, il prouve à tout homme de bon sens que Rousseau n'est qu'un *raisonneur perpétuellement déraisonnable*. — « Quand je dis *perpétuellement déraisonnable*, fait-il remarquer ici avec une juste modération, je ne prétends pas que Rousseau déraisonne à chaque ligne de ses écrits. Je dis seulement qu'il n'est pas un ouvrage de lui où il n'attaque un principe de raison ou de foi,

<sup>1</sup> *Essai sur l'indifférence*. Tome I, page 99.

<sup>2</sup> *Ibidem*, page 102.

où il n'ébranle un dogme social ou religieux, où il ne contredise à une vérité essentielle et où il ne se contredise lui-même. »

M. Moreau soutient avec force et avec éclat ces conclusions, dans la suite de son livre qui est comme un réquisitoire éloquent contre le *pauvre Jean-Jacques*, ce criminel de la libre-pensée, que l'on s'obstine à plaindre à cause de ses malheurs, au risque d'oublier ses méfaits. Et quels méfaits pourtant que le *Contrat social* et les *Confessions*, sans parler du reste ? Ne sont-ce pas là de vrais complots contre la société et la morale ? Ils ont enveloppé tout un siècle ; ils ont causé la mort d'un grand nombre d'âmes : et qui peut en ignorer l'issue effroyable ?

« A Rousseau, dirons-nous avec notre auteur, à Rousseau revient sans conteste le misérable honneur d'avoir, sinon trouvé (pour trouver il ne le fut jamais), du moins rigoureusement formulé les maximes démagogiques et antisociales. Aussi, la Révolution, fidèle à la mémoire de son serviteur, lui a dressé des statues et l'a mis au rang de ses grands dieux. Elle a consacré ses ouvrages ; ils sont devenus comme les livres canoniques de l'insurrection et du blasphème. Les Spartacus des clubs et de la Commune en ont fait leurs livres d'heures : étranges eucologes, fatigués aussi par la fervente assiduité de leurs lecteurs, mais où des traces affreuses découvrent quelle sorte de *pratique* a suivi la *méditation* ! Ces pages aux marges encrassées de doigts sanglants annoncent que la *foi* n'a pas été sans les œuvres... Quelle foi ! et quelles œuvres ! LA MONARCHIE EST UN GOUVERNEMENT CONTRE NATURE ! parole de l'oracle, que le 10 août traduit à coups de piques et de mousquets ! Le trône succombe, les prisons s'emplissent, le 2 septembre est arrivé ! — et cette société élégante, spirituelle, mais si imprévoyante et si légère, la voilà devenue litière de cadavres, sur laquelle les *ouvriers* de l'atroce Danton, comme des bêtes soûles de carnage, se couchent en attendant quelque pâture nouvelle ! Et c'est bien sous la protection des grands principes du *Contrat social*, LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET L'INFAILLIBLE RECTITUDE DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE, qu'une horde de lâches truands s'abreuve de sang à loisir, ayant pris dans l'ivresse du sophisme toutes ses sûretés contre les remords ! »

Ah ! c'est qu'on ne fausse pas, on ne gâte pas en vain l'intelligence et le cœur de l'homme. On ne déchaîne pas en vain *la bête* ; on ne brise pas en vain les saintes entraves dont l'âme la tient attachée, de par le Christ. Toute doctrine porte son fruit comme les deux arbres mystérieux du paradis terrestre : et c'est un fruit de vie ou de mort.

La doctrine de Rousseau porte un fruit de mort. Sous un certain jour, ou plutôt dans une certaine ombre, il peut paraître *beau et d'un aspect délectable*, mais son intérieur n'est que pourriture et poison mortel.

Joubert, que nous citions plus haut, en a jugé admirablement : « Une piété irréligieuse, une sévérité corruptrice, un dogmatisme qui détruit toute autorité : voilà le caractère de la philosophie de Rousseau <sup>1</sup>. »

« Rousseau est une âme *obscur*, égarée dans les sens et l'orgueil, dit à son tour M. Moreau. Il ne voit rien des autres ni de lui-même, qu'à la lueur des passions, courts éclairs dans la nuit noire. Chez lui, la pensée relève de la sensation ; le jugement de l'amour-propre, et le principe de tant d'aveugles emportements qui entraînent après eux la raison captive, c'est cet égoïsme étroit, dans lequel l'homme-animal s'agite, n'ayant que soi pour objet, pour idéal et pour fin. »

Nous nous souvenons d'avoir vu, dans les caveaux noirs et sonores du Panthéon, le tombeau païen du philosophe. L'artiste original a figuré, entre les battants d'une porte entr'ouverte, une main qui tient un flambeau. Ce monument sombre et bizarre vous inspire une sorte d'effroi. Il veut être un emblème de gloire consacré au génie, mais n'est-il pas plutôt l'image de la triste réalité ? Dans toutes ses œuvres, Rousseau n'est-il pas ce mort qui, du sein de sa corruption et de ses ténèbres, prétend vous éclairer avec sa torche incendiaire ?

Après la lecture attentive du livre de M. Moreau, ce dernier jugement ne nous paraît pas trop rigoureux.

Du reste, le *citoyen de Genève* est bien l'homme de son temps, et

<sup>1</sup> *Pensées*, page 369.

le digne rival du *patriarche de Ferney*. Tous les deux, en se haïssant, travaillaient aux mêmes ruines, de concert avec tous les beaux esprits de ce siècle à jamais néfaste, que M. Moreau fait entrevoir en parlant de Jean-Jacques. Les *immortels principes de 89* étaient en germe dans le *Contrat social*, et le *siècle philosophe* enfanta la *Révolution*. L'irrégion fut cause de tout.

Nous devons savoir gré à M. Moreau d'avoir rappelé ces grandes leçons trop méconnues, d'avoir confondu les sophismes et dévoilé l'âme ténébreuse et corrompue de celui qu'il nomme à juste titre le prophète de la révolution. C'est là une œuvre de justice et de vérité très-digne de l'éminent interprète de saint Augustin.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

LE DRUIDE DU BOCENNO, tragédie, par M. l'abbé Maximilien Nicol. — Vannes, L. Galles, imprimeur de l'évêché, 1874, petit in-8°.

Judicaël, le roi pieux et juste, régnait sur la Bretagne, et le christianisme s'y propageait sous sa bienfaisante influence. Les menhirs s'y couronnaient de pieux symboles, de saintes images, et le sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray protégeait déjà la contrée. Mais, dans la forêt profonde et solitaire du Bocenno, les druides se réunissaient encore pour célébrer leurs sanglants mystères, et quelques chefs de tribus, restés païens, y exerçaient une autorité absolue. De ce nombre était Riwal, prince breton que la foi n'avait pas éclairé et qui subissait l'influence de Morvran, chef des druides. Morvran était ambitieux et son but était de réunir à son autorité celle de Riwal. Le principal obstacle qui se dressait devant lui était Hoël, fils de Riwal. Il fallait le supprimer, ce qu'il crut facile quand il apprit qu'Hoël, converti par Méliau, religieux du couvent de Sainte-Anne, était devenu chrétien. Dans un entretien dont Riwal est le témoin invisible, il fait insidieusement confesser sa foi au jeune néophyte. Riwal se montre alors et, dans sa colère de voir la cause de ses dieux trahie par son fils, le fait saisir ainsi que le moine qui l'a converti. — Au second acte, nous les trouvons dans une sombre caverne,

qui leur sert de prison, étroitement gardés et résignés à subir le martyre. Morvran fait demander Méliau pour l'interroger et, pendant ce temps, Riwal vient auprès de son fils pour le ramener à ses dieux et à lui. Hoël, malgré son amour filial, demeure inébranlable dans sa foi. Les séductions de Morvran n'ont pas plus d'influence sur Méliau. — Riwal ému d'une paternelle pitié revient encore une fois solliciter son fils et reconnaît, dans le moine Méliau, un guerrier qui l'a sauvé d'un assassin, tandis que Morvran prenait la fuite. Cependant la haine du druide l'emporte et Riwal se résigne avec douleur, mais il se résigne, en disant :

Faut-il donc, ô Morvran, pour plaire à ta vengeance,  
Fouler aux pieds l'amour et la reconnaissance ?  
Faut-il, pour apaiser la divine fureur,  
Que j'immole à la fois mon fils et mon sauveur ?

Le dernier acte nous ramène dans la forêt devant le dolmen, sur lequel on a placé un vase plein de sang, que les deux captifs doivent répandre en sacrifice, s'ils veulent racheter leurs jours. Mais plus le fatal moment approche, plus Riwal se sent envahi par son amour paternel, et quand Hoël, amené avec Méliau, brise le vase ensanglanté, confesse sa foi et est entraîné au supplice, Riwal s'écrie :

Hoël ! je veux te suivre et mourir avec toi !

Mais soudain le roi Judicaël paraît ; il brise les chaînes des captifs ; c'est au tour d'Hoël et de Méliau d'implorer la pitié du prince, en faveur de leurs bourreaux. Riwal est vaincu par ce dernier trait ; il va céder, il se laisse entraîner par son fils aux pieds du Dieu mort pour sauver les hommes.

Morvran, resté seul avec ses complices, laisse éctater sa haine et dévoile imprudemment ses projets ambitieux. Ses derniers soutiens abandonnent cette âme perverse et, pour se venger, il court incendier le sanctuaire de Sainte-Anne, dont la statue de granit tombe sur l'impie et l'écrase. Alors, au milieu des Bretons convertis par ce témoignage de la colère divine, Méliau, saisi de la même ivresse qui dans *Athalie* animait le grand-prêtre Joad, prédit en beaux vers

la reconstruction de la basilique et les grandeurs catholiques de la Bretagne :

Gloire au Seigneur ! il règne et méprise l'impie...  
Le temps passe... Bientôt le grand siècle viendra.  
Un souffle éveillera la semence endormie  
Aux champs du Bocenno sainte Anne apparaîtra.

Écoutez ces clameurs qui montent dans l'espace,  
Ce bruit sourd que le vent porte au seuil du saint lieu :  
Est-ce une mer qui gronde ? est-ce un peuple qui passe ?  
C'est un monde ébranlé par la grâce de Dieu !

Ils se pressent en foule. Élargissez l'enceinte,  
Rendez le temple auguste aussi grand que vos cœurs ;  
Bâissez un palais digne de votre sainte :  
Son amour maternel sourit à vos labeurs.

Vois-tu, peuple chrétien, ce prêtre à l'âme forte  
Parcourir les hameaux, sublime mendiant ?  
Il parle, Dieu l'inspire et la Bretagne apporte  
Sa foi, son or, ses vœux au divin monument.

.....  
Hélas ! j'entends le bruit des armes ;  
La terre a tressailli d'effroi.  
Encor du sang, encor des larmes !  
Breton, prends ton glaive et ta foi.

L'Église, que l'enfer assiège,  
Parle à son peuple qui frémit :  
Partez ! sainte Anne vous protège ;  
Mourez ! sainte Anne vous bénit.

Je vois ces fiers soldats que leur courage entraîne,  
Plus grands que le malheur et toujours glorieux  
Confier en pleurant leur gloire à notre Reine  
Et jurer de mourir en luttant pour les cieux.  
.....

Telle est la pièce que M. l'abbé Max. Nicol a fait représenter par les élèves du petit séminaire de Sainte-Anne. L'action est bien conduite, les caractères sont habilement tracés et le drame se déroule, non sans intérêt, jusqu'à la péripétie finale. On ne peut lui



reprocher qu'un peu de froideur, comme à toutes les pièces dont l'élément féminin est absent ; mais cette exclusion était commandée à la fois par les acteurs qui devaient représenter le drame et par le public qui devait y assister. On a pu juger, par les quelques vers que nous avons cités, combien le style du pieux auteur est noble, élégant, correct, combien la diction est élevée ; trop constamment élevée peut-être, car j'aurais désiré dans les Bretons encore païens une sorte de rudesse et de férocité, qui fit un contraste plus accentué avec cette douceur simple et sublime qu'inspire le christianisme à tous ceux qui en sont profondément pénétrés. On voit que M. Nicol est malhabile à combattre les saintes vérités ; mais il excelle quand il faut les défendre. En résumé, c'est avec un grand plaisir que j'ai lu *le Druides du Bocenno*. Nombre de scènes ont dû provoquer des applaudissements, auxquels je m'associe avec joie, et la légère critique que j'ai faite de certaines parties du drame se résume en définitive dans un éloge pour le caractère et pour la personne du religieux écrivain.

Ajoutons que *le Druides du Bocenno* se vent au profit de l'œuvre de Sainte-Anne, et qu'ainsi l'on gagne à la fois, en l'achetant, une noble distraction pour son esprit, et de bonnes prières pour son âme.

PROSPER BLANCHERMAIN.

# LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON\*

---

- DAVID (Jean).** *Aj.*, laboureur, 45 ans, Auray; † 29 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- DELCROIX (Antoine-François).** *Aj.*, journalier, volontaire dans *Béon*, 20 ans, Pas-de-Calais; † 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DELEBARRE (Antoine).** *Aj.*, tisserand, 27 ans, Nord; † 12 thermidor, Auray. *Em.*
- DELISLES (Paul-Louis).** *Lire*, DE L'ISLE DE LA FERTÉ et DE BARSAUVAGE, cadet dans *Rohan*, né à Nantes, le 17 juillet 1774; † 9 fructidor, Vannes. *Em.* (Voir t. XXXIV, p. 362).
- DELONAY (Jean).** *Lire*, DELAUNAY, domestique, 30 ans, d'Amaillet (Calvados); † 11 thermidor, Auray. *Em.*
- DELORNE (J<sup>h</sup>).** *Lire*, Joseph LORNE, laboureur, 22 ans, Soumgintrain (Yonne); † 13 fructidor, Auray. *Em.*
- DESMOTO (J<sup>n</sup>-Pré).** *Lire*, DESMOTE, tourneur, capitaine de chouans, 55 ans, Auray; † 18 thermidor, Quiberon. *Ins.*
- DESSAT (Jean).** *Aj.*, soldat, volontaire dans *Béon*, 27 ans, Clermont (Puy-de-Dôme); † 11 thermidor, Auray. *Déserteur.*
- DETHORT (Emmanuel).** *Aj.*, du Verquin (Nord). (N<sup>o</sup> 371 de l'Etat).
- DIETRICH (J<sup>h</sup>).** *Aj.*, tailleur de pierres, volontaire dans *Béon*, 39 ans, (Bas-Rhin); † 15 thermidor, Auray. *Em.*
- DISERDILLE (Louis).** *Aj.*, domestique du chevalier de Chabot, 40 ans, Guéret (Creuse); † 14 thermidor, Auray. *Em.*
- DOCO (A.-J.).** *Aj.*, charron, né à Gœulzin (Nord), le 25 septembre 1771, servait dans *Béon*; † 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DORIGNY (C.-M.).** *Lire*, DORIGNÉ, étudiant, volontaire dans *Périgord*, 24 ans, Saint-Quentin (Aisne); † 11 thermidor, Auray. *Em.*

\* Voir la livraison de juillet, pp. 76-84.

- DOUDMAN (Thomas). *Lire*, Jean-Nicolas-Thomas DOUDEMENT, cultivateur, né à Valiquerville (Seine-inférieure), le 9 décembre 1764; + 14 thermidor, Auray. *Em.* (Voir t. XXXV, p. 36).
- DOUROUX (Jean-Antoine). *Aj.*, 57 ans, Dordogne; + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>1</sup>.
- Cher DU DRESNAY. *Lire*, Julien-Jean-François, sous-lieutenant en *du Dresnay*, né au château de Kerlaudi, en Plouénan (Finistère), le 2 février 1773, tué le 16 juillet. *Em.* <sup>2</sup>.
- DROUIN (François). *Aj.*, 19 ans, Commercy (Meuse); + 29 vendémiaire, IV, Vannes. *Em.*
- DUFÉRIO (François). *Aj.*, praticien, 22 ans, Noyon (Oise); + 11 thermidor, Auray. *Em.*
- DUMAINE (Jean). Combat du 16.
- DUPUY (Claude-Dominique). Combat du 16.
- DUQUESNE (Alexis). *Aj.*, soldat au 22<sup>e</sup> régiment, 24 ans, Béthune (Pas-de-Calais); + 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DURET (Ch.). *Aj.*, marchand, 60 ans, Côtes-du-Nord; + 15 ventôse, IV, Vannes.
- DURY (Louis). *Aj.*, 20 ans, Deux-Sèvres; + 9 fructidor, Auray. *Em.*
- DUSAULTOIR (Florentin). *Lire*, Florentin-Ignace-Marie DUSSAUTOIR, laboureur, 20 ans, Pas-de-Calais, volontaire en *Damas*; + 10 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>3</sup>.
- DUTERTRE (Pierre). *Aj.*, 60 ans, Calvados; + 13 thermidor, Vannes. *Em.*
- DUTERTRY (J<sup>h</sup>). *Lire*, Louis-Marie-Joseph DUTERTRE DELMARCO, garde-du-corps, né à Bimont (Pas-de-Calais), en 1752; servait comme enseigne dans *Béon*; + 11 thermidor, Auray. *Em.* <sup>4</sup>.
- DUVAL (T.). *Lire*, Tranquille DUVAL, coiffeur, 30 ans, Gacé (Orne); + 14 thermidor, Auray. *Em.*

<sup>1</sup> N'y aurait-il pas double emploi? Voir *d'Auront*. Les prénoms sont les mêmes, et *d'Auront* ne se trouve pas sur l'État du général Lemoine.

<sup>2</sup> Son père, *Louis-Marie-Ambroise-René*, marquis du Dresnay, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, était colonel du régiment qui portait son nom; il s'était allié dans la famille du Coëtlosquet, et avait plusieurs enfants. Il avait, en outre, un demi-frère qui s'était allié dans la famille Le Forestier de Kerosven, et qui a également laissé postérité.

<sup>3</sup> Il était fils de *Jean-Jacques*, cultivateur, et de *Marie-Jacqueline-Josèphe* Dublaron.

<sup>4</sup> Il était fils d'*Antoine*, chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, et avait épousé N. *Leroy d'Ambreville*, dont il avait deux fils. Son frère, l'abbé Dutertre, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, fut, pendant quelque temps, aumônier de *Béon*; mais il ne se trouva pas à Quiberon.

- D'ELBÈQUE (C.-L.). *Aj.*, 21 ans, Nord ; + 12 thermidor, Quiberon *Em.* <sup>1</sup>.
- ELEC (N<sup>el</sup>). *Aj.*, laboureur, 35 ans, Locmariaquer (Morbihan) ; + 1<sup>er</sup> fructidor, Auray. *Ins.*
- D'ELQUE. Combat du 16.
- ENAMF. (J<sup>q</sup>). *Aj.*, laboureur, 26 ans, Grandchamp (Morbihan) ; + 24 nivôse, IV, Vannes. *Ins.*
- D'ENNEVAL. *Aj.*, major en second au régiment d'*Hervilly*. *Em.* Combat du 16 <sup>2</sup>.
- D'ERVAL (J.-J.-M.-II.). *Lire*, Joseph-Jean-Marie Hyacinthe de DERVAL, lieutenant au régiment du roi, lieutenant en *du Dresnay*, né au château de Kergos, en Plomeur, le 11 décembre 1765 ; + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.
- ESLEVEN (Nicolas). *Aj.*, laboureur, 41 ans, Brech (Morbihan) ; + 15 fructidor, Auray. *Ins.*
- Chef D'ESPAGNE. *Lire*, Arnaud-Roger-Bernard, comte d'ESPAGNE, né le 9 octobre 1771, premier lieutenant dans *Loyal-Emigrant*, mortellement blessé le 16 juillet. *Em.* <sup>4</sup>.
- D'ESPIART (François). *Aj.*, 36 ans, Lierney (Côte-d'Or) ; + 13 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>5</sup>.
- EVAN (François). Combat du 16. *Ins.*
- EVRARD (Pierre). *Aj.*, 21 ans, Noyellé (Pas-de-Calais) ; + 13 thermidor, Vannes. *Em.*

<sup>1</sup> Le nom de Delbeque est très-connu dans les Flandres.

<sup>2</sup> Serait-il de la famille des Le Roux d'Esneval, vidames de Normandie, qui comptaient parmi leurs aieules maternelles *Anne* de Dreux, de la maison royale de France ? Nous ne pouvons le dire. Cette famille, fondue aujourd'hui dans *Du Val du Manoir*, était représentée, avant la révolution, par *Esprit-Robert-Marie*, marquis de Grimonville, président à mortier au Parlement de Rouen et par son fils, *Esprit-Marie-Robert*, né le 21 mai 1777. Peut-être a-t-on voulu dire *Wamelle d'Enneval*. Mais alors il y aurait double emploi. Voir *Wamelle*.

<sup>3</sup> Il était fils de *Joseph-Maric* de Derval et d'*Angélique* Fleuriot de Langie, et n'avait que des sœurs. La famille n'est plus aujourd'hui représentée que par les descendants de sa sœur, *Pauline-Jeanne*, mariée, en 1800 au chevalier de Bonafos, et qui n'a laissé elle-même qu'une fille, M<sup>me</sup> de La Lande de Calan. C'est à cette dernière famille, dont un membre figure aussi parmi les morts de Quiberon, qu'appartient aujourd'hui le château de Kerminaouët en Tregunc, ancienne demeure de la victime.

<sup>4</sup> Famille d'origine espagnole fixée dans le Midi. *Arnaud* d'Espagne était fils de *Henri-Bernard*, marquis d'Espagne, baron de Ramefort, deuxième baronnie de la vicomté de Nebouzan, et de *Claire-Charlotte* de Cebalbi, fille du baron d'Espias.

<sup>5</sup> Un Espiart de Miexpinot était officier d'artillerie au régiment de Toul.

- EZANNO (Pierre). *Aj.*, marin, 24 ans, Erdeven (Morbihan); † 17 fructidor, Auray. *Ins.*
- EZANOT (Pierre). *Lire*, EZANNO, laboureur, 63 ans, Erdeven (Morbihan); † 16 thermidor, Auray. *Ins.* <sup>1</sup>.
- FAGET (C<sup>ie</sup>). *Aj.*, 21 ans (Pas-de-Calais); † 13 fructidor, Auray. *Em.*
- FALHUN (Guillaume). *Aj.*, jardinier, 24 ans (Finistère); † 15 vendémiaire IV, Vannes. *Ins.*
- FALLER (Joachim). *Aj.*, laboureur, 30 ans, Plaudren (Morbihan); † 15 vendémiaire IV, Vannes. *Ins.*
- FAURE (Bertrand). *Aj.*, 35 ans, Ille-en-Périgord (Dordogne); † 11 thermidor, Auray. *Em.*
- DE FAUVILLE (Antoine). *Aj.*, 37 ans, Surke (Pas-de-Calais); † 13 thermidor, Vannes. *Em.*
- FAVAL. *Aj.*, sergent en *du Dresnay*, tué le 16 juillet.
- DE FAYDIT (Maurice). *Aj.*, capitaine, 57 ans, Riom (Puy-de-Dôme); † 13 thermidor, Auray. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE FAYMOREAU (J.-M.-J.). *Lire*, Jacques-Marie-Joseph PANOU DE FAYMOREAU, cadet dans *Rohan*, puis sous-lieutenant en d'*Hervilly*, né à Nantes, le 10 mai 1776; † 10 fructidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE FELETZ (Antoine-Joseph). *Aj.*, sous-lieutenant au régiment de Champagne, sergent-major en *du Dresnay*, né à Gumont, près de Brives-la-Gaillarde, le 6 février 1766, blessé le 16 juillet; † le 10 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>4</sup>.
- FELIX (Michel). *Lire*, Michel-Félix DE LA JUMELIÈRE, 34 ans, Lizon (Calvados); † 13 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>5</sup>.
- DE FÉNELON (A.-F.). *Lire*, André-Emmanuel DE SALIGNAC-FÉNELON, ancien

<sup>1</sup> On a raconté qu'ayant échappé à une première fusillade, il fut fusillé de nouveau trois jours après. Sur ce point, toute espèce de documents nous manque.

<sup>2</sup> Trois officiers de ce nom, nés en 1736, 1737 et 1741, servaient dans le régiment de Beaujolais. L'âge de la victime de Quiberon (57 ans en 1795) semble indiquer un frère. Le père de ces officiers était *Jean-François* de Faydit de Terssac, et leur mère, *Isabeau* Souech des Baux. Deux Faydit de Terssac servaient dans le génie.

<sup>3</sup> Il était fils de *Jacques-Louis*, ancien conseiller à la chambre des comptes de Bretagne, et de *Louise-Adrienne* Deurbroucq. Son frère aîné faisait aussi partie de l'expédition, et l'on ne s'explique pas qu'il ait été oublié sur le monument, car il fut très-certainement du nombre des victimes.

<sup>4</sup> Il était fils d'*Etienne* de Feletz et de *Catherine* de Fars, et frère de l'abbé de Feletz, de l'Académie française. La branche de la famille à laquelle il appartenait est éteinte. La branche aînée subsiste.

<sup>5</sup> Un officier de ce nom servait dans l'artillerie, régiment de Strasbourg.

porte-étendard des cheveu-légers de la maison du roi, soldat dans les vétérans émigrés, 80 ans, Cellefrouin (Charente); + 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>1</sup>.

DE LA FERAUDIÈRE (Louis-Joseph-Casimir). *Aj.*, 18 ans, Bar-le-Duc; + 9 fructidor, Auray. *Em.* <sup>2</sup>.

FERET (T.-G.). *Lire*, Jacques-Louis-Alexis FERET, volontaire dans *Béon*, né à Cormeilles (Eure), le 6 avril 1774; + 8 fructidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.

Ch<sup>r</sup> DE LA FERTÉ-MEUN. (Famille bourguignonne, dont deux membres ont épousé, de nos jours, les dernières représentantes de l'illustre famille Molé.) Combat du 16.

FENARDENT (C.-Y<sup>n</sup>). *Lire*, Jean-François-Cyprien FEUARDENT, né à Jobourg, près de Cherbourg, vers 1772; + 9 fructidor, Auray. *Em.* <sup>4</sup>.

FIOLET (J<sup>h</sup>). *Aj.*, tisserand, volontaire dans *Béon*, 21 ans, Avrout (Pas-de-Calais); + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*

FLAMENT (Mel-Anne). *Aj.*, sergent-major en *du Dresnay*, 21 ans, Quimper; + 8 fructidor, Vannes. *Em.*

FLAU (Mathurin). *Aj.*, laboureur, 20 ans, Surzur (Morbihan); + 26 nivôse, Vannes. *Ins.*

DE FLAYELLE (Jean). *Aj.*, 30 ans, Paris; + 13 thermidor, Auray. *Em.*

DE FLISELLE (H.-M.). Tué ou noyé le 21.

FLORENTIN (Pierre). *Aj.*, domestique, 22 ans, Villers (Meuse); + 8 fructidor, Vannes. *Em.*

FLOURIS (Louis). *Aj.*, laboureur, 23 ans (Morbihan); + 29 nivôse IV, Vannes. *Ins.*

DE FLOUY (J<sup>q</sup>). Combat du 16.

DE FOLMONT (Antoine). *Lire*, TESTAS DE FOLMONT, capitaine du génie, 46 ans, de Bagat (Lot); + 15 thermidor, Vannes. *Em.*

<sup>1</sup> Les Salignac de l'Angoumois et du Limousin, auxquels appartenait ce noble et courageux vétérans, existent encore.

<sup>2</sup> Peut-être était-il fils du lieutenant-colonel de ce nom, au régiment de la Couronne, en 1779.

<sup>3</sup> Les prénoms de *Thomas-Godefroi*, sous lesquels il a été condamné, étaient ceux de son plus jeune frère dont ses parents lui avaient envoyé l'acte de baptême pour le rajourner devant ses juges. C'est de lui qu'on a dit qu'il avait échappé à la fusillade (voir t. XXXIV, p. 362); mais ses parents ne l'ont jamais revu. Il était fils de *Jacques-Louis*, propriétaire et commerçant, et de *Geneviève-Marie* Delamaré. Il avait sept frères et trois sœurs.

<sup>4</sup> Fils de *Jacques-François*, capitaine des garde-côtes, et d'*Elisabeth* Le Fort d'Anneville. Il avait cinq sœurs et cinq frères. L'un de ses frères avait été fusillé à Newport, l'année précédente.

- FONTAINE (Louis). *Aj.*, maréchal-ferrant, 24 ans (Somme); + 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE FONTAINES (Hon). *Lire*, Hilarion DES FONTAINES, 64 ans, Saint-Pierre-Longueville (Eure); + 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DES FORGES (Guy). *Aj.*, volontaire dans *Hector*, 18 ans, Vannes; + 9 fructidor, Auray. *Em.*
- DE FOUCAULT (A.-D.). *Lire*, Armand-Daniel dit le chevalier DE FOUCAULT, lieutenant au régiment de Rouergue, servait dans *Loyal-Emigrant*, né à Landrecies (Nord), le 14 octobre 1759; + 13 thermidor, Auray. *Em.*<sup>1</sup>.
- FOUGERET (Antoine). *Aj.*, meunier, né à Gizeux (Indre et-Loire) vers 1766; + 13 fructidor, Auray. *Dés.*
- DE FOUQUET (François-Paul). *Lire*, DE FOUCHIER DE PONTMOREAU, capitaine aux *Grenadiers royaux* de Touraine, né au château du Pressoir-Bachelier, en Mauzé-Thouarsais (Deux-Sèvres), en 1753. Lieutenant dans *Rohan*; + 13 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>2</sup>.
- DU FOUR (C.-F.). *Aj.*, commis de bureau, 22 ans, Paris; + 24 nivôse, IV. Vannes. *Em.*
- FOURNIER (P.-A.). *Lire*, Pierre-Auguste FOURNIER DE BOISYRAULT D'OYRON, s'échappa du lieu du supplice et n'est mort qu'en 1837. Voir ci-dessus, t. XXXIV, p. 352.
- FOURNIER (J.-M.). *Aj.*, militaire, 49 ans, Montreuil (Meurthe); + 12 thermidor, Auray. *Dés.*
- FOUTROYÉ (Jean). *Lire*, DE FONTEROUGER, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, aide-de-camp du comte de Sombreuil, né au château de Fonterouger, commune de Gandaille (Lot-et-Garonne), en 1748; + 15 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>3</sup>.
- DE FRÉVILLE (Jean-Pierre). *Aj.*, né à la Haye-de-Boutot (Eure), vers 1765; + 14 thermidor, Auray. *Em.*<sup>4</sup>.
- DU FRESNE (R.-B.). *Lire*, René-Barbe BIGNON DU FRESNE, capitaine, che-

<sup>1</sup> Il était fils de *Marc-Alexandre-Armand*, lieutenant-colonel du génie, et de *Louise-Thérèse* Dézérable. Il avait deux frères, dont un seul s'est marié et n'a eu qu'un fils, tué, en 1813, à Leipsik; mais un frère de leur père a continué la filiation. Il existe trois branches de cette famille: à Bourges, à Orléans et à Calais.

<sup>2</sup> Fils unique d'*Augustin-François* et d'*Anne* de Laspaye, il avait épousé, le 4 juillet 1780, *Marie-Adélaïde-Angélique* Le Maignan, dont il avait un fils.

<sup>3</sup> Il s'était marié, en 1780, dans la famille de *Nodgier*, et avait trois fils et une fille.

<sup>4</sup> Fils de *Pierre-Jacques* et de *Marie-Geneviève* de Fréville de l'Orme.

- valier de Saint-Louis, né à Saint-Ouen-le-Brisoult (Orne), en 1728; + 10 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>1</sup>.
- DU FRESNOY (J.-B.). *Aj.*, garde-du-côps et soldat aux vétérans émigrés, 47 ans, Sainte-Marie (Moselle); 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE FROGER (Charles-André). *Lire*, FROGER DE LA CLISSE, né le 21 février 1769, à la Clisse (Charente-Inférieure), volontaire de la marine; + 16 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE FROGER (Henri). *Lire*, Michel-Henri DE FROGER DE L'EGUILLE, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans *Hector*, né à Rochefort (Charente-Inférieure), vers 1748, blessé le 16 juillet; + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- CHEV DE FROGER (Louis). *Aj.*, dit le chevalier DE L'EGUILLE, capitaine de vaisseau, aide-major dans *Hector*, né à Rochefort, le 15 août 1750; + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.
- FROTTIN (François). *Aj.*, prêtre, vicaire de Saint-Thual, né à Lenen-Pommerit, en 1761; + 9 thermidor, Auray. *Em.* (Voir t. XXXIV, p. 188).
- GABEAU (Félix). *Aj.*, militaire, Saint-Omer (Pas-de-Calais). *Dés.* (N<sup>o</sup> 95 de l'*Etat*).
- DU GAGEC (Joseph-Marie). *Lire*, GLAIS DU GAGE, garde-du-côps d'Artois, né à Quintin (Côtes-du-Nord), le 21 avril 1762; + 14 thermidor, Auray. *Em.* <sup>4</sup>.
- LE GALIDEC (J<sup>a</sup>). *Aj.*, tailleur, 27 ans, Noyal-Muzillac (Morbihan); + 26 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- GALLEC (Gilles). *Aj.*, journalier, 20 ans, Surzur (Morbihan); + 24 nivôse IV, Vannes. *Ins.*

<sup>1</sup> Son frère avait pris alliance dans la famille *Malet de Graville*, et lui-même avait épousé, en mars 1763, *Marie-Jeanne* Balavoine de la Trulière, dont il avait cinq fils et une fille.

<sup>2</sup> Fils de *Charles-Alexis* de Froger, seigneur de la Clisse, et d'*Henriette* Chevillard, d'après son interrogatoire, il avait partagé le dévouement de Gesril du Paspeu. en allant prévenir un des canots anglais de la capitulation et revenant se constituer prisonnier.

<sup>3</sup> Le père de ces deux derniers était lieutenant-général des armées navales et commandant de la marine à Rochefort. L'ainé, Henri, avait épousé *Paule* de Pont Des Granges et avait un fils et deux filles: M<sup>me</sup> Dupuy d'Anché et d'Isle de Beauchaine. Le second avait épousé *Marie-Louise* de Chavagnac, veuve de l'illustre La Clocheterie, et en avait deux fils, qui n'ont pas laissé de postérité. Le chevalier de l'Eguille passait pour être un des officiers les plus distingués de la marine.

<sup>4</sup> Fils de *René* Glais, directeur des *Devoirs* de Bretagne, et de *Marie-Ursule* Lucas; de ce mariage étaient nés sept enfants, dont aucun n'a laissé de postérité.



- LA GUARIGUE (J.-S.-M.). *Lire*, Jean-Savinien-Marie DE LA GUARIGUE DE LA TOURNERIE, ancien élève de la marine, capitaine d'artillerie, né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 15 janvier 1767 ; + 9 fructidor, Auray. *Em.* <sup>1</sup>.
- GARNIER (Joseph). *Aj.*, militaire, 30 ans, Dol (Ille-et-Vilaine) ; + 23 nivôse IV, Vannes. *Em.*
- GAROT (Pierre). *Aj.*, militaire, 32 ans, Chambeire, Côte-d'Or ; + 13 thermidor, Vannes. *Dés.*
- LE GAUCHE (L.-Henri). Indiqué comme fusillé par M. Rosenzweig.
- GAUTHIER (J<sup>n</sup>). *Lire*, Julien-Pierre, prêtre, curé de Treffendel (Ille-et-Vilaine), secrétaire de M<sup>sr</sup> de Hercé, évêque de Dol, né vers 1766 ; + 9 thermidor, Auray. Fusillé, avec son évêque, à Vannes, le 10. *Em.*
- GAUTIER (J<sup>n</sup>). *Aj.*, domestique de M<sup>sr</sup> de Hercé, évêque de Dol, né à Epiniac (Ille-et-Vilaine), vers 1755 ; + 18 thermidor, Vannes. *Em.*
- GEGU (Louis). *Aj.*, domestique, 41 ans, Nantes ; + 12 thermidor, Auray. *Em.*
- GENHAUT (Ch.). Colonel en second de *Damas*, âgé de 36 ans, né à Nyon, en Suisse ; + 15 thermidor, Quiberon. Voir *Rouault* <sup>2</sup>.
- DE GENOT (Edme). *Aj.*, Lieutenant au régiment de *Rohan*, 35 ans, Nolay (Côte-d'Or) ; + 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE GENUILLÉ (P.-A.). *Lire*, Pierre-Abel SAVATTE DE GENUILLÉ, volontaire dans *Loyal-Emigrant*, né à Poitiers, le 21 décembre 1776 ; + 8 fructidor, Vannes. *Em.* (Voir t. XXXIV, p. 359).
- DE GENUILLÉ cadet (L.-H.-A.). *Lire*, Louis-Marie-Ange SAVATTE DE GENUILLÉ, volontaire dans *Loyal-Emigrant*, né à Poitiers, le 10 janvier 1774 ; + 8 fructidor, Vannes. *Em.* <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Son père était capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. Sa mère se nommait *Suzanne-Anne* Sarry de la Chaume. Lui-même avait épousé, en 1789, *Marie-Suzanne-Hippolyte* de Cumont, dont il n'eut qu'une fille, M<sup>me</sup> Loquet de Blossac. La famille de La Guarigue, originaire du Béarn, est aujourd'hui éteinte en Saintonge. On voit, à la chartreuse d'Auray, une fort belle chasuble faite par M<sup>me</sup> de Blossac, avec des morceaux de soieries de toutes couleurs ayant appartenu aux victimes.

<sup>2</sup> *Genhaut* est le nom sous lequel a été condamné le comte de Rouault de Gamache. La qualification de *colonel en second de Damas* ne peut laisser, sur ce point, aucun doute.

<sup>3</sup> Il était de la même fusillade que M. d'Oyron, et voulut, lui aussi, se sauver ; mais il fut moins heureux : s'étant jeté à la mer, il fut atteint par une décharge, comme le comte de Rieux et le jeune de Penvern.

<sup>4</sup> C'est à tort, comme on le voit, qu'il a été inscrit sur le monument avec l'indication de *cadet*.

- DE SAINT-GEORGES (F.-M.). *Lire*, marquis DE SAINT-GEORGES. Premiers combats <sup>1</sup>.
- GERARD (J<sup>n</sup>). *Aj.*, prêtre, né à Montauban (Ille-et-Vilaine), le 27 août 1765 attaché à M<sup>sr</sup> de Hercé, évêque de Dol; + 9 thermidor, Auray. Fusillé le 10 à Vannes. *Em.* -
- GERCIOQUE (M<sup>in</sup>). *Aj.*, laboureur, 20 ans, Ambon (Morbihan); + 8 pluviôse, IV, Vannes. *Ins.*
- DE GÉRUPRÉ (Antoine-Jean-Louis). *Lire*, PAILLOT DE GRANDPRÉ, gendarme de la garde du roi, 35 ans, Caen (Calvados); + 13 thermidor Auray. *Em.*
- GESRIL DU PASPEU (Joseph-Anne). *Lire*, Joseph-François-Anne, officier de marine, sous-lieutenant dans *Hector*, né à Saint-Malo, le 23 février 1767, + 10 fructidor, Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.
- GIBRAL (J.-B.). Combat du 21.
- GILET (Pierre). *Aj.*, laboureur, 22 ans, Arzal (Morbihan); + 8 pluviôse IV, Vannes. *Ins.*
- DE GIMEL père (J<sup>q</sup>). *Aj.*, ancien garde-du-corps, volontaire au régiment de *Périgord*, 67 ans, Calviat (Dordogne); + 15 thermidor, Auray. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE GIMEL fils aîné. *Lire*, Jean-Paul-Timoléon, volontaire en *Périgord*, tué le 21 juillet. *Em.*
- DE GIMEL fils cadet. *Lire*, Charles, garde-du-corps, volontaire dans *Périgord*. Combat du 21. *Em.*
- GIRAUD (Alexis). *Aj.*, militaire, 45 ans, Nîmes (Gard); + 25 thermidor, Vannes. *Déserteur.*
- GONDIER (J<sup>q</sup>). *Aj.*, volontaire dans *Béon*, né à Verneuil (Nièvre), le 24 novembre 1766; + 13 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Nous n'avons pu découvrir le premier nom de cette victime; il y avait des *Saint-Georges* dans les régiments de Champagne, de Limousin, et un marquis de Saint-Georges dans Champagne, cavalerie.

<sup>2</sup> Fils de *Joseph-François-Marie* Gesril, seigneur du Paspeu, et d'*Anne-Marie-Thérèse* Jolif; il avait trois sœurs: M<sup>me</sup> *Colas de la Baronnie*, *Le Roy de la Trochar-dais* et *Le Metaër de la Ravillais*. Les deux dernières seules ont laissé des enfants; la famille Gesril se trouve éteinte et fondue dans *Le Metaër* et, par *Le Roy*, dans *Boisguéhéneuc* et du *Raquet*.

<sup>3</sup> *Jacques* de Gimel avait épousé, en 1754, *Suzanne* de Saint-Viance, dont il avait cinq enfants, entre lesquels les deux suivants. Un de ses fils fut, sous la Restauration, chapelain de S. A. R. *Monsieur*.

<sup>4</sup> Il était fils de *Jean* Gondier et de *Jeanne* Gondier des Aubus, et avait un frère et quatre sœurs. Son frère n'a laissé qu'une fille.

- DE GOULAINÉ (Henri). *Lire*, Pierre-Marie-Henri, baron DE GOULAINÉ, ancien page de Louis XVI, officier au régiment d'Anjou, lieutenant dans *Rohan*, né à Nantes, le 1<sup>er</sup> juillet 1758; † 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- Marquis DE GOULAINÉ. *Lire*, Anne-Marie-Charles-Samuel, marquis DE GOULAINÉ, frère aîné du précédent, ancien page, officier au régiment du roi, né à Nantes, le 30 septembre 1751; † 14 thermidor, Auray. *Em.*<sup>1</sup>.
- GOURDET (Julien). *Aj.*, tailleur, 26 ans, Noyal-Muzillac (Morbihan); † 26 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- DE GOURIN. Combat du 16. *Em.*
- GOUROT (J.-Pierre). *Lire*, GOURAUD ou GOURREAU, prêtre, né à Saint-Georges-de-Montaignu (Vendée), en 1739, curé de Saint-André, canton de Mareuil; † 9 thermidor, Auray; fusillé le lendemain à Vannes. *Em.*
- GOUY (Augustin) ou GONY. *Lire*, GONY, volontaire dans *Béon*, né à Goelzin (Nord), le 10 mars 1774; † 10 thermidor, Quiberon. *Em.*<sup>2</sup>.
- GOYER (Ch-Nas). *Lire*, Charles-Nicolas GOHIER DU GAST, âgé de 28 ans, né à Saint-Jean, près de Vire, ajourné le 11 thermidor; ne se trouve pas sur l'Etat du général Lemoine. Porté comme fusillé par M. Rosenzweig.
- DE GRANDCHAMP (Antoine-Gabriel). *Lire*, COTHEREAU DE GRANDCHAMP, volontaire en *Béon*, 18 ans, Availles (Haute-Vienne); † 3 fructidor, Auray. *Em.*<sup>3</sup>.
- LA GRANGE. Les registres du greffe portent Jean-Alexis LA GRANGE-CHATAIGNAIE, âgé de 42 ans, de Genolhac (Gard); † 15 thermidor, Quiberon. *Em.* Voir CHASTEIGNER.
- LA GRANGE (Pierre). *Aj.*, militaire, 19 ans (Dordogne); † 12 thermidor, Auray. *Dés.*

<sup>1</sup> Ils étaient fils de *Charles-Jacques*, seigneur de Laudonnière, et de *Marie-Benée-Françoise* du Bois de la Feronnière. Leur frère *François*, dit le vicomte de Goulainé, mort à Berg-op-Zoom, en 1793, a continué la filiation.

<sup>2</sup> Fils d'*Antoine* Cony, cultivateur, et de *Jeanne-Rose* Branque. Il partit avec plusieurs de ses parents et amis de Goelzin pour aller servir dans *Béon*.

<sup>3</sup> Fils de *Paschal* de Granchamp, seigneur de la Tour d'Oiré, en Touraine, et de *Julie* Jouslin. Famille éteinte.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

# CHRONIQUE

---

**SOMMAIRE.** — Une rectification au sujet de M. Rio. — M. Louis Galles. — Les prix de vertu; les époux Besnard et M<sup>lle</sup> Prudhomme. — Un tableau de M. Marguerie. — Le projet d'église au Sacré-Cœur, de MM. Douillard frères. — La statue de Châteaubriand.

Ouvrons cette chronique par une rectification. Notre excellent collaborateur, M. F. Jégou, l'auteur de *l'Histoire de la fondation de Lorient et de la Confrérie M<sup>or</sup> saint Nicolas de Guérande*, a bien voulu nous adresser, il y a quelques jours, une note intéressante, tirée de sa remarquable collection de documents historiques originaux concernant notre province, et en particulier les annales morbihannaises. Un passage de cette note nous permet de rectifier une erreur commise dans notre dernière livraison sur la foi du dictionnaire de Vapereau, et sera d'un grand secours aux biographes qui feront plus tard des recherches sur la vie et les œuvres de l'éminent auteur de *l'Art chrétien*. M. Jégou possède un double de l'acte de naissance du ~~savant~~ Morbihannais, et il en résulte que M. Rio, qui reçut les prénoms de *François-Alexis*, est né non pas à l'île d'Ars, comme nous l'avons indiqué, mais au Port-Louis, alors appelé Port-Liberté, le deux prairial an cinq (25 mai 1797), de Marc Rio, marchand, natif de Landaul, et de Marie-Anne Dréan, de l'île d'Ars, domiciliés au Port-Louis. La mère seule de M. Rio était donc de l'île d'Ars, et c'est ce qui a sans doute causé l'erreur du dictionnaire de Vapereau, que nous avons bénévolement endossée. On sait, du reste, qu'ayant aimé d'un amour de prédilection cette île du golfe morbihannais, qu'il regardait comme son pays natal, l'ancien lieutenant de la compagnie du collège de Vannes a voulu y être inhumé. Ses restes mortels y ont été transportés le vendredi 24 juillet dernier.

Quelques jours après, un autre de ses compatriotes, travailleur infatigable, artiste, érudit, intrépide archéologue et l'un des membres les plus actifs de la Société polymathique du Morbihan, descendait à son

tour dans la tombe; mais, hélas! bien prématurément: car M. Louis Galles, chef de l'une de ces anciennes et respectables familles d'imprimeurs dont s'honore la Bretagne, est mort à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de quarante-sept ans. Tous ceux qui ont suivi les travaux remarquables accomplis dans le domaine de l'archéologie mégalithique par la vaillante Société de Vannes, savent quelle part M. Louis Galles a prise depuis une vingtaine d'années à toutes les fouilles, devenues classiques, qui ont rendu le musée de la Tour Clisson célèbre dans toute l'Europe. Il travaillait à une histoire générale des fiefs et des seigneuries du Morbihan au moyen âge, ouvrage considérable, pour lequel il n'avait épargné aucune fatigue ni aucune recherche, si pénibles qu'elles fussent, dans les vieux cartons de nos archives départementales. Cette histoire reste malheureusement inachevée, et les fragments que M. Galles en avait déjà publiés feront ressentir plus vivement encore la perte de cet homme de bien et de ce savant modeste, qui fut pour tous ses collègues le plus affectueux et le plus dévoué des amis.

— La séance publique annuelle de l'Académie française, tenue le jeudi 13 août, au palais de l'Institut, est venue nous apporter quelque consolation à la vive douleur que nous causent depuis quelque temps les pertes réitérées qui frappent sans relâche notre province et transforment nos chroniques mensuelles en véritables nécrologes. Trois prix Montyon de deux mille francs ont été décernés par l'Académie; tous les trois appartiennent à l'Ouest, et deux d'entre eux à la Bretagne: ce qui prouve que les provinces où l'esprit religieux s'est le mieux conservé, sont aussi celles où s'épanouissent le plus volontiers les semences des héroïques vertus. Mais laissons la parole à l'éloquent rapporteur des prix, M. Cuvillier-Fleury, qui a si bien su faire valoir le généreux dévouement de nos compatriotes couronnés:

Qui était moins connu et qui désirait moins l'être que ces *époux Besnard*, sur lesquels la ville de Rennes tout entière, ses autorités en tête, semble appeler l'attention de l'Académie française? Marie-Joseph Besnard est le chef d'un modeste atelier de serrurerie, dont le produit suffisait à peine aux besoins de son ménage. Ces humbles ressources, il a voulu les partager avec de plus pauvres que lui. « Trésor de charité, disait le roi Stanislas, seul trésor qui s'augmente par le partage. » Le gain de la semaine, Besnard le distribue tous les dimanches aux malades, aux orphelins, aux infirmes, aux prisonniers, à tous ceux qui souffrent, tantôt les uns, tantôt les autres. Sa femme est associée depuis trente ans à cette œuvre de bienfaisance, patiente, assidue, vigilante, sans trace d'étalage, sans recherche d'émotion, toujours prête pour le bien avec le calme des bonnes consciences et le sourire du sacrifice.

Un jour, M<sup>me</sup> Besnard sortait pour la première fois de chez elle après une longue maladie. Elle rencontre, à quelques pas de sa demeure, quatre enfants à peu près

abandonnés par leurs parents, le-corps couvert d'une lèpre hideuse, et dans un état de saleté accumulée tellement dégoûtant que l'aumône elle-même s'éloignait d'eux avec une sorte d'horreur. M<sup>me</sup> Besnard les attire chez elle, les adopte, se livre à une série de soins aussi rebutants que nécessaires, bravant la contagion qu'elle avait ainsi logée sous son toit. L'œuvre de salut dura plusieurs semaines. Pendant ce temps-là, et pour suffire à l'établissement de sa famille agrandie, Besnard élargissait la maison. Où trouvait-il de l'argent pour une telle œuvre ? Demandez à Dieu. Il se faisait pauvre, se privait de tout. « Que je suis heureuse, écrit une femme du pays, sauvée elle-même et par les mêmes mains d'une situation désastreuse, que je suis heureuse que ma misère ait pu servir de témoignage, devant les autorités de notre ville, aux bienfaits cachés de M<sup>me</sup> Besnard ! quelle douceur dans son accueil ! quelle délicatesse dans sa prévoyance ! Combien de fois ne m'a-t-elle pas donné le premier morceau de sa table !... »

Un autre jour, M<sup>me</sup> Besnard s'arrête dans la rue. Elle avait vu passer une pauvre fille, errante, à peine vêtue. Elle lui couvre les épaules avec son camail et prend soin de la faire conduire au Refuge de Saint-Cyr, où sa jeunesse et son honneur seront en sûreté. Combien de jeunes indigentes n'a-t-elle pas ainsi sauvées du dernier malheur ? Dans cette sainte tâche du rachat des âmes menacées ou possédées par une corruption précoce, son zèle ne s'arrêtait devant aucun dégoût, aucun opprobre. Bossuet nous parle quelque part de la passion du grand apôtre saint Paul pour ce qu'il appelle « les glorieuses bassesses du christianisme. » La charité chrétienne a aussi les siennes. Elle arrive, sous les traits de M<sup>me</sup> Besnard, jusqu'au seuil de ces infâmes repaires que le plus grossier libertinage a seul l'audace de franchir. Elle passe outre. Elle monte les degrés sordides.... « Qu'on me procure, nous écrit l'abbé Verdy, aumônier du couvent de la Visitation, vingt femmes comme M<sup>me</sup> Besnard, et je me charge de transformer la classe ouvrière de Rennes !... »

Mais voici que la guerre éclate. La vaillante femme apprend que le camp de Conlie regorge de malades et de mourants. Elle y court. Elle se voue au service des ambulances. Son âge semblait lui interdire une telle épreuve, et ses forces en apparence n'y pouvaient suffire,

Mais dans un faible corps s'allume un grand courage,

a dit le poète ; et le courage l'a soutenue jusqu'au bout. Son mari, resté à Rennes, soignait les soldats atteints de la petite vérole noir, ensevelissant les cadavres ; toujours debout, comme en faction, à toute heure de la nuit, au premier cri d'un agonisant, au premier appel de la mort.

Je suis bien forcé d'abrèger tous ces témoignages qui ont si grandement édifié l'Académie française sur les mérites des époux Besnard. Il est un mot qui se reproduit sans cesse dans les pièces que j'avais sous les yeux : « Ils s'oublient eux-mêmes ! » C'est le secret de cette pauvreté, tournée en richesse. Oui, Messieurs l'oubli de soi-même, la calme insouciance du lendemain, la foi dans la Providence *que cela regarde* (c'est le mot sublime de ces insouciantes de la charité) ; accepter de Dieu toute œuvre de périlleuse assistance comme une bonne aubaine qu'il nous envoie, sans songer aux risques, sans faire le compte de ses ressources ; aller de l'avant dans le bien, le cœur haut, *sursum corda*, l'allure modeste ; — il y a là, non pas seulement un exemple édifiant, mais un beau spectacle, et je ne sais quel attrait

esthétique où se complaisait sans doute, quand il nous faisait les légataires de sa charité, l'heureuse prévoyance de M. de Montyon.

L'Académie accorde aux époux Besnard le premier prix Montyon, qui est de deux mille francs.

Un prix de pareille somme est accordé à M<sup>lle</sup> *Emilie Prudhomme*, sur la foi d'une lettre touchante, couverte des signatures les plus honorables : députés, conseillers, magistrats, membres du clergé de la ville de Nantes. *Emilie Prudhomme* a cinquante-huit ans. Sa vie se résume dans une œuvre unique ; mais cette œuvre dure depuis près d'un demi-siècle. Toute jeune encore et orpheline, M<sup>lle</sup> Prudhomme est adoptée par un honnête ouvrier, sans fortune comme elle, et qui bientôt après se trouve frappé par un affreux malheur. Un cancer avait atteint son visage et le dévorait. Pour arrêter le progrès du mal, pour soutenir non-seulement le courage du patient, mais celui de sa femme, *Emilie* était seule. Elle n'a jamais reculé d'un pas, d'une heure, soit devant l'horrible dégoût du traitement qu'il fallait appliquer au malade, soit devant le péril de la contagion.

Un jour elle est atteinte à son tour. Après quelques semaines d'une cure énergique et hâtive, elle revient à son poste, où elle est encore, « portant sur son visage, dit l'auteur de la lettre que nous avons citée, une cicatrice aussi glorieuse que celle du champ de bataille. » Demandons-nous seulement comment *Emilie Prudhomme* suffisait aux charges de son obscure et inépuisable bienfaisance. Elle gagnait, comme dévideuse dans une filature de coton, savez-vous combien, Messieurs ? Un franc vingt centimes par jour. Un de ses parents, voulant l'arracher plus tard aux angoisses d'une pareille épreuve, lui offre chez lui un asile contre la misère. Elle refuse. Le vieil ouvrier qui l'a autrefois accueillie a plus que jamais besoin d'elle. Elle lui restera. La mort seule aura raison de sa reconnaissance obstinée.

— Vous avez tous, chers lecteurs, lu et relu cette fin de poème, si émue et si chrétienne, que le chantre de *Pernette* a intitulé *Les Noces* :

Les hauteurs s'éclairaient aux approches du soir ;  
 Sur la couche de fleurs prête à le recevoir,  
 Colorant ses rideaux de neige en rose tendre,  
 Le soleil amoureux s'apprêtait à descendre.  
 A l'orient, jamais si profond et si pur,  
 L'infini grand ouvert n'avait lui dans l'azur...  
 Et, sous les noirs sapins formant le sanctuaire,  
 Commença devant Dieu la noce mortuaire...  
 Un sanglot éclatant répondit pour *Pernette*.  
 A genoux, près du lit, tombant pâle et muette,  
 Elle saisit la main que tendait le mourant,  
 De sa lèvre à son sein, la baisant, la serrant,  
 La baignant de ses pleurs, et, du geste et de l'âme,  
 Lui faisant mille fois cet aveu qu'il réclame,  
 Disant par tout son être un oui silencieux  
 Étouffé dans sa voix, mais résonnant aux cieux.

Pardonnez au chroniqueur, s'il s'abandonne au charme de ces beaux vers : c'est qu'il vient d'assister à la scène elle-même, fidèlement retracée par un pinceau ami, avec ce double sentiment de poésie et de foi, dont le parfum s'exhale si pénétrant du beau poème de M. de Laprade... Au milieu du panneau central de la grande salle de lecture construite récemment pour le Cercle catholique de Nantes, le président de cette association fortunée vient de placer une toile magistrale, de M. Gustave Marquerie, représentant les derniers moments de Pierre. Tous ceux qui ont visité l'exposition du Salon dernier ont été frappés de la vérité et de l'expression toute poétique que M. Marquerie a su apporter dans le portrait de M. de Laprade. Autant le peintre nous a présenté la physionomie vivante du poète, autant il a déployé ces qualités si éminemment artistiques dans la représentation de son œuvre. Voyez, se détachant sur un ciel tout illuminé des splendeurs du soleil couchant, ce groupe harmonieux aux demi-teintes crépusculaires, que domine la silhouette calme et grave du prêtre, dominé lui-même par la croix. On comprend tout de suite qu'il va allier le ciel avec la terre ; et quelle bonté majestueuse dans ses traits ! quelle noblesse dans son attitude ! Il étend ses mains pour bénir, et l'on voit sur le visage de Pierre, déjà frappé des atteintes de la mort, que cette bénédiction porte ses fruits ; il est impossible de rendre plus heureusement que ne l'a fait M. Marquerie, cette double expression du bonheur pressenti de la félicité céleste et de la douleur de quitter l'amante dévouée au doigt de laquelle le blessé pose d'une main mourante l'anneau des fiançailles.

Allez admirer ce tableau, ami lecteur ; vous en rapporterez une impression pénétrante, trait caractéristique d'une œuvre saine, élevée et toute chrétienne. Mais ce sujet nous entraînerait beaucoup trop volontiers au delà des limites que nous devons nous imposer ; de Nantes transportons-nous à Paris.

— Le jury constitué pour décerner le prix du concours des projets destinés à la construction d'une église au Sacré-Cœur, sur la butte Montmartre, a prononcé définitivement son arrêt, et l'heureux vainqueur est M. Abadie, qui a présenté un projet de basilique dans le style du XI<sup>e</sup> siècle, d'un aspect sévère et vraiment religieux ; œuvre de savante et patiente reconstitution archéologique, dont les perspectives présentent un ensemble imposant et harmonieux. Nous ne discuterons pas ici les mérites relatifs des soixante-dix-huit concurrents qui ont répondu avec empressement à l'appel de M<sup>sr</sup> le cardinal-archevêque de Paris ; mais nous devons une mention très-honorable au projet de deux artistes nantais, MM. Douillard frères, architectes vraiment religieux, remarque un critique, qui connaissent les églises autrement que par ouï-dire, ne les ont



pas seulement pratiquées dans les traités d'architecture et savent quelles en sont les conditions normales et essentielles. Nous avouons franchement que, malgré l'autorité de la décision du jury, qui ne leur a accordé que le *quatrième prix* (rang dont ils doivent être, du reste, très-justement fiers, car sur les 78 projets présentés, on en comptait au moins une douzaine de très-remarquables), nous eussions mis leur étude en balance fort indécise avec le projet couronné. Et d'abord, rappelons le programme de ce concours, qui prouve une fois de plus combien le catholicisme est favorable au développement des études artistiques.

Le terrain destiné à recevoir l'église du Sacré-Cœur sur les buttes Montmartre a 90 mètres de long sur 50 de large. Les projets doivent comprendre une crypte, communiquant à la fois avec le dehors et avec l'église supérieure. Celle-ci doit être surmontée d'une ou de plusieurs parties hautes, visibles de loin ou d'un accès facile. Elle contiendra, outre la grande nef, des bas-côtés tournant autour du sanctuaire et des tribunes au-dessus des bas-côtés. Il faut que le chœur et le sanctuaire soient assez vastes pour se prêter à de grandes cérémonies publiques. Une statue du Sacré-Cœur sera placée extérieurement d'une manière très-apparente. Les bâtiments destinés aux sacristies et à l'habitation du clergé seront situés en dehors de l'église et réunis à elle par une galerie couverte, qui ne doit pas se confondre avec le bâtiment principal. La crypte et l'église supérieure seront conçues de manière à ce qu'on y puisse installer au moins une vingtaine de chapelles, dont une grande à la Vierge.

Enfin les projets doivent comprendre un plan d'ensemble, c'est-à-dire de l'église avec ses dépendances, ses abords et ses accès. Le devis total de l'église, non compris les accès, ni la décoration et l'ameublement, ne doit pas dépasser sept millions.

« Or, — dit admirablement M. Victor Fournel, et nous partageons en tout point son avis, — MM. Douillard ont envoyé deux projets, tous deux dans le style roman, dégagé de tout mélange hybride et bâtard, dont l'un est des plus remarquables, et dont l'autre est excellent. On peut hardiment le mettre au premier rang, et je ne vois guère que M. Abadie qui pourrait lui disputer la palme. Encore le plan de M. Abadie ressemble-t-il plutôt à la restitution d'un ancien édifice, et n'a-t-il pas l'originalité de conception que MM. Douillard ont su unir à la rigoureuse pureté du style.

» On ne saurait rien voir de mieux entendu pour les besoins du culte et pour le déploiement des vastes cérémonies catholiques que l'intérieur de ce vaste édifice, rien de plus imposant que l'apparence extérieure. La juste proportion, l'harmonie parfaite, la grandeur sans effort, l'heureuse appropriation de toutes les parties au but, la richesse pleine de goût de la décoration, les vastes dimensions du dôme dont la base quadrangulaire, ornée de statues, ressemble à une seconde église superposée sur la première, tout, sauf quelques détails un peu lourds, et qu'il serait bien facile de rectifier, est de nature à satisfaire les juges les plus difficiles.

» On a lieu de s'étonner que le nom de MM. Douillard ne figure point parmi les concurrents placés hors ligne par le jury. Peut-être est-ce parce que les dépenses du monument dépasseraient trop évidemment le chiffre maximum fixé pour le devis. Mais il en est bien peu qui se soient renfermés dans ce chiffre de sept millions, pourtant assez large, à ce qu'il semble. La plupart s'y sont conformés sur le papier sans doute pour ne pas effaroucher le jury et ne point s'exclure *à priori* du concours ; mais ce sont là des devis fallacieux et fictifs, que dément la vue de leurs projets, surtout quand on réfléchit que les travaux préparatoires et les fondations de l'édifice absorbent déjà plusieurs millions à eux seuls. Peut-être MM. Douillard frères sont-ils du petit nombre de ceux qui ont eu la franchise d'écrire les vrais chiffres sur leurs devis, et il serait fâcheux qu'on les eût punis de leur sincérité. »

On sait qu'une des conditions du concours était que le projet définitif exécuté à la suite du classement, pourrait ne pas reproduire exactement le projet couronné, et qu'on aurait la faculté d'emprunter, pour le transformer, des dispositions et des détails aux projets placés à la suite. Formons le vœu que les défauts reconnus dans l'étude de M. Abadie, soient corrigés à l'aide de celles de MM. Douillard.

— Bonne nouvelle pour les amis du grand art sculptural : la commission nommée par le conseil municipal de Saint-Malo pour s'occuper de l'exécution de la statue de Châteaubriand, a choisi M. Millet, artiste de talent, qui s'est acquis une juste célébrité par des œuvres d'une importance capitale. C'est lui qui a exécuté cette colossale statue de Vercingétorix placée à l'exposition de 1867 dans la grande salle du Palais de l'Industrie, et inaugurée depuis à Alesia, là même où le dernier des Gaulois brisa son épée. Il est l'auteur du groupe principal qui couronne le faite du nouvel Opéra, du tombeau de Murger, de la statue de Louvois, de l'un des chefs-d'œuvre de sculpture moderne conservés au musée du Luxembourg, l'Ariane, etc., etc.

M. Millet s'est mis immédiatement en rapport avec le maire de Saint-Malo et les membres de la commission ; il a visité la ville, et il est d'avis que la statue de Châteaubriand doit être élevée sur la place qui porte son nom et à quelques pas de la maison où il est né. L'inauguration du monument est fixée au 4 juillet 1875, vingt-septième anniversaire de la mort de l'auteur du *Génie du christianisme*.

— L'ouverture de l'exposition que nous avons annoncée dans notre dernière livraison, de l'œuvre décorative de M. Paul Baudry pour le foyer du nouvel Opéra, a été remise au 20 de ce mois. Il y aura là plus d'une surprise pour les admirateurs du talent du maître vendéen.

LOUIS DE KERJEAN.

## BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A TRISTELLANI CARMINA MACARONICA. Vindictæ adversus Julium Simonem carmina latina prohibentem. Epistolium ad Radicales. Francportus hecatombe. In-8°, 23 p. — Brest, imp. Roger père.

BULLETIN DES ACTES DU COMICE AGRICOLE CENTRAL DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, 1<sup>re</sup> année. N° 1, 1<sup>er</sup> trimestre, avril 1874. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Grinsard. Prix de l'abonnement, par an... 1 fr.

DOCUMENTS SUR L'ILE DE BOUIN (VENDÉE), précédés d'une notice historique, par MM. Luneau, ancien député, et Edouard Gallet, membre de plusieurs sociétés savantes. In-8°, 608 p. et 2 cartes. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

GUIRLANDE (LA) DE ROSES. Recueil de pièces de poésie admises au concours littéraire ouvert à Saint-Malo, au mois d'août 1873, par Henri Goron, directeur de la *Chronique des bains de mer*. In-12, 52 p. — Saint-Malo, imp. Renault.

HEURE NATIONALE (prose et vers); par Pitre M. In-8°, 402 p. — Nantes, imp. Etiembre et Plédran.

KIMIADOU AN DEN IAOUANK A VREIZ, o partial gard mobilizet, er blavez 1870, en amzer a vrezel (vérs); par Charles Sinquin. In-8°, 6 p. — Quimperlé, imp. Sinquin.

MANUEL DE LA CONGRÉGATION DE RENNES. In-32, 151 p. — Rennes, imp. Gatel et C<sup>ie</sup>.

ŒUVRES D'AUGUSTE BRIZEUX. *Les Bretons, Marie, Telen Arvor, Furnez Breiz*. 2 vol. petit in-12, 540 p. et port. — Paris, lib. Lemerre. Chaque volume..... 5 fr.

PATER (LE), petit poème vendéen, par Emile Grimaud. In-8°, 12 p. — Paris, lib. Douniol.

(Extrait du *Correspondant*).

PÈLERINAGE (LE) A NOTRE-DAME D'ESPÉRANCE. Relations et documents. In-18, 108 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

PETIT MANUEL DE LA CONFÉRENCE DE L'ÉCOLE SAINT-CHARLES. In 32, 96 p. — Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

PREMIER (LE) ENSEIGNEMENT DES SCIENCES PAR LA FAMILLE. Discours prononcé par le R. P. Guillemet, le 27 juillet 1874, à la distribution des prix de l'école Saint-Charles, de Saint-Brieuc. In-8°, 18 pp. — Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

QUINZE JOURS EN BRETAGNE. Notes de voyage; par Charles Guignard (l'Amphion). In-8°, 36 p. — Chaumont, imp. v<sup>e</sup> Miot-Dadant.

SIMPLES NOTIONS SUR L'ACHAT ET L'EMPLOI DES ENGRAIS COMMERCIAUX. Exposé élémentaire des faits qu'il importe aux cultivateurs de ne pas ignorer, utilité des laboratoires de chimie agricole; par Adolphe Bobierre, directeur de l'École supérieure des sciences de Nantes. 2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée, avec planches coloriées et figures intercalées dans le texte. In-18 jésus, 157 p. Paris, lib. G. Masson.

# L'ABBÉ JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

---

*La Vie et les Œuvres de Jean-Marie Robert de La Mennais, prêtre, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, d'après sa correspondance et autres documents, en majeure partie inédits, par M. S. Ropartz* <sup>1</sup>.

Ouvrage sérieusement étudié, comme tout ce que publie M. Ropartz, et écrit avec un sentiment profond de piété filiale. M. Ropartz eut, en effet, au collège de Saint-Méen, M. de La Mennais pour premier maître, et ces relations de l'enfance, lorsqu'elles ont inspiré d'un côté l'affection, de l'autre le respect, sont de celles qui survivent à tout. Ce fut donc une heureuse pensée, de la part des *Frères de l'Instruction chrétienne*, de confier à l'ancien élève de Saint-Méen, resté homme de foi et devenu homme de lettres, tous les papiers de leur père, afin qu'il pût éclairer, d'un jour complet, sa vie et ses œuvres.

Nulle mission, à coup sûr, ne pouvait être plus douce pour M. Ropartz. Aussi n'a-t-il épargné ni soin ni peine pour que son livre réponde à l'attente de cette grande famille religieuse dont les membres dépassent aujourd'hui le chiffre de mille et les élèves celui de 70,000. Quelle plus belle épitaphe pourrait-on inscrire sur une tombe ! Mille jeunes gens recrutés, comme les apôtres, parmi les travailleurs, et renonçant à la famille, cette suprême jouissance de ceux qui en ont peu, pour se faire les hommes de peine de la civilisation, les pionniers de l'intelligence, et 70,000 enfants se succédant dans leurs écoles, 70,000 appelés constamment à la double lumière de la science et de la foi, de la science qui éclaire sans fortifier et de la

<sup>1</sup> Un vol in-8° de XI-491 pages. Lecoffre et fils, éditeurs, rue Bonaparte, 90.

foi qui soutient autant qu'elle éclaire. Que l'abbé Jean de La Mennais fût un homme de génie, personne n'en doutera après avoir lu ses écrits et étudié son œuvre. D'où lui venait cependant son génie? D'un esprit éminemment distingué, sans doute, mais surtout des règles qu'il avait imposées à cet esprit : *Zèle de feu, volonté de fer et humilité à toute épreuve.*

« Ce ne sera pas le nombre qui fera la force de votre congrégation, disait-il à ses religieux, mais l'humilité », et, comme pour graver plus profondément cette pensée dans leur esprit, il écrivait en tête de leurs statuts : *DIEU seul. Tel est le secret de la force des saints. La sainteté crée parfois le génie ; le génie s'associe souvent à la sainteté, mais il ne la produit jamais.*

L'histoire des deux frères de La Mennais en est une grande preuve. Nous avons raconté cette histoire, il y a douze ans <sup>1</sup>, et elle est trop connue pour que nous y revenions aujourd'hui. Qu'on nous permette seulement d'éclairer, avec M. Ropartz, un point mal vu jusqu'à présent. Je veux parler de la part que prit l'abbé Jean à l'entrée de son frère dans le sacerdoce. On s'est demandé si l'abbé Féli de La Mennais, incrédule jusqu'à vingt-deux ans, au point de n'avoir fait sa première communion qu'à cet âge, puis converti *par entraînement*, suivant le mot de M. Ropartz, avait eu jamais une vocation sérieuse. Assurément, si l'on juge de ses sentiments par ses livres ascétiques, la *Journée du Chrétien*, *l'Imitation*, le *Guide du premier âge*, sa vocation ne pouvait être douteuse. L'amour divin y parle, en effet, suivant le mot d'un bon juge, *une langue qui n'a pu être apprise que dans la méditation et aux pieds de Jésus-Christ* <sup>2</sup>. Et cependant l'abbé Jean n'avait pas été sans inquiétude. « Féli, écrivait-il le 10 août 1815, a commencé une retraite à la fin de laquelle M. Carron lui a promis de le décider sur le parti qu'il doit prendre. Je prie le bon Dieu de tout mon cœur de les éclairer l'un et l'autre ; *mais je suis enchanté de n'être pour rien dans cette décision-là* <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Introduction aux *Lettres inédites de J.-M. et F. de La Mennais à M<sup>sr</sup> Bruté.*

<sup>2</sup> L'abbé de Salinis. *Mémorial catholique*, t. IV, p. 270.

<sup>3</sup> Lettre inédite que nous devons à M. Ropartz, p. 204.

Ainsi l'homme qui connaissait le mieux l'ardent écrivain, le frère qui recommandait à ses amis d'être discrets avec son frère, tant son imagination était vive, était le premier à hésiter devant cette imagination. Plus tard, il est vrai, lorsque Féli fut sous-diacre, c'est-à-dire lorsqu'il eut pris des engagements irrévocables, l'abbé Jean se départit de sa réserve. Du moment, en effet, que son frère ne pouvait plus reculer, il ne pouvait lui-même l'engager qu'à avancer. Ses liens ne devaient pas être plus étroits et sa force devait être plus grande. Qui connaissait mieux que les deux La Mennais ce passage de l'*Imitation* : « Lorsque le prêtre célèbre, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Eglise, il procure des secours aux vivants et *se rend lui-même participant de tous les biens* <sup>1</sup>. »

Ainsi s'explique cette phrase que j'avais citée, phrase écrite par l'abbé Jean au moment où son frère venait de recevoir la prêtrise, à l'âge de trente-quatre ans, et après sept ans d'ordres mineurs : « *Il lui en a singulièrement coûté pour prendre sa dernière résolution. M. Carron d'un côté, moi de l'autre, nous l'avons entraîné, mais sa pauvre âme est encore ébranlée du coup* <sup>2</sup>. »

Le nouveau prêtre chercha-t-il du moins à se remettre de l'ébranlement par les consolations et la force que l'on est sûr de trouver dans la prière et surtout dans l'oblation journalière du saint Sacrifice ? Tout d'abord, je n'en doute pas, mais pas longtemps. « Nous avons souvent entendu plusieurs de ses amis intimes, dit un éminent historien, exprimer le regret que le pape Léon XII lui eût accordé la dispense de réciter le bréviaire..... S'il s'affranchissait du bréviaire, y suppléait-il, du moins, par l'oblation du sacrifice eucharistique ? Dans les

<sup>1</sup> L. IV, ch. v.

<sup>2</sup> *Lettre à l'abbé Bruté*, du 8 juin 1816. — J'avais fait suivre cette phrase d'un mot irréfléchi, comme tous les cris de douleur : *fatale erreur des intentions les plus saintes !* Ce mot m'a été reproché par des ecclésiastiques d'un haut mérite. Il me convenait peu, en effet, je l'avoue, de taxer d'erreur un jugement porté par des hommes tels que l'abbé Carron et aussi, semblait-il, par l'abbé Jean. Mon excuse sera la ressemblance assez grande qu'offrent les traits d'un intrus et ceux d'un traître.

temps ordinaires, il célébrait la messe rarement.... Ah ! qu'un prêtre qui ne récite pas son bréviaire et qui ne dit pas la messe est en péril ! <sup>1</sup> »

Les services qu'il rendait d'ailleurs à l'Église étaient signalés. Sous la savante et pieuse inspiration de son frère, il avait porté de rudes coups au gallicanisme, tout-puissant alors ; il n'en porta pas de moins rudes à l'incrédulité, qui avait repris ses allures triomphantes. Aussi lorsqu'il alla à Rome, au mois de juin 1824, ses admirateurs — et j'étais du nombre — s'attendaient-ils à le voir revenir cardinal. « J'ai lieu de croire, écrivait l'abbé Jean, le 12 septembre, que le pape a offert à mon frère le chapeau de cardinal, et j'ai aussi tout lieu d'espérer qu'il le refusera. »

Le chapeau cependant fut-il réellement offert ? On peut en douter. S'il l'eût été, la comtesse Louise de Senft, une des amies les plus dévoués de l'illustre écrivain, lui eût-elle écrit, deux ans après (15 novembre 1826) : « A bon entendeur salut : la comtesse R... raconte que le bruit d'une certaine nomination au cardinalat (CERTAIN CARDINALSHIP) s'étant répandu dans Rome, quelqu'un osa y faire allusion dans un entretien avec le Saint-Père, qui n'a donné aucune réponse quelconque. Il fut ensuite question de la promotion d'une autre personne qui avait, par avance, acheté son costume. — Il fera bien de vendre sa pourpre, dit alors le pape, car les teignes pourraient bien s'y mettre. — Je puis beaucoup d'espérance dans ces renseignements, et j'ai voulu me hâter de vous conter tout cela moi-même <sup>2</sup>. »

Ainsi, toute l'espérance était fondée sur ce que le Pape n'avait

<sup>1</sup> *La Vie et les Œuvres de M<sup>r</sup> Gerbet*, par M<sup>r</sup> de Ladoue, évêque de Nevers, t. I, p. 250. Nous sera-t-il permis d'ajouter que la négligence à porter le costume ecclésiastique, l'habitude de se revêtir, à la campagne, d'une *redingote grise et d'un chapeau de paille jaune*, comme les disciples de La Mennais nous le représentent, dissimulent par trop le prêtre aux yeux de ceux qui tiennent à le reconnaître toujours, pour toujours le respecter.

<sup>2</sup> *Correspondance de La Mennais*, publiée par Forgues, t. I<sup>r</sup>, p. XLVIII. — L'ensemble de la lettre est en français, mais le passage que je cite est en anglais, comme s'il s'agissait d'un grand mystère.

dit ni oui ni non, tandis que pour un autre il avait fait une réponse qui équivalait à un non formel. Si ce n'était pas espérer contre l'espérance, c'était tout au moins se contenter de peu.

D'après une autre lettre, je le sais, il aurait été question pour l'abbé de La Mennais de se fixer à Rome, *quelques années* avant 1832 ; mais rien n'indique assurément que ce fût comme cardinal. Voici d'ailleurs la phrase : — « Oh ! combien je me félicite, mandait-il de Rome à la comtesse de Senft, du parti que j'ai pris, il y a quelques années, de me fixer ailleurs, et que vous m'avez tant reproché. J'aurais traîné dans ce désert moral une vie inutile, me consumant d'ennui et de chagrin. Ce n'était pas là ma place. J'ai besoin d'air, de mouvement, de foi, d'amour, de tout ce qu'on cherche vainement au milieu de ces vieilles ruines, sur lesquelles rampent, comme d'immondes reptiles, dans l'ombre et dans le silence, les plus viles passions humaines <sup>1</sup>. »

Remarquez bien que cette lettre est antérieure à la rupture ; elle porte la date du 10 février 1832, c'est-à-dire du moment où La Mennais arrivait à Rome, prêt à *désavouer*, disait-il, la moindre pensée qui pourrait s'éloigner de celles de l'auguste pontife qu'il appelait son *père*. A peine est-il arrivé, et déjà il lui tarde de *sortir de ce grand tombeau, où l'on ne trouve plus que des vers et des ossements* <sup>2</sup>.

Chose singulière ! dès 1824, et malgré sa ferveur d'alors, La Mennais n'aspirait, en arrivant à Rome, qu'à quitter Rome. On ne citerait peut-être pas un pèlerin qui, en mettant le pied dans la ville sainte et en priant sur les tombeaux des Apôtres, n'ait éprouvé de ces émotions, que saint Paul appelle *inénumérables*, mais qui se font jour du moins par quelques élans du cœur. Eh bien ! j'ai vainement cherché de ces élans dans les lettres de La Mennais. Écrivant, le 15 juillet 1824, à M<sup>lle</sup> de Lucinière, qui aurait été si émue à sa place, il se borne à lui dire : « J'ai vu deux fois le Saint-Père qui m'a reçu avec une extrême bonté... C'est un bon et digne pape et un homme de grand mérite. Je

<sup>1</sup> Collection Forgues, t. II, p. 231.

<sup>2</sup> *Idem*.



*ne vous dirai rien de Rome ; ce sera le sujet de nos conversations à mon retour. Nous avons une chaleur étouffante... Je vous avertis que la cuisine italienne est détestable pour nous autres Français. J'ai envie de retrouver un bon bouillon, un bon bouilli et un bon rôti... Voilà un propos bien édifiant dans la capitale du monde chrétien...<sup>1</sup> » Et c'est tout !*

Quelques-uns de ses biographes ont raconté que son portrait était, avec le crucifix, le seul ornement du cabinet de Léon XII. Le seul ! c'est peut-être beaucoup dire<sup>2</sup>. Comment, d'ailleurs, ce portrait y était-il venu ? Était-ce le pape qui l'avait désiré, qui l'avait demandé ? Un des amis romains de La Mennais va nous répondre : « Lundi de la semaine prochaine, lui écrivait-il, je serai aux pieds du Saint-Père. Je lui offrirai votre portrait lithographique, que j'ai fait encadrer dans une *cornice* d'une très-grande beauté. Avant de le lui présenter, je l'ai fait interroger ; et il a eu la bonté de me faire entendre que *Sa Sainteté acceptera volontiers le portrait de M. de La Mennais, mais qu'elle désire que le Père...* (probablement le P. Orioli ou le P. Ventura) *le lui présente en personne*. Qu'il me tarde, mon très-cher ami et frère, que ce portrait soit exposé dans la chambre d'audience du Souverain-Pontife ! J'espère, par ce seul trait de la bienveillance souveraine envers vous, que les courtisans au moins apprendront à vous estimer davantage, et je me flatte que votre modestie voudra bien me pardonner cette sainte *coterie romaine*, en faveur des conséquences salutaires qui peuvent en résulter pour la vérité<sup>3</sup>. »

Mais, franchement, si Léon XII s'était expliqué à haute voix sur La Mennais, s'il lui eût surtout offert la pourpre, est-ce qu'il eût été besoin de ce petit artifice pour manifester la bienveillance du souverain et protéger la *vérité* ? La bienveillance du souverain était d'ailleurs incontestable. Léon XII s'informait des nouvelles du hardi champion de la papauté et recommandait à ses corres-

<sup>1</sup> Collection Forgues, t. I<sup>er</sup>, p. 114.

<sup>2</sup> N'y avait-il pas aussi une statuette de la Vierge ? Elle s'y trouvait du moins sous Grégoire XVI.

<sup>3</sup> Lettre du 8 juin 1827. Collection Forgues, t. I, p. XLVI.

pondants de le lui dire. *Assurez-le*, ajoutait-il, *de toute mon affection*. On aurait voulu plus. Mais Rome est à la fois prudente et clairvoyante<sup>1</sup>. Et comment ne l'eût-elle pas été lorsqu'un simple rhéteur, tel que Villemain, entrevoyait déjà comme un reflet du *Contrat social* dans les œuvres de l'éloquent controversiste ! Après avoir signalé en lui, pour la forme oratoire et même pour *quelques opinions hardies*, un disciple de Rousseau beaucoup plus que des Pères, il ajoutait : — « On sent que l'éloquent apôtre de l'*autorité* a été l'assidu lecteur du *Contrat social* et que cet ardent esprit pourrait passer encore d'un extrême à l'autre<sup>2</sup>. »

Nous savons ce que fut le nouvel extrême. M. Ropartz nous donne les dernières lettres de La Mennais à son frère qu'il ne voyait plus. Celui-ci, malade, menacé de mort, lui écrivait qu'il avait bien pensé à lui, *aux portes de l'éternité*. — « J'ai senti le besoin de te dire, ajoutait-il, que mon amitié pour toi... est plus vive que jamais et que mon cœur est plein du désir que nous soyons un jour réunis dans le ciel, comme nous l'avons été si longtemps et si heureusement sur la terre par la même foi. Je t'embrasse cordialement. »

La réponse du malheureux est affectueuse dans la forme ; l'impression toutefois en est navrante. Il dit en finissant que, si sa santé n'était des plus mauvaises, il irait certainement voir son frère, mais *sans rappeler le passé*, ajoute-t-il, *qu'il faut laisser désormais complètement dans l'oubli*. Ne croit-on pas sentir, en lisant cette phrase, le froid d'un glaive ?

<sup>1</sup> Je pourrais en citer comme preuve la lettre très-remarquable que M. Créteineau-Joly donne, dans son second volume de *l'Église romaine devant la Révolution*, p. 339, comme ayant été écrite le 30 août 1824, par M<sup>re</sup> Bernetti, gouverneur de Rome, depuis cardinal, au duc de Laval, ambassadeur de France près du Saint-Siège. Mais les mots qui y sont prêtés au pape sur l'abbé de La Mennais, dans lequel il croit apercevoir de loin un *apostat*, un *damné*, sont tellement graves, qu'on voudrait être sûr de leur complète exactitude. Le cardinal Bernetti était un homme d'Etat des plus distingués ; il mérita la confiance de trois papes ; mais les Romains l'appelaient un *Vesuvio* (un Vésuve), et il ne faut peut-être pas prendre ses explosions à la lettre. Dans tous les cas, il aurait écrit après coup qu'il n'aurait pas écrit plus juste.

<sup>2</sup> *Tableau de la littérature au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Leçon XXV, in fine, 1827.

La Mennais disait qu'il trouvait dans ses nouvelles convictions *plus de paix et de bonheur qu'il n'en goûta jamais en aucun temps de sa vie*<sup>1</sup>. Pourquoi donc éviter alors toute explication, toute discussion avec ses anciens amis, comme s'il était bourrelé de remords ou tout au moins d'incertitudes ? « La confusion n'a pu le confondre, suivant le mot du Prophète, et il n'a pas su rougir. Il a dit : La paix ! la paix ! et il n'y avait point de paix »<sup>2</sup>.

Je demande pardon à M. Ropartz de cette longue digression ; mais je tenais à préciser les traits de l'homme en qui l'on a vu le génie de la famille, avant de considérer celui qui en est et qui en restera la gloire. *Ils n'étaient pas frères*, a dit Pie IX. Rien, en effet, de moins semblable dans ce qui imprime un cachet définitif à la vie, et cependant on trouve chez eux, au physique comme au moral, plus qu'un air de famille. Au physique, la ressemblance est frappante ; mais sur les lèvres de l'un règne un sourire qui exprime à la fois l'esprit et la bonté ; on reconnaît un de ces hommes dont parle saint Paul, que l'espoir réjouit, que la tribulation n'abat jamais et que soutient la prière<sup>3</sup>. Chez l'autre, lorsque la polémique ne fait pas jaillir l'éclair de ses yeux, ce qui domine dans sa physionomie c'est une sombre tristesse. Au moral vous retrouvez chez les deux frères beaucoup des mêmes dons, le même amour de l'étude, des talents divers mais toujours éminents, enfin, pendant longtemps une intime et touchante fraternité de conviction, de volonté, d'espérance ; mais l'un est humble et l'autre ne l'est pas. « L'homme humble, dit le pieux auteur de *l'Imitation*, jouit d'une paix inaltérable ; la colère et l'envie troublent le cœur du superbe »<sup>4</sup>.

Voilà pourquoi Dieu a *résisté* à l'un et a comblé l'autre de ses grâces<sup>5</sup>. Celui-ci ne voyait que *Dieu seul* ; celui-là voyait Dieu

<sup>1</sup> Lettre au P. Ventura, 8 novembre 1847.

<sup>2</sup> *Jérémie*, VI, 14 et 15.

<sup>3</sup> *Sœe gaudentes, in tribulatione patientes, orationi instantes.* — *Ad Rom.* XII, 12.

<sup>4</sup> L. I, c. VII. — *Jugis pax cum humili ; in corde autem superbi zelus et indignatio frequens.*

<sup>5</sup> *Quia Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* — I. Petr., V. 5.

et un autre que Dieu ; et bientôt il ne vit que cet autre. Il n'en faut pas plus pour faire du talent un rien et de la puissance du génie une radicale impuissance.

Et maintenant , en face de cette décadence qui se poursuivra sans s'arrêter pendant vingt ans, suivons, dans l'excellent ouvrage de M. Ropartz, le développement continu de ces œuvres que peut seul enfanter le génie de la foi. M. Ropartz peint en quelques mots l'abbé Jean, *homme de foi et d'action* que le cours de sa vie nous montre toujours *égal, toujours décidé, ferme, expansif et gai dans sa fermeté, adroit et expectant au besoin*, parce qu'il se souvient sans cesse que *Dieu a pour lui l'éternité*, mais en même temps , jugeant du premier coup d'œil et jugeant bien ; *avant qu'on eût le temps de discuter si une chose était faisable, il l'avait faite* <sup>1</sup>. Le portrait est vivant et il est comme le résumé de tout le livre.

Assurément les écrits du saint prêtre sont loin d'avoir l'éloquence de ceux de son frère, cette éloquence d'indignation dont l'*Imitation* parle, *in corde superbi indignatio frequens* <sup>2</sup>, mais ils ont l'éloquence du cœur, le trait gai et fin d'un esprit vif et d'une bonne conscience. Il n'est pas une lettre de l'abbé Jean où l'on ne trouve ce sourire de la paix qui est propre aux *hommes de bonne volonté*. Parlè-t-il de la vie ? « Que la vie serait pénible, dira-t-il, si on n'en touchait pour ainsi dire le terme de sa main ! Encore un moment, *adhuc modicum* ! Une mauvaise nuit est bientôt passée ; et, quand on pense que le premier rayon de l'aurore, prolongé dans des espaces sans borne, éclaire l'immense horizon de l'éternité, qu'après l'agitation d'un court sommeil, on se réveillera au milieu de ce beau ciel où tout est paix, sécurité, lumière et amour, et cela sans fin, sans terme, sans affaiblissement, sans interruption, sans mélange, on s'étonne de se trouver si sensible aux contradictions et à toutes les misères du temps. Voilà ce que je me dis quelquefois, et si, au même moment, quelque chose vient blesser mon âme, adieu les

<sup>1</sup> Pp. 77 et 276.

<sup>2</sup> L. I. C. VII.

réflexions, et je suis près de pleurer comme un enfant. L'homme est fait de façon à ce qu'on peut s'attendre à tout de sa part, hormis à ce qui est un peu raisonnable <sup>1</sup>.

Que de vérités! et que de charme dans leur expression!

Un départ, une inquiétude, un regret, lui rappellent qu'avant tout il faut adorer, avec une soumission pleine d'amour, les impénétrables desseins de la Providence et jeter toutes nos sollicitudes dans son sein, puis il ajoutera : « Quand il tonnait, M. de Saint-Martin, dit-on, laissait tonner ; c'était assurément un brave homme ; mais je ne suis point de ceux qui admirent cette rare intrépidité et je n'aime que le *fiat* de résignation du chrétien <sup>2</sup>. » Le mot est toujours heureux, la pensée est toujours sereiné.

Vicaire général et administrateur d'un grand diocèse, il aura, en même temps, le style sobre, ferme, mais paternel, qui convient à l'autorité ; il discutera avec une sûreté d'érudition et une vigueur de logique qui mettront au pied du mur, comme on dit, tantôt un vieux prêtre constitutionnel, tantôt un important ministre. Ce ministre, M. Lainé, un de ces *modérés* de la Restauration qu'on nous vante sans cesse, avait entrepris de faire signer comme article de foi, par les professeurs des séminaires, la déclaration de 1682, abandonnée dès 1693 par Louis XIV. L'abbé de La Mennais demandait à M. Lainé si c'était sur la liberté des opinions religieuses garanties par la charte qu'il s'appuyait pour commander en matière de foi et de conscience ; il lui faisait remarquer que, si les articles de 1682 étaient lois, le concordat de 1801 pourrait bien être nul et la vente des biens ecclésiastiques aussi. Le ministre continuait-il de se faire théologien et revenait-il à la charge, invoquant Louis XIV et les *droits de la couronne*, l'abbé de La Mennais lui opposait aussitôt Louis XIV lui-même, écrivant à son ambassadeur près du Saint-Siège qu'il *n'oblige personne* à soutenir, contre sa propre opinion, les propositions

<sup>1</sup> P. 250.

<sup>2</sup> P. 251.

du clergé de France. Jamais discussion ne prouva mieux, d'un côté l'ignorance et la tyrannie du libéralisme, de l'autre la fermeté et la dignité de la vraie science et de la vraie foi.

Mais M. Lainé, le *libéral* M. Lainé, n'était pas au bout de ses prouesses. Un officier de marine se tue à Saint-Brieuc avec préméditation et ostentation, tout au moins de la part de sa famille. Le clergé lui refuse les dernières prières, et voilà aussitôt le ministre qui menace le curé, qui menace un vicaire. Ce vicaire, auquel on objectait les lois de l'État, s'était permis de dire qu'il ne se croyait pas soumis à ces lois, si elles étaient contraires à son devoir. C'était, mot pour mot, ce que les premiers chrétiens répondaient aux proconsuls. Mais M. Lainé, se faisant proconsul à son tour, écrivait : « L'auteur d'un semblable propos doit souhaiter que de justes réprimandes lui épargnent des *poursuites beaucoup plus graves* <sup>1</sup>. » Ceci s'écrivait en l'an de grâce 1818; Louis XVIII régnant et messieurs les libéraux gouvernant au nom de la liberté.

On pense bien quelle dut être la réponse de l'abbé de La Mennais. Le ministre ne trouva pour répliquer que cette naïveté, digne de prendre place dans l'histoire : — « Les ministres d'un Dieu de miséricorde doivent ignorer les causes de la mort qu'ils ne sont pas chargés de constater <sup>2</sup>. »

M. Ropartz cite deux mandements de l'abbé Jean, à l'époque où il était vicaire général de Saint-Brieuc : l'un sur la *Délivrance du Souverain-Pontife*, en 1814; il est de la plus haute éloquence; le second, sur la mort de M<sup>sr</sup> Caffarelli où la fidélité de ce prélat au siège de Pierre, lorsqu'on cherchait à *opprimer l'Église avec sagesse*, est noblement célébré.

Ce serait toutefois méconnaître le génie de l'abbé Jean que de considérer surtout en lui l'écrivain; ce qui fut sa force et sa gloire, ce fut son talent d'administrateur, de fondateur, de missionnaire par lui-même et par les familles religieuses qu'il sut créer et développer. A peine revêtu du sacerdoce, au sortir de la

<sup>1</sup> P. 245.

<sup>2</sup> P. 249.

Révolution, lorsque la religion et la science ne sont plus que des souvenirs, nous le voyons à la fois vicaire et professeur, reconstituant une paroisse et aidant à fonder un collège. A trente-trois ans, il devient vicaire général, il administre, il prêche, il veille à tout et il est partout. Le séminaire de Tréguier est créé; les instituts des *Filles de la Providence* et des *Frères de l'Instruction chrétienne* sont provoqués, formés par lui et se dévouent à l'instruction des pauvres.

Admirable histoire que M. Ropartz nous trace d'une main ferme, sans emphase et sans négligence, d'un style qui a du relief, mais nulle prétention, et toujours la gravité de l'histoire. Quand on voit ce qu'a pu faire cet homme animé de l'esprit de foi et qu'on songe que les hommes de cette trempe ont été plus nombreux peut-être dans notre siècle que dans aucun des siècles précédents, depuis le XIII<sup>e</sup>; quand on compte les institutions religieuses créées ou renouvelées, les monuments construits, les sommes consacrées aux œuvres de Dieu et qui dépassent de beaucoup celles que, dans le même temps, y aient jamais consacrées nos pères; quand on considère que la France, malgré ses erreurs, malgré ses désastres, est encore le plus ferme appui des saines doctrines, on se dit, en dépit des plus tristes présages, qu'un grand avenir lui est encore réservé. Sera-ce demain? sera-ce après-demain? Si nous ne consultations que les probabilités humaines, nous dirions : Non. Notre pays est agité comme l'Océan, et l'on ne jette pas l'ancre en pleine mer. Serions-nous même plus près du rivage, l'ancre ne tient que sur un fond solide, et c'est ce fond qui nous manque; mais il se refera. Tant d'âmes généreuses ne sont pas à l'œuvre en vain, et la France redeviendra encore ce qu'elle fut dans ses meilleurs jours : l'épée de Dieu <sup>1</sup>.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> Ces lignes étaient écrites lorsque j'ai lu dans *l'Univers* l'admirable discours prononcé par mon vieil ami, le R. P. d'Alzon, à la distribution des prix du collège de l'Assomption de Nîmes. Les mêmes idées y sont développées et exprimées avec toute l'éloquence d'un beau talent et d'une forte conviction.

## M. DE BEAUCHESNE \*

Au mois de janvier dernier, les journaux annonçaient que M. de Beauchesne posait sa candidature à l'un des fauteuils alors vacants à l'Académie française. Quelques jours plus tard, et avant l'élection, les mêmes journaux annonçaient que M. de Beauchesne venait de mourir. Pour n'avoir pas été académicien, M. de Beauchesne n'en sera pas moins immortel, car il a fait un livre qui ne périra pas : l'*Histoire de Louis XVII*.

### I

Alcide-Hyacinthe du Bois de Beauchesne est né le 31 mars 1804 à Lorient, où devait naître deux ans plus tard, le 12 septembre 1806, celui qui devait être le chantre de *Marie*. Par une singulière bizarrerie du sort, les deux jeunes Bretons qui devaient illustrer tous les deux leur terre natale et tous les deux lui rester si invariablement fidèles, ont fait leurs études dans une ville flamande, au collège de Douai. Brizeux un jour voulut revoir le *vieux collège*, et il le chanta dans ses vers :

.....Un jour je voulus voir  
Les toits du vieux collège, et la cour, le parloir  
Où, jeune et haletant sous ce ciel de fumée,  
Je vins, enfant breton, de ma lande embaumée<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Souvenirs poétiques*, 1830. — *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, 1852. — *Vie de Madame Élisabeth*, 1869. — *Le Livre des jeunes mères*, 1860 ; Paris, chez Plon, libraire-éditeur.

<sup>2</sup> *Les Ternaires*.



M. de Beauchesne ne paraît point avoir éprouvé le désir de revoir les murs du collège où s'étaient écoulées quelques-unes de ses jeunes années. Lorsqu'il évoque les souvenirs de son enfance, c'est toujours la Bretagne, la Bretagne seule qui lui apparaît :

Bretagne, ma Bretagne, oh ! toujours dans mes rêves,  
 J'aborde à tes rochers, je m'abats sur tes grèves ;  
 Je m'é gare dans tes forêts ;  
 Et toujours je reviens, comme les hirondelles,  
 Tremper avec amour le bout de mes deux ailes  
 Dans la vapeur de tes marais.

Je vois d'ici l'étang qu'on passait à la nage :  
 Moins grand que mes amis, n'ayant pas à mon âge  
 Le soupçon même du danger,  
 Je m'élançais... Un cri, finissant par un rire,  
 Accueillait le marmot qui ne savait pas lire  
 Et qui déjà savait nager.....

Hélas ! où sont déjà les amis du village ?  
 L'un jeté sur les mers, l'autre éteint avant l'âge,  
 Grand nombre tombés pour leurs rois !  
 A peine, depuis l'heure où j'ai fui mes bruyères,  
 Noël dix fois revint, et dans les cimetières,  
 • Combien on a planté de croix !<sup>1</sup>

Nous verrons tout à l'heure que la destinée conduisit et retint M. de Beauchesne à Paris pendant sa vie presque tout entière ; mais jamais Paris ne lui fit oublier la terre natale. Breton il était né ; Breton il resta toujours. Charles Nodier a dit quelque part : « C'est en province qu'il faut être enfant, qu'il faut être adolescent, qu'il faut goûter les sentiments d'une âme qui commence à se révéler et à se connaître. Ce n'est pas à Paris qu'on éprouvera jamais ces émotions incompréhensibles que réveillent au fond du cœur le son d'une certaine cloche, l'aspect d'un arbre, d'un buisson, le jeu d'un rayon de soleil sur la ferblanterie d'un petit toit solitaire. Ces doux mystères du souvenir n'appar-

<sup>1</sup> *Le Livre des jeunes mères ; LXIV, Mon enfance.*

tiennent qu'au village. J'entendais l'autre jour une femme de beaucoup d'esprit se plaindre amèrement de n'avoir point de patrie : « Hélas ! ajouta-t-elle en soupirant, je suis née sur la paroisse Saint-Roch ! »

De même, M. de Beauchesne, dans une pièce intitulée *Paris* :

De ton clocher natal prends toujours la défense.  
 Heureux qui dans les champs a coulé son enfance ,  
 Et n'a pas consulté pour ses premiers liens  
 Le Boulevard de Gand et des Italiens !  
 Paris, dont le grand nom dans l'univers résonne,  
 Est le pays de tous, le pays de personne ;  
 C'est une auberge où l'homme est pressé d'accourir,  
 Mais il n'y doit pas naître, encor moins y mourir.  
 La province du moins nous fait une patrie.  
 On est de la Lorraine où Jeanne fut nourrie,  
 On est du Dauphiné d'où s'élança Bayard ,  
 De l'Auvergne où Pascal, de la Flandre où Jean-Bart  
 D'un siècle merveilleux accroissaient les merveilles ;  
 On est du vieux Rouen comme le vieux Corneille,  
 De Brest aux flots amers, de Lille aux champs fleuris :  
 On n'est de nulle part quand on est de Paris <sup>1</sup>.

Donc, M. de Beauchesne était de Bretagne ; il en était plus que personne, car il comptait parmi ses ancêtres le vaillant qui, dans le combat des Trente, jeta ce grand cri : « Beaumanoir, bois ton sang ! » Mais, ici encore, laissons parler le noble poète :

Mes enfants, vous savez que la grâce divine  
 Dans un berceau modeste a mis notre origine.  
 Nous fûmes en tout temps fidèles et discrets :  
 A l'appel de nos ducs, de nos rois, toujours prêts,  
 Nous donnions notre sang ; puis, la terre trempée  
 Et le combat fini, nous ôtions notre épée,  
 Et de notre manoir, sans bruit et sans orgueil,  
 Et sans rien demander, nous repassions le seuil,  
 N'ayant jamais connu l'intérêt qui découvre  
 Le chemin de Paris et la porte du Louvre.

<sup>1</sup> *Le Livre des jeunes mères ; LXXVIII, Paris.*

Aïeul de nos aïeux, héros bardé de fer,  
 Geoffroy du Bois, seigneur d'Elvas et de Scaër,  
 Est la seule figure éclatante et guerrière  
 Qui, dans notre passé, rayonne grande et fière.  
 On sait que, vigoureux et de cœur et de bras,  
 Il ne connaissait point d'obstacle et d'embarras,  
 Et qu'étonné de voir, dans le combat des Trente,  
 Un preux que terrassait une soif dévorante,  
 Il passa près de lui, superbe et frémissant,  
 Et lui jeta ces mots : « Beaumanoir, bois ton sang ! »

Le descendant de Geoffroy du Bois n'était point destiné à porter l'épée ; il lui fut donné cependant, par son indomptable fidélité au sang des vieux rois, de montrer que lui aussi était de la race des preux. En 1825, nous le trouvons à Paris, chef de cabinet au département des Beaux-Arts ; deux ans après, il devint gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. C'est à cette époque que se rapporte l'anecdote suivante, citée par M. Jules Janin au tome VI de son *Histoire de la littérature dramatique* :

« M. de Beauchesne, qui a vécu à la cour de S. M. le roi »  
 » Charles X, me racontait, un jour, qu'à la mort de Talma,  
 » quelqu'un disait au roi : Sire, il y aurait peut-être une cer-  
 » taine justice à déposer sur le cercueil de ce grand artiste la  
 » croix de la Légion d'honneur. — Je serais tout à fait de votre  
 » avis, reprit le roi, si Talma n'avait pas fermé sa porte à l'ar-  
 » chevêque de Paris. Je ne dois pas oublier que je suis le roi  
 » Très-Christien <sup>2</sup>. »

Mais la cour n'absorbait point le jeune Breton, qui avait rapporté de ses landes natales la fleur de poésie. Aussi bien la poésie était partout autour de lui, en ces heureuses années qui furent le printemps du XIX<sup>e</sup> siècle, à cette heure, hélas ! si vite envolée, où les lettres environnaient d'un éclat incomparable le trône du petit-fils de Louis XIV. M. de Beauchesne faisait partie de ce premier *cénacle* qui devança de quelques années celui que

<sup>1</sup> *Le Livre des jeunes Mères*, L. XX, *Mon Album*.

<sup>2</sup> *Histoire de la littérature dramatique*, VI, 272.

M. Sainte-Beuve a chanté <sup>1</sup>; Victor Hugo, qui depuis..., mais alors il était royaliste, comme M. de Beauchesne, était le chef de ce premier cénacle, comme il devait être celui du second. Autour de lui se rangeaient Alexandre Soumet, Alexandre Guiraud, Alfred de Vigny, Pichald, l'auteur de *Léonidas*, Jules de Rességuier, Jules Le Fèvre, Emile et Antony Deschamps. Les réunions avaient lieu le plus souvent chez le père des deux Deschamps. De cette société, dont tous les membres sont morts aujourd'hui, — car le Victor Hugo des *Odes et Ballades* est mort lui aussi et depuis longtemps, — Antony Deschamps nous a laissé une aimable et touchante peinture :

C'était là mon bon temps, c'était mon âge d'or,  
Où, pour se faire aimer, Pichald vivait encor,  
Cygne du paradis, qui traversa le monde,  
Sans s'abattre un moment sur cette fange immonde.  
Soumet, Alfred, Victor, Parseval, vous enfin  
Qui, dans ces jours heureux, vous teniez par la main,  
Rappelez-vous comment, au fauteuil de mon père,  
Vous veniez le matin, sur les pas de mon frère,  
Du feu de poésie échauffer ses vieux ans,  
Et sous les fleurs de mai cacher ses cheveux blancs <sup>2</sup>.

Tous ces jeunes hommes étaient romantiques, mais dans cette mesure où le *romantisme* était une réforme sage, intelligente, nécessaire; ce n'est que plus tard, et avec le second cénacle, — celui de *Joseph Delorme*, — que le romantisme est devenu une révolution, un 91 et bientôt un 93 littéraire. M. de Beauchesne s'en est tenu à 89. Il publiait de loin en loin, dans la *Muse française*, qui servait d'organe à ce groupe choisi, des pièces de vers d'un tour ingénieux et fin, d'un sentiment gracieux et pur. Réunies en volume, elles parurent au lendemain même de la Révolution de 1830, sous le titre de *Souvenirs poétiques*. Emporté par l'orage comme une feuille d'automne, le pauvre petit volume

<sup>1</sup> Voy. *Poésies de Joseph Delorme*.

<sup>2</sup> Antony Deschamps, *Dernières paroles*, XIX.

attira cependant l'attention des amis obstinés des lettres et reçut de Charles Nodier cet éloge: « C'est le livre d'un partisan des » classiques entraîné par une sensibilité ardente, et d'un ami » des romantiques retenu par un goût pur. On sent, en le lisant, » qu'il a vu le monde et fréquenté la solitude. » — Ce jugement est resté vrai; on lit encore avec plaisir les *Souvenirs poétiques*; ils n'auraient pas suffi cependant à sauver de l'oubli le nom de M. de Beauchesne. On y sent trop l'influence de l'auteur des *Odes et Ballades*. L'originalité fait défaut, et aussi le souffle, l'inspiration personnelle. Dans ces poèmes, écrits avant 1830, M. de Beauchesne n'est encore qu'un homme du monde, un homme d'esprit qui fait des vers par goût et par plaisir; la passion qui fait les poètes est absente. Cette passion, la Révolution de 1830 la lui donna. Chose singulière, dans les poésies composées sous la Restauration, M. de Beauchesne se montre beaucoup moins royaliste que M. Victor Hugo par exemple; il ne chante pas les Bourbons, il ne crie pas: *Vive le Roi!* il se contente d'aimer les princes et de les servir, sans faire étalage de ses sentiments de fidélité. — Mais voici que ces princes sont renversés: M. Hugo choisit ce moment pour chanter la Révolution; M. de Beauchesne le choisit pour célébrer bien haut la royauté proscrite, le vieux roi exilé. C'est alors qu'entraîné par la passion royaliste, par la douleur et l'indignation, il est vraiment poète. Il adjure Châteaubriand de ne pas répondre aux invitations malsaines du chantre de *Frétilton*; il convie Lamartine à rester sur les hauteurs et à ne pas descendre dans la rue; il supplie Victor Hugo de ne pas désertier la cause qui lui a dicté de si beaux vers; il lui écrit au lendemain de la première représentation du *Roi s'amuse*:

Oh! que tu m'as trompé, jeune homme au cœur de flamme,  
Étoile qui si tôt touches à ton déclin,  
Chanteur qui dans les plis de la vieille oriflamme,  
Béçais le royal orphelin!

Ainsi donc plus d'amour, plus de ces chants fidèles,  
 Que ta sublime enfance a prodigués à Dieu ;  
 Séraphin, les méchants t'ont coupé les deux ailes,  
 Au ciel ils te font dire adieu.

Moi dont le cœur bondit quand le monde te loue,  
 Je pleure en te voyant tacher ton blanc cimier,  
 Et souffleter la France et traîner dans la boue  
 Le manteau de François premier.

Les différentes pièces composées par M. de Beauchesne, de 1830 à 1834, ont été publiées par lui dans la seconde et la troisième édition de ses *Souvenirs poétiques*; elles compteront parmi les meilleures et les plus nobles inspirations de la poésie au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans son *Histoire de la littérature sous le gouvernement de Juillet*<sup>1</sup>, M. Alfred Nettement a pu, en toute justice, signaler la pièce de M. de Beauchesne intitulée *l'Horoscope*, comme étant digne, pour la forme et le fond, de soutenir la comparaison avec les plus beaux vers de Lamartine et de Victor Hugo. Voici quelques-unes des strophes de cette pièce, que nous voudrions pouvoir citer tout entière :

Ah ! ce n'est point ainsi qu'un empire se fonde,  
 Qu'aux murs de Saint-Denis on gagne son tombeau !  
 Il faut, pour commander au monde,  
 Une voix plus sonore, il faut un nom plus beau !  
 Il faut que d'un grand coup la terre soit frappée ;  
 Qu'un homme, tourmenté d'un glorieux courroux,  
 Se dise : « J'ai vingt ans, le monde est fait pour nous »,  
 Et qu'il parte en tirant l'épée ;

Qu'au pied du Saint-Bernard son cheval caracole  
 Pour franchir d'un seul bond tout l'empire romain ;  
 Qu'il plante sur l'arche d'Arcole  
 Le drapeau qui du monde apprendra le chemin ;  
 Qu'il rende d'un regard les hommes intrépides,  
 Qu'il montre à ses soldats dont la force est à bout,  
 Pour juger leur valeur, trente siècles debout  
 Sur les hauteurs des Pyramides ;

<sup>1</sup> Tome II, page 86.

Que cet homme, aperçu de l'un à l'autre pôle,  
 Porte à son front sacré quelque signe de Dieu,  
 Et, comme Atlas, sur son épaule,  
 Mette un monde vieilli dont se rouille l'essieu ;  
 Que la foule ébahie à son aspect s'écarte ;  
 Qu'il porte dans sa main le glaive flamboyant ;  
 Qu'il courbe le Midi, le Nord et l'Orient,  
 Et qu'il s'appelle Bonaparte.

La France comptait un poète de plus. Mais soudain sa voix éclatante et pure cessa de se faire entendre. C'était le moment où M. Alfred de Vigny rentrait dans sa *Tour d'ivoire* ; M. de Beauchesne rentra dans le manoir gothique qu'il avait fait élever auprès du Madrid du bois de Boulogne et qui inspira ces jolis vers à M. Emile Deschamps :

Vous qui passez sur le chemin,  
 Quel est donc ce manoir, aux tourelles gothiques,  
 Aux murs de lierre et de jasmin ;  
 Antithèse adorable au siècle des boutiques ?  
 Par ses trois porches blasonnés,  
 Par tous ses vitraux peints et par sa moindre fresque,  
 Il crie à nos cœurs étonnés :  
 « Amour et poésie et foi chevaleresque ! »  
 Inutile séjour, qui n'est que saint et beau ;  
 Noble terrain perdu, pierres improductives,  
 Comme un temple ou comme un tombeau !  
 Des grands âges lointains magiques perspectives !  
 Tout honneur, nul profit. C'est bien ! — Et l'on prétend  
 Qu'un homme d'aujourd'hui (mais qui pourrait y croire !)  
 A bâti ce castel enchanté ! Quelle histoire !  
 — Cet homme, c'est Beauchesne... — Ah ! vous m'en direz tant !

## II

Vingt ans s'écoulèrent, vingt ans pendant lesquels M. de Beauchesne se renferma dans le silence le plus absolu et se résigna à l'oubli. Ces vingt années avaient-elles donc été perdues ? Avaient-elles été vouées à l'oisiveté et au découragement ? La réponse à

cette question se trouve dans l'ouvrage publié par M. de Beauchesne en 1852 : *Louis XVII, sa Vie, son Agonie, sa Mort ; Captivité de la Famille royale au Temple.*

Pendant vingt ans, M. de Beauchesne avait, suivant ses propres expressions, remué les décombres de la tour du Temple pour y découvrir quelques débris de souffrances inconnues, pour y ramasser quelques parcelles d'infortunes ignorées. Pendant vingt ans, il avait vécu dans cette tour, il en avait parcouru les escaliers, les chambres, tous les recoins ; il avait écouté tous les soupirs, tous les sanglots ; il avait lu sur les murs les tortures écrites, les pardons laissés pour adieux ; il s'était mis en relation avec les personnes encore vivantes qui, de 1792 à 1793, avaient franchi les portes du Temple ; il avait particulièrement connu Lasne et Gomin, les deux derniers gardiens de la tour, entre les bras desquels Louis XVII est mort. A cette étude vivante, poursuivie chez les témoins de ces scènes tragiques, s'était ajoutée l'étude des documents, patiemment poursuivie aux archives nationales, aux archives, aujourd'hui détruites, de l'Hôtel-de-Ville et de la préfecture de police.

Ce qu'est le livre composé avec un si persévérant labeur et une passion si sincère, la France et le monde le savent : le *Louis XVII* de M. de Beauchesne a pris place dès les premiers jours parmi ces œuvres en si petit nombre auxquelles les contemporains peuvent promettre, sans être trop téméraires, les suffrages et la consécration de la postérité.

Quel sujet en effet, plus pathétique, plus fait pour remuer les âmes, plus rempli de grandeur et de larmes ? Les siècles passeront, la France périra peut-être ; tant que vivra l'humanité, le souvenir de la captivité de la famille royale au Temple, le souvenir de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis XVII sera impérissable. Eh bien ! c'est cette histoire, c'est ce sujet incomparable que M. de Beauchesne a fait sien. Nul n'y pourra plus toucher après lui, car il a épuisé tout ce que cette histoire, tout ce que ce sujet renferme de douleurs, d'angoisses, de terreur, de



poésie et de larmes. Pour que l'histoire de Louis XVII fût écrite d'une façon définitive, il était essentiel que l'auteur ne négligeât aucun document, ne reculât devant aucune recherche, qu'il se livrât en un mot à un travail de bénédictin. M. de Beauchesne l'a fait, et voilà pourquoi ces deux volumes lui ont pris vingt années de sa vie. Mais cela ne suffisait pas ; il fallait ici que le bénédictin fût doublé d'un poète, afin que le récit fût à la hauteur de ces terribles événements, les plus tragiques que l'histoire ait enregistrés dans ses annales. Un bénédictin doublé d'un poète : voilà ce qu'a été M. de Beauchesne, et voilà ce qui fait de son livre une œuvre sans modèles, sans précédents, un livre unique et immortel.

J'ai dit qu'il n'était plus permis maintenant de toucher à cette histoire de la captivité de la famille royale au Temple, l'auteur de *Louis XVII* n'ayant plus rien laissé à dire à ceux qui viendraient après lui. C'est ce qu'a parfaitement compris le dernier historien de la Terreur, cet homme de talent et de cœur, le plus homme de bien qui ait écrit sur la Révolution, M. Mortimer-Ternaux : « Nous renvoyons, dit M. Mortimer-Ternaux au tome V de son *Histoire de la Terreur*, page 232, nous renvoyons pour tous les détails de la captivité de Louis XVI, à l'ouvrage si éminemment intéressant de M. de Beauchesne, *Louis XVII, sa Vie, son Agonie, sa Mort*. Que pourrions-nous ajouter à ce récit si véridique et si navrant ? »

M. Louis Blanc, dont l'ouvrage est un plaidoyer très-long et très-étudié en faveur des bourreaux de 1793, a essayé de réagir contre l'effet produit par le livre de M. de Beauchesne. Au tome XII de son *Histoire de la Révolution*, il a écrit sous ce titre : *les Mystères du Temple*, un chapitre rempli de ces petites finesses et de ces habiletés de mauvais aloi qui lui sont familières. Il a consacré à Louis XVII une cinquantaine de pages : Vous voyez bien, semble-t-il dire, que je n'ai pas peur d'aborder ce sujet. Or, il se trouve que, dans ces cinquante pages, il ne dit rien des horreurs dont la tour du Temple a été le théâtre ; elles

sont entièrement consacrées à répandre des doutes sur la mort de Louis XVII, à présenter sous le jour le plus favorable les différentes versions tour à tour mises en avant par les aventuriers qui ont successivement joué le rôle de *faux Dauphin*; il réédite, avec un talent d'ailleurs incontestable, les arguments présentés par M. Jules Favre dans sa plaidoirie de 1851, en faveur des héritiers de Naüendorff. Qu'un avocat, habitué à perdre tous ses procès, et dont on connaît d'ailleurs la compétence toute particulière sur la question de faux en matière d'actes d'état civil, n'ait pas craint de s'inscrire en faux contre l'acte de décès dressé le 12 juin 1795, la chose se peut encore concevoir. Mais que dire d'un historien qui ne rougit pas de descendre à une pareille besogne ?

Aussi bien, il nous tarde de laisser là et M. Louis Blanc et son compère, M. Jules Favre ; il nous tarde de céder la parole à un meilleur juge, à l'un de nos plus éloquents écrivains, à M<sup>r</sup> Dupanloup. Il a publié dans le *Correspondant*, sur le livre de M. de Beauchesne, des pages admirables, auxquelles nous sommes heureux de pouvoir emprunter ces lignes :

« Ce livre, j'en conseille la lecture aussi hautement et aussi fortement que je le puis.

» Je voudrais qu'il eût sa place dans tout foyer honnête, dans toute famille sérieuse et chrétienne.

» Je voudrais que tout père le fit lire à son fils, arrivé à l'âge où se forment les idées sur les hommes et sur les choses ; je voudrais que toute mère le fit lire à sa fille.

» Je vous étonnerai peut-être, mon ami ; mais ce livre est, à mes yeux, d'une telle élévation morale et religieuse ; la profondeur de l'action de Dieu, l'admiration de la vertu, l'horreur des vices, les leçons pour toutes les classes de la société, riches ou pauvres, y sont telles, que, pour moi, je n'ai pas craint d'y faire, pendant un an, ma lecture spirituelle : cette lecture tranquille et reposée que je fais chaque jour pour me recueillir dans la lumière de Dieu, et retremper mon âme fatiguée par le travail. J'ai lu ce livre, et après l'avoir lu, j'ai recommencé à le lire, et je conseille sans hésiter aux personnes pieuses d'en faire autant ; elles trouveront là non pas des attendrissements fades ou de molles leçons, mais le haut et

grave enseignement des grands événements, des grandes vertus et des grands malheurs.

» Je dois dire que, pour moi, jamais vie de saint ou de sainte ne m'aura plus saisi, plus éclairé et plus fortifié. Mon admiration pour ces âmes incomparables, et mon attendrissement pour ces immenses infortunes, éclataient parfois malgré moi par des cris dans le silence de ma lecture...

» Qui que ce soit donc qui lira ce livre, s'il n'impose pas silence à son âme, il sera subjugué par l'attendrissement et l'admiration. Les opinions politiques n'y feront rien. Les grandeurs qui sont là révélées n'appartiennent pas à une cause politique, elles appartiennent à l'humanité ; et il suffit d'avoir un cœur d'homme dans la poitrine pour donner toutes ses larmes à ces infortunes, comme tout son respect à ces grandes âmes.

» Je voudrais donc que ce livre fût lu, sans acception de partis, par tout le monde.

» Je voudrais le voir particulièrement entre les mains des jeunes gens ; je voudrais qu'on le leur donnât, à la fin de leur éducation, comme souvenir des leçons reçues, comme grande étude historique, à leur entrée dans la vie, et haut enseignement pour toute leur carrière.

» Je voudrais faire lire ce livre aux ouvriers même et au peuple, et j'en désirerais une édition populaire. Le peuple a l'esprit et le cœur bons, quand on ne l'a pas égaré. Je ne connais pas de livre mieux fait pour aider les générations nouvelles à exercer une critique salutaire sur les faits et les principes de cette révolution qui dure encore, et pour provoquer en même temps, sur des crimes abominables, ce jugement sain de la conscience qui sort si naturellement de l'âme populaire laissée à elle-même et livrée à ses bons et naturels instincts.

» Voilà, mon cher ami, ma pensée sur ce livre. »

Que pourrions-nous ajouter à un tel éloge, sorti d'une telle plume ?

Le 10 mai 1794, M<sup>me</sup> Elisabeth comparaisait devant le tribunal révolutionnaire. Quel est votre nom ? lui demanda le président, le citoyen Dumas. Elle répondit : « Je me nomme Elisabeth-Marie de France, sœur de Louis XVI, tante de Louis XVII, votre roi. »

Cette angélique figure de M<sup>me</sup> Elisabeth, M. de Beauchesne nous l'a rendue dans un beau livre, digne pendant de son *Histoire de Louis XVII*. Il a retracé cette vie si sainte, si touchante et si pure, avec une suavité de pinceau, une délicatesse de

touche admirables, avec un style élevé, noble et ému, en harmonie avec le sujet. Est-ce à dire que la *Vie de Madame Elisabeth* soit à la hauteur de la vie de *Louis XVII*? Nous ne le pensons pas. La vie de *Louis XVII* est un chef-d'œuvre, et à l'écrivain qui a fait un chef-d'œuvre il est bien rarement donné d'en faire un second. M. de Beauchesne avait, d'ailleurs, à lutter ici contre une difficulté dont il était à peu près impossible qu'il triomphât. Pour retracer la vie de la sœur de Louis XVI, il avait à reproduire les mêmes scènes, les mêmes douleurs, les mêmes tristesses qu'il avait déjà peintes dans son *Louis XVII*, et la perfection même de son premier tableau, si complet, si achevé, condamnait inévitablement le second à n'en être que le reflet un peu affaibli. La *Vie de Madame Elisabeth* n'en reste pas moins une œuvre de premier ordre, digne de l'auteur, digne du modèle incomparable dont il a retracé les vertus et les malheurs.

Encore bien que d'une valeur inégale, ces deux ouvrages — *Louis XVII* et *Madame Elisabeth* — sont, sans conteste, les deux plus beaux livres que l'histoire de la révolution ait encore inspirés : indissolublement lié à ces deux noms qui ne périront pas, le nom de M. de Beauchesne est assuré de ne pas mourir.

### III

« Il n'a pas d'enfants ! » Ce cri de William Shakespeare nous revient malgré nous, quand nous lisons les froids récits de M. Thiers et de M. Louis Blanc. Comme on sent bien, au contraire, à chaque page de la *Vie de Louis XVII*, que l'auteur a des enfants, et que sous l'historien il y a un père. M. de Beauchesne avait des enfants ; ils jouaient autour de lui, ils grandissaient, pendant que s'élevait peu à peu, sous sa main savante et pieuse, le monument qu'il élevait au fils de Louis XVI. De temps en temps, il s'arrachait à son terrible labeur, il sortait de cette tour du Temple où il s'était volontairement enfermé, il revenait

s'asseoir au foyer de la famille, et de doux vers coulaient de sa plume ou plutôt de son cœur. Ces pièces, écloses sous le regard des enfants et sous leur balsamique influence, n'étaient pas destinées à voir le jour. Il s'est trouvé pourtant qu'elles formaient un livre, et lorsqu'elles ont paru, en 1860, à la sollicitation et sur le conseil de quelques amis, elles ont mérité le suffrage de l'Académie et le suffrage plus précieux des jeunes mères.

Ecoutez ces strophes *au Petit enfant* :

O pauvre petit être  
Qui dans le cœur fait naître  
L'amour et la pitié !  
O créature frêle,  
Ange qui n'a plus d'aile  
Et pas encor de pied !

Petite tête aimée,  
Petit corps de pygmée  
Mesurable au compas,  
Petite voix chérie  
Qui gazouille, qui crie  
Et qui ne parle pas !....

Vois, le temps nous emporte !....  
Quand ta main sera forte,  
Mes bras seront tremblants ;  
Et tes cheveux à peine  
Imiteront l'ébène,  
Que les miens seront blancs....

Mon fils, mon diadème,  
Combien à ton baptême,  
J'ai prié pour tes jours !  
Combien à chaque aurore  
Pour toi je prie encore,  
Mon enfant, mes amours !

En pleurant je te nomme....  
Mais pour être honnête homme,  
(Ecoute bien ce vœu !)  
Le Seigneur t'a fait naître ;

Si tu ne dois pas l'être,  
Retourne vite à Dieu !<sup>1</sup>

Ainsi s'ouvre le poème. Les pièces qui suivent, *l'Ange gardien*, *la Première entrevue*, *Babil*, *Voyage*, *Souffrance*, *Actions de grâces*, sont pleines de charme, de simplicité, de fraîcheur et de poésie. Il faudrait tout citer ; je ne le puis : l'espace me manque. Quelques vers seulement :

Le babil des enfants souvent n'explique rien,  
Mais s'il dit quelque chose, oh ! comme il le dit bien !  
Et que de grâces l'accompagnent !  
Primitif idiome, étranger à tout art ;  
Billets de loterie, arrivés au hasard,  
Il en est quelques-uns qui gagnent.

Et dans le coffret d'or où je garde enfermés  
Les lettres, les bijoux, les riens les plus aimés  
Que notre cœur jaloux butine,  
Ma mémoire a placé ces petits mots charmants  
Que nous avons un jour, comme des diamants,  
Cueillis à ta lèvre enfantine.

Le livre continue ainsi ; véritable poème de l'enfance, qui soutient sans désavantage la comparaison avec l'admirable volume de M. Victor Hugo, publié sous ce titre : *Les Enfants*. Certes, le vers de M. de Beauchesne n'a pas le souffle puissant qui circule à travers les *Feuilles d'automne*, il n'a pas cet éclat souverain, ces grands coups d'aile où l'aigle se révèle, cette majesté du cygne qui s'avance sur les eaux du lac enchanté. Mais le *Livre des jeunes Mères* a ce grand mérite d'être une œuvre suivie, complète, qui a un commencement, un milieu et une fin. Il prend l'enfant dans son berceau, le dirige dans ses premiers pas, le suit dans ses jeux et l'accompagne à sa première communion. C'est sur les douces et fortes images de cette grande fête de l'enfance que se ferme le poème. Dans le livre de M. de Beauchesne, il n'y a pas seulement une unité qui fait

<sup>1</sup> *Le Livre des jeunes mères*, page 1.

défaut au recueil que M. Hugo a tiré de l'ensemble de ses œuvres; il y a aussi plus de variétés : la note est moins éclatante, mais ce n'est pas toujours la même note.

Si les lettrés ne peuvent se défendre de donner la préférence aux vers de M. Victor Hugo, ceux de M. de Beauchesne auront pour eux toutes les mères : des deux poètes, lequel a la meilleure part ?

J'ajouterai qu'on n'est point exposé à rencontrer dans le *Livre des jeunes Mères*, imprégné d'un bout à l'autre du sentiment chrétien, des vers blasphématoires, comme ceux qui déparent *Les Enfants* de l'auteur du *Roi s'amuse* :

Un autre croit en Dieu. Je ne crois qu'en ton âme.  
 Mon bonheur, ma richesse, et mon culte, et ma loi,  
 Mon univers, c'est toi, toujours toi, rien que toi !<sup>1</sup>

C'est que M. de Beauchesne, précisément parce qu'il croit en Dieu, croit en l'âme de son enfant. C'est son âme surtout qu'il aime. Triboulet, — ou plutôt M. Hugo, qui parle ici par la bouche de Triboulet, — adore surtout le corps de son enfant et n'a de son âme qu'un médiocre souci. Aussi bien, on sait maintenant quel terrible et misérable épilogue est venu couronner le recueil de M. Victor Hugo. Le 18 mars 1871, alors que la Commune, triomphante, prenait possession du pavé de Paris, un enterrement civil traversait les rues de la capitale. Au lieu de la croix, le drapeau rouge ombrageait le cercueil. Au lieu des prières de l'Église, les hurlements de la *Marseillaise*. Le père suivait, et la foule criait : *Vive Victor Hugo!* et, rentré dans son foyer désert, le poète écrivait ces vers en l'honneur de la révolution nouvelle qui venait d'inscrire dans les annales de la France sa date à jamais maudite :

O peuple! ô majesté de l'immense douceur!  
 Paris, cité soleil.....  
 O ville, vous avez ce comble de grandeur

<sup>1</sup> Triboulet, dans le *Roi s'amuse*; vers reproduits dans les *Enfants*.

De faire attention à la douleur d'un homme...  
Ce peuple est un héros, et ce peuple est un juste.  
Il fait bien plus que vaincre; il aime. — O ville auguste!...  
Cet homme qui suivait le cercueil de son fils  
T'admirait, toi qui, prête à tous les fiers défis,  
Infortunée, as fait l'humanité prospère;  
Sombre, il se sentait fils en même temps que père :  
Père en pensant à lui, fils en pensant à toi !<sup>1</sup>

Je le répète, ces vers étaient écrits le 18 mars 1871 !

Voilà à quel degré d'aberration est descendu M. Victor Hugo, devenu républicain, lui qui, royaliste, avait écrit l'ode à *Louis XVII*.

---

Ces derniers mots nous ramènent à M. de Beauchesne. Il est temps de conclure.

Le poète qui a composé le *Livre des jeunes Mères*, l'historien qui a écrit la *Vie de Louis XVII* restera une des gloires les plus pures de la littérature française. Il a inscrit son nom dans les annales de la patrie bretonne, à la place la plus éclatante, entre les noms immortels de Brizeux et de Châteaubriand.

EDMOND BIRÉ.

<sup>1</sup> *L'Année terrible*, p. 214.

---



# PIERRE DU CAMBOUT

SECOND DUC DE COISLIN

(1662-1710)

---

## II. — Caractère de Pierre de Coislin. — Mort du cardinal.

En opposition aux compliments de l'abbé de Dangeau, laissons Saint-Simon nous présenter le portrait du récipiendaire :

« C'étoit, dit-il, un homme de beaucoup d'esprit, extraordinaire au dernier point, et qui se divertissoit à le paraître encore plus qu'il ne l'étoit en effet, plaisant ou sérieux, sans rechercher à l'être, toujours salé, fort amusant, méchant aussi et dangereux, qui méprisoit la guerre, qu'il avoit quittée il y avoit longtemps, et la cour, où il n'alloit presque jamais, par conséquent mal avec le roi, dont il ne se mettoit guère en peine, fors du grand monde, qu'il cherchoit moins qu'il n'en étoit recherché, et de la meilleure compagnie. Il se piquoit de ne jamais saluer personne le premier, et le disoit si plaisamment qu'on ne pouvoit qu'en rire. Quand le roi eut achevé Trianon, comme il est aujourd'hui, tout le monde s'empressa de l'aller voir. Roquelaure demanda au duc de Coislin ce que lui en sembloit; il lui dit qu'il ne lui en sembloit rien, parce qu'il ne l'avoit pas vu. — Je sais bien pourquoi, lui répondit Roquelaure, c'est que Trianon ne t'est pas venu voir le premier <sup>1</sup>. »

\* Voir la livraison d'août, pp. 89-98.

<sup>1</sup> Saint-Simon, V. 187, 188.

Buffon a dit, et l'on répète souvent après lui, cette fameuse proposition devenue proverbe : — Le style, c'est l'homme. — Qui reconnaîtrait, dans l'auteur du discours de réception à l'Académie française, un rival de Roquelaure ? Tout nous porte à croire cependant que Saint-Simon n'a pas chargé les traits de son ami, car nous retrouvons le duc de Coislin dans toutes les sociétés rieuses ou légères de cette époque, et pour n'en citer qu'une, bien connue, il nous suffit de nommer la petite cour de la duchesse du Maine, au château de Sceaux. On sait que la petite-fille du grand Condé, l'une des princesses les plus spirituelles de son temps, vint résider vers 1700 dans cette gracieuse habitation, embellie par la famille Colbert. Coislin s'y rencontrait et faisait assaut d'esprit avec les ducs de La Force et de Nevers, le comte d'Harcourt son cousin, et le marquis de Saint-Aulaire ; avec M<sup>lle</sup> d'Enghien, les duchesses de La Ferté, de La Feuillade et de Rohan, les marquises de Mirepoix et d'Antin, M<sup>lles</sup> de Moras et de Launay ;... avec les plus spirituels des académiciens, ses confrères, Malézieu, l'abbé Genest, Destouches, La Motte, Fontenelle, le jeune Voltaire ; les présidents Hénault et de Mesmes... On pourra lire, dans la curieuse monographie qu'a faite M. Arthur Dinaux de cette brillante et joyeuse compagnie, les tournois galants des *chevaliers de l'Ordre de la Mouche à miel* et tous les détails des *divertissements de Sceaux*<sup>1</sup>, fêtes littéraires dans lesquelles l'esprit avait la première part. Coislin était l'un des plus assidus de la cour de la duchesse, et la gaieté s'étant envolée depuis déjà longtemps des appartements du grand roi, il préférerait beaucoup le séjour de Sceaux à celui de Versailles.

Coislin s'était, du reste, en quelque sorte inféodé dans la famille du prince de Condé : il était devenu le plus intime ami de M. le duc ; et Saint-Simon remarque que c'était le seul homme qui fût parvenu à subjuguier ce prince apoplectique : « il ne lui passait rien et lui lâchoit quelquefois des bordées effroyables, sans que M. le duc osât souffler ». Comment ne pas tout pardonner à un gai compagnon ? Malheureusement le duc de Coislin ne faisait pas toujours

<sup>1</sup> Voy. A. Dinaux, *Sociétés badines, littéraires et chantantes*, II, 84, etc.

un excellent usage de sa tournure d'esprit : il lui arrivait quelquefois de sacrifier des intérêts majeurs à un bon mot, à l'envie de faire rire, ou bien au plaisir de mettre les gens dans l'embarras. Saint-Simon rapporte un trait de ce genre que notre impartialité nous oblige à citer pour compléter cette physionomie originale et la présenter sous tous ses aspects. Il faut avouer que cela est fort léger de la part d'un duc et pair, magistrat aussi bien que grand officier de la couronne :

« La fantaisie lui prit un jour, au duc de Sully, son beau-frère, et à M. de Foix, d'aller au Parlement, et ils me pressèrent tant d'y aller avec eux que je ne pus le refuser, et c'est l'unique fois que j'y aie été sans nécessité. M. de Foix qui étoit paresseux et qui passoit les nuits en compagnie, n'y vint point, de sorte que je m'y trouvai assis entre les deux beaux-frères.

» Le Nain, doyen alors du Parlement, et un des plus estimés pour sa probité, son exactitude et ses lumières, rapporta un procès considérable où il y avoit pour quarante mille francs de dépens qu'il conclut à compenser; les premiers avis furent conformes à celui du rapporteur. C'étoit à huis-clos, à la petite audience; ainsi nous entendions tout parce qu'on opinoit de sa place sans se lever. Le Meusnier, vieux conseiller, clerc aussi fort habile, mais de réputation plus que louche, ouvrit l'avis de faire payer les dépens. Plusieurs le suivirent, et d'autres non, car pour le fond du jugement, il fut tout d'une voix de l'avis du rapporteur. Voilà le duc de Coislin qui se met à rire et à me dire qu'il faut faire un partage, et que cela sera plaisant de voir la Grand'Chambre s'aller faire départager à une chambre des enquêtes. Je crus qu'il plaisantoit, mais comme je le vis attentif à suivre et à compter les voix de part et d'autre, et à me presser de partager, c'est-à-dire de prendre l'opinion la moins nombreuse, je lui demandai s'il n'avoit point de honte de vouloir coûter quarante mille livres à des gens pour se divertir; qu'ignorants comme nous l'étions, il falloit aller à l'avis le plus doux, surtout avec la garantie d'un homme exact, éclairé et intègre comme étoit Le Nain, qui avoit bien examiné l'affaire. Il se moqua de moi et dit toujours que cela seroit plaisant et qu'il ne le manqueroit pas. De pitié pour ces parties, dont nous ne connoissions aucune, je m'assurai du duc de Sully, qui blâma son beau-frère, et qui convint avec moi qu'il seroit pour compenser les dépens. Nous opinâmes les derniers, et tous trois tinmes parole. Le duc de Coislin, qui par son calcul savoit qu'il partageroit en prenant l'avis de Le Meusnier, en fut. Je me rangeai après à celui de Le Nain, et après moi le duc de Sully. Le premier président Harlay, qui avoit compté aussi

et qui vit le partage, se met à regarder les présidents à mortier, à leur dire qu'il y a partage, puis à remonter à la compagnie l'indécence de cet inconvénient dans un tribunal comme la Grand'Chambre; qu'il falloit tâcher de se réunir à son opinion; que la sienne étoit de compenser les dépens, et qu'il alloit reprendre les voix. Pendant qu'on opinoit, le duc de Coislin crevoit de rire, et moi de l'exhorter à se contenter du plaisir qu'il s'étoit donné, et de ne pas pousser l'affaire à bout. Jamais il n'y voulut entendre, bien résolu de changer d'avis ou non, suivant que cela serviroit au partage. Il fut encore de l'avis de Le Meusnier, le duc de Sully et moi de celui du rapporteur, le premier président aussi, et encore partage.

Voilà le premier président fort fâché, qui harangua près d'un quart d'heure, qui tâcha de piquer d'honneur Messieurs, d'éviter la honte de s'aller faire départager aux enquêtes, qui dit qu'il va reprendre pour la troisième fois les avis, et que pour abréger, parce que les raisons sont suffisamment entendues, il suffira que chacun opine qu'il est de l'avis du rapporteur ou de Le Meusnier. Le diable voulut que le partage subsistât, quoique plusieurs conseillers eussent changé d'avis, suivant qu'ils comptoient jusqu'à eux pour éviter le partage, et toujours M. de Coislin pour payer les dépens. Le malheur fut qu'avec une voix de plus pour Le Meusnier, il n'y avoit plus partage. Harlay, qui l'avoit bien compté et qui regardoit noir le duc de Coislin, dont la seule voix fit en dernier lieu ce désordre, exposa le cas à la compagnie, tâcha de toucher en faveur des parties perdantes, à qui une seule voix coûteroit un partage injurieux pour la compagnie, ou quarante mille livres de plus. Il eut beau dire, personne ne répondit à ses semonces réitérées, tellement que, comme il vit qu'il falloit enfin prononcer, il préféra l'honneur prétendu de la grand'chambre à la bourse de ces pauvres parties; dit que, pour éviter le partage, il revenoit à l'avis de Le Meusnier, et prononça l'arrêt avec la condamnation aux dépens. Je parollai le duc de Coislin tant que je pus, qui étoit ravi et mouroit de rire <sup>1</sup>.

Ce trait peint l'homme : caustique, sans cœur, espiègle jusque dans les choses les plus sérieuses, fort différent de son père, type achevé de l'honneur chevaleresque. Ajoutez à cela que, veuf d'une charmante femme qu'il avait rendu fort malheureuse, il se ruinait « avec une comédienne qui le gouverna jusqu'à la mort », et l'on aura une triste mais complète idée de l'ami intime de M. le duc. Au reste, les excès de sa vie dissipée ne lui portèrent pas bonheur, car

<sup>1</sup> Saint-Simon. V. 188, 189.

il fut enlevé prématurément à ses compagnons de joie et mourut à l'âge de quarante-six ans, après avoir vu presque tous les siens le précéder de quelques années dans la tombe.

Sa mère, Madeline de Halgouët, duchesse de Coislin, mourut la première, le 9 septembre 1705 <sup>1</sup>, retirée dans une de ses terres, où elle vivait loin du tourbillon du monde. C'était une sainte et digne femme, dont le plus bel éloge est le silence de la chronique de Saint-Simon ; il décrit si minutieusement les travers de tous les Coislin, qu'il n'eût pas épargné la duchesse, si elle lui avait donné prise : « C'étoit, dit-il, une femme de mérite et de vertu » <sup>2</sup> : trois mots qui valent mieux qu'une pompeuse oraison funèbre.

Cinq mois après, le 5 février 1706, le cardinal de Coislin rendait le dernier soupir à Versailles, n'ayant pas encore atteint sa soixante-dixième année. On attribua sa mort au chagrin que lui causa le scandale occasionné, vers la fin de 1705, par une calomnie infâme qui atteignait directement l'honneur de son neveu, l'évêque de Metz ; et comme elle intéresse vivement la biographie de ce dernier, nous devons en rapporter fidèlement les détails :

« Jamais aventure si éclatante ni si ridicule, dit Saint-Simon. Un enfant de chœur, qu'on dit après être chanoine de Metz, fils d'un cheveu-léger de la garde, sortit fuyant et pleurant de l'appartement de M. de Metz, où il étoit seul pendant que ses domestiques dinoient, et s'alla plaindre à sa mère d'avoir été fouetté cruellement par M. de Metz ; de ce fouet indiscret et, s'il fut vrai, fort peu du métier d'un évêque, des gens charitables voulurent faire entendre pis, et le chapitre de la cathédrale à s'émouvoir et à instrumenter. Le cheveu-léger accourut en poste à Versailles, où il se jeta aux pieds du roi avec un placet, demandant justice et réparation. La maréchale de Rochefort <sup>3</sup> m'envoya chercher partout, m'apprit l'aventure et me pria de prévenir Chamillart, qui avoit Metz dans son département, et de ne rien oublier pour servir efficacement M. de Metz dans une affaire si cruelle que ses ennemis lui suscitoient, et qui intéressoit l'honneur de toute sa famille. Je m'en acquittai sur-le-champ, et Chamillart, naturellement obligeant, s'y porta le mieux du monde. Il se fit donc ordonner par le roi d'écrire à l'intendant de Metz d'assoupir cette affaire et de faire en

<sup>1</sup> V. *Gazette de France* du 12 septembre.

<sup>2</sup> Saint-Simon. III. 182.

<sup>3</sup> Demi-sœur du cardinal et du premier duc de Coislin ; fille du deuxième lit de Marie Ségurier.

sorte qu'il n'en fût plus parlé. Mais le cardinal de Coislin, averti à Orléans de ce fracas, qui étoit l'honneur, la piété et la pureté même, accourut dans l'instant qu'il l'apprit et supplia le roi, pour lui et pour son neveu, que l'affaire fût éclaircie, qu'on punit ceux qui méritoient de l'être ; que si c'étoit son neveu, il perdit son évêché et sa charge dont il étoit indigne ; mais qu'il étoit juste aussi, s'il étoit innocent, que la réparation de la calomnie fût publique et proportionnée à la méchanceté qu'on lui avoit voulu faire. L'affaire dura depuis Noël, que le cardinal de Coislin arriva, jusqu'au 18 janvier, que le roi ordonna que le cheval-léger avec toute sa famille, iroit demander pardon en public, à M. de Metz, chez lui, dans l'évêché, et que les registres du chapitre de la cathédrale seroient visités, et tout ce qui pouvoit y avoir été mis et qui pouvoit blesser M. de Metz, entièrement tiré et ôté ; tellement que ce vacarme, épouvantable d'abord, s'en alla bientôt en fumée... »

« La suite de la vie de M. de Metz, ajoute Saint-Simon, a magnifiquement démenti ou l'impudence ou le guet-apens dont son oncle et lui pensèrent mourir de douleur, et dont la santé du premier ne s'est jamais bien rétablie...<sup>1</sup> »

Le cardinal, dont le cœur avait été « flétri » par cette triste affaire, mourut en effet pendant la nuit du 4 au 5 février 1706, après une maladie de quelques jours, en voulant signer son testament, qu'il venait de dicter<sup>2</sup>.

« C'étoit un assez petit homme, dit Saint-Simon, fort gras, qui ressembloit assez à un curé de village et dont l'habit ne promettoit pas mieux même depuis qu'il fut cardinal<sup>3</sup>. On a vu en différents endroits la pureté de mœurs et de vertu qu'il avoit inviolablement conservée depuis son enfance..... Son amour pour la résidence, sa continuelle sollicitude pastorale et ses grandes aumônes dans son diocèse, dont il étoit sans cesse occupé. Il y fit, entre autres, une action qui mérite de ne pas être oubliée.

» Lorsqu'après la révocation de (l'Edit) de Nantes, on mit en tête au roi de convertir les huguenots à force de dragons et de tourments, on en envoya un régiment à Orléans pour y être répandu dans le diocèse. M. d'Orléans, dès qu'il fut arrivé, en fit mettre tous les chevaux dans ses écuries, manda les officiers et leur dit qu'il ne vouloit pas qu'ils eussent d'autre table que la sienne ; qu'il les prioit qu'aucun dragon ne sortît de

<sup>1</sup> Saint-Simon. III. 217, 218.

<sup>2</sup> *Journal* de Dangeau, du 5 février.

<sup>3</sup> Le musée archéologique de Nantes possède un portrait du cardinal de Coislin légué par M. Bizeul. Le curé de village a la physionomie d'un fort aimable prélat. On a,

la ville, qu'aucun ne fit le moindre désordre et que, s'ils n'avoient pas assez de subsistance, il se chargeoit de la leur fournir; surtout qu'ils ne dissent pas un mot aux huguenots, et qu'ils ne logeassent chez pas un d'eux. Il vouloit être obéi, et il le fut. Le séjour lui dura un mois et lui coûta bon, au bout duquel il fit en sorte que ce régiment sortit de son diocèse et qu'on n'y renvoyât plus de dragons. Cette conduite, pleine de charité, si opposée à celle de presque tous les autres diocèses et des voisins de celui d'Orléans, gagna presque autant de huguenots que la barbarie qu'ils souffroient ailleurs. Ceux qui se convertirent le voulurent et l'exécutèrent de bonne foi, sans contrainte et sans espérance. Ils furent préalablement bien instruits et rien ne fut précipité, et aucun d'eux ne retourna à l'erreur. Outre la charité, la dépense et le crédit sur cette troupe, il falloit aussi du courage pour blâmer, quoique en silence, tout ce qui se passoit alors et que le roi affectionnoit si fort par une conduite si opposée. La même bénédiction qui le suivit s'étendit encore jusqu'à empêcher le mauvais gré et pis qui en devoit naturellement résulter <sup>1</sup>.

Ailleurs, Saint-Simon parle ainsi de la présence d'esprit du cardinal :

« Son aventure du *nycticorax in domicilio* a été trop sue pour l'oublier. Le roi, qui avoit ouï chanter le psaume où est ce passage, et dont le mot un peu barbare l'avoit frappé, ne savoit point de latin, et en demanda l'explication à M. d'Orléans à son dîner. Il rêva un peu, puis lui dit que c'étoit le nom propre d'un roi d'Israël qui vivoit fort en solitude; chacun baissa les yeux et on se contint, tant la vertu a quelquefois de force; mais on ne laissa pas d'en rire, et le roi n'en sut pas davantage <sup>2</sup>.

» On sut de ses valets de chambre, après sa mort, ajoute le chroniqueur qui raconte encore d'autres traits du pieux évêque, qu'il se macérait habituellement par des instruments de pénitence, et qu'il se relevoit toutes les nuits et passoit à genoux une heure en oraison. Il reçut les sacrements avec une grande piété et mourut comme il avoit vécu... Toute la cour s'affligea de sa mort; le roi plus que personne, qui fit son éloge. Il manda le curé de Versailles, lui ordonna d'accompagner le corps jusque

de lui, du reste, un fort grand nombre de portraits gravés. Nous en connaissons au moins six en costume d'abbé, gravés par : Huret, 1665, in-fol.; — Chateau; — M. Lasne, 1656, in-fol.; — Magd. Masson; — Nanteuil, 1658, in-fol.; — et Lenfant, 1661, d'après Nanteuil, in-fol. — Trois en costume d'évêque, gravés par : Nanteuil, 1666, in-fol.; — M. Pittau, d'après Lefebvre, 1670, in-fol.; — et Larmessin. — Enfin trois en costume de cardinal, gravés par Rossi, à Rome, 1697, in-4°; — Et. Gantrel, 1699, in-fol.; — et Sarrabat, d'après Rigaud, 1700, in-fol. à la manière noire.

<sup>1</sup> *Mémoires de Saint-Simon*. III. 240, 241.

<sup>2</sup> Notes de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, V, 256.

dans Orléans, et voulut qu'à Versailles et sur la route on lui rendit tous les honneurs possibles. Celui de l'accompagnement du curé n'avoit jamais été fait à personne...<sup>1</sup> »

L'appréciation du noble chroniqueur de la cour au sujet d'un prince de l'Eglise, ne donnerait pas une idée complète du caractère du cardinal de Coislin, si nous n'ajoutions que Fénelon le regardait comme un prélat vertueux et régulier, mais qui, par défaut d'instruction, donnait trop de confiance aux disciples de Jansénius. Telle est en effet la traduction sommaire d'un passage du mémoire latin que l'archevêque de Cambrai adressait au pape Clément XI en 1705 : « *Mitiùs quidem et cautiùs sese gerit D. cardinalis de Coislin, magnus Franciæ eleemosynarius, vir beneficus, pacificus, pius, dignus denique qui à cunctis ametur ; sed, deficiente doctrinâ, totam diocæsis administrationem solis doctoribus jansenistis, quos admiratur hactenus permisit* »<sup>2</sup>.

Le cardinal de Coislin fut enterré solennellement le 18 février dans la cathédrale d'Orléans, du côté de l'évangile ; trois oraisons funèbres, prononcées dans le cours du mois de mars, célébrèrent ses hautes vertus, puis le chapitre reconnaissant lui consacra une longue épitaphe latine, ainsi rapportée par la *Gallia christiana* :

*Hic jacet*

*Eminentissimus D. D. Petrus du Cambout de Coislin  
S. R. E. titulo S.S. Trinitatis in monte Pincio  
Presbyter cardinalis ,  
Episcopus Aurelianensis,  
Antiquissimâ apud Armoricos nobilitate illustris,  
Animi æquabilitate, candore, modestiâ, affabilitate, benignitate,  
Morum integritate illustrior ;  
Ecclesiis sibi commissis piis prudentesque rectores  
Populis erudiendis sanæ præcones doctrinæ,  
Clericis informandis, ac proprio etiam sumptu alendis  
Præpositos idoneos, pastoralis sollicitudinis diligentes vicarios  
Socios sibi, et cooperarios semper adjunxit.*

<sup>1</sup> *Mémoires de Saint-Simon*, III, 241.

<sup>2</sup> *Œuvres de Fénelon*, XII, 603.



*Ecclesiasticæ pacis amantissimus  
 Turbas composuit, concordiam fovit.  
 Paternâ incensus caritate dispersis dedit pauperibus  
 Amplum his excipiendis, hospitium hæc urbe extrui curavit.  
 Inatq̃ honesto loco natis inopie verecundiam  
 Liberali comitate sublevavit.  
 Omnibus denique prodesse studuit, nemini nocere.  
 Ob hæc merita Ludovico Magno,  
 Cujus gratiam et favorem sibi ab infantia conciliavit,  
 Summè carus,  
 Cunctis Gallorum proceribus, quos nativa urbanitate sibi devinxit,  
 Gratissimus;  
 Summorum Pontificum amorem  
 Totius Cardinalium Collegii, nobilium Romanorum,  
 Ipsiusque plebis studia et vota in se convertit.  
 Bonis omnibus sui desiderium relinquens  
 Obiit nonis februarii anno Domini MDCCVI, ætatis LXX.  
 Episcopatus XL, cardinalatus IX <sup>1</sup>.*

Les fidèles se portèrent bientôt en foule à son tombeau, car on le vénérât comme un saint. Malheureusement les envieux de son ancienne faveur suscitérent un orage devant ce cercueil à peine fermé ; l'évêque de Metz prit la défense de son oncle, et nous ne tarderons pas à signaler les déboires que lui valut son zèle pieux.

Enfin la vieille marquise de Laval, fille du chancelier Séguier, qui avait survécu à tous les enfants de son premier mariage, s'éteignit au mois d'août 1710, à l'âge de quatre-vingt-douze ans <sup>2</sup>. C'est à elle que Beauchâteau, le petit prodige, avait jadis adressé cette épigramme :

Que l'on admire en vous de rares qualités !  
 Les grâces, les vertus et toutes les beautés  
 A l'envi vous font voir en tout incomparable ;  
 Et je pourrais ici dire fort à propos,  
 Que ce qu'on trouve en vous de moins considérable,  
 C'est d'être fille, femme et mère de héros.

<sup>1</sup> *Gallia christiana*, VIII, 1497.

<sup>2</sup> Et non pas à 88 ans, âge indiqué par Saint-Simon, et que nous avons maladroïtement rapporté dans notre *Histoire du chancelier Séguier*.

« Elle avoit beaucoup d'esprit, et méchante », dit Saint-Simon, qui raconte plus haut qu'apprenant la mort de la duchesse de Verneuil, décédée en 1704 à quatre-vingt-deux ans, elle dit « qu'elle avoit toujours bien cru que sa sœur mourroit jeune, par tous les remèdes qu'elle faisoit ». Sous ce rapport, son petit-fils, le second duc de Coislin, pouvait présenter son vivant portrait; mais il ne put jouir de la fortune considérable amassée depuis longtemps par l'héritière du chancelier, car il mourut lui-même deux mois avant elle <sup>1</sup>, le 7 mai 1710, après une longue maladie <sup>2</sup>. Son ami, M. le duc, l'avait précédé de quelques semaines dans la tombe, et, frappé dans son carrosse d'une attaque d'apoplexie épileptique en sortant de l'hôtel de Coislin, il avait expiré dans d'atroces convulsions dès son arrivée à l'hôtel de Condé.

Nous ne ferons pas ici l'oraison funèbre du second duc de Coislin; ce que nous en avons dit dans le cours de cette notice, suffit largement pour le peindre. Comme son père, il avait beaucoup d'esprit, mais, au contraire de son père, il le jeta sans vergogne à tous les vents de la malice et de la dissipation: aussi fut-il surtout regretté par cette génération de courtisans hypocrites et sans foi qui n'attendait que la mort du vieux roi, pour se précipiter tête baissée dans tous les désordres de la régence, et préparer de loin l'épouvantable réaction de 1793.

<sup>1</sup> « M. l'évêque de Metz, petit-fils de M<sup>me</sup> de Laval, écrivait Dangeau le 19 août 1710, en héritera de 55,000 livres de rentes qui lui sont substituées. M<sup>me</sup> la duchesse de Sully, sa petite-fille, héritera de peu de chose, et Madame la maréchale de Rochefort, sa fille unique du second lit, n'en aura quasi rien: tout le bien que M<sup>me</sup> de Laval avoit eu du chancelier Séguier, son père, étant substitué aux enfants de son premier mariage avec le grand-père de M. de Metz et de M<sup>me</sup> de Sully. »

<sup>2</sup> « Il a fait son testament en faveur des enfants de M<sup>me</sup> de Blanzac, sa cousine germaine, dit le *Journal* de Dangeau: mais on prétend que ce testament ne sauroit nuire à M. de Metz, son frère unique, parce que les terres sont substituées. » (*Journal* du 7 mai.) — Et l'on apprend par les lettres de la marquise d'Huxelles, qu'il légua 4 000 # de pension viagère, 10 000 # d'argent comptant et sa maison de Saint-Germain à M<sup>me</sup> Duclos, la fameuse comédienne. « Mais le P. Saillard y a fait ajouter que ce seroit à condition qu'elle quitteroit la comédie. Il n'a tenu qu'à elle de l'épouser. » (Lettre citée par M. Feuillet de Conches).

Nous devons cependant citer en l'honneur de sa mémoire, ce passage du discours de l'abbé de Choisy, répondant à la harangue de réception de l'évêque de Metz à l'Académie, lorsqu'il remplaça son frère : « En vous voyant, nous nous imaginons que nous le possédons encore. Nous croirons le voir assister à nos exercices, s'en faire un plaisir et même un devoir, déposer sa dignité, ne chercher pas même à se distinguer par la justesse de son discernement, qui lui montrait toujours le vrai, et lui faisoit démêler les questions les plus embarrassées, attentif seulement à l'emporter par l'envie de faire plaisir, par la douceur de la société, et par cette aimable politesse qui vous est héréditaire. Enfin, Monsieur, tant que nous vous verrons, nous croirons n'avoir rien perdu <sup>1</sup>. »

Ce témoignage est très-flatteur pour le second duc de Coislin ; mais nous avons dit ce qu'il faut penser de ces éloges académiques. En ce qui nous concerne, nous déclarons ne professer aucune estime pour Pierre de Coislin, et nous avons hâte d'aborder la carrière, plus digne de l'attention d'un biographe, de son frère l'évêque de Metz, qui recueillit la succession de ses honneurs académiques et ducaux.

<sup>1</sup> *Recueil des Harangues de l'Académie*, édit. 1724, t. III.

RENÉ KERVILER.

## LE GRAND MICHA ET LE CAMP DU CORMIER

---

A l'époque de la Révolution, mon grand-père maternel habitait le village du Cormier, dans la paroisse de Chavagnes-en-Paillers. Il prit part à l'insurrection, se battit bravement, passa la Loire avec la Grande-Armée et ne reparut plus. Ma grand'mère, encore fort jeune, restait veuve, avec cinq enfants, dont l'aîné était âgé de neuf ans.

Dans la maison contiguë à la sienne demeuraient trois frères, ses cousins. L'un d'eux joua un rôle fort actif, sinon très-important, dans la guerre, et il acquit une certaine influence sur les hommes de son voisinage. Il se nommait Michel Piveteau, mais dans le patois du pays on l'appelait communément *le grand Michâ*, et cette dénomination prit tellement faveur, qu'elle est passée à sa famille, bien qu'il ne se soit jamais marié.

Michel Piveteau n'avait reçu que l'éducation commune aux paysans de la Vendée; mais il avait naturellement de la noblesse et de l'élévation dans le caractère; sa conduite était irréprochable, et, s'il mettait son honneur à combattre les Bleus, son plus grand plaisir était de secourir les faibles.

Il était de haute taille, d'une force remarquable et portait toujours de grandes guêtres de cuir qui lui montaient jusqu'au genou. Il avait des jambes comme un échassier et courait comme un lièvre; mais il était beaucoup moins peureux: il affectait même une certaine crânerie pleine d'entrain qui s'alliait fort

bien avec le ton élevé de sa voix et la tournure de son langage tout à la fois sarcastique et jovial.

Quand il se dressait sur ses hautes jambes, avec sa veste brune, son chapeau à large bord et son fusil sur l'épaule, il n'avait pas précisément la mine d'un soldat, mais sa physionomie franche, ses yeux grand ouverts et son air provocateur lui ôtaient toute ressemblance avec un brigand, sans lui donner l'aspect du premier venu.

Les Bleus l'avaient vu si souvent fuir devant eux ou courir sur leurs talons, qu'ils avaient fini par le reconnaître ; mais comme ils ne voulaient pas se déshonorer en employant le patois de leurs ennemis, au lieu de l'appeler *le grand Michâ*, comme tout le monde, ils disaient : *le grand gueux de Piveteau*. Il recevait fort gaiement ce titre de noblesse qu'ils prétendaient lui donner ; cependant sa reconnaissance n'alla jamais jusqu'à leur épargner un coup de sabre ou un coup de fusil.

Il faisait partie de ces Vendéens qu'on eût pu appeler des guerriers nomades ; ils étaient à la disposition de quiconque avait besoin d'hommes, et, comme on en manquait un peu partout, ils se trouvaient presque toujours sur les chemins ou sur les champs de bataille.

Au moment dont je veux parler, il était à l'armée de Charette, vers la Basse-Vendée. Mais là comme ailleurs il ne pouvait être bien longtemps sans revoir sa petite maison. Les armées vendéennes n'eurent jamais rien qui pût ressembler, même de loin, à une intendance organisée. Les soldats étaient obligés de se fournir de vêtements, de linge et fréquemment de vivres. C'est ce qui explique l'état précaire et la composition toujours transitoire des armées. Les soldats qui étaient plusieurs semaines absents de leurs domiciles se trouvaient exposés aux plus dures privations.

Donc, *le grand Michâ* revenait au Cormier.

En traversant la paroisse de Chavagnes, il rencontra ma grand' mère et ses cinq enfants chez un de leurs parents communs.

— « Que fais-tu ici, lui dit-il. Tu prends donc bien du plaisir à promener ce petit monde-là ? Tu sais pourtant que les poules ne mènent guère leurs poulets au soleil quand elles voient les pies sur les maisons. »

— « Tu parles bien à ton aise ! répondit ma grand'mère ; mais si tu étais à ma place tu ferais comme moi , car les Bleus sont au Cormier. »

— « Comment ! les Bleus sont au Cormier ! pas possible ! »

— « C'est si bien possible qu'ils y sont campés depuis huit jours, et que leur camp s'étend jusqu'à la Chardière. »

— « Tu parles sérieusement ? »

— « Très-sérieusement, et, si tu ne veux pas me croire, tu peux t'en assurer toi-même : seulement je l'engage à ne pas voir de trop près, car tu pourrais bien y laisser ta tête. »

— « Ça, c'est autre chose !... Il faudra voir un peu... Heureusement que Charette n'est pas mort, et le *grand Michâ* non plus ! »

En disant ces mots, ses yeux étaient fixés sur le *tenaillet*, garni de larges pains encore tout frais. Il en prit un de la main gauche, en sépara un fort segment avec son sabre, et il s'éloigna, en attaquant son morceau de pain de toute la vigueur de ses dents.

Il s'en retourna vers Charette, auquel il exposa le malheur de son village, et il lui représenta que ce serait une bonne occasion de battre les Bleus une fois de plus. Il s'offrait à servir de guide, et promettait de conduire l'armée de manière à couper du premier coup les républicains en deux.

Mais Charette avait beaucoup à faire ; il répondit qu'il ne pouvait entreprendre cette expédition sans déranger tous ses plans et compromettre le succès général de la guerre.

Michèl Piveteau avait prévu cette éventualité ; aussi avait-il mis une deuxième corde à son arc. Il se contenta de demander à Charette une douzaine d'hommes à son choix, avec le secours desquels il espérait jouer quelque bon tour aux républicains. Charette les lui accorda de bonne grâce, et, dès qu'il les eut trouvés, il se remit en route avec eux.

Chemin faisant, il exposa son plan et convint avec ses hommes des détails de l'exécution.

En arrivant dans la paroisse de Chavagnes, ils se séparèrent et se répandirent dans toutes les directions. Ils convoquèrent pour le soir les hommes qu'ils rencontrèrent, valides ou non, et même des femmes et des enfants. Comme il s'agissait d'un intérêt commun et que les Bleus n'étaient guère à craindre la nuit, on ne se fit pas beaucoup prier, et, à l'heure dite, tout le monde se trouva au rendez-vous.

Michel Piveteau partagea cette armée d'un nouveau genre en plusieurs groupes, plaça à la tête de chacun un homme intelligent, assigna les postes et donna des instructions très-précises. Pour lui, avec ses douze hommes, il se réserva naturellement le poste d'honneur, qui était aussi celui du péril. A la nuit close, on se mit en marche dans un profond silence, et bientôt chacun fut en place.

Le village du Cormier est situé au sommet d'un coteau abrupt; au bas, coule un petit ruisseau, près duquel on trouve beaucoup d'arbres et de buissons.

Les républicains, dont rien ne troublait la sécurité, allumaient chaque soir des feux de bivouac en avant des maisons et, de la vallée, on pouvait les apercevoir à la lumière de la flamme.

Michel Piveteau et ses hommes s'avancèrent jusqu'au bord du ruisseau et, se masquant derrière les arbres, ils se mirent à tirer sur les Bleus qu'ils virent à portée de fusil. Ceux-ci se sauvèrent aussitôt vers le village, et les assaillants prêtèrent l'oreille un instant. Ils entendirent des bruits confus et ils comprirent qu'il se faisait un grand mouvement dans le camp républicain.

— « Les enfants, dit *le grand Michâ*, notre affaire va bien; prenons courage ! »

Et, d'une voix à percer la nue, il se met à crier :

— « Vive le Roi ! Vive le général Charette ! »

Ces cris sont répétés près de lui, de différents côtés, et par derrière à une grande distance. Pendant que ses hommes remontent le ruisseau en tirant des coups de fusil sur le village, il

simule des mouvements d'extrême avant-garde et donne des ordres de sa voix la plus retentissante. Les autres groupes criaient de leur côté, et tous ces bruits, grossis par les échos de la vallée, firent croire aux Bleus qu'ils allaient avoir sur les bras toute l'armée de Charette.

Le stratagème n'était pas tout à fait impénétrable, et la prudence exigeait qu'on fit au moins une reconnaissance pour juger de l'importance et de la direction de l'attaque. Mais les républicains en Vendée n'eurent jamais tout leur sang-froid. Ils avaient vu si souvent surgir des armées là où ils s'attendaient à ne rencontrer que des buissons, qu'ils craignaient toujours d'être surpris. Aussi les Bleus du Cormier plièrent bagage, dès qu'ils se crurent attaqués, et ils se retirèrent dans la direction de Saint-Fulgent et de Chantonuay. Comme on le pense bien, leur retraite ne fut pas inquiétée, et, s'ils y perdirent un peu d'honneur, ils eurent du moins l'avantage de sauver tout le reste.

Je dois dire pourtant, à leur décharge, que j'ignore absolument l'importance de leurs forces. Il est bien possible qu'ils n'eussent pas un campement établi selon les règles de la guerre, mais qu'ils se fussent contentés d'occuper les maisons du Cormier et les autres situées à quelque distance de la grand'route, en y comprenant celles de la Chardière. Dans cette hypothèse, leur situation eût été difficile à défendre, car les divers détachements eussent été coupés sans aucun effort.

Quoi qu'il en soit, *le grand Michâ* s'aperçut bien vite qu'il avait complètement réussi dans son entreprise. Il suivit les traces des républicains jusqu'à Saint-Fulgent, et, quand il vit que tout avait disparu, il retourna au Cormier, où il rappela les habitants. Ceux-ci eurent la satisfaction de voir que les Bleus avaient dérogé à leurs habitudes et que les maisons n'avaient subi que des dégâts faciles à réparer.

L'abbé L. AUGEREAU.



PROFILS CONTEMPORAINS

# M. GUÉPIN

PRÉFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

---

Lorsqu'on reçut en province la nouvelle de la révolution du 4 septembre, beaucoup de départements se demandèrent avec anxiété : Qui allons-nous avoir pour préfet ? La Loire-Inférieure n'éprouva pas ces incertitudes, et chacun se dit aussitôt : Nous allons avoir M. Guépin.

M. le docteur Guépin était en effet tout désigné. Ce n'était pas un républicain de la veille, mais de l'avant-veille, je veux dire d'avant Février 1848. En 1848, il avait déjà été commissaire extraordinaire, il était lié depuis longtemps et très-intimement avec tous les coryphées anciens et modernes de la démocratie et de la république. Sous l'Empire, il avait publié des articles de journaux et des livres où il confessait sa foi ouvertement, entre autres, un traité de *Philosophie positive*, où les idées socialistes et même les doctrines matérialistes se trouvent amalgamées avec certaines aspirations généreuses. M. Guépin était donc, à Nantes, dans la plus grande ville de Bretagne, ce qu'on pourrait appeler le patriarche et le grand-prêtre de la démocratie avancée.

Et pourtant, malgré la couleur tranchée de ses opinions, malgré ses liaisons intimes et anciennes avec les chefs de la

république triomphante, son avènement inspirait au parti de l'ordre une répulsion mêlée d'un autre sentiment assez difficile à définir, qu'il est nécessaire d'indiquer. Ce n'était assurément ni de la sympathie ni de la confiance; mais, à raison de son caractère personnel et aussi du milieu très-conservateur dans lequel il avait à opérer, on le croyait en général incapable de faire beaucoup de mal et de prêter volontairement les mains au désordre matériel, aux violences contre les personnes ou les propriétés. Confiance purement relative, qui a été à peu près justifiée.

Il n'en est que plus curieux et plus instructif de rechercher, de découvrir, chez un démocrate modéré jusqu'à un certain point dans ses actes, mais de convictions ardentes et intimement lié de cœur et d'esprit avec les hommes qui gouvernaient à ce moment la France, de rechercher, dis-je, les idées, les sentiments dont s'inspiraient dans leurs actes, dans leur administration, dans toute leur vie publique, les républicains — même les plus honnêtes — auxquels l'effondrement politique du 4 septembre avait livré les destinées du pays.

C'est ce que nous essaierons de faire à l'aide de documents peu connus pour la plupart, mais d'une authenticité incontestable.

## I

Voici d'abord le pittoresque tableau de la situation de Nantes et de la Loire-Inférieure, tracé le 5 septembre 1870, par M. Guépin, et expédié dans la matinée au ministre de l'Intérieur :

« *Guépin de Nantes à Intérieur, Paris.*

- » Petites agitations. — Drapeau rouge placé, provocateur
- » coffré. — Idem tricolore enlevé, provocateur coffré. —
- » Statue Billault difficultés, conflit. J'ai parlé aux uns paternel-
- » lement, aux autres sévèrement.
- » Grandes agitations à Saint-Nazaire. — Ordres expédiés,
- » réexpédiés, proclamation.

» Neuf heures et demie, je crois au calme. »

Le lendemain (6 septembre), il n'est plus aussi sûr de son fait, il écrit au ministre :

« Saint-Nazaire s'est calmé cette nuit.... Il y a cependant des  
» inconciliables. Petites menaces de jacquerie napoléonienne :  
» tentative d'incendie de forêt près Machecoul; calomnies,  
» prêtres et nobles accusés d'être Prussiens. »

Néanmoins il ajoute dans cette dépêche :

« Douceur paternelle et fermeté inflexible vaincra obstacles. »

Le 8 septembre, il rend bon compte de ses efforts multipliés pour « vaincre obstacles » :

« Cassé et remplacé (écrit-il) maire de M<sup>\*\*\*</sup>, aubergiste,  
» maire à poigne. — Ecrit aux habitants des campagnes, en-  
» verrai cette proclamation. — Ecrit aux juges de paix, demande  
» concours. — Ecrit aux agents-voyers. — A tous je dis :  
» Union, conciliation, action, dévouement ! — Conciliation et  
» révision marchent très-bien. »

Trois jours après, il semble que tout cela ne marche plus aussi bien, car il télégraphie, le 11 septembre, au ministre de l'intérieur, à Paris :

« Dans la Loire-Inférieure, dans le Morbihan surtout, deux  
» ennemis à redouter, les Prussiens et le napoléonisme, qui veut  
» faire terreur dans Loire-Inférieure et qui fait terreur dans le  
» Morbihan. »

Ne nous étonnons point de voir M. Guépin, quoique préfet de la Loire-Inférieure, renseigner le ministre de l'intérieur sur l'état du Morbihan. Il était originaire de ce dernier département et il ne cessa jamais de lui prodiguer son ardente sollicitude. Quant aux Prussiens mentionnés dans cette dépêche, inutile de dire qu'ils n'y figurent absolument que comme décor, puisque, Dieu merci, ils n'ont jamais paru en

Bretagne, — à moins que sous ce nom le préfet n'entende désigner telle ou telle catégorie de citoyens suspecte à ses yeux de sympathie pour l'ennemi (comme on l'avait fait si odieusement dans certaines provinces aux derniers jours de l'empire) — et cette interprétation est peut-être la vraie, car deux autres dépêches, du même au même, et à peu près du même temps, formulent des accusations de trahison. L'une porte :

« Trahison emploie inertie : mobiles à Ploërmel et ailleurs  
 » sans képis, personne n'écoute leurs réclamations. On veut  
 » mort de république par paix honteuse et mort des républi-  
 » cains ! Masse bien disposée partout ; partout meneurs réaction-  
 » naires, vraie pourriture ! Il faut action habile, mais énergique  
 » et incessante. (8 septembre). »

Et l'autre dit :

« Difficultés augmentent. Réaction napoléonienne s'organise.  
 » Grande ma défiance : avant-hier, dans ronde de nuit, j'étais  
 » seul <sup>1</sup>, vu d'abord fusée bleue, puis jeu de lumières. — Dire à  
 » Marine : Directeur d'Indret partout dénoncé, fait couper et  
 » enclouer des canons, encore bons ; très-suspect aux ateliers.  
 » (10 septembre). »

On voit qu'ici l'accusation de trahison se formule dans des faits précis, se fixe sur une personne désignée — et, est-il besoin de le dire ? cette accusation si grave, qui pouvait en de tels moments être si périlleuse pour l'homme qu'elle visait, est absolument gratuite.

## II

Le 15 septembre, M. Guépin, reprenant la tutelle du Morbihan, signale de nouveau au ministre de l'intérieur l'horrible situation de ce département, dont le préfet, depuis le 4 septembre, n'avait pas encore été remplacé :

<sup>1</sup> Le 13 septembre, M. Guépin écrit au ministre : « Toutes les deux nuits, je fais  
 » seul patrouille à Nantes pour moi-même. »

« Un Morbihannais arrivé : L'empereur, dit-il, fait encore  
 » terreur au Morbihan. Verrai le préfet du Morbihan demain.  
 » le féliciterai, lui dirai les faits et son devoir de donner dé-  
 » mission. »

Ce pauvre Morbihan recélait d'ailleurs bien des traîtres, jusque dans la famille du préfet de Nantes, qui se croyait en conscience obligé de les dénoncer à M. Gambetta :

« Ma nièce, M<sup>me</sup> ..., très-ardente napoléonienne, est l'instru-  
 » ment que la préfecture de Vannes emploie pour m'empêcher  
 » de connaître les faits criminels du Morbihan et de faire chan-  
 » ger l'indigne préfet et les indignes sous-préfets du Morbihan.  
 » J'ai fait mon devoir, conscience en paix. (15 septembre). »

Et quels étaient ces *faits criminels* du Morbihan ? M. Guépin nous l'apprend dans une autre dépêche à même destination et à peu près de même date (du 8 septembre) :

« Suis né Morbihannais ; j'ai au Morbihan parents, amis de  
 » toutes opinions ; voici la situation. Morbihan *trop calme* ; furie  
 » plébiscitaire remplacée par inertie préfectorale et sous-pré-  
 » fectorale ; villes et campagnes en masse bien disposées, mais  
 » abandonnées à elles-mêmes. Mettez direction dans main ferme. »

Le crime des indignes préfets et sous-préfets, c'était donc de ne pas faire d'agitation républicaine et de trop bien maintenir le calme dans leur département. Crime étrange, qui en d'autres temps aurait passé pour vertu.

Du reste, dans son zèle inquiet pour la république, le préfet de la Loire-Inférieure ne cesse de lui découvrir de nouveaux ennemis. Jusqu'ici, il n'a dénoncé que les napoléoniens ; mais le 24 septembre, rendant compte par dépêche au gouvernement de Tours de la session extraordinaire de son conseil général, il dit :

« Affaires d'argent, tout le monde a bien été. Affaires poli-  
 » tiques, napoléoniens ont été plus coulants que légitimistes. —

- » Ce matin, manifeste de Chambord ; le public n'y a pas fait
- » attention. »

Le 29 septembre :

- » Les paysans n'ont qu'un tiers de récolte, leurs prêtres les
- » travaillent, ainsi que les légitimistes. »

Le 30 du même mois :

- » Avoir l'œil sur réaction clérico-légitimiste, voilà l'idée du
- » jour. Vendredi ou samedi, aurez manifeste de Henri V. »

Et, dans les premiers jours du mois suivant, il télégraphie encore à Tours (à M. Laurier, délégué de l'intérieur) :

- » Agitation légitimiste incroyable ; ils voudraient que la dé-
- » mocratie fit des folies ! Rosetti, ancien ministre de Valachie,
- » vous le dira avec détails. (1<sup>er</sup> octobre).
- » ... Un seul ennemi dangereux, les clérico-légitimistes. Ils
- » proposent à candidature les députés de 48-49, qui ont tué la
- » république de 48. »

Dessein effroyable assurément. Le préfet, cependant, peu de temps après, crut reconnaître que ses craintes avaient fait fausse route, car, le 13 octobre, il télégraphiait à Tours à M. Gambetta :

- » Donné semonce très-raide à un curé.... Manifeste Henri V
- » peu de succès. — Napoléoniens coulés, deux tiers se rallient.
- » — Orléanistes seuls puissants. »

M. Guépin a donc successivement redouté, dénoncé comme menaçants et conjurés contre la république, d'abord les bonapartistes, ensuite les légitimistes, enfin les orléanistes ; mais il a toujours vu au-dessus de sa tête, comme une épée de Damoclès, l'un ou l'autre des partis monarchiques. C'a été là constamment sa grande préoccupation.

## III

Dans une telle situation d'esprit, l'idée de faire des élections, pour donner au pays le moyen légal d'exprimer sa volonté et d'intervenir lui-même dans la direction de ses destinées, cette idée ne devait guère sourire à M. Guépin; en effet, il y a toujours été opposé, même aux élections municipales. Le 17 septembre, avant que les communications fussent rompues avec Paris, il demandait au ministre de l'intérieur

« Explications sur les élections municipales fixées au 25 septembre, considérées comme matériellement impossibles et dangereuses pour le salut de la république : c'est livrer la France à la coalition orléano-légitimiste. Réfléchissez! »

A plus forte raison repoussait-il l'élection d'une Assemblée nationale ou constituante. Vers la fin de septembre, quand l'idée de cette élection, d'abord annoncée par le Gouvernement de la défense nationale, semblait écartée, il télégraphiait à la Délégation de Tours (à MM. Laurier et Glais-Bizoin) :

« Légitimistes demandent à être accrédités à Tours pour réclamer Constituante : *de ma part nulle envie. Les meilleurs sont adversaires dangereux.* »

Et la Délégation de Tours semblant incliner à convoquer de nouveau les électeurs (comme elle le fit en effet le 2 octobre pour le 16), il tâchait de l'en détourner comme suit :

« Ne pressez pas élections; *scrutin de liste dangereux.* (1<sup>er</sup> octobre). »

Quand Gambetta vient à Tours porter le décret qui les interdit, il jubile :

« Occupons-nous de la défense nationale (écrit-il, le 9 octobre, à la Délégation). *Les ennemis de la République voudraient ici*

« élections ; n'en voulons pas. Avons confiance dans gouverne-  
 ment ; qu'il soit ferme, le soutiendrons. Sommes heureux de  
 l'arrivée de Gambetta. Je reste préfet s'il n'y a pas d'élections. »

Car il est bon de noter que ce grand ennemi des élections n'en avait pas moins déjà deux fois donné et repris sa démission de préfet pour se porter candidat, comme on le voit par cette dépêche par lui adressée, le 30 septembre, au ministère de l'intérieur, à Tours :

« Le 20, ai adressé démission : prêt à être candidat, prêt à  
 rester préfet, selon besoins du pays. Vous envoie par ami  
 seconde démission. Ferai ce que jugerez le plus utile. »

On ne saurait être plus accommodant. D'autant que M. Guépin devait faire un sacrifice en se résignant à entrer à l'Assemblée nationale ; il n'était nullement réconcilié avec les élections.

Le 23 octobre, quand M. Thiers revint de sa mission diplomatique, encouragé par les puissances neutres à traiter d'un armistice pendant lequel la France élirait une assemblée, cette idée des élections, de nouveau débattue à Tours, fut de nouveau combattue par M. Guépin, qui, spontanément ou consulté par le ministre de l'intérieur, lui écrivit sans détour :

« Les républicains sont inquiets. L'intervention des puissances  
 étrangères est une menace directe à l'existence de la répu-  
 blique. Ils apprécient de même manière l'idée d'une Consti-  
 tuante, avant que l'ennemi ait quitté le sol de la France. »

Cette fois, il fut enfin débarrassé de ce souci, — au moins jusqu'au dénouement de la guerre.

#### IV

Les continuelles alarmes causées au préfet de Nantes par les prétendues menées des monarchistes et par les périls imaginaires de la République, ne lui laissaient pas trop le temps de



songer à la défense nationale. M. Guépin portait là encore les mêmes préjugés, qui le poussèrent plus d'une fois à entraver d'une étrange façon les efforts patriotiques tentés pour organiser la résistance.

Quiconque n'avait pas le bonheur d'être républicain était indigne, à ses yeux, de défendre la France, indigne du moins de prendre une part quelconque, même très-secondaire, à la direction de la défense.

Ainsi, les préfets de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine (MM. Le noël et A. Blaize) cherchaient le moyen d'unir dans une action combinée les forces des départements de l'Ouest. Treize de ces départements, représentés à Rennes, le 16 septembre 1870, par leurs préfets et leurs hommes les plus marquants, avaient établi entre eux, sous le nom de *ligue de l'Ouest*, une alliance ou, pour mieux dire, une entente purement patriotique, nullement politique, destinée à procurer le meilleur emploi possible des efforts et des ressources communes. M. Guépin parut à cette réunion. Il eut le plaisir d'y voir des républicains pur sang, entre autres les deux préfets promoteurs de la ligue. Parmi eux, toutefois, s'étaient glissés, comme la nielle dans le blé, quelques personnages suspects, par exemple MM. Daru et Carré-Kérisouët, membre de l'opposition libérale dans la dernière Chambre de l'empire, mais peu connus par leur républicanisme. Cela suffit à effaroucher M. Guépin ; il flaira là quelque complot monarchique et s'empressa de dénoncer le péril aux triumvirs de Tours :

- Ne vous laissez pas circonvenir (écrivait-il le 28 septembre
- à M. Glais-Bizoin), ne vous laissez pas circonvenir par la ligue
- de l'Ouest. *Cette ligue est fort peu républicaine.* Elle va vous
- demander la nomination d'un commissaire muni de pleins
- pouvoirs civils et militaires pour treize départements. Ce serait
- folie de l'accorder. »

On ne l'accorda pas, on n'accorda rien, la ligue de l'Ouest avorta.

Pourtant, nos gouvernants de Tours étaient loin de partager, en cette matière, les idées du préfet de Nantes. Ils reconnaissaient sans peine à tous leurs adversaires politiques le droit de se faire tuer pour le pays... et pour la république; ils mettaient même une bonne grâce particulière à leur en faciliter les moyens. Aux républicains on réservait les postes de confiance, préfectures, sous-préfectures, juridictions et autres; aux réactionnaires, aux royalistes, on abandonnait les avant-postes et les champs de bataille. De cette façon on n'excluait personne, on acceptait le concours de tous les partis.

Quand M. de Charette et M. Cathelineau demandèrent à lever des volontaires et à les mener devant l'ennemi, MM. Crémieux, Glais-Bizoin, plus tard M. Gambetta, les encouragèrent, leur fournirent tous les moyens de satisfaire leur patriotisme. M. Guépin, plus ferme sur les principes, n'eut point de ces lâches complaisances et combattit opiniâtrément — entre autres — la formation du corps Cathelineau. Outre les pièces publiées alors par les journaux, voici quelques extraits de dépêches que le préfet de Nantes adressait au Gouvernement de Tours, et qui montrent à quel point la passion politique l'aveuglait :

Le 28 septembre, il écrivait à M. Crémieux :

« Demandez à l'amiral L\*\*\* ce que pèse moralité de Cathelineau. Ne connaissez pas l'Ouest, mon vieil ami. Sa réintégration, dont on parle, peut nous conduire à guerre civile. Voyez Glais-Bizoin avant d'en terminer. »

Le gouvernement de Tours persistant à autoriser la levée des volontaires Cathelineau, M. Guépin persistait à l'empêcher dans son département et croyait justifier cette étrange rébellion par cet argument non moins étrange :

• Nantes, 30 septembre 1870. — *Préfet à Gouvernement, Tours.*

• Longue séance avec Cathelineau.

- » De X<sup>\*\*\*</sup>, ancien garibaldien, avait demandé au général
- » (commandant à Nantes) à faire bataillon de chemises rouges.
- » — Refus.
- » Ai répondu à Cathelineau : Il n'y a pas ici deux poids et
- » deux mesures; ce qui a été refusé à de X<sup>\*\*\*</sup>, écrivain
- » habile, homme aimé à Nantes, est refusé à Cathelineau.
- » Ecrirai le reste si vous voulez. »

Le Gouvernement répondit que si M. de X<sup>\*\*\*</sup> voulait lever un corps de volontaires, ce n'était pas au général commandant à Nantes, mais au ministre de la guerre qu'il devait demander l'autorisation, laquelle ne lui serait pas plus refusée qu'à Cathelineau; en attendant, M. Cathelineau ayant cette autorisation devait en user, et le préfet de Nantes cesser d'y mettre obstacle.

M. Guépin fut réduit à obéir et à se réjouir — républicainement — des difficultés que rencontrait, en dehors de son action officielle, la formation du corps Cathelineau. Le 13 octobre, il écrivait au ministre :

« Jusqu'à présent, Cathelineau sans succès. — Un frère de  
» Cathelineau intendant d'Henri V. »

Voilà le secret de cette patriotique opposition.

JACQUES DEVANNES.

(La fin à la prochaine livraison).

# LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON<sup>\*</sup>

---

- DE GRANVAL. *Lire*, Guillaume BAUQUET DE GRANDVAL, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, lieutenant en *du Dresnay*, né à Méautis (Manche), le 26 juillet 1742; † 14 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>1</sup>.
- DE GRAS (Dominique). *Lire*, Dominique GRAS, domestique, 23 ans, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche); † 11 thermidor, Auray. *Em.*<sup>2</sup>.
- MARQUIS DE GRAVE. *Aj.*, colonel, capitaine en d'*Hervilly*, tué le 21 juillet. *Em.*<sup>3</sup>.
- GRELA (Joseph). *Aj.*, marin, 24 ans, Riantec (Morbihan); † 18 thermidor, Vannes. *Ins.*
- GRENIER (Nicaise-Valentin). *Aj.*, domestique du comte Archambaud de Périgord, 31 ans, Ourville (Seine-Inférieure); † 10 thermidor, Quiberon. *Em.*

\* Voir la livraison d'août, pp. 151-160.

<sup>1</sup> Son père, *Gédéon-François-Joseph*, seigneur de la Grandvalière, avait épousé *Marie-Anne* Poisson d'Auville. Lui-même s'était marié au Mans avec *Agnès-Louise-Françoise* Samson de Lorchère, dont il n'avait qu'une fille, morte, en 1830, sans alliance. La famille existe toujours. Son chef est aujourd'hui le marquis Stanislas de Grandval.

<sup>2</sup> L'inscription du monument semble concerner le baron de Gras, ancien major des chasseurs à cheval de Champagne, aide-de-camp du comte de Puisaye, blessé le 16 juillet. Ce serait une erreur. Le baron de Gras fut de ceux qui purent se sauver le 21. La victime de ce nom est ainsi indiquée dans le texte de l'arrêt : — « Dominique Gras, fils de feu *Camille* et de feu *Flamande*, domestique du citoyen Desser, sous-lieutenant au ci-devant régiment de cuirassiers... »

<sup>3</sup> Famille du Languedoc, qui comptait parmi ses membres un lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

- DE GRIMONVILLE (Ch.). *Lire*, DE GRIMOUVILLE, de la Haye (Manche); + 13 thermidor, Auray. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE GROZON (J.). *Lire*, Just-Anne-Ignace-François SARRET DE GROZON, lieutenant de vaisseau à 22 ans, lieutenant dans *Hector*, né à Arbois (Jura), le 6 février 1764; + 12 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>2</sup>
- GRUE (L.-J.-M.), ou DE LA GRUE. Combat du 16.
- DU GUEGAN (L.-J.). *Aj.*, 22 ans, Berric (Morbihan). Etat du général Lemoine, n° 250. *Em.*
- GUÉGUÉ (J.-B.). *Lire*, Jean-Baptiste-René GAGNET, prêtre, vicaire de Doix (Vendée), né au Gué-de-Velluire, arrondissement de Fontenay, le 6 janvier 1764; + 9 thermidor, Auray, fusillé le lendemain à Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.
- GUENEDEVAL (Jean). *Aj.*, laboureur, 23 ans, Plérin (Morbihan); + 1<sup>er</sup> fructidor, Auray. *Ins.*
- DE GUERGELIN (René-Marie). *Lire*, LE BOUTOUILLIC DE GUERGELIN, sous-lieutenant au régiment de Languedoc, infanterie, volontaire dans *Périgord*, 32 ans, Hennebont (Morbihan); + 18 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE GUERROUX (J.-F.). *Lire*, Jean-Louis DE GUEROUST, Nogent-le-Rotrou, 38 ans; + 13 thermidor, Auray. *Em.*
- DE GUERRY. A supprimer, se confond avec les suivants :
- DE GUERRY (Ch.). *Lire*, Louis-Benjamin DE GUERRY DE BEAUREGARD, officier de marine, adjudant dans *Hector*, né à Dompierre-sur-Yon (Vendée), le 11 février 1768; + 15 thermidor, Auray. *Em.* <sup>4</sup>.
- GUERRY (Ger<sup>t</sup>). *Lire*, Gilbert-Alexis-Marie DE GUERRY DE BEAUREGARD, che-

<sup>1</sup> Famille éteinte à laquelle appartenait l'abbé de Grimouville, chanoine de Coutances, nommé évêque de Saint-Malo en 1817, mais dont la nomination n'eut pas d'effet par suite de l'inexécution du concordat.

<sup>2</sup> L'un des plus énergiques et des plus brillants officiers de notre marine. Il était fils de *Just-Denis*, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de *Louise* Barberot, et avait trois frères et six sœurs. Deux seulement des sœurs se sont mariées : M<sup>me</sup> de Moréal et de Deservillers, et un seul des frères a laissé postérité. Il avait épousé *Louise-Marie-Caroline* Domet de Mont et en a eu un fils.

<sup>3</sup> Fils de *François* Gagnet, boulanger, et de *Marie-Françoise* Bichon, lesquels avaient quatre fils et deux filles. On a imprimé qu'étant prisonnier, il avait été reconnu par un de ses frères qui servait dans l'armée républicaine. C'est une erreur. Aucun des Gagnet n'a figuré dans les armées de la République.

<sup>4</sup> Il fut condamné sous le prénom de *Charles* et la qualité de *chevalier de Malte*, qui appartenait à un de ses frères, son aîné de six ans. Sans doute, il avait pris ce nom et ce titre pour profiter de la loi de 1790, qui considérait les chevaliers de Malte comme des étrangers.

valier de Malte, aide-major dans *Hector*, né à Dompierre-sur-Yon (Vendée), le 16 mars 1764; + 12 fructidor, Auray. *Em.* <sup>1</sup>.

GUERRY (Michel). *Aj.*, laboureur, 25 ans, Arzal (Morbihan); + 30 pluviôse IV. *Ins.*

DU GUET (François). Porté comme fusillé par M. Rosenzweig.

DE GUICHETEAU (Jean-Dominique). *Aj.*, avocat, volontaire en *Damas*, 28 ans, Bréal (Ille-et-Vilaine); + 11 thermidor, Auray. *Em.*

DE GUICHEN (DU BOUËXIC). Ne se trouve ni sur l'Etat du général Lemoine ni sur le répertoire du greffe; porté néanmoins comme fusillé, sur d'autres listes <sup>2</sup>.

— GUIGAN (Jean). Double emploi. Voir Jean GUÉGAN.

GUILLAS (G.). *Aj.*, laboureur, 29 ans, Landevant (Morbihan); + 9 fructidor, Auray. *Ins.*

GUILLEMAIN (Henri). *Aj.*, de la réquisition; Saint-Gravé (Morbihan). Etat du général Lemoine, n° 711. *Ins.*

GUILLEROT (J<sup>h</sup>). *Aj.*, meunier, 21 ans, Vannes; + 8 fructidor, Vannes. *Ins.*

GUILLEROUX (Jean). *Aj.*, tailleur, 21 ans, Morbihan; + 29 nivôse IV, Vannes. *Ins.*

<sup>1</sup> Dans le répertoire du greffe, *Gilbert* se trouve porté deux fois : une première avec la date du 12 fructidor pour la condamnation et la seconde avec la date du 9.

*Gilbert* et *Louis* étaient fils de *Jacques-Charles* Guerry de Beauregard, et de *Marie-Osmane* du Chaffault, lesquels avaient eu cinq fils et deux filles. L'un des frères des victimes épousa une sœur des trois La Rochejaquelein; un autre, une nièce des deux Royrand, de Quiberon.

<sup>2</sup> Nous regrettons de n'avoir pu obtenir, ni de l'Ille-et-Vilaine ni du Morbihan, aucun renseignement précis sur cette victime. Ce qui est certain, c'est que l'amiral du Bouëxic de Guichen était mort en 1790, ne laissant qu'une fille, *Françoise-Félicité*, mariée, le 20 mai 1780, à *Toussaint-Joseph* de Lauzanne, capitaine de cavalerie. Le frère aîné de l'amiral, *Luc-Claude*, n'avait également laissé qu'une fille qui, par son mariage, avait porté la seigneurie de Guichen aux Talhouët-Boisorhant; mais la branche de la famille du Bouëxic, dont les Guichen étaient un rameau, avait tenu à honneur de relever un nom devenu illustre. Cette branche comprenait les du Bouëxic de la Bottellerais, dont le chef était cousin germain de l'amiral, et les du Bouëxic de la Driennays. Nous avons vu qu'un de ces derniers faisait partie de l'expédition, mais fut assez heureux pour se sauver des prisons de Vannes; il ne peut dès lors être question de lui. Nous supposons que le Guichen du monument doit être un du Bouëxic de la Bottellerais. Deux la Bottellerais figurent sur l'*Annuaire de la marine* de 1781, comme lieutenants de vaisseau. Le nom de Guichen était porté, sous la Restauration, par un chef d'escadron aux lanciers de la garde, et il l'est encore aujourd'hui par plusieurs membres de la famille du Bouëxic, qui continuent d'habiter les châteaux de la Bottellerais en Pipriac, et de la Driennays, en Saint-Malo de Phily.

- DE GUILLON (Jb). Garde-du-corps, 40 ans, Astaffort (Lot-et-Garonne); 14 thermidor, Vannes. *Em.* (Voir d'*Aiguillon*).
- GUIMVEZT (L.-L.). *Aj.*, laboureur, Tréguier; + 13 thermidor, Auray. *Ins.*
- GUINGUENÉ (François). *Lire*, GINGUENÉ, capitaine au régiment de Picardie, officier en *Rohan*, né à Langouet (Ille-et-Vilaine), le 12 juin 1752; + 16 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE GUIQUERNEAU (A.-C.). *Lire*, Anne-Claude LE BIHANNIC DE GUIQUERNEAU, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, sous-lieutenant dans *Hector*, né au château de Tromenec en Landéda (Finistère), le 28 juin 1750; + 16 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE GUYOMARAIS (Jb). *Lire*, Joseph-François DE LA MOTTE DE LA GUYOMARAIS, sous-lieutenant dans *Hector*, né à Lamballe, le 10 février 1764; + 16 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>3</sup>.
- DU HAFFONT. (J.-M.-G.). *Aj.*, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, aide-major dans *Rohan*, né à Quimper, le 8 décembre 1745; + 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>4</sup>.
- D'HAISE (Louis-François). *Aj.*, capitaine-major en *Loyal-Emigrant*, commandant le régiment à Quiberon, chevalier de Saint-Louis, 45 ans, le Havre (Seine-Inférieure); + 13 thermidor, Auray. *Em.*
- HAMON (Jb). *Aj.*, laboureur, domestique de M. de la Monneraye, né à Guingamp, le 22 mars 1769. *Em.* (No 298 de l'*Etat*).
- DE HARSCOUET (Casimir-Julien-Mathieu). *Aj.*, officier au régiment de la

<sup>1</sup> Il était fils de *Elie* Ginguené de Rictraon et de *Jeanne* Agnosse. Lui-même avait épousé *Marie-Eugénie* de Talhouet-Brignac, dont il n'avait qu'une fille, mariée depuis à M. Charles Le Fer. *François* Ginguené n'avait pas de frère.

<sup>2</sup> Il était fils d'*Yves-Alexis*, major des garde-côtes, chevalier de Saint-Louis, et de *Marie-Gabrielle* de Kertangui du Trévoux. De ce mariage étaient issus 22 enfants, dont neuf survécurent à leurs père et mère. Lui-même avait épousé *Julie* Guézennec de Kervisien, dont il avait un fils qui mourut en bas âge. Un de ses frères avait été tué par un boulet, à Newport, en 1794. Un autre, Le Bihannic de Tromenec, était sous-lieutenant dans *Hector*, mais ne fut pas de l'expédition de Quiberon. C'est le seul qui ait laissé postérité. Marié deux fois, il eut trois fils de son second mariage avec *Marie-Anne-Jacquette* Huon de Kermadec. Un seul toutefois de ces trois fils, *Charles-Edouard-Marie*, marié en 1828 à *Amélie-Marie-Prudence* de Blois de la Candelle, a continué la filiation.

<sup>3</sup> Frère de celui qui paya de sa vie et de la vie de sa femme sa généreuse hospitalité pour la Rouërie.

<sup>4</sup> Son père, *François-Guillaume*, chevalier du Haffont de Kerescant, avait épousé *Anne-Thérèse-Thomas* de Robien, dont il avait eu trois fils et une fille. L'un de ses fils périt à Quiberon; un autre à l'armée de Condé.

Sarre, volontaire dans *Rohan*, né à Plouha (Côtes-du-Nord), le 16 décembre 1737 ; + 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>1</sup>.

DE LA HAYE MONTBault (G<sup>el</sup>). *Lire*, Charles-Gabriel DE LA HAYE-MONTBault, chevalier de Malte, l'un des otages du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, né en 1757, au château de la Dubrig, commune de Beaulieu-sous-Bressuire ; + 18 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>2</sup>.

HEBERT (Alexis). *Aj.*, gantier, 19 ans, Caen (Calvados) ; + 9 fructidor, Auray. *Em.*

HELIN (F<sup>d</sup>). *Aj.*, cordonnier, volontaire dans *Béon*, 25 ans, Marolles (Nord) ; + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*

LE HELLEC (F<sup>le</sup> LE CHAUFF). *Lire*, Fidèle-Hyacinthe-Julien LE CHAUFF DE LÉHÉLEC, lieutenant de vaisseau, sous-lieutenant dans *Hector*, né à Messac (Ille-et-Vilaine), le 26 décembre 1765 ; + 17 fructidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.

HÉMERY (G.). *Aj.*, domestique, Montfort (Ille-et-Vilaine). *Em.* (N<sup>o</sup> 564 de l'*Etat*).

HENRIOT (Yves). *Aj.*, laboureur, 20 ans, Grandchamp (Morbihan) ; + 26 nivôse IV. Vannes. *Ins.*

DE L'HÉRONDEL (A.-M. HUE). *Lire*, André-Marie HUE DE LERONDEL, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, lieutenant dans *Hector* ; né à Benouville (Calvados) le 27 juillet 1730 ; + 14 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Il était fils de *François-Mathias*, comte Harscouët, et de *Marie-Marguerite* Rolland, et avait épousé *Bonne-Marguerite* de Boisdauid, dont postérité.

<sup>2</sup> Il était fils de *Gabriel*, baron de Bourneau, et de *Radegonde* de la Haye-Montbault, et avait épousé lui-même *Agathe* de la Haye-Montbault, sa cousine, dont il avait un fils qui mourut jeune. Dans une lettre qu'il écrivit avant d'être fusillé, on lit : « S'il vous est possible de voir mon fils, qui doit avoir à présent onze ans, dites-lui... d'être fidèlement attaché à sa patrie et de pardonner les malheurs de son père... Embrassez ce cher fils, ma mère, ma belle-mère, mes deux belles-sœurs ; dites-leur que mes derniers vœux sont pour ma famille, que mon seul regret est de ne pas les embrasser avant de mourir, mais que je meurs sans reproche et avec toutes les consolations de la religion... »

<sup>3</sup> Fils de *Jean-Hyacinthe* Le Chauff et de *Pélagie-Madeleine-Vincente-Pauline* Picud de La Pommeraie, dont la mère était *Madeleine* de Becdelièvre, sœur de l'évêque de Nîmes de ce nom. De neuf enfants issus de ce mariage, deux seulement ont laissé postérité : M<sup>me</sup> de Lambert de Boisjan et M<sup>me</sup> Apuril. La famille Le Chauff s'est continuée par d'autres branches.

<sup>4</sup> Fils de *Hervé*, seigneur de Navarre, et de *Marie-Anne* Jamot de Montcarel, il avait un frère et une sœur mariée au comte de Beauvoir du Boscol. Ayant voulu en-



**DE HERCÉ (Urbain).** *Lire*, Urbain-René DE HERCÉ, évêque de Dol, né à Mayenne, le 6 février 1726; † 9 thermidor, Auray. (Voir ci-dessus, t. XXXIV, p. 188.)

**DE HERCÉ (François).** *Aj.*, grand vicaire de Dol, né à Mayenne, le 8 mai 1733; † 9 thermidor, Auray. (Voir t. XXXIV, p. 189.)

**HERVET (Louis).** *Aj.*, domestique, 34 ans, Lantivy (Côtes-du-Nord); † 16 thermidor, Quiberon. *Em.*

**C<sup>te</sup> D'HERVILLY.** *Lire*, Louis-Charles, comte d'HERVILLY, maréchal de camp, né à Paris, en 1755, blessé mortellement le 16 juillet, mort de ses blessures le 14 novembre suivant. (Voir t. XXXV, p. 188) <sup>1</sup>.

**DE LA HEUSE (P.-A.).** *Lire*, Pierre-André-Wulfrand LANGLOIS DE LA HEUSE, prêtre, 42 ans, Neville (Seine-Inférieure); † 9 fructidor, Auray. *Em.*

**HOCHENAC (Augustin).** *Aj.*, maçon, 22 ans, Castres (Tarn); † 15 thermidor, Quiberon. *Em.*

**HOCHIN (François).** *Aj.*, Laboureur, 22 ans, Pas-de-Calais; 12 thermidor, Auray. *Em.*

**HORHANT (Alexandre).** *Aj.*, domestique, 20 ans, Kervignac (Morbihan); † 26 nivôse IV, Vannes,

**HOUIX (Jean).** *Aj.*, laboureur, 20 ans, Morbihan; † 26 nivôse IV.

**DE HOULIER (J.-B.).** *Lire*, Jean-Baptiste HOULIER, conscrit, né le 9 mars 1769, à Thiembronne (Pas de-Calais); † 14 thermidor, Auray. *Em.* <sup>2</sup>.

**Ch<sup>er</sup> DE LA HOUSSAYE (V<sup>te</sup>).** *Lire*, Augustin Jean-Marie LE VICOMTE, dit le *chevalier* DE LA HOUSSAYE, ancien officier des mousquetaires, capitaine en *du Dresnay*, né à Sévignac (Côtes-du-Nord), le 19 janvier 1742; † 14 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.

**V<sup>te</sup> DE LA HOUSSAYE (Jean-Baptiste).** *Lire*, Jean-Baptiste-Marie LE VICOMTE DE LA HOUSSAYE, né à Rennes, le 26 janvier 1776, sous-lieutenant

voyer à cette sœur une lettre et sa montre, le soldat auquel il s'adressa refusa de se charger de ces objets, dans la crainte de se compromettre, et se borna à faire savoir à M<sup>me</sup> de Beauvoir les choses telles qu'elles s'étaient passées.

<sup>1</sup> Le nom d'*Hervilly* était représenté dans l'armée, sous la Restauration, par un capitaine au 9<sup>e</sup> cuirassiers. (*Eloi* d'Hervilly). Sans doute il devait être parent de la victime. Aucun membre de la famille n'assista toutefois à l'inauguration du monument de Quiberon.

<sup>2</sup> Fils de *Pierre-François*, simple journalier, et de *Marie-Françoise* Taleux. On ne s'explique pas pourquoi on a mis un *de* à son nom. Ce jeune homme avait d'ailleurs la noblesse des sentiments. « Sa mémoire vit encore parmi nous, écrivait le curé de Thiembronne; il était digne de mourir pour une si belle cause. »

<sup>3</sup> Il était frère du président de la Houssaye et fils de *Jean-François* Le Vicomte et de *Marie-Louise* Ferri de la Villéblane. Lui-même avait épousé *Marie* Gratien, de Guingamp, dont il n'avait pas d'enfants.

- dans *du Dresnay*, blessé mortellement le 16 juillet; † 12 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>1</sup>.
- HUBY (Pierre). *Aj.*, tisserand, conscrit de la réquisition, 20 ans, Trevé (Côtes-du Nord). *Ins.* Etat du général Lemoine, n° 701.
- HUCHET (François). *Lire*, HUCHETTE, tisserand, 24 ans (Pas-de-Calais); † 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- D'HUDEBERT. *Aj.*, Jacques-François, officier d'infanterie, 37 ans, Dammartin (Seine-et-Marne); † 16 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.
- HUGON (C.-L.). *Lire*, Claude HUGON, 26 ans, Uzerche (Corrèze); † 12 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>3</sup>.
- IMBERT (Joseph), âgé de 35 ans, Lauzerte (Tarn-et-Garonne); † 16 thermidor, Vannes. *Em.*
- IMBERT DE THOUOUARD (Th.). garde-du-corps, 60 ans, Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne); † 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- JACOB (Jean-Baptiste). *Aj.*, combat du 6 juillet.
- JACQUES (Louis). *Aj.*, parfumeur, 28 ans, Lunéville (Moselle); † 13 thermidor, Vannes. *Déserteur.*
- DE JALLAYS (Auguste). *Lire*, Louis-Auguste, distingué dans sa famille par le surnom de LA TIRANDRIE, né à Saint-Philbert-du-Pont Charrault (Vendée), le 22 mars 1753, capitaine de cavalerie, volontaire dans *Béon*; † 13 thermidor, Vannes. *Em.*
- DE JALLAYS (Louis). *Lire*, Cyr-Louis, distingué par le surnom de LA GAUDINIÈRE, ancien gendarme de la garde, volontaire dans *Béon*, né à Saint-Philbert-du-Pont-Charrault (Vendée), le 26 août 1760; † 13 thermidor, Vannes. *Em.*
- DE JALLAYS (Pierre). *Lire*, Pierre-Benjamin, ancien gendarme de la garde, volontaire en *Béon*, né à Saint-Philbert, etc., le 12 novembre 1747, mort en combattant.
- DE JALLAYS (Victor). *Lire*, Victor-Félix, ancien gendarme de la garde, volontaire dans *Béon*, né à Fontenay-le-Comte, le 5 juin 1767; † 13 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Neveu du précédent; il était fils du président de la Houssaye et de *Gabrielle-Marie-Anne* de la Rivière-Beauchesne.

<sup>2</sup> Fils d'*André-Charles-Alexandre*, seigneur de Blanchuisson, et de *Jeanne-Mélanie* d'Azemar; il avait plusieurs frères et sœurs.

<sup>3</sup> La généalogie des Hugon, en Limousin, se trouve dans d'Hozier. Elle s'arrête à 1722.

<sup>4</sup> Les quatre Jallays étaient frères. Leur père se nommait *Pierre-Benjamin* et leur mère *Marie-Renée* Payneau. Ils avaient été seize enfants. Ils étaient encore quatorze au moment de la Révolution, neuf frères et cinq sœurs. Un des frères était prêtre; les huit autres s'illustrèrent dans la légion de *Béon* par leurs faits d'armes. Cinq se trouvèrent à Quiberon. De ces cinq, un seul, *Jean-Pierre*, parvint à se sauver, le

- JAMIN (Jean). *Aj.*, combat du 16.
- JAVEL père. *Lire*, Antoine-Louis JAVEL, chirurgien, 42 ans, Moidieu (Isère); + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- JAVEL (Alexis) fils. *Aj.*, chirurgien, 18 ans <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, Lyon, (Rhône); + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- V<sup>o</sup> DU JAY (Frédéric-Joseph). *Aj.*, officier dans *Loyal-Emigrant*, blessé le 16 juillet, 25 ans, Rozoy-le-Grand (Aisne); + 13 thermidor, Auray. *Em.*
- JEANNO (François). *Aj.*, cordonnier, 21 ans, Marzan (Morbihan); + 26 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- JEANNO (Joseph). *Aj.*, laboureur, 22 ans, Penhouet (Morbihan); 29 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- JEANNOT (Antoine). *Aj.*, laboureur, 28 ans, Bignan (Morbihan); + 5 fructidor, Auray. *Ins.*
- JEHANNO (Julien). *Aj.*, volontaire de la 61<sup>e</sup> demi-brigade, Landévant (Morbihan). N<sup>o</sup> 698 de l'Etat.
- JEHANNOT (Ch.). *Lire*, JÉHANNO ou GÉANNO <sup>1</sup>, apothicaire, né à Vannes, en avril 1778; + 8 fructidor, Vannes.
- JEHOQUET (L.-M.-F.). *Lire*, JOCQUET, procureur à Saint-Pol-de-Léon, 41 ans; + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.
- JÉRÔME (Claude-Nicolas). *Aj.*, propriétaire, né à Reims, en mai 1749, domicilié à Nostang (Morbihan); + 18 thermidor, Quiberon. *Ins.* <sup>3</sup>.
- JOUANGAY (Vincent). *Aj.*, perruquier, 39 ans, Vannes; + 8 fructidor; Vannes. *Ins.*
- JOUBERT (Jacques). *Lire*, Jacques-Victor JOUBERT DE LA COUR-GORONNIÈRE, né le 17 avril 1762, à la Chapelle-Hermier (Vendée); + 13 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>4</sup>.

21 juillet, dans le trajet de Quiberon à Auray. Il se rendit dans la Vendée, où il mourut quelques mois après, criblé de blessures. Un sixième, *Philippe*, avait été tué en Flandre, le 19 août 1793. Deux seuls ont été mariés, mais n'ont pas laissé d'enfants. Quatre sœurs étaient religieuses. Une seule était mariée, M<sup>me</sup> de Carrel, qui n'a pas laissé de postérité. Cette famille remontait à Simon Jallays, conseiller au présidial de Poitiers, en 1559.

<sup>1</sup> L'acte de baptême de la victime porte *Jehanno*; mais celui de son frère aîné, qui a été longtemps proviseur du collège de Vannes, porte *Géanno*.

<sup>2</sup> Il avait quatre frères et sœurs, tous restés célibataires.

<sup>3</sup> *Claude-Nicolas* Jérôme avait épousé à Kervignac, le 8 janvier 1778, *Jeanne-Thérèse* Gardie de la Chapelle, dont postérité.

<sup>4</sup> Il avait épousé, en 1789, *Eulalie* de Rorthays de Girondor, dont il n'avait pas d'enfant, et qui avait disparu à Savenay. M. et M<sup>me</sup> de Rorthays avaient également péri à la suite de l'armée vendéenne. M. de Joubert avait six sœurs, dont aucune n'a laissé de postérité.

**JOUENNE (Jean-François).** *Aj.*, officier de marine, sergent dans *Hector*, 34 ans, Sottevast (Manche); + 19 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>1</sup>.

**JOUVAIN (J<sup>n</sup>).** *Aj.*, 19 ans, Yvrande (Orne); + 20 fructidor, Vannes. *Em.*

**JOYEUX (J<sup>h</sup>).** *Aj.*, frappé dans les premiers combats.

**DE SAINT-JUST.** *Aj.*, combat du 6 juillet.

**DE KERANDRAON (J.-H.).** *Lire*, Joseph-Marie CABON DE KERANDRAON, ancien capitaine au régiment du Berry, 51 ans, Lesneven (Finistère); + 13 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.

**DE KRAVEL (KERRET).** *Lire*, Georges-Yves Marie-Anselme DE KERRET DE KRAVEL, lieutenant de vaisseau, Morlaix, 33 ans, blessé le 16 juillet, + 11 thermidor, Auray. *Em.* <sup>3</sup>.

**KERBELET (Mathurin).** *Aj.*, marin, 20 ans, Landévant (Morbihan); + 15 thermidor, Quiberon. *Déserteur.*

**DE Kerdaniel (Rémy).** *Lire*, Rémy-Vincent-Marie LE MÉTAYER DE LA GARDE, de la famille des LE MÉTAYER DE Kerdaniel, né à l'Île-aux-Moines (Morbihan), le 3 juillet 1775, officier chouan; + 18 thermidor, Quiberon. *Ins.* <sup>4</sup>.

**DE KÉRÉBARS (Jean-Nicolas-Auguste).** *Lire.*, PRIGENT DE QUÉRÉBARS, major de vaisseau, capitaine en *du Dresnay*, chevalier de Saint-Louis, né à Rennes vers 1748; + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>5</sup>.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

<sup>1</sup> Il devait être fils de *Jean-René* de Jouenne, seigneur d'Esgrigny, capitaine au régiment *Commissaire-Général*, cavalerie, et d'*Anne-Marie* Le Febvre. Un autre membre de la même famille, l'abbé d'Esgrigny, faisait partie de l'expédition comme agent de Louis XVIII près de Puisaye, avec lequel il eut de vives altercations. L'abbé d'Esgrigny quitta Quiberon pour aller dans la Vendée.

<sup>2</sup> Il était fils de *Clet* Cabon de Kerandraon et de *Marie-Madeleine* Henry-Kergoff. Lui-même avait épousé, en premières noces, *Marie-Joséphé* Gourio, dont il avait un fils, et, en secondes noces, *Anne* Le Livec, dont il avait une fille qui épousa plus tard M. de Mauduit de Plassamen.

<sup>3</sup> Dernier représentant de la branche de Krael, qui était la branche aînée de la famille Kerret. Elle s'est fondue dans les Querret de Franche-Comté, et, par eux, dans Labbé du Bousquet et Nielly.

<sup>4</sup> Rameau des Le Métayer de Kerdaniel, qui seuls existent aujourd'hui. La victime de Quiberon avait pour père *Marie-Louis* Le Métayer, seigneur de La Garde, et pour mère *Geneviève-Gabrielle-Anne* Cohan. On dit que sa mère s'attacha à le suivre jusqu'au lieu du supplice.

<sup>5</sup> Son père, *Jean-Claude* Prigent, seigneur de Quérébars, avait épousé *Thérèse-Jeanne* du Clos de La Moinnerie, dont il avait eu deux fils: la victime, un capitaine d'infanterie qui servait à l'armée de Condé, et trois filles: M<sup>me</sup> Salaün de Keromnés, d'Herbaut et Kermerc'hou de Kerautem.

# CHRONIQUE

---

## I

### Voyage de M. le maréchal de Mac-Mahon en Bretagne.

Parti de Paris le dimanche 16 août, à huit heures du soir, M. le maréchal-président est arrivé au Mans à minuit ; puis, après deux arrêts d'un jour, l'un dans cette ville, l'autre à Laval, il a fait, le 18 ; sa première entrée solennelle dans une cité bretonne, en franchissant au bruit des salves d'artillerie les portes de Saint-Malo.

Le voyage de M. le maréchal de Mac-Mahon a duré neuf jours en Bretagne, et l'illustre soldat s'est arrêté successivement, le 19 à Rennes, le 20 à Saint-Brieuc, le 21 à Brest, le 22 à Quimper, le 23 à Lorient et à Sainte-Anne, le 24 à Vannes, le 25 à Saint-Nazaire et le 26 à Nantes, d'où il est reparti à neuf heures du soir pour Paris, en faisant une station d'un jour à Angers.

Il ne peut entrer dans notre plan de faire ici l'historique complet de ce voyage que tous les journaux de la province et de la capitale ont raconté dans ses plus minutieux détails ; ni surtout d'en apprécier l'importance, l'opportunité ou les conséquences au point de vue politique. Nous recueillons simplement quelques détails et quelques documents pour l'histoire future de notre province au XIX<sup>e</sup> siècle.

Présentons d'abord l'illustre voyageur, parti sans faste, accompagné seulement de deux aides de camp, le général Gresley et le colonel de Broye, et rejoint sur différents points du trajet par les ministres de la marine, du commerce et des travaux publics : « Les populations, écrivait pendant le voyage le correspondant du *Journal de Paris*, s'empresment sur le passage du président ; les municipalités s'ingénient à lui faire les

honneurs des villes qu'il traverse : on le reçoit partout comme un chef d'Etat estimé et aimé. Cependant, M. le maréchal de Mac-Mahon n'est ni un souverain dont le faste attire les curieux et les solliciteurs, ni un tribun dont la vue enflamme les passions populaires. C'est un honnête homme, aussi modeste que brave, qui a accepté, par patriotisme, la mission de veiller à l'ordre public dans un pays troublé par l'invasion et la révolution, et qui remplit son devoir sans fracas. Il ne cherche pas à sortir des limites de son pouvoir, ni à se créer, en flattant la popularité, une situation autre que celle que la loi lui a faite. Soldat il était, soldat il est. Elevé à cette école de la consigne, qui fait les armées et les sociétés puissantes, il n'a pas été enivré par la haute fortune où son caractère l'a fait monter. Il met sa grandeur à rester dans la légalité. Il veut rendre la paix et la prospérité à son pays, sans augmenter sa puissance personnelle. M. le maréchal de Mac-Mahon offre un grand enseignement à ses concitoyens. Aujourd'hui que chacun aspire à tout avec une âpreté inouïe, il est beau de voir un homme qui n'aurait qu'à tendre la main pour s'emparer de tous les pouvoirs, montrer que lui, chef de l'Etat, est le serviteur le plus respectueux de la loi. »

C'est, en effet, ce caractère de loyauté, de désintéressement et de dévouement complet à la chose publique, que les populations bretonnes se sont empressées d'acclamer en recevant avec sympathie et saluant avec respect le vaillant soldat qu'on a appelé le Bayard moderne. Un grand nombre de discours de bienvenue ont été prononcés dans les différentes villes qui ont eu l'honneur d'offrir l'hospitalité au chef de l'Etat. Nous ne pourrions les reproduire tous dans cette rapide chronique, quoiqu'ils forment un chapitre assez intéressant de notre histoire provinciale ; mais nous craindrions de répéter trop souvent les mêmes idées avec les mêmes expressions, et plusieurs de ces morceaux, qui ont fait du bruit, présentent un caractère beaucoup trop politique. Nous nous bornerons donc à grouper ici les plus remarquables de ces discours, spécialement au point de vue littéraire, et nous en choisirons émanant de la plupart des corps constitués, afin de bien accentuer la note générale des sentiments bretons envers le héros de Magenta et de Reischoffen ; le clergé, la magistrature, les municipalités, le commerce, les lettres et les sciences vont successivement affirmer devant nous l'expression de leur respectueux dévouement. Suivons l'ordre chronologique.

Voici d'abord le texte du compliment adressé au maréchal par M<sup>sr</sup> l'archevêque de Rennes. Nous l'empruntons au *Journal officiel* :

Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous présenter les respectueux hommages de mon chapitre et de MM. les curés de ma ville métropolitaine. C'est avec empressement que nous venons saluer votre entrée sur cette noble terre de Bretagne, dont les enfants ont encore si bien conservé le respect de l'autorité, parce qu'ils sont toujours restés fidèles aux traditions chrétiennes de leurs aïeux.

Le plus loyal concours du clergé breton vous est acquis, Monsieur le Président, dans la sphère de son ministère de conciliation et de paix, pour vous faciliter l'accomplissement de la belle mais difficile mission que votre patriotisme seul vous a fait accepter : celle de rendre à notre chère patrie le calme et la prospérité.

Plusieurs journaux ont fait ressortir, avec éloge, la parfaite convenance et l'élévation de pensées que respire la brève allocution adressée par M<sup>sr</sup> l'archevêque de Rennes. La haute situation du prélat, dit l'un d'entre eux, et son caractère personnel donnaient aux paroles qu'il a prononcées une importance toute particulière.

La même élévation de pensées, le même souffle évangélique, se retrouvent dans le discours prononcé, sur le seuil de sa cathédrale, par M<sup>sr</sup> David, évêque de Saint-Brieuc, entouré de *six cents prêtres*, accourus de tous les points du diocèse :

Monsieur le maréchal, plus on est élevé par le caractère, les fonctions, l'autorité, plus on sent la faiblesse de l'homme et le besoin de Dieu, et jamais l'homme n'est si grand que lorsqu'il s'agenouille devant Dieu. C'est la pensée qui vous amène dans le temple saint où six cents prêtres réunis à leur évêque sont heureux de vous recevoir.

S'il est un pays où vous êtes sûr, Monsieur le président, d'être accueilli par le respect et la sympathie universelle, c'est dans notre Bretagne, si éminemment patriotique, qui a conservé le culte de l'autorité, sur cette vieille terre de foi et d'honneur, qui, mieux qu'aucune autre, sait apprécier l'héroïsme simple et modeste dont on peut tout attendre, parce qu'il a montré qu'il est prêt à tout donner à la patrie, même son sang.

Après ses immenses malheurs, en face de ses divisions, la France a besoin de repos et de silence pour se recueillir et se reconstituer dans l'ordre ; le septennat, qui lui promet et lui donnera ce repos nécessaire, a été l'inspiration du patriotisme le plus élevé, de ce patriotisme qui oublie, pour un temps au moins, toutes les opinions, tous les intérêts, même les plus respectables, pour ne voir avant tout que l'intérêt de la France. Le septennat ne pouvait être confié à des mains plus sûres et plus valeureuses que les vôtres, Monsieur le président. Votre nom est écrit aux pages les plus brillantes de nos fastes militaires, et aux heures sombres, l'histoire dira que notre honneur est resté debout, malgré les revers, tant que vous êtes resté debout vous-même sur nos champs de bataille. Déjà le pays s'aperçoit que la plus habile et la plus féconde politique n'est pas celle qui parle le mieux, mais celle qui s'inspire d'une pensée toujours droite et chrétienne, d'une intention toujours loyale.

d'un dévouement sans limites. Le clergé breton, avec sa sagesse héréditaire, prie chaque jour pour que Dieu vous conserve à la France et maintienne vos forces à la hauteur de vos devoirs et des besoins du pays.

Nous reproduirons aussi les allocutions du maire de Saint-Briec, M. Piedevache, et du vice-président du tribunal de cette ville, M. Gardin du Boisduhier, qui toutes les deux méritent une distinction particulière :

Monsieur le maréchal, a dit M. Piedevache, soyez le bienvenu dans notre ville ! L'honneur de vous y avoir salué le premier restera dans mes meilleurs souvenirs, et le conseil municipal tout entier est heureux de recevoir l'illustre maréchal président de la République ! Vous représentez pour nous l'ordre, la paix, la haute et incontestable honnêteté, et nous pensons tous, en Bretagne, que la liberté ne peut vivre qu'à l'abri d'un pouvoir ferme, en dehors ou plutôt au-dessus des compétitions de partis.

Lorsque nos troupes, sous votre commandement, entrèrent dans la tour Malakoff, sans souci des dangers, sous les projectiles de l'ennemi, vous dites ces fières paroles : « J'y suis..., j'y resterais ! » Aujourd'hui, vous êtes dans un poste qui, lui aussi, a ses périls ; vous y représentez pour la France le salut et l'honneur. Empruntant à mon tour vos expressions, je vous dirai au nom de tous mes concitoyens : « Vous y êtes..., restez-y ! » La patrie est derrière vous.

M. du Boisduhier a été aussi heureusement inspiré en rappelant le dévouement patriotique d'un juge de cette ville, M. Miorcec de Kerdanet, héritier d'un nom célèbre dans les fastes archéologiques de notre province :

Monsieur le maréchal-président, au mois de septembre 1870, un des membres du tribunal civil de l'arrondissement de Saint-Briec partit comme volontaire pour la défense de la patrie. Le 29 novembre, il trouva une mort glorieuse à la bataille de l'Hay. Ce que fit alors un collègue regretté contre les ennemis du dehors, chacun de nous, au besoin, saurait le faire contre les ennemis du dedans. C'est assez vous dire, Monsieur le maréchal-président, que vous pouvez compter sur le tribunal de Saint-Briec pour vous seconder, autant qu'il dépend de lui, dans l'accomplissement de la tâche difficile que vous avez si généreusement entreprise. Nous saluons le président de la république, nous saluons l'illustre soldat de Magenta et de Reischaffen.

A Brest, cent quinze maires et cent quarante adjoints ont été présentés au maréchal, et la harangue la plus remarquée a été celle du président du tribunal de commerce :

Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous présenter les membres du tribunal de commerce de Brest et de vous souhaiter en leur nom la bienvenue.

Il y a six mois, par les mémorables paroles que vous avez prononcées lors de votre visite au tribunal de commerce de la Seine, vous avez rendu au commerce la confiance qui est indispensable au développement des affaires. Les préoccupations qui existaient alors ont aujourd'hui disparu devant l'assurance que vous avez donnée que vous sauriez faire respecter l'ordre de choses régulièrement établi.



Vos actes ont confirmé vos promesses, et si les partis qui agitaient le pays n'ont pas complètement abandonné leurs aspirations, ils ont compris qu'ils n'avaient aucune chance de succès quand le pouvoir est dans des mains aussi fermes et aussi loyales que les vôtres. La récolte de 1874 contribuera beaucoup à ramener parmi les classes ouvrières le bien-être dont elles ont été privées l'an dernier par la cherté des vivres ; elle donnera aux transactions un nouvel aliment, et, en augmentant considérablement le chiffre de nos exportations, elle permettra de faire rentrer en France une partie du capital qui nous a été enlevé à la suite de nos désastres.

Grâce à ces bienfaits, dont nous devons remercier la Providence, nous pouvons nous livrer sans préoccupations à nos travaux et espérer que sous votre sage gouvernement la France ne tardera pas à reconquérir la place qui lui appartient parmi les autres nations.

A Quimper, où s'étaient aussi donné rendez-vous un grand nombre de maires en costume breton, M<sup>sr</sup> Nouvel, entouré de son chapitre et de son clergé, adressa au président la courte allocution suivante :

Monsieur le maréchal, je suis heureux de vous recevoir au seuil de notre vieille basilique, car je connais votre dévouement au Souverain-Pontife et aux intérêts sacrés de la religion. Le clergé de la catholique Bretagne associe toujours dans sa prière l'Église et la France. Leurs douleurs, comme le triomphe qu'il espère, sont, à ses yeux, inséparables. Aussi, il demande à Dieu la réalisation des désirs de votre noble cœur, et il vous accueille avec bonheur, lorsque vous venez vous unir à ses supplications, inspirées par la foi la plus vive et par le plus pur patriotisme.

Nous remarquons une belle harangue de M. de Carné, de l'Académie française, président du conseil général du Finistère :

Monsieur le président, le conseil général du Finistère s'est constamment interdit toute ingérence dans les questions politiques, et ce n'est pas en présence de l'homme dont l'honneur est de demeurer, au milieu de nos tristes désaccords, la personnification scrupuleuse de la loi, qu'il pourrait songer à se départir de cette réserve.

Mais ses membres connaissent trop bien les sentiments des populations pressées autour de vous pour n'être pas autorisés à vous dire qu'elles ont accueilli avec joie votre visite à la Bretagne comme une récompense de leur dévouement patriotique en ces jours de malheur où leur sang s'est mêlé au vôtre.

Elles gardent religieusement le dépôt de ces fortes vertus par lesquelles les peuples éprouvés se relèvent.

Etrangères dans leur existence laborieuse aux agitations des partis, elles se reposent avec confiance sur le pouvoir tutélaire dont l'exercice complet mettra la France, recueillie devant l'avenir, en mesure de disposer librement d'elle-même.

Le dimanche 23 août, M. le maréchal-président se rendit au sanctuaire de Sainte-Anne, pour y entendre la messe, et fut reçu à la porte de l'église par M<sup>sr</sup> Bécél, évêque de Vannes, qui s'était empressé de venir,

à quelques pas de sa ville épiscopale, accueillir le représentant de la nation :

Monsieur le maréchal, lui dit-il, vous avez bien voulu me réserver l'honneur de vous rendre, demain, à la cathédrale de Vannes, les hommages qui vous sont dus. Je m'en félicite et vous en remercie. L'excellente population de ma ville épiscopale sera profondément édifiée du noble exemple que vous nous donnez dès aujourd'hui : nous nous sommes réjouis d'apprendre que vous aviez résolu de venir implorer la protection de notre auguste patronne.

Votre passage à Sainte-Anne vous vaudra les bénédictions de Dieu et un surcroît de respectueuse sympathie dans notre pays.

Entrez donc avec confiance, Monsieur le maréchal, dans cette basilique. Ne trouvez-vous pas qu'elle témoigne éloquemment de notre foi et de notre amour ? Ce beau monument, élevé en huit années par la charité publique, proclame le crédit de la mère et la piété des enfants ; vous comprendrez mieux que jamais pourquoi cette province a mérité, j'ose le croire, votre admiration en payant comme vous, avec générosité, de son sang, sa dette à la patrie. Un grand nombre de vos compagnons d'armes, dans la bonne fortune, hélas ! et dans la mauvaise, se sont agenouillés ici avant d'affronter la mort sur les champs de bataille. Si, en combattant sous vos ordres, ils ont eu constamment le courage du devoir et l'héroïsme du sacrifice, c'est que leur religion enflammait leur patriotisme : ils demeuraient convaincus que, à défaut de lauriers terrestres, ils cueilleraient au ciel la palme du martyr.

Dieu nous préserve, Monsieur le maréchal, d'épreuves aussi douloureuses, de châtements aussi terribles ! Commandée par des chefs tels que vous, notre vaillante armée retrouverait sans doute le chemin de la victoire : vous avez reçu personnellement, sans l'ambitionner, une mission plus difficile et non moins généreuse ; puissiez-vous la mener à bonne fin, avec le dévouement, la sagesse, la dignité, l'énergie, le désintéressement qui vous distinguent ! C'est la grâce que je me propose de solliciter ce matin à l'autel, en votre présence, par l'intercession de celle que les générations bretonnes vénèrent depuis plus de douze siècles dans ce sanctuaire béni.

A Lorient, après deux discours fort bien pensés des présidents du tribunal civil et du tribunal de commerce, et au retour de la grande revue des troupes des armées de terre et de mer, passée au polygone, M. le maréchal-président, à sa rentrée en ville, se rendit à l'église paroissiale, suivi des autorités civiles et militaires, et M. le curé-archiprêtre lui adressa cette allocution remarquable :

Monsieur le président, le clergé de Lorient apprécie, comme il le doit, l'honneur de vous offrir ses hommages au seuil de cette église, à votre passage sur le sol breton.

Elle vous accueille avec joie, notre vieille Armorique, dont votre vie est l'expression, la fidèle image. La Bretagne est la terre de l'héroïsme, de la loyauté et de l'honneur. Monsieur le maréchal, qui ne vous reconnaît à ces nobles traits ! Quels rapports, aussi, entre votre pays d'origine et le nôtre ! La Bretagne est sœur d.

l'Irlande par la foi, par l'énergie du caractère, par l'esprit de dévouement. De toute manière, vous êtes donc ici chez vous.

Mais, bien au-dessus des choses humaines, au-dessus des grandeurs et des illustrations de ce monde, plane, à une hauteur incommensurable, la suprême majesté, l'infinie puissance de Dieu.

Vous venez, Monsieur le président, implorer son secours ; tous ensemble, nous allons le prier de bénir vos généreux efforts, de relever la France de ses cruelles humiliations, de lui faire reprendre, sous vos auspices, le cours de ses glorieuses et immortelles destinées.

**A Vannes, nouvelle allocution de M<sup>r</sup> Béccl, et nombreux discours, parmi lesquels on doit distinguer celui de M. Aché, ancien médecin militaire et maire de la ville :**

Soyez le bienvenu parmi nous, Monsieur le maréchal ; les habitants de Vannes sont fiers de l'honneur que vous faites à leur vieille cité et heureux de vous voir invinciblement attaché à ces grands principes d'ordre et de paix sociale qui ont été mis pour sept ans sous la protection de votre vaillante épée. Ils sont reconnaissants de l'abnégation que vous avez mise à accepter cette patriotique mission dans des circonstances si difficiles. Nous avons confiance que vous la remplirez jusqu'au bout. — Vannes n'oubliera pas, Monsieur le maréchal, que c'est sous votre gouvernement qu'un grand établissement militaire lui a été accordé. — Votre souvenir restera attaché à cette création d'une école d'artillerie, qui est destinée à devenir le point de départ d'une ère de prospérité pour notre ville. — J'ai eu l'honneur de vous connaître au début de votre carrière. Après de longues années, je vous retrouve chargé de veiller aux destinées de la France. — Je suis heureux, après avoir été témoin de la haute estime que votre caractère inspirait déjà à l'armée, d'être appelé par mes fonctions à vous saluer aujourd'hui, dans une situation qui témoigne que cette haute estime de l'armée est devenue celle de la France tout entière. — Encore une fois, Monsieur le maréchal, soyez le bienvenu.

**A Saint-Nazaire, la Chambre de commerce de Nantes attendait M. le maréchal-président, avec un pyroscaphe qu'elle avait frété pour remonter la Loire. M. Gilée, président de la Chambre, a fait les honneurs de son bateau en s'exprimant en ces termes :**

Monsieur le président, la Chambre de commerce de Nantes a voulu venir vous souhaiter la bienvenue dès votre entrée dans le département, et vous offrir ses respectueux hommages, en même temps que l'expression de sa reconnaissance pour la ferme protection qu'assure votre pouvoir aux grands intérêts qu'elle représente.

Vous avez voulu voir de près ses intérêts commerciaux et maritimes, qui se rattachent d'une manière si étroite à la prospérité de l'État. Nous serions heureux de vous en entretenir et, avant tout, de vous montrer cette Loire, qui a fait si longtemps la prospérité de notre région et qui doit rester le principal instrument de sa richesse.

Nous espérons, Monsieur le président, que vous voudrez bien accepter, pour

rendre à Nantes, le paquebot que nous avons l'honneur de mettre à votre disposition.

Ce serait pour vous la manière la meilleure de voir le grand fleuve, qui est l'artère vitale de ce pays, et, pour nous, une occasion précieuse d'exposer à votre patriotique sollicitude les besoins et les vœux de populations profondément dévouées à la cause de l'ordre et du travail.

Enfin, nous signalerons tout d'abord, à Nantes, l'allocution de bienvenue adressée au chef de l'État par M. le contre-amiral de Cornulier-Lucinière, maire de la ville :

Monsieur le président, je suis heureux que mes fonctions de maire me donnent la bonne fortune d'avoir à vous offrir les compliments de bienvenue que vous adresse la ville de Nantes.

Vous savez, Monsieur le maréchal, que cette cité bretonne, profondément dévouée à l'ordre, est un centre d'œuvres de bienfaisance. Elle a montré récemment sa générosité dans nos malheurs : nulle ville n'a plus promptement et complètement équipé des soldats, offert plus largement son concours financier ; enfin, aucune n'a dépassé sa sollicitude pieuse pour les blessés.

Adonnée à l'étude, aux arts, à l'industrie et au commerce, elle est également sympathique à la gloire ; aussi se prépare-t-elle à recevoir dignement l'homme de guerre illustre qui devient son hôte.

Puis le discours prononcé sur le seuil de la cathédrale par M<sup>r</sup> Fournier :

Monsieur le maréchal, c'est pour moi un grand honneur de recevoir, à la porte de cette cathédrale, l'homme éminent que sa loyauté, son amour de l'ordre, la fermeté de son caractère et les nécessités de la patrie ont placé à la tête de la France. Signe de paix et gage de salut, vous avez été accueilli avec la confiance de tous, et cette confiance, vous ne l'avez pas démentie. L'Europe vous respecte, les méchants vous redoutent, et notre France, après ses agitations, espère par vous le calme et le repos. Il ne tiendra pas à votre sage fermeté et aux nobles inspirations de votre cœur, que tous les éléments de sa prospérité ne lui soient rendus !

Pendant que, placé à la barre du gouvernail, vous guiderez, avec les grands corps de l'État, le vaisseau social à travers les écueils, nous, ministres de Dieu, clergé de notre catholique France, nous prierons le Dieu des empires d'éclairer vos conseils et de soutenir tous les courages. Nous ferons plus : nous contribuerons, pour notre large part, au bien-être de la patrie, par le puissant appui de cette religion qui, par ses préceptes, ses vertus, ses influences, est la base nécessaire de toute société, ou plutôt qui en est l'âme.

Je puis exprimer hardiment ces pensées en présence d'un homme dont les croyances et la vie honorable furent un constant hommage à cette religion qu'il respecta toujours, et que, dans sa sagesse d'homme d'État, il proclame hautement comme indispensable à la sécurité des peuples.

Monsieur le maréchal, je ne vous connais pas de plus beau titre à notre profond respect et à notre pleine confiance.

Ce clergé breton qui vous entoure, laborieux, vertueux et dévoué, peut compter au nombre des enfants les plus utiles de la France. Éducateur du peuple, ami des classes ouvrières — sans en être le flatteur, — partout et toujours son action répand, avec ses exemples, les grandes vérités, l'amour du devoir, le courage civil et les plus nobles dévouements. Mêlé à la société, il est le lien qui en unit tous les degrés par la bienveillance et les bienfaits; et si le faible et le souffrant le connaissent davantage, c'est que, plus nombreux, plus délaissés, ils ont plus grand besoin de son aide.

En protégeant cette religion qui vient de Dieu même, votre gouvernement assurera au pays les plus féconds éléments de bonheur et de vertu, de solide puissance et de grandeur.

Monsieur le maréchal, cette cathédrale, dont vous franchissez le seuil, vous frappe sans doute par ses vastes proportions et ses voûtes élevées, mais elle est imparfaite et tronquée; et, dans l'état présent, elle peut à peine suffire aux stricts besoins du culte. Il vous est réservé de combler les vœux de cette catholique contrée et de laisser une trace impérissable de votre passage, en achevant, par une concession facile et sollicitée depuis longtemps, des travaux que les gouvernements successifs ont à peine entretenus et plus souvent interrompus depuis 1836. Cet oubli ou cette impuissance, gravement funestes au Trésor, seront, — et j'ose le demander en ce grand jour au nom de la cité entière, — réparés par votre décisive influence. Nantes vous devra le prompt achèvement de son plus remarquable monument.

Et alors, il nous sera possible d'abriter sous nos voûtes, dans la chapelle qui leur est destinée, les restes de votre vaillant et digne frère d'armes, de l'illustre Nantais La Moricière, dont le tombeau terminé attend le lieu qui doit le recevoir.

Ce souvenir vous émeut, maréchal! Il ne nous touche pas moins. Grâce à vous, nous aurons côte à côte les deux magnifiques tombeaux du brave capitaine de Constantine, du gonfalonier de l'Église, et de nos derniers ducs de Bretagne.

Encore un mot, maréchal, pour vous exprimer nos vœux. Que la puissance de Dieu vous accompagne! Que sa sagesse dirige vos pas! Que par vous la France soit prospère et reprenne ses hautes destinées! Que le poids d'une autorité que vous n'avez point cherchée soit allégé par le loyal concours de tous les honnêtes gens!

Que le bonheur et les joies domestiques soient pour vous et pour votre noble compagne la compensation des soucis du pouvoir!

Qu'enfin, la religion trouve toujours en vous, qu'elle compte au nombre de ses enfants, la protection et l'appui auxquels elle a droit!

Enfin, nous terminerons par ce poétique compliment adressé par M. le sous-intendant Galles, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure; nous assistions à la présentation et nous ne craignons pas d'affirmer que de toutes les allocutions du voyage, celle-ci a été une des plus goûtées par le héros de Malakoff:

Monsieur le maréchal, nous passons nos loisirs à rechercher dans nos vieux monuments les traces des hauts faits des illustres Bretons, les Beaumanoir, les Clisson, les Du Guesclin; et nous sentons tressaillir leur ombre, lorsque votre glorieuse épée vient frôler leurs tombeaux.

— Et la morale de tout cela? demandera-t-on. — Nous n'avons ni la mission ni le loisir d'exposer ici les conséquences politiques du voyage de M. le maréchal-président; mais nous croyons qu'au point de vue des grands intérêts de plusieurs de nos départements, ce voyage sera fécond en résultats considérables: ne doit-il pas amener la solution prochaine des grandes questions qui sont agitées autour de l'achèvement des bassins à flot de Saint-Malo et de Saint-Nazaire, et de l'amélioration de la navigation de la basse-Loire?

## II

## ASSOCIATION BRETONNE

**XVII<sup>e</sup> Congrès tenu à Vannes du 30 août au 6 septembre.**

L'Association Bretonne a tenu à Vannes la session de son XVII<sup>e</sup> Congrès, du dimanche 30 août au dimanche 6 septembre dernier.

Après le Congrès de Quimper, tenu l'année dernière à la même époque, tout faisait espérer que l'œuvre si éminemment utile de la réorganisation de la Société prendrait chaque année une nouvelle extension. Ces espérances n'ont pas été déçues: l'Association compte aujourd'hui plus de six cents adhérents, et si tous n'ont pu se rendre au Congrès de Vannes, tous y étaient présents de cœur. Le comité de direction avait choisi cette année l'antique cité des Venètes pour siège de la session, afin de réunir le plus de membres possible. Placée au centre de la Bretagne, et d'un accès facile à cause des voies ferrées qui y convergent dans toutes les directions, cette ville paraissait plus que toute autre appelée à donner un nouvel élan à une œuvre renaissante. De plus, c'est dans ses murs que l'Association avait pris naissance en 1843; dix ans après elle y avait reçu la plus généreuse hospitalité. Les Vannetais ne se sont point départis de leurs sympathiques traditions. Les séances se sont tenues dans les salles du Palais de Justice, gracieusement offertes au Congrès par les magistrats, et l'empressement du public aux réunions solennelles a montré combien tous appréciaient les efforts de l'Association pour se dégager de l'étreinte de la centralisation parisienne.

La séance d'ouverture eut lieu le dimanche soir, 30 août, à 7 heures, sous la présidence de M. Rieffel, assisté de M. de Kerjégu, de M. de

Champagny et de M. le Préfet du Morbihan, et fut presque uniquement consacrée à l'élection des bureaux pour les deux sections d'agriculture et d'archéologie.

Les résultats du scrutin furent les suivants :

Président général du Congrès, M. le comte de la Monneraye, député.

— Puis, pour la *section d'agriculture* :

Président, M. de la Monneraye.

Vice-présidents, MM. du Bouëtiez de Kerorguen, de Lorgeril, de Kerdavid, Marin, de Kerjégu.

Secrétaires, MM. Trochu, Arnoult, de la Morvonnais, d'Estampes.

— Et pour la *section d'archéologie* :

Président, M. Audren de Kerdrel, député.

Vice-présidents, MM. de la Borderie, docteur Fouquet, Caradec, Pincson du Sel.

Secrétaires, MM. l'abbé Chauffier, Guyot-Jomard ; Alban de Virel, Audran.

On procéda ensuite à la nomination des commissions pour les jurys chargés d'apprécier les divers instruments exposés, et les essais de ces instruments; puis l'on s'inscrivit pour les excursions qui devaient avoir lieu le vendredi et le samedi sur le navire de l'Etat l'*Eumenide*, que M. le Ministre de la marine avait bienveillamment mis à la disposition du Congrès.

Le lundi 31 août, à 8 heures du matin, le congrès fut inauguré religieusement dans la cathédrale de Vannez, par l'évêque du diocèse, M<sup>sr</sup> Bécel, qui avait tenu à célébrer lui-même la messe du Saint-Esprit, et qui, après le chant du *Veni Creator*, adressa aux nombreux assistants cette chaleureuse allocution :

MESSIEURS,

Notre ville n'a point oublié qu'elle servit de berceau à votre œuvre. Elle se félicite et s'empresse de vous offrir de nouveau l'hospitalité, après toutes les vicissitudes qui ont tourmenté et menacé votre existence. Il n'a dépendu ni d'elle ni de vous que vos travaux ne fussent couronnés d'un succès mieux proportionné à vos généreux efforts et au noble but où vous tendez. Lors même que l'avenir vous réserverait des contradictions égales à celles du passé, je vous crierais encore, avec un des vôtres : « Pas de découragement ! »

Le double objet de votre fraternelle association mérite l'application intelligente et soutenue dont je vous sais capables, et l'assistance maternelle que l'Église se plaît à vous accorder.

Mon humble suffrage n'a d'autre valeur que celle qu'il emprunte au saint ministère que je viens remplir ici, ce matin, heureux de répondre à votre pieux appel.

Vous avez pris le bon moyen d'obtenir, tôt ou tard, le résultat que vous ambitionnez. Pour mener à bonne fin toutes ses entreprises, l'homme a besoin de l'aide de Dieu. Il doit se considérer comme un instrument inutile entre ses mains toutes-puissantes. S'il se dérobe à l'impulsion secourable et féconde de son Créateur, il montre sa faiblesse et s'agite, en pure perte, à ses risques et périls. Hélas ! ce qui se passe chez nous depuis trop longtemps témoigne surabondamment de notre dépendance native et de notre impuissance personnelle. Nous avons besoin d'un appui surhumain, d'une direction efficace. Vous l'avez compris, Messieurs : soyez-en bénis ! Puisse votre exemple être suivi, toujours et partout ! Puisse Celui qui fait croître et mûrir les fruits, qui possède tous les secrets et tous les trésors de la nature, exaucer vos vœux ! Implorons ensemble cette grâce. Elle ne nous sera point refusée.

Au sortir de la cathédrale, le congrès sépara ses travaux, suivant l'usage, et les membres de la section d'agriculture se mirent immédiatement à l'œuvre. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des discussions intéressantes qui eurent lieu dans cette section pendant ses quatre jours de travail : nous nous contenterons de dire que les questions les plus vitales concernant les progrès de l'agriculture et de l'industrie sur notre sol, y ont été traitées avec talent par les orateurs les plus autorisés. Quand on saura que MM. de Kerjégu et de Keranflec'h ont parlé sur les assolements, — M. Ameline, sur l'enseignement agricole, — M. de Lamarzelle sur les vignobles du Morbihan, — M. de Lahitole sur la plantation des arbres à cidre et l'amélioration de sa fabrication, — M. Peyron sur le reboisement, — M. Le Blanc sur l'ostréiculture, — MM. de Chateauvieux et de la Morvonnais sur les espèces bovine et chevaline, — M. Morio sur les engrais chimiques, etc., etc., on pourra se convaincre de l'intérêt toujours croissant de ces laborieuses séances. Une exposition de produits agricoles dans les salles du collège communal, une exhibition d'animaux et d'instruments aratoires sur la promenade de *la Rabine*, des expériences de défoncement faites par M. Lefloc'h au Minimur, excitaient la curiosité de nos compatriotes et donnaient un formel démenti à ceux qui nous accusent encore de routine.

Le lundi, à une heure de l'après-midi, la section d'archéologie tint sa première séance sous la présidence de M. de Kerdrel. L'honorable et savant député remercia d'abord ses collègues en archéologie « de l'honneur qu'ils lui avaient bien voulu faire en le mettant à leur tête, ou plutôt en le rendant à son élément. Distrait de ses anciennes études pendant plusieurs années, il considère comme un véritable bonheur de s'y livrer de nouveau en compagnie de confrères si aimables et si studieux. Peut-



être se sont-ils fait illusion sur sa capacité, mais ils peuvent être assurés qu'ils trouveront en lui le bon confrère, le bon ami, le bon breton. » Ces trois qualités, M. de Kerdrel les possède au suprême degré : impossible de rencontrer président plus sympathique, et, malgré sa modestie, plus compétent. Cette séance fut surtout consacrée à la fixation de l'ordre des travaux pendant la session, et l'on décida que l'on suivrait, à très-peu près, selon le programme, l'ordre chronologique.

Le soir, à huit heures, la salle des Assises était remplie d'un nombreux auditoire, accouru pour jouir du spectacle de la véritable séance générale d'ouverture. M. Rieffel, directeur de l'Association, occupait le fauteuil de la présidence entre M. de Kerjégu et M. le préfet du Morbihan, et lut un remarquable discours dans lequel il retraça tout l'historique des progrès agricoles accomplis en Bretagne depuis la fondation de l'Association en 1843. Ce discours du vénérable fondateur de l'œuvre, qui prolonge et prolongera longtemps encore parmi nous, il faut l'espérer, sa vieillesse honorée, fut accueilli par les marques les plus unanimes d'une sympathique approbation ; il fut suivi d'une allocution de M. le préfet du Morbihan promettant à l'œuvre commencée le plus bienveillant patronage. « Elle est en effet de celles, dit M. de Rorthays, dont tout gouvernement honnête doit à la fois respecter l'indépendance et favoriser l'expansion, de celles dont tout administrateur consciencieux doit désirer le succès : car elle est singulièrement faite pour faciliter la tâche des hommes qui ont à porter le poids des hautes responsabilités dans la difficile entreprise de la réorganisation sociale. » Puis M. de Kerjégu, prenant la parole, fit un éloquent éloge du regretté M. de Sesmaisons. En entendant louer les vertus de cet homme éminent qui, pendant sept ans, présida l'Association, on ne pouvait s'empêcher de remarquer combien le noble défunt avait trouvé dans son panégyriste un digne successeur, et nous ne saurions trop féliciter l'orateur d'avoir proclamé bien haut de grandes vérités morales et sociales, appuyant surtout sur la responsabilité qui incombe devant Dieu et devant la société à tout riche propriétaire de développer le talent qui lui a été confié : ces sentiments ne peuvent qu'exciter nos compatriotes à sortir de cette torpeur dans laquelle nous les voyons trop souvent plongés. — Des rapports de MM. de Blois, de Champagny et de Pontbriant terminèrent cette intéressante séance.

Mais revenons aux archéologues. Le mardi, après une communication de M. l'abbé Piéderrière sur la bataille de Bailon, dont il proposerait de fixer l'emplacement au village de Belon près l'ancien doyenné de Péaule,

on aborde la recherche des plus anciens monuments laissés sur notre sol par nos ancêtres; on constate des débris préhistoriques en quelques points du Finistère et du Morbihan, à la Ganterie près Saint-Malo, au mont Dol; on discute fort savamment au sujet des grottes creusées dans le roc, signalées à Tréhuinec, près Vannes, et à Keruzoret, en Plouvorn; et de brillantes dissertations s'engagent sur les monuments mégalithiques, sur les dolmens et leur destination. Les déductions scientifiques les plus exactes ne permettent plus d'y voir autre chose que des monuments funéraires.

Le soir la séance générale fut très-brillante et honorée d'un grand concours des dames de la ville. Elle était présidée par M. de Kerdrel et l'on remarquait au bureau M<sup>er</sup> Bécél, le Préfet du Morbihan et le président du Tribunal. M. de Kerdrel rappelle avec humour que l'étude de l'histoire contemporaine et locale est entre toutes la plus négligée. Nous savons ce que faisaient les Mèdes et les Perses, mais nous ignorons ce qu'étaient nos pères. De même nous allons souvent bien loin visiter des collections, curieuses, il est vrai, et nous laissons à notre porte, complètement inconnus, d'inestimables trésors. C'est ainsi que le musée de la tour du Connétable à Vannes, dont celui de Saint-Germain-en-Laye se vante de posséder les copies, renferme des richesses presque aussi inappréciées qu'inappréciables. Et les artistes sont parfois méconnus comme les arts. Mais M. de Kerdrel, qui ne veut pas commettre cette faute, désigne du doigt à l'assistance la vitrine où est exposée la belle croix de Lannion, et il fait ressortir avec beaucoup d'à-propos les qualités de cette œuvre, dans laquelle M. Désury, de Saint-Brieuc, actuellement fixé à Vannes, a allié d'une façon remarquable les ressources de l'art et les plus saines traditions archéologiques de la Bretagne.

Puis M. l'abbé Chauffier, secrétaire de M<sup>er</sup> Bécél, lut un très-remarquable travail sur un coffret trouvé dans la cathédrale de Vannes et qui remonte à 1150. « Nous n'aurions jamais cru qu'on pût dire tant de choses intéressantes, dit le correspondant de *l'Indépendance bretonne*, à propos d'un coffret, mais nous ne sommes pas un archéologue comme M. l'abbé Chauffier, ancien élève de l'école des Chartes. » Il est certain que cette dissertation peut passer pour un modèle<sup>1</sup>; M. de

<sup>1</sup> Nous apprenons qu'elle doit être prochainement publiée, avec des planches chromolithographiées, dans la *Revue de l'Art Chrétien*.

Kerdrel a félicité l'auteur de cette savante étude, et a adressé à M<sup>r</sup> l'évêque de Vannes ses plus sincères compliments de compter dans son diocèse un érudit de ce talent.

M. de Kerdrel lut ensuite, — et il lit aussi bien qu'il parle, — un conte de M. Luzel, où il est question d'un crapaud fort extraordinaire. L'auteur entre, à ce sujet, dans des considérations très-curieuses sur l'ancienneté des contes et les points de rapprochement que l'on peut faire en comparant ces compositions chez les peuples les plus anciens.

Le mercredi, 2 septembre, la section d'archéologie consacra sa séance ordinaire à l'étude des époques gauloise et gallo-romaine dans notre pays. On a signalé des puits funéraires à Guérande, à Vannes, à Blain, au Drennec (Finistère), et les curieuses découvertes de l'abbé Baudry en Vendée se retrouvent sur presque tous les points de notre territoire. M. de Kerdrel rappelle à ce sujet qu'un archéologue anglais en avait signalé, il y a plus de vingt ans, dans la Grande-Bretagne, et M. de Blois les trouve indiqués et décrits dans les auteurs anciens. — Puis on s'occupe des camps à enceinte vitrifiée. M. Kerviler assure qu'à la suite des expériences faites à l'enceinte de Péran, près Saint-Brieuc, par M. l'ingénieur Mazelier, il n'y a plus à douter qu'il n'y ait là un fait intentionnel, un véritable mode de construction : il signale un fragment de muraille vitrifiée à la pointe de Lanros sur la rivière de Quimper ; M. de Cussé en indique un autre près de Saint-Servan, sur un promontoire de la Rance. — Puis on passe aux oppida gaulois ou gallo-romains. M. le docteur Fouquet en décrit sur la côte de Rhuys ; M. Kerviler parle de celui de la pointe de Penchâteau, mais il demande qu'on réserve expressément la question de savoir si ceux du Morbihan ont été assiégés par César, car il a cru démontrer dans son mémoire publié par le congrès de Quimper, que le grand conquérant n'a pas passé la Vilaine, et il offre de soutenir cette thèse contre ceux qui placent la défaite des Venètes devant le golfe du Morbihan : mais la discussion s'arrête faute de contradicteur. M. de Blois définit d'une façon très-précise le sens du mot *oppidum* ; et l'on termine la séance, après avoir réparti dans les cinq départements de la Bretagne un travail de statistique monumentale pour ces époques de notre histoire, par la lecture d'un mémoire très-bien exposé de M. Le Men sur la borne milliaire de Maël-Carhaix. Il en résulte catégoriquement qu'il faut désormais placer *Vorgium* à Carhaix et non plus à Concarneau. C'est là un point considérable acquis à notre géographie armoricaine et nous exprimons le vœu que M. Le Men qui, l'année

dernière, par la lecture de la borne de Kerscao découvrait la situation définitive de *Vorganium* à l'Aber-Vrac'h, nous apporte ainsi tous les ans une nouvelle borne milliaire, monument historique incontestable, qui donne la solution successive de toutes les questions si controversées de notre ancienne géographie.

Ce soir, lecture d'un conte original de M. du Laurens de la Barre, *Le géant Rocbras* ; puis M. S. Ropartz, dont nous connaissons tous le talent oratoire et l'érudition historique si étendue en ce qui concerne nos annales bretonnes, a tenu pendant une heure l'assemblée sous le charme de sa parole, en lui communiquant le résumé d'une étude pleine d'animation, assaisonnée d'anecdotes curieuses et toutes inédites, à propos de l'*Exil du Parlement de Bretagne* à Vannes, en 1675, lors de la *révolte du papier timbré*. C'est là un des chapitres les plus curieux de l'histoire, encore à faire, du Parlement de Bretagne, et nous espérons bien que, devant le succès de son étude, M. Ropartz n'hésitera pas à nous donner cette histoire : nul mieux que lui n'est capable de la mener à bien.

Enfin, toute la salle a écouté avec émotion et applaudi chaleureusement une pièce de vers lue par M. l'abbé Nicol, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, dont le talent poétique est bien connu dans le diocèse de Vannes. Le sujet de ce petit poème est la rencontre de saint Gildas et du barde Taliésin, pleurant sur les ruines de la Bretagne insulaire, ravagée par les Saxons, au VI<sup>e</sup> siècle. La lyre du poète y fait vibrer en accents inspirés le sentiment patriotique et la foi chrétienne.

Nous arrivons au dernier jour d'études en séances. Le jeudi, après de longues visites aux musées de la Tour du Connétable et de M. de Limur, la section d'archéologie a entendu un important mémoire de M. le docteur Halléguen sur les Corisopites et les Curiosolites, question qui est aujourd'hui l'une des plus controversées de notre ancienne géographie, avec celle de la position des Diablintes. MM. Le Men, de Blois, Kerviler, ont traité le problème ; un récent mémoire de M. Longnon l'agite de son côté, et quatre systèmes sont aujourd'hui en présence sur cette question délicate qui ne pourrait être définitivement résolue que par la découverte de quelque monument historique très-précis. M. de Blois distingue nettement les Corisopites et les Curiosolites ; M. Le Men les confond en les plaçant à Quimper ; M. Halléguen ne les confond que pendant l'époque romaine en les plaçant à Corseul, et prétend que le mot Corisopites serait un nom simplement topographique né au IX<sup>e</sup> siècle à Quimper. MM. Lon-

gnon et Kerviler séparent les deux peuplades, mais, voulant placer les Diablintes en Armorique, ils sont obligés d'admettre la destruction de la cité curiosolite par les barbares vers le IV<sup>e</sup> siècle, sous peine de trouver une lacune dans la notice des dignités de l'empire, lacune qu'admet M. de Blois.

..... *Certant et adhuc sub iudice lis est.*

La discussion étant close, M. Kerviler a exposé un projet de bibliographie bretonne, ou mieux d'une *bibliothèque historique de la Bretagne*, qui serait du plus grand secours à tous les travailleurs, s'il pouvait se réaliser : c'est un travail de longue haleine qui demandera plusieurs années de patientes recherches à notre ami et collaborateur ; recherches singulièrement diminuées par les beaux travaux bibliographiques de l'un de nos compatriotes les plus érudits, M. Émile Péhant.

Le soir, dans une brillante causerie, appuyée sur un grand nombre de documents historiques originaux, et pour la plupart encore inconnus, M. de la Borderie a retracé le règne si mouvementé de la duchesse Anne, ses différends avec le maréchal de Rieux, les compétitions des nombreux prétendants à l'honneur de sa main, le triste état de la Bretagne à cette époque, le mariage de la duchesse avec Charles VIII et la grandeur d'âme de cette jeune princesse, qui sut sacrifier ses goûts personnels à l'intérêt de sa patrie, donnant, dès l'âge le plus tendre, à ses sujets, un exemple de noble désintéressement qui a porté ses fruits. — Puis, M. Bernard, substitut, a lu un rapport sur la visite au magnifique musée de la Tour-Clisson, concluant sagement qu'au sujet de la destination de tous ces objets il ne faut pas se trop hâter de transformer les hypothèses en réalités ; enfin, M. de Kerdrel, président, a clos la séance en remerciant le public, l'évêque, le préfet, les autorités, de leur bienveillant concours et en adressant un chaleureux appel aux jeunes gens auxquels il a très-finement expliqué la différence qu'il faut faire entre les antiquaires et les archéologues.

Dans l'après-midi, une séance solennelle avait eu lieu pour la distribution des prix du concours agricole, et M. de la Monneraye y avait prononcé un discours très-applaudi, dont voici les principaux fragments ; ils résument toute l'histoire et l'esprit de l'Association :

• • Messieurs,

- » Il y a plus de trente ans révolus, des associations libres prirent, dans notre pays, l'intelligente et patriotique initiative de réunions et de concours agricoles régionaux.
- » Pour ne parler que de l'Association bretonne, elle fut fondée en 1843, dans

notre cité de Vannes, par des hommes de dévouement et de cœur, et nous avons encore, au moment où je parle, l'honneur et la joie de voir au milieu de nous l'un de ses premiers fondateurs. C'est l'honorable et savant directeur de la ferme-école régionale de Grand-Jouan, M. Jules Rieffel, envers lequel je dois tout d'abord acquitter la dette de notre reconnaissance.

» Cette pensée si heureuse et si féconde ne devait pas tarder à s'emparer des esprits et à donner un but d'intérêt général à des dévouements et à des activités s'exerçant jusque-là dans l'isolement et dans l'ombre.

» Durant les années comprises entre 1843 et 1858, l'Association Bretonne tint ses assises, chaque année et tour à tour, dans chacun des cinq départements de la Bretagne. Avec quel succès toujours croissant, avec quel bénéfice pour le pays ! j'invoque ici, pour répondre, le témoignage de ceux qui ont pris part à ses enquêtes, à ses travaux, et je suis heureux d'en voir encore un certain nombre parmi nous. Cette grande et brave armée des cultivateurs bretons allait avoir désormais ses représentants et ses chefs, les avocats de sa cause, les défenseurs dévoués de tous ses intérêts.

» Quelles bonnes et utiles relations s'étaient établies ! quelles discussions instructives et courtoises ! quelle ardeur en même temps et quelle sympathique union, sans arrière-pensée, dans le désir du bien général ! Nous nous en souvenons. Mais bientôt l'Association Bretonne allait se voir tout à coup arrêtée dans sa marche.

» Un pouvoir ombrageux, inquiet des suites que pouvait entraîner avec elle cette première atteinte portée à la centralisation, jaloux, nous l'avons cru, de garder pour lui seul tous les moyens d'influence, vint imposer un terme aux réunions et aux travaux de la libre Association Bretonne. Il la remplaça, il est vrai, peu de temps après, par les concours régionaux officiels. C'était une erreur et une faute.

» Les deux institutions pouvaient vivre ensemble, et de leur double action ne pouvait manquer de résulter un progrès plus rapide et des profits de toutes sortes pour notre agriculture.

» L'institution officielle aurait ses avantages sans doute, mais pourrait-elle jamais remplacer ces excellentes réunions de l'Association Bretonne où propriétaires et cultivateurs, hommes de toutes les situations et de tous les départements bretons, mêlés ensemble, dans les relations les plus cordiales et les plus intimes, agitaient, durant plusieurs jours, les questions de théorie et de pratique agricoles, de science et d'expérience, d'étude des faits ainsi que des progrès nécessités par notre état social ?

» L'Association Bretonne cessa d'exister à partir de l'année 1858 et jusqu'à l'année 1872.

» En 1873, après des jours néfastes et des désastres immenses, un certain nombre d'hommes de dévouement se rencontrèrent dans la commune pensée de la faire revivre et de lui rendre l'avenir.

» Quand donc aurait pu se faire sentir un besoin plus impérieux de rapprochement et d'union, de dévouement et d'activité qu'alors que d'incomparables malheurs étaient venus nous frapper ?

» Pauvre France qui avait tant souffert ! il fallait panser ses blessures et unir tous les efforts pour relever sa fortune.

» Un premier rendez-vous fut indiqué dans la ville de Quimper. Cette tentative,

sans obtenir encore un plein succès, fit concevoir du moins les meilleures espérances. A l'issue de la session de 1873, un sentiment unanime désigna la ville de Vannes pour le lieu de réunion du plus prochain concours. L'Association Bretonne allait venir se retremper et chercher de nouvelles forces auprès de son premier berceau.

» Il est permis, à l'heure actuelle, Messieurs, de dire que cette inspiration fut bonne et que l'accueil fait au Congrès par l'hospitalière cité de Vannes a confirmé notre espérance.

» Je remplis un devoir qui m'est particulièrement doux en offrant à ses habitants l'expression de la gratitude de tous les membres de l'Association.

» Le Congrès, selon sa coutume, s'est partagé en deux sections pour procéder à ses travaux.

» La première section s'est occupée d'agriculture; et des discussions sérieuses autant que pleines de profit, brillantes, non moins que courtoises et sympathiques, ont rempli ces dernières journées.

» La deuxième section s'était donné pour tâche l'étude de notre histoire et des monuments de notre pays. Le nombreux auditoire qui se pressait à ses séances du soir est la meilleure preuve du vif intérêt qu'elle a su éveiller et entretenir jusqu'à la fin.

» Étudier ainsi le passé pour profiter de son expérience et de ses leçons; étudier également le présent pour bien connaître ses légitimes besoins, tant moraux que matériels, et nous dévouer, dans toute la mesure de nos forces, à l'œuvre de leur satisfaction, n'est-ce pas préparer l'avenir?

» Travail, union, concorde, nous avons retrouvé nos anciennes traditions. Nous sommes de nouveau en possession du meilleur et du seul remède à cet état (pardonnez-moi une expression aventurée) de pulvérisation sociale, d'isolement *des intérêts*, qui finirait à la longue par ruiner l'abnégation et développer indéfiniment la personnalité et l'égoïsme.

» Dans notre Congrès, au contraire, le cœur vibre et s'échauffe sous l'influence des idées élevées, des sentiments chrétiens et patriotiques, et chacun se sent animé du désir de bien faire.

» N'est-ce pas, dites-le-moi, dans des réunions comme celles-ci que l'esprit public doit grandir ou renaitre? Et le progrès agricole, s'il est déjà, au point de vue des intérêts individuels, un si précieux avantage, n'est-il pas devenu, pour la France, une loi de salut social?

» Il faut augmenter la production; il faut lutter contre le renchérissement incessant des objets les plus nécessaires à la vie: le pain et la viande. Pour atteindre ce résultat, l'Association est devenue, je n'exagère rien, d'une nécessité impérieuse. Elle sera seule capable, elle aura seule la force de déterminer sans retard les progrès nécessaires. Il faut mettre en commun tous les fruits de l'expérience, unir tous les efforts, prodiguer tous les bons conseils et les encouragements. Il le faut sans retard.

» Pensez donc, Messieurs, combien nous serions heureux si, à ce pauvre pays écrasé sous le poids des impôts par le malheur des temps, nous pouvions fournir bientôt le moyen d'augmenter sa richesse! Ce moyen, il est là!

» Le voilà! c'est le progrès agricole.

» ... A l'œuvre tous! unissons nos efforts: patronage, conseils, aides de toutes

sortes, encouragements, distinctions honorifiques, sollicitons ou mettons en œuvre tous les moyens ; adressons-nous à tous les mobiles honorables, qui se confondront ainsi dans le plus beau de tous les mobiles, l'amour de notre France.

» Le Congrès de l'Association Bretonne vous offre, Messieurs, dans ce but, un centre de réunion et d'action.

» Un de nos honorables collègues, aussi distingué par le cœur que par l'esprit, pourquoi ne le nommerais-je pas ? M. de Kerjégu, le directeur de cette Association, nous demandait instamment, il y a deux jours, de faire tous et chacun le vœu de procurer à l'Association Bretonne, d'ici au prochain Congrès, 40 nouvelles adhésions.

» Nous les obtiendrons, Messieurs, vous voudrez tous vous associer à cette œuvre de patriotisme et de salut social.

» Notre Congrès, chaque année, sera une réunion de famille. La petite famille est la première, mais non la seule à mériter ce nom. Ne forment-ils pas encore une famille, ces hommes auxquels Dieu a donné un commun berceau, des souvenirs communs d'enfance et de jeunesse, les mêmes intérêts sociaux et auxquels, en même temps, il a imposé, d'une manière plus étroite, le dévouement et l'assistance réciproques, de communs et plus proches devoirs ?

» ... J'ai fini et retardé trop longtemps peut-être le moment où nos agriculteurs vont venir recevoir les récompenses qu'ils ont méritées et puiser dans vos encouragements la volonté de les mériter mieux encore dans l'avenir.

» Quant à nous, mes chers collègues de l'Association, nous dirons, en nous séparant : Rien n'est fait, tant qu'il reste quelque chose à faire. »

Le vendredi et le samedi, 4 et 5 septembre, des excursions archéologiques fort intéressantes ont eu lieu aux monuments si nombreux du golfe du Morbihan et de ses alentours ; grâce à l'*Euménide*, on a pu admirer tous ces débris d'un autre âge, Gavr'innis, Tumiach, Locmariaker, Carnac, Rhuys..., menhirs, tumuli, dolmens, témoins des hauts faits de nos aïeux.

Le dimanche, fête de saint Vincent, une magnifique procession parcourait la ville de Vannes : sept paroisses voisines étaient venues se joindre à celles de la cité qu'évangélisa l'apôtre, et l'on remarquait, à côté de deux vaisseaux portés par des marins, un grand drapeau hollandais déployé par les gars de Plougoumelen et pris jadis sur l'ennemi par leurs ancêtres. — De brillantes illuminations, un feu d'artifice, devaient avoir lieu, le soir, dans le parc de la préfecture : le mauvais temps retarda cette fête jusqu'au lundi.

Et maintenant, à l'année prochaine, à... Guingamp (?)

LOUIS DE KERJEAN.



## MÉLANGES

— C'est le 18 septembre 1860 qu'avait lieu la bataille de Castelfidardo. Suivant une pieuse tradition en honneur chez ceux qui ont appartenu au régiment des zouaves pontificaux, le général de Charette a réuni cette année au château de la Contrie (Loire-Inférieure), quelques-uns des survivants de cette glorieuse mêlée, qui restera un titre d'honneur pour les catholiques et pour la France. Un service funèbre a été célébré en l'église de Couffé, village où est situé le château de la famille de Charette. Après l'absoute donnée par M<sup>r</sup> Daniel, aumônier en chef du régiment, un déjeuner servi sous une tente a réuni les zouaves présents à cet anniversaire. Au dessert, le général a prononcé le discours suivant :

Messieurs, il y a quelques années à peine, — il me semble que c'était hier ! — quelques jeunes gens, n'écoutant que la voix de leur conscience et celle d'un chef illustre, venaient se grouper autour du Roi-Pontife pour le défendre contre la Révolution, qui voulait, comme elle le veut encore aujourd'hui, anéantir et son pouvoir spirituel et son pouvoir temporel ! Quelques mois après, ils versaient leur sang pour ce grand principe qui, seul, peut sauver le monde.

Tel a été le berceau de ce régiment, et c'est pour célébrer ce glorieux anniversaire que nous sommes réunis aujourd'hui.

Bien des événements se sont passés depuis. Notre légende est courte, souvent sanglante, mais toujours glorieuse. Hélas ! Messieurs, de ceux qui assistaient à cette bataille, chefs et soldats, beaucoup sont morts ! ne les oublions pas !

Messieurs, honorer les morts, se rappeler un anniversaire est non-seulement la meilleure preuve que l'on vit du passé, mais encore qu'on a foi dans l'avenir.

La position actuelle est triste — personne ne peut le nier. On me dit qu'il y a des gens parmi nous qui désespèrent ! Je ne puis le croire. Désespérer, nous, zouaves, jamais ! Notre Pontife et Roi n'est-il pas la preuve vivante de la foi et de l'espérance ?

Lorsqu'on a le bonheur comme nous d'avoir des principes et des convictions, et qu'on est bien déterminé à ne faire aucune concession, on est toujours sûr de faire son devoir, dans les temps même les plus difficiles.

Affirmer sa foi, Messieurs, est peut-être le plus grand acte patriotique qu'il soit donné à un homme de faire.

Nous avons eu le bonheur de faire notre devoir et à l'étranger et en France ; — *d'autres l'ont fait et tout aussi bien que nous.* — Et savez-vous pourquoi nous avons marqué dans cette dernière guerre ? — C'est que nous représentions une idée, que nous représentions un principe.

Merci d'être venus, merci de tout cœur ; — et permettez-moi d'adresser en votre nom nos hommages à cette vaillante femme (M<sup>m</sup>e Kanzler) qui a l'honneur de partager avec notre général les souffrances de notre malheureux et saint Pontife.

Dites-lui, Madame, quand vous le reverrez, qu'il peut toujours compter sur la partie française de son régiment des zouaves, et demandez-lui sa bénédiction, afin que pas un de nous ne faillisse à son devoir, à son honneur, et comme chrétien et comme Français. — (Union).

— Nos lecteurs n'ont pas oublié le magnifique portrait de M. le comte de Chambord par notre éminent artiste M. F. Gaillard. Depuis longtemps le monde catholique attendait de M. Gaillard le portrait du Très-Saint Père, comme pendant à celui de M. le comte de Chambord en 1872.

M. Gaillard s'est rendu à Rome; Pie IX a bien voulu poser deux fois devant le pieux artiste; de plus, il a été admis à assister à plusieurs des audiences publiques données par le Saint-Père, de manière à pouvoir saisir la physionomie de Sa Sainteté dans son cabinet comme dans les solennités. Cette belle œuvre vient de paraître; elle démontre, une fois de plus, que le sentiment religieux est seul capable de féconder le talent et de le faire servir à la manifestation du beau et du vrai.

Tout chrétien et amateur d'art se réjouira de pouvoir contempler les traits admirables du Saint-Père, et de voir, en considérant la physionomie si émouvante de cet illustre Pontife, toutes les élévations de sa grande âme.

Les conditions de la souscription sont les mêmes que celles pour le portrait de M. le comte de Chambord :

1<sup>o</sup> Épreuve artiste sur colombier, 100 fr.; 2<sup>o</sup> Épreuve avant la lettre sur Jésus, 50 fr.; 3<sup>o</sup> Épreuve avec la lettre sur Jésus, 15 fr.

— La longueur de la chronique ne nous laisse pas assez de place pour examiner aujourd'hui les peintures décoratives que notre compatriote, désormais illustre, M. Paul Baudry, vient de terminer pour le foyer du nouvel Opéra. Nous reparlerons, le mois prochain, de cet immense travail, à propos duquel un critique autorisé a pu dire : « M. Baudry a établi sa gloire d'une manière impérissable. »

— Le 28 août dernier, mourait au Mans, de la rupture d'un anévrisme, M. le baron Alfred du Fougereais, né en 1804, et qui représenta la Vendée à l'Assemblée législative de 1849. Il avait été l'un des propriétaires et des rédacteurs de la *Quotidienne*, puis, sous la monarchie de Juillet, rédacteur en chef de la *Mode*. Célèbre comme avocat royaliste, il resta toute sa vie fidèle au principe traditionnel.

— Le R. P. Louis Marquet, de la résidence de Nantes, vient de donner un *Manuel abrégé* <sup>1</sup> du *Grand recueil de cantiques* qu'il avait précédemment publié et que le R. P. de Ponlevoy, provincial, avait ainsi apprécié : — « Il me tardait de vous remercier et de vous féliciter. Certes, vous avez fait là un grand travail, et vous avez fait aussi une belle œuvre et une bonne action : *grande opus, bonum opus!* — Vous avez défié la peine et emporté la tâche. »

— Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs la charmante édition petit in-12 des *Œuvres d'Auguste Brizeux*, qu'édite en ce moment M. A. Lemerre (Paris, passage Choiseul), et qui figure à notre *Bulletin bibliographique* du mois dernier.

<sup>1</sup> *Manuel abrégé du Grand Recueil de cantiques* du R. P. Louis Marquet, approprié par l'auteur aux maisons d'éducation de jeunes filles et aux associations d'enfants de Marie. Édition classique, honorée de l'approbation et de la recommandation spéciale de plus de trente prélats : cardinaux, archevêques et évêques. (430 cantiques. — Prix : 3 francs.) — Les airs, en grande partie nouveaux, forment un volume à part, qui paraîtra dans le courant de décembre. — Prix : 3 fr. — A Paris, chez Poussielgue frères, 27, rue Cassette. Dépôt chez l'auteur, Nantes, rue Dugommier, 13.

## BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

---

ARMÉE (L') DE BRETAGNE; par un volontaire. Le 4 septembre 1870. M. de Kératry général en chef. La division Gougeard à l'armée de la Loire. Le camp de Conlie et la ligne de l'Ouest. Réponse à M. de la Borderie. In-8°, 96 p. — Rennes, imp. Besson; Paris, lib. Le Chevalier..... 1 fr.

CHANÇON AR PIDER C'HOMPLIMANT, COMPOSET EN ENOR DA DRUGARES AR VAGESTE ETERNEL, etc., par Pierre Trevarin. In-8°, 41 p. — Quimperlé, imp. Clairet.

ÉTUDE SUR LA RÉORGANISATION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE NANTES; par M. Édouard Dufour, directeur. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. V<sup>o</sup> Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*).

FÉLIX ROUSSELOT, notice biographique. In-18, 163 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

GÉNÉALOGIE ET ANNALES DE LA MAISON DONDEL DE SILLÉ, où l'on voit l'origine et la fondation de la ville de Lorient (Bretagne); par J.-M.-R. Lecoq-Kerneven. — Rennes, imp. Leroy fils.

HISTOAR AR YAOUANQUIS PE CHANSON NEVES COMPOSET GANT AN DEN YAOUANC D'EUS A BARRES BAMALAC VAR SUJET HE VESTRES ER BLOAVES 1873, ALLAIN AR GUIFFANT. In-8°, 24 p. — Quimperlé, imp. Clairet.

MANUEL DES PÈLERINS DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE NANTES A NOTRE-DAME DE LOURDES. In-18, 36 p. — Nantes, imp. Grinsard; lib. Mazeau. » 40

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR LE DOCTEUR CHAILLOU; par le docteur Just Lucas-Championnière. In-8°, 7 p. — Paris, imp. Lahure.

NOTRE ARMÉE NATIONALE. Son organisation militaire et administrative en tous temps; par le docteur Judée. In-16, 36 p. — Rennes, imp. Bazouge fils; Paris, lib. Le Chevalier..... » 50

ODYSSÉE DE LA BÉCASSE EN GAULE. Les cabournes, les bourniers et les bournigals; par Fortuné Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes. In-8°, 8 p. et pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

PÈLERINAGE (LE) DE SAINTE-ANNE-D'AURAY. Suivi d'une notice historique sur les environs; par le P. Arthur Morin, de la Compagnie de Jésus. In-18, 287 p. grav. — Vannes, imp. et lib. Gallès.

TÉLÉGRAPHIE SOUS-MARINE. Renseignements sur le câble transatlantique français de Brest à Saint-Pierre (Amérique); par G. Miriel, ex-employé des lignes télégraphiques, professeur de dessin à Brest. Son itinéraire, sa construction, description des appareils relatifs à la transmission des signaux, exposé des communications. In-8°, 12 p. et pl. — Brest, imp. Gadreau.

ZOUAVES (LES) PONTIFICAUX, OU VOLONTAIRES DE L'OUEST. Poème dramatique et lyrique; par l'abbé Champré, professeur à l'institution Notre-Dame, à Guingamp. In-8°, 87 p. — Guingamp, imp. Le Goffic.

# LA BRETAGNE AU XI<sup>E</sup> SIÈCLE

## SA RÉORGANISATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE

---

Le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, en Bretagne, sont avant tout une ère de *reconstruction*. Les ravages des Normands avaient fait table rase dans la société comme sur le sol. L'occupation prolongée du pays par ces pirates, la fuite et la dispersion au loin des classes supérieures de la nation avaient forcément amené la rupture et puis l'oubli des rapports de patronage et de dépendance, la ruine ou le bouleversement de toutes les institutions anciennes. La royauté suprême, les comtés, les machtyernats avaient disparu, comme les monastères et les églises. Pour rétablir une Bretagne, il la fallait reconstruire pièce à pièce.

Alain Barbe-Torte, par ses victoires, avait dès 938 chassé les Normands, nettoyé le sol breton, relevé la clef de voûte de l'édifice : la royauté. Mais la monarchie bretonne de 938, — ou, pour l'appeler de son vrai nom, le duché de Bretagne, — rentra justement dans les limites d'où elle ne sortira plus et que lui avait tracées le glaive de Nominoë. Des territoires concédés en bénéfice par Charles-le-Chauve, — Maine, Coutances, Avranches, — elle ne garda rien ; elle conserva fidèlement les conquêtes du vainqueur de Ballon, Rennes, Nantes, et au delà de la Loire le pays de Retz, définitivement uni par Barbe-Torte au diocèse et au comté nantais.

Les grands comtés se relevèrent aussi bientôt, à peu près dans leurs anciennes limites. Dès le X<sup>e</sup> siècle ou le commencement du XI<sup>e</sup>, on revoit non-seulement ceux de Rennes et de Nantes, mais encore le Broërech ou comté de Vannes, la Cornouaille, le Poher, le Léon, la Domnonée, et le Poutrecoët, désormais appelé *Porhoët* : s'il y eut quelque changement dans le territoire et l'importance hiérarchique de ces circonscriptions politiques, on le dira tout à l'heure.

Ce qui ne se releva pas, ce qui resta enfoui sans retour dans les limbes du passé, c'est l'institution du *plou*<sup>4</sup> et du *machtyernat*. La paroisse ecclésiastique se reforma assez promptement ; souvent même (autant qu'on en peut juger) elle reprit les limites de l'antique *plou* ; mais en tant que société civile et politique, ayant un chef propre, une magistrature héréditaire et patriarcale, une autonomie si vive, si accentuée, le *plou* antique disparut, — non toutefois sans léguer à la paroisse quelque trace de sa forte institution.

L'ordre social, il est vrai, se reforma sur la base du patronage, mais la base du patronage changea. Jusqu'aux invasions normandes le *plou* avait continué la tribu émigrée, fondée sur le continent, au sortir des barques, par chaque nouvel essaim d'exilés bretons ; le *machtyern* représentait le chef primitif de cette tribu ; son autorité avait pour base la permanence du lien établi dès l'origine entre la tribu et la famille de son chef. Mais par suite de l'invasion normande, la tribu se trouva dissoute ; il fallut donc forcément reconstituer le patronage sur un autre principe. On n'avait pas le choix, on prit celui de la *recommandation*, convention privée et libre à son origine, par laquelle un homme, se sentant faible au milieu d'une société troublée, se mettait avec ses biens sous la protection et la dépendance d'un plus puissant, ou bien acceptait cette protection et cette dépendance comme condition mise à la jouissance de certains biens et de certains avantages à lui concédés.

<sup>4</sup> *Plou* ou *ploué* en breton, et en latin *plebs*, en Bretagne, du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, c'est à la fois la paroisse ecclésiastique et la tribu ; le *machtyern* (en latin *princeps plebis*) est le chef héréditaire, civil et politique, du *plou*.

Ce genre de convention existait déjà au IX<sup>e</sup> siècle ; les biens ou avantages concédés constituaient alors un *benefice*, mais la concession et le lien qui en naissait étaient tout au plus viagers. Après l'invasion normande, le lien et la concession furent héréditaires ; la concession, faite en terres presque toujours, s'appela un *fief* ; celui qui la faisait devint le *seigneur* ou *suzerain* du concessionnaire, et celui-ci l'*homme* ou *vassal* du concédant ; le lien existant entre eux se nomma le *vasselage*.

Rien n'obligeait à borner les fiefs par l'étendue des paroisses, la plupart du temps on n'en tint compte ; tantôt on les fit plus vastes et tantôt moins ; parfois même la création du fief précéda le rétablissement de la paroisse.

Comme il ne restait pas trace de l'autorité ni de la juridiction du *machtyn*, le vassal n'eut plus de devoirs qu'envers son seigneur. « *En Bretagne*, disent nos vieux jurisconsultes, *qui a le fief a la justice* » ; en d'autres termes, tout vassal doit suivre la cour, c'est-à-dire le tribunal de son seigneur ; il lui doit de plus la fidélité, l'assistance et le service militaire, — car en Bretagne comme ailleurs, du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs avaient le droit de guerre privée.

Sans insister davantage, sans entrer dans le détail des obligations particulières qui variaient à l'infini, nous avons voulu marquer nettement la différence essentielle existant entre les institutions bretonnes *avant* et ces mêmes institutions *après* l'invasion normande. Avant, c'est la *tribu*, où tous les devoirs et tous les droits sont réputés tirer leur principe du sang et de la naissance. Après, c'est le *fief*, au contraire, où toutes les obligations naissent d'un contrat, d'un bienfait, transmis héréditairement, mais sous des conditions définies dont l'inexécution rend le bienfait caduc. Ici, c'est le régime patriarcal plus ou moins modifié ; là, le système politique de la féodalité territoriale.

---

## I

## LA FÉODALITÉ BRETONNE. — LES FIEFS-FRONTIÈRES.

Essayons d'esquisser à grands traits le plan de la construction féodale élevée en Bretagne après l'invasion normande, aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, achevée ou modifiée au XII<sup>e</sup>, et qui fut l'œuvre de nos ducs de pure race bretonne, issus des vieux comtes de Nantes, de Rennes et de Cornouaille.

Beaucoup d'historiens ne veulent voir dans le régime féodal, et surtout dans la division des fiefs, que caprice et confusion. C'est une erreur : sans doute il n'y eut point un plan préfix, arrêté d'avance, tracé sur la carte, décrété et appliqué en bloc, comme plus tard la division de la France en départements par l'Assemblée Constituante. Mais aussi le hasard fut loin de tout faire ; il y eut certains principes, certaines idées générales de politique, de stratégie ou de convenance dont on ne se départit guère, et qui mirent dans cet apparent désordre plus d'ordre réel qu'on ne pense.

En ce qui touche la Bretagne, la première nécessité était de fortifier la frontière ; il fallait pour cela de grands et puissants fiefs, capables d'opposer partout aux agresseurs une solide barrière. Aussi voyez le comté de Nantes : le territoire situé au Sud de la Loire, entre ce fleuve, la mer et la frontière poitevine, est compris presque entièrement sous une seule seigneurie, la vaste baronnie de *Rais* ou *Retz*, avec ses châteaux de Machecoul, du Collet, de Prigni, de Princé, de Pornic, et qui embrassait encore, au XVI<sup>e</sup> siècle, plus de quarante paroisses. A l'Est, et en tirant vers l'Anjou, deux autres fiefs moins étendus, mais fortement constitués, — *la Benaste* et *Clisson*, — complétaient la défense de la frontière. Pour mieux établir d'ailleurs la sûreté de cette limite, les comtes de Nantes et de Poitou, par suite d'un accord qui remonte très-probablement à Barbe-Torte, avaient soumis les paroisses qui la bordent

de l'une et de l'autre part à un régime mixte, fort ingénieux, — trop long à décrire ici, — qui en faisait réellement un territoire neutre. C'était ce qu'on appelait les Marches de Bretagne et Poitou, lesquelles se trouvaient comprises, d'une part, sous les seigneuries poitevines de Tiffauges et de la Garnache ; de l'autre, sous les seigneuries bretonnes de la Benaste et de Retz, ces deux dernières réunies bientôt dans les mêmes mains, par l'extinction des seigneurs de la Benaste <sup>1</sup>.

Mais du côté de l'Anjou, entre la baronnie de Clisson et le cours de la Loire, une circonstance spéciale s'opposa à la constitution d'un grand fief : c'était l'existence d'un vaste domaine ecclésiastique dépendant de l'abbaye de *Vertou*, dont l'origine remontait à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Les moines de *Vertou*, comme tous les autres, avaient fui devant les Normands ; mais dans l'exil, ils surent conserver leurs titres, et quand ils les présentèrent après l'invasion, le comte de Nantes leur rendit leur territoire. On se borna donc, de ce côté, à ériger deux ou trois châtelainies de moyenne importance, sorte de forts détachés, confiés à des bras vaillants, à des races énergiques, les seigneurs du *Pallet*, de *Goulaine*, du *Loroux-Botte-reau* : mais ce fut toujours le point faible de la frontière, la brèche qui donna aux comtes d'Anjou, pour envahir le Nantais, une facilité dont ils usèrent fréquemment.

Il en alla autrement au Nord de la Loire. Là fut formée, dès avant la fin du X<sup>e</sup> siècle, la grande baronnie d'*Ancenis*, s'étendant depuis ce fleuve jusqu'à la frontière du comté de Rennes, et depuis la limite d'Anjou jusqu'à l'Erdre.

La frontière rennaise commençait alors à la baronnie de *Châteaubriant*, qui relevait du comté de Rennes, bien qu'elle fût au spirituel dans le diocèse de Nantes. Cette seigneurie, quoique riche et puissante, était singulièrement constituée ; elle ne formait point un fief compact, comme Retz et Ancenis, mais une agrégation de châtelainies, jointes entre elles par leur union aux mains des mêmes

<sup>1</sup> La Benaste fut aussi pendant quelque temps possédée par les sires de Clisson.



seigneurs, mais qui territorialement ne se touchaient guère que par leurs extrémités. C'était d'abord la baronnie proprement dite de Châteaubriant, puis au Nord (dans le comté de Rennes) les châtelainies de *Teillai*, *Piré*, *Cornuz*<sup>1</sup>, et au Sud (dans le comté de Nantes) *Vioreau*, dont le château était en Joué.

A la paroisse de Villepôt, quatre lieues au Nord de la ville de Châteaubriant, commençait la baronnie de *Vitré*, le fief le plus important de toute la Haute-Bretagne, qui de là montant pendant une quinzaine de lieues, s'étendait dans plus de quatre-vingts paroisses et ne finissait qu'à Javené, une lieue au Sud de Fougères. Mais dans le corps de la baronnie de *Vitré* la politique prévoyante des comtes de Rennes avait enclavé, comme une sorte de contre-poids, un fief d'étendue moyenne, relevant d'eux immédiatement, composé de huit paroisses, qui s'appelait la baronnie de *la Guerche*<sup>2</sup>. *Vitré* avait pour mission spéciale de tenir en bride Laval, seigneurie immense, dressée comme une menace par les comtes du Maine sur la frontière de Bretagne. Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les deux fiefs rivaux — Laval et *Vitré* — s'unirent par mariage, et la frontière depuis lors n'en fut que mieux gardée.

Au Nord de la baronnie de *Vitré*, la limite bretonne était couverte par la baronnie de *Fougères*, un peu moins étendue, mais qui embrassait encore une cinquantaine de paroisses.

Enfin, sur le bas cours du Couësnon et jusqu'à la mer, le *régair* ou seigneurie temporelle *des évêques de Dol*, — presque aussi vaste dans le principe que la baronnie de *Fougères*, — achevait de fermer notre frontière. Mais quoi ! un clerc, un évêque, débonnaire de profession et pacifique par état, pour défendre et tenir close, à la barbe des ducs de Normandie, cette porte de la Bretagne,

<sup>1</sup> Le château de *Teillai* était sis en la paroisse d'Ercé-en-la-Mée ; ne pas confondre avec *Teillé*, paroisse du comté de Nantes sous la baronnie d'Ançenis. On appelait assez souvent ces trois châtelainies *Châteaubriant à Teillai*, *Châteaubriant à Piré*, *Châteaubriant à Cornuz* ; le château du Châtelier était le chef-lieu de cette dernière.

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur la baronnie de *Vitré*, voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 446-447.

incessamment assaillie et trop facile à forcer ? Évidemment un clerc n'y pouvait suffire ; lui-même le comprit, et dès les premières années du XI<sup>e</sup> siècle, Junguené, archevêque de Dol, détacha de son régnaire un territoire important, presque la moitié du tout (quinze à vingt paroisses), s'étendant jusqu'au Couësnon ; il y fit bâtir un fort château, puis donna ce fief à un rude guerrier, son frère, appelé Riwallon, avec mission de défendre d'une part les droits temporels du siège de Dol et de l'autre la frontière bretonne. Telle fut l'origine de la baronnie de *Combour*.

Ainsi, avec un développement de plus de soixante lieues, la limite bretonne était gardée par neuf ou dix seigneuries seulement, toutes fort importantes. On ne peut donc douter que les comtes de Rennes et de Nantes, chargés d'organiser sur cette ligne la défense du pays, n'avaient vu, et avec raison, dans la force des fiefs-frontières le meilleur rempart à opposer aux attaques du dehors.

## II

### SUITE DES FIEFS-FRONTIÈRES.

Ils prirent encore une autre précaution. Les pays de Nantes et de Rennes n'avaient été réunis à la Bretagne qu'en 850 ; il y avait lieu de craindre que l'esprit de patriotisme, le sentiment national breton, ne fût pas aussi développé, aussi énergique et aussi vif dans la population indigène de ces contrées que dans celle des régions plus occidentales de notre péninsule. Pour parer à ce danger, les comtes de Nantes et de Rennes eurent soin de mettre à la tête des fiefs-frontières, et en général de tous les fiefs importants de ces deux comtés, des hommes de pur sang breton, qu'on fit venir de Basse-Bretagne et qui, s'établissant là avec leur famille, avec une suite nombreuse de clients et de vassaux, achevèrent d'inculquer à ce pays, non la langue, mais les usages, les mœurs, les lois, et surtout l'amour vivace de la patrie bretonne : il n'y eut, depuis lors, à cet égard, aucune distinction à faire entre la Basse-Bretagne et la Haute.

Le fait que nous signalons peut, en plus d'un cas, se prouver directement par l'histoire, entre autres, par celle (que nous avons racontée ailleurs) des origines de la baronnie de Vitré<sup>1</sup> ; il se prouve, surtout, très-bien par les noms des premiers seigneurs de ces grands fiefs et de leurs principaux vassaux. Sans doute, dès cette époque, les races se sont trop mêlées pour qu'on puisse toujours et absolument conclure du caractère d'un nom à la nationalité de celui qui le porte ; mais quand nous trouvons, au XI<sup>e</sup> siècle, sur certains points du pays *gallo*, une prédominance considérable des noms bretons sur les noms d'origine germanique, il faut bien conclure que là prédomine aussi la race bretonne. Impossible de voir un pur hasard dans cette abondance de noms bretons aux premières générations de toutes nos dynasties féodales.

La tige des barons de Retz (en 958) est un *Gestin*, son fils ou petit-fils un *Harscoët*, et les fils de celui-ci *Gestin* encore, *Aldroën*, *Urvoi*, *Alain*. Ancenis, fondé dès 981 par le comte de Nantes Guérech, eut d'abord pour seigneur le fils de ce comte, *Alain* ; un peu plus tard un *Alfrid* — nom aussi breton que german<sup>2</sup>, — époux d'*Orguen* et père de *Guëthenoc*. A Châteaubriant, le plus ancien baron se nomme *Tihern* et vivait au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, sa femme *Inoquen*, ses fils *Brien* (qui bâtit le château), *Téher*, etc. Que dites-vous de *Manguinoë*, premier seigneur de la Guerche (de 990 à 1037), fils d'une *Guënergant*, et petit-fils d'un *Loscoran* qui s'était enfui en Bourgogne au temps de l'invasion normande ? Et de *Rivallon*, baron de Vitré avant 1008, qui eut pour femme une autre *Guënergant*, pour fils *Driscamn* ou *Triscan* ? A Fougères, dès 990, nous avons *Méen* ou *Main*, neveu d'un archevêque de Dol du même nom et aïeul d'un troisième *Main*, aussi baron de Fougères, d'une *Inoquen* qui épousa *Triscan* de Vitré, etc. On a déjà dit que Combour (sief créé de 1015 à 1030

<sup>1</sup> Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 434-436.

<sup>2</sup> On le trouve très-fréquemment en pays breton, dans les chartes carlovingiennes de l'abbaye de Redon ; la forme première est *Albrit*, où le radical *brit* (breton) est incontestable, et qui devient successivement, par corruption, *Alvrit*, *Alfrit* et *Alfrid*.

environ) eut pour premier seigneur *Riwallon*, frère de l'archevêque *Jungonoë*, d'un *Salomon*, d'une *Inoguen*, etc. Par exemple, la châteltenie de Clisson, qui s'étendait en Poitou et paraît avoir été créée pour une famille de cette province, ne nous offre, à ses commencements, que des Baudri, des Gaudin, des Gui et des Géraud, tous noms parfaitement germaines. Mais le premier seigneur connu de la Benaste a un nom breton pur sang, *Jarnigon*.

Si des seigneurs nous descendions aux vassaux, ce serait encore mieux ; qu'on nous passe un seul exemple. La fondation du prieuré de Béré, près Châteaubriant, faite avant l'an 1050 par le baron Brient, eut pour témoins, après ce seigneur et sa famille, *Hervé* et *Guiténoc*, fils de *Tudual* ; *Main*, fils de *Primaël* ; *Teuhairé*, fils de *Merihen* ; *Alfred*, fils de *Caradoc* ; *Eudon* fils d'*Hervé*. (D. Morice, *Preuves*, I, 401.) Un autre acte du XI<sup>e</sup> siècle nous fait connaître les noms des principaux habitants de la paroisse de Juigné, sous cette même baronnie de Châteaubriant ; ce sont, entre autres, *Brient*, *Hervé*, *Guenno*, *Judicaël*, *Morguethen*, *Riwallon*, *Gleu*, *Catwallon*, *Goudalen*, *Erneu*, *Guéthenoc*, *Kenmarhuc*. (Cartulaire de Redon, p. 235-236.) Ne se croirait-on pas en pleine Bretagne bretonnante ? Or, Juigné touche immédiatement l'Anjou, et est plus proche de Pouancé que de Châteaubriant.

### III

#### FIEFS DU COMTÉ DE NANTES.

Les autres fiefs les plus anciens du comté de Nantes étaient, sur la rive gauche de la Loire, trois petites seigneuries enclavées dans la baronnie de Retz, mais qui toutes trois remontent à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, savoir *le Pellerin* (mentionné en 1050), *Frossai* ou *le Migron* (1009-1038), et *Sainte-Opportune* ou *Saint-Père-en-Retz* (avant 1050) ; — sur l'autre rive de la Loire, le *régaire épiscopal de Nantes* et la *vicomté de Donge* (1038), qui dominait en ce temps-là toute la basse Loire, de Cordemais à Saint-Nazaire.

En remontant la côte, c'était la châteltenie de *Guérande*, domaine propre du comte de Nantes, qui n'embrassait que sept ou huit

paroisses, mais riche par ses salines ; — puis la baronnie de la *Roche-Bernard*, bordant le cours de la Vilaine depuis son embouchure jusqu'à Fégréac et qui, en l'an 1026, en était déjà au moins à son second seigneur.

Au Sud de cette baronnie, celle de *Pontchâteau*; non moins antique (certainement antérieure à 1038), et qui peut-être dans le principe embrassait la châtellenie de *Plessé* ou *Fresnai*, dont on trouve toutefois un seigneur particulier mentionné dès l'an 1062 (*Inisanus de Ploissiac*o, D. Morice, Pr. I, 419).

En 1108, l'importante châtellenie de *Blain* était encore domaine propre du duc Alain Fergent, qui en faisait à ce moment construire le château, sans doute pour la constituer en fief au profit d'un de ses chevaliers, souvent cité dans nos chartes, de 1110 environ à 1133, sous le nom de Guégon de Blain ; mais en faisant cette inféodation, le duc retint dans son domaine la belle forêt du *Gávre*.

Notons encore deux fiefs d'importance moindre, relevant, comme les précédents, du comte de Nantes, et dont l'origine remonte certainement au XI<sup>e</sup> siècle : *Nort* et *Sion*, cités tous deux dans nos actes vers 1070.

*Montrélais*, enclavé dans l'angle sud-est de la baronnie d'Ancenis, révèle son existence vers 1120.

Quant aux autres fiefs un peu importants du comté de Nantes, — *Héric*, *Saffré*, *Nozai*, *Issé*, *Derval*, *Fougerai*, etc. — ils existaient peut-être dès ce temps, mais les documents historiques connus n'en font pas mention avant la fin du XII<sup>e</sup> ou le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

Enfin, le domaine proche du comte comprenait dès l'origine, outre la forêt du Gávre et la châtellenie de Guérande, la plus grande partie de la ville de Nantes et, au Sud de la Loire, la forêt nantaise ou forêt de *Touffou*.

Dans les fiefs nantais qu'on vient de décrire, comme dans les fiefs-frontières, partout les noms bretons prédominent. A Nort, les plus anciens seigneurs sont un *Jacut*, un *Riwallon*, un *Glédenn*; à Sion, *Cawallon*; à Blain, *Guégon*; à Plessé, *Inisan*; à Pontchâteau, *Jarnogon*; à Saint-Père-en-Retz, *Cawallon*, *Harscoët*; à Frossai,

*Drowaloë, Rivallon, Hélogon*; à Donge et au Pellerin, *Rodald*. On a voulu, à tort, voir dans ce dernier nom l'indice d'une origine scandinave; il était depuis longtemps adopté par les Bretons, car un des fils d'Alain-le-Grand s'appelait *Rudalt*: comment hésiter, d'ailleurs, quand nous trouvons dans la famille seigneuriale, tout auprès de ce nom, au Pellerin, ceux de *Jarnogon, Judicaël, Inoguen, Orvande, Orvale*, — et à Donge, *Harscoët, Belé*, etc.? La Roche-Bernard ne fait pas même exception, malgré le nom germanique de son premier baron; car la lignée de ce Bernard nous offre, dès les premières générations, des *Rivullon*, des *Conan*, des *Guihénoc*, des *Judicaël*.

Terminons par une remarque qui a son importance. Tout en créant de grands fiefs, afin d'assurer plus efficacement la défense de la frontière, du cours de la Loire et du littoral, les comtes de Nantes eurent soin de séparer ces grosses seigneuries ou par des domaines qu'ils se réservèrent, ou par des fiefs plus modestes relevant d'eux immédiatement, et dont les possesseurs, menacés par leurs puissants voisins, ne pouvaient manquer de rechercher la protection du comte et d'être pour lui, au besoin, des alliés fidèles contre ses grands vassaux. Ainsi, entre Retz et Clisson, il y avait la Benaste; entre Vertou et Retz, le domaine de Touffou, et dans le corps même de la baronnie de Retz, trois fiefs directs du comte, Saint-Père ou Sainte-Opportune, Frossai ou Migron, et le Pellerin<sup>4</sup>; — à l'Est de la baronnie d'Ancenis, Montrelais, et à l'Ouest, entre Ancenis, Vioreau et le régair de Nantes, la seigneurie de Nort; — le domaine du Gâvre entre Blain, Plessé, Pontchâteau; — entre Donge et la Roche-Bernard, celui de Guérande. Ce système de contrepois est trop régulièrement appliqué pour qu'on n'y doive pas reconnaître l'un des principes suivis par nos comtes et ducs bretons dans l'organisation féodale de leur pays.

<sup>4</sup> Deux de ces fiefs, le Pellerin et Saint-Père-en-Retz, devinrent plus tard domaines ducaux.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

---

—

# M. GUÉPIN

PRÉFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE \*

---

V

Chose étrange, M. Guépin, qui voulait refuser aux Vendéens le droit de verser leur sang pour la patrie, avait rêvé, lui, de susciter en Bretagne, contre les Prussiens, « une chouannerie républicaine » ; il y revient sans cesse dans ses dépêches :

« (Du 8 septembre). — On demande des fusils pour faire aux Prussiens *guerre de Vendée, guerre de chouans.* »

« (13 septembre). — Opinion générale que Prussiens vont venir dans vallée de la Loire se ravitailler. — Ordonnez *»* fédération et *chouannerie républicaine.* — Sauvons patrie et *»* république. — Bien mal servis dans l'Ouest. »

« (15 septembre). — Tout l'Ouest se prépare à guerre sainte. Nantes va bien. — Campagnes commencent, — se préparent à *chouannerie républicaine...* — Je prépare pour l'Ouest *beau-* *coup de choses très-bien,* mais pas encore tout. »

« (19 septembre). — Nombreux indices [de la part des Prussiens] de volonté d'atteindre Bordeaux par Napoléon, Nantes,

\* Voir la livraison de septembre, pp. 214-224.

» Angers, Le Mans. Faut nuée de tirailleurs, c'est-à-dire *chouannerie républicaine*. »

Il semble, par une autre dépêche où il explique un peu plus ses vues, qu'il eût été prêt à prendre lui-même la direction de cette campagne :

« (25 septembre). — Guerre de l'Ouest toute nouvelle : pas de batailles, incessantes rencontres. — *Parlez, suis prêt*. — Pas de général dans l'Ouest, mais deux ou trois officiers du génie, chargés de diriger, d'organiser défense de série de petites fortifications. »

Ne serait-ce pas pour commencer cette « série de petites fortifications » qu'on éleva, à quatre lieues de Nantes, les retranchements de la Seilleraie?... Ce qui est certain, c'est qu'on creusa là de grands fossés, on entassa beaucoup de terres, on bouleversa beaucoup de champs et de prés, on dépensa en travaux, en indemnités (bien tard payées) plusieurs centaines de mille francs : le tout sans utilité et en pure perte, sans autre résultat que de procurer au département de la Loire-Inférieure — bien qu'il soit toujours resté à plus de 25 lieues des lignes prussiennes — les douceurs de l'état de guerre et du droit de réquisition directe sur les personnes et les choses à la convenance de l'autorité.

Quant à la *chouannerie républicaine*, M. Guépin oubliait que la chouannerie et la Vendée de 93 avaient eu pour mobile la foi religieuse. Pour faire une chouannerie républicaine, il eût fallu dans le cœur des populations la foi républicaine. Il n'y en eut point.

Que si l'honorable préfet voulait parler d'une chouannerie non pas républicaine mais purement patriotique contre les Prussiens, peut-être la direction de cette entreprise aux mains de M. Guépin et de son parti n'eût-elle pas été bien propre à en assurer la réussite. En tout cas, au lieu d'armer et d'organiser sur place les hommes valides de nos campagnes, — condition



indispensable d'une chouannerie quelconque, — on les envoya pourrir à Conlie.

## VI

A défaut de chouannerie républicaine, le préfet de la Loire-Inférieure institua, sur un théâtre de Nantes, de prétendues « conférences démocratiques et militaires <sup>1</sup>, » transformées tout aussitôt en un club, qui resta jusqu'à la fin de la guerre un foyer d'agitation démagogique.

Ce club se signala, le 30 octobre, lors de la nouvelle de la capitulation de Metz, par l'envoi à Tours de quatre délégués, qui allèrent presser M. Gambetta de décréter la levée en masse.

M. Guépin s'ingénia aussi à créer un corps assez original, dont il parle ainsi dans une dépêche du 7 octobre au ministre de l'intérieur à Tours :

« J'ai trouvé obstacle dans la bureaucratie maritime ; j'aurai malgré elle sapeurs et *canotiers*, vraie compagnie de *mariniers*. »

La bureaucratie maritime n'avait-elle pas mauvaise grâce à méconnaître l'utilité d'une compagnie de mariniers et de canotiers, pour combattre les Prussiens en terre ferme ?

Rendons d'ailleurs à César ce qui est à César, et à la Délégation de Tours le mérite de cette invention curieuse, car dans une proclamation datée du 28 septembre et affichée sur les murs de Nantes, M. Guépin annonçait comme suit cette grande nouvelle :

« Le gouvernement qui siège à Tours pense que Nantes est toujours la tête de la Bretagne. — Faites, m'écrit-il, un 6<sup>e</sup> bataillon de mobiles, un bataillon modèle, avec une compa-

<sup>1</sup> « Demain, j'installe comité de défense ; demain, à la Renaissance, conférences démocratiques et militaires qui dureront un mois. » — (Préfet à Intérieur, 8 septembre 1870.)

» gnies d'éclaireurs ou francs-tireurs et une compagnie de sapeurs marinière. — Je vais m'entendre avec le maire de Nantes pour offrir à la défense nationale un petit corps modèle. — On s'inscrit dès aujourd'hui à la préfecture. »

Je ne sais si l'on s'inscrivit beaucoup ; mais la bureaucratie maritime s'obstina, et le « petit corps modèle », cette ingénieuse compagnie de canotiers, resta sur le papier. Grand dommage.

Une autre idée, moins originale mais plus étonnante, fut celle du préfet et du maire de Nantes qui, de leur autorité propre, après en avoir ensemble mûrement délibéré, sans prendre la peine d'en référer à la Délégation de Tours, s'avisèrent un beau matin (le 26 septembre) de mobiliser, suivant des règles par eux imaginées, la garde nationale nantaise, alors qu'il n'était encore question que vaguement de cette mesure pour les autres gardes nationales de France. — Par dépêche adressée à MM. Laurier et Glais-Bizoin, le préfet se hâta d'annoncer ce beau coup :

« Garde nationale nantaise mobilisée sur papier. Emotion grave sans plainte. (27 septembre). »

Il ne semble même pas se douter que c'est là un acte illégal, d'un énorme arbitraire ; loin de là, « il signalait » le même jour « cette excellente mesure aux sous-préfets du département » et « la recommandait à leur imitation. » — Voici d'ailleurs le texte de ce décret municipal, qui était accompagné de l'approbation du préfet :

« De l'avis de M. le préfet, après nous être concerté avec le comité départemental de la défense nationale,  
 » Et en avoir délibéré avec MM. les adjoints :  
 » Art. 1<sup>er</sup>. — La garde nationale de Nantes est mobilisée.  
 » Art. 2. — Les citoyens qui la composent sont appelés au service actif dans l'ordre suivant :  
 » 1<sup>o</sup> Les hommes de 21 ans à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants.

» 2° Les hommes compris dans la même limite d'âge mariés  
» ou veufs avec enfants.

» 3° Tous les hommes de 40 à 60 ans. Cette dernière classe  
» de gardes nationaux formera la réserve.

L'art. 3 — appelle tous les résidants.

Art. 5. — Election des chefs par les compagnies mobilisées.

» Art. 6. — Dès qu'un bataillon aura été formé, il sera mis à  
» la disposition du gouvernement pour être employé à la défense  
» nationale.

» L'exécution de cet arrêté est confié au patriotisme de tous  
les bons citoyens.

» En mairie, le 26 septembre 1870. »

Il est vrai que trois jours après (le 29 septembre), le Gouvernement de Tours décrétait par toute la France la mobilisation des gardes nationales ; mais cette circonstance ne détruit point l'illégalité de la mobilisation préventive de Nantes, d'autant que les règles prescrites pour l'exécution différaient essentiellement.

## VII

Dans la Loire-Inférieure, comme partout, le 4 septembre amena à sa suite un grand nombre de destitutions.

Dans l'administration que l'on pourrait appeler politique (préfets, sous-préfets, etc.) elles étaient à peu près inévitables. Mais du moins eût-il fallu que les successeurs des fonctionnaires révoqués fussent bien choisis, capables du poste où on les plaçait et non uniquement réduits, pour tout mérite administratif, à se targuer de la couleur de leurs opinions républicaines.

Nous ne parlerons pas de tous les sous-préfets de M. Guépin, mais seulement du plus célèbre, le chanteur Bataille. Croit-on que la nature de son talent et de ses occupations antérieures l'eût bien préparé à des fonctions qui, à les remplir consciencieusement durant cette terrible période, offraient bien

des difficultés et bien des fatigues? Voici, dans une dépêche de M. Guépin à M. Gambetta, le procès-verbal de la nomination de M. Bataille :

« *Préfet à Intérieur, Paris.* — J'ai demandé au sous-préfet d'Ancenis adhésion à la République; a répondu d'une manière très-évasive. — Demande d'une réponse nette; pas de réponse. — Avais près de moi notre ami Bataille, professeur au Conservatoire de Paris; l'ai prié d'aller provisoirement à Ancenis; accepte. — Veuillez ratifier cette nomination. (13 septembre). »

Il y aurait sans doute à signaler bien des destitutions peu justifiées; mais nous ne voulons pas entrer dans les questions de personnes.

Notons seulement, pour un motif spécial, la destitution du commissaire central de police. Voici comme M. Guépin l'annonce à M. Gambetta, par dépêche du 11 septembre :

« Je viens de révoquer Piétri II, commissaire central de Nantes, ai besoin de remplaçant. J'ai donné ordre de quitter Loire-Inférieure dans les 48 heures; évité ainsi conflit très-grave entre lui et population. »

Cette crainte d'un conflit hypothétique ou plutôt, d'après les témoignages les plus graves, parfaitement chimérique, cette crainte n'est alléguée que pour couvrir un acte absolument arbitraire. On pouvait destituer un fonctionnaire; mais le bannir administrativement de la Loire-Inférieure ou de toute autre partie du territoire français, c'était violer outrageusement le droit et la liberté individuelle.

## VIII

Après ce mot sur les destitutions prononcées par M. Guépin, venons aux nominations qu'il a faites ou procurées. Nous ne voudrions pas trop insister sur le spectacle peu ragoutant, que

chaque révolution nous ramène, et qu'on a si justement nommé la curée. Il y a pourtant là quelques traits à noter.

D'abord, c'est bien entendu, M. Guépin ne nomme et ne recommande que des purs, des républicains de la veille et du meilleur teint.

Voici, par exemple, certaine dépêche où l'honorable préfet, demandant une justice de paix pour un de ses protégés, dit de son candidat : Nommez-le, car c'est un « avocat, esprit ferme, libéral et distingué. » Mais, au moment d'expédier ce télégramme, il se ravise et se corrige ; il efface *libéral* et y substitue *républicain de vieille date*.

Libéral, voilà un beau titre ! les monarchistes le méritent autant que personne. Mais *républicain de vieille date*, cela lève la paille, et le candidat est sûr du succès.

Un autre n'est pas seulement républicain, il est buchésien :

« Un buchésien, actuellement chez moi, nommé B\*\*\*, en 1848 » secrétaire du commissaire de la république, serait très-bien » sous-préfet à Pontivy, Morbihan. (12 septembre). »

Un buchésien d'avant 48, ancien secrétaire d'un commissaire de la république, que voulez-vous de mieux ? C'est là un républicain de derrière les fagots.

M. Guépin, dans l'opposition, avait sans doute plus d'une fois crié contre la plaie du népotisme. Au pouvoir, il ne s'en préserva pas. Il y a surtout deux frères, dont l'un était son allié, tous deux ses parents, dont il ne cesse pas de vanter le mérite et de demander la nomination à des fonctions administratives. — Le 8 septembre, il écrit à Paris :

« Mettez direction (du Morbihan) dans main ferme. — Préfet » actuel inerte depuis République. — A situation délicate, » homme de tact. — Si vous avez un homme, envoyez-le de » suite. — Si l'homme vous manque, je déciderai mon allié à » occuper provisoirement la préfecture, ou à se faire le conseil » d'un nouveau préfet. — Il est né dans le Morbihan, avocat.

» docteur en droit, d'une famille d'ardents patriotes, mon parent  
 » avant son mariage. — Si vous voulez de lui pendant période  
 » du danger, acceptera temporairement. — Préférerait être guide  
 » d'un préfet nouveau. — Au besoin, lui écrire à Nantes chez  
 » moi. Voici nom : J. X<sup>\*\*\*</sup> de X<sup>\*\*\*</sup>, avocat.

» Vous faut-il un homme très-énergique, distingué, bon à  
 » l'administration, bon à la guerre, ardent patriote, très-répu-  
 » blicain ? Le voici : A. X<sup>\*\*\*</sup> de X<sup>\*\*\*</sup>, propriétaire, en ce moment  
 » chez préfet de Nantes. — 44 ans, désirant servir république,  
 » mais seulement pendant danger. »

(9 septembre). — « Faites nommer J. X<sup>\*\*\*</sup> de X<sup>\*\*\*</sup>, avocat,  
 » docteur en droit, préfet temporaire à Vannes. — Désiré par  
 » Morbihan, — actuellement chez moi. »

(12 septembre). — « J'ai expédié hier soir à \*\*\* l'un des X<sup>\*\*\*</sup>  
 » de X<sup>\*\*\*</sup>, pour remplacer le sous-préfet qui m'avait donné sa  
 » démission. J'ai donc nommé A. X<sup>\*\*\*</sup> de X<sup>\*\*\*</sup> sous-préfet pro-  
 » visoire. — Il est républicain de vieille date, fin, adroit, éner-  
 » gique, ayant ce qu'il faut pour le pays qu'il connaît. »

L'actif préfet de la Loire-Inférieure ne se bornait pas à solliciter, à faire des nominations dans l'ordre administratif, il en provoquait aussi dans l'ordre judiciaire, et cela d'une façon si impérieuse, que le ministre de la justice crut avoir affaire à un magistrat, autorisé à parler de la sorte par la nature même de ses fonctions. M. Guépin, le 12 septembre, dut lui écrire pour le détromper :

« Cher ministre, je mets fin au quiproquo. — Suis préfet,  
 » n'ai pu consulter procureur-général. — Mais ai pris avis des  
 » avocats les plus estimés du barreau. — Lettre vous arrivera  
 » ce soir, en écrirai une autre. — Place vacante, je vous demande  
 » X<sup>\*\*\*</sup> et pour lui l'instruction. — Je recommande Y<sup>\*\*\*</sup>, avocat  
 » éminent et très-digne, et Z<sup>\*\*\*</sup> pour la place vacante de subs-  
 » titut. Tous choix parfaits. »

Achevons cette série par la pièce suivante, adressée au délégué de l'intérieur et au ministre de la justice, à Tours, et qui, dans la littérature des pétitions, demandes et recommandations, nous semble révéler un genre nouveau et offrir un caractère original :

« (24 septembre 1870). — Je vous prie et vous supplie de  
 » nommer M. de X<sup>\*\*\*</sup>, actuellement journaliste à Nantes <sup>1</sup>, à  
 » une sous-préfecture dans le Midi. — Il a un grand talent  
 » d'écrivain. — Il a été *chaud*, mais sa tête se calme. — Il est de-  
 » venu orateur populaire. — C'est un ancien volontaire garibal-  
 » dien ; il est né en \*\*\* (M. le comte de X<sup>\*\*\*</sup>). — Vous pourriez,  
 » mieux encore, le mettre dans une ville menacée par les  
 » Prussiens. — Ici il est un embarras, ailleurs il sera une  
 » grande utilité. »

## IX

Voici le bouquet.

Vous souvient-il d'un bruit fort étrange, sorti on ne sait d'où, propagé on ne sait par qui, mais répandu partout en Bretagne, aux mois d'octobre et de novembre 1870 ? Le comte de Chambord, disait-on, était dans notre province, tenant avec ses partisans de mystérieux conciliabules, allant d'un château à l'autre, toujours de nuit, dans un carrosse fantastique à ressorts capitonnés, roues garnies de molleton, chevaux ferrés de caoutchouc.

Une dose fort ordinaire de lumières et de bon sens suffisait pour faire mépriser ce conte comme une fable absurde et ridicule. M. Guépin le prit au sérieux et en fit l'objet d'une communication spéciale à son gouvernement :

« Nantes, 11 octobre 1870. — *Préfet à Intérieur, Tours.*  
 » Suis sur traces de voitures mystérieuses n'allant que de  
 » nuit. — L'on dit poudres, l'on dit armes, l'on dit conspira-

<sup>1</sup> Journaliste radical extrêmement avancé.

» teurs, l'on dit Henri V. — Connais parcours. — Sous pieds  
 » des chevaux caoutchouc.

» Préfet GUÉPIN. »

Le même jour, dans une autre dépêche, le même préfet écrivait :

« Sur flotte, on prépare *nomination du prince de Joinville.* »

La République était attaquée par terre et par mer. M. Guépin ne pouvait saisir la flotte ; il pouvait capturer les voitures mystérieuses, les chevaux en caoutchouc, et, le 14, il écrivait de nouveau au ministre :

« Comte de Chambord est, dit-on, près Nantes. — *Il a pour itinéraire d'aller chez une personne dont j'ai l'adresse.* — En-  
 » voyez ordres. »

Telles étaient les préoccupations de l'un des plus honnêtes et des plus intelligents préfets de la Défense nationale !... Cela se passe de tout commentaire.

Quant à la conclusion qui ressort des faits que nous avons rappelés, des documents que nous avons cités dans cette étude, le lecteur l'a formulée d'avance. C'est que chez les républicains, même les plus honnêtes, qui ont servi le gouvernement du 4 septembre et sont restés avec lui en communion d'idées et de sentiments, le souci de la forme républicaine, des intérêts du parti républicain, a constamment dominé le souci de la France, de sa destinée et de sa délivrance.

JACQUES DEVANNES.



POÉSIE

---

# PROVIDENCE

---

A M<sup>lle</sup> MADELEINE DE BELCASTEL.

---

L'homme, bipède étrange, inventeur de lunettes,  
Qui, le tube à la main, jusqu'au sein des planètes  
Lit tout les beaux secrets dont vous vous étonnez,  
Trop souvent ne voit pas jusqu'au bout de son nez.  
C'est toujours le Garo chanté par Lafontaine,  
Pauvre niais qui veut pendre aux rameaux du chêne  
La gourde monstrueuse aux flancs appesantis  
Et poser au sommet l'autruche et ses petits.  
Comparés aux projets dont sa cervelle abonde,  
Les ouvrages de Dieu, roi fainéant du monde,  
Que sont-ils?... rien qui vaille... et tout marcherait mieux,  
Si lui, Garo, portait le sceptre dans les cieux :  
Comme il saurait mettre ordre à tant d'abus énormes !  
Les Thersites affreux, les Esopes difformes  
Deviendraient aussi beaux que l'ami d'Adrien.  
Des autels pour Garo !... Dès lors tout ira bien !...

Qui n'a rêvé parfois ainsi?... Notre ignorance  
Voit toujours l'injustice où paraît la souffrance.  
Chez nous, quand le succès ne suit pas le désir,

Murmurer contre Dieu devient un sot plaisir :  
 L'insecte révolté du haut d'un brin de chaume,  
 Croit ébranler le ciel avec ses cris d'atome,  
 En niant que quelqu'un veille de là sur nous.  
 Garo, guéris ton nez et va planter tes choux !....

Quand la vertu gémit, quand le vice prospère,  
 Rappelle-toi toujours qu'il est au ciel un père.  
 Quoiqu'il soit invisible, en lui mets ton espoir :  
 Crois, prie, aime, il te voit et se fera bien voir.

Aimer quoi ?... Prier qui ?... Notre tâche est si rude  
 Par ce temps de naufrage et d'âpre inquiétude !  
 La pierre de l'écueil blesserait nos genoux.  
 Pour nous nuits sans sommeil, jours sans soleils pour nous !  
 Prier qui ?... Dieu !... Je veux croire à sa Providence ;  
 Mais par quel frein sait-elle arrêter l'impudence ?  
 Regardez ce fripon vieillir sur son trésor :  
 A cent ans, il pourra l'accumuler encor,  
 Sans que la maladie aille entr'ouvrir sa porte,  
 Et qu'en un corbillard le diable enfin l'emporte !  
 La bourse le verra toujours, carnet en main,  
 Voler plus que Cartouche au bord du grand chemin,  
 Et, grâce à cent exploits dignes de cent potences,  
 Encaisser, fin courant, primes et différences....  
 Prier ?... Mais à quoi bon ? Aurons-nous sous les yeux  
 Moins de lâches coquins, moins de fous furieux,  
 Moins de cœurs avilis et de plats caractères ?  
 Disparaîtront-ils donc, ces Tartuffes austères,  
 Que l'envie et l'orgueil rongent de leur prurit,  
 Que le mal fait sourire et que le bien aigrit,  
 Qui disent, l'œil en flamme et l'écume à la bouche :  
 « Ah ! l'intérêt du peuple est tout ce qui me touche ! »

Ils disent ; ils sont crus et, pour eux, des niais  
 L'innombrable troupeau forme un cortège épais.

Il crie : « O quels héros ! quels grands esprits ! quels sages ! »  
 Et des journaux leurs traits vont enlaidir les pages !  
 Pourtant ils sont connus... on les a pris dix fois  
 Les mains dans le gousset du bon peuple aux abois :  
 Mais en France, où l'esprit partout foisonne et brille,  
 Plus le peuple est pillé, plus il veut qu'on le pille !

Quand tout devrait changer, que Dieu change-t-il?... Rien !  
 Le bien est-il le mal?... Le mal est-il le bien ?  
 Qu'en savons-nous?... Du moins, pour prix de son mérite,  
 Que le juste triomphe au lieu de l'hypocrite,  
 Que le lâche au héros ne soit pas préféré !  
 Quand l'honneur est maudit et le vice sacré,  
 La raison, s'égarant au milieu des ténèbres,  
 Comme un oiseau de nuit pousse des cris funèbres ;  
 Elle demande un guide et si nul ne répond,  
 Son pied glisse et trébuche au bord d'un puits sans fond...

Voilà ce que l'on dit... Combien de fois moi-même,  
 Écoutant de mon cœur l'anxiété suprême,  
 Ai-je voulu sonder, d'un regard scrutateur,  
 Des volontés du ciel l'immense profondeur !  
 Le doute s'exhalait de mon âme inquiète.

- « Que tu me fais pitié, pauvre fou de poète !  
 » Assez de tels propos !... Pygmée, allons, tais-toi,  
 » La faiblesse est le doute et la force est la foi !  
 » Laisse aux Pyrrhons du club, du tripot, de l'école,  
 » De ce doute impotent le hargneux monopole.  
 » Nous, servons notre Dieu... qu'eux servent le hasard ! »

Ainsi parlait mon père, un noble et bon vieillard,  
 Dont les malheurs, l'exil, l'expérience et l'âge,  
 D'un parfait gentilhomme avaient fait un vrai sage.  
 Ses récits, ses conseils, semés de sel gaulois,  
 Instruisaient, pénétraient et charmaient à la fois.  
 Ce qu'il savait bien faire, il savait bien le dire,  
 Et la conviction naissait de son sourire.

- « Te souviens-tu, dit-il, combien, tes sœurs et toi,  
 » Vous aimiez, tout enfants, vous serrer près de moi,  
 » Pour m'entendre conter quelque amusante histoire  
 » D'effroyables géants, de nains couverts de gloire,  
 » D'enfants qui s'égarèrent dans les grands bois, la nuit,  
 » Et trouvaient une fée en un obscur réduit,  
 » Où bientôt sa baguette entassait les merveilles ?...  
 » Oh ! comme vous étiez tout yeux et tout oreilles !  
 » Eh bien ! je veux encor te raconter, ce soir,  
 » Non ces contes d'enfants perdus dans le bois noir,  
 » Mais bien ce qu'un docteur<sup>1</sup> a dit d'un vieil ermite.  
 » Tu pourras contre Dieu te récrier ensuite ! »

— Un ermite vivait, loin des grands et des cours,  
 Loin des femmes aussi, partant loin des amours,  
 Au bas d'une montagne, au bord d'un lac limpide.  
 L'histoire ne dit point où fut sa Thébaïde,  
 Mais bien qu'il était bon, sage, plein de candeur,  
 Que toutes les vertus se partageaient son cœur,  
 Qu'il se désaltérait au cristal d'une eau pure  
 Et que, seuls, quelques fruits formaient sa nourriture.  
 Depuis ses cheveux blonds jusqu'à ses cheveux blancs,  
 Ainsi passaient pour lui les jours, les mois, les ans.  
 La méditation, l'étude, la prière,  
 Un bonheur calme et doux charmaient sa vie entière,  
 Et semblaient entourer le temps d'un réseau d'or.  
 L'innocence et la paix, quel aimable trésor !  
 Tout ce que peut rêver avare ou sybarite,  
 Peut-il valoir ces biens que possédait l'ermite ?  
 Cependant, certain jour, son bonheur fut troublé :  
 A quelque paysan notre homme avait parlé.  
 Il en venait parfois jusqu'en ce lieu sauvage,  
 Dans les cas importants pour consulter le sage :

<sup>1</sup> C'est au docteur Thomas Parnell qu'est emprunté le canevas de ce conte, originaire, je crois, de l'Orient.

Des pas humains ployaient les herbes du gazon  
 Plus souvent que dans l'île où vivait Robinson.  
 Ce qu'on lui raconta, je ne pourrais le dire ;  
 Mais le voilà rêveur, son cœur est au martyre ;  
 Le doute... un doute affreux... comme un voleur de nuit  
 Au sein de sa pensée, hélas ! s'est introduit.  
 Se peut-il donc que Dieu, l'éternelle justice,  
 Délaisse la vertu qu'écrase en paix le vice ?  
 Le triomphe du mal serait-il donc permis,  
 Et Dieu protège-t-il surtout ses ennemis ?  
 Le charme merveilleux de cette paix sereine  
 Se rompt... L'anxiété dont sa pauvre âme est pleine  
 Renverse du bonheur le palais enchanté  
 Naïvement construit par la simplicité.  
 Il veut en retrouver l'admirable ordonnance,  
 Le reconstruire encor... Mais en vain !... Plus il pense,  
 Plus son doute s'accroît et son trouble avec lui,  
 Joint au regret profond du calme qui l'a fui !  
 Ainsi, quand un beau fleuve en sa nappe azurée  
 Réflète les splendeurs dont sa rive est parée,  
 Tant que d'un cours égal il coule vers les mers,  
 Les coteaux, les rochers, les arbres, les prés verts,  
 Semblent dormir au fond de ce miroir liquide,  
 Qu'aucun choc n'interrompt, qu'aucun souffle ne ride :  
 Mais qu'un rocher s'oppose au cours majestueux,  
 Tous ces objets divers vont se mêler entre eux,  
 Et les flots, agités, comme le cœur du sage,  
 Ne reproduisent plus qu'une confuse image  
 Qui s'accourcit, s'accroît, tremble, fuit, disparaît,  
 Et dont l'œil ne saisit ni l'ombre ni le trait.

Pour éclaircir le doute augmenté par l'étude  
 Et chasser de son cœur l'ardente inquiétude,  
 Il voulut voir le monde et juger par ses yeux :  
 « Je le connaîtrai plus et j'en penserai mieux,

S'écriait-il... Qu'ici ce paysan, ce livre,  
 Disent quelle est là-bas la manière de vivre ;  
 Allons, pauvre ignorant, me voilà bien instruit !...  
 S'il ne le goûte pas, qui peut connaître un fruit ?  
 Goûtons-le donc, partons... » Il ignorait l'adage :  
 « Rarement on devient plus saint quand on voyage ! »

Il prend, un beau matin, le bourdon, le chapeau,  
 Qu'un jour certain passant lui laissa pour cadeau,  
 Et, comme un pèlerin allant à Compostelle,  
 Il part, accompagné d'un seul ami fidèle,  
 Son chien, qui gambadait galement autour de lui,  
 Comme si de son maître il eût connu l'ennui  
 Et voulu dissiper, par ses bonds, ses caresses,  
 De ce cœur inquiet les étranges tristesses...

Bien vaste était la plaine et bien profonds les bois  
 Que notre homme et son chien, pour la seconde fois,  
 Traversèrent, avant d'atteindre la limite  
 Où commençait ce monde inconnu de l'ermite.

Du soleil de midi les chaleureux rayons  
 Mûrissaient le froment sur les jaunes sillons,  
 Quand l'ermite atteignit la route fréquentée,  
 De hêtres et d'ormeaux des deux côtés plantée.  
 Un jeune homme y passait le bourdon à la main :  
 « Si, dit-il, nous suivons tous deux même chemin,  
 » Permettez que je marche auprès de vous, mon père... »  
 L'offre ne déplut point à notre solitaire :  
 L'aspect du compagnon donné par le hasard  
 N'avait rien qui ne fût agréable au regard :  
 De longs cheveux dorés flottaient sur son épaule,  
 Le corps était bien pris, flexible comme un saule,  
 Ses yeux étaient d'azur, son sourire amical,  
 Son teint frais, son visage aimable et virginal,  
 Sa conversation instructive et profonde :

Si tous les compagnons qu'on trouve dans le monde,  
Disait mon voyageur, sont comme celui-ci,  
Je rentrerai chez moi le cœur gai, Dieu merci !

Tous deux ainsi marchaient, le jeune homme et le sage,  
Ne se ressentant point des ennuis du voyage,  
L'un aimant déjà l'autre ; égaux par la candeur,  
Par l'âge différents, rapprochés par le cœur !  
Ainsi le vieil ormeau s'unit au jeune lierre.

Oubliant le soleil, le temps et la poussière,  
Ils causèrent tous deux, jusqu'au déclin du jour,  
De l'homme aux vains désirs, de Dieu, de son amour...

Cependant la nuit vint : des étoiles sans nombre,  
Comme autant de rubis semés dans l'azur sombre,  
Perçant l'obscurité, dirigèrent leurs pas  
Vers un vaste château qu'ils avaient vu là-bas,  
Noyé dans une mer de mouvante verdure,  
Élever vers le ciel sa bleuâtre toiture.

Une longue avenue aux arbres de cent ans  
Où mille oiseaux dormaient sous les rameaux flottants,  
Les conduit jusqu'auprès de la noble demeure.

La porte généreuse est ouverte à toute heure...

Un châtelain, brillant d'or et de majesté,  
Là se voue avec faste à l'hospitalité,

Et veut dans son accueil montrer son opulence.

Vingt laquais galonnés, fière et servile engeance,

Se pressent aux côtés de nos deux voyageurs,

Enlevant la poussière, essuyant les sueurs,

De l'ermite surpris nettoyant les sandales.

Ils les guident bientôt, en traversant dix salles,

Vers le seigneur du lieu, qui, de sa noble main,

Offre à nos deux amis non le sel et le pain,

Comme nos bons aïeux dans leurs simples usages,

Mais un de ces repas qui font gémir les sages,

Quoique les pèlerins aiment assez à voir

De ces bons repas-là quand arrive le soir  
Et que , tout saint qu'on soit , rarement on s'irrite  
De trouver bon accueil , bon dîner et bon gîte.  
Quel repas et quels vins ! Notre ermite jamais  
N'avait ni souhaité , ni goûté de tels mets . .  
Je doute , sans vouloir pourtant lui faire injure ,  
Qu'il regrettât ce soir ses noix et son eau pure !...  
Regretta-t-il aussi , plongé dans l'édredon ,  
Son lit si naturel de mousse et de gazon ,  
Sur lequel il trouvait un sommeil si facile ?  
Non... je dois l'avouer , il dort fort tranquille ,  
Même il dort longtems , comme un voyageur dort ,  
Quand il a le cœur pur , sans crainte et sans remord.

Il n'est si doux sommeil qui trop tôt ne finisse.  
Un zéphyr matinal sur l'eau du lac se glisse,  
Caresse le parterre et des naissantes fleurs  
Mêle aux premiers rayons les célestes senteurs,  
Éveille les oiseaux sous leurs toits d'aubépines ,  
Et l'ermite empressé de réciter matines...  
A Dieu , qui donnait plus quand on demandait moins ,  
Rendre grâces , pour lui fut le premier des soins ,  
Dès que l'aurore vint de sa rose lumière  
Sous les rideaux de soie effleurer sa paupière.  
Puis il voulut partir , mais un nouveau festin ,  
Comme au soir , attendait nos amis ce matin :  
Les plats les plus exquis , le vin le plus limpide ,  
Ornaient et parfumaient une table splendide.  
Le châtelain parut plus magnifique encor ;  
Il se fit apporter sa grande coupe d'or ,  
De Cellini lui-même incomparable ouvrage ,  
Pour boire aux pèlerins , à leur heureux voyage ,  
D'un crû dont le nom seul fait bondir les gourmands.  
Après force saluts , force remerciements ,  
Vint l'instant des adieux.. le jeune homme et l'ermite



Partirent, je le crois, charmés de leur visite ;  
 Mais en fut-il ainsi de notre châtelain ?  
 On peut bien en douter... car, d'une adroite main,  
 Le jeune voyageur à la mine pieuse  
 Sut loger dans son sac la coupe précieuse...

Si le touriste, errant au milieu des pampas,  
 Pour la première fois aperçoit à deux pas,  
 Se chauffant au soleil, un serpent à sonnette,  
 Il tressaille... mais moins que notre anachorète,  
 Lorsque, longtemps après le moment du départ,  
 La coupe merveilleuse étonna son regard...

Le voilà qui frissonne et s'agite et murmure :  
 — « Avec cet aigrefin la route n'est pas sûre,  
 » Grand Dieu !... quelle impudence et quelle avidité !  
 » Qu'il récompense bien ton hospitalité,  
 » O généreux mortel dont la porte est ouverte,  
 » Comme à qui te bénit, à qui trame ta perte !  
 » Et moi, dois-je rester avec un tel voleur ?... »

Ainsi le bon vieillard se parlait en son cœur :  
 Il veut abandonner son compagnon de route,  
 Il veut, mais n'ose point... quelque charme sans doute  
 Sur ses décisions agissait malgré lui,  
 Car, libre, assurément le digne homme aurait fui !  
 Il lui fallut rester, tout surpris de lui-même,  
 Sans s'indigner trop haut, sans crier anathème !  
 Mais vous devinez bien ce qu'il pensait tout bas,  
 Quand il marchait, hochant la tête à chaque pas.

Le soleil, qui, d'abord poursuivant sa carrière,  
 Remplissait l'air d'amour, de joie et de lumière,  
 Vit son front éclipsé par ces nuages lourds  
 Qui, s'étendant au loin précédés de bruits sourds,  
 D'averses et de grêle infallible présage,  
 Invitent les passants à fuir devant l'orage.

Notre couple, effrayé par ce bruit, ce ciel noir,  
 Veut chercher un abri dans le prochain manoir.  
 Il se montrait de loin sur une âpre colline,  
 Dominant la forêt et la lande voisine.  
 Haut était l'édifice et solide la tour,  
 Dont la vue attristait le pays d'alentour  
 Et semblait assombrir par son air morne et rude  
 D'un terrain sans épis l'austère solitude.  
 La buse et l'épervier, ces deux tyrans des airs,  
 Défendaient aux oiseaux d'égayer ces déserts.

Là, vivait presque seul un avaro intraitable :  
 Si la vertu souvent rend la fortune aimable,  
 Certes il méprisait ce moyen précieux ;  
 Il était acre et sec, pédant et soucieux,  
 S'inquiétant si peu d'autrui, de sa misère,  
 Qu'on l'eût vu refuser une aumône à son père...

A peine approchaient-ils des portes du château,  
 Que la tempête éclate et le ciel fond en eau.  
 Le nuage pesant qu'un rouge éclair sillonne  
 Vomit vingt fois la grêle et vingt fois le ciel tonne.  
 En vain nos voyageurs ébranlent à grands coups  
 La porte aux gonds rouillés, aux solides verrous ;  
 Qu'importe ?... Nul ne vient secourir leur détresse,  
 Car aux yeux d'Harpagon pitié n'est que faiblesse...  
 Pourtant l'orage gronde avec tant de fureur  
 Que la crainte trouvant le chemin de ce cœur  
 Froid autant qu'égoïste et dur autant qu'avide,  
 En adoucit enfin l'austérité rigide.  
 Il entr'ouvre sa porte et, d'un air malséant,  
 Permet de son logis l'entrée en maugréant,  
 Laisse approcher d'un feu languissant, pâle et frêle,  
 Nos voyageurs tremblants et meurtris par la grêle.  
 Puis, plus large aujourd'hui qu'il n'a jamais été,

Mon ladre, en son excès de générosité,  
 Offre à nos affamés un peu de porc bien maigre,  
 Un peu de pain bien sec, un peu de vin bien aigre !  
 Et, fier d'avoir sur eux prodigué ses bienfaits,  
 Les conduit à la porte et dit : — « Allez en paix !  
 » Puisse Dieu vous guider... bonsoir et bon voyage ! »  
 Aussitôt qu'il a vu cesser un peu l'orage.

L'ermite méditait avec étonnement  
 Sur la pauvre richesse et l'âcre dénûment,  
 Et les penchans grossiers du misérable avare...  
 (Le fait, nouveau pour lui, n'est cependant point rare !)  
 Mais voyez tout à coup comme il ouvre les yeux :  
 Qu'est-ce donc ? Le jeune homme, à l'instant des adieux,  
 Offre la coupe d'or de l'hôte magnifique  
 Au sinistre porteur de face judaïque...  
 — « Ah ! je comprends !.., dit-il, ce jeune-homme est un fou !  
 » Voler au généreux ce qu'il donne au grigou,  
 » Si ce n'est pas un trait de démence complète,  
 » Je n'ai jamais été qu'un sot anachorète !  
 » Pour ce méchant dîner la coupe d'or... quel troc !  
 » Et quel rôle, mon Dieu, joue ici notre escroc ! »  
 D'horreur et de pitié son âme était remplie...  
 Il exérait le vol, mais plaignait la folie.

Mais l'orage s'éloigne et gronde à l'horizon :  
 Le lumineux azur de la belle saison  
 Réparaît... le soleil sort vainqueur d'un nuage  
 Et change en gouttes d'or les larmes du feuillage.  
 Nos amis cependant marchaient silencieux ;  
 Le jeune a trop baissé dans l'estime du vieux,  
 Pour qu'ils puissent encor discourir sans contrainte :  
 Où l'affection meurt, là politesse est feinte.

Bientôt le jour baissa : l'approche de la nuit  
 Vint les forcer encor de chercher un réduit

Où l'on pût d'un long jour réparer la fatigue.  
 Le château de l'avare ou celui du prodigue,  
 Ce soir-là, ne dut point s'offrir à leur regard,  
 Mais ce fut un logis charmant à tout égard,  
 Entouré de gazons bordés d'une eau limpide.  
 Le pâtre de céans qui leur servait de guide,  
 En hâtant auprès d'eux les pas de ses troupeaux,  
 Leur faisait de son maître admirer les travaux :  
 — « Voyez, leur disait-il, ce que peut un tel sage ;  
 » Il répand le bonheur sur tout le voisinage,  
 » Son exemple est un but, ses conseils sont des lois ;  
 » La haine et la colère expirent à sa voix ;  
 » Dans tous les cœurs, respect, estime et sympathie,  
 » Naissent de ses bienfaits et de sa modestie ;  
 » Moins il se montre fier, plus on sent qu'il est fort.  
 » Dieu pour combler nos vœux sourit à tout effort  
 » De notre bienfaiteur qui l'écoute et qui l'aime...  
 » Digne ermite, entrez donc et jugez par vous-même. »

Le pâtre disait vrai ; car là nos deux amis  
 Trouvèrent mieux encor qu'il ne l'avait promis :  
 Non le luxe insolent qu'un vain orgueil étale,  
 Mais la réception charmante et cordiale,  
 Où la grâce s'unit à la simplicité,  
 L'aimable prévenance à l'aimable gâté.  
 Là, ne se trouvait point la cuisine savante,  
 Presque toujours fatale au gourmet qui la vante,  
 Mais ces plats excellents que donnent, chaque jour,  
 Le verger, le jardin, l'étang, la basse-cour.

Le dîner fut joyeux, bienfaisant fut le somme...  
 Puis l'ermite pria pour cet excellent homme :  
 — « Mon Dieu, dit-il, daignez augmenter le bonheur  
 » Qui reviendra de droit à ce noble et grand cœur,  
 » Comme à ce bel enfant, joie, orgueil de son père !

» Hier, il jouait si bien dans les bras de sa mère,  
 » Souriant, gazouillant et gai comme un oiseau ! »  
 Il priait... Mais, grand Dieu ! soudain vers le berceau  
 Sur la pointe des pieds notre voleur s'avance,  
 Sa main saisit l'enfant et l'étouffe en silence !...  
 Le berceau si riant n'est plus qu'un froid cercueil...  
 Quand vous l'entr'ouvrirez, pauvres parents, quel deuil !

Seul l'ermite a tout vu... Que faire ? Il est sans armes,  
 Il veut crier... sa voix s'étouffe dans les larmes.  
 Plein d'indignation, de honte et de douleur,  
 En fuyant la maison que frappe la malheur,  
 Il compte du brigand éviter la poursuite,  
 Mais en vain... car tel est le trouble qui l'agite,  
 Que ses membres raidis ne le soutiennent pas ;  
 Il chancelle... son pied trébuche à chaque pas.

Dirai-je quel effroi s'empare de son âme,  
 Quand il voit accourir le meurtrier, l'infâme,  
 Qui, sans s'inquiéter si le vieillard l'a fui,  
 Vient, calme et souriant, marcher auprès de lui?...

Sur un ruisseau gonflé par le dernier orage,  
 Des serviteurs actifs préparaient un passage.  
 Le maître du château, de l'un à l'autre bord,  
 Avait dit de jeter le tronc d'un chêne mort,  
 Pour épargner les pas des compagnons de route ;  
 Il ignorait le prix de ses bienfaits, sans doute !...  
 L'intendant, le premier, veut montrer le chemin,  
 Le jeune homme le suit ; il lui donne la main :  
 Et l'ermite aussitôt prévoit un nouveau crime,  
 Le traître avait choisi sa seconde victime,  
 Car, d'un bras vigoureux, au plus fort du torrent,  
 Notre intendant poussé tombe dans le courant ;  
 Il coule et reparait pour toujours disparaître,  
 Rejeté sans pitié par le talon du traître.

Cette fois, c'en est trop, une sainte fureur  
 Transporte le vieillard : il pousse un cri d'horreur,  
 Et, le bâton levé, fond sur le misérable...

— « Tiens, lâche meurtrier, dit-il, monstre exécrable,  
 » Qui m'as pris pour témoin de tes forfaits !... » Soudain  
 Le bâton impuissant s'échappe de sa main,  
 Et ses yeux sont frappés par un spectacle étrange :  
 L'assassin n'est plus là, devant lui... c'est un ange,  
 Au regard tendre et pur, au long glaive de feu !...

— « Je suis le messenger des volontés de Dieu !  
 Ami, votre vertu vous obtient de connaître,  
 Dans ce qui vous surprend, ce que veut notre maître.  
 Au vaniteux j'ai dû ravir la coupe d'or,  
 Pour que son orgueil souffre en perdant ce trésor,  
 Qu'il laisse de côté tout ce grand étalage  
 Et trouve de ses biens un plus utile usage...  
 L'avare obtint ce don de si grande valeur,  
 Prix de quelques reliefs offerts à contre-cœur,  
 Afin de lui prouver que, malgré ce qu'il pense,  
 Toute bonne action reçoit sa récompense,  
 Et d'éveiller ainsi sa générosité.  
 Quant à l'homme de bien dont l'hospitalité  
 Vous semble avoir été pour lui non moins funeste  
 Que si dans sa maison j'avais porté la peste,  
 Sachez comprendre mieux les suprêmes desseins  
 De celui qui voit tout et tient tout dans ses mains.  
 Si le fils eût vécu, vous eussiez vu le père  
 Trop oublier le ciel pour songer à la terre,  
 Et bientôt devenir, de grand, de généreux,  
 Serré d'abord, puis froid envers les malheureux,  
 Puis sourd et ne cherchant qu'à doubler la richesse  
 De ce fils corrompu par excès de tendresse...  
 Lui-même l'a déjà reconnu dans son cœur :  
 C'est pour le rendre heureux que l'atteint le malheur.

Dieu pour calmer son deuil , apaiser sa souffrance ,  
Lui montre , écrit au ciel , ce doux mot : ESPÉRANCE !..,  
Mais des dons qu'un tel cœur distribuera si bien  
Les malheureux plus tard n'auraient plus touché rien ,  
Si ce traître intendant eût conservé la vie.  
Poussé par le démon du vol et de l'envie,  
De son maître il se fit lâchement le flatteur,  
Pour mieux prendre son or en captant sa faveur ;  
Par lui l'honnêteté fut trop souvent blâmée ,  
Le mal dissimulé , la vertu diffamée.  
Il eût , par des propos semés adroitement ,  
De cet homme parfait faussé le jugement ,  
Durci le cœur si tendre , égaré la justice ,  
Et par lui la bonté pouvait devenir vice.  
Riche et pauvre à la fois gagnent tout à sa mort...  
Bénissez donc , ami , Dieu juste autant que fort ! »  
Il dit , et disparut dans des flots de lumière.  
L'ermite à deux genoux tomba dans la poussière...  
Puis vers sa solitude il retourna joyeux ,  
Car il ne doutait plus du Dieu qu'il aimait mieux.

V<sup>te</sup> HIPPOLYTE DE LORGERIL.

Lorgeril, 23 août 1874.

---

# HENRI-CHARLES DU CAMBOUT

ÉVÊQUE DE METZ

TROISIÈME ET DERNIER DUC DE COISLIN

(1664-1732)



**I. — Difficultés pour la succession du duché de Coislin.  
(1710-1711).**

Dans le cours de nos précédentes études sur le père et sur le frère aîné d'Henri-Charles du Cambout, nous avons longuement esquissé les débuts de la carrière ecclésiastique de leur successeur, et nous savons déjà, sans qu'il soit besoin d'insister de nouveau sur ces détails, que, né le 15 septembre 1664 et d'abord destiné à l'ordre de Malte, Henri-Charles prit le petit collet à la mort du second des fils d'Armand de Coislin, fit d'excellentes études sous la direction de son oncle l'évêque d'Orléans, prit le bonnet de docteur en Sorbonne, devint abbé de Saint-Georges de-Boscherville au pays

\* Voir la livraison de septembre, pp. 198-208.



de Caux, premier aumônier du roi, chevalier de l'ordre, et fut nommé à l'évêché de Metz presque en même temps que son oncle au cardinalat. En terminant notre esquisse de la triste existence de Pierre de Coislin, nous avons dit comment la vieille marquise de Laval, fille du chancelier Séguier, laissa 55 000 livres de rente à son petit-fils ; et comment l'évêque de Metz et la duchesse de Sully, sa sœur, restèrent, en 1710, les seuls représentants de la branche aînée de la famille du Cambout. Ils lui redonnèrent l'éclat et l'estime que leur frère avait failli lui faire perdre.

Le premier soin de l'évêque de Metz fut de revêtir le manteau ducal, qui lui revenait de droit d'après les lettres patentes d'érection du duché de Coislin, mais des difficultés imprévues se présentèrent qui mirent quelque temps en péril ses justes prétentions à cet honneur. Louis XIV lui-même se rangea de l'avis des opposants, et pour comprendre cette disgrâce momentanée qui vint frapper l'évêque de Metz après les faveurs sans nombre que la main royale avait répandues sur sa famille, il nous faut remonter d'environ deux ans en arrière.

Le roi, dit Saint-Simon, après avoir fort aimé le cardinal de Coislin, et eu pour lui jusqu'à sa mort une estime déclarée qui alloit, et très-justement, jusqu'à la vénération, se laissa depuis aller au P. Tellier, qui, pour fourrager à son plaisir le diocèse d'Orléans, de concert en cela avec Saint-Sulpice, persuada au roi que ce cardinal était janséniste, et qu'il avoit mis en place dans son diocèse tous gens qu'il en falloit chasser. C'étoient des hommes du premier mérite en tout genre et connus et goûtés comme tels, et qui étoient fort attachés au cardinal. Ils furent chassés, et quelques-uns exilés. Tout le diocèse cria. Cela aigrit les persécuteurs, qui avoient Fleuriau, évêque d'Orléans, à leur tête. Ils firent ôter la tombe du cardinal, parce qu'on étoit accoutumé d'y aller prier, et on empêcha avec violence ce pieux usage qui avoit commencé dès sa mort et qui n'étoit qu'une suite de la constante réputation de toute sa vie. M. de Metz, qui avoit protégé tant qu'il avoit pu ces ecclésiastiques chassés et exilés, perdit toute patience à l'enlèvement de la tombe de son oncle, surtout après en avoir fortement et inutilement parlé au roi. Il s'échappa en propos qui furent rapportés et envenimés par ceux qu'ils regardoient le plus et qui mirent le roi de part dans leur querelle et dans leur ressentiment <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Saint-Simon, V. 191.

Nous ne discuterons pas ici la convenance de la mesure prise à l'égard des docteurs intronisés par le cardinal dans son diocèse : il est malheureusement trop certain qu'on pouvait les accuser avec raison de professer les doctrines jansénistes, et les éloges ou la désapprobation du noble duc sont fort suspects en pareille matière, car il ne cache pas, en maint passage de ses mémoires, sa prédilection pour les dissidents. Saint-Simon était janséniste et très-porté à exagérer le semblant d'arbitraire des mesures parfois rigoureuses prises par l'autorité ecclésiastique contre les fauteurs de la nouvelle hérésie. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'enlèvement de la tombe du cardinal de Coislin, était peu fait pour bien disposer l'esprit de son neveu en faveur de la politique religieuse de la cour ; mais on connaît le caractère absolu de Louis XIV : une pareille opposition, malgré ses apparences de légitimité, suffisait pour l'aigrir vivement contre son auteur. Or l'évêque de Metz ne sut pas garder de mesure, et, peu de temps après ces événements, il lui arriva de critiquer amèrement une œuvre royale. C'était au moment où l'on commençait à découvrir tout à fait la nouvelle chapelle de Versailles, qui était achevée. Le duc de la Rocheguyon, le duc de Villeroy, M. de Castries, Fornaro le Sicilien et l'évêque de Metz allèrent un jour visiter ensemble le nouveau monument :

Aigri des affaires d'Orléans et frappé de la quantité, de la magnificence et de l'éclat de l'or, de la peinture et des sculptures, M. de Metz ne put s'empêcher de dire que le roi feroit bien mieux et une œuvre bien plus agréable à Dieu, de payer ses troupes qui mouraient de faim, que d'entasser tant de choses superbes, aux dépens du sang de ses peuples qui périssaient de misère sous le poids des impôts, et il alloit paraphraser encore cette morale sans M. de Castries, aussi considéré qu'il étoit imprudent, qui le retint et lui fit peur de Fornaro; mais il en avoit bien assez dit, et dès le soir même le roi le sut mot pour mot... Les lettres que M. de Metz écrivit à ses amis, étant à Metz, ne furent pas plus discrètes. Depuis le fatal secret trouvé par M. de Louvois, pour violer la foi publique et celle des lettres, le roi en vit toujours les extraits et c'étoient de nouveaux sujets de colère, qui le piquoient d'autant plus, que retenu par la nature des voies qui l'informoient, il ne vouloit pas le montrer <sup>1</sup>...

<sup>1</sup> Saint-Simon, V. 191, 192.

Les choses étaient en cet état lorsque mourut le duc Pierre de Coislin.

C'étoit, dit Saint-Simon, dans le temps du mariage de M. de Vendôme, pendant que le roi étoit à Marly, où j'étois ce voyage. On y apprit cette mort entre midi et une heure. La dignité passoit de plein droit à M. de Metz, son frère unique, et cela fit la conversation.

Le comte de Rancy qui, sans avoir le sens commun, mais beaucoup de brutalité, d'assiduité et de bassesse, étoit de tout à la cour de Monseigneur,.... point trop mal avec le roi,.... étoit aussi avec un air de bonhomme et sans façon avec tout le monde,.... le plus envieux de tous les hommes, et en dessous le plus sottement glorieux. Il se trouva choqué que M. de Metz devint duc et pair. Il alla chez Monseigneur, à qui il dit que l'évêque de Metz seroit plaisant à voir en épée et en bouquet de plumes; et comme il avoit affaire à un aussi habile homme que lui, il l'infatua par ces sottises-là que M. de Metz, étant prêtre et évêque, ne pouvoit être duc et pair; comme si pour l'être, il falloit porter une épée et un bouquet de plumes, et qu'il n'y eût pas des évêques pairs, séant au Parlement avec un habit qui leur est particulier. De là, il alla à la fin du dîner de M<sup>sr</sup> et de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, avec les mêmes propos, qui ne les persuadèrent pas si facilement. M<sup>sr</sup> le duc de Bourgogne se moqua de lui et de ses fades et malignes plaisanteries, et voulut bien démontrer, ce qui fut court et aisé, que M. de Metz pouvoit et devoit recueillir la dignité de son frère, puisqu'il en héritoit de droit, qu'il étoit fils de celui pour qui l'érection avoit été faite, et qu'il n'étoit mort au monde par aucun crime ni par aucun vœu religieux. Les envieux et les ignorants dont les cours sont pleines, il s'en trouva en nombre qui firent chorus avec le comte de Rancy, sans que pas un pût alléguer quoi que ce fût, que ce ridicule inepte d'épée et de bouquet de plumes qui à peine auroit pu surprendre les petits enfants.

M. de Metz n'étoit point mal avec le comte de Rancy, et il n'y avoit pas eu d'occasions entre eux; mais il avoit aussi *sa portion de cadet d'extraordinaire*, n'étoit pas bon, n'étoit pas aimé de tout le monde, et sa fortune ecclésiastique avoit révolté contre lui beaucoup de gens de cet état, quoique là plupart hors de portée d'un siège tel que Metz et d'une charge comme la sienne. Toute la journée se passa dans cette dispute dans les compagnies et dans le salon; mais le soir l'étonnement fut général quand on apprit que le roi y faisoit de la difficulté, que Monseigneur l'avoit fort appuyée dans le cabinet après le souper, et que M<sup>sr</sup> le duc de Bourgogne avoit aussi solidement qu'inutilement plaidé pour M. de Metz. Le lendemain, il eut défense du roi, par Ponchartrain, de prendre ni titre, ni marque, ni rang, ni honneurs de duc jusqu'à ce

que le roi se fût rendu compte de son affaire. M. de Metz eut beau presser du moins que quelqu'un en fût chargé, il n'en put venir à bout; et las d'attendre dans un état aussi triste, il fit ôter ses armes de sa vaisselle, de ses carrosses, et de partout où elles étoient, parce qu'il n'osoit porter le manteau ducal, et qu'il ne vouloit pas s'en abstenir; et de dépit il s'en alla brusquement dans son diocèse. Il n'avoit garde d'obtenir que quelqu'un fût chargé de son affaire pour en rendre compte au roi, encore moins d'être entendu lui-même. Le roi, quoique peu instruit, savoit très-bien qu'il n'y avoit nulle difficulté, et qu'il étoit duc et pair de plein droit à l'instant de la mort de son frère; mais il étoit outré contre M. de Metz, il l'étoit de façon à ne pas le montrer, et il fut ravi de cette sottise du comte de Rancy et du bruit qu'elle fit dans un peuple ignorant et jaloux de tout. Il la saisit, et ne pouvant faire pis à M. de Metz, il le châtia cruellement de la sorte, sous prétexte de ne rien précipiter, et d'un éclaircissement qu'il n'avoit garde de prendre, mais dont il pouvoit faire durer le prétexte tant qu'il lui plairoit, et par conséquent le désespoir de M. de Metz, qui en tomba malade, et à qui réellement et de fait, la tête en pensa tourner et en fut fort près <sup>1</sup>.....

Il paraît cependant, malgré l'assertion du chroniqueur, que l'évêque de Metz ne resta pas sans essayer quelque tentative de persuasion près du roi. Gros de Boze l'affirme positivement dans son éloge :

On avoit insinué à Louis XIV, dit-il, qu'il étoit également contre l'esprit de l'Eglise et contre l'esprit du Gouvernement, qu'un ecclésiastique, prêtre, évêque, succédât à la dignité de pair laïque. L'exemple du cardinal de Richelieu et celui du cardinal Mazarin, qui d'ailleurs avoient été faits ducs, et ne l'estoient pas devenus par succession, furent cités comme des exceptions qui devoient d'autant moins tirer à conséquence, qu'on sçavoit en même temps qu'ils avoient été souverainement maîtres des grâces les plus singulières. Enfin, comme la question ne s'estoit pas encore présentée, on cherchoit à la rendre aussi épineuse qu'elle estoit nouvelle. M. de Metz se garda bien de la compromettre par des mémoires, qui n'auroient peut être servi qu'à en attirer d'autres; il porta directement au Roy les lettres d'érection du duché de Coislin en faveur de son père et de ses descendants mâles, nez en légitime mariage, et se contenta de luy représenter que si les ecclésiastiques en devoient être exclus, leur exclusion se trouveroit écrite dans les lettres de Coislin, ou dans celles de quelque autre duché, au lieu qu'il n'en estoit fait mention nulle

<sup>1</sup> Saint-Simon, V. 189-190. — Sauf ce dernier détail, qui nous paraît fort exagéré, le journal de Dangeau est complètement d'accord avec les *Mémoires* de Saint-Simon.

part; et que plus les cardinaux de Richelieu et Mazarin avoient été maîtres des grâces, moins ils auroient manqué à faire spécialement déroger à une loy, qui, si elle eût existé, pouvoit, dans la suite des temps, faire déclarer vicieux le plus beau titre de leur maison <sup>1</sup>.

Ce raisonnement étoit fort juste, mais Louis XIV gardait rancune à l'évêque de son opposition récente, et surtout de ses critiques à l'occasion de la chapelle de Versailles.

Aussi se plut-il pendant près d'une année complète, dit encore Saint-Simon, à se venger cruellement de M. de Metz, en suspendant son état sans en vouloir ouïr parler, et à se moquer de lui après. Quand il crut enfin que cela ne se pouvoit soutenir davantage sans une iniquité trop déclarée, il fit dire un matin par Ponchartrain à M. de Metz qu'il n'avoit pas besoin d'éclaircissements sur son affaire; qu'il n'avoit jamais douté qu'il ne fût duc et pair de plein droit par la mort de son frère; qu'il avoit eu des raisons pour en user comme il avoit fait; mais qu'il trouvoit bon maintenant qu'il prit le titre, les marques, le rang et les honneurs de duc et pair; et qu'il lui permettoit aussi de se faire recevoir au Parlement en cette qualité quand il le voudroit. Il étoit lors à Versailles et moi aussi. A l'instant il me manda, parce qu'il me savoit grand gré de la manière dont j'avois pris sa défense. Une heure après, il fut remercié le roi, mais il n'en put tirer quoi que ce fût sur les raisons qu'il avoit eues. Il fut reçu honnêtement, et ce fut tout. Aussitôt, il prit tout ce qu'il auroit dû prendre dès l'instant de la mort de son frère, et se disposa à se faire recevoir au Parlement <sup>2</sup>.

Henri de Coislin n'avoit cependant pas épuisé tous les déboires au sujet de la vérification de sa haute dignité, et les interminables péripéties de cette délicate affaire nous présentent un des traits les plus caractéristiques des mœurs toutes superficielles de la cour à la cour. Les difficultés d'étiquette ou de préséance y causaient souvent plus d'émoi que des incidents diplomatiques ou des changements de ministres: aussi préférons-nous laisser la parole en ces circonstances au noble chroniqueur, si expert en pareil sujet: tout commentaire, à son récit, à ses explications ou à ses réflexions particulières, serait superflu. Ce fut seulement le 11 mars 1711, c'est-à-dire

<sup>1</sup> *Mém. de l'Académie des Belles-Lettres*, IX, 249, 250.

<sup>2</sup> Saint-Simon, V, 192.

environ après un an d'attente, que l'évêque de Metz put venir prendre place au Parlement :

Mais il y trouva, dit encore Saint-Simon, un hoquet auquel il n'avoit pas lieu de s'attendre. Son habit fut contesté par les magistrats, et même par des ducs, dont beaucoup ne savent rien et ne veulent rien apprendre, qui prétendirent qu'il ne pouvoit paroltre qu'en rochet et camail, parce qu'il estoit pair par soi et non par son siège. Cette difficulté étoit d'autant plus absurde que pair ecclésiastique n'est qu'un nom et n'est pas une chose, puisque, quant à la dignité, il n'y a différence quelconque entre les ecclésiastiques et les laïques, et que l'habit des uns et des autres, par conséquent, ne peut être que le même pour tous, suivant la profession ecclésiastique ou laïque. Ainsi, après quelques disputes et quelques jours de délai, la raison à la fin l'emporta, et M. de Metz fut reçu en habit de pair ecclésiastique, et il n'en a point porté d'autre.

Il signa aussi d'abord — le duc de Coislin, évêque de Metz. — Bientôt après, il supprima — évêque de Metz, — et ne signa plus que — le duc de Coislin. — Les évêques s'en scandalisèrent, il s'en moqua; mais le bruit qu'ils en firent l'engagea à ajouter — évêque de Metz, — quand il écrivoit à des évêques. Ce qu'il ne faisoit en aucune lettre, et souvent même il le supprima en leur écrivant et les y accoutuma. Je ne sais pourquoi il ne se fit pas appeler — le duc de Coislin. — Les évêques d'Espagne n'y manquent pas quand il arrive qu'il devienne grands par héritage, et il n'y en a point par siège..... Je pense que, se sentant mal avec le roi, il n'osa le hasarder ni, étant le premier exemple d'un évêque devenu duc par succession, la nouveauté d'en porter le nom <sup>1</sup>.....

Nous continuerons donc à l'appeler, comme ses contemporains, l'évêque de Metz, ou M. de Metz.

## II. — Réception académique (1710.)

Six mois avant son entrée au Parlement comme duc et pair, une consolation fort précieuse étoit survenue à l'évêque de Metz au milieu de sa disgrâce : dans la réunion du 10 septembre 1710, l'Académie française, par un vote unanime, l'élut pour succéder à son frère, et le 25 du même mois, il vint en séance prononcer son discours de réception. Cette harangue, très-purement écrite et bien supérieure à celle de son frère, prouve que l'évêque de Metz savait, en véritable lettré, arrondir, polir, harmoniser ses périodes, et qu'il

<sup>1</sup> Saint-Simon, V. 192.

n'était pas indigne de l'honneur de figurer dans un corps exclusivement littéraire. Elle est trop longue pour que nous la citions en entier ; mais on nous saura gré d'en reproduire les principaux passages. Malgré son mérite réel , Henri de Coislin ne s'était pas fait illusion sur son élection académique ; il savait qu'on avait surtout recherché en lui l'héritier des deux illustres protecteurs de la compagnie ; il le rappela en termes délicats dans son *exorde* :

Messieurs,

En m'accordant cette place à laquelle je n'aurois osé prétendre de moi-même, ne craignez-vous point qu'on puisse vous accuser d'avoir trop écouté les grands noms qui vous parlent en ma faveur ? Ne vous reprochera-t-on pas que vous avez voulu me faire un mérite de celui de mes ancêtres, et que vous avez considéré comme un devoir à leur égard, ce qui n'étoit qu'un excès d'indulgence pour moi ?

Oui, Messieurs, il est vrai ; vous m'avez appelé par des suffrages prévenants, vous m'avez choisi, vous avez été au-delà de mes espérances. Par une justice nouvelle dans l'empire des lettres, vous récompensez en moi des mérites qui n'existent plus, vous aimez à rendre un durable tribut de gloire à ceux qui ont contribué à l'établissement de cet illustre corps, vous honorez leurs vertus dans leurs descendants.

Mais en justifiant ainsi votre choix, je ne prétends pas en diminuer le prix dans mon cœur ; ce qui vous a paru une espèce de justice me devient une grâce plus sensible et plus touchante. Je reçois avec plus de reconnaissance ces biens qui me sont conservés, que s'ils étoient ma propre acquisition. Quel regret d'être privé d'une possession si chère ! Quel plaisir de s'y voir établi !

Grâces à vos bontés, j'occupe une place dans cette assemblée où réside l'esprit d'Armand, mon grand-oncle, de ce cardinal qui, sous le plus juste des rois, médita votre institution, régla vos statuts, dirigea vos exercices, fonda ce travail où l'éloquence et la poésie doivent couronner à jamais les sages, les savants et les héros ; projet digne d'un tel ministre ; moins pour sa propre gloire que pour celle de son roi et de sa patrie ; moins pour le règne sous lequel il a vécu que pour tous les règnes à venir.

Vous me pardonnerez une complaisance, peut-être trop flatteuse, à la vue de ces objets qui m'environnent, bien qu'à la rigueur je trouve de quoi m'humilier par le peu de ressemblance que j'ai avec eux ; je dois cependant me glorifier d'une filiation qui m'attire vos faveurs et qui les autorise envers le public <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Harangues de l'Académie*, édition de 1714, t. III.

Puis, après un long éloge du chancelier son bisaïeul, et du premier duc de Coislin, son père, l'évêque de Metz arrive au point obligé, à l'éloge du Roi. Il est assez curieux de voir comment il s'exécute au moment même de sa disgrâce :

... Mais voici le moment où je dois rendre un éternel hommage à l'auguste Protecteur qui préside dans ce lieu sacré. Comblé de ses bienfaits, attaché sans cesse auprès d'un si grand Maître, j'ai toujours offert à mon esprit les plus parfaites idées de gloire, de grandeur, de religion, de bonté, de sagesse et de piété; mais où mon zèle prendra-t-il des traits et des couleurs qui puissent les représenter ?

O vous, Richelieu ! ô vous, Séguier ! dont je vois les images auprès de ce grand Roi ; vous qui avez ouvert cette carrière immortelle où ces vertus doivent être à jamais célébrées, quand votre présence anime ici mon courage, que ne m'inspirez-vous aussi votre génie ? Serai-je réduit à de simples vœux, et peut-on en faire pour lui qui ne soient en même temps pour tous ses sujets. Oui, joignons nos vœux, joignons nos souhaits à ceux des peuples, demandons pour lui qu'il puisse jouir en paix du fruit de ses héroïques travaux, et pour nous, Messieurs, que nous puissions les admirer et les décrire avec plus de tranquillité.

Dans ces jours calmes et sereins qu'on doit attendre de la justice du Ciel, j'espère m'instruire par votre exemple et par vos leçons à célébrer des louanges dont je ne puis aujourd'hui m'acquitter. Si la loi de mes devoirs me fait souvent éloigner de vous, d'autres devoirs m'en rapprocheront, en m'appelant auprès du Roi. Je ne perdrai aucune occasion de resserrer ces premiers liens d'amitié et de reconnaissance ; et si vous aimez toujours en moi les auteurs de votre institution, je veux toujours honorer en vous ceux qui m'ont conservé un bien préférable à tous les autres, et qui n'est point sujet à la révolution des temps.

Comme on a pu le remarquer, le style de cette harangue est d'une ampleur, d'une harmonie et d'une pureté qui font le plus grand honneur à la manière oratoire de l'évêque de Metz. Des trois ducs académiciens, c'est lui qui réunissait au point de vue positif le plus de titres littéraires : tous les trois étaient des gens d'esprit, mais il y avait de plus en l'évêque de Metz l'étoffe d'un orateur. L'abbé de Choisy, qui lui répondit comme directeur, appuya avec intention sur cette qualité remarquable ; et s'il célébra de toutes les forces de son enthousiasme les illustres ancêtres du récipiendaire, il n'oublia point ce côté brillant de son mérite personnel :



Monsieur, lui dit-il, lorsque l'Académie françoise vous a donné la place que vous venez occuper aujourd'hui, elle n'a pas cru vous faire un présent, c'est une dette qu'elle a payée à ces grands hommes que nous regardons comme nos Fondateurs, dont les images toujours présentes à nos yeux raniment sans cesse notre reconnaissance, Richelieu, Séguier, nous capables seuls d'éterniser dans la mémoire des hommes une Maison qui ne le seroit pas d'ailleurs par la gloire des armes et par les dignités de l'Eglise ; ces grands personnages à jamais illustres dans l'empire des Lettres vous ont transmis avec leur sang le titre d'académicien, comme un lien de famille qu'on n'oseroit refuser à une postérité digne d'eux.

Mais, Monsieur, quand, pour entrer parmi nous, vous n'auriez pas eu le titre de succession, celui d'élection vous auroit également ouvert toutes nos portes. C'est le mérite, c'est l'éloquence qui donne les places de l'Académie ; et ce que nous venons d'entendre, composé avec tant de justesse, prononcé avec tant de grâce, justifie assez notre choix. Vos qualités personnelles ont enlevé tous nos suffrages. Le Roi, en vous comblant de ses dons, nous a prescrit notre devoir et nous a presque forcés en vous accordant son estime, à vous prodiguer la nôtre. Il vous a prévenu dès votre enfance par ses bienfaits, il vous a donné près de sa personne sacrée un emploi qui ne respire que la charité et la religion ; il vous a fait porter cette marque d'honneur qui donne un nouveau relief à la plus haute noblesse ; il vous a mis dans une des plus grandes places de l'ordre hiérarchique, et nous osons souhaiter de revoir bientôt en vous ces grandes dignités si familières dans votre maison, où plus d'une fois la même personne a possédé en même temps tous les honneurs de l'Etat ; mais vous savez tout allier, et le plaisir de voir, de servir le plus grand prince du monde, ne vous fera jamais oublier les besoins de votre diocèse ; obligation de la résidence épiscopale qui nous fera excuser vos absences aux dépens de nos intérêts.

Ne craignez pas que je m'étende davantage sur une matière si abondante. Apprendrai-je au public, qui en est assez instruit, l'usage que vous savez faire des richesses et les nouveaux effets de votre libéralité ? Vertu qui dans le temps présent a bien de la peine à se soutenir et à ne pas passer pour un vice.

Mais quand à vanter ces grandes qualités, vous auriez ajouté tous les titres qu'ont mérités vos ancêtres, j'ose avancer, et je suis en place pour le dire, que le titre d'académicien semble donner un nouveau lustre à tous les autres, et que le désir que vous avez montré d'être notre confrère vous honore en nous honorant. Ce désir est dans votre sang, celui que nous regrettons l'avoit toujours eu au fond de son cœur. Il ne falloit pas moins que vous pour remplacer un autre vous-même.

### III. — Munificence éclairée de l'évêque de Metz.

L'abbé de Choisy, dans la réponse précédente, insiste particulièrement sur les libéralités et le cœur généreux de l'évêque de Metz. Cet éloge n'est pas exagéré. Dernier héritier d'une fortune immense que lui léguait l'avarice de sa grand'mère, Coislin la partagea tout entière entre les pauvres, les gens de lettres et les besoins de toute nature de son diocèse, sans oublier l'embellissement de la ville de Metz et de ses environs. Tous ses biographes et ses panégyriques n'ont pu retenir leur admiration devant sa généreuse munificence.

Le public, dit Gros de Boze, a été ébloui de l'usage qu'il a fait des biens de la fortune, et il nous sera permis de passer légèrement sur ce dernier article, qui déjà porté au-delà de toutes les bornes de la vraisemblance, nous ne disons pas dans les oraisons funèbres et les discours académiques dont il a été l'objet, mais jusque dans les conversations familières, doit cependant toujours rester au-dessous de l'exacte vérité, par l'extrême attention qu'avoit M. l'évêque de Metz à cacher toutes les espèces de libéralités qui ne se dévoilaient pas nécessairement elle-mêmes, tels que les séminaires qu'il a bâtis et dotés, les hôpitaux qu'il a fondés ou enrichis, les temples et les monastères qu'il a édifiés ou rétablis; telles sont encore ces casernes superbes qui, entreprises pour la tranquillité des citoyens et la commodité des soldats, ne semblent élevées que pour l'ornement de la ville; et ce qu'on sera peut-être surpris de nous voir mettre au rang de ses pieuses et éclatantes libéralités, le château même et les jardins de Frescati, dont il ne conçut le dessein qu'à la vue des misères où l'affreuse disette de l'année 1709 avait plongé une multitude innombrable d'ouvriers. Ce qui, dans son principe, estoit une œuvre de charité, devoit aisément entre ses mains une œuvre de magnificence; et la destination qu'il en faisoit dès lors aux évêques de Metz, ses successeurs, luy paroissoit seule exiger un air de grandeur qui répondit à la dignité d'un siège aussi respectable <sup>1</sup>....

Le ton du panégyrique pourrait faire craindre que l'académicien de Boze n'ait dans ces détails sacrifié la vérité au ton emphatique

<sup>1</sup> V. *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, IX, 252, 253. Le magnifique château de Frescati devint, en effet, par son testament, la propriété des évêques de Metz. Hélas ! c'est là que le prince de Prusse a établi sa résidence pendant le dernier siège !

d'un pompeux éloge ; mais il n'en est rien, et M. Weiss, précisant les faits dans la courte notice qu'il a consacrée à l'évêque de Metz, pour la *Biographie universelle*, dit que ce prélat, doué de la même charité que son oncle, établit à Metz une maison de refuge pour les personnes du sexe tombées dans quelque désordre ; ajouta aux bâtiments l'hôpital de Bon-Secours, fondé pour les femmes indigentes, et ceux de la doctrine chrétienne, où les enfants recevaient l'instruction nécessaire ; institua un séminaire pour des ecclésiastiques, tant Français qu'Allemands, et fit construire un corps de caserne pour soulager les bourgeois du logement à demeure des militaires, qui n'est pas sans danger pour les mœurs.

Nous ajouterons, d'après le supplément de Moréri, que, non content de bâtir un séminaire, le libéral évêque y fonda un nombre considérable de bourses gratuites ; et qu'après avoir fait élever, en 1709, de magnifiques casernes qui lui coûtèrent 50 000 écus, il y en construisit d'autres, en 1728, qui lui coûtèrent la même somme..... Ces monuments portent encore aujourd'hui le nom de *Quartier Coislin*.

Une si noble manière de dépenser les trésors d'une immense fortune, inspira les poètes de l'époque, et nous trouvons dans le *Mercur* d'octobre 1732, une ode entière consacrée à la mémoire de ces libéralités. Retouchée, après sa publication, cette ode, que nous ne donnons point comme un modèle d'inspiration lyrique, mais comme un témoignage de la reconnaissance du peuple messin, fut imprimée à part avec le plus grand luxe, et nous lisons les strophes suivantes dans un des rares exemplaires qui en aient été conservés :

.....  
 Coislin, l'ornement de cet âge,  
 Ce fut pour nous un grand bonheur  
 Quand des monarques le plus sage  
 Te choisit pour notre Pasteur ;  
 N'est-ce pas par ta vigilance  
 Que le flambeau de la science  
 Eclaire aujourd'hui le clergé ?  
 Ne sçait-on pas qu'à tes écoles,

Nourri des divines paroles,  
 Dans peu de temps il fut changé ?

Tendre père pour tes ouailles,  
 O quel flus et reflux de soins  
 Sans cesse agite tes entrailles,  
 Pour mettre ordre à tous nos besoins !  
 Déjà de la fille volage  
 Le scandaleux libertinage  
 Est expié dans un saint lieu.

.....  
 Bientôt en faveur du malade  
 Denué de soulagement  
 Ta charité se persuade  
 De faire un vaste logement.  
 Là, par ta sage prévoyance,  
 Il reçoit avec abondance  
 Les secours les plus précieux.

.....  
 Des biens ton cœur ne sçait l'usage  
 Que par le généreux partage  
 Qu'il en accorde aux malheureux ;  
 Combien languiroient dans les chaux,  
 Qui sont délivrés de leurs peines  
 Par tes dons répandus <sup>1</sup> sur eux.

Icy je vois un séminaire,  
 Fondé pour le clerc indigent ;  
 Là, des temples tombés par terre,  
 Relevés par ton zèle ardent.  
 Tel que, dans sa vaste carrière  
 Le soleil porte sa lumière  
 Aux différentes nations ;  
 Telles tes bontés secourables  
 S'étendent sur les misérables  
 De toutes les conditions.

Des doux effets de ta largesse  
 Quels sont ces nouveaux monuments !  
 Qui n'est transporté d'allégresse  
 A l'aspect de ces bâtiments <sup>2</sup> !

<sup>1</sup> A la naissance de Monseigneur le Dauphin, il a payé les dettes d'un grand nombre de prisonniers, qui ont été mis en liberté. (*Note du poète.*)

<sup>2</sup> Il a fait construire deux grands corps de casernes qui forment, avec leurs pavillons, une place magnifique. (*Note du poète.*)

C'est peu d'embellir notre ville;  
 Le soldat y trouve un asile  
 Qu'on a vainement combattu <sup>1</sup>.  
 Arraché de notre demeure,  
 Du sexe fragile à toute heure  
 Il n'assiège plus la vertu.

Mais de quelle affreuse misère,  
 L'humble artisan est délivré!  
 Il est maître de son salaire,  
 Du soldat jadis dévoré <sup>2</sup>;  
 Tranquille, à couvert des insultes,  
 De cet hôte, ami des tumultes,  
 Plus cruels pour lui que la mort,  
 Il bénit l'ange tutélaire  
 Dont l'assistance salutaire  
 A mis fin à son triste sort <sup>3</sup>.

.....

L'évêque de Metz ne bornait pas ses libéralités à son diocèse : les paroisses relevant du duché de Coislin, situé, on se le rappelle, dans l'arrondissement actuel de Saint-Nazaire, entre Savenay et Pontchâteau, en avaient leur large part; et M. Léon Maître, le savant archiviste de la Loire-Inférieure, nous apprenait récemment, dans son étude sur la situation scolaire du pays nantais avant 1789, qu'il légua 400 livres de rente aux écoles de Campbon. Il protégeait les arts et faisait bâtir aussi dans nos contrées : c'est à lui qu'on doit le magnifique escalier du château de Carheil, où nous ne sachions pas qu'il soit jamais venu pendant son épiscopat; on dit même, et cela s'est transmis par tradition chez les propriétaires successifs du château, qu'ayant obtenu l'agrément royal pour choisir les bois de la charpente dans la forêt du Gâvre, voisine de Coislin, il apprit un jour que le roi s'était plaint de ce qu'on eût un peu abusé de sa permission : pour couper court à tout propos malveillant, il aurait fait bâtir à ses frais les quartiers de cavalerie de Metz; et l'on ra-

<sup>1</sup> Il y a eu beaucoup d'opposition à l'établissement des cazernes. (*Note du poëte*).

<sup>2</sup> Avant qu'il y eût des cazernes, on fournissoit aux soldats le logement, le lit, le bois, la chandelle et toutes les ustancilles de ménage. (*Id.*)

<sup>3</sup> Ode à Monseigneur de Coislin, évêque de Metz, duc et pair de France. — A Metz, chez Jean Antoine, imprimeur et marchand libraire, au coin de la place d'Armes, in-4°, 1733.

conte aux touristes qui visitent Carheil que les casernes de Metz furent offertes au roi par le dernier duc de Coislin en échange de la charpente du château.

Mais ce qui nous touche le plus dans l'étude biographique d'un académicien, c'est l'immense service que l'évêque de Metz rendit aux lettres en faisant publier, avec d'excellents commentaires, le catalogue des inappréciables manuscrits entassés dans la bibliothèque du chancelier Séguier.

Nous avons raconté dans l'*Histoire du chancelier* avec quels soins, quelle persévérance et quelle sollicitude, Pierre Séguier avait réussi, pendant le cours de ses quarante années de ministère, à former la plus riche et la plus nombreuse bibliothèque particulière qui eût existé jusque là. Après sa mort, elle fut d'abord conservée avec une sorte de respect, qui, en la rendant presque inaccessible, l'avait presque fait oublier. Le premier duc de Coislin en avait cependant fait publier un premier catalogue latin vers 1690. L'évêque de Metz, quand il eut hérité de tous ces trésors de science, de littérature et d'érudition, songea de suite à les mettre en ordre et à les rendre utiles au public.

Les manuscrits de toutes langues et de toutes sciences, tirés pour la plupart du fond de l'Orient, étoient, dit Gros de Boze, au nombre de quatre mille, et avant que de les pouvoir communiquer aux personnes qui seroient à portée de s'en servir, il falloit au moins en avoir un bon catalogue. Ce fut par là qu'il commença ; mais, persuadé que les manuscrits grecs qui faisoient la collection la plus précieuse et la plus intéressante de ce grand recueil demandoient d'autres soins, et déterminé à ne rien épargner, soit pour le travail, soit pour les frais de l'impression, il engagea un savant de premier ordre (Dom Bernard de Montfaucon), déjà connu par diverses éditions des Pères, plus célèbre encore par un ouvrage immense sur l'origine et les progrès de la littérature grecque, à publier la notice de ces manuscrits et à y marquer, suivant les règles de la paléographie, l'âge de chacun, à les confirmer par des échantillons gravés du caractère singulier dans lequel ils étoient quelquefois écrits, à en faire imprimer les pièces ou les fragments qui pourroient former des différences plus ou moins essentielles et à pousser l'exactitude au point d'avertir des moindres lacunes, afin que ceux qui se proposeroient de donner une nouvelle édition de quelque ancien auteur grec fussent aussi sûrement guidés par cette notice qu'ils auroient pu l'être par les manuscrits originaux qu'elle représentoit. Le fécond et laborieux académicien, sur qui il s'étoit reposé de

l'exécution de ce projet, le remplit avec un empressement qui donna bientôt en ce genre à la bibliothèque de Coislin ou de Séguier, car elle porte et mérite également les deux noms, le même avantage que la seule bibliothèque impériale avoit reçu des commentaires de Lambécius <sup>1</sup>.

Le Père de Montfaucon publia son commentaire en 1715, sous ce titre :

*Bibliotheca Coisliniana, olim Segueriana; sive manuscriptorum omnium græcorum quæ in ea continentur accurata descriptio, ubi operum singulorum notitia datur, ætas cujusque manuscripti indicatur, vetustiorum specimina exhibentur, aliæque multa annotantur quæ ad paleographiam græcam pertinent. Accedunt anecdota bene multa ex eadem bibliothecâ desumpta, cum interpretatione latinâ, studio et opera D. Bernardi de Montfaucon, presbyteri et monachi benedictini à congregatione S. Mauri (Parisiis, apud Lud. Guerin et Car. Robustel. 1715. In-4°).*

Ce volume est très-recherché. Quarante-deux opuscules grecs, jusqu'alors inédits, y sont insérés avec une traduction latine.

Indépendamment de cette grande collection de manuscrits qu'il avoit toujours laissée à Paris, comme au centre de la littérature, Henry de Coislin avoit encore à Metz, ajoute de Boze, une bibliothèque de dix à douze mille volumes, une autre dans son château de Frescati, et elles n'y restoient pas oisives.

Ils les exerçoit par lui-même, autant et plus qu'aucun de ceux à qui il y donnoit une libre entrée, et si ce n'étoit pas toujours par ce que nous appelons des ouvrages, des travaux particuliers, c'étoit au moins par ses lectures suivies et réglées qui sont les véritables compositions des personnes d'un certain estat. On sçait encore qu'il avoit mis dans chacun de ses séminaires un fonds de livres convenables; que d'ailleurs il en envoyoit tous les ans à divers curez de campagne, et qu'enfin, il en avoit dans sa principale bibliothèque un bon nombre de doubles ou de triples, pour estre plus facilement prêtés aux ecclésiastiques du diocèse, ou aux sçavants de la province, qui pouvoient en avoir besoin <sup>2</sup>.

Ce sont bien là les traits d'un véritable Mécène.

RENÉ KERVIER.

<sup>1</sup> *Mém. de l'Académie des Belles-Lettres*, IX, 250, 251. — <sup>2</sup> *Ibid.* 252.

(La fin à la prochaine livraison.)

# UN PORTRAIT DE MOLIÈRE

EN BRETAGNE \*\*

---

## LE DOCTEUR GRAZIAN BALOURD.

Son costume, son type ; — sa dégénérescence au XVIII<sup>e</sup> siècle ; — sa patrie ; — ses divers baptêmes. — Scène plaisante avec Arlequin. — La comédie d'*Il Candelaio* de *Giordano Bruno*. — *Gratiano Forbisono* dans *la Caccia*, et dans *Il Ritratto*. — La famille du Docteur. — Balordo frappé par Turi ; — le même, de 1680 à 1697, dans *Arlequin empereur dans la lune*, dans *le Banqueroutier*, etc. — Echantillon de sa science. — Epigramme de Millevoye. — Le docteur dans les emblèmes de Georgette de Montenay. — Adieux au lecteur.

Nous terminons par *le Docteur Grazian Balourd* ; il se présente à nous, sur le tableau de M. de la Pilorgerie, tout habillé de noir, avec une fraise blanché, portant un faux nez et un vrai poignard. Le second me semble bien méchant pour un docteur, on peut y voir trop aisément une allusion ; le premier est quelquefois utile, il remplace plus d'une fois le poignard dans la comédie humaine.

C'est un fort beau type que celui du Docteur, un des mieux trouvés de la Comédie italienne, où il figure tant dans la Comédie soutenue, c'est-à-dire régulière, écrite, *la commedia sostenuta*, que dans la comédie improvisée, *la commedia dell'Arte*. C'est un type vrai, gai, plaisant, flexible, d'une honnêteté relative pour un pareil théâtre ; et ce sont toutes ces qualités qui, lui ayant donné naissance de bonne heure, l'ont perpétué jusqu'à nos jours. — Qui n'a entendu ce chef-d'œuvre de Donizetti, *Don Pasquale* ? qui ne connaît le docteur Malatesta ? — Le docteur Malatesta n'est plus, il est vrai,

\* Voir la livraison d'août, pp. 125-139.



ce que fut le docteur de la Comédie italienne des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire un savant ridicule, un pédant, assaisonnant à tort et à travers tous ses discours de citations latines et de maximes aristotéliennes; il ne dit plus *perhercle!* il ne s'exprime plus dans le dialogue de Bologne. — Ce n'est plus comme les docteurs du théâtre français au dernier siècle, qu'un très-bénévole docteur, un homme doux et rangé, un père noble, qui sagement oublie de se servir de son latin dans la conversation courante; mais enfin le nom est demeuré, ainsi que l'ombre du type, et c'est déjà quelque chose.

M. Magnin, dans ses *Origines du Théâtre*, croit retrouver dans le vieux *Pappus*, de la Campanie, compagnon de Maccus-Polichinelle, aussi bien le type du Docteur que celui de Pantalon. C'est là, quoique bien ancienne, une généalogie qui n'a rien que de très-probable, mais les degrés intermédiaires paraissent, en tous cas, avoir bien disparu jusqu'au *Docteur Bolonais*, le grand, le vrai, l'illustre Docteur de la Comédie italienne. — Quelle cité plus que cette savante Bologne était plus digne de la remettre en lumière? Florence, peut-être, ou Padoue, et quelques autres villes encore auraient pu lutter pour cet honneur. On ne saurait se faire une idée de l'ardeur de science qui animait presque toutes les villes d'Italie au XV<sup>e</sup> siècle; c'est l'époque où l'on voyait des savants, faute d'argent, comme Philotié, jouer leur barbe et la perdre dans des paris sur la valeur d'une syllabe grecque. — Avons-nous des docteurs de cette taille, de ce sérieux aujourd'hui?

Ce nom, le Docteur, *il Dottore*, est si caractéristique que souvent, surtout au dernier siècle, où le type s'amointrit, le personnage remplissant ce rôle n'en portait pas d'autre. Mais souvent aussi, on l'individualisait davantage en ajoutant à ce titre de docteur un nom et un surnom particuliers. — Il semblerait peut-être qu'avec cette latitude, ce nom et surnom particuliers eussent pu beaucoup varier, mais ce serait mal se rendre compte du caractère de la Comédie italienne, chez qui l'intrigue, bien supérieure à l'esprit du détail et du dialogue, se diversifie à l'infini, tout en tournant toujours un peu dans le même cercle d'enlèvements, de déguisements, de quipro-

quos et de reconnaissances, mais qui tient à très-peu varier ses types, même dans leurs noms, et à en jouer comme un teneur de marionnettes joue de ses bonshommes de bois. Si donc nous y ajoutons *il dottore Siciliano*, que nous trouvons dans une pièce jouée vers 1600, par Francesco Andreini, acteur célèbre de la troupe des *Gelosi*, dont nous avons déjà parlé, nous ne rencontrons que deux noms et surnoms portés par le Docteur : ceux de *Gratiano Forbisono* et de *Gratiano Baloardo*. La première appellation est en usage à peu près constamment depuis le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, où le rôle était tenu par Lucco Burchiella, qui le joua à la salle du Petit-Bourbon, en face Saint-Germain-l'Auxerrois, et à Blois, pendant les États, jusqu'à la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, où le nom de *Gratiano*, Gratien, se maintient, comme c'était juste pour un si aimable personnage, mais où le surnom de Forbisono qui le complétait fait place à celui de *Baloardo*, Balourd, infirmité que le ciel ne condamne pas et qui n'est pas inalliable avec la grâce toute bonne du savant Docteur.

Un mot sur les deux surnoms peut être à propos. Les dictionnaires italiens nous donnent *Forbicia* (du latin *Forfex*), ciseaux, *forbicioni*, de gros ciseaux, et ils nous donnent aussi *forbici*, opiniâtre, entêté. — *Il dottore Forbisono* signifiait-il le docteur entêté, ou le docteur aux grands ciseaux, comme nous dirions, par exemple, le docteur au bistouri ou à la lancette, nous ne savons; un Italien de race le jugerait mieux que nous; chacune de ces désignations peut s'appliquer à un docteur. — Quant au surnom de *Baloardo*, dont le sens est moins discutable, nous surprendrons certainement plus d'un de nos lecteurs en lui apprenant que le mot de balourd est d'origine relativement très-récente dans notre langue. C'est ainsi que Richelet, dans son dictionnaire, édition de Genève, 1693, qui est une des premières, ne contient ni le mot de balourd, ni celui de balourdise. — Furetière, dans la première édition du sien, publiée en 1690, nous donne ceci seulement : « Balourde, adj. et subst. M. et F., qui est stupide et grossier; ce mot vient de l'italien *Balordo*, qui signifie la même chose. » — Ainsi, balourdise n'était même pas encore employé, et balourd était encore peu reçu, bien qu'on eût

déjà employé ce vocable sur le tableau de Molière et des Farceurs. — Il est même assez apparent que c'est du Docteur que le riche et si utile adjectif passa dans la langue française.

Et puisque nous grammatisons un instant, ajoutons même que cette traduction dans notre langue fut si tardive, et le sens véritable du mot si souvent ignoré de nos compatriotes, assez rétifs, on le sait, aux langues étrangères, qu'on traduisit plusieurs fois ce nom par *Baloard* et *Balouard*, et il existe même dans le curieux recueil de l'*Arlequiniana*, publié en 1694, et plusieurs fois réimprimé depuis, une scène très-amusante entre le Docteur et Arlequin, où ce dernier joue sur la terminaison de ce nom. — Quelques lignes seulement de cette scène :

ARLEQUIN *au Docteur.*

... Monsieur, sachez que je cherche un certain bro... deur... do... reur... trai... teur, traiteur en lard, justement. Ne connaissez-vous point, Monsieur, un traiteur en lard ?

LE DOCTEUR.

Non : j'en connais plusieurs, des traiteurs, mais ce ne sont pas des traiteurs en lard.

ARLEQUIN.

C'est un homme qui a étudié, un homme très-savant, qui sait lire et écrire.

LE DOCTEUR.

Un traiteur savant ! n'est-ce pas plutôt un docteur que vous demandez ?

ARLEQUIN.

Vous l'avez dit. C'est un docteur en lard que je cherche : n'en connaissez-vous point quelqu'un, Monsieur ?

LE DOCTEUR.

Je connais tous les docteurs de la ville : mais je n'en connais point de ce nom-là.

ARLEQUIN.

Il faut pourtant qu'il y en ait un.

LE DOCTEUR.

Docteur en lard ? vous voulez peut-être dire docteur Balouard ?

ARLEQUIN.

Vous y êtes, docteur Balouard : oui, ma foi, c'est tout droit celui que je demande. Je savais bien qu'il y avait du lard.

LE DOCTEUR.

Balouard, du lard. Et que lui voulez-vous, Monsieur ? C'est moi.

ARLEQUIN.

C'est vous, Monsieur le docteur Balouard ?

LE DOCTEUR.

Oui, Monsieur, pour vous rendre service.

Le nom, la patrie, le caractère du Docteur donnés, esquissons quelques traits de sa biographie, et montrons-le dans quelques-uns de ses rôles principaux. — A l'origine, ce noble personnage ne s'appelle point précisément le Docteur; l'Arioste et Giordano Bruno ne veulent point profaner ce nom; pour eux ce n'est que le Pédant. Arioste, dans l'une de ses cinq comédies *les Supposés*, nomme ce pédant *Cléandre*, c'est vers le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, et l'on pourrait déjà y étudier ce type dans les traductions qui en furent faites, en 1545, par Jacques Bourgeois, ou 1552 par J.-P. de Mesmes; mais ces volumes sont très-rare et nous ne les avons pas eus à notre disposition. — Giordano Bruno, ce libre penseur, né à Nole, en Campanie, qui périt brûlé à Rome, en 1600, nomme lui son pédant *Mamfurio*, dans sa pièce d'*il Candelaio, le Fabricant de Chandelles*, et dans cette pièce, dont nous avons déjà parlé au sujet de Polichinelle, il écrase ce pauvre Mamfurio avec une sorte de rage et de passion. — On sent que dans la pièce de Giordano, qui va devenir spinosiste et hégélien, spinosiste avant Spinoza, hégélien avant Hégel, cette chape de plomb de la maxime aristotélicienne a trop longtemps pesé, et qu'il veut s'en venger sur les instituteurs pédantesques auxquels il ne croit plus. C'est lui auquel Giordano fait recevoir les coups d'étrivières, que Molière transportera plus tard à Polichinelle, ainsi que nous l'avons dit. — Il a beau en appeler aux astres et à Jupiter.... per Jovem, par altitonantem, *vos sidera testor !*... il faut qu'il soit fouetté.

Mais quand le pédant passe docteur, quand *Mamfurio* devient *Forbisone*, je ne sais quel respect attaché à ce titre retient les auteurs, et, si le docteur est fouetté, ce n'est que des verges de la satire, et d'un rire quelque peu railleur, mais non méchant; — ce bon Docteur !

Sous le nom de *Gratiano Forbisonè*, où il figure dans la plupart des pièces de la *Commedia dell'arte*, publiées à Venise en 1611 par Flaminio Scala, chef des *Gelosi*, mais pièces toutes ou presque toutes ayant été jouées en France, nous le trouvons dans quelques scènes assez bonnes données ou analysées par M. Moland ; — l'ouverture de *la Chasse*, par exemple, *la Caccia*, est quelque chose de charmant. — A l'aube du jour, Pantalon est à sa fenêtre et sonne du cor pour donner le signal aux autres chasseurs. Gratiano, à sa fenêtre, lui répond par une fanfare, à laquelle d'autres se joignent bientôt de divers côtés. A peine Pantalon et le Docteur se sont-ils retirés pour aller revêtir leurs costumes de chasse, qu'Isabelle, fille de Pantalon, Flaminia, fille ou femme du Docteur, paraissent aux mêmes fenêtres et imploront le soleil pour hâter sa venue et l'arrivée, Isabelle d'Oratio, Flaminia de Flavio. Cependant les chasseurs, y compris le Docteur, paraissent bientôt, vêtus d'habits ridicules, traversent vivement la scène et s'éloignent en renouvelant leurs bruyantes fanfares, tandis que Flavio et Oratio accourent près de leurs belles *inamoratæ*, — toujours l'éternel sujet de la double chasse.

Nous regrettons, ne connaissant que cette scène, de ne pouvoir affirmer que Flaminia serait plutôt fille que femme du Docteur. Ce pauvre savant n'est pas toujours très-heureux en ménage, mais qui peut tout avoir ? C'est ainsi que, dans une autre pièce plus célèbre que *la Chasse*, *le Portrait*, *il Ritratto*, Flaminia, cette fois, bien certainement, la femme de Gratiano ne s'en est pas moins enamourée de Flavio, tandis qu'Isabelle, la femme de Pantalon, brûle d'une flamme défendue pour le brillant Oratio. — On serait naturellement tenté de plaindre au moins le Docteur, mais lui-même, hélas ! le scélérat, le libertin, courtise, ainsi que son ami Pantalon, la coquette comédienne Vittoria ; il se laisse même persuader, ce pauvre naïf, que Vittoria est amoureuse de lui, et il lui envoie des aiguères et des bassins d'argent.

Qu'elle soit sa fille ou sa femme, notons toutefois que *Flaminia* accompagne presque toujours le docteur dans toutes les pièces où

il parait. Son fils se nomme presque toujours *Flavio* ou *Cinthio*, sa fille *Ricciolina*, et c'est le plus souvent Arlequin qui veut bien lui servir de valet, avec la condition, par exemple, de pouvoir lui jouer plus d'un tour. Ce sont là du moins les conditions les plus habituelles de la maison du Docteur en France jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ; plus tard ces noms varient un peu davantage.

Le premier acteur de renom que nous rencontrons comme docteur *Gratiano Boloardo* est *Constantin Lolli*, de Bologne, comme le personnage qu'il représentait, et que nous avons déjà montré en 1654, un an après son arrivée en France, attaqué sur le Pont-Neuf par son camarade Turi jouant le rôle de Pantalon. Turi, du reste, s'il donna en cette occasion un coup traître, n'était point l'attaquant ; — *Boloardo*, nous dit Loret,

Boloardo, comédien,  
Lequel, encor qu'Italien,  
N'est qu'un auteur mélancolique,  
L'autre jour en place publique  
Vivement attaquer osa  
Le Pantalon Bisognoza  
Qui pour repousser l'incartade,  
Mit soudain la main à l'espade.

Cette expression d'auteur mélancolique s'applique à Lolli au sujet de la faiblesse qu'il avait de vouloir composer des comédies dans lesquelles il brillait moins que comme acteur ; — l'une d'elles est intitulée *le Gentilhomme campagnard*. — Lolli jouait encore en 1662. C'était alors, nous croyons l'avoir dit, à l'hôtel de Bourgogne, où la troupe italienne alternait avec la troupe française depuis 1660 qu'elle avait quitté l'hôtel du Petit-Bourbon en face le Louvre. — Il est donc difficile d'admettre qu'un autre Lolli ait pu servir de prototype pour le Docteur dans le tableau de la Comédie française.

En 1675, *Giovanni Gherardi*, de son nom de guerre *Floutin*, jouait le Docteur, — et la chance voulut pour lui qu'il pût le représenter dans d'excellents rôles. — En 1668, en effet, pour la première fois, les Italiens avaient commencé à introduire du fran-

çais dans leurs pièces ; d'abord des chansons y parurent, puis des scènes entières, et bientôt, à la grande joie du public, l'italien tout entier disparut chassé par le français. — Voici ensuite qu'en 1680, la troupe française de l'Hôtel de Bourgogne est réunie à celle de la rue Guénégaud pour former peu après, comme nous l'avons vu, la véritable origine de la Comédie française. — Et voici encore que, mattres alors exclusifs de la salle de l'Hôtel de Bourgogne, qu'ils garderont jusqu'en 1697 et reprendront à leur retour, en 1716, pour ne plus la quitter jusqu'à la Révolution, les Italiens ont la bonne fortune de rencontrer une série d'excellents auteurs : Noland de Fatouville, Regnard, Dufresny, Palaprat, Lenoble, Boisfranc, Mongin, Delosme de Monchesnay, qui leur font des pièces excellentes, où l'intrigue italienne se mêle à l'excellent supplément de l'esprit gaulois et de la gaieté française ; — car l'Italien, ainsi que l'observe Stendhal dans des réflexions pleines de finesse (voir ses lettres sur Hayon), que nous regrettons de ne pouvoir donner ici, l'Italien est sensible et passionné, il est rarement gai.

Nous n'aurions ici que l'embarras du choix pour montrer le docteur Balouard. On le verrait, par exemple, soit dans *Arlequin-Esopé* de Boursault (pièce représentée en janvier 1690), où, difforme comme le célèbre fabuliste, il veut épouser sa charmante fille Colombine, que la célèbre courtisane Rodope, venue à résipiscence, aide à rompre cette union ; — soit dans *Arlequin empereur dans la lune*, par Fatouville, où il est tout surpris d'apprendre que l'empereur de ce pays a demandé des nouvelles de Monsieur le docteur Grazian Balouard et d'Isabelle, sa fille, le docteur Balouard, « un homme de mérite qui a étudié, qui sait la rhétorique, la philosophie, l'orthographe », et non moins étonné, d'après les renseignements authentiques — rapportés par Arlequin, que tout se passe dans notre satellite absolument « comme ici » ; ce sont dans ce pays-là par exemple les femmes « qui manient tout l'argent et qui font toute la dépense, les maris n'ont d'autre soin que de faire payer les revenus et réparer les maisons » ; — « tout comme ici », dit Colombine ; — soit encore dans le *Banqueroutier de Fatouville*

(joué en 1697), où la comédie des entreprises et des actionnaires des Robert Macaire et des Bertrand, telle que nous l'avons vue trop souvent jouée de nos jours, est déjà créée tout d'une pièce, sans qu'il y manque rien. On peut en lire quelques excellentes scènes citées par M. Moland. — Une idée seulement du sujet : le banquier Persillet commence à être mal dans ses affaires ; il lui faudrait un petit million ou douze cent mille livres pour tenter de se relever, mais à qui les emprunter ? — Heureusement que le notaire la Ressource (Arlequin) s'est trouvé là tout à point, et c'est sous ses auspices que *le Docteur*, Pierrot et Scaramouche, vêtus de manteaux noirs qui leur traînent jusqu'à terre et portant de grands crêpes à leurs chapeaux, viennent supplier Persillet de daigner accepter leur argent en leur en faisant l'intérêt « au denier de vingt-cinq ». — Rien de comique et de bien saisi comme les feintes résistances du vieux renard Persillet. — Quant à l'intérêt, il le leur ferait aussi bien au denier trente si on le lui demandait ; pour ce qu'il compte leur en verser, la différence serait nulle pour lui. — L'argent reçu, il s'enquiert d'Arlequin pourquoi « ces messieurs-là sont en grand deuil ». — « C'est, lui répond le drôle, qu'ils portent leur argent en terre ».

Que de charmantes scènes ainsi perdues dans nos vieux et trop oubliés répertoires !

Un seul fragment de scène encore, et nous prenons presque congé du Docteur. — M. Moland nous dit que chacun de ses mots est une « délicieuse ânerie ». Ce point de vue ne nous paraît pas tout à fait exact. — Le Docteur est un pédant, il est souvent, c'est le comique du rôle, lourd, emphatique, fatigant de citations, mais sa science est incontestable. — S'en trouverait-il, par exemple, parmi nos meilleurs lettrés actuels de l'Université, beaucoup pour juger comme lui d'un trait une partie des principaux poètes, orateurs et littérateurs ? « Vous demandez, dit-il à Arlequin, vous demandez au docteur Balouard, qui sait tout, s'il sait quelque chose ! — Quant à l'éloquence, Démosthènes n'est pas plus vigoureux que moi, Cicéron n'est pas plus persuadant, Socrate n'est pas plus agréable, Démétrius n'est pas



plus doux, Platon n'est pas plus abondant, Quintilien n'est pas plus instructif; quand je fais des vers, je suis mystérieux comme Homère, élevé comme Virgile, délicat comme Anacréon, furieux comme l'Arioste, moral comme Horace, magnifique en paroles comme Stace, naïf comme Orphée, naturel comme Aristophane, tragique comme Sénèque, poli comme Térence, charmant comme Sophocle, piquant comme Martial, aisé comme Ovide, badin comme Catulle, amoureux comme Propertius, passionné comme Tibulle. »

Il sait encore, le docteur Balouard, qui sait tout, « que Tacite est un politique décisif; que Tite-Live est diffus et judicieux; Thucydide sec, Quinte-Curce poli et sincère, Salluste majestueux, Xénophon simple et naturel, Polybe moral; Diodore savant, Hérodote fabuleux, Denis d'Halicarnasse profond, Appian plagiaire, Dion Cassius sans discernement, Procope peu exact, Arrian copiste, Agathias peu fidèle. »

Assurément, il n'y a pas beaucoup d'ânes qui en sachent autant; mais on peut s'être rempli de toutes ces choses, et mériter du moins l'épithète qui termine une presque excellente, quoique assez peu connue, épigramme de Millevoye :

Je sais l'hébreu, le latin et le grec;  
 Je sais l'arabe et la langue d'usbek;  
 Je sais l'algèbre ainsi que feu Delambre;  
 Je sais le droit comme la double chambre.  
 Physicien, je sais, et mot pour mot,  
 Que tels effets viennent de telles causes.  
 — Homme érudit, qui savez tant de choses,  
 Sachez de plus que vous êtes un sot!

On pourrait ajouter un bavard, et il m'y faut, quant à moi, songer, pour ne demeurer qu'un causeur. J'en demeure donc à peu près là, et supprime l'histoire du Docteur au Théâtre français, son histoire sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne au XVIII<sup>e</sup> siècle, et son histoire sur les théâtres des Foires Saint-Germain et Saint-Laurent. — Cette dernière surtout aurait pu nous fournir le sujet de bien charmants et bien amusants chapitres; nous en avons préparé

les matériaux, ils nous ont plu à recueillir, ils nous ont instruit, peut-être un jour nous serviront-ils, mais à l'épigramme de Millevoye, à laquelle il nous faut songer, ne fût-ce que pour chercher où diable la nécessité de la rime avait fait découvrir, à l'aimable auteur de *la Chute des feuilles*, *la langue d'usbek*; nous avons encore à joindre comme second avertissement celle de la « Docte, Éloquente et Noble Damesse Georgette de Montenay, de la maison de la grande reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mère de notre roy Henry », en son livre d'Armoiries, contenant... cent emblèmes chrétiens.

Pour avoir leu longuement l'écriture,  
L'homme souvent en vain se glorifie,  
Car science enfle; et qui n'a que lecture,  
N'a pour cela l'esprit qui vivifie...

Au-dessus de ces vers dont « l'esprit qui vivifie » est meilleur que le moule, se voit admirablement gravé, par notre illustre maître lorrain Pierre Woeriot, un gros, très-gros docteur; sur son chef est un bonnet, — se figure-t-on un docteur sans bonnet? — à sa ceinture sont suspendus stylet, encrier, tous les ustensiles de son grimoire, et des deux mains il tient ouvert un énorme volume. Au-dessus, dans le champ de la gravure, on lit : *SCIENTIA INFLAT.* — On le voit, ce type du Docteur, s'il fut, on n'en saurait disconvenir, recueilli sur notre théâtre de la scène italienne, était du moins à l'avance bien connu et bien jugé dans notre pays : *Scientia inflat.*

C'est un mot terrible, et qu'il faut toujours avoir devant les yeux pour, quand on traite pour ainsi dire avec le public, et qu'il daigne vous lire et vous écouter, ne pas abuser de sa complaisance, et lui demander même, comme nous le faisons en achevant cette étude, excuse, si nous l'avons retenu trop longtemps.

Le Bon DE WISMES.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

HAGIOGRAPHIE DU DIOCÈSE D'AMIENS, par M. l'abbé Corblet, historiographe de ce diocèse, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, etc., etc. — Paris, Dumoulin ; Amiens, Provost-Allo, 1868-1874, 5 in-8° de 630 p., 600, 592, 710, 350. — Prix : 36 fr.

Entre tous les travaux hagiographiques récemment publiés en France, il n'en est point, si je ne me trompe, qui, pour l'étendue et le sérieux des recherches, tant dans les sources manuscrites que dans les livres imprimés, puisse soutenir le parallèle avec l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*. Cet ouvrage est un véritable monument d'érudition, élevé à la gloire d'un de nos plus beaux diocèses de France. M. l'abbé Corblet, le savant directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, bien que déjà connu avantageusement par beaucoup d'écrits hagiographiques, archéologiques, etc., n'a pas cependant employé moins de douze années à recueillir les matériaux d'un travail de cette importance, à en coordonner les parties<sup>1</sup> ; mais il sera toujours vrai qu'on n'élève pas un monument en un jour et sans dépenses.

Le plan adopté par l'auteur diffère notablement de celui que l'on suit presque toujours dans des écrits de cette nature. Ainsi, le côté biographique n'absorbe plus ici comme d'habitude les neuf dixièmes de l'ouvrage. Il n'en occupe guère que la moitié. L'autre partie est consacrée à la gloire posthume des personnages dont a parlé l'auteur : miracles, culte, images, reliques, etc., etc. C'est une innovation que je me garderai de blâmer. De la sorte, il est vrai, l'ouvrage de M. l'abbé Corblet perd un peu du caractère de livre de piété et d'édification pour rentrer dans la classe des livres de science et d'érudition ; mais l'auteur, il nous le déclare lui-même, ne s'est pas proposé un autre but<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Introduction, p. XXI.

<sup>2</sup> Introduction, p. LIII.

Quelques lecteurs seront peut-être moins conciliants, relativement à une seconde innovation, qu'ils remarqueront dans l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*.

Je veux parler de l'*ordre alphabétique*, suivi par M. Corblet, pour le classement de ses articles.

Cette méthode sent trop le dictionnaire. Jusqu'à présent on avait suivi l'ordre plus liturgique du calendrier, ou l'ordre plus historique des siècles et des années. C'est là d'ailleurs un léger défaut, qui n'enlève rien au mérite incontestable du livre, dont je rends compte. Je croirai avoir suffisamment fait connaître ce mérite, si je présente au lecteur une courte analyse, volume par volume, de l'ouvrage lui-même. Et d'abord, il comprend deux parties bien distinctes.

Première partie : Hagiographie proprement dite des Saints revendiqués par le diocèse d'Amiens, comme lui appartenant à raison de leur naissance, de leur vie ou de leur mort.

Seconde partie : Notice sur un grand nombre d'autres Saints, qui, sans appartenir aux mêmes titres à ce diocèse, y ont cependant été honorés d'un culte religieux.

La première partie réclame à elle seule, comme il était juste, les trois premiers volumes dans leur entier, plus une partie notable du quatrième. Elle se trouve à son tour subdivisée de la manière suivante :

Le tome I (A-E, p. 1-620) renferme vingt-trois articles. Plusieurs d'entre eux, ceux des saints Adelard, Alcuin, Anchaire, et des saintes Austreberte et Colette, sont très-détaillés, et ne manquent pas d'importance, même au point de vue simplement historique.

Le tome second (F et G, p. 1-600) ne se compose que de dix-neuf articles, mais celui de saint Firmin, apôtre d'Amiens (p. 31-189) est enrichi d'une dissertation en bonne forme, sur l'apostolicité des églises des Gaules.

Les principaux articles du tome troisième (H-N, p. 1-592), sont consacrés à saint Honoré, à saint Josse, prince breton, à saint Paschase Radbert et à saint Salve.

Le nombre total des articles contenus dans ce volume s'élève à trente et un.

Enfin, les cent quatorze premières pages du tome quatrième ont pour objet de faire connaître la vie sainte et la gloire posthume de saint Vaast et de quatre autres saints, qui n'avaient pu trouver place dans le volume précédent. C'est ainsi que se trouve complétée la première partie de l'ouvrage du savant chanoine d'Amiens.

La seconde partie, à laquelle notre auteur donne le titre modeste d'Appendice (p. 124-696), renferme, comme je viens de le dire, un grand nombre de notices, toujours par ordre alphabétique, sur tous les saints qui, sans appartenir, à proprement parler, au diocèse d'Amiens, y ont cependant été l'objet d'un culte religieux, plus ou moins étendu.

Dans cette seconde partie, le côté biographique est, à bon droit, laissé de côté; mais, en revanche, les renseignements liturgiques et iconographiques sont abondants et puisés aux sources les plus variées, ce qui dénote en notre auteur une lecture immense. J'indique principalement comme offrant un véritable intérêt, pour quiconque s'occupe d'études liturgiques ou iconographiques, les articles de saint Étienne, p. 246; de saint Jacques le Majeur, p. 325; de saint Jean-Baptiste, p. 329-354; de sainte Julienne de Liège, détails sur les hommages rendus au Saint-Sacrement dans le diocèse d'Amiens, p. 375; la sainte Vierge, ses pèlerinages, confréries, etc., p. 439; saint Martin, p. 501; saint Pierre, p. 561; saint Thomas de Cantorbéry, p. 623; saint Vincent de Paul, etc., etc., p. 665.

Un cinquième et dernier volume ne tardera pas à paraître et renfermera les tables de tout l'ouvrage.

Mais les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ne me pardonneraient pas de terminer ce compte rendu bien imparfait sans leur faire connaître les noms des saints bretons, qui figurent dans l'importante collection de M. l'abbé Corblet.

En voici la liste : 1° Saint Josse, ermite en Ponthieu (t. 3, p. 83-141). Il y a des choses intéressantes et neuves, surtout en ce qui touche le culte de cet admirable saint. Les hagiographes futurs de

la Bretagne auront beaucoup à y puiser ; — 2° saint Arnor, t. 4, p. 158 ; — 3° saint Conocain, évêque de Quimper, t. 4, p. 218 ; — 4° saint Corentin, évêque de Quimper, p. 220 ; — 5° saint Ethbin, moine de Taurac (Dol), p. 244 ; — 6° saint Gudwal, évêque de Saint-Malo, p. 309 ; — 7° saint Guingalois ou Walois, abbé de Landevennech, p. 688 ; — 8° saint Hervé, exorciste. Est-ce le nôtre ? p. 314 ; — 9° saint Ingenoc, abbé de Bergues-le-Vinoc, p. 323 ; — 10° saint Malo, évêque, p. 426 ; — 11° saint Méen, abbé, p. 331 ; — 12° saint Samson, évêque de Dol, p. 603 ; — 13° saint Vincent Ferrier, p. 663 ; — 14° saint Vinoc, abbé, p. 692.

Il serait inutile d'ajouter que quelques erreurs ont échappé çà et là à l'attention de M. l'abbé Corblet. Il est impossible qu'il en arrive autrement dans un ouvrage d'aussi longue haleine. L'auteur lui-même en a relevé un certain nombre (t. 4, p. 697 et suiv.). On pourrait en glaner quelques autres après lui. Je signalerai seulement celle où il voit deux personnages différents dans le maréchal de Cossé-Brissac (un Cossé et un Brissac) <sup>4</sup>.

En résumé, l'ouvrage dont M. l'abbé Corblet vient d'enrichir notre littérature est du plus haut intérêt au point de vue de l'érudition, et nul hagiographe français ne pourra se dispenser à l'avenir de le consulter et de lui faire de nombreux emprunts.

#### D. FR. PLAINE, bénédictin de Ligugé.

<sup>4</sup> T. 3, p. 81. On peut voir dans le P. Anselme (t. V, p. 320 et suiv.) que Cossé est le premier nom de cette famille; Brissac est venu s'y adjoindre postérieurement comme second titre nobiliaire et n'en-a jamais été distrait depuis.

# CHRONIQUE

---

## I

### Monseigneur l'Évêque de Nantes aux tombeaux des saints Apôtres.

Monseigneur l'Évêque de Nantes vient de faire, du 20 septembre au 21 octobre, sa visite aux tombeaux des Saints Apôtres, dans des conditions à la fois si remarquables, si honorables pour lui et pour la Bretagne, si intéressantes à tous égards, que nous ne saurions mieux faire que de donner place ici aux lettres que, pendant le séjour de Sa Grandeur à Rome, M. l'abbé Durassier, son secrétaire-général, et M. l'abbé Fournier, secrétaire de l'Évêché, ont adressées à MM. les vicaires-généraux et que la *Semaine religieuse de Nantes* a eu la bonne fortune de publier immédiatement.

L. DE K.

« I. — Nous voici enfin arrivés à la Terre promise. Monseigneur a fait son entrée dans la Ville Éternelle, portant dans sa pensée et dans son cœur le diocèse de Nantes, et invitant ses heureux compagnons de voyage à saluer du fond de l'âme, et en union avec lui, le roc sur lequel est bâtie la sainte Église : *Petra autem erat Christus*. Avec quelle joie nous nous sommes acquittés de ce devoir !

» Nous nous sommes rendus à Saint-Pierre. La première pensée de notre vénérable et pieux Évêque a été d'aller s'agenouiller devant l'autel de la Confession. J'avais le bonheur d'être près de lui en cet instant solennel ; je fus saisi de l'émotion la plus profonde en l'entendant réciter, avec l'accent de sa foi si ardente, le *Credo* catholique. Je suivais, de la voix et du cœur, chacune des paroles qui tombaient des lèvres de notre Pasteur bien-aimé. L'Église de Nantes était bien là, renouvelant encore l'affirmation de ses sublimes croyances, répétant le Symbole immortel qu'elle chantait dimanche dernier, avec tant d'ardeur, sous les voûtes de notre Cathédrale.

» Monseigneur est d'une santé parfaite. Quel délicieux voyage nous avons fait ! Que de merveilles à voir et à raconter !

» Sa Sainteté nous fait dire qu'elle recevra notre Évêque dès demain. M. l'abbé Durassier vous écrira après notre audience au Vatican. »

« II. — *Rome, 25 septembre.* — Nous sortons du Vatican. Dès ce soir, à 6 heures 1/2, à l'heure où il donne ses audiences de faveur et les plus intimes, le Souverain-Pontife a reçu Monseigneur, et nous ensuite. L'audience accordée à Sa Grandeur a duré ving-cinq minutes. Nous suivions, impatients et joyeux, dans la grande salle des réceptions, les mouvements de la pendule, dont la lenteur retardait notre bonheur en prolongeant celui de notre Évêque. Pie IX a comblé le bien-aimé Prélat des témoignages de sa paternelle tendresse. Vous devinez avec quels élans du cœur Monseigneur a répondu à de si hautes et si douces prévenances, lui qui, à toutes les heures de sa vie, s'est montré le défenseur intrépide des prérogatives du Successeur infaillible de saint Pierre. Son grand amour, son profond et filial dévouement à Pie IX, augmentaient encore la vivacité des sentiments de son âme. Vous le verrez bientôt, et vous l'entendrez parler de cette audience.

» Vers sept heures, le Pape a sonné, et nous sommes entrés, chargés du Denier de Saint-Pierre, du *Compte rendu diocésain*, des volumes et des adresses que diverses personnes offraient au Souverain-Pontife. Un instant après, nous étions aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, baisant tendrement la main qu'il nous présentait avec une radieuse bonté.

» Qui pourrait dire la douce et profonde émotion dont mon âme débordait en ce moment ! Quelle joie de contempler la sereine et ravissante figure de Pie IX ! d'entendre sa douce voix ! Pourtant, je ne sais quelle tristesse se mêlait à cette joie indicible : je pensais à l'Allemagne, à la Suisse, au Brésil, à l'Espagne, même à la France, mais surtout à l'Italie, dont les hideux séides souillent de leur présence la Ville Éternelle, à tous les persécuteurs officiels ou obscurs de l'Église et de son Chef. Puis la personne auguste de Pie IX disparaissait à mes regards : je ne voyais plus que le Pontife suprême, le Successeur de Pierre, tout resplendissant des rayons de l'infailible et divine lumière dont le Saint-Esprit le pénètre, protégé et guidé par les saints Apôtres ; et mon cœur chantait, avec tous les splendides monuments de Rome, avec notre catholique diocèse, avec l'Église entière : *Tu es Petrus !... Credo in Unam, Sanctam, Catholicam et Apostolicam Ecclesiam !*

» Je priai sans retard le Souverain-Pontife de daigner agréer les hommages de piété filiale et de dévouement que tant de personnes m'avaient demandé de déposer à ses pieds ; je sollicitai pour ma famille, mes amis, les œuvres dont je m'occupe, la bénédiction apostolique. M. l'abbé Fournier adressa la même prière au Pape, qui nous bénit avec tendresse ; et, sur son invitation, nous nous relevâmes.

» Je présentai alors à Monseigneur, qui la remit à Sa Sainteté, la riche offrande du diocèse de Nantes. Pie IX sourit, remercia et appela la bénédiction du ciel sur tous les généreux donateurs. La bourse élégante qui



renfermait nos *cent dix mille francs* attira son attention : — « C'est beau, bien beau », dit-il. — Puis, apercevant ses armoiries près de celles de notre évêque, il ajouta : — « Voilà la provenance, et voilà le but. » — Ses yeux se fixèrent aussi d'une manière toute particulière sur la magnifique et gracieuse reliure du *Compte rendu diocésain*.

» Sa Sainteté reçut ensuite tour à tour les adresses du clergé et des cercles catholiques d'ouvriers, les œuvres de M<sup>lle</sup> Gabrielle d'Éthampes, celles de M. l'abbé Gaborit, plusieurs lettres et diverses offrandes <sup>1</sup>.

» Enfin, Monseigneur présenta à Pie IX le charmant et poétique ouvrage de M. Émile Grimaud, *Petits Drames vendéens* <sup>2</sup>, et lui demanda la permission de lire en sa présence le remarquable sonnet qui sert de dédicace. Le Prélat, fortement ému, y mit toute son âme. — « C'est bien ! c'est bien ! » dit le Pape. Vivent les Bretons ! vivent les Vendéens ! » — « Je vous remercie de ce souhait, Très-Saint Père, reprit Monseigneur ; la Bretagne et la Vendée sont sœurs : elles vous aiment toutes les deux sans mesure ! »

» Le Souverain-Pontife voulut écrire quelques mots au bas d'une supplique adressée par un vaillant chrétien d'Ancenis. — « Pauvre vieux Pape ! » dit-il en s'asseyant. — « Oh ! Très-Saint Père, répliqua Monseigneur, vous êtes toujours jeune et plein de santé ; *renovatur ut aquila juvenus tua* ! Nous avons l'espérance, et même la certitude, de vous voir contempler le triomphe de l'Église et de la France ! » — Le Saint-Père a levé vers le ciel ses yeux, où brillait un éclair de joie mêlée de tristesse ; puis un doux sourire a paru sur son noble et beau visage : il pria pour l'Église et pour la France, et je ne sais quel reflet de surnaturelle espérance illuminait son regard.

» Nous avons reçu, avec Monseigneur, une dernière et surabondante bénédiction. L'abbé Fournier et moi, nous avons furtivement baisé la mule du Pape ; puis, après Sa Grandeur, nous avons de nouveau posé nos lèvres sur la main vénérée du Vicaire de Jésus-Christ, et nous nous sommes retirés.

» Nous sommes montés ensuite chez le cardinal Antonelli, qui s'est montré plein de cordialité et fort gracieux pour Monseigneur, très-bienveillant pour nous. Nous avons terminé notre soirée par une visite au cardinal de Rouen, M<sup>sr</sup> de Bonnechose, et à M. de Corcelles, à l'ambassade.

» Qu'il fait bon ici ! Combien nous pensons à vous et nous prions pour vous ! »

<sup>1</sup> Nous savons que M<sup>sr</sup> Fournier a aussi présenté au Saint-Père un exemplaire des comptes rendus extraits du *Bulletin* de notre Société archéologique sur les fouilles exécutées en 1873 à l'église Saint-Donatien ; comptes rendus signés par les quatre auteurs, MM. l'abbé Cahour, L. Petit, René Kerviler et docteur Anizon.

<sup>2</sup> Voir l'annonce de cet ouvrage au *Bulletin bibliographique*.

## « A Notre Très-Saint-Père Pie IX.

» SONNET

» Lu à Sa Sainteté par Monseigneur, dans l'audience du 25 septembre.

- » Je les mets à Vos pieds, ô Père de nos âmes,  
Ces chants dont les héros, obscurs ou glorieux,  
Sont dignes d'obtenir un regard de Vos yeux :  
Comme Vous ils brûlaient des plus chrétiennes flammes.
- » Ce sont des paysans, des vieillards et des femmes,  
Qui souffraient comme Vous pour mériter les cieux,  
Et comme Vous trouvaient un goût délicieux  
Au calice de fiel qu'offrent des mains infâmes.
- » Ainsi que Votre nom promis aux saints autels,  
Les noms des Vendéens resteront immortels :  
D'eux et de Vous il sort des exemples sublimes.
- » Martyrs de la Justice et de la Vérité,  
Vous passez, méprisant et la terre et ses crimes :  
Ne vous reste-t-il pas l'heureuse éternité !

» ÉMILE GRINAUD. »

« Ce matin nous sommes allés, avec Monseigneur, dire la sainte messe à la Confession de saint Pierre. Je ne vous dis pas avec quels accents nous avons répété notre *Credo* ! En ce lieu on ne sait que redire : *Credo Ecclesiam* !

» Ce même jour, à midi, nous nous trouvions dans la salle du Consistoire ; près de Monseigneur se tenaient MM. Ernoul, Chesnelong et Caron, députés à l'Assemblée nationale ; MM. Guimard, curé de Nort ; Leray, curé de Port-Saint-Père ; Véry, curé de Petit-Mars ; les autres ecclésiastiques du diocèse de Nantes, M. A. Dubois, et une quarantaine d'autres personnes. Le Saint-Père est entré dans la salle, accompagné de Son Eminence le cardinal Martinelli et de plusieurs prélats de sa cour.

» M<sup>r</sup> Fournier, prenant aussitôt la parole, a dit à Pie IX : « Très-Saint-Père, j'ai le bonheur de présenter à Votre Sainteté des représentants de mon diocèse, des curés pleins de zèle, qui dirigent avec toute la sagesse sacerdotale de grandes paroisses, et de pieux laïques, animés comme eux de foi en Dieu et d'amour pour la Sainte Eglise et pour son Chef bien-aimé. »

» Le Saint-Père répondit, en français, à ces quelques mots de Sa Grandeur, par les paroles les plus bienveillantes. Puis Sa Sainteté donna une de ses bénédictions les plus affectueuses à cette France qu'il aime tant, et qu'il voyait là représentée par trois de ses honorables députés ; à

Monseigneur notre Evêque, à tout son clergé, au diocèse de Nantes et à toutes les âmes pieuses et dévouées à Pie IX qu'il possède en si grand nombre.

» Lorsque l'audience fut terminée, un des Prélats de la cour s'avança vers Monseigneur et l'invita à accompagner le Souverain-Pontife dans sa promenade ; il m'adressa gracieusement l'invitation de me joindre à mon évêque ; je vous assure que je ne me le suis pas fait dire deux fois.

» Le cardinal Martinelli prit place à la droite du Saint-Père, Monseigneur marchait à sa gauche : nos trois députés, le baron Visconti, quelques nobles romains, plusieurs prélats et votre serviteur, aussi fier qu'heureux, formaient le cortège.

» Le Pape était gai, souriant ; il traversa les galeries, montant et descendant sans peine et sans appui, disant une parole bienveillante à l'un et à l'autre ; puis, arrivé à la limite de l'une des galeries de l'incomparable bibliothèque du Vatican, il prit un siège et invita son escorte à s'asseoir. Alors la conversation s'engagea, et devint bientôt animée. Chacun y prenait part, avec une aisance toute familière, tant est grande et encourageante la ravissante bonté de Pie IX.

« Très-Saint-Père, dit Monseigneur de Nantes, vous avez sous les yeux » une petite partie de votre grande armée. Les uns combattent avec » l'épée ; les autres, comme ces braves députés, luttent par la parole ; » d'autres vous servent dans de hautes positions sociales ; tous ont pour » votre personne vénérée le même cœur vaillant et dévoué. »

» Puis, s'adressant au baron Visconti, homme d'un esprit si charmant, âme si dévouée à Pie IX et à l'Eglise, Sa Grandeur ajouta : « Je vous » estime bien heureux, M. le baron, d'avoir souvent le bonheur dont nous » jouissons aujourd'hui. » — « Et moi, reprit le baron, j'estime aussi le » Pape vraiment heureux d'avoir en ce moment près de lui un Prélat qui » sait si bien manier la parole et dire les choses les plus aimables. »

« Fort bien ! dit Pie IX, fort bien ! Dans cette petite partie de ma » grande armée, comme vous dites, Monseigneur, je ne vois que de braves » officiers ! »

» Le temps s'écoulait trop vite ; l'heure avançait. Le Souverain-Pontife se leva, la promenade toucha bientôt à sa fin, nous reçûmes une gracieuse bénédiction, et nous nous retirâmes, ravis de l'incomparable bonté, de la radieuse sérénité, et, qu'on le sache bien, de l'étonnante santé du chef de l'Eglise. »

On écrit du Vatican, le 8 octobre, au *Journal de Florence* :

« Mardi dernier, le Saint-Père a décoré M<sup>r</sup> Fournier du titre de Comte romain, et le même jour, il l'a élevé à la dignité d'Assistant au trône pontifical.

» Hier, M<sup>r</sup> Fournier a été reçu de nouveau en audience particulière par le Saint-Père. C'était l'audience de congé de Sa Grandeur, et Pie IX a voulu montrer encore une fois son affection toute paternelle à M<sup>r</sup> Fournier. Le Saint-Père a adressé à Sa Grandeur plusieurs questions sur les fervents chrétiens du diocèse de Nantes, sur leur activité pour faire le bien et sur leur ingénieuse industrie dans l'accomplissement des bonnes œuvres. S'adressant ensuite à Monseigneur, le Saint-Père lui dit du ton le plus aimable : « Il paraît que l'on aime beaucoup le Pape dans le diocèse de Nantes. » — Oui, Saint-Père, dit Monseigneur; on pourrait même dire que mes diocésains ont un véritable culte pour Votre Sainteté. » Le cœur de Pie IX fut sensiblement touché d'un si grand esprit de foi, et ne put s'empêcher d'exprimer à Sa Grandeur toute son admiration pour le dévouement de la Bretagne envers le Saint-Siège et le Vicaire de Jésus-Christ.

» Monseigneur allait demander la bénédiction apostolique pour se retirer lorsque le Saint-Père lui dit avec le ton le plus paternel : « Mais je crois ne vous avoir donné aucun souvenir ? — Non, Saint-Père, dit Monseigneur, je n'ai pas encore eu le bonheur de recevoir un souvenir de Votre main. » Le Saint-Père ouvrant aussitôt un tiroir de sa commode, y prit un magnifique médaillon en or qu'il donna comme souvenir à Monseigneur. Le médaillon représente d'un côté l'effigie de Pie IX, et de l'autre côté l'intérieur de la basilique de Santa-Maria in Trastevere, avec les nouvelles réparations achevées dans ces derniers temps.

» Confus d'une si grande bienveillance du Souverain-Pontife, Monseigneur en exprima toute sa reconnaissance : après quoi il demanda, avec toute la ferveur de sa foi de Breton et surtout avec tout le cœur d'un évêque zélé qui ne désire rien tant que le salut des âmes confiées à sa sollicitude pastorale, la faveur de la bénédiction apostolique pour lui, pour son clergé si dévoué à la Chaire de Pierre et pour tous les fidèles de son diocèse, si affectionnés et si pleins de sollicitude pour Rome et pour le Vicaire de Jésus-Christ.

» Ce fut avec la plus grande expansion que le Saint-Père accorda la bénédiction qui lui était demandée; puis Monseigneur se retira, fortifié encore par cette bénédiction apostolique qu'il va répandre sur toutes ses ouailles, afin de ranimer de plus en plus leur ferveur dans la foi catholique, leur zèle pour la gloire de Dieu et leur amour pour le bien-aimé Pontife. »

Le mardi, 21 octobre, M<sup>r</sup> Fournier est rentré à Nantes, au milieu des démonstrations les plus touchantes de la joie de ses diocésains.

---

## II

**Les Peintures décoratives de Paul Baudry.**

Paul Baudry! voilà plus d'un mois que toute la presse parisienne parle de ses peintures du nouvel Opéra; voilà plus d'un mois que dans le monde des arts il n'est question que du gigantesque et splendide travail de notre premier peintre, né Vendéen, mais bien Français par le cœur et par le talent.

Pour les lecteurs de la *Revue*, le nom de Paul Baudry est depuis longtemps populaire, car des premiers nous avons salué ce nom, alors que se levait l'aurore brillante de sa carrière; dès l'apparition de ce tableau de la *Mort de Vitellius*, qu'il peignit à dix-neuf ans, et qui valut au jeune artiste, à l'unanimité des suffrages du public et du jury, le second grand prix de Rome.

Tout aussi bien que d'autres, nous pourrions ici faire la biographie de notre peintre, depuis son enfance, ses débuts à l'école des Beaux-Arts, son séjour à l'Académie de France, et ses travaux à dater de son retour de Rome jusqu'à sa nomination de membre de l'Institut; mais ce n'est pas l'heure, Dieu merci, d'étudier la vie de l'homme et de l'artiste. Disons seulement que maintes légendes, reproduites par divers journaux, sont de pures fantaisies; donnons un démenti formel à l'anecdote de l'emprunt de la pièce de cent sous, et parlons des peintures décoratives du nouvel Opéra.

*Peintures décoratives exécutées pour le foyer de l'Opéra*, tel est le titre d'une notice explicative de l'œuvre de Paul Baudry, notice avec portrait, rédigée par M. About et qui se vend au profit de l'Association des artistes <sup>1</sup>.

Le choix d'un tel rédacteur ne doit pas nous surprendre, car l'intimité du peintre et de l'homme de lettres date de leur toute jeunesse, alors qu'ils étaient pensionnaires des écoles de Rome et d'Athènes et qu'ils se rencontrèrent à Pompéi, dans un cabaret, fermé depuis dix-huit cents ans, pour cause d'éruption <sup>2</sup>.

Du reste, comme l'artiste, il était de rigueur d'être nourri des traditions antiques pour décrire avec soin l'ensemble et les détails des peintures de l'Opéra, et nous oserons même dire que, pour bien comprendre le sens complet de l'œuvre colossale de notre peintre, le visiteur de son exposition doit être doublé d'un érudit; sans cela comment se reconnaître dans cette immense mêlée de tous les dieux et demi-dieux de l'Olympe, auxquels il faut ajouter le rendez-vous général de

<sup>1</sup> Paris, rue de Bondy, 63.

<sup>2</sup> Salon de 1867, par M. About.

tous les plus gracieux génies, de tout ce qui divinise la Poésie, la Danse et la Musique.

Le livret de M. About, interprète fidèle de la pensée du peintre, sert donc de fil conducteur dans ce long et difficile examen. Aussi transcrivons-nous l'introduction de ce livret :

« Le programme offert au décorateur embrasse tous les arts, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Tous sont de son domaine; mais il ne doit point oublier qu'il habite un théâtre, et spécialement un théâtre de musique.

» Son esprit s'élève d'abord vers les sources divines de l'art; il va droit au Parnasse, et, dans une vaste composition, il réunit autour d'Apollon les Grâces, les Muses et jusqu'aux demi-dieux de la Musique moderne.

» Pour compléter l'expression de sa pensée, il oppose au Parnasse une autre toile d'égale grandeur où les poètes de l'antiquité se groupent autour d'Homère, avec les peintres et les sculpteurs qu'ils ont inspirés, les types héroïques qu'ils ont immortalisés, et les hommes primitifs qu'ils ont civilisés.

» La Musique plane sur tout l'ensemble de la décoration. Dans le plafond central, où l'on a symbolisé l'union de la *Mélodie* et de l'*Harmonie*, entre la *Poésie* et la *Gloire*, l'idée dramatique apparaît dans deux plafonds secondaires, dont l'un figure la *Tragédie* et l'autre la *Comédie*.

» La conception du peintre se développe et se précise dans dix grandes compositions, qui tournent autour des voussures et qui expriment les caractères et les effets de la Musique et de la Danse: — La Musique triomphe de la Douleur; elle calme la folie dans le tableau de *David charmant Saül*. Elle a raison de la mort elle-même, dans le drame d'*Orphée et d'Eurydice*. L'art naïf des bergers vit dans une scène inspirée des idylles de Théocrite et des églogues de Virgile. Dans l'*Assaut*, la Musique guerrière conduit les hommes à la victoire. Le *Rêve de sainte Cécile* représente l'art sacré, qui a forcé depuis un certain temps les portes du théâtre. Ce sujet s'imposait à l'artiste; mais, condamné, pour ainsi dire, à peindre une sainte chrétienne dans un lieu profane, il a pensé qu'il serait de bon goût de lui fermer les yeux. Un esprit élevé, grave et quelque peu mélancolique, ne pouvait guère interpréter la Danse à la pleine satisfaction des abonnés de l'orchestre. Le peintre a représenté la *Danse virile des Corybantes* et des *Curètes* autour du berceau de Jupiter; la *Danse échevelée des Ménades* autour du cadavre d'Orphée, et la *Danse fatale, meurtrière, impie, de Salomé* devant Hérode. Le triomphe de la Beauté, but suprême et dernière fin de tous les arts, est figuré par le *Jugement de Pâris*. Enfin, la supériorité de l'art idéal sur

le réalisme grossier éclate dans l'antique symbole d'*Apollon vainqueur de Marsyas*.

» Les intervalles de ces compositions sont occupés par huit grandes figures détachées, dont chacune représente une Muse. Les filles de Jupiter et de Mnémosyne sont là chez elles; elles nous font les honneurs de la maison. Le peintre ne pouvait en placer plus de huit; il a éliminé Polymnie, la plus philosophe de toutes.

» Il lui restait à remplir dix médaillons au-dessus des portes; il y a mis dix groupes d'enfants, de stature héroïque, qui représentent la musique instrumentale des peuples anciens et modernes. Cette série débute par le sistre de Pharaon pour finir au clairon de nos soldats. »

Cette description sommaire donne suffisamment l'idée de toute la décoration, et nous nous en tiendrons là, car les bornes de cette chronique ne nous permettent pas une analyse de trente-trois toiles, ou de cinq cents mètres carrés de peinture qui composent l'ensemble de l'œuvre. Il en sera de même de notre compte rendu, qui ne peut qu'embrasser le caractère général de ce gigantesque travail. Ce travail, le plus important qu'ait jamais fait peintre français, nous l'avons vu naître, il y a bientôt dix ans, alors que s'ébauchaient les premières toiles, dans l'ancien atelier de Gros, cour du Retiro; et déjà, comme les quelques amis du peintre qui avaient la bonne fortune de voir établir le point de départ de cette œuvre colossale, nous ne mîmes jamais en doute le grand succès qu'elle obtiendrait. Ce succès même a dépassé tout ce que nous en attendions; car, si quelques-uns portent l'artiste aux nues, d'autres aiguissent à son adresse les dards les plus aigus de leur critique; mais tous sont obligés de convenir qu'ils ont devant eux les productions d'un peintre de haute lignée. « Je ne vois aucun artiste, dans l'école contemporaine, qui aurait pu produire une œuvre pareille, nous écrivait un habile confrère de Baudry, et, chose inappréciable, notre ancien camarade est resté personnel, tout en s'inspirant des plus grands maîtres de la Renaissance. »

Ah! l'originalité, prise dans le sens le plus heureux de ce mot, n'est-ce pas le don du ciel par excellence, le don que doivent surtout envier le poète et l'artiste? Mais sur ce point Paul Baudry n'a rien à désirer: ses premiers tableaux se firent remarquer par un éclat tout particulier et par une justesse de ton d'une fine et brillante harmonie. Ses qualités natives grandirent, particulièrement en Italie, lorsqu'il eut étudié les chefs-d'œuvre de Venise, de Parme et de Rome; et, sans tomber dans une servile imitation, tout en restant bien lui, nous retrouvons dans sa grande œuvre de l'Opéra les influences de Paul Véronèse et du Corrège, comme l'ordonnance et la mise en scène de la composition rappellent les grandes traditions de Raphaël et de Michel-Ange. Certes, il n'est permis qu'aux hommes forts d'interpréter d'une façon si remarquable les vieux maîtres

et de marcher de si près sur leurs traces. Aussi n'est-ce pas sans un grand étonnement que nous avons lu, dans l'*Univers* du 24 septembre, l'article de M. Louis Veillot, sur les *Peintures pour l'Opéra*, article où le spirituel écrivain fait un usage malheureux de son esprit, pour juger l'œuvre magistrale de notre artiste. Comment, quand tout le monde convient que les décorations du foyer du nouvel Opéra composent un travail des plus importants de l'art français, M. Louis Veillot vient traiter tant de mérite avec un dédain superbe !... « Nous voulions dire un mot de ces peintures, écrit-il, le temps nous manque, et ce n'est pas beaucoup la peine de le regretter ou de le prendre. »

Travaillez donc dix ans, les dix plus belles années de votre vie, faites acte du plus rare désintéressement pour accomplir une œuvre dont l'amour-propre national doit être fier à bon droit, et l'on viendra publier que ce labeur immense ne vaut pas seulement la peine qu'on s'en occupe !... En vérité, n'a-t on pas le droit de demander si l'auteur de telles paroles ne jalouse pas le bruit qui se fait autour du nom de l'artiste ou ne recherche pas l'attention du public par l'étrangeté de son jugement ? Aussi, il nous est doux de rappeler ici les paroles de Sainte-Beuve à Gustave Planche : « Tout peut se dire, toutes les opinions sincères ont le droit de sortir et » de s'exprimer, mais le ton de ce critique est d'une fatuité vraiment » ineffable. » Ah ! combien est préférable l'appréciation de M. Claudius Lavergne, qui traite les questions d'art dans le même journal, et qui célèbre le succès de l'œuvre de Paul Baudry, en des termes qui nous paraissent une réplique heureuse au rédacteur en chef de l'*Univers* : « L'ensemble de ce travail est digne d'appréciations élogieuses, même de » la part de ceux qui n'ont pas d'encens pour les Muses et ne doivent » aucun sacrifice aux dieux du Parnasse. » (*Univers*, 2 octobre 1874).

Ce dernier mot nous ramène au sujet le plus important de la composition : « C'est une des plus brillantes toiles de l'œuvre immense de Paul Baudry, me disait un fin connaisseur, et qui se soutient, même dans le voisinage du Parnasse de Raphaël. » — Puis, viennent les plafonds, qui *plafonnent*, et cette difficulté ; vaincue avec succès, n'est pas commune de nos jours, car Ingres lui-même l'a plus d'une fois éludée. Mais, ici, comme tout se meut et s'élançe dans un vigoureux mouvement ascensionnel, et de quelle audace ne fallait-il pas être doué pour oser attaquer de pareils groupes ! Hommes et chevaux, Dieux et génies, tout fuit, se mêle et se perd dans les nues, comme la pensée dans l'infini.

Parmi ces grandes pages de l'histoire de la Musique et de la Danse, nous citerons, comme obtenant la presque unanimité des louanges des amateurs et des artistes, la *Musique champêtre*, composition d'un charme tout virgilien ; la *Musique guerrière*, pleine de fougue et d'entraînement, et la *Musique sacrée*, personnifiée par le rêve de sainte Cécile, qui se



distingue, parmi toutes ces toiles d'un mérite si soutenu, comme la plus suave de toutes les peintures du jeune maître.

Dédaignant les mièvreries du pinceau, les délicatesses de la touche, qui font surtout le succès de certains peintres à la mode, Paul Baudry comprend et pratique la peinture avec toute l'ampleur des fresques les plus monumentales de la Renaissance. La décoration du foyer de l'Opéra, où s'étale le nu sans éveiller les sens, n'est pas simplement une ornementation pompeuse, mais, mieux encore, l'œuvre d'un penseur et d'un érudit, qui place sous les yeux de la foule et d'une manière parlante toute l'histoire mythologique de l'art musical. Parmi ces grandes pages qui, en remontant à la fable, nous ramènent avec charme aux souvenirs de notre enfance, à ces premières impressions ineffables; parmi ces compositions d'un ordre si varié et d'un mérite si soutenu, se détache, comme la plus suave, *le Rêve de sainte Cécile*. Et cependant, encore ici, M. Louis Veuillot, qui a fait à notre peintre les honneurs d'un *premier-Paris*, se révolte et crie à l'anathème; il oppose à la sainte Cécile du peintre l'ouvrage de Dom Guéranger, abbé de Solesmes, et dont il fait, en passant, une petite réclame de librairie pour la maison Didot. Eh quoi! dit M. Veuillot, mettre sainte Cécile au rang des musiciens d'opéra, ou comme compositeur, ou comme exécutant! Puis, se complaisant dans une dissertation théologique, M. Veuillot nous prouve que sainte Cécile a été donnée pour patronne aux musiciens parce qu'elle avait dédaigné l'art de la musique.

Voilà, ce nous semble, un raisonnement qui pourra nous égayer à notre tour. Oui, M. Claudius Lavergne a eu raison de défendre les droits de l'art et d'apaiser « les scrupules de ceux qui blâment l'auteur d'avoir puisé dans la Bible et dans l'Évangile ce que la mythologie ne pouvait lui donner. » Cependant il blâme aussi l'artiste d'avoir introduit sainte Cécile à l'Opéra, quand nous avons d'autres exemples de ces libertés d'artistes. Peut-on oublier que bon nombre d'ouvrages des plus grands maîtres placés dans la décoration des églises, présentent des sujets qui, religieusement parlant, n'ont que faire en ces lieux, et dont la présence devrait scandaliser des personnes qui auraient plus que M. Veuillot le droit de se formaliser. Pour n'en citer qu'un exemple, prenons Saint-Pierre, de Rome. Au mausolée de Paul III, placé derrière l'autel majeur de la basilique, cette célèbre figure d'une vertu cardinale, drapée après coup, doit surprendre bien autrement que la sainte Cécile à l'Opéra. Et les Sybilles qui accompagnent les prophètes dans la décoration des voûtes de la chapelle Sixtine! et, enfin, le vieux nautonier *Caron*, qui apparaît au premier plan de la célèbre fresque du jugement dernier, ne fournissent-ils pas des précédents qui autorisaient le jeune maître à placer la patronne de nos sociétés philharmoniques dans l'ensemble de la décoration du nouvel Opéra? Formulons une proposition: Y a-t-il plus d'inconvenance à placer

des sujets religieux à l'Opéra que des sujets profanes dans les églises ? Et nous dirons à notre tour : Il ne suffit pas de parler peinture avec une certaine apparence d'autorité, il faut d'abord la comprendre. Nous nous associons donc sans crainte aux nombreux éloges qui ont été faits sur le *Rêve de sainte Cécile*, où notre Paul Baudry, se montre d'une supériorité hors ligne.

Dans les médaillons, qui contiennent des groupes d'adolescents tenant des instruments familiers aux pays qu'ils personnifient, il s'en trouve plusieurs d'un sentiment tout corrézien. Enfin, les Muses ne sont pas des figures banales, de ces sortes de pastiches des statues antiques, comme on les reproduit ordinairement ; ce sont de belles et puissantes personnalités, prises sur nature, agencées dans des attitudes pleines de caractère, vêtues de draperies pleines de noble élégance. Ces Muses vous rendent la profonde impression des grandes figures de la Sixtine de Michel-Ange.

L'œuvre entière est traitée largement. La couleur en est fraîche, blonde, harmonieuse comme la fresque, et rappelle le coloris si brillant du Véronèse. Quelques bleus détonent par-ci, par-là ; mais nous croyons que l'auteur les a voulus ; et d'ailleurs, nous nous souvenons de ces bleus qui, dans certaines œuvres des vieux maîtres, se sont conservés avec toute leur fraîcheur primitive et ne sont pas d'inutiles accents.

L'exécution de ce travail immense est décorative, c'est-à-dire, simple, large, à grands plans ; ce qui n'est pas compris par tout le monde, même par certains publicistes qui se mêlent de parler d'art, raisonnent sur de prétendues incorrections de dessin, sur des dissonnances de tons, et prétendent, avec une suffisance merveilleuse, que « toute cette belle représentation ne produira qu'une heure d'amusement. » Pour se prononcer sur une œuvre aussi magistrale, des connaissances techniques sont indispensables. Ces peintures ne sont pas à la portée de tous les passants du quai Voltaire, et nous oserons dire que ce n'est point précisément pour la foule ni pour le premier venu que Paul Baudry a fait son exposition, mais pour les vrais appréciateurs. Et, du reste, l'on ne pourra se prononcer, sur l'effet définitif et voulu de ces décorations, que lorsqu'elles seront mises au lieu et place pour lesquels elles ont été faites. A ce moment-là, le coloris, d'une part, les audacieux raccourcis, de l'autre, seront plus ou moins justifiés ; mais, à cette heure, ce qui reste bien acquis, bien indiscutable, c'est que la France possède une œuvre que l'Europe doit nous envier et que, dans la phalange de nos hommes illustres, nous comptons un artiste de plus.

X. Y. Z.

## BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CAMPAGNE (LA), LA PÊCHE ET LES BAINS, ou stances aux dames; par un habitant. In-16, 62 p. — Saint-Malo, imp. Renault..... 1 fr.

CORPORATION (LA) DES APOTHECAIRES DE NANTES, AVANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION, par M. Louis Prevel, architecte. In-8°, 134 p. — Nantes, imp. V<sup>o</sup> Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*).

FAMILLE (LA) DES GRIBOUILLE, OU LE PAYSAN VENGE. Comédie en trois actes, composée pour un cercle catholique d'ouvriers, par l'abbé du Tressay. In-12, 72 p. — Luçon, imp. Bideaux.

HEURE (L') DU RÊVE. — *Tableaux et pensées. Les Fées. Récits. La Curée.* — Poésies, par Eugène Orioux. In-18 jésus, 260 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Morel et Douillard frères, lib.; Paris, Aug. Aubry, rue Séguier, 18..... 3 fr.

LIBRES (LES) LIBRES-PENSEURS DE L'ÉCOLE MATÉRIALISTE; par M. Eugène Lambert. In-8°, 8 p. — Nantes, imp. v<sup>o</sup> Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.)

MARY-ELLEN. Souvenir des bains de mer de Saint-Malo; par O. Pradère. In-18 jésus, 214 p. — Brest, imp. Lefournier aîné; Paris, libr. Mallet. Prix..... 2 fr.

NOUVEAU RECUEIL DE CANTIQUES, A L'USAGE DES RÉUNIONS DES SAINTES FAMILLES DE NANTES. Petit in-12, 47 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

OBSERVATIONS SUR L'OPUSCULE INTITULÉ : *Paimpol et ses environs*; par un instituteur du canton de Paimpol. In-16, 16 p. — Tréguier, imp. Le Flem.

ÉILLET (L') ROSE. Comédie en un acte et en vers; par M<sup>me</sup> Auguste Penquer. In-8°, 38 p. — Brest, imp. Lefournier aîné; Paris, librairie Lemerre..... 1 fr.

PETITS DRAMES VENDÉENS. *Poèmes et sonnets*; par Emile Grimaud. In-18 jésus, 180 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, passage Choiseul, 27..... 3 fr.

SCULPTURES LAPIDAIRES ET SIGNES GRAVÉS DES DOLMENS DANS LE MORBIHAN; par M. le docteur de Closmadeuc, président de la Société polynathique du Morbihan. In-8°, 80 p. et 17 pl. — Vannes, imp. de Lamarzelle.

TOURISTE ET PÈLERIN. Chartres, Auray, le Morbihan, Lourdes, la Garde, la Salette, les Pyrénées, les Alpes, Paray-le-Monial; par Gabriel de Beugny d'Hagerue. In-12, 196 p. — Lille et Paris, lib. Lefort.

TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE THÉORIQUE ET PRATIQUE, contenant toutes les opérations ordinaires du calcul, le système métrique, les fractions, etc., enrichi de 2,500 exercices. 4<sup>e</sup> édition, revue par un professeur de l'Université. In-12, 312 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

LES

## DERNIÈRES EXPÉDITIONS AU POLE NORD \*

---

L'homme et la nature. — Expédition de Hayes. — Par où aborder le pôle ? — Projets anglais, allemand et français. — Les dernières tentatives. — Le pôle, sa flore et son climat à l'époque paléontologique.

Le douloureux problème de la destinée de Franklin et de ses équipages était résolu ; le passage du nord-ouest était enfin trouvé, après trois siècles de tentatives ; la carte des régions boréales s'était enrichie de nombreuses découvertes.

Tout cela ne pouvait suffire à l'insatiable curiosité humaine. Un problème résolu en fait surgir dix autres. Un mystère dévoilé fait place à un mystère nouveau qui réclame, à son tour, sa solution.

Et il en sera ainsi jusqu'à la fin. Dans la noble soif qui le sollicite invinciblement vers l'inconnu, l'homme ne se repose d'une recherche qu'en en poursuivant une nouvelle. Condamné à conquérir les vérités une à une, inquiet et jamais satisfait, il élargit sans cesse le champ de ses conquêtes, qui sans cesse s'étend plus large devant lui. Il peinera, il suera à la tâche, il mourra ; loin d'être ralentie, son ardeur ne fait que s'en accroître. Il sent d'instinct que le livre de la création lui a été livré pour qu'il le déchiffre lettre par lettre.

\* L'article que l'on va lire est un chapitre inédit de l'édition nouvelle du *Pôle et l'Equateur*, de notre excellent collaborateur M. Lucien Dubois, édition que prépare M. Lecoffre et qui paraîtra sous peu de jours. La première (1863) ne se composait que d'un volume ; celle-ci — considérablement augmentée et mise au courant des plus récentes découvertes — en aura deux, et nous ne saurions trop les recommander à nos lecteurs, car c'est un « livre, comme nous l'avons dit à sa première apparition, animé partout du souffle élevé d'une science profondément chrétienne. » Nous l'examinerons, du reste, avec tout le soin qu'il mérite. (*Note de la Rédaction.*)

Punition ou récompense, cette tâche est la sienne, et, depuis tant de siècles qu'il y travaille, elle est loin d'être achevée ! Le sera-t-elle jamais ? Parviendra-t-il à soulever le dernier voile ? Et quand il aura, s'il y parvient jamais, découvert et catalogué tous les faits du monde physique, ne restera-t-il pas encore l'insoluble problème du *comment* et du *pourquoi*, devant lequel sa raison devra toujours s'incliner, et dont l'Auteur de toutes choses s'est réservé le secret ?...

Pour nous borner à cet atome cosmique que l'homme habite, les deux extrémités et le milieu lui sont encore inconnus, également protégés contre ses audaces par l'excès contraire de leurs climats. Chose singulière ! la carte du globe terrestre est, dans l'état actuel de nos connaissances, beaucoup moins complète que celle que les astronomes ont pu dresser de la lune, ou du moins de la face qu'elle nous montre. Les quatre-vingt-dix mille lieues qui nous séparent de notre satellite, l'œil les franchit en un instant, explorant sans difficulté, grâce au télescope, montagnes et vallées, d'un pôle à l'autre ; tandis que les quelques degrés de latitude qui s'étendent du *Cap Indépendance* au pôle terrestre, ne seront peut-être jamais franchis.

Depuis la mémorable expédition de Kane, plusieurs tentatives ont été faites, sur divers points, pour pénétrer dans la problématique Mer libre, mais toujours en vain.

La plus remarquable de ces entreprises a été celle du docteur américain Hayes, ancien compagnon de Kane et son ami, qui, dans l'espérance de compléter les découvertes accomplies sous la direction de son compatriote, n'a pas craint d'affronter de nouvelles fatigues et les périls dont il avait pris si largement sa part en 1853.

Le 16 juillet 1868, le schooner *United-States*, de 133 tonneaux, monté par quatorze hommes d'équipage, sortait du port de Boston. Le 12 août suivant, on atteignit Uppernavick, où l'on embarquait six Esquimaux et un équipage de chiens. Après quoi, les vaillants

argonautes polaires s'enfonçaient hardiment dans les profondeurs de la mer de Baffin, puis du détroit de Smith. S'ils ne devaient pas plus que leurs devanciers conquérir l'insaisissable Toison-d'Or arctique, ils allaient du moins ajouter à leurs découvertes et appuyer d'arguments nouveaux l'existence contestée d'une mer libre.

Nous ne raconterons pas en détail cette expédition, qui, suivant la voie déjà frayée par l'*Advance*, en 1853, vit se reproduire à peu près les mêmes émouvantes péripéties : lutte contre les courants contraires, rencontre de *packs* flottants, d'*ice-bergs* monstrueux, dont quelques-uns longs et larges de 1,200 mètres, hauts de 300 pieds au-dessus de l'eau...

On hiverna par 78° 17' environ, dans un havre que Hayes appela *Port Foulke*, et que le vaillant petit navire n'atteignit pas sans risquer plus d'une fois de sombrer.

La rencontre de nombreux troupeaux de daims dans les ravins de l'intérieur dénoterait, au sein de ces régions désolées, plus de ressources qu'on ne le supposerait pour l'entretien de la vie animale. Un observatoire fut établi pour étudier l'amplitude des oscillations du pendule, ainsi que les déclinaisons et inclinaisons magnétiques. On explora sur une étendue de 70 milles et à une altitude de 1,500 mètres, une immense *mer de glace* qui paraît confiner, vers le nord, au *Glacier de Humboldt*, et dont l'accroissement fut reconnu n'être pas moindre de *trente mètres* par jour !

Toutefois, le but principal de l'expédition était autre : pousser les explorations aussi loin que possible vers le nord. Le 16 mars 1861, Hayes part en traîneau. Au prix de difficultés et de fatigues excessives, il franchit, à travers les blocs raboteux des glaces amoncelées, cette succession de détroits appelés *Détroit de Smith*, *Bassin de Kane* et *Canal Kennedy*. Puis, longeant la *Terre de Grinnell*, qui fait face à la côte groënlandaise, il s'élève jusqu'en vue d'un cap lointain qui, là-bas, vers le pôle, domine de sa tête chenue le paysage désolé. Ce promontoire, jusque-là la borne la plus reculée du monde connu, reçut le nom de *Cap de l'Union*. Sa latitude est estimée par Hayes de 82° 30'. C'était la plus septentrionale qui eût été encore observée.

De même que Kane, Hayes dut, à son vif regret, rétrograder sans avoir pu franchir les sept degrés et demi qui le séparaient du pôle.

Le 3 juin, il ralliait son navire, après une course de 1,600 milles, accomplie avec le plus admirable courage. Forcé, vu l'état d'épuisement, tant de son équipage que de ses ressources, de remettre à la voile pour les Etats-Unis; il s'en revint avec l'espérance, non réalisée jusqu'ici, qu'une troisième tentative lui permettrait enfin de se confier aux flots mystérieux de cette Mer libre, dont l'existence lui paraissait plus certaine que jamais.

Après l'expédition, en partie infructueuse, du docteur Hayes, la question du pôle nord sommeilla pendant quelques années. En 1865, le capitaine Sherard Osborne la réveille, dans une communication faite à la Société géographique de Londres.

Dans une chaleureuse harangue, le vaillant marin, l'un des héros de la navigation polaire, rappelle que, de 1818 à 1854, l'Angleterre n'a perdu que deux vaisseaux et leurs équipages, dans quarante-deux expéditions successives par mer; que 40,000 milles ont été, en outre, parcourus à pied, par terre, à la recherche de Franklin, sans accident grave; qu'au prix de ces pertes, assurément douloureuses, mais relativement faibles, des résultats de premier ordre ont été obtenus: carte des régions arctiques créée; découverte du pôle magnétique nord, point central autour duquel tourne l'aiguille aimantée sur une moitié de notre hémisphère; constatation de la loi présidant aux cours des deux grands fleuves qui sillonnent en sens contraires l'Atlantique nord, le *Gulf-Stream* et l'*Ice-Stream*, le courant chaud équatorial et le courant froid polaire; sans parler d'une foule d'autres observations de toute nature.

Reste à découvrir le pôle lui-même, à s'élever au sommet de cette échelle des latitudes, dont sept degrés restent encore à franchir; à explorer enfin ce pourtour du dôme arctique encore en blanc sur nos cartes, et dont l'étendue n'est pas évaluée par Osborne à moins de 1,131,000 milles carrés.

Mais comment aborder ce point extrême? Par quel côté monter à l'assaut de cette forteresse polaire, jusqu'ici inaccessible?

Deux routes, suivant le capitaine anglais, s'ouvrent devant l'assaillant : celle du Spitzberg et celle du Groënland. L'une et l'autre ont leurs avantages et leurs inconvénients. Si le Spitzberg offre, à l'est et à l'ouest de son archipel, un vaste chemin vers le pôle, ce chemin est obstrué de formidables banquises; en outre, le cap Hakluyt, pointe extrême de la grande île du groupe, est à 600 milles environ du pôle, et il ne paraît pas exister plus au nord aucune terre pouvant servir de station d'hivernage ou d'approvisionnement.

La voie du détroit de Smith, suivie par Kané et Hayes, me paraît, concluait le capitaine Osborne, devoir être préférée, les terres s'élevant, de ce côté, à plus de 100 milles plus près du pôle que le Spitzberg.

Cette communication fut l'objet d'un débat aussi animé qu'intéressant, auquel prirent part tous les vétérans de la navigation arctique. L'ardent Mac-Clintock s'offrit sur le champ pour commander l'expédition qui serait envoyée. Elle ne devait pas partir, la prudente réserve de l'Amirauté s'étant jusqu'ici refusée à la réalisation du projet.

Toutefois, la voie des mers du Spitzberg, combattue par Osborne, allait trouver un ardent champion dans M. Augustus Petermann.

Le savant géographe de Gotha objecte tout d'abord le plus grand éloignement du canal de Smith (de Londres au pôle la distance est, par cette voie, de 4,000 milles nautiques, tandis que, par le Spitzberg, elle n'est que de 2,400). Outre cet avantage, le chemin des mers du Spitzberg est beaucoup plus large, plus accessible aux navires; quelques navigateurs se sont élevés par là jusqu'à 500 milles du pôle. Tous les ans, le 80<sup>e</sup> parallèle est libre de glace dans ces parages, tandis que les vaisseaux de Kane et de Hayes ont pu à peine dépasser le 78<sup>e</sup> <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le négociant russe Charoston, qui a passé au Spitzberg *trente-neuf* hivers et y a séjourné quinze années consécutives, déclare que la côte reste libre de glaces pendant quatre et cinq mois chaque année, et qu'il a pu, quatre fois sur six, faire le tour de l'archipel.



Le canal de Smith n'en resta pas moins la voie préférée des navigateurs anglais en même temps que des Américains. Il y eut dès lors la route *anglaise* et la route *allemande*.

Une troisième route allait être proposée, la route *française*, par le grand Océan et le détroit de Behring; voie nouvelle, la moins explorée et celle peut-être qui offre le plus de chances de succès.

Qui ne connaît le nom de l'auteur de ce troisième projet? Qui n'a entendu M. Gustave Lambert, son ardent et infatigable propagateur, le développer avec la chaleureuse et persuasive conviction d'un apôtre? — La collecte du missionnaire de la science avait été abondante; le *Boréal* attendait dans le port du Havre le complément des ressources nécessaires et la formation de son équipage, se préparant à doubler les deux Amériques et à remonter jusqu'à la mer de Behring, pour essayer, à son tour, de forcer l'entrée, si obstinément fermée, du pôle, — quand tout à coup éclata la funeste guerre de 1870. Gustave Lambert n'hésite pas un instant: l'ancien élève de l'École polytechnique s'engage comme simple soldat... A la dernière bataille sous Paris, une balle prussienne faisait un martyr du patriotisme de celui qui aurait pu être le *découvreur* du pôle...

Espérons, pour l'honneur de notre pays, que le projet n'est pas mort avec son auteur, et que quelque vaillant marin français prendra à cœur de le faire revivre et d'en poursuivre la réalisation.

La tentative mérite d'autant plus d'être encouragée que certains faits sont venus apporter de sérieux arguments en faveur de la possibilité de sa réussite.

Dans le cours de l'été de 1867, le 14 août, un baleinier américain, le capitaine Long, que la pêche avait attiré jusque dans ces hauts parages, découvrit, au nord-ouest du détroit de Behring, par 70° 46' de latitude et 178° 30' de longitude est, une grande terre, qui lui parut de loin couverte de végétation, et qu'il croit habitée<sup>4</sup>. Le temps était clair et beau, de nombreux troupeaux de morses et de phoques s'ébattaient sur les glaces brisées du rivage, où s'aper-

<sup>4</sup> On conjecture que cette terre n'est autre que l'île aperçue déjà en 1843 par le *Herald* et le *Plover*, et qui figure sur nos cartes sous le nom de ces deux bâtiments.

cevait aussi beaucoup de bois flotté, charrié là, sans doute, par le courant polaire, qui l'avait emprunté aux grands fleuves sibériens, lesquels l'avaient eux-mêmes apporté de l'intérieur de l'Asie.

Du cap Nord au cap Chelagskoï, le capitaine Long trouva presque partout la mer libre de glaces. A 40 milles au nord de ce dernier promontoire, le plus septentrional des deux, on n'apercevait, du haut du grand mât du *Nile*, aucune glace à l'horizon. Le hardi baleinier se trouvait à peu près dans les mêmes parages où quarante-six ans auparavant, en 1821, l'officier russe Wrangell, s'aventurant sur les glaces qui ceignent la côte sibérienne, vit se dérouler devant lui une vaste étendue d'eau, déjà libre au mois de mars <sup>1</sup>. Wrangell cherchait une terre, dont les naturels du littoral avaient depuis longtemps signalé l'existence. Cette terre, vainement cherchée par le voyageur russe, est vraisemblablement celle que le baleinier américain devait découvrir près d'un demi-siècle plus tard. Aussi, le capitaine Long a-t-il fort justement appelé la nouvelle île *Terre de Wrangell*.

Jusqu'où s'étend cette île vers le nord ? Quelle en est l'étendue ? Cette mer libre, vue par Wrangell et Long, offrirait-elle, vers le pôle, une voie plus ouverte, moins encombrée que celles de l'est, vainement essayées jusqu'ici ? Malgré son désir d'éclaircir ces questions, le commandant du *Nile* dut renoncer à pénétrer plus loin et regagner le Pacifique, son navire n'étant ni aménagé ni approvisionné en vue d'une aussi longue et chanceuse navigation.

Un fait curieux, plus d'une fois observé, permet de regretter que le capitaine Long n'ait pu poursuivre son intéressante campagne.

Des baleines, harponnées dans notre mer du Nord, ont été capturées peu après aux environs du détroit de Behring, portant encore au flanc le harpon poinçonné à sa date et au nom de son propriétaire, suivant l'usage des baleiniers. Or, on sait que les baleines ne

<sup>1</sup> Cette mer libre, vue par Wrangell, est restée célèbre sous le nom de *Polynia* ou mieux *Polyna*, mot russe qui signifie ouverture, trou dans la glace. (V. *Année géographique*, 1868, par M. de Vivien Saint-Martin.)

peuvent rester sous l'eau plus d'un quart d'heure à une demi-heure sans venir respirer à la surface. Comment ces cétacés pourraient-ils dès lors contourner toute l'Asie septentrionale sous une voûte glacée continue ? Leur si rapide traversée de nos mers européennes dans la mer polaire de Behring, n'est-elle pas une preuve évidente d'une libre communication des unes à l'autre ? De même, nous l'avons vu plus haut, la présence dans les parages de Behring de baleines harponnées dans la mer de Baffin, avait fait pressentir l'existence du passage américain du nord-ouest. Trouver le passage asiatique du nord-est, tel est le nouveau problème.

Problème nouveau, avons-nous dit, très-vieux en réalité, puisqu'il ne date pas de moins de deux cents ans !

Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en effet, pendant que les Anglais Chancellor, Frobisher, Davis, cherchaient le chemin des Indes par le nord de l'Amérique, les Hollandais entreprirent de le trouver par le nord de l'Asie. En 1594, 1595 et 1596, trois expéditions furent successivement envoyées dans cette direction, sous la conduite du pilote Barentz. La dernière est restée célèbre. Après avoir découvert l'île *Bearen* ou *des Ours*, vu le Spitzberg (*Montagnes aiguës*), dont le pourtour fut entièrement doublé jusqu'au 80<sup>e</sup> parallèle nord, puis prolongé, plus au sud, la côte occidentale de la Nouvelle-Zemble, — Barentz dut abandonner son vaisseau, pris dans les glaces, à l'extrémité nord de la plus grande île de ce groupe. Après un hiver des plus rudes, les Hollandais, au prix de fatigues inouïes et à l'aide d'une chaloupe et d'un canot, parvinrent à sortir de leur prison polaire. Le 26 octobre 1597, seulement, ils revoyaient les rives de la Meuse <sup>1</sup>.

Et voici que, deux cent soixante-quatorze ans plus tard, en 1871, un patron norvégien, Elling Carlsen, explorant les parages à peu près inconnus de la mer de Kara, retrouve, sur la côte nord de la Nouvelle-Zemble, la cabane qui abrita Barentz et ses compagnons

<sup>1</sup> V. la curieuse et naïvement émouvante relation de Gérard van Veer, l'un des compagnons de Barentz, rééditée dans la collection des *Voyageurs anciens et modernes*, par M. Charton.

pendant ce cruel hiver, ainsi que les divers objets qu'ils y avaient laissés : l'horloge qui leur avait sonné tant de tristes heures, les livres qui les avaient distraits, jusqu'à la flûte dont les sons avaient bercé leurs mélancoliques rêveries... Il semblait que les habitants de cette hutte, que les propriétaires de ces objets, les eussent abandonnés la veille, si surprenante en était la conservation !

Plusieurs autres tentatives, tant allemandes que suédoises, ont été faites dans cette même voie des mers nord-asiatiques, pendant ces dernières années. Si aucune n'a réussi à franchir l'obstacle derrière lequel se dérobe le grand inconnu, la somme de nos connaissances s'est du moins augmentée de quelques renseignements nouveaux.

Au moment même où nous écrivons ces lignes (juin 1873), il n'y a pas, en cours d'exécution, moins de quatre expéditions polaires, dont le monde savant attend l'issue impatiemment, et non sans quelque anxiété.

Le plus original de ces essais est assurément celui de M. Octave Pavy <sup>1</sup>. Ami et collaborateur de G. Lambert, c'est la voie du détroit de Behring, indiquée par ce dernier, qu'il a choisie. Mais ce n'est pas sur un navire de bois et de fer qu'il compte tenter d'aborder le pôle. Son *Boréal*, à lui, sera un appareil d'un tout autre genre : ce sera un système de vastes radeaux en caoutchouc, susceptibles, au besoin, de glisser sur les banquises aussi bien que de flotter sur les eaux. Parti de San-Francisco, de Californie, pendant l'été de 1872, M. Pavy a dû se rendre à Yokohama, puis gagner le port sibérien de Pétropavlosk, pour de là remonter vers le nord au cap Yakan, où il compte s'adjoindre huit hommes éprouvés. Cent rennes et cinquante chiens d'attelage compléteront son équipage, en même temps que ses approvisionnements de vivres. Prenant la *Terre de Wrangell* comme base d'opérations, il s'enfoncera résolument au sein des solitudes inconnues du pôle, avec l'espoir de les contourner et de s'en revenir par le *détroit* groënlandais de *Smith* !....

<sup>1</sup> M. Pavy est né à la Nouvelle-Orléans, de parents français.

A l'inverse de ce projet, c'est ce même détroit qui a été choisi, comme point de départ pour gagner le pôle, par l'expédition américaine du *Polaris*. Le capitaine Hall, son commandant, s'était d'avance aguerrri aux intempéries de ces régions par une existence de plusieurs années chez les Esquimaux. Parti de New-York, le 26 juin 1871, largement approvisionné, pourvu de traîneaux et de barques destinées à naviguer sur la mer libre, le *Polaris* tenta d'abord de s'engager dans le *Jones-Sound*, détroit encore inexploré, au nord-ouest de la mer de Baffin ; puis, remettant le cap au nord, reprit, par le détroit de Smith, la route frayée par Kane et Hayes... Qu'est-il advenu, depuis lors, des vaillants voyageurs ?

Deux années presque entières s'écoulaient sans nouvelles.

Le 30 avril dernier, en vue de la *Baie Robert*, de Terre-Neuve, un navire fait la rencontre d'une étrange épave : c'était un glaçon sur lequel se pressaient dix-neuf hommes, femmes et enfants, hâves, exténués, dont neuf Esquimaux et dix Américains. Parmi ces derniers se trouvait Tyson, le second du *Polaris*. Les naufragés racontèrent que, le 15 octobre 1872, par 72° 35' de latitude, un violent mouvement des glaces les avait brusquement séparés du *Polaris* et du reste de l'équipage. Le glaçon qui les emportait mesurait d'abord huit kilomètres de pourtour, puis, progressivement diminué par des chocs successifs, s'était réduit à dix-huit mètres de diamètre. Ils avaient dû l'abandonner et s'embarquer sur un autre plus spacieux. Pendant *six mois et demi*, passant de glaçon en glaçon, tantôt immobilisés dans la banquise, tantôt charriés vers le sud par l'*ice-stream* (courant des glaces), mangeant la chair et buvant l'huile des phoques, ils avaient ainsi franchi plus de 20° de latitude, accomplissant la plus extraordinaire navigation, qu'un romancier n'aurait pas osé rêver !

Au dire de ces malheureux, Hall serait mort dès le 8 novembre 1871, mais après avoir atteint, avec son navire, dans une audacieuse poussée vers le pôle, la latitude de 82° 16', la plus haute à laquelle on se soit jamais élevé par mer. Au delà des terres et des glaces auxquelles on était venu si loin se heurter, s'ouvrait un espace de mer libre, de 80 à 90 milles. Puis le *Polaris*, rétrogradant, était

venu hiverner, par 81° 38', dans une baie à laquelle fut donné son nom. C'est là encore qu'il a dû passer le dernier hiver. Qu'est-il devenu depuis le 15 octobre, et, avec lui, le reste de son équipage? On le saura bientôt sans doute, une expédition se préparant aux États-Unis pour leur porter secours.

Non moins vives sont les inquiétudes dont est l'objet la nouvelle expédition suédoise, conduite par le savant Nordenskjöld, un intrépide explorateur, qui en est à son sixième voyage aux régions boréales. Enserrés dans les glaces, au nord du Spitzberg, le *Polhem* et le *Gladam* ont dû hiverner dans ces dangereuses conditions. Le présent été leur permettra-t-il de se dégager de la banquise? Les capricieux hasards de la prochaine débâcle leur ouvriront-ils une route libre vers le pôle?

Pendant que les deux navires suédois luttaien<sup>t</sup> inégalement contre les puissances de la nature, un autre bâtiment, leur rival, en butte aux mêmes intempéries, se voyait aussi, presque dès le début, arrêté dans sa marche. C'était le *Tegetthoff*, steamer autrichien, de 220 tonneaux, armé aux frais d'une souscription publique. Partie le 13 juin 1872, de Bremer-Haven, sous le commandement de MM. Payer et Weyprecht, l'expédition emportait pour trois ans de vivres. Le projet était de doubler l'Europe et l'Asie septentrionales, depuis la Norvège jusqu'au détroit de Behring, d'explorer enfin cette mer de Sibérie qu'aucun navire n'a encore sillonnée. Les dernières nouvelles nous annonçaient que le *Tegetthoff*, éprouvé par le mauvais temps et arrêté par les glaces, avait, après avoir touché à la Nouvelle-Zemble, gagné le golfe de Petchora, où sans doute l'hiver l'a retenu.

On le voit, ces quatre expéditions attaquent le pôle à la fois, comme dans un assaut simultané, par toutes les voies jusqu'ici proposées. Quel en sera le résultat? Seront-elles plus heureuses que tant d'autres qui les ont précédées? L'une d'elles, tout au moins atteindra-t-elle enfin le sommet du dôme polaire, l'extrémité de l'axe terrestre, ce point mystérieux et immobile, où convergent tous les méridiens, et dont la connaissance, objet de vœux si ardents, de si persévérants efforts, nous réserve la solution de si intéressants

problèmes de géodésie, de météorologie, de magnétisme, d'électricité, de zoologie, etc. <sup>1</sup> ?

Quoi qu'il doive arriver de ces tentatives nouvelles, la question est mûre ; il est plus que jamais permis d'espérer qu'elle sera résolue tôt ou tard. On ne peut plus douter que l'accès du pôle ne soit possible. Savoir choisir la route et le moment : tout le problème est là désormais.

Ces mêmes régions polaires ont été, dans ces derniers temps, le champ de découvertes d'une toute autre nature, découvertes rétrospectives, il est vrai, mais qui éclairent l'histoire de notre globe d'une lumière inattendue. Nous ne pouvons clore ce chapitre sans en dire quelques mots.

Ces terres arctiques, aujourd'hui royaume désolé des frimas et de la stérilité, ont joui autrefois d'un doux climat et se sont vues couvertes de forêts. Véritables Pompéïs végétales, ensevelies sous la neige et la glace, et comme frappées d'une subite catastrophe, ces antiques forêts viennent de surgir de nouveau du sol qui les porta et sous lequel elles dormaient depuis tant de siècles ! Les vastes archipels semés au sein de l'immense méditerranée boréale, et aujourd'hui dépourvus de toute végétation arborescente, présentent partout des amas de troncs fossiles, portant encore l'empreinte de leurs feuilles, de leurs fleurs et de leurs fruits. A Altanekerdluck, notamment, par 70° de latitude, dans la presqu'île groënlandaise de Noursoak, dominée par un énorme glacier, on a mis à découvert toute une nécropole végétale, dont les débris, analysés par le savant professeur Heer, de Zurich, ont été reconnus appartenir aux espèces sequoias, peuplier, chêne, magnolia, plaqueminer, houx, noyer, etc. Au Spitzberg, autres arbres fossiles d'essences diverses : cyprès, platanes, tilleuls, pins, thuyas, <sup>2</sup> etc. L'Islande voyait en même temps croître sur son sol, aujourd'hui glacé, le tulipier, l'érable, le bouleau, l'orme, la vigne.

<sup>1</sup> Voir, dans l'*Appendice*, à la fin du volume, le dénoûment de ces diverses expéditions.

<sup>2</sup> On sait que l'ambre jaune n'est autre que la résine fossile du thuya, arbre qui, à l'époque tertiaire, croissait sur le littoral de la Baltique, côte à côte avec le cannelier, le camphrier, le laurier, etc.

Ce curieux *dossier* polaire, dépouillé par M. Heer, au prix de dix années d'études, lui a permis de reconnaître que cette végétation arctique remontait à l'époque miocène (période moyenne de l'âge tertiaire), et que le pourtour des régions boréales présentait, alors comme aujourd'hui, une flore analogue sous tous les méridiens. De ce dernier fait le savant Suisse tire, fort justement, la preuve de l'immuabilité du pôle et du non-déplacement de l'axe terrestre depuis l'âge tertiaire.

C'est ainsi que la science donne la main à la science, et qu'une feuille, une fleur, choses si éphémères, viennent, après tant de milliers d'années, de siècles peut-être, nous apprendre l'histoire astronomique de notre globe!

La température moyenne du Spitzberg, à cette époque, devait être d'environ 8° au-dessus de 0, tandis qu'elle est actuellement de 8° au-dessous, suivant M. Martins, soit une différence de 16°. Celle du Groënland, sous le 70° parallèle, devait s'élever à 9° et même à 12° centigrades. Il faut aujourd'hui descendre de vingt à trente degrés plus au sud, jusque vers la Floride, pour retrouver un climat analogue et les mêmes essences végétales.

A cette même époque miocène, notre Europe centrale et méridionale jouissait du climat de Madère et des Canaries. Le palmier remontait alors jusqu'en Bohême et en Belgique. La flore fossile de la période précédente, dite *éocène*, nous le montre s'élevant plus haut encore, dans l'Allemagne du nord et en Angleterre.

M. Heer a pu étudier des végétaux trouvés à Koma, dans le golfe groënlandais d'Omenak, et remontant à l'époque dite *de la craie*, encore plus lointaine dans la série des âges géologiques. En les comparant à leurs contemporains de la Saxe, de la Bohême et de la Moravie (palmiers, fougères arborescentes, cycadées), il a constaté l'identité des uns et des autres, ce qui prouverait que la température moyenne était alors la même sous des latitudes respectivement si distantes, et probablement dans l'hémisphère entier <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> V. deux intéressants articles de M. G. de Saporta, *Revue des Deux-Mondes*, des 15 mars 1868 et 1<sup>er</sup> juillet 1870.



Fait singulier : pendant que la zone polaire nous révèle cette puissance de végétation paléontologique, la zone intertropicale ne nous offre nulle trace de vie dans ces âges reculés.

La vie, ainsi que le pensait Buffon, aurait-elle commencé par les pôles ? Les gisements houillers, débris fossiles de la flore primitive, que la prévoyante nature semble avoir emmagasinés dans les entrailles de la terre pour servir d'aliment aux futures inventions de l'homme, — ne descendent guère vers le sud au delà du 40<sup>e</sup> parallèle, tandis qu'ils remontent au nord jusqu'au 76<sup>e</sup> et peut-être au delà. Ainsi en est-il également des dépôts tourbeux. Le plus ancien des organismes connus, le premier-né de la famille animale, l'infusoire appelé *eoazon canadense* (parce qu'il fut trouvé d'abord dans les couches géologiques du sol canadien), ne s'est jusqu'ici rencontré, tant en Amérique qu'en Europe, qu'aux environs du 50<sup>e</sup> parallèle. Comme si c'était là la zone de la vie primitive, d'où celle-ci se serait répandue sur le reste du globe...

Ce fut sans doute le refroidissement par lequel se caractérisa la fin de l'époque tertiaire et que les géologues ont appelé *Période glaciaire*, sans pouvoir d'ailleurs en expliquer les causes, — qui, en abaissant la température de notre hémisphère, et par suite du globe entier, détruisit au pôle cette exubérante végétation et fit descendre la flore arctique à plus de 20<sup>e</sup> vers le sud, en même temps qu'il refoulait jusque sous nos latitudes la faune de ces mêmes régions (mammouth, bœuf musqué, renne, etc.), dont on retrouve, de nos jours, les ossements fossiles dans nos cavernes et nos tourbières.

C'est ainsi, concluons-nous avec M. de Saporta que, climatériquement comme géologiquement, la terre a été jeune, puis adolescente, puis a traversé l'âge de la maturité. L'homme n'est venu que sur le tard, à une époque de refroidissement, de vieillesse commençante, de déchéance physique du globe. Climats, couches terrestres, êtres organisés, ont ainsi leurs évolutions parallèles, suivant un développement harmonieux, dont visible est l'unité.

LUCIEN DUBOIS.

# LA BRETAGNE AU XI<sup>E</sup> SIÈCLE

## SA RÉORGANISATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE \*

---

### IV

#### FIEFS DU COMTÉ DE RENNES

Le système qui consistait à séparer entre eux les grands fiefs par des domaines directs du suzerain ou par des fiefs plus modestes relevant de lui immédiatement, et dont les possesseurs, menacés par leurs puissants voisins, étaient pour lui des alliés tout prêts contre ses grands vassaux, — ce système se retrouve observé dans le comté de Rennes, quoique les grandes seigneuries y fussent peut-être plus nombreuses que dans celui de Nantes.

En décrivant la frontière, on a déjà mentionné celles de Châteaubriant, de la Guerche, de Vitré, de Fougères, de Combour, ainsi que le régaire de Dol. — A l'ouest de la châtellenie de Teillai, membre de la baronnie de Châteaubriant, on rencontrait la seigneurie de *Bain*, qui se montre (dans nos actes imprimés) en 1127, mais devait remonter à la fin du siècle précédent.

Un peu au-dessus, la baronnie de *Châteaugiron*, créée dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle, s'allongeait du sud au nord sur une douzaine de paroisses (de Saunières jusqu'à Noyal-sur-Vilaine).

\* Voir la livraison d'octobre, pp. 257-267.

Plus haut, à une assez petite distance, la vaste forêt *Rennaise*, réservée au comte, — et d'où se forma plus tard le domaine ducal de *Saint-Aubin-du-Cormier*, — venait se loger comme un coin entre les deux baronnies de Vitré et de Fougères.

Au nord de cette forêt, au sud-ouest du territoire de Fougères, la grande châtelainie d'*Aubigné* existait sans doute dès le XI<sup>e</sup> siècle, mais les actes connus jusqu'à présent ne la citent que vers 1120. Elle bornait aussi, du côté sud, la baronnie de Combour, et touchait vers l'ouest à une seigneurie de moyenne étendue, fort ancienne, celle de *Hédé*, qui finit au XIII<sup>e</sup> siècle par devenir domaine ducal.

Dans l'ouest de Hédé, la châtelainie de *Tinténiac* fut donnée, en 1032, par le duc Alain III, à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. Les nonnes, bien avisées, tout en y gardant de beaux droits fort lucratifs, rétrocédèrent la plus grande partie de ce fief à une rude race militaire, qui porta haut ce nom breton de Tinténiac, et se bâtit pour résidence, en la paroisse des Ifs, un joli château-fort appelé Montmuran, où notre grand Du Guesclin fut armé chevalier.

L'immense vicomté de *Dinan*, dont les seigneurs figurent dans nos actes avant 1020, commençait immédiatement à l'ouest de la châtelainie de Tinténiac et s'étendait, en montant au nord, sur plus de 50 paroisses : de ce nombre une douzaine, groupées autour du château de Bécherel, étaient sur la rive droite de la Rance ; mais tout le reste de la vicomté se trouvait sur l'autre bord, enfermé entre cette rivière, la mer et la limite du Penthièvre<sup>1</sup>. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la partie méridionale, soit environ un tiers de cette vicomté, en fut détachée pour former un fief distinct sous le nom de seigneurie de *Bécherel* ; l'autre partie, qui garda exclusivement le nom de vicomté de *Dinan*, devint au siècle suivant (1265) domaine ducal.

Enfin, vis-à-vis cette vicomté, sur la rive droite de la Rance, entre ce fleuve, la mer, le régairge de Dol et la châtelainie de Bécherel,

<sup>1</sup> Sur le comté de Penthièvre, voir ci-dessous le § IX de cette étude.

s'étendait un grand fief, dominant sur plus de 25 paroisses, connu au moins depuis le XIV<sup>e</sup> siècle sous le nom de *Châteauneuf*, dont le nom primitif est douteux. Ce qui semble sûr, c'est que cette seigneurie devait être dans le principe le *gage* ou domaine héréditaire d'un officier féodal, appelé au XI<sup>e</sup> siècle *vicaire du Pou-Aleth* ou *pays d'Aleth*<sup>1</sup>, parce qu'il était dans ce pays le lieutenant du comte de Rennes, sans doute avec la mission spéciale de veiller à la défense de la côte.

## V

## SUITE DU COMTÉ DE RENNES. — LE POUTRÉCOËT

On a parlé jusqu'ici du comté de Rennes proprement dit. Depuis l'invasion normande, ou au moins depuis la fin du X<sup>e</sup> siècle, le pays appelé Poutrécoët ou *Porhoët* devint une dépendance de ce comté; c'est le lieu d'indiquer quelle fut son organisation féodale.

Ce pays, grande région centrale, la plus boisée, la moins peuplée et en général la plus stérile de toute la péninsule, s'étendait de l'est à l'ouest sur une longueur de 25 à 30 lieues depuis Guichen et Montfort jusqu'aux environs de Rostrenen, et du nord au sud sur une largeur d'une douzaine de lieues (vers l'ouest) entre Corlai et Camors, et même d'une quinzaine (vers l'est) de Miniac-sous-Bécherel à Saint-Ganton. (Voir notre *Annuaire histor. de Bretagne*, 1861, p. 154-159).

En 89, au moment de la Révolution, le territoire répondant au Poutrécoët ne renfermait pas moins de 230 paroisses ou trèves, qui presque toutes sont aujourd'hui des communes; à la fin du X<sup>e</sup> siècle il en était autrement. Pourtant il faut distinguer : la partie orientale de cette région avait eu, dès le VI<sup>e</sup> siècle, des habitants et des monastères, entre autres, Saint-Méen, Penpont; au IX<sup>e</sup>, le Cartulaire de Redon nous y montre un certain nombre de *plous*, les rois de

<sup>1</sup> « Guigon vicarius de Poëlet », dans D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I. 455, Poëlet ou Pou-Aleth, en latin *Pagus Alethensis*, pays d'Aleth. Cf. *Ibid.*, 491 et 497.

Bretagne, Erispoë, Salomon, y ont des résidences à Gaël, à Talensac, à Plélan, à Campel, etc. Mais passé Ploërmel, dans toute la partie occidentale, c'est le désert qui dominait, et depuis l'invasion normande plus que jamais.

Dans la partie orientale, moins étendue que l'autre, le comte de Rennes tailla trois belles seigneuries, *Gaël* au nord, *Lohéac* au sud-est, *Malestroit* au sud-ouest, et entre les trois il se réserva un domaine important dont le chef-lieu était *Ploërmel*.

Quant à la partie occidentale, il n'y avait point là à ménager le terrain, on était trop heureux de trouver quelqu'un pour prendre charge de gouverner, de défendre, de défricher et repeupler cette solitude. Aussi n'en fit-on qu'un fief, décoré exclusivement du titre de *comté* ou *vicomté de Porhoët* (on trouve l'un et l'autre), — fief immense, où s'épanouirent plus tard 140 paroisses, et dès avant l'an 1008 concédé à un certain Guéthenoc, premier comte ou vicomte de Porhoët, qui habitait en la paroisse de Guillier une méchante bicoque, le *Château-Thro*, d'où il sortit pour aller, un peu au sud, se bâtir au bord de l'Oust une résidence plus convenable, achevée par son fils, et du nom de ce fils appelée *Châtel-Josselin*, aujourd'hui la curieuse ville de Josselin.

Cent ans plus tard, le comté de Porhoët fut lui-même scindé en deux. Vers l'an 1120, Geoffroi, arrière-petit-fils et quatrième successeur de Guéthenoc, voulant donner apanage à son frère Alain, lui céda toute la partie du Porhoët située à l'ouest de la rivière d'Oust, moins une douzaine de paroisses au sud de Josselin, qu'il se réserva ainsi que toute la partie située à l'est de l'Oust, entre cette rivière et les seigneuries de Gaël, Ploërmel, Malestroit. Alain résida d'abord quelque temps sur le Blavet, à Castel-Noëc (aujourd'hui Castennec en Bieuzi), dans les ruines d'une vieille forteresse romaine ; puis il remonta au Nord et vint, lui aussi, construire sur l'Oust sa nouvelle capitale, le château de Rohan, qui donna son nom au fief entier, célèbre dans notre histoire sous le titre de *vicomté de Rohan*, tandis que celui de comté de Porhoët resta exclusivement attaché à la portion que s'était réservée Geoffroi. Cette portion

était moins étendue, d'un quart au moins <sup>1</sup>, que l'apanage d'Alain, mais elle était plus fertile et plus peuplée ; c'est sous le gouvernement des Rohan que la région quasi-déserte située au delà de l'Oust, s'est pour la première fois couverte de cultures et d'habitants.

Les Rohan taillèrent eux-mêmes dans leur vicomté plusieurs fiefs considérables, un entre autres fort important, vers l'angle sud-ouest, appelé d'abord, du nom de son premier possesseur, *Quémenet-Guégan*, c'est-à-dire *Fief de Guégan*, puis *Guémené-Guingan*, et devenu enfin au XVI<sup>e</sup> siècle la principauté de Guémené.

Quant aux trois grandes seigneuries créées par nos ducs dans la partie est du Poutrecoët primitif, *Lohéac* paraît avant 1008, *Gaël* vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, *Malestroît* seulement en 1119, mais doit remonter néanmoins au siècle précédent. La baronnie de Lohéac embrassait dans l'origine, très-probablement, deux châtellenies, qui plus tard s'en séparèrent, *Bréal* et *Maure*. La baronnie de Gaël très-certainement, dans sa constitution primitive, englobait d'un seul tenant tout le territoire partagé plus tard entre les seigneuries distinctes de *Gaël*, de *Montauban*, de *Montfort* et de *Brécilien* : le château de Montfort, fondé en l'an 1091, et qui bientôt s'entoura d'une petite ville, devint depuis lors le chef-lieu de ce vaste fief.

Maintenant, est-il besoin d'insister pour prouver que les comtes de Rennes suivirent, dans l'organisation féodale de leur comté, le système de contre-poids que nous avons observé déjà dans celui de Nantes ? Ne voit-on pas la médiocre seigneurie de Bain interposée entre les deux baronnies de Châteaubriant et de Lohéac ? l'immense baronnie de Vitré gardée à vue, d'un côté par la petite baronnie de la Guerche, de l'autre par le domaine ducal de la forêt Rennaise, posté là merveilleusement pour surveiller en même temps la baronnie de Fougères ? les moyennes châtellenies de Hédé et de Tinténiac

<sup>1</sup> Un *Mémoire du vicomte de Rohan*, rédigé en 1479, attribué à cette époque à la vicomté de Rohan 112 paroisses ou trèves, et 52 au comté de Porhoët ; les calculs que nous avons faits sur les aveux déposés à Nantes et sur les autres titres anciens donnent pour résultat deux chiffres un peu différents, soit 59 pour Porhoët, et 81 seulement pour Rohan.

se glissant, pour les séparer, entre Aubigné et Combour, d'une part, et de l'autre entre Bécherel et Montfort ? le fief du vicaire de Pou-Aleth, lieutenant officiel du comte, faisant face tout à la fois à la vicomté de Dinan et au régair de Dol ? enfin, ce domaine de Ploërmel, vaillante sentinelle, chargée d'abord de contenir, de séparer les trois baronnies de Gaël, de Malestroit et de Lohéac, puis de plonger un œil vigilant dans les sombres profondeurs du Porhoët ? Là, par exemple, dans cet énorme comté de Porhoët, le système de contre-poids n'avait pu être appliqué ; on en a dit la raison : personne ne se souciait de cette maigre terre, du moins pour n'en avoir qu'un lopin. Guéthenoc l'avait prise, mais tout entière, pour y être seul, libre et roi.

Quant au caractère des noms de personnes dans les vieilles dynasties féodales du comté de Rennes, nous n'y reviendrons pas, — la presque totalité des fiefs dont on a parlé en dernier lieu étant situés sur une terre déjà bretonne avant le IX<sup>e</sup> siècle, et notre but ne pouvant être — ici du moins — de descendre aux singularités locales.

## VI

### FIEFS DU COMTÉ DE VANNES

Le comté de Vannes ou Broërech s'étendait de l'est à l'ouest, entre la Vilaine et l'Ellé, du sud au nord, entre la mer et la limite du Poutrecoët. Le roi Alain-le-Grand l'avait possédé pendant trente ans, de 877 à 907 ; Alain Barbe-Torte, petit-fils et héritier d'Alain-le-Grand, en avait repris possession après l'invasion normande ; mais la postérité de Barbe-Torte ne sut pas le garder. Conan le Tort s'en empara en 990, et depuis lors il resta aux comtes de Rennes, ducs de Bretagne.

On y rencontre, dès le XI<sup>e</sup> siècle, sept grandes circonscriptions féodales qui le couvrent presque tout entier, et qui sont (de l'est à l'ouest) : *Redon, Rieux, Muzillac, le régair de Vannes, l'Argoët et Rochefort, Aurai, Nostang, le Quémenet-Héboi.*

Le fief abbatial de Redon remontait au IX<sup>e</sup> siècle, à Nominoë,

**Erispoë**, Salomon, et comprenait quatre paroisses au confluent de la Vilaine et de l'Oust.

De l'autre côté de l'Oust commençait la baronnie de Rieux, qu'on trouve dans les actes dès 1021 et qui dominait, en montant du sud au nord, sur une quinzaine de paroisses.

Elle était séparée de l'immense seigneurie de l'Argoët par un ruisseau, mince affluent de la Vilaine, limite commune des paroisses de Béganne et de Péaule ; et depuis ce point, l'Argoët se développait, sur une douzaine de lieues de longueur, jusqu'à la rivière d'Aurai, comprenant une trentaine de paroisses, dont plusieurs énormes. Le fameux château d'Elven était le chef-lieu de cette seigneurie, citée dans l'histoire, comme Rieux, dès 1021, mais partagée, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou le commencement du XIII<sup>e</sup> (1180 à 1220), en deux fiefs distincts, dont le plus considérable, situé vers l'ouest, garda à la fois Elven et le nom de l'Argoët, pendant que l'autre, formé de dix ou onze paroisses du comté de l'est, prenait pour chef-lieu le château de Rochefort et en adoptait le nom.

Un fait assez curieux, c'est que cette vaste seigneurie de l'Argoët (en y comprenant Rochefort), malgré son long développement, ne touchait la mer que par un point, à son angle sud-ouest, vers Baden et Aradon. Tout le reste du littoral depuis la Vilaine était occupé, d'abord par la châtellenie de Muzillac (mentionnée en 1089), puis par le régairé épiscopal de Vannes (comprenant Theix, Surzur, la Trinité), par l'île ou presque-île de *Ruis*, domaine ducal, et enfin par le domaine ducal de *Vannes*, (comprenant Vannes et Séné).

Entre la rivière d'Aurai et la lagune d'Etel, s'étendait la châtellenie d'*Aurai*, embrassant la presque-île de Quiberon et une vingtaine de paroisses : à la fin du X<sup>e</sup> siècle, elle formait un fief possédé par un chevalier appelé Riwallon, moins toutefois la ville d'Aurai, réservée au duc ; mais Riwallon, contraint de quitter le pays de Vannes, remit ce fief au duc Geoffroi I<sup>er</sup> (avant 1008), et reçut en échange la baronnie de Vitré <sup>1</sup>. La châtellenie d'Aurai devint donc domaine ducal dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1<sup>re</sup> série, t. XVIII, p. 434-436.



Celle de *Nostang* semble aussi l'avoir été de bonne heure ; comprise entre la lagune d'Etel et la rive gauche du Blavet, elle finit par devenir au XIII<sup>e</sup> siècle, à la suite de diverses acquisitions, une châ-tellenie ducale ayant pour chef-lieu la ville neuve d'Hennebont. Au XI<sup>e</sup>, la première pierre de cette ville n'était pas même taillée ; pourtant le nom existait, mais s'appliquait uniquement à ce qu'on appelle aujourd'hui le *vieil Hennebont*, sur l'autre bord du Blavet (sur la rive droite), et cet Hennebont primitif était le chef-lieu d'un vaste fief, dit *Quémenet-Heboë* ou *Guémené-Héboi* (le Fief-d'Héboi), remplissant l'espace compris du Blavet à l'Ellé et contenant vingt-cinq paroisses, avec l'île de Groix : fief des plus anciens, puisque l'histoire le mentionne avant 1008, mais qui, dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, se disloqua en trois châ-tellenies, encore assez belles d'ailleurs : le *Pontcallec* au nord-est, contre la limite de Guémené-Guingan et de la vicomté de Rohan, — les *Fiefs-de-Léon* au sud-est, comprenant entre autres le havre de Blavet, aujourd'hui rade de Lorient, — et la *Roche-Moisan* à l'ouest, le long de l'Ellé.

## VII

## FIEFS DU COMTÉ DE CORNOUAILLE

On a peu de renseignements sur l'origine des fiefs de Cornouaille, les documents relatifs à ce pays, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle, étant fort rares. On se bornera à indiquer sommairement les principales seigneuries de ce comté, celles que leur importance et leur caractère indiquent comme remontant à une haute antiquité.

Sur le littoral, en partant de Quimper, c'est d'abord la baronnie du *Pont-l'Abbé*, occupant la presqu'île du Cap-Caval, de l'embouchure de l'Odet à la baie d'Audierne ; — puis la baronnie de *Pontcroix*, dominant toute la pointe du Cap-Sizun ; — entre ces deux baronnies, un fief important, dit le *Quémenet*, bizarrement découpé, partant de Quimper et de la rivière d'Odet, pour jeter de là un long bras vers l'ouest jusqu'à la rivière d'Audierne et se relever d'un autre côté vers le nord, jusqu'au pied de la montagne de Locronan.

Dans le triangle compris entre cette montagne, celle du Ménéhom et le fond de la baie de Douarnenez, l'antique forêt de Névet entièrement rasée était devenue un joli fief appelé au XI<sup>e</sup> siècle *Porz-Coët* ou *Porzoed*, et ensuite *Porzai*. La presque île de *Crozon* formait une autre seigneurie, mentionnée dans notre histoire avant 1050. Quant au fief abbatial de *Landevenec*, qui fermait cette presque île du côté de l'est, on doit en rapporter l'origine au roi Grallon-Mur, fondateur de l'abbaye, c'est-à-dire à la fin du V<sup>e</sup> siècle et aux premiers temps des émigrations bretonnes.

Au nord-est de Landevenec, entre la rivière d'Aulne et celle de l'Hôpital-Camfrou, s'étendait sur une quinzaine de paroisses la *vicomté du Fou* ou du *Faou*, dont on trouve les seigneurs dès 1031. Sur l'autre bord de la rivière de Camfrou et jusqu'à l'Elorn, c'était la châtellenie de *Daoulas*, forte de neuf ou dix paroisses, et qui dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle (certainement avant 1180), sans doute par suite d'un mariage, se trouvait appartenir à la maison de Léon, ainsi que les seigneuries de Crozon, de Porzai et du Quéméné.

Tels furent les principaux fiefs du littoral. Dans l'intérieur deux seulement méritent d'être notés : la *vicomté de Gourin* et le *comté de Poher*. Ce dernier remontait, on le sait, à Comorre et au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, mais il avait eu depuis lors bien des vicissitudes. La ruine de Comorre dut tout au moins le priver du bassin de l'Elorn rendu au Léon, et le réduire à celui de l'Aulne. Il est même bien probable qu'il perdit dès lors sa région occidentale descendant jusqu'à la mer, et fut désormais exclusivement confiné dans l'intérieur des terres. Toutefois ses possesseurs, sous le titre de *comtes* et de *princes*, font encore grande figure dans notre histoire aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles (notamment en 844, 871, 892, 913). Alain Barbe-Torte, qui était fils d'un comte de Poher, le reprit en 938 et le légua à ses premiers successeurs, qui le perdirent en 990 et le virent alors, comme le comté de Vannes, passer dans la maison de Rennes. L'héritière de cette maison, Havoise, le fit par une alliance rentrer, en 1064, aux mains des comtes de Cornouaille, devenus à cette date même ducs de Bretagne, et qui pendant

quelques années au moins le tinrent directement (voir D. Morice, *Preuves*, I, 431). Mais ils ne tardèrent point à le donner en fief à quelqu'un de leurs chevaliers, et dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle (1105 à 1108) nous voyons un seigneur appelé Tangui, s'intitulant *vicomte de Poher*, fonder dans sa résidence, à Carhaix, et tout près de son château, un prieuré dépendant de l'abbaye de Redon (*Ibid.* 514-515).

Le Poher, quoique réduit au rang de vicomté, était encore un grand fief, comprenant tout ce qui a formé plus tard la châtellenie ou juridiction de Carhaix et les petits domaines ducaux du Huelgoët, de Landélau et de Châteauneuf-du-Fou, soit 40 à 50 paroisses et trèves. Il était borné au nord par le comté de Guingamp et la châtellenie de Morlaix, au sud par la vicomté de Gourin (allant de la Trinité-Langonnet jusqu'à Leuhan), à l'ouest par la vicomté du Fou et la châtellenie ducale de *Châteaulin* (s'étendant des bords de l'Aulne au versant méridional des montagnes Noires), et vers orient par une ligne passant à l'est des paroisses de Maël-Pestivien, Kergrist-Moëlou, Rostrenen. Il ne renfermait donc plus — et depuis longtemps sans doute — cette pointe orientale du diocèse de Cornouaille formant le bassin du haut Blavet, presque également partagée depuis le commencement du XI<sup>e</sup> siècle entre le comté de Porhoët (ou la vicomté de Rohan) au sud, et le comté de Goëlle au nord. — Les successeurs de ce Tangui, vicomte de Poher, ne sont pas connus <sup>1</sup>; et un siècle après (en 1206), le Poher était rentré dans le domaine ducal pour n'en plus sortir (D. Morice, *Pr.*, I, 807).

Du Poher relevaient deux fiefs importants, la châtellenie de *Callac* et la baronnie de *Rostrenen*, à laquelle une tradition fabuleuse — qui du moins prouvait l'ancienneté de cette seigneurie — donnait pour premier baron un connétable de Charlemagne.

Pour la vicomté de Gourin, c'était un triangle irrégulier, comprenant neuf ou dix paroisses et trèves, dont la pointe était marquée

<sup>1</sup> La *Biographie bretonne* (article Poher) en indique quelques-uns; mais c'est qu'elle a confondu, à la suite de D. Morice, les vicomtes de Poher et ceux de Gourin.

au sud par Lanvégen (trêve de Guiscrif), dont la base tournée au nord s'appuyait sur la chaîne des montagnes Noires (de Leuhan à la Trinité), et dont le côté est bordait constamment le cours de l'Ellé. Ses seigneurs figurent, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, dans les chartes de l'abbaye de Quimperlé; mais ils ont eu le malheur d'être jusqu'ici presque toujours confondus avec leurs voisins, les vicomtes de Poher. La vicomté de Gourin finit par devenir domaine ducal; je la trouve pour la dernière fois nommée en 1294.

## VIII

## COMTÉ DE LÉON

Le comté de Léon proprement dit avait la même étendue que l'évêché de ce nom. On y rattacha dès le XI<sup>e</sup> siècle un territoire assez vaste, compris sous le diocèse de Tréguier, entre le Douron et la rivière de Morlaix, et renfermant environ une vingtaine de paroisses : c'était la châtellenie de *Morlaix et Lanmeur*.

Le Léon lui-même se subdivisait en quatre autres châtellenies, — *Lesneven, Saint-Renan, Daoudour* et *Landerneau*, — les deux premières occupant les côtes, les deux autres l'intérieur du pays. Lesneven allait de l'embouchure de la rivière de Penzé à celle de l'Aber-Benoît; Saint-Renan, de l'Aber-Benoît à l'Elorn. Daoudour ou le pays des Deux-Eaux (*daou*, deux, *dour*, eau), compris entre le Quéfleut et le haut cours de l'Elorn, touchait à la mer par son extrémité nord, formant la pointe qui sépare l'embouchure de la Penzé et la rivière de Morlaix. Landerneau, enfermée entre les trois autres, avait Daoudour à l'est, Lesneven au nord, Saint-Renan à l'ouest, au sud l'Elorn et la limite de Cornouaille.

Mais ces quatre châtellenies n'étaient pas des fiefs; ce n'était, comme celle de Morlaix, que des subdivisions du comté de Léon. Le seul fief important à signaler dans ce comté avant 1180 est le *régair* de l'évêque, comprenant la ville épiscopale de Saint-Pol, une dizaine de paroisses groupées autour de cette ville, les îles de Batz et d'Ouessant, et des pièces plus ou moins considérables semées dans une trentaine d'autres paroisses.

En 1179, se produisit dans le comté de Léon une crise ayant tous les caractères d'une véritable dislocation. La Bretagne était alors au plus fort de sa lutte contre les Anglais de Henri II et de Geoffroi Plantagenet ; le comte de Léon Guiomar IV, patriote déterminé, vaincu déjà deux fois par le roi d'Angleterre, venait de se soulever une troisième ; une troisième, il succomba. Chassé de toutes ses places, dépouillé de tous ses domaines, on ne lui laissa pour vivre que le revenu de deux paroisses, et encore par pure charité chrétienne, parce qu'il avait fait vœu d'aller à Jérusalem. Avant de s'expatrier il mourut (27 septembre 1179), et Geoffroi Plantagenet, qui se disait duc de Bretagne sous le nom de Geoffroi II, pour apaiser quelque peu les haines, eut la bonne inspiration de rendre aux fils de Guiomar IV l'héritage de leur père.

Toutefois, ce duc commença par prendre la châtellenie de Morlaix-Lanmeur, qui resta depuis lors domaine ducal ; puis, pour briser dans sa base cette force de la résistance léonaise qui s'était si énergiquement dressée contre l'invasion étrangère, il scinda en deux le comté de Léon, ne laissant à l'aîné, Guiomar V, que les deux châtellenies de Lesneven et de Saint-Renan, et attribuant au second, Hervé, non-seulement Daoudour et Landerneau, mais encore un fief enlevé à Saint-Renan dit vicomté de *Coatméal*, et en outre tous les domaines de la maison de Léon en Cornouaille, c'est-à-dire les seigneuries de Daoulas, de Crozon, de Porzai et du Quémenet. Hervé et ses successeurs prirent depuis lors le titre de *vicomtes de Léon*.

Pendant que la branche aînée, humiliée et appauvrie, maigrissait à vue d'œil et s'abîmait tristement, cent ans plus tard, dans une ruine définitive, cette fortunée branche cadette, grasse et bien nourrie, continua de prospérer à loisir jusqu'en 1363, époque où sa dernière héritière versa son riche héritage dans la richissime maison de Rohan.

## IX

## COMTÉS DE PENTHIÈVRE ET DE TRÉGUIER

Après les comtés de Nantes, de Rennes, de Vannes, de Cornouaille et de Léon, la dernière des grandes circonscriptions féodales de la Bretagne, au XI<sup>e</sup> siècle, était le vaste apanage de la Maison de Penthièvre, dont il reste à indiquer l'origine, l'importance, les limites et les subdivisions.

La couronne ducale de Bretagne, retirée en 938 des griffes des Normands par Alain Barbe-Torte, n'était pas restée longtemps dans la descendance de ce prince. En 990, Conan le Tors, comte de Rennes, l'enleva à la maison de Nantes pour la fixer dans la sienne. Il ne la porta que deux ans et la transmit à son fils, le duc Geoffroy I<sup>er</sup>, qui mourut en 1008, en laissant deux fils tout jeunes, Alain et Eudon, sous la tutelle de leur mère, Havoise de Normandie. Tant que vécut Havoise, c'est-à-dire jusqu'en l'année 1034, les deux princes donnèrent l'exemple d'une touchante concorde et régnèrent en commun sur les Bretons, comme on le voit par les actes où ils s'intitulent *Alanus* et *Eudo, Britannorum monarchi* (D. Morice, *Preuves*, I, 381). En 1034, Eudon réclama sa part de l'héritage paternel; Alain, qui était l'aîné, lui donna sans lésiner toute la Domnonée, c'est-à-dire le territoire des quatre diocèses de Dol, d'Aleth (ou Saint-Malo), de Saint-Brieuc et de Tréguier, ne gardant sur cet immense apanage que la suzeraineté et le domaine direct des principales villes, comme Dol et Aleth. Eudon, insatiable, s'insurgea contre cette réserve, entra en campagne, prit d'abord Dol et Aleth, finit par être vaincu, et paya les frais de la guerre.

Son partage primitif fut diminué, à l'est, des diocèses d'Aleth et de Dol, qui furent rattachés depuis lors au comté de Rennes; à l'ouest, d'une partie du diocèse de Tréguier, comprise entre le

Douron et la rivière de Morlaix, et qui, sous le nom de châtellenie de Morlaix, Lanmeur, fut annexée au comté de Léon. Le reste de la Domnonée, après cette récision, formait encore un vaste apanage, subdivisé depuis lors en deux grandes circonscriptions, le comté de *Penthièvre* et le comté de *Tréguier*.

Le Penthièvre comprenait toute la partie du diocèse de Saint-Brieuc où se parle aujourd'hui et se parlait dès lors la langue française, de l'Arguenon au Gouët. Il embrassait quatre belles châtellenies, — *Lamballe, Jugon, Montcontour, Cesson*, — et tenait sous sa mouvance la seigneurie temporelle ou *régair*e de l'évêque de Saint-Brieuc. La ville de Lamballe semble avoir été dès ce temps la capitale du Penthièvre.

Le comté de Tréguier comprenait toute la partie bretonnante du diocèse de Saint-Brieuc, formant la seigneurie de *Goëlle* <sup>4</sup>, et tout le diocèse de Tréguier jusqu'au Douron. Il était composé, outre le Goëlle, des châtellenies de *Lannion* et de *Minibriac*, et tenait sous sa mouvance, le *régair*e épiscopal de *Tréguier*, et la grande châtellenie de *Guingamp*, laquelle ne tarda guère à entrer, par un mariage, dans le domaine immédiat du comte de Tréguier. *Guingamp* devint alors le vrai chef-lieu de ce comté, car la ville de Tréguier était à l'évêque.

Tel fut l'immense apanage constitué, vers 1035, à la branche puînée des comtes de Rennes et ducs de Bretagne, laquelle prit depuis lors, dans notre histoire, le nom de *Maison de Penthièvre*.

Mais il est bon de remarquer que cet apanage, au lieu de rester uni en une seule main, se trouva presque toujours divisé, par suite de partages, entre les divers membres de cette famille : d'un côté le comté de Penthièvre, de l'autre celui de Tréguier, lui-même

<sup>4</sup> Le Goëlle, tel qu'il fut constitué à cette époque dans le partage d'Eudon, comprenait, outre la partie bretonnante de l'évêché de Saint-Brieuc, un canton étendu de la haute Cornouaille ; car la baronnie de *Quintin*, extraite de Goëlle et donnée en apanage, au XIII<sup>e</sup> siècle, à un puîné de cette maison, renfermait 28 paroisses et trèves, dont 10 seulement du diocèse de Saint-Brieuc et les 18 autres de celui de Cornouaille.

d'ordinaire subdivisé entre deux possesseurs, dont l'un tenait le comté de Goëlle avec la châtellenie de Lannion, l'autre le comté de Guingamp et la seigneurie de Minibriac.

## X

## L'ASSISE AU COMTE GEFROI

On voit, par ce qui précède, que les puînés prenaient alors dans l'héritage paternel une part presque égale à celle de leurs aînés. Cela ressort aussi des partages de Léon, de Porhoët, de l'Argoët, dont nous avons parlé, et encore de ceux de Retz, de Gaël-Monfort, etc. Une telle pratique menait tout droit à l'émiettement, c'est-à-dire à la démolition des grands fiefs. Pour y parer, le duc Geoffroi II, d'accord avec l'assemblée des évêques et des seigneurs de Bretagne, rendit, en 1185, une ordonnance pour interdire désormais le démembrement des *baronnies* et ordonner que les puînés fussent à l'avenir partagés en biens meubles ou en terre à viage. C'est cette ordonnance, très-célèbre dans notre histoire sous le nom d'*Assise au comte Geoffroi*, qui a fixé définitivement l'état de la féodalité bretonne.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, qu'il n'y eût alors en Bretagne que neuf *baronnies*. Tout fief de quelque importance, tenu immédiatement du duc de Bretagne, donnait à son possesseur le droit et le devoir de siéger auprès du duc en sa cour et en son parlement, pour l'assister de ses conseils et l'aider à rendre la justice. Qui avait ce droit était *baron du duc* ou *baron de Bretagne*, et sa terre une *baronnie*. Les barons du duc avaient eux-mêmes leurs propres barons, c'est-à-dire leurs vassaux immédiats formant leur tribunal et leur conseil. Ce n'est que plus tard, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, qu'ayant perdu le vrai sens de ce mot, on réduisit très-abusivement à neuf le nombre des barons de Bretagne, pour faire pendant à nos neuf évêques.



L'organisation qu'on vient de décrire est le cadre dans lequel se développa toute l'existence administrative et judiciaire de la Bretagne, depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1789. Cependant nos histoires n'en parlent pas.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

*(La fin à une prochaine livraison.)*



## LA COURONNE DU ROI HOËL III

---

Le bourg de Gaël, dans l'Ille-et-Vilaine, si humble et si ignoré aujourd'hui, a été jadis la capitale de l'ancien royaume de Domnonée. Hoël III, le roi des bois, comme on l'appelait alors (*rex arboritanus*), y régna au V<sup>e</sup> siècle. Sa fille, sainte Onenna, est encore aujourd'hui la patronne de Tréhorenteuc dans le Morbihan, sur la lisière de la grande forêt de Brocéliande. Le baron du Taya, qui a écrit, dans son histoire de Brocéliande, des pages fort remarquables sur Gaël, dit, en parlant de l'église de Tréhorenteuc : « Cette jolie église, oubliée du reste du monde, a cependant reçu les dons pieux de la sainte fille de Louis XVI. »

En 540, Gaël se trouvait situé à l'extrémité est de cette immense forêt, comprenant celles de Paimpont, de Brécilien, de la Hardouinaye, de Moncontour, de la Nouée, etc., et qui partageait la Bretagne en deux parties, depuis Gaël jusqu'à Corlay.

Hoël III venait de voir mourir sa fille et il en ressentait une vive affliction, lorsqu'un pieux ermite, cachant son nom royal de Conar sous celui de saint Méen, vint demander asile au roi des bois. Il en reçut un bienveillant accueil et obtint ce qu'il désirait. Pour remercier son hôte, saint Méen le pria de formuler un vœu. Hoël lui dit : « Je désirerais pouvoir guérir de la rage tous les malheureux de mon royaume qui en seront atteints. »

Aussitôt, le vertueux cénobite fit jaillir du sein de la terre la source miraculeuse que l'on voit encore aujourd'hui près de l'église de Gaël, et dont l'eau guérit de l'hydrophobie.

A une époque où la guerre était chose fort commune, le roi de Gaël eut à se défendre de l'invasion des Frisons et soutint un combat près de l'endroit appelé aujourd'hui le Gué-de-Plélan. Dans ce combat, il perdit la couronne qu'il avait sur la tête, et qui était d'une valeur considérable par la quantité et la grosseur des diamants dont elle était ornée. Il remporta néanmoins la victoire, et ne s'aperçut de la disparition de sa couronne qu'une fois de retour dans son château.

Hoël, malgré ses succès, eut un véritable chagrin de l'accident qui venait de lui arriver. Il tenait d'autant plus à cette couronne, qu'il l'avait reçue de ses pères. Aussi dit-il à ses trois fils qui l'entouraient <sup>1</sup> :

— « Partez, enfants, en toute hâte, pour aller à la recherche de l'objet perdu. Celui d'entre vous qui sera assez heureux pour le découvrir et me l'apporter, celui-là sera désigné par moi pour me succéder dans le royaume de Domnonée. »

Les trois jeunes garçons partirent aussitôt. Mais, lorsqu'ils furent seuls dans les bois, les deux aînés se séparèrent du plus jeune et s'entretenirent longtemps ensemble. — « Judicaël, disaient-ils, a toujours eu plus de chance que nous dans tout ce qu'il a entrepris. Il est, en outre, le préféré de notre père, qui ne l'envoie que dans l'espoir que son esprit subtil lui fera découvrir ce que nous chercherons en vain. Laissons-le s'égarer au milieu de ces bois où, la nuit, les loups le mangeront peut-être, et courons vite au lieu du combat. »

Ils mirent immédiatement leur projet à exécution et abandonnèrent le pauvre enfant.

Lorsque celui-ci se vit seul, il appela ses frères aussi longtemps que ses forces le lui permirent; mais bientôt, épuisé par la fatigue, il se laissa choir au pied d'un arbre et fondit en larmes. Heureusement que saint Méen l'avait entendu et qu'il vint aussitôt près de

<sup>1</sup> Dans cette légende, que nous avons recueillie sur les lieux mêmes, il n'est question que de trois fils : Jossé, Winoc et Judicaël. Cependant, Hoël III en eut un quatrième, appelé Hoël comme lui, qui, au moment de notre récit, n'était peut-être pas né, ou était encore trop jeune pour y figurer.

lui s'informer du sujet de ses peines. Judicaël raconta au vénérable ermite le but de son voyage et l'abandon dont il venait d'être l'objet.

— « Console-toi, mon fils, lui dit le saint ; Dieu m'a placé sur tes pas pour te secourir. Je vais non-seulement t'indiquer ton chemin, mais encore te donner les moyens de retrouver la couronne de ton père. »

Il lui fit don d'une branche de coudrier et reprit : — « Lorsque tu seras embarrassé pour continuer la route, tu mettras cette baguette à tes pieds, et le petit bout se tournera toujours du côté vers lequel tu dois te diriger. Enfin, tu trouveras une énorme pierre près de laquelle est étendu le cadavre d'un guerrier qui tient encore entre les mains la couronne qu'il a voulu ravir au roi Hoël III. »

Après avoir remercié l'ermite avec une vive effusion, l'enfant prit la baguette et se dirigea vers le Gué-de-Plélan, où il parvint sans difficulté, grâce à son talisman.

Arrivé à l'endroit qui fut choisi plus tard par un autre roi breton, Salomon, pour y fixer sa résidence et où l'on voit encore aujourd'hui les vestiges de son château, Judicaël se trouva au milieu d'un véritable champ de carnage. Les guerriers, pour la plupart encore revêtus de leurs armures, jonchaient le sol de leurs corps et imprégnaient la terre de leur sang. L'enfant frissonna de la tête aux pieds, en présence de ce triste spectacle, nouveau pour lui ; et dans une fervente prière, il demanda à Dieu de faire cesser ces guerres impies qui faisaient s'entre-tuer les hommes de la sorte.

Un peu remis de son émotion, le jeune Hoël se rappela le but de sa présence en ces lieux et plaça la branche de coudrier à ses pieds. Le petit bout de la baguette se tourna aussitôt vers un bloc énorme de quartz situé à une assez grande distance. Pour aller jusque-là, l'enfant fut obligé de prendre toutes les précautions possibles pour ne pas trébucher au milieu des cadavres. Il y arriva cependant et put bientôt confirmer la véracité des paroles du saint.

Un guerrier d'une immense stature, couché sur le dos, le corps

traversé d'un javelot, tenait entre les mains la précieuse couronne. Judicaël s'en empara bien vite et s'empessa de quitter ces lieux qui le remplissaient d'horreur et d'effroi. Heureux, néanmoins, d'avoir retrouvé la couronne des rois de Domnonée, il oublia promptement l'impression pénible qu'il avait ressentie au milieu des morts, et ne songea plus qu'à la joie qu'il allait causer à son père.

Dans sa précipitation à s'emparer de la couronne, l'enfant avait laissé près de la grosse pierre la baguette du saint, et il s'en aperçut malheureusement trop tard pour retourner sur ses pas, d'autant plus que la nuit commençait à étendre ses voiles sur la terre. Après s'être orienté de son mieux, il marcha aussi longtemps que le jour le lui permit ; mais, lorsque les ténèbres l'eurent entouré complètement, il s'abrita sous une touffe de bruyère, pour y prendre le repos dont il avait si grand besoin, après une journée remplie de fatigues et d'émotions.

D'une nature extatique, Judicaël — tout en faisant sa prière, sans se préoccuper des dangers qu'il courait à pareille heure dans des bois peuplés de bêtes féroces — écoutait avec plaisir les derniers bruits de la nature et contemplait la voûte céleste qui scintillait de tous ses feux. Enfin, la fatigue ferma ses paupières ; il s'endormit en bénissant Dieu. Son sommeil ne fut interrompu par aucun événement fâcheux.

Le lendemain matin, les oiseaux le réveillèrent en chantant sur sa tête leurs joyeuses chansons. Il secoua, comme eux, les perles de rosée dont il était inondé, et chercha ensuite, frais et dispos, les sentiers qui devaient le ramener à Gaël.

Il erra longtemps à l'aventure à travers les méandres des bois et parvint enfin à retrouver le chemin qu'il avait parcouru la veille. Tout à coup, il entendit des pas derrière lui, puis des voix, qu'il reconnut bientôt pour être celles de ses frères, qui ne tardèrent pas en effet à le rejoindre.

Ceux-ci, en le retrouvant vivant, et possesseur de l'objet qu'ils avaient inutilement cherché, en éprouvèrent une vive jalousie. Une pensée criminelle leur traversa le cerveau. Ils se consultèrent

du regard, et, voyant que la même idée leur était venue à tous les deux, ils se précipitèrent sur le pauvre enfant, et lui portèrent de si violents coups de bâton à la tête, qu'ils le tuèrent sur le champ, avant qu'il eût le temps de proférer une parole.

Lorsque les assassins eurent ainsi consommé leur crime, ils creusèrent une fosse au pied d'un chêne, pour y cacher le corps de leur frère, qu'ils recouvrirent de terre et de gazon. Josse et Winoc — tels étaient leurs noms — s'emparèrent ensuite de la couronne et la rapportèrent au roi breton, qui, n'apercevant pas Judicaël, leur demanda ce qu'ils en avaient fait.

— Nous ne l'avons pas vu, répondirent-ils; en nous quittant, il nous a laissés pour aller seul de son côté, supposant sans doute être plus heureux que nous.

Cette réponse ne satisfait pas le roi, qui ordonna immédiatement à tous ses serviteurs de parcourir le pays pour retrouver son fils. Toutes les recherches n'aboutirent à rien, et l'on supposa qu'il avait été la proie des loups. Hoël ne se consola pas de la perte de cet enfant, et, souvent, en voyant l'air gêné et embarrassé de ses deux autres fils, des doutes affreux lui vinrent à l'esprit.

Cinq années s'écoulèrent, et le temps n'apporta aucun soulagement à la douleur du malheureux père.

Au retour d'un voyage à travers son royaume, le roi en passant près de l'endroit où le crime avait été commis, aperçut un petit pâtre qui, en soufflant dans un os, disait :

« Mes frères m'ont tué  
Et se sont emparés  
De la couronne de mon père;  
Voilà bientôt cinq ans  
Qu'un beau jour de printemps  
Ils me couchèrent dans la terre. »

Hoël, étonné de ces paroles, s'approcha du pâtre et lui demanda ce qu'il disait ainsi :

— Je n'en sais rien, répondit l'enfant; j'ai trouvé cet os, et en soufflant dedans je fais sortir ce que vous venez d'entendre.

— Où l'as-tu trouvé ?

— Ici, au pied de ce chêne. — Et il désigna un petit monticule de terre qui ressemblait à une tombe.

Le roi, ayant fait enlever par ses hommes les mottes de gazon qui formaient cette exubérance du sol, ne tarda pas à découvrir le cadavre de son fils chéri. Une exclamation de surprise, et en même temps d'admiration, s'échappa de toutes les bouches, lorsqu'on vit le corps, après cinq ans, complètement intact et presque aussi frais que s'il venait d'être enterré. Un bras encore meurtri avait été brisé par les coups, un os en était sorti, avait sans doute percé la terre, et c'était cet os qui était entre les mains du père.

Le père prit son enfant dans ses bras, le pressa sur son sein et envoya immédiatement chercher saint Méen. L'ermite s'empressa d'accourir, en apprenant cette nouvelle. Aussitôt qu'il eut vu le miracle, il se jeta la face contre terre, pria Dieu avec ferveur, puis se releva, la figure souriante, s'approcha du mort, replaça l'os du bras et oignit tout le corps d'un onguent qu'il avait sur lui. Bientôt les chairs se colorèrent, le sang parut circuler, les yeux s'ouvrirent, les membres s'agitèrent et l'enfant revint à la vie.

Ce miracle se répandit promptement dans tout le royaume de Domnonée, et le nom de Judicaël fut dans toutes les bouches. Le roi des bois fit arrêter et enfermer Josse et Winoc, voulant les faire juger et punir comme ils le méritaient ; mais Judicaël obtint leur grâce et leur pardonna.

Il n'eut point à regretter cette noble action, car les deux frères se repentirent et firent bientôt oublier par leur belle conduite et leurs vertus le crime dont ils s'étaient rendus coupables. Enfin saint Judicaël, à la mort de son père, lui succéda sur le trône.

---

La légende que nous avons essayé de raconter se termine ici ; mais nous voulons cependant dire deux mots du règne du prince breton dont le nom est toujours en très-grande vénération dans le pays.

Quelque temps après l'avènement au trône de saint Judicaël, le roi de France Dagobert lui déclara la guerre, et envoya ses sol-

ats en Armorique, d'où ils furent repoussés et chassés jusqu'aux portes du Mans. Là, une nouvelle armée, conduite par le comte de Chartres, vint à leur secours, et une seconde rencontre eut lieu entre le Mans et Laval.

Les Bretons, ayant à leur tête Budic, comte de Cornouaille, dressèrent une embuscade au milieu d'un chemin creux, dans lequel les Français s'avancèrent, furent cernés et battus. Le duc de Chartres fut même fait prisonnier et amené à Judicaël. Ce dernier rentra dans son royaume, et fit ainsi voir à Dagobert qu'il n'était pas ambitieux et n'avait fait que se défendre.

Cet acte inspira au roi de France le désir de faire la connaissance du prince breton, et il dépêcha près de lui, à cet effet, saint Eloi, évêque de Noyon, qui fut reçu en Bretagne avec tous les honneurs imaginables.

Saint Eloi, émerveillé de la piété et des nobles qualités de Judicaël, l'engagea à venir voir Dagobert à Clichy, près Paris, lui promettant de le mettre en relation avec un grand nombre de saints personnages. Le voyage fut décidé et le départ s'effectua très-promptement.

Dagobert accueillit Judicaël avec toutes sortes d'amitiés et ils se firent réciproquement de riches présents, en signe d'une paix inviolable.

Ainsi que saint Eloi le lui avait promis, il rencontra à la cour du roi de France, saint Ouen, archevêque de Rouen, et d'autres religieux, qui l'édifièrent tellement par leur piété, qu'aussitôt son retour en Bretagne, il se démit de sa dignité royale et se retira dans le monastère de Saint-Baptiste de Gaël, où il est décédé.

Dieu a témoigné sa sainteté par plusieurs grands miracles qui se sont accomplis à son sépulcre.

ADOLPHE ORAIN.



LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

# HENRI-CHARLES DU CAMBOUT

ÉVÊQUE DE METZ

TROISIÈME ET DERNIER DUC DE COISLIN

(1664-1732)\*

---

## IV

**L'Évêque de Metz dans son diocèse. — La Bulle Unigenitus.**

En même temps qu'il cultivait et protégeait ainsi les lettres, Henry de Coislin ne négligeait point les besoins de son diocèse. Imitant l'exemple de son oncle le cardinal, il avait fixé sa résidence à Metz, malgré sa charge de premier aumônier, qui l'obligeait de venir de temps en temps passer plusieurs mois à la cour. Le *Journal* de Dangeau, qui tient un compte si minutieux de tous les petits événements de Versailles, parle en effet fort peu du duc de Coislin. Nous apprenons, par exemple, qu'au mois d'avril 1711, époque de la mort de Monseigneur, M. de Metz, premier aumônier, accompagna le corps, de Meudon à Saint-Denis, et sans aucun apparat, avec M. de Dreux, grand-maître des cérémonies — qu'il officia, le 18 avril 1712, au service du Dauphin et de la Dauphine à Saint-Denis, (M. d'Alet prononça l'oraison funèbre) et le 21 du même mois, « pour l'anniversaire de Monseigneur mort l'année passée ».... Nous y apprenons encore que le 2 janvier 1716 :

Les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit qui devoient tous les ans nommer des commissaires pour examiner si l'on ne donnoit point quelque atteinte à leurs privilèges, avoient négligé depuis assez longtemps de s'assembler, et ils ont résolu de réparer leur négligence ; et pour cela ils ont nommé trois commissaires, l'un d'Eglise et deux d'épée, comme il

\* Voir la livraison d'octobre, pp. 293-308.

est porté dans les statuts, qui s'assembleront dès dimanche, chez M. de Torcy, chancelier de l'ordre. Ces trois commissaires sont l'évêque de Metz, le maréchal de Tessé et le marquis d'Effiat.....

Telles sont les rares mentions que Dangeau fasse de Henri de Coislin pendant un intervalle de plusieurs années : il fallait des circonstances exceptionnelles pour le voir paraître solennellement dans ses fonctions de premier aumônier ; et si nous n'avions déjà le témoignage explicite de plusieurs contemporains, on pourrait inférer purement et simplement de ce silence de Dangeau, que l'évêque de Metz passait la plus grande partie de l'année dans son diocèse. Or, on sait qu'à cette époque, la plupart des évêques habitaient plus souvent Versailles ou Paris que le siège de leur évêché. Cette résolution d'une pratique à peu près constante de la résidence, honore donc Henri de Coislin, qui, plus qu'aucun autre, avait un excellent motif pour rester près du roi. Du reste, le diocèse de Metz passait pour un des plus difficiles à gouverner. Coislin le visita dans toutes ses parties, et trouva, en effet, un grand nombre d'abus que le temps avait en quelque sorte consacrés, et que ses prédécesseurs avaient inutilement entrepris de réformer. Leur exemple ne le découragea point ; il l'entreprit à son tour, dit Gros de Boze, et il y réussit : « Les esprits les moins disposés à reconnaître le caractère de l'autorité, eurent honte de résister à la voix d'un pasteur, qui les aimoit », et qui donnait à ses diocésains tant de preuves de dévouement par ses libéralités et sa munificence.

Dès l'année 1699, il avait publié un recueil de *Statuts synodaux*, pour asseoir bien nettement, parmi son clergé, les bases de la discipline ecclésiastique ; en 1713, il fit imprimer un *Rituel*, fort volume in-4°, rempli d'instructions utiles, et qui fut très-applaudi. Malheureusement, le mandement qu'il donna peu de temps après au sujet de la fameuse bulle *Unigenitus*, n'était pas aussi conforme à la doctrine orthodoxe : cet opuscule fit du bruit, et ses tendances jansénistes lui attirèrent des censures de la cour de Rome.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'histoire de l'ardente polémique soulevée par la bulle *Unigenitus* et par la *Constitution*. —

On sait que dans l'assemblée des évêques tenue en 1713-1714, une Commission de six membres fut nommée pour examiner les moyens de faire accepter cette fameuse constitution qui contenait la condamnation de cent et une propositions extraites du livre du P. Quesnel. — Une quantité prodigieuse d'écrits fut lancée pour et contre : les évêques se divisèrent en plusieurs partis ; huit prirent la résolution de s'adresser directement au Pape , six furent exilés... Enfin, après bien des difficultés, la Constitution fut enregistrée au Parlement, et des lettres patentes du Roi en ordonnèrent l'acceptation, en même temps qu'une instruction pastorale de l'assemblée des évêques était envoyée à tous les prélats de France. La constitution fut publiée dans 112 diocèses, mais avec bien des différences dans l'acceptation, accusées par les mandements particuliers qui la précédaient. Le mandement de l'évêque de Metz fut un de ceux qui causèrent scandale, et sans entrer dans la polémique engagée, nous en donnerons seulement le préambule et la péroraison pour mettre nettement en relief le style du prélat académicien, tout en faisant connaître sa conduite dans cette affaire délicate. Nous n'avons pas besoin de développer les raisons qui nous engageraient d'ailleurs à ne rien reproduire de ses distinctions sur les propositions condamnées ; une seule suffit, c'est que le mandement fut frappé des censures pontificales ; les deux morceaux qui vont suivre n'entrent point dans le vif de la question si vivement controversée à cette époque :

« Henry-Charles du Cambout, évêque de Metz, et prince du Saint-Empire, duc de Coislin, pair de France, baron des anciennes baronnies de Pontchâteau et de la Rochebernard, pair et président-né des États de Bretagne, premier baron de Champagne, comte de Crécy et autres lieux, premier aumônier du Roi, Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction, en Notre-Seigneur.

» L'obligation que l'Écriture impose aux Evêques et le droit qu'elle leur attribue de garder le dépôt de la foi, exigeant de leur sollicitude pastorale, qu'ils veillent non-seulement à conserver dans le cœur des fidèles les vérités révélées et à préserver leur esprit de la contagion des erreurs condamnées, mais encore à écarter de leur troupeau tout ce qui peut

altérer l'intégrité du dogme catholique, corrompre la pureté de la morale chrétienne ou affaiblir la force de la discipline ecclésiastique : depuis que par la miséricorde de Dieu, nous avons été appelé à une portion de l'Épiscopat, que le corps des Evêques possède en son entier indivisiblement, nous avons donné notre principale attention à ces différents devoirs. Mais nous nous sentons obligé d'animer de nouveau notre zèle, au sujet de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément IX, du 8 septembre 1713, contre un livre intitulé : *Le Nouveau Testament en français, avec des réflexions morales, etc.*

» En effet, nous n'avons pu voir sans une extrême douleur, l'abus que des esprits malintentionnés ou prévenus ont fait de cette Constitution, depuis qu'on l'a répandue dans notre diocèse. Les uns, ennemis secrets ou déclarés de la religion, ont osé blasphémer contre le chef de l'Eglise, et avancer témérairement qu'il avait condamné des vérités fondamentales de la foi, et s'était déclaré en faveur des sentiments les plus relâchés. *Les autres, sous les apparences d'un dévouement sans bornes aux décisions du Saint-Père, se sont donné la liberté d'interpréter à leur gré sa censure, dont ils se sont fait comme un bouclier pour soutenir la nouveauté de leurs systèmes sur l'économie de la grâce, et pour autoriser la corruption de leur morale, qui a toujours pour eux un attrait invincible, nonobstant le décri universel où elle est tombée, et les foudres de l'Eglise dont elle a été si souvent et si solennellement frappée.* D'autres enfin, alarmés au premier coup d'œil des propositions censurées, ont cru y trouver la vérité à la place de l'erreur, et l'erreur élevée sur les ruines de la vérité. A peine se sont-ils rassurés à la vue de l'accord de tous les premiers pasteurs, à ne publier la Bulle qu'après avoir mis le sacré dépôt en sûreté, par une ample exposition des mauvais sens dans lesquels seuls les propositions ont été censurées.

» Pour remédier à tant d'abus, arrêter le progrès des préventions et des mauvaises intentions qui en sont la source, et entrer dans les vues des prélats de France; après avoir souvent imploré les lumières de l'Esprit-Saint, et recommandé cette affaire si importante aux prières des personnes de la plus éminente piété, nous avons jugé nécessaire de vous donner les instructions suivantes, qui doivent vous servir de guide pour entrer dans l'intelligence et l'esprit de la Constitution, comme elles sont les garants de la pureté de notre foi, dans l'acceptation que nous en voulons faire.

» I. — En censurant les propositions qui concernent la prédestination et la faiblesse de l'homme depuis sa chute, Notre Saint-Père n'a condamné que les sens hérétiques de Luther, de Calvin et des cinq fameuses propositions de Jansénius, comme il est aisé de l'inférer du texte même de sa Bulle; et à Dieu ne plaise que vous puissiez jamais penser que ce saint Pontife ait voulu proscrire le système de la grâce efficace par elle-même,

et de la prédestination gratuite que ses prédécesseurs ont toujours approuvée dans les ouvrages de saint Augustin et de saint Thomas, qui ne cesseront jamais d'être regardés comme les oracles des théologiens catholiques sur les matières de la grâce. Concevons donc, N. T. C. F., une juste horreur de toute doctrine qui détruit la liberté de l'homme et qui lui ôte le pouvoir de faire le mal quand il vit sous l'impression de la grâce même la plus efficace, ou lui refuse la puissance de fuir le péché quand il est asservi sous le joug de la concupiscence dominante..... etc, etc...<sup>1</sup> »

Après avoir examiné, en treize articles fort longs et d'après ses sentiments personnels, les principales propositions censurées, l'évêque de Metz conclut ainsi :

« ..... Voilà, N. T. C. F., des explications si précises, si conformes à la saine doctrine et à l'esprit de N. T. S. P. le Pape, qu'elles nous font espérer qu'en les lisant avec une intention droite et une humble docilité aux oracles de l'Écriture et de la tradition, qui sont les sources où nous les avons puisées, vous tirerez de la publication de la Bulle tout le fruit dont nous conjurons le Père des lumières de l'accompagner.

» *A ces causes*, après avoir lu avec toute l'application qui convient, la dite constitution en forme de bulle de N. S. P. le Pape Clément XI, en date du 8 septembre 1713, qui commence *Unigenitus Dei Filius*; et après avoir tiré de son contenu les réflexions que l'importance de l'affaire et les besoins de l'Église demandaient, et en avoir conféré avec plusieurs théologiens, dont la science et les sentiments orthodoxes nous sont parfaitement connus; tout considéré et le saint nom de Dieu invoqué, nous avons condamné et nous condamnons avec N. S. P. le Pape le livre intitulé : *Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions sur chaque verset, etc.*, à Paris, 1699; autrement : *Abrégé de la morale de l'Évangile, des Actes des Apôtres, des Épîtres de saint Paul, des Épîtres canoniques et de l'Apocalypse*; ou *Pensées chrétiennes sur le texte des Livres sacrés, etc.*, Paris, 1693 et 1694, comme contenant des propositions très-dangereuses, et surtout tendantes à renouveler l'hérésie des cinq fameuses Propositions du livre de Jansénius. Nous recevons et acceptons la dite constitution avec respect et avec la soumission que les saints canons prescrivent. *Vous ordonnons* de vous y conformer, *suivant les explications contenues dans notre présente instruction pastorale*, lesquelles vous devez regarder comme un fidèle témoignage des véritables intentions du Saint-Père, puisqu'elles sont prises dans la parole de Dieu, dans les décisions des Conciles et dans les enseignements des docteurs de l'Église. Défendons à

<sup>1</sup> *Hist. du livre des réflexions morales et de la Constitution.* — Amst., 1726. 4 vol. in-4°.

toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, de donner à la dite constitution des interprétations contraires, soit pour condamner des sentiments enseignés dans les écoles catholiques, soit pour autoriser les monstrueuses subtilités de la morale corrompue, qui n'a que trop de partisans, soit enfin pour calomnier l'Église romaine, la mère de toutes les Églises.

» Condamnons pareillement les cent et une propositions qui sont extraites du dit livre, avec les mêmes qualifications dont elles ont été respectivement frappées par le Pape. Défendons sous peine d'excommunication, qui sera encourue par ce seul fait, de les lire ou les retenir, ordonnons à tous ceux qui en ont un ou plusieurs exemplaires de les rapporter à notre secrétariat pour y être supprimé..., etc., etc.

» Nous nous élèverons surtout avec toute la force et toute l'autorité que Dieu nous a mises en main pour éloigner tout ce qui pourrait renouveler l'hérésie du jansénisme, dont notre diocèse a été heureusement préservé jusqu'aujourd'hui, et pour étouffer les contestations qui auraient dû être terminées par les constitutions des souverains pontifes, reçues et acceptées de toute l'Église. — Donné à Metz, en notre palais épiscopal, le vingtième jour de juin mil sept cent quatorze. »

D'après ces citations, on pourrait croire que le mandement de l'évêque de Metz était irréprochable ; mais nous avons laissé de côté, pour les raisons que nous avons exposées plus haut, l'explication détaillée du sens dans lequel il fallait entendre la condamnation de chaque proposition. Ce fut cette explication qui suscita le scandale.

Le zèle des évêques qui voulaient qu'on regardât la constitution comme une règle de foi, dans son sens rigoureux, s'étendit en effet jusqu'aux diocèses de ceux mêmes de leurs confrères qui avaient accepté la constitution, mais qui l'avaient fait par des mandements restreignant beaucoup trop à leur gré cette acceptation. Ils s'élevèrent principalement contre le mandement de M<sup>sr</sup> l'évêque de Metz <sup>1</sup>, qu'ils firent condamner à Rome et en France, et celui de l'archevêque d'Ambrun, oubliant celui de l'évêque de Sisteron, qui, bien que semblable à celui de M. de Metz, fut épargné, probablement

<sup>1</sup> M. de Coislin, lit-on dans la correspondance de Fénelon (IV. 504), n'acceptait la constitution dans son mandement que relativement au sens qu'il lui plaisait de donner aux propositions condamnées.

parce qu'il ne vint pas alors à leur connaissance, ou parce qu'ils voulurent bien le négliger.

Lorsque le mandement du duc de Coislin parut à Paris, où il s'en distribua un grand nombre d'exemplaires, les deux partis, remarque un chroniqueur contemporain, en furent également surpris. On y réunissait deux choses qui paraissaient incompatibles, la condamnation et l'acceptation de la bulle, c'est-à-dire que le corps du mandement présentait un exposé de doctrine aussi opposé à celle de la bulle qu'il était conforme à celle du livre et des propositions censurées ; et on ne laissait pas dans la conclusion d'accepter la bulle et de condamner le livre des propositions. Ce tempérament employé sans doute pour concilier les partisans et les adversaires de ce décret, ne plut ni aux uns ni aux autres ; mais les premiers furent les plus mécontents ; ils ne purent se persuader que l'acceptation qu'on y paraissait faire de la constitution fût sérieuse, lorsqu'on en rejetait en même temps la doctrine ; ni que la condamnation du livre et des propositions qu'on paraissait adopter fût sincère, lorsqu'on enseignait la même chose que ce qui était enseigné dans le livre et exprimé dans les propositions. Un de leurs principaux docteurs déclara dans une grande compagnie « que le mandement de Metz était la satire la plus violente qui eût encore paru contre la constitution »<sup>2</sup>. Les jésuites, qui étaient personnellement choqués des traits avec lesquels on les dépeignait au commencement du mandement<sup>3</sup>, n'en avaient pas une autre idée ; aussi ne s'étonnera-t-on pas des observations d'un docteur janséniste qui le fit réimprimer en Hollande, précédé d'un avertissement où il disait :

« C'est en vain que M<sup>sr</sup> de Metz s'est flatté d'apaiser les Jésuites ou de leur donner le change, en leur sacrifiant l'auteur et le livre des *Réflexions morales*, que ce prélat condamne avec les cent une propositions, quoique tout le corps de son mandement le dût conduire à une conclusion contraire. C'est en vain que ce même prélat, pour ménager ces pères ou pour les leurrer, leur présente un fantôme du jansénisme qu'il accable des plus rigoureuses censures. C'est en vain que, pour faire passer la liberté qu'il prend de donner à la bulle un bon sens qu'elle n'a point,

<sup>1</sup> Histoire du livre des *Réflexions morales*. Loc. cit.

<sup>2</sup> Voir les passages soulignés ci-dessus en italique.

il suppose au livre des réflexions de très-mauvais sens qu'il n'a point non plus, et dont l'auteur a toujours été très-éloigné. Enfin, c'est inutilement qu'il accepte la bulle, et qu'il en ordonne la publication dans tout son diocèse. Ce n'est plus cette constitution que les Jésuites ont tant sollicitée ; ce n'est plus cet objet de leurs vœux et de leur complaisance ; ils n'en reconnaissent aucun trait qui ne soit défiguré ; ils ne voient plus la doctrine de leur Molina élevée sur les débris de l'école de saint Thomas ; ils ne trouvent plus les relâchements de leurs casuistes autorisés ; la discipline de la pénitence affaiblie ; le droit des évêques ouvertement violé ; les libertés de l'Eglise de France foulées aux pieds <sup>1</sup>. Ils redemandent leur bulle dans son état naturel, et veulent qu'on anéantisse ce commentaire infidèle, qui la représente tout autre qu'elle n'est. »

C'est ce qu'ils obtinrent bientôt après, et ce qu'ils firent ordonner par le roi même, en l'engageant à rendre, dans son conseil d'Etat, un arrêt du 5 juillet 1714, où Sa Majesté ordonne : *Que le mandement et instructions pastorales du dit sieur évêque de Metz demeureront supprimés, révoqués et annulés, comme faits au préjudice de lettres patentes de S. M., contraires à l'acceptation de la Bulle faite par l'assemblée du clergé de France, et tendant à affaiblir ou à rendre inutile la condamnation, tant des erreurs contenues dans les cent une propositions, que du livre qui les renferme.* Et l'on remarquait, parmi les motifs de la suppression du mandement : « Qu'il étoit injurieux à Sa Sainteté et aux prélats de la dernière assemblée du clergé ; qu'il introduisoit une forme nouvelle d'accepter les constitutions des papes, et qu'il avoit formellement contrevenu aux lettres patentes du 14 février 1714, par lesquelles il étoit porté que la bulle seroit reçue d'une manière uniforme dans toute l'étendue du royaume, suivant les résolutions qui avoient été prises à ce sujet par l'assemblée. »

Or, aucun de ces motifs ne paraissait fondé aux yeux du parti adverse, ainsi que le fait voir en détail l'auteur de l'avertissement déjà cité. Bien loin que ce mandement fût injurieux à Sa Sainteté, on pouvait dire, au contraire, selon lui, que M<sup>sr</sup> de Metz avait poussé jusqu'à l'excès le respect pour le pape, par le parti qu'il

<sup>1</sup> Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'exagération de ce langage fort peu orthodoxe.



avait pris de cacher tous les défauts de sa bulle, et d'y donner en l'acceptant le tour le plus spécieux et le plus capable de la faire respecter : qu'il avait eu la même attention à ménager les prélats, dont il ne disait pas un seul mot qui pût les choquer, et à ne point s'éloigner des résolutions de l'assemblée : « Il a jugé comme elle, dit cet auteur, que la bulle avait un très-grand besoin d'être expliquée. Il a usé du droit que l'assemblée lui laisse et qu'elle ne pouvait lui ôter, de faire un mandement explicatif de la bulle, comme les prélats de l'assemblée en ont fait un. Il est vrai qu'il a fait mieux qu'eux ; mais il ne se déclare point contre eux, et on ne peut pas dire qu'il leur soit contraire. On ne peut pas dire non plus qu'il ait contrevenu aux résolutions de l'assemblée, ni par conséquent aux lettres patentes qui sont relatives à ces résolutions. » Il ne pouvait donc y avoir d'autres motifs véritables du traitement ignominieux fait à un évêque de la distinction de M<sup>r</sup> de Metz, dit le chroniqueur du parti, sinon qu'il avait usé des droits de l'épiscopat d'une manière qui humiliait les Jésuites, et qu'il avait pris des mesures plus justes que celles des quarante prélats, pour maintenir la liberté de l'Église gallicane <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici du reste l'exposition succincte des vrais principes sur la matière : — « Je conviens avec vous, Monseigneur, écrivait M. de Bissy, évêque de Meaux, à Fénelon, le 6 septembre 1714, qu'une instruction exempte d'erreurs ne suffit point dans la conjoncture présente, si elle ne renferme pas une exclusion claire et formelle de tous les subterfuges du parti. Nous avons fait cet été un bon usage de ce principe, et c'est cependant une des raisons qui nous ont fait passer pour gens trop difficiles. — Je conviens aussi avec vous qu'une réception de la bulle relative à une excellente explication introduiroit une nouvelle forme dont les conséquences seroient très-préjudiciables à la vérité et pourroient saper le fondement de toute suprême autorité. C'est là un des grands principes sur lequel nous avons bâti tout notre travail ; et comme nous avons toujours cru voir quelques relations dans le projet de mandement que nous avons examiné, quoiqu'elles soient beaucoup moins sensibles que celles du mandement de M. de Metz, c'est là une des raisons qui nous a fait dire que nous ne pouvions approuver cet ouvrage. » — (*Corr. de Fénelon*, IV, 503-504.)

Et le P. Daubenton écrivait à la même époque à l'illustre archevêque de Cambrai : — « J'oubliois, Monseigneur, de vous dire que je ne vois pas que l'on puisse répliquer au syllogisme sur lequel roule votre mandement. Selon les opposans, le Pape est infallible lorsqu'il parle *ex cathedra*, et que ses décrets sont suivis du consentement d'une partie de l'Église. Or, dans la conjoncture présente, le Pape a parlé *ex cathedra*, sur des matières dogmatiques, et plus de cent évêques de France ont

Les promoteurs de la constitution ne l'entendirent point ainsi, comme il était facile de le supposer ; et, non contents d'avoir fait supprimer en France ce mandement, ils le dénoncèrent en même temps à Rome, où ils obtinrent de l'Inquisition un décret semblable à ceux qu'ils avaient déjà fait rendre contre les mandements des évêques opposants. Ce décret, daté du 22 août 1714, fut affiché à Rome le 27 du même mois. *Le mandement y est condamné, comme étant scandaleux, présomptueux, téméraire, injurieux au Saint-Siège apostolique, et induisant au schisme et à l'erreur.* — Coislin garda le silence, et, plus soumis que la plupart des opposants à la constitution, courba la tête devant le décret qui le frappait <sup>1</sup>. L'auteur du *Renversement des libertés de l'Église gallicane* développa deux ans après tous les abus qu'il trouvait dans ce décret et prit soin de réparer aux yeux du parti la négligence qu'on avait mise à s'y opposer. Mais il est constant que l'évêque de Metz n'eut aucune part à cette élucubration <sup>2</sup>, et ce n'est que beaucoup plus tard, vers la fin de sa carrière, qu'il revint dans un mandement, sinon au jansénisme, qu'il désavouait formellement en paroles, du moins à un gallicanisme beaucoup trop avancé.

#### V. — Fin de la carrière de l'évêque de Metz.

Ce que nous avons rapporté jusqu'ici des actes officiels du troisième duc de Coislin a déjà permis au lecteur de se faire une idée assez nette de sa physionomie morale. Gros de Boze complète ainsi son portrait :

« Né grand et magnifique, Henri de Coislin n'en étoit ni moins simple acquiescé à sa décision, sans compter ceux de Flandre, de l'Italie, etc. Tout le reste de l'Église s'y est soumis, au moins tacitement. La conclusion est aisée à tirer et ne peut être niée... » — *Ibid.*

<sup>1</sup> Il garda cependant rancune aux Jésuites, si l'on en croit Dangeau, qui écrivait le 22 novembre 1715 : « Le P. Le Tellier et le P. Doucin ont ordre de se retirer de Paris (Louis XIV était mort depuis peu). — On croit qu'il y en aura encore quelques autres qui auront le même ordre ; on a ôté à plusieurs de leur compagnie le pouvoir de confesser, et aucun de ceux à qui on a laissé la permission n'a le pouvoir d'aller confesser dans les couvents. M. l'évêque de Metz a interdit tous les Jésuites de son diocèse, et on croit que M. de Verdun les a interdits aussi dans le sien. »

<sup>2</sup> Voy. *Hist. citée de la Constitution*. Amst. 1726. 4 vol. in-4°.

ni moins accessible. Somp tueux, libéral, prodigue même dans les occasions où il s'agissoit de soutenir l'honneur de sa place ou celui de sa nation, il étoit sobre, économe et réglé dans sa dépense ordinaire, qui eût été moindre encore si un dévouement marqué pour tout ce qui avoit quelque rapport au service du roy ne l'avoit engagé à recevoir personnellement à sa table les principaux officiers de ses troupes. Il les connoissoit presque toutes par une longue habitude, et quand il en devoit venir qui n'avoient pas encore passé à Metz, ou qu'il n'avoit pas vues ailleurs, il s'informoit si exactement de tout ce qui les composoit, qu'à leur arrivée, les officiers, surpris et charmés de trouver dans son accueil des distinctions personnelles, luy vouoient d'abord un sincère attachement et n'hésitoient point à luy demander des conseils sur leur propre estat. Il eût été luy-même un militaire vertueux, autant par son zèle pour la patrie que par l'activité de son tempérament et par son inflexible probité.

» Sa conversation étoit vive et brillante. Il donnoit un ton propre et particulier à tout ce qu'il disoit, soit qu'il traitât un sujet de morale ou de politique, soit qu'il débitât simplement une nouvelle du temps, ou qu'il contât une histoire de l'ancienne cour ; et comme il n'ennuyoit point, il n'aimoit pas non plus à estre ennuyé : les malheureux avoient seuls le privilège, lors même qu'il avoit soulagé leur misère, de le surcharger encore de longs et inutiles détails....<sup>1</sup> »

Nous ajouterons à cela qu'il étoit de taille très-petite, comme tous les Coislin, très-laid, comme la plupart d'entre eux, et qu'il avoit la répartie vive et son franc-parler, même devant les hauts personnages. On raconte qu'un jour, Louis XV, encore enfant, ayant rencontré le prélat dans les galeries de Versailles, s'écria, frappé de sa figure peu séduisante : — Ah ! mon Dieu, qu'il est laid ! — Voilà un petit garçon bien mal appris ! dit aussitôt Coislin, en se retournant vers le maréchal de Villeroy, gouverneur du prince. Le fait est que si l'on en juge par le portrait de l'évêque de Metz, qu'on peut aller voir au musée de Versailles, sa laideur pouvoit expliquer l'exclamation naïve de l'enfant-roi.

Comme son père, le premier duc de Coislin, dont nous avons raconté une aventure originale avec le président de Novion, et comme son oncle le cardinal, dont on se rappelle la dispute au

<sup>1</sup> *Mém. de l'Académie des Belles-Lettres.* IX, 253.

sujet de sa place à la chapelle du roi, il était aussi très-soucieux des prérogatives attachées à sa charge :

« M. l'évêque de Metz, écrit Dangeau le 8 mars 1716, a pris depuis quelques jours un carreau à la messe du roi, étant à genoux en sa place de premier aumônier. Les cardinaux, qui étoient à cette messe, s'en plaignirent, soutenant qu'il n'y avoit que les princes du sang et eux qui eussent le droit d'avoir des carreaux sous les yeux du roi ; que les ducs n'ont ce droit que derrière le roi, quand il ne les voit point. M. de Metz a repris encore aujourd'hui à la messe un carreau, et le cardinal de Polignac y étoit et a représenté à M. le duc d'Orléans que c'étoit contre l'ordre. — Du 14 mars. M. l'évêque de Metz ne prend plus de carreau devant le roi. »

Saint-Simon, dans ses notes au *Journal* de Dangeau, se livre à ce sujet à une longue dissertation, de laquelle il résulte que Coislin, étant duc et pair, voulut reprendre un ancien droit que Louis XIV avait interverti en 1688 en faveur de ses fils naturels. Villeroy et le régent étoient pour lui : mais l'évêque de Fréjus, Fleury, qui prit fait et cause pour les cardinaux, finit par l'emporter contre le premier aumônier. Ce sont là les miettes de l'histoire, et l'on se prend à sourire devant ces détails puérils d'étiquette ; mais ces petites querelles devenaient alors de grands événements, et l'on ne peut les passer sous silence dans la biographie d'un personnage de la cour. Deux ans plus tard, une rivalité analogue faillit amener un orage, et l'inépuisable *Journal* de Dangeau nous apprend que le Jeudi-Saint, 14 avril 1718,

« A la grand'messe, il y eut une dispute entre le cardinal de Polignac et l'évêque de Metz, à qui présenteroit l'Évangile au roi. On croit que cela sera jugé en faveur de M. de Metz, comme premier aumônier et évêque ; mais comme M. le duc d'Orléans n'étoit point à la messe pour décider cette affaire, le roi voulut qu'on ne lui présentât point l'Évangile ce jour-là pour empêcher la dispute dans l'église <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> On trouve à ce sujet une lettre curieuse dans la correspondance inédite de la marquise de la Cour de Balleroy, sœur de M<sup>re</sup> de Caumartin, évêque de Vannes, puis de Blois. Son mari lui écrivait : « ... M. de Metz et le cardinal de Polignac se jetèrent tous deux dessus l'Évangile, comme voulant le prendre de force. M. le maréchal de Villeroy, voyant cela, leur dit : Messieurs, le roi ne veut pas baiser le livre aujourd'hui ; et cela termina une scène qui alloit devenir fort ridicule. » — *Bibl. Mazarine, mss.*, n° 2791; 7/120.

Un rival de Boileau aurait pu transformer d'aussi graves disputes en un poème héroï-comique digne du *Lutrin* ; mais ne rions pas trop de ces apparentes puérilités. Au fond de tout cela se retrouve un principe trop oublié de nos jours, et qui constitue l'un des premiers éléments de conservation des sociétés : la hiérarchie.

L'évêque de Metz perdit, en 1721, sa sœur, la duchesse de Sully, veuve sans enfants, qui mourut à cinquante-six ans, victime d'une fausse modestie qui ne lui permit pas de laisser panser un abcès par le chirurgien. C'était, dit Saint-Simon, « la meilleure femme du monde et qui serait morte de faim sans son frère » <sup>1</sup>.

Quelques années après, en 1726, Coislin fut élu membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

« Cette Académie, écrivait un peu plus tard son secrétaire perpétuel, usa du droit qu'elle avoit de se charger de la plus grande partie de la reconnoissance que la république des Lettres devoit à M. l'évêque de Metz. Elle le nomma à une place d'académicien honoraire, et le roy, en approuvant notre choix, eut la bonté d'ajouter qu'il estoit à souhaiter qu'il pût se trouver aussi souvent à nos assemblées, qu'il y seroit utile par son goût et par ses talents.

» Plus nous en étions convaincus nous-mêmes, ajoute Gros de Boze, et plus le temps que nous en avons joui nous a paru court : le séjour qu'il faisoit à Metz ne nous laissoit l'espérance de le voir à l'Académie que dans le petit intervalle de ses voyages ; et cette espérance n'a jamais été trompée qu'avec celle du public, lorsque sa dernière maladie l'ayant amené à Paris, il y vécut dans une retraite qui annonçoit le triste événement qui l'a suivie.... <sup>2</sup> »

« On commença à soupçonner quelque altération dans sa santé, dès qu'on ne luy vit plus le même feu et la même gayeté. Insensiblement, il eut moins de monde à la ville et à la campagne, il se retrancha tous les exercices de plaisir ou d'amusement, et une vie si différente de celle qu'il avoit menée jusque-là luy échauffa et luy corrompit le sang. Il ne s'en aperçut que par une petite douleur qu'il ressentit au bout du pouce de la main droite ; il l'irrita, en voulant la sonder avec une plume ; il fallut appeler les chirurgiens, qui, jugeant le mal sérieux, ouvrirent plus méthodiquement le pouce malade, et luy firent tomber les deux phalanges. Sa dernière ressource fut de venir à Paris, où il ne trouva pas plus de

<sup>1</sup> Saint-Simon, XI, 378.

<sup>2</sup> *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, IX, 251.

soulagement et où ses forces diminuant de jour en jour, il mourut dans un épuisement total le 28 novembre 1732, âgé de soixante-huit ans accomplis <sup>1</sup>. »

Quelques mois auparavant, il avait écrit au cardinal de Fleury, au sujet des affaires ecclésiastiques, assez tendues vers cette époque, une lettre qui fut répandue dans le public, et qui montre à quel point il était sûr de son clergé, après trente-quatre ans de paternelle administration : « J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire. La paix est, Dieu merci ! dans mon diocèse ; mais s'il arrivoit par malheur quelque trouble, j'ose vous assurer que je suis plus en état d'y mettre ordre que Messieurs les évêques de la cour ; ainsi, trouvez bon que je ne fasse point de part à Votre Excellence de ce qui s'y passera...<sup>2</sup> »

Malheureusement, il n'était aussi sûr de son clergé qu'au point de vue gallican, pour ne pas dire janséniste, et l'impartialité nous fait un devoir de rapporter, d'après le recueil des *Nouvelles ecclésiastiques*, quelques faits qui montrent l'attachement que l'évêque de Metz conserva toujours pour ces doctrines : les souffrances de ses dernières maladies aigrirent peut-être ses dispositions, mais il est trop certain qu'il se laissa aller, vers cette époque, à des paroles et à des actes regrettables. Dans un mandement du 30 juin 1730, Henri de Coislin, après avoir déclaré que les quatre fameux articles de 1682 « contiennent une doctrine fondée évidemment sur l'Écriture et la tradition, et qu'on ne peut combattre sans ébranler les fondements de la hiérarchie, l'autorité de l'Église universelle, etc... », ce qui revenait tout simplement à déclarer que hors de France, et surtout à Rome, on n'entendait rien à l'Écriture et à la tradition, il trace en ces termes le portrait des Jésuites, sans les nommer : « Des esprits téméraires que l'amour de la nouveauté ou l'envie de se distinguer portent tous les jours à avancer des opinions singulières et à les déguiser par des subtilités capables d'altérer l'intégrité du dogme, de corrompre la pureté de la morale, d'énerver la vigueur de la discipline... » Après cette déclaration, renouvelée de celle du

<sup>1</sup> *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, IX, 254.

<sup>2</sup> *Journal de Barbier*, II, 189.

mandement de 1714, les jésuites de Metz n'osèrent plus faire soutenir de thèses dans leur collège.

Les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui donnent ces détails dans un article du 4 août 1730, nous apprennent encore <sup>1</sup> que l'année suivante, le célèbre Jean-Joseph Languet, alors évêque de Soissons, et plus tard archevêque de Sens, de l'Académie française <sup>2</sup>, etc..., revenant d'Allemagne et séjournant à Metz, se mit à prêcher la soumission aux doctrines de Rome dans les communautés de la ville : Coislin lui fit signifier qu'il eût à sortir promptement de son diocèse ; aussi quelques années après, Languet refusa-t-il un dimissoire pour un sujet qui voulait être ordonné à Metz, en alléguant des raisons qui n'étaient guère à l'honneur de l'évêque diocésain <sup>3</sup>.

On comprendra sans peine, après cela, comment l'organe du parti put faire de l'évêque de Metz l'éloge qui va suivre, vers la fin de l'année 1733 : « Tout le monde sait la perte qu'on a fait dans ce diocèse par la mort de M<sup>sr</sup> l'évêque, Henri-Charles du Cambout de Coislin. Cette perte est un gain pour les Jésuites... Personne n'ignore ce qui le rendoit odieux à ces RR. PP. Il ne leur estoit point asservi, il ne les employoit point, il étoit attaché à la saine doctrine (janséniste), et il avoit reçu la bulle comme ne la recevant pas.....; enfin il n'inquiétoit personne. C'étoit être bien noir aux yeux de la société. Le jour de la Conception de la sainte Vierge, ces Pères ont fait dans la ville une procession solennelle, que le prélat leur avoit interdite depuis dix-huit ans...<sup>4</sup> » Faut-il ajouter encore que Henri de Coislin avait choisi pour vicaire général un janséniste notoire, Joseph Séron, et qu'il le fit chanoine, chancelier et official de Metz ?...

Cet attachement à la doctrine hétérodoxe, triste héritage de famille, car son grand-oncle, le fameux abbé de Pontchâteau, avait

<sup>1</sup> Nous devons l'indication de tous ces articles à l'obligeance du R. P. Le Lasseur dont l'érudition en ces matières est bien connue.

<sup>2</sup> Il était aussi abbé de Coëtmalouen, au diocèse de Quimper, et par là il appartenait à la Bretagne. Il est l'auteur de la première vie de la bienheureuse Marie Alacoque.

<sup>3</sup> *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1731, p. 227.

<sup>4</sup> *Ibid.*, année 1733.

été l'un des ardents disciples de Port-Royal, et le cardinal de Coislin avait placé beaucoup trop de docteurs jansénistes dans le diocèse d'Orléans et près de son neveu, lors de son éducation, est le seul reproche que nous ayons à faire à la mémoire du dernier duc de Coislin. La lutte fut très-ardente au XVIII<sup>e</sup> siècle, cela est vrai, mais l'ardeur de la lutte ne peut excuser le retour à la bataille, ou du moins aux escarmouches, après une condamnation éclatante.

Le testament de l'évêque de Metz fut très-admiré par ses contemporains.

« Sans avoir jamais paru craindre le moment fatal de sa mort, dit G. de Boze, il en avoit prévenu, et pour ainsi dire illustré les suites, par des arrangements qui ne respirent que prudence et sagesse, religion et grandeur d'âme. Il n'a laissé aucune sorte de services sans une récompense proportionnée à la manière dont il sçavoit les sentir ; il a splendidement pourvu à l'entretien et à l'augmentation des pieux établissements qu'il avoit faits dans son diocèse ; il a voulu que le château de Frescati, avec toutes ses dépendances et ses embellissements passât à ses successeurs à l'évêché de Metz, comme le seul lieu de plaisance dont ils pouvoient jouir avec quelque dignité sans abandonner le soin et presque la vue de leur église ; il a légué la collection entière de ses manuscrits à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il l'avoit placée depuis longtemps, comme dans un des plus commodes et des plus sûrs dépôts de la république des Lettres. Enfin, loin d'exercer aucune de ces préférences si naturelles entre ses héritiers collatéraux, il leur a laissé, dans l'ordre commun des successions, tous les biens dont il étoit le plus maître de disposer.... <sup>1</sup> »

Le duché de Coislin s'éteignit dans sa personne, et les terres qui en dépendaient passèrent aux princes de Lambesc, de la maison de Lorraine-Harcourt, ses cousins au huitième degré ; peu après, Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, vendit la baronnie de la Roche-Bernard à M. de Boisgelin, celle de Pontchâteau à M. de Menou, et le marquisat de Coislin aux descendants de la branche cadette du Cambout. C'est ainsi que les Cambout de Carheil et de Beçay devinrent marquis de Coislin et le sont encore aujourd'hui. On connaît la brillante conduite du dernier marquis pendant la guerre désastreuse de 1870 <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Mém. de l'Académie des Belles-Lettres*, IX, 254.

<sup>2</sup> Il est mort sans enfants en 1873.



Lorsque la Révolution supprima les abbayes, la *Bibliotheca Coisliniana*, *olim Segueriana*, fut réunie à la Bibliothèque nationale; un violent incendie brûla en 1794 une grande partie des livres imprimés de cette collection; mais tous les manuscrits furent sauvés, et l'on peut les admirer encore au fonds Saint-Germain.

L'Académie française avait successivement élu les trois ducs de Coislin, comme les images vivantes de ses deux premiers protecteurs, au milieu de ses réunions. Après la mort de l'évêque de Metz, il ne restait plus aucun représentant de cette double origine; et seul, le duc de Richelieu, élu depuis quelques années, pouvait rappeler aux académiciens la mémoire du cardinal: les du Cambout de Carheil, nouveaux marquis de Coislin, et descendants, comme les premiers, de Louise du Plessis-Richelieu, avaient depuis beaucoup trop longtemps laissé tomber dans l'oubli leur illustre parenté, et presque tous, assistant avec la plus grande régularité aux États de Bretagne, avaient passé leur vie dans les régiments de dragons spéciaux de cette province. L'Académie ne les connaissait pas: on ne songea donc plus à continuer la succession, et l'évêque de Vence, Surian, orateur doux et tranquille, fut choisi pour remplacer l'évêque de Metz. Le duc de Saint-Aignan, déjà de l'Académie française, lui succéda dans le titre d'honoraire à l'Académie des Belles-Lettres.

Surian, dans son discours de réception, prononça un magnifique éloge de son prédécesseur, et nous ne pouvons mieux clore cette étude qu'en détachant quelques fragments de ce morceau remarquable:

« Ce fut surtout par le cœur et par les sentiments les plus nobles et les plus généreux, dit Surian, que nous parut si grand l'illustre prélat à qui je succède. Au nom seul de M. l'évêque de Metz, se réveille ici dans tous les esprits l'idée de la charité la plus vive, la plus tendre, la plus inépuisable.

» Je laisse à une bouche plus éloquente que la mienne à relever avec éclat cet accord si rare et si beau qu'on admirait en lui, des qualités en apparence opposées, de la grandeur et de l'affabilité, de la noblesse des sentiments et de la politesse des mœurs, de la magnificence et de la simplicité, de l'attention à soutenir son rang et de l'exactitude à rendre ce qu'il devoit aux autres, de la fermeté et de la condescendance, de la sévé-

rité et de la douceur, de l'activité et de la patience. En lui tour à tour ces vertus avoient au besoin leurs fonctions propres. Il les avoit dans son cœur, et selon l'occasion, chacune venoit à sa place. Que j'aimerois à mettre ici dans un beau jour sa sollicitude pastorale, son application infatigable à remplir les devoirs sacrés de l'épiscopat ! Il ne fut pas un repos pour lui, il fut un travail, une charge. Rigide observateur de l'ordre public et de la discipline ecclésiastique, il réforma des abus sans nombre, qui étoient devenus des loix ; et par son exemple, mieux encore que par ses réglemens, il renouvela dans la piété son clergé et son peuple.

» Mais comme, dans un tableau, la figure principale arrête davantage nos yeux, à la vue de ce grand prélat, je suis plus frappé de la charité, sa vertu propre.... — (Suit un long et pompeux détail de toutes ses libéralités). — Atteint d'un mal qui menace sa vie, il redouble ses aumônes. Afin de rendre sa charité immortelle, il laisse aux pauvres, par son testament, des fonds incroyables ; il se console par cette pensée que toujours il assistera ; il aime à soulager jusqu'aux besoins qui ne sont pas encore. Sa charité se hâte et s'étend à mesure qu'elle va se perdre dans les miséricordes de Dieu, comme un fleuve qui coule plus rapidement et s'élargit davantage, près d'entrer dans l'Océan immense, pour ne faire qu'un avec lui. Heureux ce digne pasteur, d'être en mourant sous le sceau de la charité de Dieu !...<sup>1</sup>»

Répondant à l'évêque de Vence, Danchet, directeur de l'Académie, s'attacha, dans un panégyrique d'un style fort élevé, à considérer surtout, dans Henri du Cambout, *l'homme de lettres et le citoyen*.

« ..... Né, dit-il, avec les avantages d'un esprit vif, d'une pénétration prompte, d'un jugement exquis et d'une mémoire sûre, il joignit dès l'enfance à ces heureux dons de la nature des secours d'éducation plus heureux encore. A l'étude des sciences, il joignit ce qui en relève le prix, l'art de bien dire ; personne ne connoissoit mieux le génie et la délicatesse de notre langue, personne ne la parloit et ne l'écrivoit avec plus de pureté et de précision. Eh ! faut-il en être étonné ? Presque au sortir du berceau, il avoit été en quelque sorte académicien : Armand du Cambout, son père, premier duc de Coislin, vécut assez longtemps dans l'Académie pour en devenir le doyen ; sa maison n'étoit-elle pas le rendez-vous de tout ce que la France avoit alors de rares génies, d'auteurs admirez par les talens et respectez par les mœurs ? Poètes, orateurs, historiens, tous y étoient reçus

<sup>1</sup> Recueil des pièces d'éloquence et de poésie, etc..., de l'Académie française. T. XXXI, 10-17.

avec les distinctions dues aux différents mérites. C'étoient les premiers instituteurs des petits-fils de Séguier; chacun se faisoit un plaisir de former ces dignes élèves, qui, sur les traces de leurs ancêtres, devoient à leur tour soutenir l'empire des lettres. C'est dans ce commerce, supérieur à toutes les leçons, que M. de Metz avoit puisé ce langage qui donne de la force aux pensées, ce goût fin qui décide des ouvrages d'esprit, cet air naturel et enjoué qui fait le charme de la société.

» Attaché à la cour, et par sa naissance et par la charge de premier aumônier, il y porta jeune encore ces manières polies que les autres s'efforcent d'y acquérir; il n'eut qu'à se présenter pour se faire applaudir. La corruption y respecta son cœur : ennemi déclaré de la flatterie, zélé partisan de la vérité, si quelquefois il la parait de fleurs, ce n'étoit que pour la rendre plus aimable et pour lui donner plus de crédit en des lieux où trop souvent elle est regardée comme étrangère. Jamais peut-être courtisan n'eut-il avec son maître des entretiens plus libres et en même temps plus respectueux.....

» Associé à nos travaux, combien de fois nous fit-il sentir la solidité de son esprit et l'étendue de ses connoissances. Il nous aimoit. L'un de ses plus chers plaisirs étoit de converser avec nous, et si les devoirs qui l'appeloient auprès de son roi ou parmi ses diocésains ont jamais pu lui coûter des regrets, c'est en pensant qu'ils l'arracheroient à la douceur de nos exercices.

» Voilà, Monsieur, une légère ébauche de l'homme de lettres; mais de quels traits peindrai-je le citoyen ?

» A considérer ce nom par la juste idée que les Grecs et les Romains y avoient attachée, il renferme seul le plus parfait éloge des héros qu'Athènes et Rome ont le plus exaltés. La définition du vrai citoyen étoit, selon eux, de mettre la grandeur dans la vertu, de ne reconnoître d'autre gloire que celle de la patrie, et de ne trouver de bonheur que dans la félicité publique. Si ce nom peut encore, chez les François, conserver toute sa force, qui, jamais, dans toutes ses acceptions, l'a mieux méritée que M. de Metz ?..... »

Et Danchet, dans le spectacle éclatant de la munificence éclairée du dernier duc de Coislin, trouve en effet un vaste champ pour développer sa thèse. Qu'ajouterions-nous à ces magnifiques éloges, sinon qu'ils étoient mérités ? Espérons que devant Dieu, comme devant l'histoire, l'inépuisable charité de l'évêque de Metz a couvert les écarts de doctrine. *Transiit benefaciendo.*

Un duché ne peut pas s'éteindre avec plus de majesté.

RÉNÉ KERVILER.

## SOUVENIR D'ENFANCE

---

Que c'est bon d'être jeune et de croquer des pommes !

Nous étions une fois quatre petits bonshommes,  
Joyeux, insoucians, un peu démons et fous  
Comme on l'est à cet âge, où vivre, c'est si doux !  
(O de nos premiers ans souvenir délectable !)  
Nous étions de même âge et de taille semblable,  
Et, semblables aussi par les goûts, nous avions  
Mêmes affinités, mêmes répulsions.  
Comme un essaim d'oiseaux qu'un même attrait rassemble,  
Et toujours et partout on nous voyait ensemble.  
De s'enquérir de nous il n'était pas besoin :  
Quand l'un apparaissait, les autres n'étaient loin ;  
Point revêches d'ailleurs à la loi journalière,  
Et ne faisant jamais l'école buissonnière...

*Jamais* n'est pas exact... Une fois seulement  
La règle eut un accroc ; je vais dire comment :

C'était aux premiers jours de la saison d'automne ;  
Le soleil avait mis sa plus riche couronne  
Et dardait ses rayons dans un ciel tout d'azur ;  
Les oiseaux gazouillaient, l'air était chaud et pur.  
Les fleurs, séchant leur robe humide de rosée,  
Emplissaient de parfums l'atmosphère embrasée  
Où montait, par surcroît, d'un vallon suburbain

La balsamique odeur qu'exhale le regain.  
 Sous ce charme puissant de la nature en fête,  
 Sans beaucoup réfléchir à notre coup de tête,  
 Chacun séparément, nous avons projeté  
 De nous donner de l'air et de la liberté,  
 Jaloux que nous étions du papillon qui vole,  
 Lui qu'on ne vit jamais envoyer à l'école!

Tout proche de la ville, au pied de ses remparts,  
 Ombreuse, gazonnée et riante aux regards,  
 S'ouvrait la promenade aujourd'hui mutilée,  
 Qu'on appelle toujours du nom de *Belle Allée*:  
 C'était l'habituel rendez-vous de nos jeux,  
 Et ce fut aussi là qu'en ce jour hasardeux  
 Notre petite troupe, en toute chose unie,  
 Sans l'avoir comploté, se trouva réunie.  
 Reconnaissance faite et les premiers moments  
 Donnés, comme d'usage, à nos épanchements,  
 Tels que des passereaux à l'aile vagabonde,  
 Qui s'en vont voletant, furetant à la ronde,  
 Nous voilà galopant dans tous les alentours,  
 Nous poursuivant l'un l'autre et faisant mille tours,  
 Heureux du seul plaisir, fort prisé des ingambes,  
 De s'exercer les nerfs et de jouer des jambes.

Tout en courant ainsi d'un pas vif et léger,  
 Nous arrivâmes près d'un immense verger  
 Où des arbres nombreux, comme autant de corbeilles,  
 Étalaien le trésor de leurs pommes vermeilles;  
 Débordant sur le mur, ces fruits appétissants  
 Semblaient vraiment s'offrir d'eux-mêmes aux passants...  
 Aussi chacun de nous, à cet aspect qui tente,  
 Interrompit soudain sa course haletante,  
 Et tous, émerveillés de cet heureux hasard,  
 Nous étions là, béants, dévorant du regard

Ces produits savoureux d'une féconde sève...  
 C'est de ce regard-là que notre grand'mère Ève  
 Dut contempler jadis le pommier de malheur  
 Où s'était embusqué le serpent suborneur.  
 Comme elle curieux, gourmands aussi comme elle,  
 Nous ne pouvions, devant une aubaine si belle,  
 Rester ainsi longtemps en contemplation,  
 Et l'extase bientôt fit place à l'action.  
 Avec un peu d'effort et des mains et des hanches,  
 Nous touchâmes bien vite aux plus prochaines branches,  
 Et de là nous hissant sur la crête du mur,  
 Poste tout à la fois plus commode et plus sûr,  
 Déjà nous étendions une main criminelle,  
 Quand... ô justice innée ! ô morale éternelle !  
 Au moment de cueillir ces fruits si désirés,  
 Un scrupule saisit nos esprits timorés...  
 Un vol !... Le mot était effrayant ! — car, en somme,  
 Encor qu'il ne s'agît ici que d'une pomme,  
 C'était du bien d'autrui, toujours compromettant...  
 Mais quoi ! le bien d'autrui parfois est si tentant !  
 Dites, qu'eussiez-vous fait, lecteur, à notre place ?  
 Moi, je crois volontiers que, de fort bonne grâce,  
 Vous eussiez, succombant à la tentation,  
 Et mettant de côté toute hésitation,  
 Détaché bravement la pomme de sa tige...

C'est justement ainsi que prit fin le litige.

Je vous laisse à penser de quelles belles dents  
 Et de quel appétit nous mordions là-dedans !  
 Je ne jurerais pas, cette pomme croquée,  
 Qu'une autre n'eût suivi, même ment escroquée,  
 Tant est vif notre attrait pour le fruit défendu,  
 Et tant sur cette pente on est tôt descendu,  
 Si soudain une voix qui n'avait rien de tendre

A quelques pas de là ne se fût fait entendre,  
 Proférant contre nous d'horribles jurements  
 Auxquels venaient s'unir de rauques aboiments...  
 C'étaient le chien d'un garde et le garde en personne :  
 L'aventure, on le voit, ne devenait pas bonne ;  
 Dans nos prévisions nous n'avions pas noté  
 Ces farouches gardiens de la propriété...  
 Mais qu'avions-nous prévu dans notre ardeur extrême ?  
 La fugue du matin, notre délit lui-même,  
 Tout avait été fait d'un accord spontané...  
 Nous n'avions rien prévu, n'ayant rien raisonné.  
 Bref, du grand jugement la trompette éclatante  
 Ne nous eût pas frappés de plus grande épouvante...  
 A descendre du mur nous ne fûmes pas longs ;  
 Gourmandés par le garde, et le chien aux talons,  
 Prenant, comme l'on dit, la poudre d'escampette,  
 Vous nous eussiez vus fuir sans tambour ni trompette,  
 Éperdus, haletants, effarés, ahuris,  
 Comme un troupeau de daims par la meute surpris.

Un de nous (qui ce fut, je crois devoir le taire  
 Et laisser ce détail dans l'ombre du mystère),  
 A qui l'ardent molosse avait d'un de ses crocs  
 Fait à certain endroit de très-graves accrocs,  
 En rentrant au logis reçut d'une main ferme  
 Une correction dont lui cuit l'épiderme,  
 Juste à l'endroit précis où déjà, sans pitié,  
 Le dogue de sa dent avait trop appuyé.

Tel fut le dénouement tragique et lamentable  
 De cette histoire simple autant que véritable.  
 O mes amis ! malgré ces légers contre-temps,  
 Convenez avec moi que c'était le beau temps,  
 Et surtout avouons, à cet âge où nous sommes,  
 Que c'est bon d'être jeune et de croquer des pommes !

N. MILLE.

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LA FÊTE DE MADELEINE, poème, par M. C. Robinot-Bertrand. — Paris, Alphonse Lemerre, 1874, grand in-18 jésus.

Je viens de lire un petit poème humoristique et charmant : *La Fête de Madeleine*.

C'est l'histoire d'un ouvrier-poète, un menuisier, comme M<sup>e</sup> Adam Billault, de Nevers. Jean est l'époux d'une femme aimée et charmante, qui porte le doux nom de Madeleine. Or, pour la fête de Madeleine, ils sont partis, par un beau dimanche :

Ce qu'ils voulaient, c'était la paix qui reconforte,  
La volupté d'errer sous l'ombrage profond,  
De marcher dans l'air vif et d'y baigner leur front,  
De s'asseoir près des eaux sous le pâle feuillage,  
De se donner la main tout le long du rivage,  
Et de se souvenir, recueillis, au milieu  
Des grands prés, dans le calme immuable de Dieu.

Mais au déclin du jour un orage se prépare. Nos deux époux se réfugient dans une auberge, dont

Le maître n'était pas un inconnu pour eux.  
Pensif, il se tenait au bord du chemin creux.  
Une serviette au bras et ceint d'une serviette,  
Il guettait la pratique, et sa face inquiète  
Interrogeait le ciel, qui se faisait plus noir.

Ils s'attablent, seuls encore, tandis que l'orage éclate et gronde, et que l'aubergiste, ne voyant pas venir d'autres clients, se désespère, puis vient, pour se consoler, boire avec Jean

Un vieux flacon poudreux ignoré du client.  
Aussitôt de trinquer; et Jean se sentait l'âme  
Heureuse de l'accueil qu'on faisait à sa femme :  
Pour plaire à l'aubergiste au front chargé d'ennui,  
Lui, ne buvant jamais, il buvait comme lui.



« Ne bois pas tant ! » disait sa femme. L'aubergiste  
 Disait : « Buvons ! buvons ! » et devenait plus triste.  
 A la bouteille bue une autre succéda,  
 Et l'aubergiste en vint à bout, et Jean l'aida.

Cependant l'orage s'apaise et la foule arrive dans la maison hospitalière, mouillée, affamée, grondant, tempêtant. Parmi cette foule,

Et, faisant siffler l'air du bout d'une cravache,  
 Superbe et se donnant des poses de bravache,  
 Gigantesque, d'habits verdâtres accoutré,  
 Un inconnu, déjà par un groupe entouré,  
 Parait, l'épée au flanc, les yeux pleins d'un feu sombre,  
 Le teint noir, le cou nu, sur un front chargé d'ombre  
 Une toque en velours, où, d'un air menaçant,  
 Une plume tremblait, rouge comme du sang....

Vous dirai-je quelle influence l'homme à la plume rouge et sa compagne Zenarazoa eurent sur le bonheur de l'infortuné Jean, qui ne chante plus ses gais refrains, bien que Madeleine lui ait pardonné ? Non, certes ! Je vous ai fait connaître, par quelques citations, le charme et la variété qui animent les scènes de ce gracieux petit poème. Mon seul but est de vous inspirer le désir de le lire dans son entier. C'est à peine l'affaire d'une heure ; mais ce n'est pas une chose à dédaigner qu'une heure d'agréable délassement littéraire. Vous m'en saurez sans doute quelque gré ; mais vous remercirez surtout l'aimable auteur de ces tableaux de genre disposés avec tant d'esprit, si fins de touche et si frais de couleur. C'est une suite de compositions de Meissonnier dessinées et peintes en vers faciles et élégants.

M. Ch. Robinot-Bertrand, qui nous donne ce nouveau présent, est loin d'être un inconnu dans le monde des lettres. Breton et poète, il a toujours été le chantre inspiré de son cher pays et de cette belle Loire où se reflètent ses horizons. C'est à lui que nous devons déjà *la Légende rustique*, un poème pur et touchant, ainsi que le recueil de poésies intitulé *Au Bord du fleuve*, une guirlande champêtre, qui ne perdra jamais son parfum. *La Fête de Madeleine* est un bouquet nouveau qu'il ajoute à sa moisson fleurie.

PROSPER BLANCHEMAIN.

# LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON\*

---

**DE KEREVER.** *Lire*, Jean-François GUILLOTOU DE KEREVER, ancien capitaine au régiment de Provence, lieutenant dans *Hector*, chevalier de Saint-Louis, né le 10 janvier 1731, tué le 6 juillet. *Em.* 1.

**Mis DE KERGARIOU.** *Lire*, Pierre-Joseph, marquis DE KERGARIOU DE COËTILLIO, chef de division des armées navales, chevalier de Saint-Louis, membre de l'association de Cincinnatus, gouverneur de Lannion, major en *du Dresnay*, tué le 16 juillet. *Em.* 2.

**Cte DE KERGARIOU-LOCMARIA.** *Aj.*, Théobald-René, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, né le 17 septembre 1739, à Ploubezre (Côtes-du-Nord); † 15 thermidor, Vannes. *Em.* 3.

**Cte DE KERGUERN.** *Aj.*, Yves-Joseph, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans *Hector*, tué le 16 juillet. *Em.* 4.

\* Voir la livraison de septembre, pp. 225-233.

<sup>1</sup> Il était fils de *François-Joseph*, seigneur de Kerever et de *Thérèse-Françoise* de Kergroas de Kermorvan, et avait épousé, en 1763, *Thérèse* Gourcun de Keromnès, dont trois fils qui se sont alliés dans les maisons de Cillart de la Villeneuve, Kersanson de Vieuxchâtel et Le Lay de Kermabain. — M. de Kerever avait de brillants services et plus de 60 ans lorsqu'il émigra en 1792. Il fut aussitôt nommé chef de section dans l'une des compagnies de gentilshommes bretons qui se formaient à Wittlich, et une lettre du comte de Provence, depuis Louis XVIII, témoigne du zèle dont il fit preuve dans la conduite de cette valeureuse troupe.

<sup>2</sup> Il avait épousé *Louise-Julie-Charlotte-Marie* de Moëlieu, dont il avait un fils qui se maria d'abord dans la famille de la Roche-Macé, puis, devenu veuf, dans la famille de Lauzanne, et deux filles: *Henriette*, qui épousa le comte de Las Cases, et *Eulalie* le chevalier *Jean-Marie* Hersart. Coëtillio appartient toujours à ses descendants.

<sup>3</sup> Il avait épousé *Marie-Josephe-Michelle-Marguerite* de Trédern, dont il avait un fils et une fille. Voir t. XXXIV, p. 74.

<sup>4</sup> Il avait épousé *Marie-Rosalie-Yves* de Kerguelen, fille du contre-amiral et célèbre navigateur de ce nom. Un de ses frères avait été tué dans la guerre d'Amérique; deux autres furent tués à Sainte-Lucie. Un quatrième dirigeait les études à l'école d'artillerie de Metz, et mourut pendant la tenue des derniers Etats de Bretagne. Lui-même était un marin des plus distingués; son fils marcha rapidement sur ses traces et fit preuve dans plusieurs combats d'une audacieuse bravoure, mais il mourut à 25 ans, aux Antilles. Le nom de Kerguern est encore aujourd'hui dignement représenté dans la marine.

- DE KERLEREC (G<sup>o</sup>l.-J<sup>o</sup>). *Lire*, Joseph BILLOUARD DE KERLEREC, enseigne de vaisseau, sous-lieutenant dans *Hector*, né à Morlaix, en janvier 1770 ; † 13 fructidor, Auray. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE KERLOURY (J.-M.-M.). *Lire*, René-Marie-Magdelin ROLLAND DE KERLOURY, chanoine de Tréguier (voir t. XXXV, p. 41) ; † 12 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE KERMOISAN (R.-G.-M.). *Lire*, Roland-Gabriel-Marie, chevalier DE KERMOISAN, élève de la marine, volontaire dans *Loyal-Emigrant*, né à Rennes en 1776 ; † 8 fructidor, Vannes. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE KERNESCOF (C.-J.-E.-M.). *Lire*, Charlemagne-Joseph-Mathurin-François DE COURSON DE KERNESCOF, cadet dans *Rohan*, né à Moncontour (Côtes-du-Nord), le 22 avril 1769 ; † 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>3</sup>.
- KEROIDER (J.-F.). *Aj.*, perruquier, 17 ans, Auray ; † 23 nivôse IV Vannes. *Ins.*
- DE KEROUARS. *Lire*, Claude-François-Louis DE KEROUARTZ, sous-lieutenant au régiment de Beauce, chevalier de Malte, sous-lieutenant dans *Hector*, né à Morlaix, le 22 mai 1771, tué le 16 juillet. *Em.* <sup>4</sup>.
- DE KERUHÉ (CRAMEZEL Jacques-Marie). *Lire*, CRAMEZEL DE KERHUÉ, lieu-

<sup>1</sup> On lui a donné sur le monument les prénoms de *Gabriel-Julien*, qui étaient ceux de son frère cadet, tué l'année précédente à Newport, et qu'il avait pris, sans doute, pour avoir droit au sursis. Voir, sur sa famille, t. XXXIV, p. 373.

<sup>2</sup> Fils de *Roland-René*, seigneur de Cromartin, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et d'*Angélique* Pitouays de Kervégan ; il avait un frère aîné, mort chevalier de Saint-Louis, décoré de la médaille d'or de *Marie-Thérèse*, lequel a continué la filiation, et deux sœurs : M<sup>me</sup> de Courson de Lanvolon et Berthauld de la Pissonnière.

<sup>3</sup> Il était le huitième fils de *Jean-François* de Courson, seigneur de Kernescop, et de *Jeanne* de la Villéon. L'un de ses frères, *Alexandre-Jacques-François* de Courson de la Villevalio, a été, sous la Restauration, colonel du 5<sup>e</sup> régiment de la garde. Deux autres Courson périrent à Quiberon : Courson de la Villehélio, que nous trouverons au V, et Courson de la Belle-Issue, condamné le 12 thermidor, à Auray, mais qui ne figure pas sur le monument.

<sup>4</sup> Il était le quatrième fils de *François-Jacques*, seigneur de Lomenven, conseiller au Parlement de Bretagne, et de *Jeanne-Louise-Charlotte-Toussaint* de Kerouartz, sa cousine. A Quiberon, il était sous-lieutenant dans la compagnie que commandait son oncle, *Alexandre-Mathurin-Auguste* de Kerouartz, capitaine de vaisseau. Ce dernier blessé le 16, rejoignit la flotte anglaise et mourut de ses blessures à Gosport. C'est à tort qu'il ne figure pas sur le monument.

tenant de vaisseau, capitaine en *du Dresnay*, né à Guérande vers 1741 ; † 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>1</sup>.

DE KERUIGEREL (Olivier). *Lire*, Pierre-Olivier DARGENT DE KERBIGUET, né à Pont-Croix (Finistère), fusillé le 8 nivôse an IV, sur la route d'Hennebont au Port-Louis. *Em.* <sup>2</sup>.

DE KERVASDOUÉ (Ch.-Marie). *Lire*, DE KERGUISSIAU DE KERVASDOUÉ, capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, chevalier de Saint-Louis en 1794, né à Lesneven, le 30 décembre 1749 ; † 16 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.

DE KERVENOAEL (B.-M.). *Lire*, Bernard-Marie JOUAN DE KERVENOAEL, lieutenant des canonniers garde-côtes, sergent dans *du Dresnay*, né à Roscoff (Finistère), en 1763, blessé le 16 juillet ; † 12 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>4</sup>.

LAFÉTEUR (Philippe). *Aj.*, domestique de M. de Scelles, chirurgien-major en chef. 30 ans, Coutances (Manche) ; † 15 brumaire IV, Vannes.

DE LAGE DE VOLUDE (Henri). *Lire*, Jean-Henri, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau, sous-lieutenant dans *du Dresnay*, né le 10 avril

<sup>1</sup> Il avait fait le tour du monde avec M. de Bougainville. Le contrôle du régiment *du Dresnay* le porte comme blessé le 16 juillet. Il avait épousé, en 1786, N. de Combes, dont il avait un fils, né à Jersey à la fin de 1794, qui épousa dans la suite Julie de Courson de Kernescop, nièce de la victime de ce nom.

<sup>2</sup> L'Etat du général Lemoine porte *Olivier Dargent de Keruigerel*, de Pont-Croix. Le tableau de Brest et le monument ne portent que *Ol. de Keruigerel*. Il est évident qu'il s'agit de *Pierre-Olivier Dargent de Kerbiguet*, qui était réellement de Pont-Croix, fit partie de l'expédition de Quiberon, se sauva le 21, fut repris quelque temps après et fusillé près d'Hennebont. Le supplice de M. Dargent et la fermeté dont il fit preuve, laissèrent à Hennebont de longs souvenirs. Quant au nom de Keruigerel, il est complètement inconnu à Pont-Croix. Dargent de Kerbiguet était célibataire et n'avait qu'une sœur, *Jeanne-Olive*, mariée depuis à M. Jouan de Kernoter, dont elle n'a laissé qu'une fille aveugle.

<sup>3</sup> Après avoir émigré, il était rentré en France, se trouvait à Lyon lors du siège et y reçut d'horribles blessures. Passé ensuite dans la Vendée, il devint colonel de cavalerie dans l'armée de Charette. Lors de l'expédition de Quiberon, il commandait un corps de chouans de la division de Lantivy. Il avait épousé *Louise-Claude Le Barbier de Lescoët*, dont il avait deux fils et deux filles.

<sup>4</sup> Fils de *Michel-François*, seigneur de Kervenoaël, et d'*Elisabeth Le Guillou de Keranroy*. Son frère, *Jacques-Gabriel*, marié à *Marie-Josèphe Hervé* du Penhoat, fille du sénéchal de Léon, décapité à Brest en 1794, a continué la filiation. *Bernard-Marie* adressa à son frère, avant de mourir, une lettre qui rappelle, par son calme, celle qu'un de ses grands oncles, Jouan de Pennanech, capitaine au régiment de Maulévrier, écrivait à sa famille, après avoir reçu une balle à la tête au siège de Namur (août 1695), et au moment où le chirurgien du roi se disposait à le trépaner.

- 1767, au château de Coëtillo (Côtes-du-Nord), blessé le 16 juillet; + 12 thermidor, Quiberon. *Em.* (Voir, t. XXXIV, p. 374)<sup>1</sup>.
- LAHERGNE** (François). *Aj.*, jardinier, 17 ans, Vannes; + 8 fructidor, Vannes. *Ins.*
- LAINÉ** (M<sup>o</sup>l). *Aj.*, tapissier, sergent dans *Rohan*, né à Alençon, en 1769; + 9 fructidor, Vannes. *Em.*
- LAIRET** (François). *Aj.*, domestique du comte de Puisaye, 41 ans, Montluçon (Allier); + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE LAITRE** (Louis-Florentin). *Aj.*, volontaire dans *Salm*, 24 ans 1/2, Argentan (Orne); + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE LALANDE** (Adrien), verrier, 25 ans, Beauvoir (Seine-Inférieure); + 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- Ch<sup>or</sup> DE LA LANDECASLAN**. *Lire*, Pierre, chevalier DE LA LANDE DE CALAN, lieutenant, né à Plélo (Côtes-du-Nord), vers 1761, blessé le 16 juillet, achevé par les républicains. *Em.*
- DE LA LANDELLE** (René). *Lire*, René-Vincent-Marie DE LA LANDELLE DE ROSCANVEC, sous-lieutenant en d'*Hervilly*, né à Vannes, le 4 juillet 1765; + 9 thermidor, Auray; exécuté le 10 à Vannes. *Em.*<sup>2</sup>.
- DE LAMBERTERIE** (Pierre). *Aj.*, ancien capitaine au régiment *Royal*, infanterie, soldat aux vétérans émigrés, 53 ans, La Chapelle-Montmoreau (Dordogne); + 15 thermidor, Quiberon. *Em.*<sup>3</sup>.
- DE LAMBRUNIÈRE** (François). *Lire*, François-Claude REGNIER DE LAMBRUNIÈRE, volontaire, né à Poitiers, le 15 novembre 1766; + 20 thermidor, Auray. *Em.*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Il appartenait à une famille poitevine dont une branche s'était établie en Saintonge, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, et s'y était alliée aux Montaigne, La Rochefoucauld, d'Amblimont, etc. La mère de la victime était Kergariou. Voir, t. XXXIV, p. 374. Les de Lège de Volude n'étaient plus représentés, après la Révolution, que par Mesdames Sumter et comtesse d'Isle, nièces de la victime.

<sup>2</sup> Voir sur sa famille, t. XXXIV, p. 188. Son oncle, *Anne-René-Augustin*, capitaine de vaisseau, avait épousé, à Brest, le 18 avril 1764, *Jeanne-Suzanne-Armande* de Coëtnempren de Kersaint, dont il avait un fils, sous-lieutenant au régiment de Touraine, qui échappa aux massacres de Quiberon et a continué la famille.

<sup>3</sup> Lemoine et Pihan disent *Lambertye*; mais l'arrêt de mort porte *Lambertry*, ce qui revient certainement à *Lamberterie*, car la Chapelle-Montmoreau, où naquit la victime, était une seigneurie appartenant aux Lamberterie depuis plusieurs siècles. Ils en portaient même le nom au temps de Brantôme, qui parle d'eux comme de ses voisins. La famille est aujourd'hui représentée par le baron *Arnault-Pierre* de Lamberterie, marié à *Anne-Thérèse-Adeline* de Boislinard, dont postérité, et par ses deux frères alliés dans les maisons de Serre de la Roque et de Saint-Pardoux, dont plusieurs enfants.

<sup>4</sup> Il avait un frère, marié à *Marie-Elisabeth-Chantal* Frottier de la Messelière, et qui n'en a eu qu'une fille. Les Regnier de Lambrunière étaient de la même famille que Regnier de la Planche, le célèbre historien protestant.

- DE LAMOIGNON (Ch.). *Lire*, Marie-Charles-Guillaume, capitaine dans *Périgord*, né à Paris, le 31 janvier 1767; + 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>1</sup>.
- LAMOUR (François). *Lire*, François-Gaëtan LAMOUR DE LANJÉGU, né à Rennes, le 5 mai 1756; + 12 thermidor, Auray. *Em.* <sup>2</sup>.
- LAMY (François). *Aj.*, domestique de M. de Balleroy, 28 ans, Sarreguemines; + 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- LANCIENS (Jean). *Aj.*, laboureur, 27 ans, Berric (Morbihan); + 6 ventôse IV, Vannes. *Ins.*
- LANDREIN (Jean). *Aj.*, laboureur, 20 ans, Plescop (Morbihan); + 26 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- LANDREIN (Yves). *Aj.*, laboureur, 22 ans, Plescop (Morbihan); + 26 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- LANFERNAT. *Lire*, L'ENFERNAT, combat du 20 juillet <sup>3</sup>.
- DE LANGLE (Louis-Vincent-Marie). *Aj.*, lieutenant d'artillerie, né à Hennebont (Morbihan), en 1768; + 13 thermidor, Vannes. *Em.* Voir t. XXXV, p. 183.
- DE LANJAMET (Alexandre-Jean-Julien). *Lire*, DE VAUCOULEURS, comte DE LANJAMET, officier au régiment du roi, sous-lieutenant en *du Dresnay*, né au château de Pacé (Sarthe), en 1772; + 8 fructidor, Vannes. *Em.* Voir t. XXXIV, p. 359.
- DE LANOUE (César-Guillaume). *Lire*, César-Marie-Guillaume DE LA NOUE, sous-lieutenant dans *du Dresnay*, né à Quintin, le 17 août 1769; + 8 fructidor, Vannes. *Em.*
- DE LANTIVY (Paul). *Lire*, Paul DE LANTIVY-KERVÉNO, commandant une division de l'armée royale du Morbihan, blessé le 16 juillet; + 16 thermidor, Auray. Voir t. XXXIV, p. 348.
- DE LANTIVY (René-Joseph). *Lire*, DE LANTIVY-TRÉDION, élève de la marine, fourrier dans *Béon*, né à Ploërmel, le 12 juin 1778; + 8 fructidor, Vannes. *Em.* Voir ci-devant, t. XXXIV, p. 360.

<sup>1</sup> Il était fils de *Chrestien-François*, marquis de Baviile, ancien garde-des-sceaux, et de *Marie-Elisabeth Berryer*, fille de *Nicolas-René Berryer*, secrétaire d'Etat et garde-des-sceaux.

<sup>2</sup> La date du 12 thermidor se rapporte à sa condamnation; mais nous avons dit que M. de Lanjégu s'échappa de la prison d'Auray. Repris, quelque temps après, par des *contre-chouans*, il fut conduit, suivant les uns à Lorient, suivant d'autres à Vannes, et fusillé sur la Rabine. Il était fils de *Mathurin*, seigneur de Lanjégu, et de *Charlotte Bellemare* de Cheraucay, et avait épousé, en 1786, *Etiennette Lemercier*, dont il avait un fils qui, de son mariage avec *Adélaïde Le Bastard* de Villeneuve, n'a eu que deux filles.

<sup>3</sup> Famille de Champagne, qui a pour devise: *Qui fait bien, l'enfer n'a.*

- DE LANZÉON (François-Charles-Marie). *Lire*, LE GUALÈS DE LANZÉON, sous-lieutenant au régiment d'Austrasie, puis en *du Dresnay*, né à Morlaix, en 1763, blessé le 16 juillet; † 12 thermidor, Quiberon. *Em.* Voir t. XXXV, p. 190. <sup>1</sup>
- LARCHER (Louis-Joseph). *Aj.*, cadet dans *Périgord*, 34 ans, Lille (Nord); † 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DU LARGENTAYE (René). *Lire*, René-Marie-Constant-Michel DE LESQUEN DE LARGENTAYE, lieutenant au régiment de Penthievre, infanterie, sous-lieutenant en *du Dresnay*, né à Lamballe, le 29 septembre 1758; combat du 21. *Em.* <sup>2</sup>
- DU LARGÈS. Double emploi. Voir les suivants.
- DU LARGÈS (Pierre-François Marie). *Lire*, DU LARGEZ, sergent dans *du Dresnay*, né à Louargat (Côtes-du-Nord), le 26 juillet 1745; † 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- DU LARGEZ (Louis Gabriel). *Aj.*, prêtre, recteur de Pleumeur-Bodou, aumônier de *du Dresnay*, né à Louargat (Côtes-du-Nord), le 14 janvier 1748; † 12 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>3</sup>
- DE LASEINIE (Pierre). *Lire*, DU GARREAU DE LA SEINIE, chevalier de Malte, volontaire en *Dumas*, 16 ans, Saint-Yrieix (Corrèze); † 9 fructidor, Auray. *Em.*
- DE LASEINIE (Théodore). *Lire*, DU GARREAU DE LA SEINIE, volontaire en

<sup>1</sup> Fils d'Alain-Louis Le Gualès, seigneur de Lanzéon, capitaine des canonniers-garde-côtes de la compagnie de Laumeur, au combat de Saint-Cast (1758), et de Marie-Jeanne Guillotou de Kerduff; marié lui-même, en 1790, à *Celeste-Hyacinthe* Le Gentil de Rosmorduc, il n'en avait pas d'enfant. Un autre Le Gualès, d'une branche différente, servait dans *Rohan*, mais se trouvait au dépôt, en Angleterre, au mois de juillet 1795. Il devint, sous la Restauration, adjudant de place à Brest et chevalier de Saint-Louis. De son mariage avec *Ambrosine* d'Arnaud, il n'a pas laissé de postérité, mais la famille a été continuée par ses trois frères, mariés dans les maisons Le Dourgny de Roscerf, de Kerautem du Cours et Gouyon de Vaurouault.

<sup>2</sup> Fils de *Constance-René-François* de Lesquen, comte de Largentaye, et de *Reine-Aulaine* Le Noir de Carlan. Il avait sept sœurs, dont une seule, M<sup>lle</sup> Rioust de l'Argentaye, a laissé des enfants. M<sup>re</sup> de Lesquen, évêque de Rennes, était son cousin-germain.

<sup>3</sup> Les deux du Largez avaient pour père *Joseph-Jean-Marie* et pour mère *Marie* Kerentef de Kerbalaneg, et ils étaient les seuls enfants de ce mariage. *Pierre-François-Marie*, l'aîné, avait épousé *Anne-Adélaïde* Pic de la Mirandole, dont il avait un fils et une fille. Son fils n'a eu que des filles. On avait proposé à l'abbé de Largez des moyens d'évasion; mais il répondit: « Ce serait une lâcheté de quitter mes compagnons d'infortune, aujourd'hui surtout qu'ils ont besoin de mon ministère. Je les conduirai à la mort et saurai mourir avec eux. » Et en effet, il marcha à la mort avec les blessés de son régiment: De Lège de Volude, Le Gualès, Kervennoël, etc., en leur récitant les prières des agonisants.

- Damas*, 17 ans, Saint-Yrieix (Corrèze) ; 9 fructidor, Anray. *Em.* <sup>1</sup>.
- LAUDU (Jean). *Lire*, LENDU, domestique, né à Quessoy (Côtes-du-Nord), le 26 février 1769; † 12 thermidor. Quiberon. *Em.*
- Cœur DE LA LAURENCIE. *Aj.*, François, commandeur de l'ordre de Malte, chef de division des armées navales, né au château de Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure), le 15 août 1735, mortellement blessé le 16 juillet. *Em.* <sup>2</sup>.
- DU LAURENT (Florentin). *Lire*, Florentin-Germain DU LAURENS DE LA BARRE, chasseur noble en *Damas*, né à Quimper, le 7 juillet 1773; † 8 fructidor, Vannes. *Em.*
- DU LAURENT (Fidèle). *Lire*, Jean-Hervé-Fidèle DU LAURENS DE LA BARRE, chasseur noble en *Damas*, né à Quimper, le 10 décembre 1776; † 8 fructidor, Vannes. *Em.* Voir sur leur famille t. XXXIV, p. 359.
- LAVENNE. *Aj.*, Combat du 21 juillet.
- LEBAIL (Julien). *Aj.*, laboureur, 20 ans, Musillac (Morbihan); † 26 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- LEBEAU (Sébastien). *Aj.*, laboureur, Noyal-Musillac (Morbihan); † 23 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- LEBIAN (Louis) ou LE BIAN, laboureur, 53 ans, Brech (Morbihan); † 17 fructidor, Auray. *Ins.*
- LEBLANC (Joseph). *Aj.*, 29 ans, Haut-Volet (Suisse); † 13 thermidor, Vannes.
- LEBOUCHER (Louis Etienne). *Lire*, Louis-Etienne-Ambroise LE BOUCHER, marquis DE MARTIGNY, officier au régiment de Boulonnais, né à Saint-Maurice-sur-l'Averon, dans le Gatinais-Orléanais, le 16 mai 1757; † 16 thermidor, Vannes. *Em.* Voir ci-dessus t. XXXIV, p. 196. <sup>3</sup>.
- LEBRETON (Guillaume-René). *Lire*, LE BRETON, capitaine au régiment de

<sup>1</sup> Un frère de ces deux victimes, le comte du Garreau de la Seinie, était, sous la Restauration, chef de bataillon au 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la garde. Il avait épousé la fille de l'amiral Blanquet du Chayla, dont il n'a pas laissé d'enfants. L'arrêt donne pour mère aux deux condamnés Valérie de Neuvy.

<sup>2</sup> Il était le second fils de Charles-Henri, capitaine au régiment d'Aubusson, cavalerie, et de Marie-Anne de la Laurencie, sa cousine, et frère de Charles-Eutrope, évêque de Nantes. Un autre de ses frères, Jean-Henri, était, comme lui, commandeur de l'ordre de Malte. On raconte de la victime de Quiberon que, portée dans une ferme, avec ses deux jambes brisées par un boulet, elle s'y fit mettre dans un tonneau de farine et y attendit la mort, le pistolet au poing, pour le cas où se présenterait l'ennemi.

<sup>3</sup> Cette famille existe toujours, et est aujourd'hui encore représentée dans l'armée.



- Vexin, chevalier de Saint-Louis, né dans la commune de Perriers (Manche), vers 1750; † 14 thermidor, Vannes. *Em.*
- LECLERC (Louis). *Lire*, LE CLERC, 28 ans, Tentigny (Brabant); † 9 fructidor, Auray.
- LECUN (Guillaume). *Lire*, LE CUN, chantre à la cathédrale de Tréguier, né à Trédarzec (Côtes-du-Nord), le 13 avril 1745; † 12 thermidor, Auray. *Em.*
- LEFEBVRE (Jacques). *Lire*, LE FEBVRE, volontaire dans *Périgord*, né à Baucé (Orne), en 1772; † 11 thermidor, Auray. *Em.*<sup>1</sup>
- LEFEBVRE (Florent). *Aj.*, 20 ans, Erny (Pas-de-Calais); † 15 thermidor, Quiberon. *Réfractaire.*
- LEFLOCH (Jean). *Aj.*, marin, 20 ans, Port-Navalo (Morbihan); † 9 fructidor, Auray. *Ins.*
- LEFORT (Marie-Louis). *Aj.*, 29 ans, Saintes (Charente-Inférieure); † 13 thermidor, Vannes. *Em.*
- LEFRANC (Mathurin). *Aj.*, domestique, 38 ans, Quédillac (Ille-et-Vilaine); † 8 fructidor, Vannes. *Em.*
- LEGAL (Louis-Raymond-Pierre). *Aj.*, prêtre, 31 ans, Bréal (Ille-et-Vilaine); † 9 thermidor, Auray; exécuté le 10 à Vannes. *Em.*
- LEGO (Charles). *Aj.*, cordonnier, 43 ans, Auray (Morbihan); † 18 thermidor, Quiberon. *Ins.*
- LEGRAND (François). *Aj.*, tisserand, 27 ans, Liévin (Pas-de-Calais); † 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- LEGRIS (Jean-Nicolas). *Aj.*, sergent au régiment de *Vexin*, puis au régiment de *Damas*, 34 ans, Aulnay-aux-Planches (Marne); † 11 thermidor, Auray. *Em.*<sup>2</sup>
- LEINEVEN (Pierre). Combat du 21.
- LELARGUE (René-Antoine). *Lire*, LE LART, ancien mousquetaire, né à Ploërmel le 21 avril 1741; † 13 thermidor, Vannes. *Em.* Voir ci-dessus, t. XXXIV, p. 358.

<sup>1</sup> Fils de François Le Febvre et de Jacqueline-Elisabeth du Bois-Tesselin, qui se trouva être à la fois tante, sœur et mère de victimes de Quiberon. La sœur de Jacques Le Febvre épousa M. de Corday du Chalange, parent des Corday, de Quiberon.

<sup>2</sup> Nous avons reproduit un récit de M. de Noyelle dans lequel sont rapportées d'énergiques paroles de Legris à un condamné qui demandait grâce (voir t. XXXIV, p. 191). On ne peut douter que ces paroles n'aient été dites; mais elles n'ont pu l'être en marchant au supplice, Legris ayant été fusillé le 11 thermidor, à Auray, et non le 13 à Vannes, comme cela résulterait du récit de M. de Noyelle. Si la date est exacte, elles ont été prononcées par un autre que par lui. Il était assurément facile, dans un pareil moment, et lorsqu'on formait une longue file, de se tromper sur l'identité d'un individu ou sur l'accent d'une voix.

- LELEU (Nicolas). *Aj.*, militaire, 21 ans, Douai (Nord); + 14 thermidor, Auray. *Em.*
- LELIÈVRE (René). *Aj.*, maître d'école, né à Saint-Clément-de-Craon (Mayenne) le 30 décembre 1749; + 9 fructidor, Auray. *Em.*
- LEMAGNET (Nicolas). *Aj.*, tailleur (Côtes-du-Nord). N° 296 de l'État.
- LEMAITRE (François). *Lire*, LE MAITRE D'ANNOVILLE, 26 ans, Mesnil-Aubert (Manche); + 13 thermidor, Vannes. *Em.*
- LENINAN (Jh). Combat du 21 juillet.
- LENORMAND GARAT (DE) (René). *Lire*, LE NORMAND DE GARAT, séminariste, né à Saint-Jean de la Haize, près d'Avranches, vers 1770; + 9 fructidor, Auray. *Em.*<sup>1</sup>.
- LENORMAND GARAT (DE) (René-Anne). *Lire*, LE NORMAND DE GARAT, frère aîné du précédent, officier de marine, né à Avranches, vers 1768; + 9 fructidor, Auray. *Em.*
- LEROUX (J<sup>n</sup>). *Aj.*, laboureur, 27 ans, Vannes; + 8 fructidor, Vannes. *Ins.*
- LESAUSSE (Jq). *Aj.*, marchand, 32 ans, Auray; + 18 thermidor, Quiberon. *Ins.*
- LÉTAT (René). *Aj.*, 38 ans (Mayenne); + 13 thermidor, Vannes. *Em.*
- LETHIEC (Pierre). *Aj.*, laboureur, 31 ans, Marzan (Morbihan), + 6 vendémiaire IV, Vannes. *Ins.*
- LETI (Louis). *Aj.*, marchand, Auray. N° 116 de l'État.
- LETORT (Louis). *Aj.*, charbonnier, né à la Prenessaye (Côtes-du-Nord). *Réfractaire*. N° 709 de l'État.
- LETOUZE (Mathurin). *Aj.*, tisserand, 21 ans, Landévant (Morbihan); + 25 fructidor, Auray. *Ins.*
- LEVÈQUE (J<sup>n</sup>). *Aj.*, domestique de M. de Tronjoly, né à Landéhen (Côtes-du-Nord) le 8 avril 1736; + 8 fructidor, Vannes. *Em.*
- DE LEZEREC (G.-T.). *Lire*, Guillaume-Marie DE TREDERN, chevalier DE LEZEREC, lieutenant de vaisseau, officier dans *Hector*, né à Crozon (Finistère) le 14 mars 1745; + 14 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>2</sup>.
- DE LICHY. Combat du 16 juillet.
- DE LIEURAY (Louis-Pierre). Combat du 21<sup>3</sup>.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La suite à la prochaine livraison).

<sup>1</sup> Ces deux frères étaient fils de René Le Normand de Garat et d'Anne de la Morinière. La branche de Garat est aujourd'hui éteinte.

<sup>2</sup> Son père, Louis-Marcel de Tredern de Lezerec, ancien sénéchal du comté de Crozon, avait épousé Jeanne-Urbane de Kerguelen de Kermathéano, dont il avait eu deux fils et deux filles.

<sup>3</sup> C'était, sans doute, Louis-Philippe-Christophe de Lieuray, né le 29 avril 1765, du mariage du baron de Lieuray, maréchal de camp, écuyer de main de Madame Adélaïde et de M. de Mazières. (Voir La Chesnaye-des-Bois.)

# CHRONIQUE

---

**SOMMAIRE.** — M. de Kerdanet. — L'abbé Michaud. — L'amiral Dalmas de Lapérouse. — Une lettre du comte de Chambord à l'abbé du Fougerais. — MM. Plihon et Jugelet. — Libéralité de M. Paul Baudry. — Sainte Cécile et l'Opéra. — Adresse à M. Émile Péhant. — Ses *Sonnets*. — M. Louis Prevel et la *Corporation des apothicaires nantais*.

Après avoir célébré la fête universelle de ses héros et de ses saints, l'Église se recueille et consacre la première semaine du mois de novembre à rappeler le souvenir de tous ses enfants morts, à prier pour leur délivrance et pour leur repos éternel. Recueillons-nous aussi, et donnons un dernier adieu à la mémoire des Vendéens et des Bretons descendus depuis peu dans la tombe, en laissant à leurs compatriotes de généreux exemples, le fruit d'œuvres utiles ou des noms vénérés.

Le mercredi 30 septembre, une foule nombreuse et recueillie conduisait à sa dernière demeure M. Daniel-Louis-Olivier-Marie Miorcec de Kerdanet, ancien avocat et docteur en droit, décédé à l'âge de quatre-vingt-deux ans, à Lesneven ; et le bâtonnier des avocats de Brest payait, sur le bord de sa tombe, un juste tribut de regrets à l'homme de bien que le pays et le barreau venaient de perdre. — Peu d'hommes ont contribué par leurs recherches et leurs travaux à faire connaître autant que lui notre province, et l'on peut dire que les écrivains qui ont écrit sur la Bretagne, tant au point de vue historique qu'archéologique, se sont tous plus ou moins inspirés des études de M. de Kerdanet. Les monuments, les légendes et les anciennes chartes bretonnes n'avaient pas de secrets pour lui, et le penchant qui dès sa jeunesse l'entraînait vers ce genre de travaux, était chez lui un goût de famille. Après de brillants succès au collège de Saint-Pol-de-Léon, il avait fait son droit à Rennes ; et là, en contact avec les Carré, les Toullier et autres jurisconsultes célèbres, il acquit bientôt une science profonde, et put se livrer tout entier à son goût pour l'étude. Sa première œuvre, longue et difficile, fut de débrouiller le chaos dans lequel se trouvaient à Rennes les richesses inappréciables

provenant des archives de notre province. Au bout de quelque temps d'un véritable labeur de bénédictin, le classement de la Bibliothèque était terminé et son catalogue, énorme in-folio, publié.

Ces travaux le mirent à même de connaître à fond l'histoire de la Bretagne et l'origine de ses principales familles; aussi peut-on dire que les énonciations de ses divers ouvrages sont officielles, ayant été puisées à la source. Les matériaux qu'il amassa lui donnèrent l'idée de les condenser en un volume, et c'est ainsi que, le premier, il adopta la forme bibliographique dans ses *Notices chronologiques sur les écrivains et artistes de la Bretagne* (1818), et qu'il enrichit de notes critiques la *Vie des Saints de la Bretagne* (1846). Indépendamment de ces ouvrages de fonds, M. de Kerdanet a publié diverses notices, telles que celle du Folgoët, la *Vie d'Argentré*, etc., et de nombreux mémoires dans le *Lycée armoricain*, et les bulletins de la première Association bretonne.

Maire de la ville de Lesneven, démissionnaire en 1830, il ne voulut rien accepter du gouvernement de juillet, ni de celui de décembre, et se retira dans son intérieur pour se consacrer uniquement à son goût pour l'étude et vivre de la vie de famille. Là encore, il a bien rempli sa tâche, et, si le dévouement est chose commune sur la terre d'Armorique, peu de familles peuvent inscrire le nom de deux enfants, l'un, victime du devoir et de l'honneur militaires, et l'autre, magistrat devenu soldat, holocauste volontaire à la patrie agonisante. Aussi, la perte de ses deux fils, qui promettaient de porter haut et de perpétuer l'honneur de sa famille, jointe à la perte antérieure de sa digne compagne, (M<sup>lle</sup> Karuel de Mérey), ont-elles abreuvé d'amertume les dernières années de M. de Kerdanet et mis fin à une vie qui, à ses derniers moments, a été consolée par les secours de la religion, qu'il avait constamment respectée et pratiquée.

Le mois suivant, la mort enlevait aux habitants des Sables-d'Olonne un vénérable prêtre, M. l'abbé Michaud, né à Fontenay en 1806, élève de Saint-Sulpice, puis professeur au grand-séminaire de Luçon, et nommé curé des Sables en 1845, après avoir évangélisé pendant six ans l'île de Noirmoutier. Toutes les lettres que nous avons reçues de cette partie de la Vendée sont unanimes pour nous dire dans quelle désolation la mort de l'abbé Michaud a laissé la ville dont il fut durant près de trente ans le pasteur aimé et toujours écouté. « Il n'avait pas un ennemi, nous mande-t-on, tous le pleurent comme un père. » C'est subitement, immédiatement après la messe du Saint-Esprit, dite par lui chez les Frères, que M. le curé des Sables a expiré, encore revêtu des ornements sacerdotaux. Quatre-vingts prêtres assistaient à sa sépulture, et la vaste église des Sables était trop petite pour contenir la multitude émue et désolée qui assistait à cette imposante cérémonie.

M. l'abbé Michaud laisse plusieurs ouvrages fort estimés, entre autres : un *Mois de Marie*, des *Méditations à l'usage des jeunes personnes*, une *Vie de saint Philbert*. Dans ses écrits, comme dans ses sermons et dans toute sa vie, on reconnaît, dit un de ses biographes, l'admirateur, l'imitateur de Fénelon. C'est par l'onction, la douceur, l'élégance de style que brillent ses livres et ses discours. Un jour, il demandait à un de ses confrères comment il comprenait le prédicateur : « Moi, dit-il, je le comprends comme un père de famille qui parle à ses enfants. » C'était, en effet, la bonté qui dominait dans ses sentiments : et ses sentiments s'exprimaient dans un langage élevé, orné et facile.

Après le prêtre, soldat de la milice de Jésus-Christ, voici un capitaine au nom glorieux, soldat des milices de la terre, M. le contre-amiral Léon-Pierre-Émile Dalmas de Lapérouse, frappé à Paris d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à l'âge de soixante-neuf ans. — Né à Brest le 18 août 1805, il fut nommé aspirant, en 1820, à sa sortie de l'École de marine d'Angoulême, et conquiert successivement le grade d'enseigne en 1825, et celui de lieutenant de vaisseau à la suite de l'expédition d'Alger. Ce fut avec cette dernière qualité qu'il fit, à bord de la *Vénus* et sous les ordres de M. Dupetit-Thouars, une campagne autour du monde restée célèbre. Nommé capitaine de corvette le 23 décembre 1840, il commanda en second la *Gloire*, dans la Plata, et en premier la *Naiade*, aux Antilles. L'année 1848 lui apporta les épaulettes de capitaine de vaisseau. Depuis, il a rempli les fonctions de major de la marine à Brest et à Cherbourg, et commandé successivement la *Psyché*, l'*Andromède*, la *Sérieuse* et la *Guerrière*. Il reçut, le 12 août 1860, le grade de commandeur de la Légion d'honneur et fut nommé contre-amiral quatre ans après <sup>1</sup>.

Nous avons parlé, dans notre livraison du mois de septembre, de la mort de M. le baron Alfred du Fougereais, ancien député de la Vendée. M. l'abbé Henri du Fougereais, chanoine honoraire de Rennes et de Luçon, ayant annoncé ce regrettable événement à M. le comte de Chambord, a reçu du prince ce précieux témoignage de sympathie :

Frohsdorff, 30 septembre 1874.

Je n'ai pu me défendre d'une vive émotion, Monsieur l'abbé, en lisant la lettre si touchante que vous m'adressez pour me faire part, au nom de tous les membres de

<sup>1</sup> Le général de cavalerie Théobald Dalmas de Lapérouse est le frère de l'amiral. — Le nom de Lapérouse est assez répandu en France; mais on n'ignore pas qu'il n'y a que deux familles, les Dalmas et les Barthez de Lapérouse, qui se rattachent à l'illustre Galup de Lapérouse. Le grand navigateur étant mort sans enfants, les fils de ses deux sœurs furent autorisés, par une ordonnance royale de 1815, à porter le nom que leur oncle avait rendu si célèbre.

votre famille, de la mort de votre oncle, le baron Alfred du Fougerais. Les dernières paroles de son testament <sup>1</sup>, que je vous remercie de m'avoir transcrites dans leur noble simplicité, suffiraient à elles seules pour illustrer la mémoire d'un chrétien et d'un royaliste. On y trouve, à un degré bien rare, l'accent de la foi, de la conviction et de la fidélité. Vieux serviteur du droit et de l'Église, il a révélé dans ces lignes admirables toute l'ardeur de son âme et résumé d'une façon saisissante toutes les luttes de sa vie.

Un coup foudroyant l'a enlevé à votre tendresse ; mais nous pouvons espérer qu'il était prêt à paraître devant Dieu, et cette pensée sera pour tous ceux qui l'ont aimé en ce monde une grande consolation.

Interprète de ses plus chères volontés auprès de moi, je vous charge, de mon côté, de transmettre à votre couragense tante l'assurance de ma douloureuse sympathie. Ma femme sera très-heureuse de s'associer à la prière qu'elle lui demande pour celui qui n'est plus.

Croyez, Monsieur l'abbé, à toute ma gratitude et à mes sentiments les plus sincères.

HENRI.

Moins connus sont les noms de MM. Plihon et Jugelet, dont nous devons cependant conserver la mémoire, car ils ont emporté les unanimes regrets de tous leurs concitoyens. M. Plihon, qui vient de mourir à Nantes professeur d'anglais au lycée de la ville, était peut-être le dernier survivant de la bataille de Trafalgar. Engagé comme mousse sur le vaisseau *le Berwick*, il fut fait prisonnier avec le reste de l'équipage, et demeura en Angleterre jusqu'à la Restauration de 1814. Un prélat anglais, l'archevêque de Cantorbéry, croyons-nous, s'intéressa à lui, lui fit donner une bonne éducation et le mit en état d'enseigner la langue anglaise. A son retour en France, il se fixa à Nantes, où il a rempli, pendant plus de trente années et jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, les fonctions de professeur.

Presque au même moment, M. Jugelet, peintre de marine, succombait à Rouen, aux suites d'une longue et douloureuse maladie. Né à Brest, le 28 août 1805, Auguste-Jean-Marie Jugelet fut élève de Gudin, exposa, pour la première fois, à Paris, en 1826, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 4 mai 1847. Il est auteur de plusieurs tableaux très-remarquables, et l'un des plus connus représente un événement déjà

<sup>1</sup> Voici ces paroles : « Je meurs dans la foi de ma première communion, dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine ; je meurs fidèle au bon droit, à la légitimité, à celui qui seul la représente et dont j'ai toujours défendu la cause. Je remets en toute humilité mon âme à Dieu et j'implore sa clémence la plus miséricordieuse. *Parce, Domine.* »

ancien : la rupture du pont, près d'Eu, au moment du passage de la famille d'Orléans. Jugelet était non-seulement un homme de talent et un travailleur opiniâtre, mais encore un véritable artiste, au cœur généreux, dont la charité fut toujours empressée à soulager l'infortune. Sa mort sera vivement sentie par tous ses obligés et par tous les amis des arts, principalement à Dieppe, où depuis 1840 son atelier était très-fréquenté.

Pour ne pas sortir de l'art et des artistes, signalons un trait de libéralité qui fait honneur au grand peintre dont notre savant collaborateur X. Y. Z. décrivait dernièrement les vastes compositions décoratives : un envoi de deux mille francs va être fait incessamment à la ville de la Roche-sur-Yon, pour être versés au bureau de bienfaisance, par les soins de M. le baron Taylor, président de la commission des beaux-arts; et cette somme est due à la générosité de M. Paul Baudry, chez qui les qualités du cœur sont au niveau du talent, et qui n'a point oublié ses compatriotes. Lorsqu'il consentit à l'exposition de ses peintures du nouvel Opéra, en faveur de la société des artistes, il réserva au profit de la ville de la Roche-sur-Yon une somme de mille francs par vingt mille sur le produit de cette exposition. La recette a atteint le chiffre énorme de quarante mille francs, et tout entière elle sera dépensée en œuvres de bienfaisance : ainsi voilà un homme dont le revenu n'atteint pas six mille francs, qui en partage quarante mille entre ses confrères et les pauvres ! Quel plus noble emploi des richesses dues aux talents que Dieu nous a départis ! Et de pareils exemples de généreuse munificence ne sont-ils pas à proclamer hautement par le temps de hideux mercantilisme où nous voyons tomber de nos jours les lettres et les arts ?

Nos lecteurs ont sans doute deviné un artiste sous le masque décoré de lettres algébriques qui cachait, dans notre dernière livraison, le fin appréciateur de l'œuvre de Paul Baudry. L'indépendance étant l'une des conditions les plus favorables au critique d'art, nous ne nous sommes permis aucune observation au sujet de sa manière de voir en si délicate matière, mais l'impartialité nous impose l'obligation de mettre en présence les opinions controversées, surtout quand elles se présentent avec la courtoisie spirituelle qu'on aimera à reconnaître dans cette lettre de l'un de nos meilleurs amis :

« Plus je relis l'article de M. X. Y. Z., nous écrit-il, et plus je regrette qu'il n'ait pas décrit lui-même l'œuvre magistrale de Baudry avec le goût et la verve que nous lui connaissons, au lieu de laisser la plume si longtemps à l'auteur du *Nex d'un notaire*. Je suis d'ailleurs de ceux qui trouvent peu convenables les sujets religieux à l'Opéra et très-inconvenants les sujets profanes dans les églises. Seulement, je ne considère pas comme profanes tous les sujets que M. X. Y. Z. qualifie ainsi. De quel droit, par exemple, irais-je mettre les sibylles à la porte de l'église, puisqu'elles sont

admisses dans nos hymnes : *Teste David cum sibylla*? Dieu les a fait quelquefois parler comme Balaam, et nous avons tous lu dans Virgile cet oracle que Raphaël a inscrit sur une banderole au-dessus de ses Sibylles, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Paix, à Rome : *Jam redit et virgo*... Quant à la statue de la Justice par Guillaume Della Porta, elle était certainement inconvenante par sa complète nudité : aussi les papes l'ont-ils fait légèrement vêtir par Le Bernin. Je dirai la même chose de bien des *Madeleines*, dont le costume rappelle beaucoup plus la honte que le repentir. Elles devraient toutes être exclues du lieu saint, fussent-elles du Carrache. Mais, par contre, je demande grâce, avec Claudius Lavergne, pour cette perle de sainte Cécile, dont la place ne peut être dans le palais des *cocottes*. Elle y serait *perdue* de toute façon, matériellement par les émanations du gaz, et moralement par la mauvaise compagnie. Dans nos musées, du moins, elle ne serait pas enfumée, et, en la voyant entre les Vierges de Raphaël, on s'apercevrait mieux qu'elle est de la famille... »

On parle souvent de décentralisation littéraire, et l'on ne cite guère d'efforts sérieux dans ce sens : Paris continue à absorber toutes les forces vives de la province. L'Association bretonne a fort heureusement inauguré chez nous le mouvement décentralisateur ; et voici une démarche, due à l'initiative toute privée d'un groupe de littérateurs nantais, parmi lesquels nous comptons presque tous nos amis, qui prouve que la bonne semence n'est pas restée sans fruit. Puissent les heureuses inspirations de ce genre se propager dans toutes nos provinces. — Donc, vers la fin du mois dernier, une députation composée de MM. Edmond Biré, Robinot-Bertrand, Émile Grimaud, Joseph Rouse, Léon Bureau, René Kerviler, le comte de Saint-Jean et Louis Petit, s'est rendue à la Bibliothèque, et a remis cette adresse à M. Émile Péhant :

« Monsieur, vous venez d'achever votre *Catalogue de la Bibliothèque publique de Nantes*, après plus de vingt-cinq années d'un incessant, d'un effrayant labeur : *In tenui labor*, comme le dit si bien l'épigraphe par vous inscrite en tête de cette œuvre monumentale, que vont nous envier toutes les grandes bibliothèques, et qui a déjà provoqué les éloges des meilleurs juges. L'homme de France, et même d'Europe, le plus compétent en bibliographie, M. Gustave Brunet, n'a-t-il pas déclaré qu'il avait manié des milliers de catalogues, mais que pas un ne surpassait celui de la Bibliothèque de Nantes?... »

» Nous nous réjouissons, Monsieur, de vous voir libre de ce travail absorbant, parce que vos loisirs sont désormais à vous, et que — nous en avons le ferme espoir — vous vous plairez à les consacrer à la continuation de cet autre vaste monument, dont vous avez, avec tant de vigueur, jeté les premières assises. Votre *Chanson de geste* ne peut pas demeurer interrompue : *Jeanne de Belleville* et *Jeanne la Flamme* ne sauraient être le dernier mot de votre vaillante muse.

» En attendant avec confiance qu'elle nous donne bientôt de nouvelles pages à savourer, nous nous associons, pour offrir un trop faible, mais bien cordial témoignage de sympathie au Bibliothécaire nantais, dont nous avons, pour la plupart, si



souvent mis à l'épreuve la complaisance inépuisable; et surtout au Poète, qui a si généreusement entrepris de célébrer l'héroïque passé de la Bretagne.

» En publiant *Jeanne la Flamme*, vous aviez, Monsieur, fait appel à vos compatriotes, pour la réimpression du volume qui, dès 1835, révélait votre nom aux lettrés et aux gens de goût. Notre groupe — qui serait autrement nombreux si nous n'avions formé dans le secret cette conjuration amicale — notre groupe vient aujourd'hui répondre à votre appel : il vous sera très-reconnaissant de lui laisser l'honneur de faire revivre vos *Sonnets*, persuadé, du reste, qu'en corrigeant les épreuves de ces beaux vers, vous sentirez leur source, peut-être tarie un moment, se rouvrir et couler avec une plénitude et une force rajeunies.

» Tel est, Monsieur, le plus ardent désir de ceux qui sont et aiment à se dire vos sincères et dévoués amis. »  
(*Suivent trente-cinq signatures*).

M. de Laprade, de l'Académie française, a bien voulu se joindre aux signataires et promettre une préface pour le recueil des *Sonnets*. Nous attendons, avec une vive impatience, l'apparition de ce charmant volume, qui sera goûté de tous les bibliophiles et pour lequel les souscriptions sont ouvertes dès aujourd'hui au bureau de la *Revue* (3 fr. 50). Il couronnera dignement la riche série de poésies délicates écloses cette année sous le ciel nantais : *La Fête de Madeleine*, de M. Robinot-Bertrand, *L'Heure du rêve*, de M. Eugène Orioux, les *Petits Drames vendéens*, de M. Emile Grimaud, *Salomon et la reine de Saba*, de M. le comte de Saint-Jean....

Pour n'avoir point le même parfum poétique, la récente étude d'un savant nantais sur la *Corporation des Apothicaires de Nantes, avant et après la Révolution*, n'en a pas moins une saveur historique toute particulière. M. Louis Prevel est un architecte de grand talent, et l'on pourrait lui objecter, dit-il modestement dans son introduction, que, n'étant pas un adepte de la science « d'apothicairerie », il s'occupe de ce qui n'est point de sa compétence. « Ce serait vrai, ajoute-t-il, si nous entrions dans le fond de cette science; mais là n'est pas notre but, quoique, comme fils de pharmacien, nous puissions mieux qu'un autre être renseigné sur plusieurs points importants de cet art. Nous n'avons, en effet, l'intention de ne faire connaître cette corporation, que par les documents que renferment ses archives, si curieuses et si peu connues jusqu'à ce jour, même de beaucoup de membres de cette société. » Et, dans quatre chapitres, nourris de documents fort précieux, de lettres patentes inédites, de statuts, de requêtes et de moyens de défense, le tout judicieusement disposé dans un cadre riche en ornements originaux, M. Prevel nous expose successivement quel était l'exercice ancien et la profession des apothicaires, leurs fonctions, leurs boutiques et leurs remèdes; — quelle fut, depuis l'origine, l'histoire de la docte corporation des apothicaires avec ses privilèges, ses règlements et ses charges;

— puis comment le collège de pharmacie succéda pendant la Révolution à l'ancien corps de métier ; — enfin, comment le jardin des apothicaires, concédé à la corporation par Louis XIV, en 1688, pour y établir un jardin des plantes et des laboratoires, vient d'être enlevé à la Société de pharmacie, à la suite d'un procès avec la Ville de Nantes.

Tout cela est mêlé de détails piquants et de révélations curieuses : on y apprend que les membres de la corporation promettaient « de supporter tout ce qui leur sera possible pour l'honneur, la gloire, l'ornement et la majesté de la médecine ; — de n'enseigner point aux idiots et ingrats les secrets d'icelle ; — de ne donner aucuns médicaments purgatifs aux malades affligés de quelque maladie aigüe, que, premièrement, il n'ait pris conseil de quelque docte médecin. » Et, si quelquefois les pratiques et les fonctions des membres de la confrérie sont de nature à provoquer le sourire, en revanche leur dévouement à la chose publique pendant les épidémies provoque l'admiration. « D'après ce que nous avons dit de la pratique de la pharmacie avant la Révolution, dit M. Prevel à la fin de son premier chapitre, les pharmaciens modernes n'ont vraiment rien à regretter de l'ancien temps ; mais leurs devoirs les obligent à ne pas rougir de leurs anciens maîtres, pas plus que la chirurgie française ne doit rougir d'avoir pris naissance dans l'humble boutique des barbiers. Toute science, du reste, a des origines modestes, et maintenant, presque rendue à son apogée, elle doit se trouver fière et peut continuer bravement sa route dans les sentiers encore obscurs de l'avenir, et sans honte pour son origine, si petite qu'elle soit. »

Avec les travaux de M. de la Nicollière sur les chirurgiens barbiers, et de M. Léon Maître sur l'exercice de la médecine dans les hôpitaux de Nantes, nous possédons à présent, grâce à M. Louis Prevel, l'historique complet de « cette trinité scientifique adonnée au soulagement de l'humanité. » La brochure de l'historien de Tiffauges sera lue avec le plus grand intérêt, non-seulement par les successeurs « des maîtres dans l'art d'apothicairerie », mais aussi par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos vieilles institutions et qui professent cette doctrine, trop peu répandue, que d'excellentes monographies locales, comme celle de M. Prevel, sont les meilleurs matériaux pour une bonne histoire générale de la France, que nous n'avons pas encore.

LOUIS DE KERJEAN.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE.

A PROPOS DE LA CIRCONCISION, causerie; par le docteur Letenneur. In-8°, 48 p. — Nantes, impr. V<sup>o</sup> Mellinet.

(Extrait du *Journal de médecine de l'Ouest.*)

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE, POUR L'ANNÉE 1874. Publié sous les auspices du Conseil général et du préfet du département, avec le concours des chefs de service. In-12, 346 p. — Brest, imp. et lib. Gadreau..... 2 fr.

CATALOGUE MÉTHODIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE NANTES; par Emile Péhant, conservateur de cette bibliothèque. 6<sup>e</sup> volume. *Histoire* (suite et fin) *Polygraphie. Nouvelles acquisitions.* In-8°, 692 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

DOCTEUR (LE) A. GUÉPIN, notes et souvenirs; par P. Gallery des Granges. Précédés d'une lettre de Louis Blanc. In-8°, 73 p. — Nantes, imp. Plédran; Paris, lib. Le Chevalier..... 60 c.

FONDATEURS (LES) DE LORIENT. Réponse à M. Lecoq-Kerneven, auteur de *Généalogie et Annales de la maison Dondel de Sillé*, etc., par Fr. Jégou, auteur de *l'Histoire de la fondation de Lorient*. Broch. in-8°, 48 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF ET HISTORIQUE DU VOYAGEUR DANS LE MONT-SAINT-MICHEL; par E. Lehéricier. 7<sup>e</sup> édition entièrement refondue et augmentée de l'histoire de l'état actuel du Mont-Saint-Michel et d'un guide spécial dans le Mont-Saint-Michel. In-12, 142 p. — Rennes, imp. Oberthur.

PETITE GÉOGRAPHIE POUR LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, à l'usage de l'enseignement primaire, publié sous la direction de Levasseur, de l'Institut, comprenant : 1<sup>o</sup> Géographie du département, par Guyot-Jomard, de la Société polymathique du Morbihan; 2<sup>o</sup> notions premières sur le globe, par Périgot. In-12, 48 p. — Paris, lib. Delagrave.

SAINTE JOSAPHAT, ARCHEVÊQUE DE POLOTSK, MARTYR DE L'UNITÉ CATHOLIQUE, ET L'ÉGLISE GRECQUE-UNIE EN POLOGNE, par le R. P. Dom Alph. Guépin, religieux bénédictin de la Congrégation de France. — 2 vol. in-8°. Poitiers, Oudin; Paris, Palmé.

SALOMON ET LA REINE DE SABA, légende orientale, par le C<sup>te</sup> de Saint-Jean. — In-12, 36 p. Nantes, lib. Libaros..... 1 fr.

UN PORTRAIT DE MOLIÈRE EN BRETAGNE, par le B<sup>on</sup> de Wismes. In-8°, 82 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

VIE (I. A.), LES MIRACLES ET LES ÉMINENTES VERTUS DE SAINT BRIEUC, PREMIER EVÊQUE DE L'ÉVÊCHÉ APPELÉ DE SON NOM, SAINT-BRIEUC. Ensemble, la translation des reliques dudit saint Brieuc. Plus quelques remarques et observations nécessaires pour l'intelligence d'aucunes difficultés qui se trouvent dans cet ouvrage : par L. G. de la Devison, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Brieuc. In-18, 298 p. Phot. — Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

(Réimpression de l'édition de 1627.)

# LE GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE

---

LE GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE. *Sa vie militaire, politique et religieuse* ; par E. Keller, député du Haut-Rhin. — Deux volumes in-8°. Paris, Dumaine, 30, rue et passage Dauphine, et Poussielgue, 27, rue Cassette.

Neuf ans se sont déjà écoulés depuis que nous adressions ici à La Moricière nos hommages et nos adieux. Près d'une tombe si tôt ouverte, nos paroles furent surtout émues ; mais La Moricière avait droit à mieux que cela. Général aussi intelligent que hardi, administrateur d'une activité et d'une initiative sans égales, chrétien dévoué, il avait droit au calme jugement de l'histoire, et c'est ce jugement que nous donne M. Keller, jugement sérieux, définitif, où le chrétien est apprécié par un homme de foi et le brave par un homme de cœur.

Un tel livre ne s'analyse pas, il doit être lu. Nous nous permettons seulement de prendre çà et là quelques traits où le héros se peint de lui-même. Citons d'abord cette lettre, écrite à l'époque où La Moricière venait d'avoir pour répétiteur, dans une école préparatoire, Auguste Comte, l'un des *positivistes*, c'est-à-dire des athées les plus aventureux, les plus absolus : « Josi (c'était son jeune frère), Josi se croit le premier moutardier du pape, parce qu'il a lu la philosophie ; il se croit, Dieu me pardonne, esprit-fort, et m'engage à lire *l'Origine des cultes* de Dupuis. Eh ! qu'est-ce qui n'a pas lu cet ouvrage parmi ceux qui s'occupent de ce qui se passe dans le monde moral ? Mais, sans savoir l'astronomie, peut-on, de bonne foi, dire qu'on a compris Dupuis ? Et Josi pourrait-il seulement me démontrer que la terre tourne, ou m'expliquer les phases

de la lune ? *O tempora ! ó mores !* Les pions veulent mener les oies au champ ! Le taupin veut en montrer à l'ancien ! Il n'y a plus de hiérarchie dans la société, et, si je n'avais foi dans l'avenir, je prophétiserais la fin du monde <sup>1</sup>. »

Remarquez bien que c'est un *polytechnicien* qui écrit ainsi, un esprit hardi, chercheur, mais sérieux, qui ne se laissait plus dominer par la foi, il est vrai, mais qui restait fidèle au bon sens, ce précurseur certain de la foi pour qui l'écoute.

Josi désirait entrer, comme son aîné, à l'École polytechnique, mais le monde, les bals, l'équitation, lui souriaient autant que l'étude. Son frère en gémissait : il lui reprochait de travailler en *amateur* et l'engageait plaisamment à méditer l'*Épître de saint Paul aux Galates, du xvi<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte*, laquelle commence par ces mots : *Nolite esse amatores* <sup>2</sup>.

En vérité, trouverait-on beaucoup d'étudiants si forts sur les épîtres de saint Paul et si précis dans l'indication des prières du dimanche ?

Plus tard, il écrira au sujet des *replâtrages*, plus ou moins ingénieux, par lesquels on s'efforça, après 1830, de recouvrir, suivant son mot, *les brèches de ce malheureux édifice constitutionnel, qui s'écroule de toutes parts avant d'être achevé* : « La société n'a pas de grandes espérances à fonder sur cet abri, bâti sur un terrain mouvant. En un mot, je crois qu'il est aussi impossible d'organiser la société sans une *croissance commune*, sans un lien moral existant *réellement* entre ses membres, qu'il serait impossible de faire une pâte avec les grains de sable de la mer. *Lisez donc M. de Maistre* <sup>3</sup>. »

Un capitaine de zouaves qui, à vingt-quatre ans, et malgré la vie la plus occupée, sait lire M. de Maistre, peut se tromper parfois dans l'application des idées du grand écrivain, mais ne se trompera pas toujours.

Séduit d'abord par la théorie saint-simonienne dans laquelle il crut trouver le *lien moral* qu'il sentait indispensable à toute société, il la rejeta dès qu'il l'eut vue à l'œuvre, et refusa carrément de lui

<sup>1</sup> P. 17.

<sup>2</sup> P. 19.

<sup>3</sup> P. 42.

venir en aide, même lorsqu'elle se présenta sous la forme modeste d'entreprise agricole, parce qu'il avait promptement reconnu son impuissance et son néant. Et, au même moment, il se mettait à la tête de souscriptions pour des églises, il accueillait les Jésuites, il favorisait l'établissement des congrégations, parce qu'il trouvait là ce lien social que n'avaient pu lui fournir de prétentieuses théories.

Le dévouement lui était d'ailleurs aussi sympathique que les spéculations des faiseurs en tout genre le touchaient peu. « Jésuite ou non, disait-il au Père Pascal, que m'importe ! Vous êtes un brave, nous nous entendrons toujours. Allez en avant ; si l'on vous entrave, je serai derrière vous pour vous épauler. »

Les entraves n'eussent certainement pas manqué au pieux Jésuite, qui ne demandait cependant qu'une place pour lui au bivouac et à l'hôpital, et place pour Dieu dans quelque ruine, décorée du nom d'église. Mais La Moricière y mit bon ordre en brusquant l'exécution. Le Père Pascal désirait une église. — Cherchez dans toute la ville d'Oran, lui dit le général. — Le Père cherche et ne trouve qu'une mosquée délabrée. — Une mosquée ! s'écrie La Moricière, mais les Arabes vont hurler !... Mais le gouverneur ne le permettra jamais ! — Puis, après quelques moments de silence : — Quelle somme vous faudrait-il pour mettre cette mosquée en état de pouvoir y dire la messe ? — Donnez-moi deux cents francs, général, et je me charge du reste.

Le lendemain, La Moricière partait pour Alger, où il était appelé à remplacer provisoirement le gouverneur, et, au lieu de 200 francs, en envoyait 2,000, avec affectation de la mosquée de la porte Saint-André au culte catholique. Le ministre de la guerre se plaignit, quelques députés se plaignirent, mais l'œuvre était faite : la mosquée avait été consacrée solennellement et le signe de la Rédemption avait repris possession d'une ville autrefois chrétienne, mais où toute foi avait disparu avec toute civilisation.

La Moricière fit plus. Il établit des curés à Mascara, à Tlemcen, à Mostaganem, et prit en main, près du gouvernement, la cause et les intérêts des sœurs de la Sainte-Trinité, congrégation hospita-

lière et institutrice qui avait rendu, disait-il, d'immenses services à la ville d'Oran.

Tel fut La Moricière à l'époque même où la foi sommeillait encore au fond de son cœur. Ame sérieuse et droite, il ne louvoyait jamais et se faisait honneur de *tenir à quelque chose, dans un temps où personne, disait-il, ne tient à rien*<sup>4</sup>. Capitaine, général, toujours on retrouve en lui le même homme. Lorsqu'on compte les grades qu'il parcourut en si peu de temps, capitaine à 24 ans, lieutenant-général à 36, on est tenté de croire que s'il fit si rapidement son chemin, c'est que la bienveillance de ses chefs fut égale à l'éclat de ses services. Malheureusement, dans ce pauvre monde, l'éclat des services offusque souvent plus qu'il n'éclaire, et cela fut vrai surtout pour La Moricière, qui ne se bornait pas à bien servir par l'épée, mais qui entendait aussi servir par ses idées, par ses connaissances, lesquelles étaient souvent fort étrangères à ses chefs.

A peine débarqué sur la terre d'Afrique, il apprend l'arabe, devient l'ami des Arabes et conçoit aussitôt la pensée de profiter de leurs qualités pour nous en faire des auxiliaires, tout en nous tenant en garde contre leurs défauts. Cette pensée était loin d'être celle des gouverneurs qu'on envoyait en Afrique, vieilles culottes de peau qui ne connaissaient que le sabre et la terreur pour dominer une population dont ils ne soupçonnaient ni la tenacité ni la fierté. De là une divergence complète de vues entre le jeune officier, qui s'était fait l'homme du pays et qui voyait autre chose dans la conquête que des épaulettes à gagner, et les vieux sabreurs, qui avaient trop souvent devant les yeux le bâton de maréchal. Le capitaine, bien qu'il eût de nombreux échelons à franchir, ne cessait de crier : La paix ! la paix ! et le général, qui touchait au faite, répondait invariablement : La guerre ! la guerre ! La Moricière insistait-il : — « Vous êtes militaire, lui disait-on, votre métier est de vous battre. Quand on vous en donne l'occasion, vous devez être content. »

Pour quelques vols on faisait donc des razzias, on commettait des

<sup>4</sup> P. 207.

massacres. La Moricière s'en indignait et son indignation peu contenue n'était point un mystère. Puis, par une contradiction étrange, on maintenait l'esclavage au profit de ces mêmes Arabes qu'on traitait si durement. Un jeune nègre esclave s'échappe et vient s'engager parmi les zouaves. Son maître le réclame; on lui répond que, réfugié sous le drapeau français, son esclave est devenu libre, parce que l'usage n'est pas en France de vendre ou d'acheter un homme comme un mouton. Mais le gouverneur, ayant appris cette réponse, s'en effraie, et dépêche des gendarmes pour s'emparer de l'esclave. Le commandant des zouaves résiste, on lui envoie pour le contraindre un aide de camp; pendant ce temps-là, l'esclave se sauve. « Le soir, raconte La Moricière, il revint au cantonnement, quand il eut appris que ceux qui le cherchaient étaient partis. Il nous demanda si les Français ne voulaient pas le protéger, si lui n'était pas Français depuis que nous avons pris Alger. Il pleurait à chaudes larmes et, nous montrant la frégate *la Victoire* qui était en rade, il nous disait : — Si je savais qu'on me reçût à bord pour m'en aller en France, je me jetterais à la nage pour me sauver. — Il sait, lui qui est né à Tombouctou, que la France est une terre de liberté. C'était une scène déchirante pour nous, car les militaires, hommes de sang et de carnage, ont souvent le cœur plus sensible que les industriels d'aujourd'hui, hommes de paix et d'argent. »

Que devint cependant le pauvre nègre? La lettre de La Moricière, écrite à l'instant même et sous le coup des incertitudes, ne nous apprend qu'une chose, c'est que les zouaves étaient décidés à gagner du temps. Le gouverneur allait partir et peut-être son successeur serait-il plus Français.

Ce gouverneur, si étranger à nos plus vieilles maximes, se nommait Berthezène. C'était ce même général qui, après avoir sollicité l'honneur de servir sous le drapeau blanc, osait dire à des soldats qui venaient de vaincre sous ses plis glorieux : « Pendant quinze ans les trois couleurs furent, pour la France, l'emblème de la puissance et de la gloire; pendant quinze ans, elles rendirent notre patrie reine du monde. Avec ce drapeau, disparut notre splendeur; avec



lui s'éclipsèrent la gloire et la puissance ; *la France elle-même semble s'effacer du rang des nations.* »

Alger, Dieu merci, est toujours à nous ; mais où donc étaient dès lors et où donc sont aujourd'hui les conquêtes du drapeau tricolore ?

Tel était l'homme. Le duc de Rovigo, qui lui succéda, avait par devers lui de tristes souvenirs ; colonel de gendarmerie, il avait présidé au meurtre du duc d'Enghien ; général, Napoléon n'avait cru pouvoir mieux utiliser ses talents qu'en le nommant ministre de la police. Avec lui, les razzias recommencèrent ; Blidah fut pillé et deux caïds, venus à Alger avec des sauf-conduits, y furent décapités au mépris du droit des gens. On eût dit que le parti était pris d'amener un soulèvement général. « Il n'y a que la suffisance de certaines gens, s'écriait La Moricière, qui puisse égaler leur insuffisance ! »

Au duc de Rovigo succéda le général Drouet d'Erlon ; c'était un grand nom de l'empire et La Moricière se laissa aller à l'espérance ; mais l'illusion dura peu. « Le pauvre bonhomme, écrivait-il, est incapable de travail, et, s'il a du génie, son flambeau est éteint. L'empereur a pressé ces hommes si fort, qu'il en a tiré tout ce qu'il y avait. L'âme qui faisait mouvoir la machine où ils avaient fonctionné a disparu... Ce sont de grands rouages, mais le moteur s'est retiré et la vie les abandonne<sup>1</sup>. »

Le général d'Erlon, lui aussi, ne comprenait guère que le sabre, comme moyen de civilisation, tandis que La Moricière ne cessait de dire : « Qu'on le sache bien, *on n'extermine pas un vieux peuple*, vivant comme celui que nous avons à combattre. Il nous forcera à abandonner le pays si nous ne lui offrons pas des conditions qu'il puisse accepter.

» Du reste, ajoutait-il, on peut contester mes idées ; mais j'ai une position unique vis-à-vis des Arabes. Les marabouts et les gens influents me connaissent tous et ont confiance en moi, parce que je

<sup>1</sup> P. 122.

ne les ai jamais trompés. Ils viennent tous me voir à mon camp, me tiennent au courant de ce qui se passe jusque dans les tribus les plus éloignées, et je puis parfaitement aller au milieu d'eux, là où d'autres seraient très-mal reçus. Nul ne l'ignore à Alger <sup>1</sup>. »

Et c'est justement parce qu'on le savait bien qu'on n'osait pas renvoyer en France ce subordonné incommode, dont l'action était si puissante et pouvait être, à l'occasion, si utile. Mais on le tenait à l'écart et il s'y tenait lui-même très-volontiers. En voyant d'ailleurs les abus grandir, malgré la probité du gouverneur, mais grâce à sa faiblesse, en voyant le vol et la dilapidation se promener dans les rues, *tête levée*, entrer même dans les salons, y être *accueillis, fêtés*, il s'éloignait instinctivement. — C'est hideux ! disait-il, et il se réfugiait dans son camp, au milieu des zouaves, dont il avait fait l'élite de l'armée.

« Quant aux Arabes, ils continuent à venir me voir, écrivait-il, comme si j'étais encore pour quelque chose dans tout ce qui se fait. Je devise avec eux des nouvelles des tribus. En prenant le café, en fumant la pipe, j'apprends par eux *tout ce que l'on voudrait me cacher*. Ils viennent me montrer les lettres que leur écrit le gouverneur et jusqu'à leurs réponses pour me demander si je les trouve bonnes. Je suis donc au vrai point de vue pour juger les sottises que l'on fait, et Dieu sait qu'on en fait à la toise <sup>2</sup>. »

Parmi ces sottises, on peut compter une expédition contre les Hadjoutes, avec incendie, destruction des douars, toutes choses qui répugnaient souverainement à La Moricière. Il y prit part, d'ailleurs comme soldat, de la manière la plus brillante. — « Avec lui et avec ses zouaves, disait le général Rapatel dans son rapport, on peut aller partout. »

Honoré d'un tel témoignage, La Moricière crut devoir se présenter chez le gouverneur, afin de ne pas paraître vouloir faire de l'opposition envers et contre tout. Mais à peine est-il entré, que le comte d'Erlon l'interpelle au milieu d'un cercle de généraux : —

<sup>1</sup> P. 121. — <sup>2</sup> P. 132.

« Quoi que vous en disiez, fit-il, nous avons encore bien des moyens d'amener les Arabes à composition. Si une expédition ne suffit pas, j'en ferai deux, trois, et nous verrons qui se lassera le plus tôt. — Ce n'est pas tout de faire la guerre, répondit le jeune chef de bataillon; on ne doit la faire que pour avoir la paix... Si, pour un acte de brigandage commis aux environs de Nantes (le général venait de commander en Vendée et en Bretagne), vous alliez brûler cinq à six villages, vous soulèveriez toute la population. Les haines s'envenimeraient par des actes de barbarie aussi criants, et le trouble ne ferait qu'augmenter. Voilà précisément ce que nous venons d'aller faire dans la Metidja. »

Le général d'Erlon conclut brusquement que si les moyens employés ne suffisaient pas, il en emploierait d'autres, « comme un médecin, écrivait plaisamment La Moricière, qui, incapable de juger la maladie, couperait bras et jambes à son malade pour voir si, par hasard, il ne guérirait pas par ces procédés-là <sup>1</sup>. »

J'insiste sur ces faits, parce qu'ils sont peu connus et qu'ils peignent un caractère, c'est-à-dire la chose la plus rare par le temps qui court. Mais aussi avec un tel caractère, on n'avance qu'en dépit des oppositions et du mauvais vouloir, tantôt des chefs, tantôt des bureaux, et chaque grade doit être acheté par une action d'éclat.

La Moricière ne faillit pas plus à cette nécessité qu'à toutes les autres. Simple capitaine, il eut des traits d'énergie qui rappellent nos vieux chevaliers ou les héros d'Homère. Avec cinquante zouaves, il obtient la soumission de milliers d'Arabes, parce que, ne pouvant les éviter, il a marché droit à eux, au lieu de les attendre, et leur en a imposé par son audace. Une autre fois, il s'aventure sans escorte, chez les Hadjoutes, à huit lieues d'Alger, afin de bien prouver au gouverneur que lorsqu'on est connu pour sa bonne foi, on peut compter sur la bonne foi. Seul, il attaque, un jour, trois Arabes, qui s'acharnaient sur un officier, le jeune Bro, que son peloton avait abandonné et qui, blessé aux deux jambes, se défen-

<sup>1</sup> P. 127.

daît à peine. La Moricière enfonce son sabre sous l'aisselle d'un des assaillants, puis, saisissant le jeune homme par le collet, en trois bonds de son cheval, il le rejette à vingt pas. Revenant ensuite sur les Arabes et aidé cette fois par deux braves, il les met en fuite. Quelques jours après, un tableau représentant cette lutte héroïque était offert à sa mère.

Comme chef, il sait unir, ce qui arrive rarement, le coup d'œil à l'entrain, la patience à la *furie française*, et pas une expédition n'a lieu qu'il ne soit mis à l'ordre du jour. Aussi avançait-il bon gré mal gré, et le général Bugeaud, qu'impatientait son franc-parler et qui ne voyait pas sans jalousie la paix et l'ordre dont jouissait avec lui la province d'Oran, ne pouvait s'empêcher néanmoins de détourner le ministre d'envoyer un lieutenant-général dans cette province, parce qu'il n'en trouverait point de taille à commander au maréchal de camp La Moricière.

J'ai entendu reprocher à M. Keller de s'être trop appesanti sur les campagnes d'Afrique et d'avoir un premier volume trop gros par rapport au second : il m'est impossible de partager cet avis. C'est surtout en Afrique qu'on voit à l'œuvre toutes les qualités diverses du général, comme militaire, administrateur, économiste ; c'est là, en outre, et à Paris, qu'il lui fut donné de vaincre. Plus tard, il ne sera pas moins grand par l'esprit, il le sera plus encore par le cœur ; mais les difficultés l'accablent, et, avant de raconter ses revers, il était juste de n'oublier aucun de ses succès. Le reproche que je ferais plutôt à M. Keller, ce serait de n'avoir pas donné plus de développement à la seconde partie, d'avoir un deuxième volume trop mince à côté du premier. Était-il possible de faire autrement ? Nous n'oserions le dire, car M. Keller a certainement pénétré jusqu'au fond de son sujet. Ses citations sont nombreuses et bien choisies ; mais enfin, quelques traits de plus ne nuiraient pas. On sait qu'un coup de pinceau ajoute quelquefois beaucoup à toute une physionomie.

Nous aurions voulu, en outre, plus de détails sur les manifestations du sentiment public qui suivirent la mort du général. M. Keller

nous dit bien que les évêques les plus illustres le louèrent à l'envi, mais aucun n'est cité, et cependant nous eussions été heureux d'entendre un écho de ces grandes voix : l'éloquent évêque d'Orléans, racontant les victoires de son héros, sur les autres et sur lui-même; l'illustre successeur de saint Hilaire, faisant surtout admirer en lui le triomphe de la foi; l'évêque d'Angers, parlant de ce diocésain bien-aimé avec l'accent d'un père; le futur évêque de Nantes, rappelant les journées de juin et le courage de son contemporain, de son compatriote, avec l'émotion d'un ami et l'autorité d'un ancien collègue<sup>1</sup>. Nous regrettons enfin que M. Keller n'ait rien dit de la souscription patriotique qui atteignit, en quelques jours, un chiffre si élevé, ni du monument, presque achevé aujourd'hui, qui va en consacrer le souvenir. Mais à côté de ces lacunes, que de charmantes ou touchantes pages sur la vie privée du général, sur son exil, sur son retour à Dieu! Quelle vive appréciation des difficultés de sa campagne romaine, et de l'activité, de l'énergie, avec lesquelles il sut triompher, non pas de toutes, — c'était impossible, — mais d'un grand nombre!

Je n'entrerai point, pour mon compte, dans ces détails; je m'y éterniserais; c'est dans l'ouvrage de M. Keller qu'il faut les lire. On y entendra souvent encore La Moricière dissertant, non plus de guerre, mais de philosophie et de religion, avec cette *furie* de bon sens qui lui était si naturelle. Chacun de ses mots porte coup, chacun semble un emporte-pièce. Les commentaires de M. Keller ont aussi leur prix. Quelle pensée vraie sur la situation de notre pays, tant en 1850 qu'en 1874! La réconciliation était à faire bien moins entre tel et tel prince qu'*entre Dieu et la France... aucune combinaison politique ne saurait la remplacer.*

Suivez ensuite cette vie, si active jusque-là, repliée aujourd'hui sur elle-même; elle trouve dans son inaction, sa retraite, ses épreuves, une force qu'elle ne se connaissait pas auparavant. Jus-

<sup>1</sup> M. l'abbé Fournier, alors curé de Saint-Nicolas, de Nantes, et ancien représentant, dans l'église du Louroux-Béconnais, au service anniversaire.

qu'en 1852, La Moricière put dire : *Agir, c'est vivre* ; après 1852, il sentit que, si le bras est quelquefois oisif, la pensée peut ne pas l'être, et que penser, que croire surtout, c'est encore vivre, vivre même plus que jamais ! Dieu lui avait été prodigue de ses dons, et, comme il fut toujours du nombre des hommes de bonne volonté, il lui accorda ce qui est le complément naturel, mais trop rare, de l'homme fort : *mulierem fortem quis inveniet* !<sup>1</sup> et ses qualités natives acquirent alors ce je ne sais quoi d'achevé qui résiste aux épreuves, trouve une nouvelle grandeur dans le dévouement et le sacrifice, et marque d'un sceau indélébile toute une vie.

Et maintenant que pouvons-nous dire, sinon répéter douloureusement avec M. Keller : *La Moricière, où es-tu ?* L'Église souffre, la France s'affaisse, les grands hommes, les grands généraux, les grands citoyens deviennent de plus en plus rares, la révolution nous menace de nouvelles ruines ; *La Moricière, où es-tu ?* — « Avant de finir, du moins, il nous a tracé la voie ; il a couronné l'œuvre de toute sa vie, et atteint dans toute sa plénitude la vérité qu'il n'avait cessé de poursuivre avec une infatigable ardeur. Toujours à l'avant-garde de son siècle, il est monté à l'assaut de la Révolution et il est mort sur la brèche ouverte par lui à ceux qui le suivront. Il a attaqué dans ses derniers retranchements l'islamisme moderne, en mettant l'épée conquise sur Abd-el-Kader et la gloire de Constantine au service du Vicaire de Jésus-Christ. Son exemple nous montre que c'est à Rome qu'on peut réellement guérir les plaies de la société moderne et celles de l'ancien régime, résoudre les problèmes qui pèsent sur notre temps, retremper les caractères, en un mot, servir à la fois l'Église et la France ! »<sup>2</sup>

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> *Prov.* XXXI, 10.

<sup>2</sup> *T.* II, p. 368.

## A TRAVERS LES LIVRES D'ÉTRENNES

---

**HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS**, tome IV, par M. Guizot; — **LES COMÈTES**, par M. A. Guillemin. un vol. gr. in-8°, illustré; — **LE TOUR DU MONDE**, année 1873. 2 vol. illustrés; — **LE JOURNAL DE LA JEUNESSE**, année 1873, 2 vol. illustrés; — **DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES**, fascicules II et III; — **LES ABÎMES DE LA MER**, par Wyville Thomson, un vol. gr. in-8°, illustré; — **LA TERRE DE SERVITUDE**, par Stanley, un vol. gr. in-8°. illustré; — **LA TERRE ET LE RÉCIT BIBLIQUE DE LA CRÉATION**, par M. B. Pozzy, un vol. gr. in-8° illustré; — **LES MERVEILLES DE L'AMOUR MATERNEL CHEZ LES ANIMAUX**, par E. Menault; **LES FOSSILES**, par G. Tissandier; **LES MERVEILLES DU DÉVOUEMENT**, par Michel Masson; **LE FER**, par M. Jules Garnier, 4 vol. in-18, illustrés; — chez Hachette.

**HISTOIRE DE FRANCE.** — On pouvait craindre que la mort de l'illustre historien ne fût venue interrompre ce beau travail commencé à l'âge de plus de 80 ans et poursuivi avec toute la plénitude d'un talent que le temps n'avait fait que mûrir. Il n'en est rien heureusement, et non-seulement nous sommes en possession du IV<sup>e</sup> volume, mais on nous annonce déjà, pour l'année prochaine, la publication du V<sup>e</sup> et dernier.

La fin du tome précédent nous avait laissés à la mort d'Henri IV, ce grand roi que M. Guizot avait dignement loué, sans lui trop montrer rancune de sa conversion au catholicisme. Le présent volume n'embrasse rien moins que le règne de Louis XIII, ou mieux, de Richelieu, et tout le long et glorieux règne de Louis XIV, de ce Roi-Soleil, qui se leva dans l'orage de la Fronde et se coucha, découronné d'une partie de ses rayons, mais imposant encore dans son mélancolique déclin, après avoir fourni la plus longue et la plus éclatante carrière au firmament de notre histoire.

C'est toujours, chez M. Guizot, la même élévation et largeur de

vues, la même sereine impartialité. Tout au plus pourrions-nous faire quelques réserves au sujet de certains jugements qui sentent, et assez naturellement, il faut le reconnaître, le descendant des huguenots de la Rochelle et des *Camisards* des Cévennes, notamment dans le chapitre : *Louis XIV et la Religion*. L'homme d'État et le lettré, chez lui également éminents, sont à l'aise pour apprécier, l'un la politique d'un Richelieu, d'un Mazarin, d'un Louis XVI, l'administration d'un Colbert et d'un Louvois; l'autre, ce magnifique épanouissement de génies et de chefs-d'œuvre dans tous les genres de littérature, d'art et de science, dont l'histoire n'offre peut-être pas un autre exemple aussi complet, et qui forment au front de la France une immortelle auréole.

Le souvenir de cette grandeur, hélas ! passée, de notre pays, alors prépotent en Europe, nous apparaît dans nos humiliations présentes, comme une consolation, comme un remords aussi...

— LE TOUR DU MONDE, ANNÉE 1873. — Ce serait nous répéter que de faire ici l'éloge de ce recueil, de plus en plus populaire en France et que les nations étrangères traduisent en leurs langues. On sait que cette publication, désormais célèbre, est exclusivement composée de relations originales des voyageurs contemporains, et que les nombreuses gravures et cartes dont elle est illustrée (dans ces deux volumes de l'année 1873, on ne compte pas moins de 500 figures et de 10 cartes ou plans), sont copiés le plus souvent aussi sur les croquis des explorateurs, ou, à leur défaut, sur des documents tout aussi authentiques.

Si le *Tour du monde* n'a pas la haute autorité scientifique des *Mitteilungen* d'Augustus Petermann, il est, par contre, un bien plus efficace agent de vulgarisation que son célèbre rival de Gotha, peu connu en dehors du monde savant et d'ailleurs rédigé sur un tout autre plan.

Cette année encore, justifiant son titre, le *Tour du monde* nous promène : de l'*Inde des rajahs*, avec M. Rousselet <sup>1</sup>, au pôle nord,

<sup>1</sup> Ce voyage vient d'être tiré à part, en un splendide volume, superbement illustré.



avec la *Germania* et Julius Payer, l'un des futurs chefs de l'expédition autrichienne du *Tegethoff*; — de *Washington* à *San-Francisco*, avec M. Simonnin, notre spirituel collègue à la Société de géographie; — du *Paraguay*, avec M. Forgues; — *Au cœur de l'Afrique*, dans le pays des *Niam-Niam* anthropophages et des nains *Akka*, avec le docteur Schweinfurth; — du *Japon* à l'*Amazone* et au *Madeira*, pour nous ramener en Europe, en Transylvanie, à la suite de M. Élisée Reclus, et enfin, avec M. A. Joanne, l'auteur bien connu des *Guides*, à Menton et à Bordighera, lieux aimés du soleil, que baigne la Méditerranée de ses flots bleus...

— JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Agée de deux années à peine, cette publication a déjà conquis, et fort justement, tout un jeune public. Remarquablement appropriée à son but, qui est d'instruire en amusant et d'unir, suivant le précepte, l'agréable à l'utile, ce recueil hebdomadaire se distingue par une grande variété de sujets récréatifs ou instructifs : contes, nouvelles, biographies, voyages et aventures, sciences et industrie, géographie, astronomie, géologie, botanique, etc. L'année 1873, que nous avons sous les yeux, nous paraît encore en progrès sur la précédente. Les nombreux articles, si variés, qui composent ces deux volumes, et qu'*illustrent* plus de *mille* gravures, sont signés pour la plupart de noms aimés de la jeunesse et de l'enfance, et tout d'abord de ceux de M<sup>mes</sup> Colomb, Z. Fleuriot, etc... Inutile d'ajouter qu'un soin scrupuleux a présidé au choix de ces articles, et que tous sont irréprochables au point de vue de la moralité.

— DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fascicules. — Bien que ce grand ouvrage, dont nous annonçâmes ici l'apparition l'an dernier, n'en soit encore qu'à son 3<sup>e</sup> fascicule, il est déjà permis de prévoir que l'érudition française inaugure là un monument auquel la science étrangère, même la superbe et dédaigneuse science prussienne, n'aura rien à opposer de supérieur, ni même peut-être d'égal. L'honneur en reviendra à l'éditeur, qui n'a pas craint d'entreprendre une telle œuvre, aussi bien qu'à la pha-

lange d'érudits en tout genre aux lumières desquels il a fait appel.

Parmi les plus intéressants des nombreux articles, la plupart illustrés, contenus dans les deux derniers fascicules, signalons les mots : *Apollo, Amuletum, Ara, Annulus, Aquæ, As*, etc., objets chacun d'une notice détaillée. Remarquons surtout au mot : *Alphabetum*, le long et savant travail de M. François Lenormant, sur l'histoire de l'alphabet et sur ses origines, vraisemblablement égyptiennes, les Phéniciens, ses premiers inventeurs, ayant, par un trait de génie, transformé, en les généralisant, les hiéroglyphes idéographiques en signes phonétiques. Ceux-ci auraient successivement passé, avec quelques variantes, dans l'hébreu, frère du phénicien, dans les divers dialectes archaïques grecs et latins, et généralement dans toutes les langues à alphabet, y compris le sanscrit, tous les alphabets proprement dits se rattachant de près ou de loin à l'invention des Phéniciens et procédant de la même source. Les tableaux comparatifs dont M. Lenormant appuie son opinion, partagée d'ailleurs par d'éminents philologues, notamment par M. de Rougé, la rendent vraisemblable.

Ce grand *Dictionnaire* archéologique promet d'être le digne pendant du *Dictionnaire* philologique de M. Littré, ce monumental répertoire, indispensable à quiconque tient à connaître notre langue dans son présent et dans son passé; ouvrage vraiment admirable, inoffensif d'ailleurs quant aux doctrines philosophiques ou religieuses en dépit du nom de son auteur, et sur le mérite duquel nous n'avons plus à insister, après la longue et proûante étude que nous lui avons consacrée dans cette Revue.

— LES COMÈTES. — Parmi ces millions et milliards d'astres divers, planètes, étoiles prétendues fixes, qui gravitent en constellations, nébuleuses ou voies lactées, autour d'un centre inconnu à travers l'infini de l'éther, — les comètes ont toujours eu le privilège de frapper le plus vivement les regards et l'attention des hommes, tant à cause de leur soudaine apparition que pour l'étrangeté de leurs

formes. Ces vagabonds météores, ces irréguliers de la grande armée sidérale, émergeant tout à coup de l'espace et s'y replongeant soudain, après l'avoir illuminé quelques nuits de leurs queues flamboyantes, étaient bien faits pour émouvoir des esprits simples et ignorants. Aussi on sait quelle mystérieuse et fatidique influence l'imagination populaire leur attribua dans tous les temps, sans excepter tout à fait le nôtre.

Jusqu'à Newton, les comètes ne furent guère considérées que comme de passagers météores, quelque chose comme d'immenses feux follets célestes, brillant et disparaissant sans règle ni loi. Ce n'est que depuis deux cents ans que les comètes sont décidément rattachées à la famille des astres.

Toutefois, si la science moderne a dissipé les superstitieuses rêveries du passé, elle n'est point encore parvenue à expliquer complètement la constitution intime des comètes, la nature physique et chimique de leur lumière, les causes de leur aspect anormal. Irrégulières dans leur marche, évoluant tout aussi bien d'orient en occident que d'occident en orient; obéissant tout ensemble à l'attraction newtonienne de la masse du soleil, et à la répulsion née de la chaleur de cet astre; emportées à travers un orbite parabolique ou souvent même hyperbolique; présentant presque toutes une apparence nébuleuse et une couleur variant du rouge vif au bleu; soumises à de rapides changements dans leur noyau, leurs appendices et leur atmosphère; tantôt amassées en un seul corps, plus ou moins irrégulier, tantôt se couronnant d'une lumineuse auréole, ou déployant devant ou derrière elles une ou plusieurs queues, qui s'étalent en éventail et mesurent en longueur jusqu'à soixante millions de lieues et davantage, sur une largeur proportionnelle; — les comètes, par tous ces caractères, se différencient nettement des planètes, tout en paraissant briller, comme celles-ci, d'une lumière empruntée, en partie du moins, au soleil, ainsi que l'ont démontré les récentes expériences spectroscopiques du P. Secchi et d'autres savants astronomes.

C'est le carbone, pur ou combiné, qui paraît constituer l'élément chi-

mique des comètes. La diaphanéité des appendices cométaires, véritables nuages lumineux, est telle, que la lumière des étoiles même d'un faible éclat apparaît au travers. Si peu dense est la matière ou mieux la vapeur, qui les forme, que Herschell a pu évaluer à quelques livres, ou même quelques *onces*, le poids total de la queue d'une grande comète ! Toutefois, la science ignore encore si le noyau proprement dit est opaque ou diaphane ; sa densité est vraisemblablement beaucoup plus considérable.

On voit combien est peu fondée la croyance populaire de l'influence exercée sur la température des saisons par les comètes, la lumière et par suite la chaleur, que la plupart nous envoient, étant estimées beaucoup plus faibles que celles de la lune. Il en est de même du prétendu danger que ferait courir à la terre la rencontre de la queue d'une comète (et cette rencontre paraît avoir eu lieu plus d'une fois, notamment en 1861). « La moindre toile d'araignée, a dit M. Faye, opposerait peut-être plus d'obstacle à une balle de fusil. » L'action du noyau sur notre planète, s'il venait à passer dans son voisinage, serait plus sensible, il est vrai. Toutefois on estime qu'elle ne ferait guère que déterminer une marée anormale dans notre atmosphère et nos océans.

Nous ne parlons pas de l'influence, encore beaucoup plus chimérique, attribuée aux comètes sur le monde moral et sur les événements de l'histoire.

Ajoutons que, sur plusieurs centaines de comètes observées depuis les temps historiques, sans parler des comètes télescopiques, inconnues à l'antiquité et au moyen âge, c'est à peine si l'astronomie a pu calculer l'orbite de quelques-unes et en prédire le retour, tant est excentrique l'ellipse que décrivent presque tous ces météores à travers l'infini.

Nous ne pouvons que mentionner ici quelques-unes des nombreuses autres questions se rattachant à ce curieux et encore mystérieux sujet : celles, par exemple, de savoir si les étoiles filantes ne seraient pas, et cela semble probable, des débris d'appendices cométaires, abandonnés dans l'espace ; et si ces astres

errants sont habitables, comme l'ont supposé Fontenelle, Lambert, etc. : hypothèse infiniment moins probable que la précédente, étant donnée l'énorme différence qui doit se produire dans la température des comètes à leur périhélie et à leur aphélie.

Tous ces problèmes et bien d'autres encore sont abordés et discutés dans le savant ouvrage de M. Guillemin, dont ce qui précède n'est en grande partie que l'analyse. L'infatigable vulgarisateur à qui nous devons déjà les deux beaux livres : *Le Ciel* et les *Applications de la physique*, nous trace ici toute une monographie, à la fois astrologique et astronomique, des comètes, nous exposant tour à tour les faits, certains ou légendaires, que l'histoire du passé nous en rapporte, et les données les plus nouvelles de la science contemporaine. De belles planches, tirées en noir ou en couleur, ajoutent encore à l'intérêt de cet ouvrage.

— LA TERRE DE SERVITUDE. — Nous rendions compte, ici-même, l'année dernière, de l'étonnant voyage accompli par un simple journaliste à la recherche de Livingstone. Nous racontions comment M. Stanley retrouva sur les bords du lac Tanganyika, à Oujiji, le grand voyageur, qui, quelques mois plus tard, succombait à ses longues fatigues, avant d'avoir eu la suprême consolation et la gloire de résoudre enfin le séculaire problème des sources du Nil. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'intrépide journaliste américain se prépare à retourner, toujours aux frais du seul journal le *New-York Herald*, dans la région des grands lacs de l'Afrique centrale, pour recueillir la succession de Livingstone et poursuivre le cours, interrompu par la mort, de ses explorations. En attendant, M. Stanley, des reliefs de sa première relation, a composé un autre récit, romanesque et fictif celui-là, sur ces contrées africaines où la nature est si magnifique et l'homme si barbare, et que l'auteur si justement flétrit en les appelant : *la Terre de servitude*. C'est ici surtout, en effet, que fleurit toujours l'affreux commerce des esclaves, avec la complicité, plus ou moins avouée, des autorités musulmanes. Si les personnages de ce récit sont imaginaires, la peinture des mœurs de ces peuples et de la nature afri-

caine, si belle mais si redoutable aux Européens, est tracée *de visu* par un témoin qui faillit plus d'une fois être la victime de la barbarie des uns et de l'insalubrité de l'autre.

— LES ABIMES DE LA MER. — Depuis tant de siècles que l'homme en parcourt la surface, le fond des mers lui était hier encore à peu près inconnu. Il y a quelques années à peine qu'on a enfin essayé, par des moyens pratiques et efficaces, de pénétrer au sein de ce mystérieux royaume du silence et de la nuit.

La pose du câble télégraphique entre l'Europe et l'Amérique, dut être précédée d'une étude du sol sous-marin destiné à recevoir ce merveilleux instrument de communication, qui, en supprimant un Océan, allait permettre aux deux mondes de converser dans un dialogue instantané. De nombreux sondages opérés dans la traversée de l'Irlande à Terre-Neuve, révélèrent l'existence d'un vaste plateau, dit *télégraphique*. De ces premières observations et de celles opérées depuis, il est permis de conclure que le fond de l'Atlantique, et sans doute aussi des autres océans, reproduit à peu près les accidents de la surface de la terre, avec ses plaines, ses vallées, ses montagnes, les profondeurs des plus basses vallées marines paraissant égaler l'altitude des hautes montagnes terrestres, ainsi que l'avait *a priori* conjecturé Laplace. Les îles représentent les sommets des montagnes sous-marines, et les continents ne sont autres que des îles plus vastes, des plateaux, baignant leurs pieds dans l'Océan, trois fois plus étendu qu'eux tous dans leur ensemble, et qui les enserme de toutes parts.

Jeter la sonde dans les abîmes de la mer et en calculer les profondeurs, c'était déjà un résultat capital, bien que si tardif; mais il en restait un autre à atteindre, plus intéressant encore. Comment se répartit la vie dans les zones superposées des eaux océaniques, et jusqu'où descend-elle? S'arrête-t-elle à quelques centaines de mètres, comme on le croyait jusqu'alors, ou s'enfonce-t-elle aux plus basses profondeurs, bravant l'énorme pression des eaux, évaluée au poids d'une atmosphère par couche de dix mètres environ?

La drague est venue compléter l'œuvre de la sonde et répondre à ces questions. Et sa réponse a été telle, qu'elle a provoqué un cri d'admiration d'un bout à l'autre du monde savant. Presque partout, par des profondeurs de 3 000, 4 000, et même 5 000 mètres, la drague a révélé une vie souvent exubérante ! Des espèces animales inconnues, d'autres appartenant aux âges paléontologiques et que l'on croyait éteintes depuis des milliers de siècles, ont surgi, la plupart munies d'yeux et parées de brillantes couleurs, de ces ténébreux abîmes, où elles supportaient sans fléchir une pression de 4 à 500 atmosphères, tandis que l'homme ne peut dépasser celle de *cinq* seulement sans danger de mort ! Que de mystères nouveaux pour notre pauvre vaine science ! Bien plus, il est aujourd'hui démontré que ces chétils animalcules, ces exilés de la création, dont les ancêtres édifièrent jadis en partie la terre, continuent leur rôle providentiel de constructeurs de mondes et préparent, au fond des mers, les continents de l'avenir !...

C'est tout un chapitre nouveau et inattendu à ajouter à la zoologie et à la géologie, en même temps qu'au livre, déjà si riche, des merveilles de la création.

La découverte des faits que nous venons de résumer trop brièvement, est due, en grande partie, aux trois campagnes d'explorations accomplies, pendant les étés de 1868, 1869 et 1870, par les deux navires anglais le *Lightning* (l'*Éclair*) et le *Porcupine* (le *Porc-Épic*), dans les parages de l'Écosse, de l'Irlande, des îles Feroë et Shetland, le golfe de Gascogne et la Méditerranée.

Dans le livre dont nous avons transcrit ci-dessus le titre, M. Wyville Thomson nous raconte, jour par jour, les incidents et les résultats de ces expéditions, dont il a été le chef scientifique, concurremment avec deux autres savants anglais, MM. Carpenter et Gwin Jeffreys. C'est assez dire quel haut intérêt présente cette relation, qu'accompagnent huit cartes, toutes constellées de chiffres indiquant les sondages et les dragages effectués, et de nombreuses gravures figurant les animaux, la plupart si étranges de formes, ramenés par la drague. Nous ne mentionnons que pour mémoire les autres objets d'études, pourtant si intéressants aussi, tels que

la température comparative des eaux de la mer aux diverses profondeurs, la direction des courants, froids ou chauds, juxtaposés ou superposés, etc.

La plus haute profondeur atteinte par la drague dans le cours de ces explorations, a été de 2,435 brasses anglaises (4,450 mètres). C'était le 22 juillet 1869, à 7° au large de nos côtes de Bretagne. Après un voyage qui ne dura pas moins de sept heures, et un traînage de plus de sept milles marins, la drague remonta de cet abîme, où disparaîtrait le Mont-Blanc presque entier, ramenant 75 kilog. d'un limon tout fourmillant d'animaux divers : mollusques, crustacés, échinodermes, éponges, et protozoaires, tels que globigérines, obulines, etc. — Ce sont ces derniers êtres élémentaires que M. Darwin prétend donner pour ancêtres à toute la série animale, l'homme compris, dans son fameux roman scientifique, le nouvel Evangile de certaine école, système qui, basé sur l'hypothèse de la variabilité indéfinie des espèces, formellement contredite par tous les faits observés, — ne s'en proclame pas moins hautement la méthode expérimentale par excellence...

Ajoutons que les résultats, déjà si intéressants, des explorations sous-marines dont nous parlons, viennent d'être complétés et dépassés. En 1873, un autre navire anglais, le *Challenger*, qui, depuis deux années, poursuit un voyage scientifique de circumnavigation, sur lequel la science fonde les plus belles espérances, déjà en partie réalisées, a jeté la sonde et la drague jusqu'à l'énorme profondeur de 7,137 mètres, dans les parages de la mer des Antilles, sans que d'ailleurs la drague ait cette fois ramené aucun organisme vivant <sup>4</sup>.

L'infatigable Wyville Thomson, qui dirige encore cette nouvelle expédition, ne manquera pas de nous en donner aussi plus tard la relation. Elle présentera d'autant plus d'intérêt qu'elle ne comprendra rien moins que l'ensemble des océans.

<sup>4</sup> Voir, pour plus de détails, dans notre ouvrage *Le Pôle et l'Équateur*, nouvelle édition, une étude sur les courants de l'Océan, ses profondeurs et la vie qui l'anime, ainsi que le résumé de l'exploration, par le *Challenger*, de l'Atlantique et des mers australes, en 1873-1874.



— LA TERRE ET LE RÉCIT BIBLIQUE DE LA CRÉATION. — Voici un livre de science qui, chose quasi étrange en ce temps-ci, non-seulement n'attaque pas la Bible, mais encore entreprend de la défendre.

Doublement bien armé pour aborder ce grand sujet, philologue en même temps que géologue, l'auteur, M. Pozzy, ouvre simultanément ces deux grands livres qui nous racontent, chacun en sa langue, les origines de notre planète : la Bible et la terre elle-même. Feuilletant les pages de l'une et les couches de l'autre, il les compare et leur demande si décidément leur désaccord est aussi grave que certains le prétendent. Après un examen approfondi, le linguiste-géologue en arrive à conclure que la contradiction prétendue n'existe sur aucun des points importants, et que ceux-ci, au contraire, présentent une remarquable conformité dans le livre de la nature et dans le récit mosaïque. Si les raisons apportées par M. Pozzy pour établir la concordance des deux grands documents cosmogoniques, ne lui appartiennent pas toutes en propre, il a su du moins fortifier cette thèse d'arguments nouveaux, empruntés surtout à l'interprétation du texte hébreu de la Bible.

Dans un appendice, M. Pozzy, tout en se maintenant sur le seul terrain de l'histoire naturelle et de l'anthropologie, démontre, à son tour, l'unité de l'espèce humaine, unité à la fois physiologique, anatomique, psychologique et morale.

Toutefois, en présence des faits nouveaux, qui se sont produits dans ces dernières années, l'auteur est conduit à reculer l'époque de l'apparition de l'homme jusqu'à l'âge quaternaire et peut-être même au delà : question non encore résolue peut-être avec une suffisante évidence, et qui d'ailleurs intéresse moins qu'on ne pourrait le croire, la Bible, laquelle, répéterons-nous avec M. Pozzy, n'a d'autres chronologies que celles, fort diverses (on n'en compte pas moins de *cent quarante* !) que lui attribuent ses commentateurs.

Le grand problème de nos origines est abordé largement et franchement dans l'ouvrage dont nous nous occupons. La discussion de M. Pozzy est toujours claire, logique, sincère, exempte de parti

pris ; c'est au nom de l'observation même que l'auteur réfute ces hypothèses si légèrement échafaudées sur des faits fort incertains pour la plupart. Par exemple, l'authenticité, admise par M. Pozzy lui-même, de cette fameuse *mâchoire du Moulin-Quignon*, dont la découverte par M. Boucher de Perthes a si profondément ému le monde savant, ne serait rien moins que certaine, cet ossement paraissant provenir d'un ancien cimetière où furent enterrées les victimes de la célèbre *Peste noire* qui ravagea l'Europe en 1346. De même, les nombreux silex trouvés par le même M. Boucher de Perthes, dans les sables du problématique *diluvium* de la Somme, auraient été, la plupart, sinon tous, taillés par les ouvriers mêmes employés dans ses fouilles par le trop crédule savant, et pécuniairement intéressés à en multiplier les exemplaires <sup>1</sup>.

De même encore, les ossements humains trouvés dans les cavernes des Cévennes et du Périgord, paraîtraient provenir, en partie du moins, des *Camisards* qui se réfugièrent dans ces grottes lors des *dragonnades* ordonnées par Louvois contre les protestants, après la révocation de l'édit de Nantes.

Reconnaissons-le toutefois : les partisans de la haute antiquité relative de notre espèce, peuvent invoquer, à l'appui de leur thèse, un certain nombre de faits qui semblent mieux établis, autant que nous permet d'en juger l'état actuel de nos connaissances, encore si peu avancées sur cette grande question de l'archéologie humaine.

— *La Bibliothèque des Merveilles* vient de s'enrichir de quatre ouvrages nouveaux, qui ne seront pas les moins intéressants de cette instructive collection.

LE DÉVOUEMENT, une *Morale en actions* nouvelle, où M. Michel Masson propose à notre admiration et à notre imitation des actes de dévouement choisis dans les diverses catégories sociales.

L'AMOUR MATERNEL CHEZ LES ANIMAUX, — plus admirable encore que le dévouement humain, parce qu'il est bien autre-

<sup>1</sup> V. un article de M. Ch. Louandre, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1873.

ment malaisé à expliquer ; instinct véritablement merveilleux, que M. Ernest Menault étudie chez les différentes espèces animales, depuis la fourmi jusqu'à la baleine : vivantes énigmes, qui se dressent en foule devant notre raison impuissante, et auxquelles certains philosophes et physiologistes ont donné deux solutions opposées, les uns ne voyant dans les animaux que des automates admirablement machinés, les autres les regardant comme des ébauches de l'homme lui-même, voire ses cousins germains...

**LES FOSSILES.** — Petit traité de géologie, dans lequel M. G. Tissandier nous raconte, avec son habituelle clarté, les évolutions de notre globe, à l'aide de ces débris de la flore et de la faune primitives, que l'antiquité elle-même connut et interrogea curieusement, mais en vain, sur le grand problème qu'elle soupçonnait vaguement.

**LE FER.** — Dans ce résumé de métallurgie ou, plus spécialement, de *sidérurgie*, notre collègue, M. Jules Garnier, nous expose, avec sa haute compétence d'ingénieur, l'histoire passée et présente de ce métal, le plus utile et aussi le plus abondamment répandu par la prévoyante nature, ses transformations et manipulations, ses emplois si multiples, qui en font pour la civilisation le plus précieux de ses instruments matériels. Au courant de sa savante nomenclature des espèces si variées de minerais, M. J. Garnier n'oublie pas de mentionner les riches gisements jadis exploités par les anciens et tout récemment redécouverts par lui, sur le territoire de Segré, à la frontière de notre département de la Loire-Inférieure.

---

HISTOIRE DE SAINT LOUIS, par Jean, sire de Joinville, un vol. gr. in-8°, illustré ; — DES ARTS AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE, par Paul Lacroix, un vol. gr. in-8°, illustré ; — chez Firmin Didot.

La librairie Didot est la digne rivale de la librairie Hachette, pour l'importance et la beauté des publications, surtout à cette époque de l'année. Ces deux grandes maisons se partagent, pour la plus grande part, ce plaisant et gai royaume des étrennes, si aimé des petits et des grands enfants ; l'une se vouant plus spécialement à la littérature et à l'art, l'autre à la vulgarisation de la science,

toutes deux rendant au public d'éminents services, dont il convient de les remercier.

**HISTOIRE DE SAINT LOUIS.** — On peut dire que notre siècle a découvert le moyen âge. Depuis la Renaissance jusqu'au grand mouvement historique et poétique de la Restauration, le moyen âge fut en profond discrédit, ou dans un oubli plus insultant encore, quand il n'était pas l'objet d'une haine aussi furieuse qu'ignorante. Aujourd'hui, ce n'est plus guère que dans les petits pamphlets à cinq sous de la *Bibliothèque démocratique*, et dans les colonnes du *Siècle*, du *Rappel* ou de toute autre feuille ou livre de même littérature, de même science et conscience ; ce n'est plus que dans les publications de ces sectaires, — soi-disant patriotes, qui répudient la plus large et la plus glorieuse portion de la patrie, et qui ont fait de la haine du passé et de toute tradition le premier dogme de leur symbole politique, — qu'on se permet encore d'appeler « un abîme de ténèbres et de barbarie » cette longue période de notre histoire qui commence à Charlemagne et finit à François I<sup>er</sup>. Sans parler de ses institutions sociales, mieux étudiées et mieux comprises, lorsque nos érudits exhumèrent de la poussière des bibliothèques cette Pompéi historique, ce fut avec une sorte de stupéfaction et de ravissement qu'ils découvrirent que cette prétendue barbarie recouvrait un puissant mouvement intellectuel. C'était toute une pléiade de poètes, la plupart inconnus, de chroniqueurs, d'artistes, qui surgissait des ombres du passé et venait enrichir notre trésor littéraire, déjà si riche. Et telle était l'abondance des œuvres remises en lumière, que le savant Victor Le Clerc et, après lui, M. Littré, juge peu suspect, n'ont pas craint de comparer notre XIII<sup>e</sup> siècle, celui de saint Louis et de Joinville, au grand siècle de Louis XIV lui-même, pour l'éclat et l'universel rayonnement !

Si l'antiquité grecque et latine a eu au XVI<sup>e</sup> siècle sa Renaissance, le moyen âge, notre antiquité à nous, aura eu la sienne au XIX<sup>e</sup>.

La librairie Didot aura puissamment contribué à cette renaissance littéraire du moyen âge. Cette célèbre maison a entrepris de publier, sous la direction d'érudits tels que MM. Natalis de Wailly

et Léon Gautier, toute une collection des œuvres principales de cette époque, en prose et en vers : Chroniques, chansons de geste, mystères, etc., d'après les textes originaux, avec traduction, notes et glossaire, lorsque la langue des auteurs a trop vieilli.

La belle édition de l'*Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville, dont nous avons surtout à parler ici, nous offre le type de cette nouvelle série de publications, qu'elle inaugure dignement.

Dans une étude préliminaire sur les éditions précédentes de ce célèbre ouvrage et sur les différentes versions qui nous en restent, M. Natalis de Wailly nous montre toute la scrupuleuse et sûre érudition qu'il a apportée dans sa tâche de critique éditeur. C'est en confrontant les deux manuscrits que possède la Bibliothèque nationale, avec un troisième récemment retrouvé, que M. de Wailly a pu reconstituer, aussi fidèlement que possible, la version originale et la débarrasser de l'alliage que les précédents copistes ou éditeurs y avaient introduit, sous prétexte de la rajeunir. Le texte de Joinville nous est ainsi rendu tel, ou à peu près, qu'il sortit des mains du bon sénéchal de Champagne, ou de celles de son secrétaire, il y a 565 ans. Une traduction, littérale et claire, en regard ; des *Éclaircissements*, sur la sigillographie, la numismatique, la topographie de la France, l'histoire du costume, à l'époque de saint Louis, un *glossaire* détaillé de la langue d'alors, — complètent cette édition, de beaucoup supérieure à toutes celles publiées jusqu'à ce jour, et destinée sans doute à rester définitive.

Voilà pour la part, et on voit si elle est considérable, qui revient à l'éditeur et au philologue dans ce beau livre. Celle de l'artiste n'est guère moindre, car cet ouvrage parle aussi éloquemment aux yeux qu'à l'esprit. On a voulu rien moins que présenter au public du XIX<sup>e</sup> siècle un *Joinville illustré* comme il aurait pu l'être au XIII<sup>e</sup>. Et on y a pleinement réussi, au moyen de toutes ces chromolithographies, miniatures, lettres ornées, figures diverses, empruntées aux manuscrits de l'époque, y compris celui du *Confesseur de la reine Marguerite*, la propre femme de saint Louis. Deux belles cartes, l'une de la France en 1259, indiquant les limites du

domaine royal et des grands fiefs d'alors; l'autre figurant la Palestine et le nord de l'Afrique, théâtre des croisades du saint roi, — achèvent de compléter ce bel ensemble, en ajoutant à l'art la science topographique, et de faire revivre à nos yeux ce lointain XIII<sup>e</sup> siècle, si brillant et si viril, si bien fait pour nous servir de modèle en tant de points, en dépit des systématiques détracteurs du passé.

Pour ce qui est du fond du livre lui-même, qui ne connaît, sinon en totalité, par fragments du moins, ce chef-d'œuvre, sans le savoir, ce récit si vivant dans sa familiarité, si charmant dans sa naïve bonhomie, si ingénu et ingénieux dans son gracieux laisser-aller, rappelant à la fois Amyot et Homère; franc et allant droit au but « comme les piliers et les nervures de la nef de Reims, comme les verrières et les ogives de la Sainte-Chapelle », suivant la pittoresque comparaison de M. Vitet.

« Les choses que j'ai oralement vues et ouïes ont été écrites l'an de grâce 1309, au mois d'octobre », nous dit naïvement Joinville.

On sait que ce fut à la demande de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, que le vieux sénéchal (il n'avait pas moins de quatre-vingt-cinq ans) écrivit ou dicta son livre. Il le dédia, dans une lettre dont nous avons ici le curieux fac-simile, au roi Louis le Hutin, arrière-petit-fils de saint Louis.

Avec quelle fidélité et quel charme le vieil historien nous trace, au courant de ses souvenirs, le portrait de son cher et saint héros, de son royal ami, dans ses actes tant privés que publics, dans ses entretiens si sages et si sensés, parfois piquants aussi, dans sa vie de famille aussi bien que sur le champ de bataille! De cette peinture faite d'après nature par un témoin oculaire, ressort avec un singulier relief cette belle et grande figure de saint Louis, admirée de Voltaire lui-même, de ce modèle des rois et des chevaliers, homme d'état, législateur, « aumosnier et prudhomme », bon et charitable à tous, rendant sévère justice au petit peuple, dans son palais ou sous l'immortel chêne de Vincennes, — pour tout dire en un seul mot : un saint.

Ce beau livre va donner un nouveau lustre à cette pure renommée, en la rendant plus populaire encore.

— LES ARTS AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE. —  
 Le chiffre de cinq éditions auquel, malgré son prix élevé, est arrivé ce livre en quelques années, en dit plus long sur son mérite que tous les éloges que nous en pourrions faire. La réputation d'érudit que s'est acquise son auteur, M. Paul Lacroix, le célèbre *Bibliophile*, est depuis longtemps et solidement assise. Quant à ce qui est de l'ouvrage lui-même, il nous suffira, pour en montrer le haut intérêt artistique et de curiosité, d'indiquer sommairement, le défaut d'espace ne nous permettant pas d'insister, les matières diverses qui y sont successivement traitées.

C'est tout d'abord l'Architecture, byzantine, féodale, gothique, couvrant l'Europe et surtout la France, de ces basiliques, cathédrales, abbayes, palais, monuments civils, châteaux forts, remparts de villes, de tous ces superbes édifices qui, par leur masse, leur beauté, leur solidité, la nouveauté de leurs formes, jusque là sans modèles, étonnent notre civilisation si fière pourtant de ses engins nouveaux, de son industrie, et témoignent d'une singulière puissance créatrice de conception et d'exécution, d'un goût si raffiné, d'une si surprenante habileté de main-d'œuvre, dans ces temps que nous appelons barbares. Puis viennent : la Sculpture, qui orne ces édifices de statues, de bas-reliefs, de diptyques, en pierre, en marbre, en bois, en ivoire ; la Peinture, qui s'essaie d'abord dans la mosaïque, les émaux, les vitraux, les fresques, et ces ravissantes miniatures dont elle historie et enlumine les manuscrits, en attendant qu'elle arrive à sa plus haute perfection avec les Giotto, les Cimabue, les Fra Angelico, les Raphaël. De même, la Gravure, sur bois et sur métal, en burinant des médailles et des nielles, en taillant des cartes à jouer, préluait à la prochaine invention de l'imprimerie.

Ameublement civil et religieux ; — Orfèvrerie, déjà si habile dans ses procédés naïfs ; — Céramique, tour à tour gallo-romaine, arabe, italienne, avant d'être régénérée par un ouvrier de génie, Bernard Palissy ; — Horlogerie, qui remplace, enfin, la clepsydre antique, le gnomon et le sablier, par un ingénieux mécanisme à poids et à

échappement, inventé par le moine Gerbert (pape Sylvestre II) et mesurant le temps avec plus de précision ; — Tapisserie au métier et à l'aiguille, cette autre peinture, en fils d'or, d'argent, de laine, de lin ou de soie, vieille comme la civilisation elle-même, connue des Hébreux, des Egyptiens, des Grecs, des Orientaux surtout, retrouvée par nos religieux et religieuses, nos châtelaines, nos princesses elle-mêmes (par exemple, la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, à laquelle est attribuée la fameuse *Tapisserie de Bayeux*, longue de près de 212 pieds sur 19 pouces de haut, et représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands;) enfin pratiquée, dès les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, par nos ouvriers tisseurs de Poitiers, de Saumur, puis d'Arras, d'où le nom d'*Arrazi* donné encore aujourd'hui par les Italiens aux tapis précieux ; — Armurerie, parvenue à un si haut degré de perfection, à cette époque chevaleresque, où l'on se battait corps à corps et non point à dix kilomètres de distance, comme on fait aujourd'hui ; — Instruments de musique, sellerie, carrosserie, etc. : — Aucun côté de ce sujet complexe, l'*Art*, n'est, on le voit, oublié par M. Paul Lacroix. Son savant livre embrasse jusqu'à douze siècles, du IV<sup>e</sup> à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup>, c'est-à-dire cette période de notre histoire la moins connue, mais non la moins curieuse et la moins féconde. Il ne s'agissait, pour nos pères, de rien moins que de redécouvrir tous les arts de la civilisation, submergés par l'invasion des Barbares. M. Paul Lacroix nous fait assister à ce long et laborieux enfantement dont nous avons recueilli les fruits, en oubliant trop souvent, ingrats héritiers que nous sommes, les efforts de nos devanciers, quand nous ne tombons pas dans la triste manie de les calomnier.

Chacun de ces arts divers a ici son histoire, racontée non-seulement par la plume, mais aussi par le burin, dans ces 419 gravures et chromolithographies, qui, scrupuleusement copiées sur les monuments, dessinés, peints, sculptés ou imprimés, de chaque siècle, donnent à ce livre une si haute valeur archéologique.

Est-il besoin d'ajouter que le savant auteur reconnaît hautement et proclame que cette magnifique floraison artistique du moyen âge



et de la Renaissance s'épanouit au souffle de la foi religieuse, la puissante inspiratrice des arts ?

Cette année, M. P. Lacroix, continuant ses intéressantes études sur cette partie anecdotique et pittoresque de notre histoire, nous a donné un autre magnifique volume sur les *Institutions et coutumes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, ce siècle frivole et sombre, qui a légué au nôtre comme héritage ce chaos où nous nous débattons et où nous sommes menacés de périr.

Lorsqu'il aura fait de notre grand XVII<sup>e</sup> siècle, et plus que tout autre il en vaut la peine, l'objet d'une semblable monographie, aussi bien étudiée, l'érudite bibliophile aura achevé de tracer le tableau de la société française, depuis ses origines jusqu'à la Révolution, dans ces côtés intimes et familiers, qui, trop négligés par les historiens préoccupés surtout de politique et de batailles, offrent la plus fidèle et vivante image d'un siècle, d'un peuple.

Grâce aux vulgarisateurs de l'école de M. P. Lacroix, ces notions, qui étaient jusqu'ici le privilège presque exclusif des érudits et des savants, tendent de plus en plus à se populariser et feront bientôt partie intégrante de toute éducation un peu complète.

LUCIEN DUBOIS.



# LES SPECTRES LUMINEUX

---

## FRAGMENTS

---

Le plaisir de mon cœur souriait sur ma bouche.  
Je me trouvais si bien dans cette molle couche,  
Après mes dures nuits sur de hideux grabats !

J'attendais le sommeil ; le sommeil ne vint pas,  
Et des flots de tristesse engloutirent ma joie.  
C'est que, sur les chemins où l'orgueil me fourvoie,  
Je repassais ma vie et ses longues douleurs ;  
Et malgré moi mes yeux se remplirent de pleurs.  
Oui ! bien qu'un blond duvet couvre encor seul mes joues,  
J'ai, nouvel Ixion, tourné sur bien des roues ;  
Oui ! les maux de ce monde et les maux des enfers,  
Excepté le remords, je les ai tous soufferts.

Ah ! que m'importerait cette lente agonie,  
Si je sentais en moi palpiter le génie ?  
On peut au Golgotha, calme et serein, monter,  
Quand on sait qu'on est Dieu, qu'on doit ressusciter !  
Mais, moi, si le présent me prodigue l'insulte,  
L'avenir voudra-t-il me venger par son culte ?  
Non ! à peine au tombeau serai-je enseveli,  
Les plis de mon linceul seront ceux de l'oubli.....

Ma douleur s'aigrissait de plus en plus ; la fièvre  
 Faisait battre ma tempe et grelotter ma lèvre.  
 La plume réchauffait en vain mes reins glacés  
 Et rendait leur vigueur à mes jarrets lassés ;  
 En comptant tous les maux qui me barraient la route,  
 Mon esprit se tordait sous les serres d'un doute :  
 Devais-je me tuer ? devais-je vivre encor ?

Ce problème irritait mon âme, et son essor  
 L'emportait tour à tour de l'une à l'autre idée ;  
 Mais tour à tour par l'une ou l'autre intimidée,  
 Qu'elle sondât le gouffre ou rasât les sommets,  
 Elle volait toujours sans se poser jamais,  
 Pâle, désespérée et n'ayant plus d'haleine.  
 Tel l'oiseau que le vent a chassé de la plaine  
 Dans un ravin profond où se débat son vol,  
 N'ose appuyer son pied sur aucun point du sol,  
 Épouvanté de voir, au torrent de l'abîme,  
 Aux buissons des versants, aux gazons de la cime,  
 Partout ! de longs serpents, gueule ouverte, œil sanglant,  
 Qui, dressés sur leur queue, attendent, en sifflant.

Ah ! la vie et la mort sont donc toutes deux pleines  
 — Pourquoi le sais-je, hélas ! — d'inévitables peines ?  
 Sous les ronces en fleur qui bordent les sentiers,  
 Elles semblent souvent dormir des jours entiers ;  
 Mais quand la faim les prend, les vipères cruelles,  
 L'âme qui veut les fuir déploie en vain ses ailes :  
 Elle tourne en spirale au-dessus d'yeux ardents,  
 Et finit par tomber sans force entre des dents.

Donc qu'importe où souffrir, puisqu'il faut que je souffre ?  
 A force de plonger ma vue au double gouffre,  
 Le vertige à la fin bouleversa mes sens.  
 Des feux devant mes yeux tournaient dans tous les sens ;  
 J'avais beau les fermer, les funèbres lumières

De sanglantes rougeurs traversaient mes paupières ;  
 Mes oreilles tintaient d'un bruit confus de voix ,  
 Disant d'étranges mots et parlant à la fois.

Effrayé comme Job , lorsque devant sa face  
 Passait un des Esprits dont est peuplé l'espace ,  
 Je sentais des frissons courir par tout mon corps.  
 Je me cachai le front sous mes draps... Vains efforts !  
 Toujours de pareils bruits remplissaient mes oreilles ,  
 Toujours mes yeux voyaient des lumières pareilles.

J'appelai ma raison à grands cris ; mais , hélas !  
 La démence à sa place apparut ! Alors , las  
 De lutter sans succès , mais non pas sans fatigues ,  
 Contre ces visions , dont mes nuits sont prodiges ,  
 Je rejetai mes draps en arrière , et mon œil  
 Se rouvrit , plein d'effroi , mais plein aussi d'orgueil ,  
 Prêt à braver enfin tous ces enfants de l'ombre ,  
 Quelle que fût leur forme et quel que fût leur nombre.  
 Ainsi Manfred mourant défia les Esprits.

Un spectacle infernal frappa mes yeux surpris :  
 Tout autour de mon lit se pressaient des fantômes ,  
 Plus nombreux qu'on ne voit tourbillonner d'atomes  
 Dans un lieu sombre où glisse un rayon de soleil.  
 Je crus que je m'étais laissé prendre au sommeil  
 Et que le cauchemar me tendait seul ce piège :  
 — « Mon Dieu , quel rêve affreux pèse sur moi ! » criai-je.  
 Une voix répondit — et très-distinctement ! —  
 « Non , ce n'est pas un rêve ». Oh ! je ne sais comment  
 Je ne devins pas fou , tant j'avais d'épouvante !

Les spectres , — d'une forme incessamment mouvante  
 Comme le flot des mers sous le souffle du vent , —  
 D'aspect et de grandeur changeaient à tout moment.  
 Revêtus d'un manteau de flottante fumée

Où brillait mainte étoile éteinte et rallumée,  
 Ils m'offraient les contours incertains et confus  
 De l'ombre qui s'agite au pied d'arbres touffus,  
 Quand le soleil, perçant le vert réseau des branches,  
 Fait pleuvoir sur le sol de larges taches blanches.  
 Mon regard obscurci soudain se dessilla :  
 D'une immense clarté l'humble chambre brilla,  
 Comme si les soleils des voûtes infinies  
 Y dardaient le faisceau de leurs flammes unies.  
 Quoique inégalement sombres ou lumineux,  
 Les Esprits ressortaient sur ce fond merveilleux,  
 Aussi clairs qu'on distingue, au sein d'une fournaise,  
 Du charbon qui pâlit la pourpre de la braise.

Les plus près de ma couche avaient pour vêtements  
 Des éclairs qu'enviraient les plus purs diamants,  
 Et leurs fronts glorieux portaient des auréoles  
 Dont l'éclat s'éteindrait dans mes froides paroles.  
 Quels trésors de splendeur se réserve donc Dieu,  
 Pour qu'à sa créature il prodigue un tel feu ?  
 Mes yeux n'auraient jamais supporté tant de flamme :  
 Aussi j'avais compris que je voyais par l'âme.  
 D'autres esprits lançaient d'éblouissants rayons,  
 Mais leurs corps radioux se tachaient de sillons,  
 Comme un ciel d'or, rayé, le soir, de bandes sombres.  
 Ceux du troisième cercle, à moitié noyés d'ombres,  
 Ressemblaient au soleil, quand son disque, qui luit,  
 S'échancre sous les pas de l'astre de la nuit.  
 Derrière eux scintillaient d'humbles lueurs d'étoiles,  
 Et l'ombre élargissant de plus en plus ses voiles,  
 Les fantômes du fond brillaient à peine encor  
 Comme dans un foyer des étincelles d'or.  
 Tous ces cercles pressés tournoyaient en silence  
 Dans ma chambre sans murs, qui paraissait immense.

Ce partage inégal de nuit et de splendeur  
 De mon âme fiévreuse aiguillonnait l'ardeur,  
 Quand soudain un Esprit se pencha sur ma couche,  
 Souriant doucement des yeux et de la bouche.  
 En le voyant si bon, je cessai de trembler  
 Et ne respirai plus, pour l'écouter parler.

— « Tu désires, dit-il, apprendre qui nous sommes ?  
 Nous sommes les Esprits de ceux à qui les hommes  
 Accordent de la gloire et refusent du pain :  
 Tous poètes tués de notre propre main !  
 Nous avons vu d'en haut ton désir salutaire :  
 C'est bien de t'arracher aux dédains de la terre.  
 Viens donc, et vers le ciel nous t'escorterons tous :  
 Tout poète qui souffre est un frère pour nous,  
 Et c'est pour les autels de l'Essence infinie  
 Que tu dois réserver l'encens de ton génie.  
 Si la main du hasard te jetait un peu d'or,  
 Peut-être aurais-tu droit de vouloir vivre encor :  
 Tu n'aurais pas besoin de travestir ta muse ;  
 Mais la bourse du riche, ouverte à qui l'amuse,  
 Se ferme à qui lui parle et du bon et du beau ;  
 Aussi la faim déjà te creuse ton tombeau.  
 Frère, prévien-la donc, car elle déshonore. »

Le spectre eut un soupir... puis d'un ton plus sonore  
 Et levant ses deux bras qu'il croisait sur son sein :  
 — « L'orgueil chez le poète est respectable et sain.  
 Il détourne son pied des routes criminelles,  
 Élève sa pensée aux beautés éternelles,  
 Élargit ses désirs, épure ses amours,  
 Et le rend, sinon grand, du moins noble toujours.  
 Oui ! l'homme qui se croit de la race de l'ange,  
 Ne traverse jamais ni le sang, ni la fange,  
 Même pour parvenir à la gloire, et ses pas  
 Ne touchent qu'aux sommets des choses d'ici-bas.

Avant donc que la faim, entremetteuse infâme,  
 T'ait contraint, maigre et pâle, à vendre à tous ton âme,  
 Monte sur ton bûcher, phénix harmonieux ;  
 De tes cendres bientôt tu renaîtras aux cieus,  
 Immortel désormais sous ta blonde auréole. »

Je voulais l'interrompre ; il prévint ma parole :  
 — « Mon nom ? tu le connais, car j'ai vu ta pâleur  
 Et tes larmes répondre au cri de ma douleur,  
 Le soir qu'un grand poète, exhumant ma mémoire,  
 Sur mon front pâissant sut rallumer ma gloire....  
 Ah ! malgré les éclats de la puissante voix,  
 L'égoïsme a repris, plus âpre qu'autrefois.  
 La muse sent toujours quelque pied qui la foule.  
 Qu'elle n'appelle pas à l'aide, car la foule  
 Viendrait la voir pleurer, mais non la secourir...  
 Ne sois pas un jouet, frère, et sache mourir. »

Quand Chatterton se tut, toutes les autres âmes  
 Tournoyèrent plus vite, en jetant plus de flammes ;  
 Elles applaudissaient, et chacune, en passant,  
 Me criait : « Meurs, poète ! assez de pleurs ! du sang ! »

Comme les nautoniers que les blondes Sirènes  
 Fascinaient de leurs chants aux douceurs souveraines,  
 Je buvais les poisons de l'enivrant discours  
 Et cherchais vers la mort les chemins les plus courts,  
 Lorsqu'un second Esprit vers ma couche s'élança ;  
 La foule autour de lui s'incline et fait silence.  
 — « Je suis Gilbert, dit-il, — à ce nom vénéré,  
 Je courbai par respect mon front et je pleurai —  
 Je suis Gilbert ; je viens te sauver de toi-même.  
 Prends garde au désespoir ; c'est le pire blasphème :  
 Il jette à Dieu, non plus par des mots mais des faits,  
 Ce dilemme outrageux : « Impuissant ou mauvais ! »  
 Et d'ailleurs, pourquoi donc désespérer si jeune ?

Pour quelques nuits de froid, pour quelques jours de jeûne ?  
 Enfant, tu ne sais pas ce que c'est que souffrir :  
 La misère est un mal bien facile à guérir.  
 Avec la maladie et l'amour offensée,  
 Les seuls maux qui soient vrais sont ceux de la pensée ;  
 Mais ils veulent toujours des victimes de choix :  
 Sur son roc, Prométhée, où le Christ sur sa croix.....

» Pour moi, j'ai supporté jusqu'au bout ma torture,  
 Sans maudire jamais ni Dieu ni la nature...  
 Oh ! ne me parle pas d'un jour d'oubli fatal :  
 La raison avait fui de mon lit d'hôpital.  
 Enfant, suis mon exemple, et, pour quitter la vie,  
 N'écoute pas la faim, mais attends la folie ;  
 Ou plutôt laisse Dieu disposer de ton sort,  
 Et, s'il te faut mourir, tu mourras sans remord.

» Ah ! j'ai lu dans ton cœur ! C'est une fausse honte  
 Qui t'ouvre sur la mort une porte trop prompte :  
 Jamais par le malheur un homme n'est souillé.  
 Quand il pleut à torrents, le voyageur mouillé  
 Croit que chaque passant qu'il croise sur la route,  
 Rit de ses vêtements d'où l'eau du ciel dégoutte ;  
 Mais la pluie a cessé, des pans d'azur ont lui,  
 Un gai soleil éclate... et toute tache a fui !  
 Tel un jeune poète, au fond de la misère,  
 Par les dettes rongé comme par un ulcère,  
 Tremble que chaque voix ne lui jette un affront ;  
 Mais à peine la gloire a brillé sur son front,  
 Tout ce qu'il a souffert, fût-ce l'ignominie,  
 S'efface ou s'ennoblit aux rayons du génie,  
 Comme la goutte d'eau, sous un soleil brûlant,  
 S'évapore ou se change en prisme étincelant.  
 Moi-même, j'ai vidé, quand j'étais de ce monde,  
 La coupe de l'outrage et bu sa lie immonde ;



Et pourtant, même aux yeux de ce siècle de fer,  
L'hôpital n'a pas pu déshonorer Gilbert !

» Va donc, va devant toi ! que ton mâle courage  
Se raille de la foudre et chante sous l'orage ;  
Tu verras tôt ou tard l'horizon s'éclaircir,  
Et la gloire répondre à ton jeune désir.

» Heureux, trois fois heureux, celui qui, calme et ferme,  
Dans le cirque où le Sort ici-bas vous enferme,  
Attaque avec fierté le lion rugissant  
Ou tout autre malheur altéré de son sang !  
Dans leur gueule son poing brisera leur mâchoire,  
Et, relevant son front qu'embellit sa victoire,  
Il verra, plein d'orgueil, tous les jeunes Romains  
Sourire à son courage et lui battre des mains.  
Mais le gladiateur qui, se faisant abattre,  
Fuit autour de l'arène, en place de combattre,  
Les tigres l'ont atteint et vont le dévorer.

» O poète, le temps que tu perds à pleurer  
Te suffirait pour fondre, et polir hors du moule,  
Une œuvre qui valût les regards de la foule ;  
Tandis que si tu meurs aujourd'hui, dès demain  
Ton nom sera rayé du souvenir humain.  
Quand un torrent descend du sommet des montagnes,  
On ne sait s'il ira, perdu dans les campagnes,  
Pauvre ruisseau sans nom que tarit un été,  
Faire douter les yeux qu'il ait jamais été ;  
Ou bien, fleuve imposant, aux magnifiques ondes,  
Larges de plus en plus, de plus en plus profondes,  
Enrichir l'Océan d'un éternel tribut.  
Le poète est ainsi ; nul œil, à son début,  
Ne peut voir clairement ce qu'un jour il doit être :  
Peut-être Campistron, mais Racine peut-être !  
Si tu meurs, te voilà simple ruisseau toujours.  
Travaille donc ; qui sait où peut aller ton cours ?

» C'est un crime, d'ailleurs, que la fatale envie  
 Qui te pousse, si jeune ! à sortir de la vie :  
 Quand tu creuses ta fosse et te mets au linceul,  
 Es-tu bien sûr, au moins, de t'y coucher tout seul ?  
 Le couteau que tu tiens, ne doit-il de sa lame,  
 Au travers de ton cœur, percer aucune autre âme ?  
 Vois, car si quelqu'un t'aime, il ne t'est pas permis,  
 Enfant, de disposer des pleurs de tes amis.....

» Pourtant, je te le dis, si ta main insensée  
 Au suicide aveugle un jour était poussée,  
 Dieu, qui t'a vu pleurer, ne te damnerait pas.  
 Au pauvre enfant prodigue il ouvrirait ses bras ;  
 Mais toi, voyant, d'en haut, ton œuvre interrompue,  
 Tu sentirais ta joie à jamais corrompue.  
 Ton orgueil de poète en souffrirait d'ailleurs :  
 Nous sommes revêtus d'inégales splendeurs ;  
 Suivant que notre nom chez vous brille ou s'efface,  
 Ainsi s'éclaire au ciel ou pâlit notre face.  
 Or toi, qui sur tes jours portes un bras si prompt,  
 Quel diadème as-tu préparé pour ton front ?  
 L'oubli te couvre encor de ses voiles funèbres :  
 Que gagnerais-tu donc à changer de ténèbres ?  
 Laisse ta vie en fleur mûrir avec le temps :  
 La mort n'a pas le droit d'effeuiller tes vingt ans ! »

Gilbert alors se tut, et les spectres poussèrent  
 De tels cris, qu'à mon front mes cheveux se dressèrent ;  
 Et je ne distinguais, au fond de leurs clameurs,  
 Que ces horribles mots : « Lâche ! lâche ! meurs ! meurs ! »  
 Puis tout à coup la nuit baissa son rideau sombre :  
 Les clartés et les voix, tout fut noyé par l'ombre,  
 Et je me trouvai seul, haletant et glacé...  
 Mais mon désir coupable expirait, terrassé.

EMILE PÉHANT.

*Romans, nuit du 12 mars 1837.*

# NOËL DU FAIL

---

NOUVELLE ÉDITION DE SES ŒUVRES ET DOCUMENTS INÉDITS

---

## I

Notre vieux conteur breton, Noël du Fail, revient à la mode. Je dis *revient*, car au moment où ses œuvres parurent, elles eurent toutes de nombreuses éditions. Je ne parle pas seulement de son recueil d'arrêts, le plus ancien que nous ayons en Bretagne, et qui, publié en 1579, fut réédité deux fois avec additions et commentaires, en 1654 et 1715. Je parle surtout de ses œuvres dites facétieuses qui se composent de trois petits livres :

1° *Propos rustiques de maistre Léon Ladulfi, Champenois*, imprimés pour la première fois à Lyon, par Jean de Tournes, en 1547;

2° *Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Léon Ladulfi*, Paris, imprimé par Pierre Trepperel, 1548 ;

3° *Les Contes et discours d'Eutrapel*, par le feu seigneur de la Herissaye, gentilhomme breton. A Rennes, pour Noël Glamet de Quimper-Corentin, 1585.

*Léon Ladulfi* n'est que l'anagramme de *Noël du Fail* ou *du Fail*, car les documents contemporains admettent indifféremment cette double orthographe. *Le seigneur de la Herissaye*, c'est le même Noël du Fail, car — à défaut d'autres preuves — on trouve, au verso du titre de son recueil d'arrêts <sup>1</sup>, trois distiques latins à la

<sup>1</sup> Le titre exact de ce recueil est : *Memoires recueillis et extraicts des plus notables et solennels Arrests du Parlement de Bretagne*. A Rennes, de l'imprimerie de Ju-

louange de l'auteur, adressés *Ad dominum Natalem du Falium, virum nobilem et clarum*, dominum de la Herissaye, *ac in Senatu Britannicæ Celticæ consiliarium*.

On ne connaît que trois éditions anciennes des *Baliverneries* (en 1548 et 1549) ; mais le Manuel de Brunet en indique huit des *Propos rustiques*, de 1547 à 1576, et huit aussi des *Contes d'Eutrapel*, de 1585 à 1603.

Les *Contes d'Eutrapel* et les *Propos rustiques* furent réimprimés en France, sans nom de lieu, en 1732 ; et les *Baliverneries*, à Chiswick, en Angleterre, en 1815.

Ces trois petits livres reparurent en 1842, réunis en un volume in-18 anglais, faisant partie de la *Bibliothèque d'élite*, de Ch. Gosselin, avec une introduction et des notes de J.-Marie Guichard. Une partie des exemplaires de cette édition (peut-être un nouveau tirage fait sur des clichés) portent la date de 1856 et l'indication de Charpentier, éditeur, au lieu de Gosselin ; mais, sauf le titre, rien de changé.

En cette année 1874, M. Paul Daffis vient de publier, dans la *Bibliothèque elzévirienne* dont il est propriétaire, une nouvelle édition de ces trois ouvrages, sous le titre d'*Œuvres facétieuses de Noël du Fail*, et par les soins de M. Assézat. Enfin la *Librairie des Bibliophiles* nous en promet une autre, qui sortira sous quelques mois des excellentes presses de l'éditeur breton, M. Jouaust, et sera confiée à M. Hippeau, professeur à la Faculté des Lettres de Caen<sup>1</sup>.

Du Fail mérite ce succès. Malgré les mots crus et les plaisanteries trop grasses dont il émaille son style et que son temps admettait si le nôtre les repousse ; malgré une douzaine de pages scabreuses qu'on voudrait ôter de ses œuvres, on aurait tort de le confondre avec les écrivains facétieux de la même époque et de voir simple-

lien Du Clos, imprimeur du Roy, 1579. — Le plus souvent, en effet, du Fail ne donne pas le texte des arrêts, mais une analyse très-nette, parfois accompagnée d'un précis des plaidoiries produites par les parties.

<sup>1</sup> Voir *Librairie des Bibliophiles, Circulaire n° I, Octobre 1874, p. 5* : « L'impression des *Contes d'Eutrapel*, confiée à M. Hippeau, est assez avancée pour que nous puissions donner les deux volumes avant le printemps prochain. »

ment en lui un conteur grivois, un bouffon, un plaisantin qui ne cherche qu'à rire et à faire rire ses lecteurs, en leur narrant d'un style débridé les histoires les plus drôles qu'il peut apprendre ou imaginer.

Du Fail est avant tout un observateur, un peintre de mœurs du premier mérite. Il ne procède pas par formules générales et par abstractions plus ou moins vagues, comme les moralistes de profession; conteur excellent, vraiment artiste, tout chez lui tourne au conte ou au tableau. Sans chercher à idéaliser, sans voiler le laid ou le trivial, il peint, il conte ce qu'il voit, avec un art singulier de mettre en relief les traits curieux, plaisants, originaux, caractéristiques, du monde où il nous introduit.

Il est de l'école hollandaise : il peint la vie de tous les jours, les mœurs populaires, tout au plus les mœurs moyennes, ce qu'il a vu et ce qu'il connaît parfaitement, les milieux qu'il a hantés, la vie qu'il a vécue. Il a été étudiant : il nous montre les professeurs dans leur chaire, les écoliers dans leurs tripots, leurs tavernes, leurs expéditions aux vignes de Vauvert, leurs gais pèlerinages à Saint-Jean d'Amiens. — Il a été trente ans magistrat : il nous donne une pleine galerie de scènes et de figures de l'ordre judiciaire, depuis le chancelier jusqu'au bourreau. — Né, élevé à la campagne, il y a toujours passé une grande part de son temps : il nous peint sous toutes ses faces la vie rurale du XVI<sup>e</sup> siècle, la vie réelle des paysans et des petits gentilshommes. Ce ne sont point là fantaisies et contes en l'air : il nomme les lieux, les hommes, les choses, il est possible, aujourd'hui encore, de retrouver tout cela à Rennes et autour de Rennes. Ses œuvres, par ce côté, sont de vrais mémoires; elles ont pour la Bretagne une valeur historique des plus pittoresques, j'en conviens, mais aussi des plus réelles et des plus sérieuses que l'on n'a pas jusqu'ici appréciée suffisamment.

La vérité de cette thèse sortirait avec éclat d'une étude approfondie de l'œuvre de du Fail, et cette étude donnerait lieu d'examiner la valeur de la nouvelle édition de la *Bibliothèque elzévirienne*. Cependant tel n'est pas mon but. Je renvoie ce travail au moment où paraîtra l'édition de la *Librairie des Bibliophiles*, qui permettra

d'apprécier le mérite comparatif des travaux consacrés à notre conteur breton par M. Hippeau et par M. Assézat.

Je me bornerai aujourd'hui à dire un mot de l'édition de ce dernier et à publier quelques pièces inédites concernant un point intéressant de la biographie de du Fail.

## II

On doit louer sans réserve, chez M. Assézat, le soin qu'il a mis à reproduire exactement le texte des plus anciennes éditions ; exactitude parfois excessive, qui respecte jusqu'aux fautes d'impression, surtout dans les noms propres ; mais c'est là un bon défaut. Dans le choix qu'il a fait entre les quelques variantes des anciennes éditions, on pourrait n'être pas toujours d'accord avec lui. J'aurais préféré, par exemple, lui voir prendre pour type du texte des *Propos rustiques* l'édition de 1549, qui reproduit la première, celle de 1547, dont l'éditeur n'a pu avoir d'exemplaire, plutôt que celle de 1548, qui n'a pas été donnée par l'auteur et s'allonge de deux chapitres (chap. XIV et XV) dont l'authenticité me semble très-douteuse. Mais cela est secondaire, l'éditeur donnant le moyen de rétablir le texte de 1549.

L'introduction de M. Assézat n'est pas sans mérite : pour la biographie de du Fail, elle contient l'essentiel ; je crois cependant que, sans sortir des sources imprimées et des œuvres de l'auteur, on pouvait creuser ce filon davantage, arriver à une physionomie plus vivante et plus complète du vieil écrivain breton.

Au point de vue littéraire, l'éditeur apprécie sainement du Fail — « du Fail si artiste, » — et il a bien raison de donner la préférence aux *Propos rustiques*, que M. Guichard mettait, à tort, après les autres ouvrages du vieux conteur : « C'est un livre à part que » celui-là, dans toute la littérature du XVI<sup>e</sup> siècle, et du Fail y a » dépensé une extraordinaire habileté de metteur en scène. On n'a » pas depuis rencontré un meilleur style descriptif que le sien. Ses » petits tableaux sont achevés, et dès les premières paroles que » prononce un de ses personnages, il se dessine aux yeux avec un

» relief parfait. Pour nous, cette première œuvre est un chef-  
» d'œuvre. » (Édit. 1874, t. I, introd. p. xx-xxi).

Nous adhérons de tout point à ce jugement de M. Assézat. Nous n'en pouvons dire autant de ses appréciations sur les idées de réforme qu'il attribue à du Fail dans l'ordre ecclésiastique et l'ordre judiciaire. Nous reconnaissons toute la gravité du langage de notre auteur sur ces matières, nous croyons que l'éditeur l'a mal compris ou en tire des conclusions exagérées. C'est un point à traiter dans une étude complète sur du Fail, quand paraîtra l'édition de M. Hippeau.

Les notes du nouvel éditeur sont nombreuses, satisfaisantes et souvent intéressantes par leur érudition bibliographique, insuffisantes au double point de vue de la philologie et de l'histoire générales, et nulles pour l'histoire locale. Ce qui n'a rien de bien étonnant, puisque l'éditeur n'est point Breton, et n'est même pas venu (lui-même l'avoue) prendre langue en Bretagne. Dans ces conditions, il est bien difficile de comprendre du Fail; il y a tout un côté qui échappe, et non le moins important, celui par lequel ses récits et ses tableaux se rattachent à la réalité, et en s'y enracinant changent de genre : au lieu d'œuvres d'imagination, ce sont des portraits, des vues d'après nature, de l'histoire vivante.

L'éditeur a eu aussi çà et là quelques distractions un peu fortes. — Au chapitre IX des *Contes d'Eutrapel*, du Fail parle de « Marillac, évêque de *Rennes* », sur quoi M. Assézat fait cette note :

« Charles de Marillac fut évêque de *Vannes* avant d'être arche-  
» vêque de *Vienne*. C'est sans doute *comme évêque suffragant de l'ar-*  
» *chevêché de Rennes* que du Fail lui donne le titre d'évêque de  
» *Rennes* <sup>1</sup>. »

Le docte éditeur oublie que l'archevêché de Rennes date de 1859; au temps de du Fail, Vannes et Rennes relevaient de l'archevêché de Tours. Seulement, s'il y a eu un Marillac évêque de Vannes (du 20 octobre 1550 au 24 mars 1557), celui-ci eut un frère appelé Bertrand, évêque de Rennes du 26 octobre 1566 au 29 mai 1573, et c'est de ce dernier que parle du Fail.

<sup>1</sup> *Du Fail*, édit. 1874, t. I, p. 318.

Au chapitre XI des *Contes d'Eutrapel*, notre auteur se plaint qu'en « l'an mil cinq cens cinquante et un, la porte de la justice » devint « vénale et si ouverte qu'ayant de l'argent, on passoit partout. » Et M. Assézat inscrit en note cette remarque :

« François I<sup>er</sup>, en effet, suivant l'exemple de Louis XII et l'outrant, fit à cette époque, par la vente des charges, les fonds les plus nécessaires pour soutenir ses guerres d'Italie. Il est singulier que ce soient le *Père du peuple* et le *Père des lettres* qui aient donné ce mauvais exemple, contre lequel s'élève avec raison notre auteur <sup>1</sup>. »

Le *Père des lettres* pourrait répondre, en parodiant l'agneau de la fable :

Comment l'aurais-je fait si j'étais *trépassé* ?

En 1554, François I<sup>er</sup> était mort depuis quatre ans (le 31 mars 1547).

Dans un autre conte, du Fail parle d'un apothicaire d'Angers qui, dès qu'il avait vendu « pour un double d'huile ou de raisin, » menoit un bruit comme s'il eust vendu autant de drogues en gros que les Pihier de couetils à Melesse. » Et en note l'éditeur met : « Le couëtil était une mesure que je ne connais pas <sup>2</sup>. »

C'est ici encore, assurément, une simple distraction. L'ingénieur éditeur sait aussi bien que moi que le « *couëtil* » ou *coutil* est une toile légère de fil de chanvre ou de lin, destinée dans le principe à envelopper les lits de plumes, dits *coutes* ou *couêtes*, et de là le nom de cette étoffe, qui de nos jours s'emploie à bien d'autres usages.

Voici maintenant quelques exemples des inconvénients qu'entraîne, en pareille matière, l'ignorance des choses locales.

<sup>1</sup> Id. — *Ibid.*, t. II, p. 24. — A la p. 241 du t. I, note 1, M. Assézat dit que du Fail, dans le passage correspondant à cette note, a voulu parler du roi de France François II. Du Fail a, au contraire, entendu désigner François I<sup>er</sup>, qu'il appelle partout, comme ici, « le grand roy François » ; et, pour s'en convaincre, il suffit de lire un passage presque identique de la préface de son recueil d'*Arrêts*, préface reproduite par M. Assézat au t. II de son édition, où ce passage occupe les dernières lignes de la p. 381 et les premières de la p. 382.

<sup>2</sup> Id. *Ibid.*, II, 179.



Au chapitre II des *Propos rustiques*, il est question de « la cour de Bobita. » L'éditeur déclare sans hésitation que « la cour de Bobita est un mythe <sup>1</sup>. » Erreur. *Bobita* est une vieille forme de *Bobital*; *Bobital* est aujourd'hui une commune du département des Côtes-du-Nord, canton et arrondissement de Dinan. C'était jadis le chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Dol, comprenant (si je ne me trompe) les paroisses enclavées en l'évêché de Saint-Malo; à ce doyenné était annexée originairement une petite officialité foraine, juridiction microscopique, dont du Fail se moque ici et ailleurs encore <sup>2</sup>, comme il poursuit de ses railleries les « vieux auditoires d'archidiaconés, » de « prieurés caducs et déserts » <sup>3</sup>, etc.

Plus loin, l'un des personnages des *Propos rustiques*, Perrot Claquedent, un gourmand fieffé, s'écrie à table : « Oh ! le bon bœuf ! Je » crois qu'il soit de *carhes* <sup>4</sup>. » Pour expliquer ce dernier mot, l'éditeur est réduit à mettre en note, sans plus, un point d'interrogation. Quoique toutes les éditions aient eu le tort d'imprimer ce nom sans majuscule et sans accent, tout Breton y retrouve de suite *Carhès*, forme ancienne de Carhaix, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Finistère, arrondissement de Châteaulin. Rien de plus connu en Bretagne que Carhaix, ses chevaux et ses bœufs.

Dans un des *Contes d'Eutrapel*, il est question de « la vallée de Concreux, près Nantes », et M. Assézat de dire : « Je ne trouve dans aucun dictionnaire géographique l'indication de cette vallée <sup>5</sup>. » Concreux, Conquereux, et, dans l'orthographe actuelle, Conquereuil, n'appartient pas plus que Bobita à la géographie imaginaire; c'est aujourd'hui une commune du canton de Guémené-Penfao, arrondissement de Saint-Nazaire, département de la Loire-Inférieure, et par conséquent, comme dit du Fail, peu éloignée de Nantes.

<sup>1</sup> Du Fail, édit. 1874, t. I, 17.

<sup>2</sup> Id. *Ibid.*, t. II, p. 21.

<sup>3</sup> Id. *Ibid.*, t. I, p. 216.

<sup>4</sup> Id. *Ibid.*, t. I, p. 108.

<sup>5</sup> Id. *Ibid.*, t. II, p. 134.

Bornons-nous à ces exemples, et venons aux pièces inédites dont nous publions le texte.

### III

Résumons brièvement les notions dès à présent acquises à la biographie de du Fail.

On ignore l'année précise de sa naissance, mais on en peut indiquer l'époque approximative, à l'aide des six vers latins adressés à notre auteur par l'un de ses amis en tête son recueil d'*Arrêts*, édition de 1579, et dont voici une traduction exacte, allégée de quelques épithètes emphatiques :

- « Noël, l'ornement de Rennes (*Rhedonæ decus altum*), la gloire  
 » du Parlement de Bretagne (*Senatus Armorici*) et l'honneur de la  
 » province ;  
 » Toi qui, dans ta jeunesse, écrivis avec tant d'art ces *Propos*  
 » rustiques, première source de ta belle réputation ;  
 » Tu recueilles aujourd'hui les arrêts de notre grand Parlement :  
 » plus haute est l'œuvre, plus haute aussi sera la gloire <sup>1</sup>. »

Ainsi, quand il écrivit les *Propos rustiques*, du Fail était jeune, ce qui implique qu'il n'avait pas plus de vingt-cinq à trente ans ; l'ouvrage étant de 1547, l'auteur avait dû naître vers 1520.

Ces vers indiquent également le lieu de sa naissance : pourquoi l'appellerait-on « l'honneur ou l'ornement de Rennes » s'il n'y était né ou dans son proche voisinage ? Il dut naître, en effet, à trois lieues de cette ville, en la paroisse de Saint-Erblon et la maison de Château-Létard, que sa famille habitait depuis le XIV<sup>e</sup> siècle : vieux manoir noble, perché, dans un site très-pittoresque, sur un coteau abrupt qui encaisse la rivière de Seiche et domine toute sa vallée <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Natalis, Rhedonæ decus altum, ingensque Senatus  
 Et magna Armorici gloria lausque soli ;  
 Tam bene qui juvenis scripsisti Rustica Verba,  
 Unde tibi tantus surgere cœpit honos ;  
 Seria dum scribis magni decreta Senatus,  
 Majus ut istud opus, gloria major erit.

<sup>2</sup> Ce manoir vient d'être rebâti, avec un goût parfait, dans le meilleur style du XV<sup>e</sup> siècle, par son propriétaire actuel, M. J. des Bouillons.

Comme il n'était pas l'aîné, il fut, de bonne heure probablement, destiné à la robe ; de bonne heure il quitta le nid paternel pour courir les écoles et les universités, Angers, Poitiers, Paris, Bourges, poussa jusqu'à Toulouse, Lyon, Avignon, fit une pointe en Italie et même, comme volontaire, une campagne contre les Impériaux ; il y a lieu de croire qu'il était à la journée de Cerisoles (14 avril 1544) <sup>1</sup>.

Quatre ans plus tard, il avait fini ses caravanes : dans la préface des *Baliverneries*, qui est de 1548, on voit qu'il « était attaché à une grave et solide profession », qu'il voulait « se rendre parfait jurisconsulte » et se proposait dès lors « d'atteindre un but d'assez longue main prétendu <sup>2</sup>, » c'est-à-dire évidemment de devenir magistrat. Il était donc revenu en Bretagne et devait faire partie du barreau de Rennes, car à Rennes seulement et par cette voie il pouvait espérer d'atteindre son but.

Il y arriva cinq ans après. En 1552, le roi Henri II avait institué en France un nouvel ordre de tribunaux, dits sièges présidiaux. Quatre de ces sièges furent érigés en Bretagne : Rennes, Nantes, Vannes et Quimper. Dès 1553, le roi pourvut Noël du Fail d'un office de conseiller au présidial de Rennes. C'était, après le Parlement (institué en 1554) la plus importante juridiction de Bretagne.

Du Fail resta dix-huit ans dans ces fonctions, qu'il quitta en 1571 pour venir occuper au Parlement un siège de conseiller. En 1576, sur le bruit que l'on allait procéder à la réformation de la Coutume de Bretagne (qui n'eut lieu qu'en 1580), notre auteur publia un premier recueil de la jurisprudence du Parlement, qu'il appelle lui-même, en 1578, « un petit eschantillon et tablette d'arrests, que je donnai à M. le prince de Guéméné » (à qui est adressée la préface) lequel « fut tant bien reçu, ajoute du Fail, que l'imprimeur fut contraint de le réimprimer encore une fois après la première édition, et s'y remettoit de rechef pour la troi-

<sup>1</sup> Voir les détails si précis qu'il donne sur cette bataille aux chap. XI et XV des *Contes d'Eutrapel*, édit. 1874, t. II, pp. 11 et 190.

<sup>2</sup> *Œuvres* de du Fail, édit. 1874, I, 141, 142.

sième, sinon que je luy ay donné la copie tout entière <sup>1</sup>. » Cette copie *entière*, c'est le recueil définitif imprimé en 1579, triple de celui de 1576 et divisé en trois livres, tandis que le premier *échantillon* n'en avait qu'un. On a vu, par les vers latins traduits plus haut, quel fut le succès de cet ouvrage.

Enfin, d'après les trois biographes les plus récents de Noël du Fail, — M. Guichard, M. Levot (dans sa *Biographie bretonne*) et M. Assézat, — l'auteur des *Contes d'Eutrapel*, serait mort en 1558. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point, à propos de la seconde des pièces inédites que nous publions ci-dessous.

## IV

La première de ces pièces est ce que nous appellerions aujourd'hui la nomination de Noël du Fail au Parlement de Bretagne ; dans la langue du temps, ce sont les lettres de provision de l'office de Conseiller, données en faveur de Noël du Fail par le roi Charles IX. Elles sont du 14 octobre 1571.

Il y eut pour leur enregistrement quelque difficulté. Par l'édit de sa création, du mois de mars 1554, le Parlement de Rennes se composait, outre les présidents, de 32 conseillers, dont moitié devaient être originaires de Bretagne et moitié de toute autre province ; il y avait donc 16 offices de conseillers bretons ou *originaires*, 16 offices de conseillers français ou *non-originaires*. Les frais de voyage et de déplacement auxquels ces derniers étaient sujets leur avaient fait attribuer des gages plus élevés, soit 800 livres par an (environ 8,000 fr. de nos jours), pendant que les originaires n'avaient que 600 livres. D'après l'édit de création, les offices des conseillers non-originaires ne pouvaient être possédés par des Bretons, et réciproquement. Du Fail, par un privilège spécial, fut admis à tenir l'office résigné en sa faveur par M<sup>e</sup> Jean Turpin, conseiller français, avec tous les droits dont le résignant

<sup>1</sup> *Mémoires des plus notables arrêts du Parlement de Bretagne, 1579 ; épître dicatoire du second livre adressée à Nosseigneurs des trois États de ce pays de Bretagne.* »

avait joui, y compris les 800 livres de gages : bénéfice très-appreciable, puisque le nouveau titulaire avait, quoique Breton, 200 livres de plus que les autres conseillers de sa nation. Aussi s'était-on donné la peine d'insérer dans les lettres de provision une clause spéciale, pour déroger sur ce point à l'édit de création.

Un semblable privilège pouvait exciter quelques jalousies et soulever, en droit, quelques difficultés, qui se firent jour lorsque du Fail présenta ses lettres à la Cour, le 6 février 1572. On lit à cette date dans les *Registres secrets* du Parlement :

« Les gens du Roy ont dit avoir veu les lettres de provision obtenues par maistre Nouail du Fail, par lesquelles il est pourveu et dispensé de tenir un estat de conseiller françoys en icelle par la résignation de M<sup>e</sup> Jean Turpin : sur lesquelles lettres, et pour les causes par eulx verbalement deduictes, ont dict estre requis de faire remonstrances au Roy. Sur ce, leur a esté enjoinct par la Court bailler leurs conclusions par escrit, pour sur le tout estre délibéré. »

Cette opposition n'eut pas de suite ; huit jours après, la Cour procéda aux informations sur « la capacité, bonne vye et mœurs dudit Noël du Fail », prescrites, selon l'usage, par les lettres-patentes avant de le mettre en possession de son office. Les *Registres secrets* portent, sous la date du 14 février 1572 :

« Au rapport de M<sup>e</sup> François Petau, conseiller, ont esté veues les lettres d'estat et office de conseiller en la Court obtenues par M<sup>e</sup> Noël du Fail, pourveu dudit office par la résignation de M<sup>e</sup> Jean Turpin, les conclusions du procureur-général du Roy sur les dictes lettres, et le fait mis en délibération. Et après que maistre Robert du Hardaz, Jean de Langle et Christofle Tituau, conseillers de la dicte Court, ont dict congnoistre ledict du Fail de bonne vie, meurs et conversation, a esté arrêté que loy sera baillée audict du Fail ; et fait entrer en la dicte Court, est advenu fortuitement, à l'ouverture du livre, la loy première *De formulis et impetratationibus actionum sublatiis*. »

Ce témoignage, spontanément rendu aux « bonne vie et mœurs » de Noël du Fail par trois anciens conseillers, est une distinction qu'on retrouve rarement dans les registres du Parlement, qui, presque toujours, en pareil cas, ordonne une enquête spéciale. Dis-

inction d'autant plus honorable que, parmi les trois patrons de du Fail, figure l'un des magistrats les plus savants et les plus considérés de Bretagne, M<sup>e</sup> Jean de Langle, auteur d'un docte in-folio écrit en latin, vrai ragoût de science juridique et d'érudition classique, intitulé *Otium semestre*, qui excita — au moins en Bretagne — un véritable enthousiasme.

Quant à l'examen que la Cour devait faire subir au récipiendaire pour s'assurer de sa capacité, il portait d'habitude sur le Code (où figure la loi *De formulis*), sur le Digeste, et sur la *pratique*, c'est-à-dire la procédure. Ce n'était point une vaine formalité; on trouve à cette époque plus d'un exemple de candidats ajournés, quelques-uns jusqu'à un an. Il n'en fut pas de même de du Fail; les *Registres secrets* portent, sous la date du 21 février 1572 :

« M<sup>e</sup> Noueil du Fail, pourveu de l'estat et office de conseiller en la Court par la résignation de M<sup>e</sup> Jean Turpin, entré en icelle a respondu sur la loy première *De formulis et impetrationibus actionum sublatis*, sur les Digestes et pratique; et après qu'il a esté délibéré sur sa suffisance, a esté arresté, les chambres assemblées, qu'il sera receu à l'exercice dudict estat et office. Et, fait entrer en ladicte Court, a fait le serment en tel cas requis et accoustumé. »

Les lettres de provision de Noël du Fail portent qu'il devait, comme son prédécesseur, faire partie « de la séance d'aougst, septembre et octobre. » Il est peut-être bon de rappeler à ce propos que, suivant l'édit de sa création, le Parlement de Bretagne se partageait, moitié par moitié, en deux escouades, qui faisaient le service à tour de rôle, chacune pendant un semestre.

Le premier semestre commençait le 2 février; les audiences de la Cour et des chambres se tenaient régulièrement pendant les trois mois de février, mars et avril; en mai, juin et juillet, il n'y avait qu'une chambre de vacation. — Le second semestre commençait sa séance le 2 août, la continuait pendant ce mois et les deux suivants, et avait sa vacation en novembre, décembre et janvier. Chaque conseiller avait donc au moins, par an, six mois de loisir.

## V

Dans l'avant-dernier chapitre des *Contes d'Eutrapel*, — véritable dissertation théologique « contre les athées et ceux qui vivent sans Dieu », — en parlant du temps marqué par le prophète Daniel pour la venue du Messie, du Fail dit : « Ce temps, qui estoit 490 ans, est en ce jour, 1585, passé plus de trois fois <sup>1</sup>. » D'autre part, la première édition de ce même ouvrage, datée de 1585, porte sur le titre, comme toutes les éditions subséquentes : « *Contes et discours d'Eutrapel*, par le FEU seigneur de la Herissaye, gentilhomme breton. » Ainsi du Fail écrivait ou révisait l'avant-dernier chapitre de son livre en 1585, et sur le titre de ce livre, publié en 1585, on le disait mort. D'après cela, pas de doute possible : la date de sa mort est certainement 1585.

Raisonnement excellent, conclusion fausse.

Les Livres d'enregistrement du Parlement de Bretagne renferment les lettres de provision de l'office de conseiller pour M<sup>e</sup> Isaac Loysel, sieur de Brie, pourvu par la résignation de Noël du Fail : d'après ces lettres, Noël du Fail ne résigna son office que le 12 avril 1586<sup>2</sup>.

Il y a plus : dans le même registre, on trouve un peu plus loin<sup>3</sup> le texte des lettres-patentes du roi Henri III, accordant à Noël du Fail, après sa résignation, le privilège de l'honorariat, en reconnaissance des « agréables, notables, laborieux et longs services » faits par lui au prince régnant et à ses prédécesseurs, tant dans les fonctions de conseiller au Parlement et au Présidial « qu'en diverses » charges et commissions où il a esté employé et dont il s'est si fidèlement acquitté qu'il en est demeuré digne de singulière recommandation. — Ces lettres, encore inédites et que nous publions ci-dessous *in extenso*, sont datées du 6 juin 1586!

Elles conféraient à du Fail, malgré sa résignation, « toutes fois et » quantes que bon luy semblera, l'entrée, séance, voix et opinion

<sup>1</sup> *Œuvres facét. de du Fail*, édit. 1874, II, 328.

<sup>2</sup> Livres d'enregistrement ou Registres du Parlement de Bretagne (différents des Registres secrets), vol. VIII, f. 200, v°.

<sup>3</sup> Mêmes Registres, vol. VIII, p. 236, r°.

» délibérative en la court du Parlement », tant aux audiences publiques qu'en chambre du conseil, et aussi le droit de « soy nommer » et intituler, sa vie durant, conseiller en nostre Court, et comme » tel, jouir et user des mêmes honneurs et autres prééminences et » privilèges, tout ainsi qu'il faisoit durant l'exercice de son estat, » sans toutefois qu'il puisse prétendre aucuns gages, droicts ny » espices. » — Le Parlement, qui avait la prétention de régler les conditions de l'honorariat, vit là une entreprise sur ses droits et refusa d'enregistrer ces lettres-patentes. Et comme du Fail insistait, il rendit, le 20 octobre 1586, l'arrêt suivant en forme de règlement général, dont les *Registres secrets* nous donnent le texte à cette date :

« La Court, toutes les chambres assemblées, a arrêté que à l'advenir aucun des conseillers d'icelle, après qu'il aura résigné son office, ne pourra avoir entrée ny voix délibérative en ladicte Court ny jouir d'aucun privilège appartenant audict office de conseiller, *pour quelques lettres qu'il puisse obtenir*, à ceste fin qu'il n'ait premièrement fait le service en icelle en sondict office de conseiller *le temps de vingt ans pour le moins.* »

Cette décision, sans nommer du Fail, l'excluait complètement de l'honorariat, comme n'ayant siégé que quinze ans à peine en la Cour. Il ne se tint pas pour battu, et le 25 janvier 1587, il obtint du roi de nouvelles lettres-patentes, infirmant l'arrêt du Parlement et ordonnant que les lettres du 6 juin 1586, données en sa faveur, sortiraient leur plein et entier effet. Ces nouvelles lettres furent présentées à la Cour pendant la séance de février, comme on le voit par les *Registres secrets*, où, sous la date du 24 avril 1587, on lit :

« Au rapport de M<sup>e</sup> Zacarye Croc, conseiller, ont esté veues certaines lettres-patentes obtenues par M<sup>e</sup> Nouel du Fail, données à Paris le 25<sup>me</sup> de janvyer dernier, par lesquelles, et pour les causes y contenues, l'entrée de la Court luy est permise *néanmoins l'arrest d'icelle du 20<sup>me</sup> jour d'octobre dernier*, donné sur précédentes lettres aussy obtenues par ledict du Fail. Et le fait mis en délibération, ladicte Court a arrêté que ledict du Fail se pourvoyra en la séance d'aoust. »

On retardait ainsi le plus possible les effets du privilège conféré et confirmé à du Fail. Le semestre d'aout se montra aussi grincheux



que celui de février, et ce fut le dernier jour de sa séance, quand il ne pouvait plus reculer, c'est-à-dire le 31 octobre 1587, qu'il donna l'ordre d'enregistrer les lettres d'honorariat de Noël du Fail ; encore n'inséra-t-on pas cette décision aux *Registres secrets*, mais force fut de la mentionner, avec sa date, aux *Livres d'enregistrement* et au bas de la pièce enregistrée, comme on le pourra voir ci-dessous au pied des lettres du 6 juin 1586.

Ainsi, du Fail vivait encore certainement le 31 octobre 1587. A ce jour, il avait déjà paru trois éditions au moins des *Contes d'Eutrapel*, toutes trois portant sur le titre : *par le FEU seigneur de la Herissaye* ; et, ce qui est plus étrange, toutes trois publiées à Rennes, dans la ville où ce prétendu mort était connu de tous et soutenait, en ce moment même, contre le Parlement une lutte qui ne pouvait manquer d'attirer sur lui plus que jamais l'attention publique.

C'est là, si nous ne nous trompons, un cas bibliographique fort étrange et fort rare.

C'est aussi une énigme biographique : quel mobile poussa du Fail à une feinte qui ne pouvait tromper personne ? Est-ce une simple fantaisie de son esprit plaisant ? Serait-ce, au contraire, une allusion, plus ou moins philosophique, à sa sortie de la magistrature (résolue apparemment dès 1585), et à sa retraite absolue dans la solitude, comme il l'avait rêvée et décrite au dernier chapitre d'*Eutrapel* ? Tout cela est possible. Alors il aurait donné un bel exemple des contradictions du cœur humain, puisque, tout en se disant mort au frontispice de ses livres, il revendiquait opiniâtrement sa place dans le monde des vivants et même dans celui du Parlement.

En somme, je pose le problème, je n'entends pas le résoudre.

## VI

Enfin, cet original de du Fail, quand mourut-il ?

Je ne désespère point de pouvoir répondre à cette question ; je ne saurais le faire en ce moment avec certitude.

Ce que je puis dire, c'est qu'on trouvera plus loin des lettres-

patentes du roi Henri III, du 24 août 1588, enregistrées le 29 octobre suivant, qui autorisent René du Rouveray, écuyer, fils de Jean du Rouveray et de Françoise du Fail, dame de Château-Létard, à prendre, lui et ses hoirs, les nom et armes de *du Fail*, ladite maison étant « tombée, faute d'enfants mâles, aux mains de damoiselle » Françoise du Fail par le décès de son frère Anthoine du Fail. »

Pas un mot de Noël du Fail dans ces lettres. Cependant, le défaut d'héritiers mâles du nom et de la maison y étant nettement articulé, il serait logique de croire que Noël n'était plus et avait précédé dans la tombe cet Antoine, nommé comme dernier mâle de la race. Mais après avoir vu notre auteur survivre deux ans à une édition de son livre où il se proclame défunt, on ne peut mettre trop de réserve dans ses affirmations.

Quoi qu'il en soit, on lira, croyons-nous, avec intérêt ces lettres de 1588, qui donnent sur la famille du Fail, sur son origine et sa situation dans la province, beaucoup de renseignements inconnus et inédits <sup>1</sup>.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

## VII

### Documents inédits.

*Lettres de provision de l'office de Conseiller au Parlement de Bretagne pour Noël du Fail* <sup>2</sup>.

(1571.)

CHARLES, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Sçavoir faisons que nous, à plain confians

<sup>1</sup> Je me reprocherais de clore cet article sans publier les obligations que j'ai envers l'excellent greffier en chef de la Cour de Rennes, qui m'a gracieusement communiqué les Registres du Parlement de Bretagne, — et envers M. l'archiviste d'Ille-et-Vilaine, qui a pris la peine de transcrire pour moi dans ces registres les pièces inédites que l'on va lire, et de me prêter son aide en toutes mes recherches. — Je saisis cette occasion de signaler au public breton le beau travail de M. Quesnet sur le fonds de l'Intendance de Bretagne, dans son *Inventaire sommaire des archives du département d'Ille-et-Vilaine*. C'est une mine de renseignements curieux concernant l'agriculture, l'industrie, le commerce et la population en Bretagne aux deux derniers siècles.

<sup>2</sup> Archives du Parlement de Bretagne.—Livres d'enregistrement, vol. V, f° 336, v°.

des sens, suffisance, loiaulté, preudhommie, expérience, science ou fait de judicature, et bonne dilligence de nostre cher et bien amé *M<sup>e</sup> Noël du Fail*, natif et originaire du pais de Bretagne, naguères conseiller et juge magistrat en nostre Siège Présidial de Rennes, à icelluy, pour ces causes et aultres considérations à ce nous mouvans, avons donné et octroïé, donnons et octroïons par ces présentes l'estat et office de Conseiller en nostre court de Parlement audit pais de Bretagne, du nombre des affectez aux François non originaires, que naguères souloit tenir et exercer nostre amé et féal Jean Turpin, dernier paisible possesseur d'icelluy, vacant à présent par la pure et simple résignation qu'il en a en ce jour d'huy fait en nos mains, au profit dudict du Fail (*sic*), par son procureur suffisamment fondé de lettres de procuration quant à ce, cy attachées soubz nostre contreseel, pour icelluy office avoir, tenir et doresnavant exercer et en jouir et user par ledict du Fail, aux honneurs, auctoritez, prerogatives, prééminences, franchises, libertez, privillaiges, exemptions, gaiges, droictz, profitz et esmolumens qui y appartiennent et dont avoit accoustumé de jouir et user icelluy Turpin résignant, encores que ledict office, qui est affecté à ung non originaire dudict pais, suivant noz ordonnances, mesme par l'édict de la création et institution de nostredict Parlement fait en l'an mil cinq cent cinquante-trois<sup>1</sup>, deust estre tenu par ung François, pour servir le temps ordonné aux conseillers de semblable qualité seulement : dont nous avons dispensé et dispensons ledict du Fail (*sic*), originaire dudict pais de Bretagne, en dérogeant expressément pour ce regard aux ordonnances et edictz sur ce faitz, à la dérogoire de la dérogoire contenue audit edict de la création et institution dudict Parlement : contre laquelle distinction, et pour oster la difference desdictz offices de conseillers originaires et non originaires, les gens de nostredit Parlement auroient longtemps advisé de faire remonstrances. — Si donnons en mandement à noz amez et féaulx les gens de nostredict court de Parlement de Bretagne que, après que leur sera apparu de la capacité, suffisance, bonne vye et meurs dudict *M<sup>e</sup> Noël du Fail* (*sic*) et de luy prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, icelluy reçoivent, mectent et instituent de par nous en possession et saesine dudict estat et office de Conseiller en nostredict court de Parlement, non originaire dudict pais, de la séance d'aougst, septembre et octobre, et icelluy ensemble des honneurs, auctoritez, prerogatives, preminences, previllaiges, libertez, droictz, gaiges et esmolumens dessusdictz le facent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement, et à luy obéir et entendre de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra és choses touchans et coucernans ledict estat et office. — Mandons en oultre à noz amez et

<sup>1</sup> En mars 1553, avant Pâques, c'est-à-dire, dans le nouveau style, mars 1554.

féaulx les Tresorier de France et General de noz finances estably en Bre-taigne que, par celluy qui sera commis au paiement des gaiges et droictz des officiers de nostredicte Court, ilz facent paier, bailler et delivrer dorresnavant, par chacun an, audict Noël du Fail les gaiges appartenant audict estat de Conseiller, qui sont de huict cens livres tournois, aux termes et en la manière acoustumée; lesquelz gaiges et droictz et tout ce que païé, baillé et delivré aura esté audict du Fail pour les susdictes causes nous voulons, en rapportant le vidimus de ces presentes pour une fois avec les quictances ou cedulaes du *debentur* dudict du Fail sur ce suffisantes seulement, estre rasez et allouez ès comptés, et rabatz de la recepte et assignation de celluy qui en aura fait le paiement, par noz amez et féaulx les gens de noz Comptes dudict pais de Bretagne, ausquels nous mandons ainsi le faire sans difficulté, dérogeant pour ce regard à tous edictz et ordonnances cy devant faitz au contraire touchant les reiglemens et distinctions des Présidens et Conseillers de ladicte Court et à la déroga-toire des clauses dérogaatoires contenues, comme dict est, en iceulx : les-quelz nous ne voulons et n'entendons avoir lieu pour le regard dudict du Fail. Car tel est nostre plaisir. — En tesmoing de quoy nous avons fait mettre notre seel à cesdictes presentes. Donné à Bloys, le quatorziesme jour d'Octobre, l'an de grâce 1571 et de nostre reigne le unziesme. — *Ainsi signé* : Par le Roy, FIZES; et seellées de cyre jaulne à double queue.

(Et au registre, immédiatement après, est écrit :)

*Maistre Nouël du Fail a esté receu à l'estat et office de Conseiller en la Court, et a fait et presté le serment en tel cas requis et acoustumé. Fait en Parlement, à Rennes, le vingt unguiesme de febvrier 1572.*

*Lettres de provision de Conseiller honoraire au Parlement de Bretagne pour Noël du Fail<sup>1</sup>.*

(1586)

HENRY, par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, à noz amez et féaulx conseillers, les gens tenans nostre court de Parlement de Bre-taigne salut. Sçavoir faisons que nous, ayant esgard et considération aux agréables, notables, laborieux et longs services, que nostre amé et féal conseiller en nostre dicte Court, *M<sup>e</sup> Noël du Fail*, a faitz aux feuz roys noz predecesseurs et à nous par espace de trente-quatre ans, tant audict estat que en l'estat de juge magistrat en nostre siège Présidial de Rennes, qu'en diverses charges et commissions où il a esté employé, dont il s'est si fidellement acquitté qu'il en est demeuré digne de singulière recomman-

<sup>1</sup> Archives du Parlement de Bretagne. Livres d'enregistrement, vol. VIII, f. 236, r<sup>o</sup>.

dation, à icellui, pour ces causes, et affin qu'il luy demeure quelque marque de la satisfaction que nous avons desdictz services, avons permis et acordé, permettons, acordons et octroyons de nostre grâce spéciale, plaine puissance et auctorité royal, par ces presentes voulons et nous plaist que, nonobstant la résignation qu'il a faicte en noz mains de sondict estat en faveur de M<sup>o</sup> Ysaac Loysel <sup>1</sup>, il puisse et luy soit loisible, toutes fois et quantes que bon luy semblera, avoir l'entrée, séance, voix et oppinion délibérative en nostre dicte court de Parlement, tant de journées de plaidoyries que de conseil <sup>2</sup>, sellon son ordre et reception, aussy soy nommer et instituer <sup>3</sup>, sa vye durant, Conseiller en nostre Court, et comme tel jouir et user des mesmes honneurs et autres prééminences et privilleges, tout ainsy qu'il faisoit durant l'exercice de sondict estat, sans toutesfois qu'il puisse prétendre aucuns gaiges, droictz ny espices. — Si voulons et vous mandons que de noz presens permission, vouloir et intention et de tout le contenu cy dessus vous faictes, souffrez et laissez ledict M<sup>o</sup> Noël du Fail jouir et user plainement et paisiblement, sellond et ainsy que dessus est dict, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens quelzconques, nonobstant comme dessus et quelzconques autres edictz, ordonnances, restrictions, mandemens, deffences et lettres à ce contraires, ausquelles nous avons, pour ce regard et sans y préjudicier en autres choses, dérogé et dérogeons par cesdictes presentes, ensemble aux dérogatoires des dérogatoires cy contenues. — Donné à Paris le sixiesme jour de juin, l'an de grâce 1586 et de nostre règne le treiziesme. — *Signé* : Pour le Roy, BRULART; et seellées sur simple queue du grand seau en cire jaulne.

*Registrées suyvant l'arrest de la court de ce jour. Faict en Parlement, le 31<sup>e</sup> jour d'octobre 1587.*

*Lettres-patentes autorisant René du Rouveray et ses successeurs à prendre les nom et armes de du Fail <sup>4</sup>.*

(1588)

HENRY, par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, à tous présens et advenir salut. Nostre cher et bien amé René du Rouveray,

<sup>1</sup> Les lettres de provision d'Isaac Loysel, sieur de Brie, transcrites au Registre VIII<sup>e</sup> du Parlement de Bretagne, f. 200 v<sup>o</sup>, sont du 12 avril 1586 et mentionnent la résignation de Noël du Fail comme étant du même jour.

<sup>2</sup> Tant aux audiences publiques, où avaient lieu les plaidoiries, qu'aux délibérations en la chambre du conseil.

<sup>3</sup> Au lieu de « instituer », que porte le Registre, il faut lire, je pense, « intituler ».

<sup>4</sup> Archives du Parlement de Bretagne. Livres d'enregistrement, vol. VIII, f. 262 v<sup>o</sup>.

escuyer, sieur de Champagné, nous a fait exposer comme de tout temps et ancienneté ses prédécesseurs, sieurs de la terre et maison du Chasteau-Letart, située en la paroisse de Saint-Erblon, evesché de Rennes <sup>1</sup>, s'étendant en plusieurs autres paroisses, l'une des anciennes maisons de ce pays, se seroient toujours nommez, inscriptz et intitulez en surnom *du Fail*. Desquels seroient issuz plusieurs chevaliers, capitaines et gouverneurs de places, tant soubz le surnom de Chasteau-Letart, qu'ils ont porté plus de quatre cents ans, que cestuy du Fail, depuis entré en ladicté maison au moyen de l'héritière d'icelle <sup>2</sup> mariée à M<sup>e</sup> Allain du Fail, chevalier, capitaine de Jugon, deux cents ans sont ou environ, lors des guerres de noz prédécesseurs audict pays : ledict Allain issu de l'ancienne maison et famille du Fail, premier partage de la seigneurie de Chasteaugiron, située en la paroisse de Domloup <sup>3</sup>. Et se seroient seditz ancestres de temps en autre successivement employés au service, tant aux guerres de noz prédécesseurs que de nous, commé il se peut vérifier par les chroniques de Bretagne et autres vieilles lettres et monumens, et est uncores de ce jour ledit exposant homme d'armes de cinquante lances de nos ordonnances sous la charge du seigneur de Malicorne. Quel surnom de Fail (*sic*) auroit esté tousjours continué en ladicté maison de Chasteau-Lestart (*sic*) jusques à ce qu'elle seroit tumbée, par faulte d'enfans masles, entre les mains de damoiselle Françoisse du Fail, sa mère, par le decebs de son frère <sup>4</sup> Anthoine du Fail, escuyer, aussy en son vivant homme d'armes de la compagnie du feu sieur d'Acigné ; de laquelle du Fail et de Jean du Rouveray, escuyer, sieur de la Ménardaye, seroit issu ledit exposant, lequel à présent désireroit prendre ledit surnom du Fail et armoiries de Chasteau-Letard, qui sont ung escartellé d'argent et de sable<sup>5</sup>, et changer ledit surnom du Rouveray, encores qu'il soit noble et ancien, et d'huy en avant luy et ses enfans et successeurs porter le nom et armes du Fail, comme ses prédécesseurs ont fait par le passé, et à ce faire le recevoir sans que, par telle mutation de surnom et armes, il puisse estre dérogé et préjudicié, tant pour luy que ses hoirs et successeurs, à ses droictz, lettres, contractz, adveus et enseignemens, ny aux droictz d'autres

<sup>1</sup> Saint-Erblon est aujourd'hui une commune du canton (sud-ouest) et de l'arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine).

<sup>2</sup> C'est-à-dire, de l'héritière de la maison de Château-Létard.

<sup>3</sup> Domloup, commune du canton de Châteaugiron, arrondissement de Rennes, (Ille-et-Vilaine). — En cette paroisse, il y avait en effet une maison et terre noble appelée le Fail, qui aurait été, d'après ces lettres-patentes, un ancien partage de la baronnie de Châteaugiron, et qui, au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, appartenait à la famille Giffart.

<sup>4</sup> Du frère de Françoisse du Fail, appelé Antoine du Fail.

<sup>5</sup> Aux 1 et 4 d'argent, aux 2 et 3 de sable.

personnes quelzconques qui pourroient avoir négocié ou contracté avec luy : humblement nous requérant sur ce luy vouloir pourveoir de remède convenable. — Pour ce est-il que nous, aians ce que dessus considéré et que la mutation des surnoms et armoiries, solennellement faicte par nostre permission et nostre auctorité, ne peult ni doibt préjudicier à aulcun, voulans en cest endroit audit exposant s'nbvenir, mesme en faveur des bons et agréables services que luy et ses prédécesseurs ont faict à nous et aux nostres, avons au jour d'huy, de nostre grâce spéciale et auctorité royale, permis et octroyé, permettons et octroyons, voulons et nous plaist par les présentes que d'icy en avant ledit exposant, ses enfans, héritiers, successeurs et postérité se puissent et leur soit loisible intituler, inscrire, nommer et appeler en leurdit surnom dudict surnom et tiltre DU FAILL et prendre et porter les armes, tant par leurs signatures, seaulx et cachetz que aultrement, et qu'ils escripvent endroit soy, seignent, passent, seellent et se facent intituler du nom et armes du Faill, ausquelz et chacun, de noz autorité et grâce comme dessus, nous avons mis et changé ledit surnom et armes du Rouveray, sans qu'il préjudicie aucunement ausdictes lettres, contractz et enseignemens dudict exposant, portant le nom dudict du Rouveray; ains voulons et ordonnons que toutes lettres et contractz passez soubz ledict nom demeurent en leurs forces et vertus. — Sy donnons en mandement par ces mesmes présentes à nos amez et féaulx conseillers, les gens tenans nostre court de Parlement à Rennes, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra de ceste présente mutation de surnom et changement d'armes et de tout le contenu cy dessus faire, laisser et souffrir ledict exposant, sesdictz enfans et successeurs jouir et user plainement et paisiblement, et icelle faire lire, publier et enregistrer en nostre dictè Court ou ailleurs où il appartiendra, sans luy faire, mettre ou donner, ne souffrir luy estre fait aulcun ennuy, destourbier on empeschement au contraire, ains, sy faict, mis ou donné luy estoit ou avoit esté, le mettre à plaine et entière délivrance et au premier estat deu. Car tel est nostre plaisir. — En tesmoingn de quoy nous avons fait mettre nostre seel à cesdictes présentes. — Donné à Rennes, le vingt-quatriesme jour d'aougst, l'an de grâce 1588 et de nostre règne le quinzième. — *Ainsin signé sur le reply* : Par le Roy, à la relation du Conseil, **LEBEL**. *Et seellées de cire jaulne à double queue.*

*Enregistrées, sur ce ouy et le requérant le procureur-général du Roy, pour en jouir l'impétrant bien et deubment, suyvnt l'arrest de la Court de ce jour. Faict en Parlement, le 29<sup>e</sup> jour d'octobre 1588.*

# LISTE DES VICTIMES DE QUIBERON<sup>\*</sup>

---

- DE LOMBARD (L.-A.-J.). *Aj.*, capitaine de vaisseau, capitaine dans *Hector*, 60 ans, Bordeaux; † 13 thermidor, Vannes. *Em.*
- DE LORIAN (J.-P.). *Lire*, Jean-Philippe DE LA ROCHE DE LORIAN, garde-du-corps, soldat aux vétérans émigrés, 50 ans, Brain (Gers); † 15 thermidor, Quiberon. *Em.*
- DE LOSTENDE (O.-Bin). *Lire*, Othon-Benjamin BENOIT DE LOSTENDE, lieutenant au régiment de *Rohan*, 40 ans, Limoges (Haute-Vienne); † 15 thermidor, Quiberon. *Em.*<sup>1</sup>.
- LOUET (Georges). *Aj.*, DE LA ROMANERIE, 21 ans, Angers; † 9 fructidor, Auray. *Em.*
- LOYER (J<sup>n</sup>). *Aj.*, laboureur, 22 ans, Plescop (Morbihan); † 29 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- LOYER (Louis). *Aj.*, laboureur, 25 ans, Plescop (Morbihan); † 29 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- LUARD. Combat du 16 juillet<sup>2</sup>.
- LUBERT (J<sup>n</sup>). *Aj.*, laboureur, 29 ans, Noyal-Muzillac (Morbihan); † 26 nivôse IV, Vannes. *Ins.*
- DE SAINT-LUC (A.). *Lire*, Ange-Marie-Louis-René-Joseph CONEN DE SAINT-LUC, officier aux dragons de *Deux-Ponts*, volontaire dans *Rohan*, né à Rennes le 23 juillet 1767; † 13 thermidor, Vannes. *Em.*<sup>3</sup>.

<sup>\*</sup> Voir la livraison de novembre, pp. 399-407.

<sup>1</sup> Cette famille était représentée, sous la Restauration, par un chef d'escadron d'état-major, aide-de-camp du général Guilleminot.

<sup>2</sup> Serait-ce Le Gras du Luart? Nous n'avons aucune donnée sur ce point.

<sup>3</sup> Il était le fils aîné de Gilles-René, président à mortier au Parlement de Bretagne, et de Marie-Françoise du Bot, guillotiné l'un et l'autre à Paris, avec leur fille aînée, religieuse de la Retraite, en juillet 1794. La postérité a été continuée par son frère Athanase-Marie-François de Sales, député et préfet sous la Restauration, marié en 1804 à Jeanne-Rose de Plœuc. La victime avait, en outre, trois sœurs, M<sup>mes</sup> de Silguy, de Lantivy-Kerveno et Le Saulx de Toulencoat. La vie de sa sœur aînée, qui mourut sur l'échafaud révolutionnaire, a été écrite par l'abbé Carron.



- LULBIN (J<sup>n</sup>). *Aj.*, cordonnier, 22 ans, Saint-Gonéry (Morbihan); + 8 fructidor, Vannes. *Ins.*
- DE LUSIGNAN (L.). *Lire*, Louis COUHÉ DE LUSIGNAN, ancien lieutenant aux chasseurs des Vosges, chevalier de Saint-Louis, vétéran dans *Loyal-Emigrant*, né le 7 novembre 1737 à Saint-Savin (Vienne); + 15 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE LUSTRAC (Jean-Joseph). *Aj.*, capitaine au régiment d'Aginois, chevalier de Saint-Louis, soldat aux vétérans émigrés, né le 29 novembre 1733 à Lias (Gers); + 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>2</sup>.
- DU LYS. *Aj.*, officier d'artillerie, chargé de la conduite des munitions, noyé le 21 juillet en cherchant à s'embarquer <sup>3</sup>.
- MADEC (Jean-Marie). *Aj.*, Baden (Morbihan). *Réfractaire*. N° 702 de l'État.
- MADEC (Pierre). *Aj.*, laboureur, 36 ans, Auray; + 8 pluviôse IV, Vannes. *Ins.*
- DE LA MADELEINE (F.-D.). *Lire*, François-Dominique CASTIN DE GUÉRIN DE LA MADELEINE, chanoine et grand-vicaire de Saintes, né aux Touches-de-Périgny (Charente-Inférieure) vers 1743; + 9 thermidor, Auray, exécuté le 10 à Vannes. *Em.* <sup>4</sup>.
- DE MADRE (Louis). *Aj.*, tué ou noyé le 21 juillet.
- MAGRO (J<sup>n</sup>). *Aj.*, domestique, 44 ans, Thionville (Moselle); + 20 fructidor, Vannes. *Em.*
- MAHÉ (J<sup>q</sup>). *Aj.*, laboureur, 21 ans, Ambon (Morbihan); + 24 nivôse, Vannes. *Ins.*
- LE MAIGNAND, tué ou noyé le 21 juillet.
- MAILHAUD (François). *Aj.*, 20 ans, Saint-Guillaume, près de Loudéac (Côtes-du-Nord). *Réfractaire*. N° 710 de l'État.

<sup>1</sup> Son père, François de Couhé de Lusignan, avait épousé Marie-Marguerite de Drac et lui-même Marie de Scourions de Boisménard, dont il n'avait pas d'enfant. Ayant prié un officier de l'escorte, lorsqu'il allait à la mort, de faire parvenir sa croix de Saint-Louis à son neveu, il n'obtint qu'un refus.

<sup>2</sup> Fils de Clément, baron de Lias, et de Géralde Claverie. Il avait un frère aîné garde-du-corps, qui a continué la famille.

<sup>3</sup> Il était marié à la Martinique, où il avait deux filles. La postérité de son frère s'est fondue dans Gouyon de Beaucorps.

<sup>4</sup> Il était fils de Maurice Castin de Guérin de la Magdelaine et de N. de Lescours, nièce de M<sup>re</sup> de La Rochefoucault, évêque de Saintes, qui fut massacré aux Carmes, le 2 septembre. L'abbé de la Magdelaine jouissait d'une haute considération. Il se rapprochait son émigration, qui l'éloignait de tant de malheureux sans pasteur, et saisit avec empressement l'occasion de revenir en France. Plus tard, il ne voulut pas se sauver, bien qu'on lui en offrit les moyens. Voir la *Biographie saintongeaise*, par P. Rainguet, et les *Martyrs de la Foi*, par l'abbé Aimé Guillon.

- DE MAILLET (Jean-Baptiste-Bernardin). *Aj.*, 36 ans, Friardel (Calvados);  
+ 13 thermidor, Auray. *Em.*
- DE MAINARD (Joseph-Antoine). *Aj.*, lieutenant au régiment du roi, 31 ans,  
La Rochelle; + 14 fructidor, Auray. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE MALHERBE (Guillaume). *Aj.*, militaire, 35 ans, Briquebec (Manche); +  
19 thermidor, Quiberon. *Em.*
- MALHERBE (François). *Aj.*, domestique du comte de Sainneville, 36 ans,  
Soulangy (Calvados); + 13 fructidor, Auray. *Em.* <sup>2</sup>.
- DE MANNES (Antoine). *Aj.*, 35 ans, Québec (Canada); + 29 vendémiaire  
IV, Vannes. *Em.*
- DES MANNY (Paul). *Lire*, DE MANNY, cheveu-léger de la garde du roi, officier  
dans *Béon*, né à Charmant (Charente), le 17 octobre 1762; + 13  
thermidor, Vannes. *Em.* <sup>3</sup>.
- DE MANOITE (Antoine). *Aj.*, né au Blanc (Indre). *Em.* (N<sup>o</sup> 475 de l'État).  
— DES MARAIS. — Voir THIBAULT. Double emploi.
- DES MARAIS. *Aj.*, combat du 21.
- MARCHÉ (J<sup>n</sup>). *Aj.*, 26 ans, Archon (Aisne); + 13 thermidor, Auray.  
*Déserteur.*
- DE MARÉCHAL. *Aj.*, combat du 10 juillet.
- MARET (Félix). *Aj.*, domestique, 23 ans (Nord); + 12 thermidor, Auray.  
*Em.*
- DE MAREUIL. *Aj.*, dernier combat.
- MARINE (Michel). *Aj.*, laboureur, 30 ans, Pluvigner (Morbihan); + 17  
fructidor, Auray. *Ins.*
- MARIOTTE (Nicolas). *Aj.*, volontaire dans *Béon*, 32 ans, Nancy (Meurthe);  
+ 10 thermidor, Quiberon. *Em.*
- MARTIN (Antoine). *Aj.*, soldat, 48 ans, Lodève (Hérault); + 19 fructidor,  
Vannes. *Em.* <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Fils de *Pierre-Cosme* de Mainard, seigneur de Saint-Michel, capitaine au régiment de Touraine, et de *Julie-Marie* de Mazière. Son frère aîné a continué la filiation.

<sup>2</sup> Nous avons raconté, t. xxxiv, p. 94, d'après M. Nettement, que cet humble domestique s'était fait l'apôtre des prisonniers. Il put sans doute leur donner l'exemple, mais nous nous sommes assuré que ce qu'on raconte de son apostolat doit s'appliquer à Brodier.

<sup>3</sup> Il était fils de *Joseph* de Manny et de *Marie* du Souchet de Lacoudre. Son frère aîné servait avec lui dans *Béon*. Il parvint à se sauver et fut nommé maréchal de camp en 1815.

<sup>4</sup> Il y avait à Clermont-Lodève un *Antoine* Martin, s' de la Laurèze, fils de *Pierre* Martin, secrétaire du roi. Il avait épousé *Marie-Élisabeth* de Salase. Serait-ce lui ? serait-ce un des siens ?

- MARTIN (François). *Aj.*, étudiant, 25 ans, Tarascon (Ariège); + 13 fructidor, Auray. *Em.*
- MARTIN (Joseph). *Aj.*, volontaire en *Damas*, 23 ans, Lodève (Hérault); + 11 thermidor, Auray. *Em.*
- MARY (Joseph). *Aj.*, 28 ans (Yonne); + 15 thermidor, Vannes. *Em.*  
— DU MASNADAU (J<sup>n</sup>-François). Double emploi. — Voir COUSTIN.
- DE MASQUILIER (Louis). 35 ans, Mons (Jemmappes); + 13 fructidor, Auray. *Em.*
- Cer DE MASSON. *Lire*, René MASSON dit *le chevalier* DE MASSON, vétéran dans *Loyal-Émigrant*, né à Saint-Denis-la-Chevassé (Vendée) vers 1746; + 14 thermidor, Vannes. *Em.* <sup>1</sup>.
- DE MAUBERT (Joseph-Alexandre). *Lire*, BOUHIER DE MAUBERT, capitaine de canonniers garde-côtes, lieutenant dans *Hector*, né à Noirmoutiers le 20 novembre 1744; + 15 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>2</sup>.
- MAUBERT (Mathurin). *Aj.*, maréchal, 42 ans, Pluvigner (Morbihan); + 24 thermidor, Auray. *Ins.*
- MAURICE (Nicolas-Mathurin). *Aj.*, domestique de M. de la Houssaye, 25 ans, Guingamp; + 12 thermidor, Quiberon. *Em.*
- MAUROY (Jean-Marie) ou MONROUARD, sergent de grenadiers en du *Dresnay*, 49 ans, Gibles (Saône-et-Loire); + 15 thermidor, Vannes. *Em.*
- DE MAURVILLE (Michel-Félix). Double emploi. — Voir Hippolyte MOURVILLE.
- DE MAUVISSE (A.). *Lire*, DE MAUVISE, lieutenant de vaisseau, né au Blanc (Indre), le 4 septembre 1768; + 12 thermidor, Quiberon. *Em.* <sup>3</sup>.
- DU MEILLET. *Aj.*, combat du 16.
- DE MELESSE (PICQUET). *Lire*, Antoine-Louis PICQUET DE MELESSE, né le

<sup>1</sup> L'un de ses frères et son cousin-germain, M. Masson de la Fumoire, avaient émigré avec lui et ont péri comme lui dans les guerres de l'émigration. La famille aujourd'hui est éteinte.

<sup>2</sup> Son père, Luc Bouhier de la Davière, major des canonniers garde-côtes, et sa mère, Louise Barré, avaient eu quatre fils et quatre filles. La famille aujourd'hui est éteinte. On raconte qu'après la catastrophe de Quiberon le général Josnet, qui était de Machecoul, voulut se faire reconnaître par M. de Maubert, peut-être pour lui être utile. — « J'ai bien connu quelqu'un de votre nom, lui répondit le vieil officier, mais il est impossible qu'il se trouve parmi les défenseurs de la République. »

<sup>3</sup> Famille poitevine qui compte aujourd'hui encore de nombreux représentants; mais la branche de Villiers s'est éteinte dans la personne de la victime.

27 février 1761, lieutenant de vaisseau, blessé le 16 juillet, mort de ses blessures le 21 ou le 22. *Em.* <sup>1</sup>.

DU MELLENGER (Louis-A<sup>ie</sup>). *Aj.*, officier au régiment de Conti, 37 ans, Alençon (Orne); † 12 thermidor, Auray. *Em.* <sup>2</sup>.

DE MELLO (Césaire). *Lire*, Césaire-Victor-Alphonse VAS DE MELLO DE LA MÉTÉRIE, volontaire dans *Béon*, né au Poiré (Vendée) le 27 août 1771; † 15 thermidor, Quiberon. *Em.* (Voir t. xxxv, p. 191) <sup>3</sup>.

BON DE MENO (René-Marie), major de vaisseau, capitaine dans *Hector*, né à Nantes le 12 septembre 1754, tué le 16 juillet. *Em.* <sup>4</sup>.

DE MÉOUX (LE MOUTON) (J.). *Lire*, LE MOUTON DE NÉHO, lieutenant du génie, 22 ans, Paris; † 15 thermidor, Vannes. *Em.*

DE MÉRICOURT (LE ROY) (F.-M.). *Aj.*, soldat aux vétérans émigrés, 64 ans, Boulogne (Pas de-Calais); † 15 thermidor, Quiberon. *Em.*

DE MERVÉ (FONTAINES) OU DE FONTAINE-MERVÉ, blessé le 16 juillet et mort de ses blessures <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> De la famille de l'illustre La Motte-Piquet. Son père était prévôt-général de la maréchaussée en Bretagne.

<sup>2</sup> L'arrêt porte René *Dumellenguy*, mais le contrôle du régiment de Conti porte du *Mellenger*.

<sup>3</sup> Après la mort de Césaire, la famille Vas de Mello ne fut plus représentée que par une cousine, *Marie-Victoire-Catherine* Vas de Mello, mariée vers 1780 à *Pierre-Remy-Joseph* de Récourt, officier d'infanterie, dont un fils, *Théodore* de Récourt.

<sup>4</sup> Il était le troisième fils de *Louis-Joseph* comte de Menou, baron de Pontchâteau, lieutenant du roi, pour la ville et le château de Nantes, et de *Bonne-Émilie* Cochon de Maurepas. Son père et l'un de ses frères, colonel, chevalier de Saint-Louis, furent du nombre des cent-trente-deux Nantais que Carrier envoya à Paris, en novembre 1793, comme *anti-montagnards, enragés fanatiques, muscadins, égoïstes*, etc., pour être jugés par la Convention. L'un et l'autre moururent, dans les cachots de la Force, d'épuisement et de souffrances. La branche des barons de Pontchâteau a été continuée par *Louis-Henri-Amédée*, vicomte de Menou, neveu de la victime, marié à *Marie-Angélique-Juliette* Le Clerc de Vezins, et par son fils aîné, *Louis*, comte de Menou, marié à *Berthe* Hay des Nétumières. Deux autres branches tiennent de près à la victime : la branche de *Boussay*, dont le chef, *François*, marquis de Menou, épousa, après la Révolution, l'une des petites-filles du dernier maréchal, duc de Broglie; il descendait d'un oncle du combattant de Quiberon; et la branche du *Mée*, dont le représentant actuel a épousé une petite-nièce de la victime.

<sup>5</sup> Nous trouvons, sur l'*Annuaire de la marine* de 1781, un chevalier de Mervé lieutenant de vaisseau de la promotion de 1778. C'était, sans doute, la victime. La famille de Fontaine-Mervé habite les environs de Dinan. Elle comptait un maréchal-des-logis des gardes-du-corps, compagnie de Luxembourg, sous la Restauration.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LE R. P. ARMAND DE PONLEVOY,  
de la Compagnie de Jésus.

L'Église de France et la Compagnie de Jésus viennent de faire une grande perte dans la personne du R. P. Armand-Marie de Ponlevoy, de la Compagnie de Jésus, auteur de la *Vie du P. de Ravignan*, et de plusieurs autres écrits remarquables.

Ce pieux et déjà illustre enfant de saint Ignace appartenait à la Bretagne par sa naissance. Il était né à Vitry, le 25 septembre 1812, d'une famille noble et justement considérée. Après avoir fait ses premières études et ses humanités dans sa ville natale, il vint à Rennes et y passa cinq années au Séminaire, occupé à l'étude de la philosophie et de la théologie. C'est pendant ce temps qu'il reçut successivement, des mains de M<sup>sr</sup> de Lesquen, la tonsure (1831), les ordres mineurs (1832) et le sous-diaconat (1834); quant au diaconat et au sacerdoce, il ne les reçut qu'en 1838 à Saint-Acheul. C'est assez dire que dans l'intervalle entre ces deux dernières dates, il fit son entrée dans l'Institut de saint Ignace (mai 1834), et prononça ses premiers vœux (septembre 1836). De 1840 à 1845, le jeune religieux enseigna la grammaire et les lettres au célèbre collège de Brugelette, où il fut en même temps chargé de la direction spirituelle des élèves. Son talent particulier semblait le désigner pour être le directeur de ses frères, et le conseil de tous ceux qui avaient besoin d'être éclairés et guidés dans les voies de Dieu. Ses supérieurs l'avaient compris de bonne heure; aussi l'appelèrent-ils, dès 1846 ou 1847, à Paris, pour exercer le saint ministère, surtout auprès des jeunes gens, dont il sut toujours mériter l'estime et gagner la confiance, grâce à ses rares qualités d'esprit et de cœur.

Cinq ans après (1851), il devenait supérieur de la maison de la rue de Sèvres. Ce poste important dans lequel il succédait à l'illustre P. de Ravignan, lui convenait si bien, qu'il l'occupa pendant douze ou treize années consécutives à la satisfaction générale. Il ne le quitta même en 1864 que pour s'élever encore plus haut et devenir provincial de son ordre pendant neuf autres années (novembre 1864-août 1873). On sait avec quel éclat il remplit cette charge difficile, et comment il sut mériter la considération et la confiance de tout ce que la capitale avait alors de plus noble et de plus distingué.

Au mois d'août 1873, le P. de Pontlevoy fut déchargé du provincialat, mais ce fut pour être mis aussitôt à la tête de la maison et du nombreux noviciat d'Angers. Cette nouvelle fonction acheva d'épuiser une santé déjà considérablement affaiblie par le travail et la mortification. Aussi ce digne disciple de saint Ignace n'est rentré à Paris au mois d'octobre dernier que pour s'étendre sur un lit de douleur. Ses souffrances et son agonie devaient s'y prolonger pendant six semaines et plus. Enfin il a rendu sa belle âme à Dieu le vendredi 27 novembre de la présente année, entouré de ses frères en religion, qui l'aimaient comme un père, et le vénéraient comme un saint.

Voici la liste des principaux écrits du P. de Pontlevoy.

1° *Notice biographique sur M<sup>me</sup> la Comtesse de Saisse*, Paris, 1850, in-8°;

2° *Vie du P. Xavier de Ravignan*, Paris, 1860, deux vol. in-8°.

Ce livre a fait la réputation littéraire de l'auteur. Il a été traduit en allemand et en anglais;

3° *Retraite spirituelle sur le courage* (sans nom d'auteur), Paris, 1867;

4° *A la Mémoire religieuse de M. Berryer*, Paris, 1868, in-18.

Élégante reproduction d'un article publié d'abord dans les *Études religieuses*.

5° *Actes de la captivité et de la mort des PP. Olivaint, Ducoudray, etc.*, Paris, 1871, in-12.

Ce livre, arrivé déjà à sa dixième édition, a été traduit en six langues (allemand, anglais, flamand, hollandais, italien et espagnol).

Plusieurs sermons du vénéré P. de Pontlevoy ont été aussi reproduits par certains recueils (par exemple, par l'*Enseignement catholique*), mais d'une manière assez imparfaite. Il faut espérer que ses frères en religion se feront un devoir de publier la collection complète de tous ces sermons dans leur texte original, aussi bien que la correspondance intime du sage directeur, qui doit révéler dans toute sa vérité la ravissante physionomie de cette belle et grande âme.

On parle aussi d'un *commentaire* étendu des *Exercices spirituels* de saint Ignace, auquel l'auteur de la *Vie du P. de Ravignan* travaillait depuis longtemps avec ardeur et amour, et que la mort laisse inachevé. Il est à désirer que cet écrit ne tarde pas non plus à venir fournir un nouvel aliment à la piété.

Cette énumération, bien qu'incomplète, des travaux de notre religieux breton, nous permet d'assurer que le regretté P. de Pontlevoy mérite d'occuper une place d'honneur à côté des PP. Huby, Tournemine et des cent autres écrivains ascétiques que la Bretagne a fournis à la Compagnie de Jésus, et par elle à la sainte Église.

DOM FRANÇOIS PLAINE.

SALOMON ET LA REINE DE SABA, par le comte de Saint-Jean. — Nantes, Libaros, éditeur, grand in-18 de 35 pages.

L'auteur de ce poème n'est un inconnu ni pour le monde littéraire, ni pour nos lecteurs. Six ouvrages, où s'affirme la puissance de son talent, ont déjà consacré sa réputation; et la *Légende orientale*, qu'il publie aujourd'hui, n'est qu'un fleuron de plus ajouté à sa couronne poétique. C'est dans la Bible et spécialement dans les livres des *Rois*, de la *Sagesse* et des *Psaumes*, que le poète a puisé ses inspirations, n'empruntant que peu de chose aux traditions musulmanes, qui font surtout de Salomon un magicien, un enchanteur tout-puissant, à qui les forces occultes de la nature sont asservies.

Au début du poème, nous voyons Salomon construire le temple du vrai Dieu :

Dieu d'Israël, prête l'oreille  
 Au roi qui te glorifia,  
 Et de ses mains vois la merveille  
 Sur le sommet du Moria.

Les villes comme les campagnes,  
 Pour bâtir ce temple béni,  
 Des flancs déchirés des montagnes  
 Ont tiré ces blocs de granit.  
 Je n'ai pas mesuré l'espace,  
 Dieu puissant, Dieu fort, Dieu vainqueur !  
 Et cependant, j'ai fait ta place  
 Moins grande ici que dans mon cœur.

Le poème est ainsi écrit, d'un style ample, majestueux, tout empreint de ce parfum biblique, où respire vivante la majesté des jours d'autrefois ; il est entièrement en vers de huit syllabes, à rimes croisées qui, dans une œuvre de plus longue haleine, auraient une certaine monotonie, mais qui n'y atteignent pas, eu égard aux bornes où le récit est renfermé. Au milieu de ces magnificences, arrive la reine de Saba.

• Elle vient auprès de lui chercher la science et passe sept fois dix jours à l'entretenir des plus graves sujets. Mais, au moment où elle allait le quitter, le grand roi, épris d'amour pour elle, lui offre sa science, sa sagesse, son trône, ses villes....

Je donnerais toutes ces choses,  
 Pour un de ces baisers de feu  
 Que retiennent tes lèvres roses...  
 Qui d'un mortel feraient un Dieu !...  
 Dis, enivrante souveraine,  
 Pourquoi détournes-tu les yeux ?

Et la reine lui répond :

Ne vas-tu me laisser qu'un homme  
 A la place du Dieu rêvé ?  
 Non, dans mon Arabie Heureuse,  
 Je veux porter ton souvenir,  
 Comme une eau pure et merveilleuse,  
 Qu'aucun souffle n'a pu ternir.

Et, malgré les supplications du monarque, elle s'éloigne, remportant son cœur. Il y a, dans cet épisode qui clôt le livre, je ne sais quoi de tendre et de voilé, de contenu et de profondément amoureux tout ensemble, que le cœur d'un homme peut comprendre, mais que j'aurais cru jusqu'ici une femme seule capable de sentir et d'exprimer. M. le comte de Saint-Jean joint à la virilité du style une délicatesse de pensée toute féminine, et je l'en félicite.

PROSPER BLANCHÉMAIN.



# CHRONIQUE

---

Nécrologie. — M. A. de Blois. — M. Phelippes-Beaulieux. — La Société archéologique de la Loire-Inférieure. — Séance publique annuelle de la Société académique de Nantes. — Discours de M. le docteur Le Houx. — Rapports de MM. Merland et Malherbe. — Les prix décernés. — L'enseignement de l'histoire à Nantes et M. Carissau. — M<sup>sr</sup> Colet, archevêque de Tours.

La mort impitoyable continue son œuvre et moissonne jeunes et vieux : hier le R. P. de Ponlevoy, dont un savant religieux retrace, dans les pages précédentes, la carrière laborieuse et les vertus ; aujourd'hui MM. Aymar de Blois et Phelippes-Beaulieux.

Ancien bâtonnier des avocats de Quimper, député du Finistère à l'Assemblée législative, et président de la Société archéologique de ce département, M. Aymar de Blois, dont on cherche vainement le nom dans le *Dictionnaire des Contemporains*, malgré les éminents services qu'il a rendus à notre pays, aussi bien dans l'ordre politique qu'au point de vue des études historiques, était une intelligence d'élite, un esprit cultivé, un homme bon et aimable, qui comptait un grand nombre d'amis, même parmi ses contradicteurs. Issu d'une vieille maison de Champagne, dont une branche, fixée en Bretagne depuis deux siècles, a donné à l'armée et à la marine des officiers généraux distingués et compte trente-huit chevaliers de Saint-Louis, il embrassa la carrière du barreau, fut attaché au cabinet de M. de Peyronnet, puis, nommé substitut au tribunal de Quimper en 1827, il donna sa démission en 1830, et prit part, avec MM. Berryer, de Vastimesnil et Belleval, aux procès politiques du temps notamment dans l'affaire de la rue des Prouvaires. Elu député à l'Assemblée législative par 50,000 voix, il vota toujours avec la droite, et fut arrêté le 2 décembre, pour avoir rappelé à son devoir un officier général, membre de l'Assemblée, qui faisait cortège au prince-président. Il ne sortit du Mont-Valérien que pour protester dans les journaux du temps contre la violence faite à la représentation nationale, et, resté à l'écart sous le régime impérial, il reprit ses études archéologiques. L'un des premiers fondateurs de l'*Association bretonne*, dont il fut, pendant quinze ans, l'un des plus vaillants soutiens par sa parole et par ses travaux, il avait activement contribué à sa résurrection en 1872, et, d'une voix unanime, on lui avait décerné la présidence de la section d'archéologie. Ses études sur les voies ro-

maines du Finistère, sur le château du Taureau, sur Quimper et Quimperlé, renferment des richesses d'érudition; tous ses discours aux Congrès bretons sont empreints du plus vif amour du pays, et nos lecteurs se rappellent l'intéressant mémoire qu'il a publié jadis dans notre *Revue*, sur les *Cités du pays des Occisiens*. On rencontre une foule d'articles et de notes intéressantes, dues à son infatigable érudition, dans la nouvelle édition du *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne*, dans la *Biographie bretonne*, dans l'ouvrage du baron de Wismes, *le Maine et l'Anjou*. L'estime et la sympathie générale s'attachaient au caractère bienveillant, aux précieuses qualités de ce travailleur opiniâtre. Voilà pourquoi sa brusque disparition (il est mort subitement, de la rupture d'un anévrisme, à la gare de Quimper, où il venait déposer une lettre), sera douloureusement ressentie par tous ceux qui tiennent en haute estime l'alliance de la loyauté inébranlable du caractère et de l'amour désintéressé de l'étude.

M. Phelippes-Beaulieux, secrétaire-général de la Société Archéologique de Nantes, n'a pu, comme M. de Blois, poursuivre jusqu'à une verte vieillesse le cours de ses travaux artistiques et littéraires : une fluxion de poitrine vient de l'enlever à ses nombreux amis, dans la force de l'âge et du talent. C'était un bibliophile émérite, dont la profonde érudition égalait le goût délicat; et, s'il possédait des éditions non moins précieuses par leur rareté que par leur luxe typographique, ce n'était point pour le vain plaisir d'en admirer seulement les fines vignettes ou les brillantes reliures : il en savourait « la moelle » à loisir, et ses travaux sur l'anthologie grecque, sur les vieux trouvères et sur les poètes du XVI<sup>e</sup> siècle, sont là pour attester la sûreté de son jugement et la variété de ses connaissances dans toutes les branches de l'histoire littéraire. Possédant tous les secrets de l'eau-forte et du burin, il gravait de charmants *ex-libris* pour ses amis, et, s'il aborda plus d'une fois de trop vastes compositions, c'est avec un désintéressement dont il faut lui tenir un grand compte. Il est bon d'offrir aux jeunes générations l'exemple de loisirs aussi noblement occupés, malgré les occasions de dissipation qu'offre trop fréquemment une brillante position de fortune.

Ce malheureux événement se produisait au moment où la Société archéologique renouvelait son bureau, qui s'est trouvé ainsi constitué pour les deux années qui vont suivre : *Président*, M. Charles Marionneau, *Vice-Président*, M. Villers; *Secrétaire général*, M. Léon Maitre; *Tresorier*, M. Petit; *Archiviste*, M. Prével fils.

La Société académique a, de son côté, procédé à de nouvelles élections, et le dimanche 29 novembre, elle a tenu sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le docteur Le Houx, dans la grande salle du cercle des Beaux-Arts, qui avait peine à contenir la réunion élégante et

choisie qu'attirent toujours ces solennités. — Les trois discours et rapports d'usage ont été prononcés au milieu de la plus sympathique attention, et l'on a beaucoup remarqué que l'auditoire a vivement applaudi tous les passages de ces morceaux oratoires dans lesquels la pensée s'est élevée vers Dieu, ou qui ont affirmé les grands principes religieux et sociaux, et les bienfaits de la civilisation chrétienne. •

Le discours de M. le docteur Le Houx sur « la tradition ou les traditions » est une œuvre fort remarquable : il nous est impossible ici de l'analyser longuement; mais nous en citerons quelques fragments propres à mettre en relief les idées principales de cette brillante conférence. La tradition, selon le savant docteur, « c'est l'expérience, c'est le faisceau plus ou moins bien lié de mœurs, de sentiments, de doctrines, de coutumes et de croyances, livrées au présent par le passé »; et le but de son travail est de rechercher si « ce legs mérite notre reconnaissance et nos respects, ou bien si le culte de la tradition, comme on l'a appelé, n'est, au contraire, qu'une superstition digne de pitié, la marque d'une insigne faiblesse de l'esprit humain et une entrave à son développement, ainsi qu'aux progrès de l'humanité elle-même. »

La solution se devine d'avance; mais nous ne résistons pas au plaisir de citer ce passage éloquent, où, arrivant aux traditions qui existent en dehors du domaine religieux, l'orateur aborde une question capitale :

Mais comment concilier le respect de la tradition et l'amour du progrès? Ne faut-il pas sacrifier de toute nécessité l'un à l'autre? Tel n'est pas notre sentiment, et il nous paraît reposer sur une juste appréciation de la nature des choses. Nul, nous aimons à le penser, ne saurait être tenté de confondre l'esprit de tradition avec l'esprit de routine. La tradition et la routine ne sont pas plus synonymes que le progrès et la mutation ne le sont eux-mêmes. Evidemment tout changement n'est pas un progrès; et, pour mériter ce nom, il doit réaliser une amélioration, soit en substituant le bien au mal, soit en faisant succéder le mieux au bien lui-même.... Non, jamais on ne nous persuadera qu'une des conditions du progrès d'un peuple soit de lui enseigner à vouer au passé une haine aussi injuste qu'impie et de lui désapprendre le respect et l'amour des aïeux pour les remplacer par l'outrage et l'affront. La patrie n'est-elle plus une mère, et le précepte du Décalogue qui ordonne d'honorer sa mère afin d'avoir de longs jours, ne lui est-il donc pas applicable? Oh! malheur aux nations qui, loin d'obéir à ces nobles instincts du cœur, méconnaissent ce devoir sacré et ne craignent pas de se montrer filles ingrates et dénaturées....

Ah! c'est surtout au lendemain de catastrophes inouïes et de crimes plus effroyables encore, au souvenir de ces jours néfastes et si pleins d'angoisses que nous avons traversés, qu'il est utile, qu'il est nécessaire pour un pays, de se retremper aux sources de sa vie, d'évoquer ses anciennes mœurs, ses anciennes croyances, ses antiques traditions nationales. Fils respectueux et confiants, interrogeons pieusement le passé de la France, notre vieille patrie, non pas pour le faire revivre tel

quel dans une copie servile et nous attarder dans des anachronismes puérils, mais pour lui demander et y puiser le secret de cette force qui, tant de fois depuis quarante-cinq ans, l'a préservée de la ruine ou sauvée d'une décadence imminente.

Brisons avant tout, et sans plus de retard, avec ce préjugé funeste qui, parquant notre patriotisme dans une France née d'hier, faisait dire jadis à Voltaire que nous n'existions que depuis six-vingts ans, que tout commençait à Louis XIV, et persuade aujourd'hui aux nouvelles générations, auxquelles on l'a dit et répété à satiété, que la France date seulement de la révolution de la fin du siècle dernier. Elles en sont si bien convaincues, ajoute M. de Ribbe, qu'elles ne recherchent plus dans le passé ce qu'il leur serait si utile de connaître : la philosophie morale et pratique de notre histoire. Non, Messieurs, la France remonte à des origines plus hautes et plus lointaines : elle date du Christ adoré par Clovis, mais en dépit de ce vieux millésime, vous n'avez point à craindre la caducité pour notre mère bien-aimée, car elle porte toujours en elle, depuis cette époque mémorable, l'idée qui la fera éternellement jeune et la rendra immortelle, aussi longtemps qu'elle lui restera fidèle : l'idée chrétienne, demeurée obstinément la tradition française par excellence.

M. Julien Merland, secrétaire-général de la société, prit la parole après M. le docteur Le Houx, et dans un long rapport, très-précis et très-bien étudié, passa en revue tous les travaux de la société académique pendant l'année 1873-1874.

Puis, M. le docteur Malherbe, secrétaire-adjoint, se leva pour rendre compte, au nom de la commission des prix, des concours de l'année 1874. Les récompenses n'ont pas été nombreuses et nous entendions plusieurs personnes, en sortant de la séance, exprimer le regret que la Société académique se fût montrée aussi parcimonieuse. Après les brillants éloges décernés par M. le rapporteur aux quatre lauréats, on s'attendait à de plus solides témoignages de satisfaction, et la meilleure manière, pour la Société, d'attirer à elle à l'avenir des travaux aussi remarquables que ceux qui ont été couronnés cette fois, serait de leur décerner de plus riches couronnes. Quoi qu'il en soit, voici le bilan des récompenses :

A M. René Pocard-Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées, notre collaborateur et ami, une  *médaille de bronze*  pour son  *Étude sur la géographie armoricaine, au commencement et à la fin de l'occupation romaine* , étude publiée dans les mémoires de l'Association bretonne pour 1873 (congrès de Quimper), et dont le tirage à part est aujourd'hui complètement épuisé.

A M. Achille Millien, une  *mention honorable*  pour sa pièce de vers la  *Perquisition* .

A M. Emile Vial, une  *mention honorable*  pour son traité de la  *Chimie des sucres* .

A M. Robert Oheix, avocat à Savenay, une  *mention honorable*  pour son étude sur un moine breton du IX<sup>e</sup> siècle, saint Convoyon, qui fonda, sous le règne de Louis le Débonnaire, le célèbre monastère de Redon.

L'intermède musical habituel avait été composé de morceaux fort heureusement choisis, et nous avons remarqué principalement le soin tout spécial avec lequel a été interprété le *scherzo* d'une fantaisie de notre compositeur nantais, M. Albert Bourgault-Ducoudray. On a écouté avec le plus grand plaisir cette œuvre d'un grand effet, où, sous le plus léger accompagnement des violons, un motif d'une rare distinction est redit successivement par le cor et le violoncelle, puis repris en *tutti* par tous les instruments.

Voici la composition du bureau de la Société académique pour l'année 1875: MM. Lambert, *président*; — Dr Lefevre, *vice-président*; — Dr Albert Malherbe, *secrétaire-général*; — Maître, *secrétaire-adjoint*; — Doucin, *trésorier*; — Delamare, *bibliothécaire*; — Prével fils, *bibliothécaire-adjoint*.

La séance solennelle de la Société académique nous en rappelle une autre, la séance de rentrée de l'École de médecine et de l'École supérieure des lettres, des sciences et des arts, qui a eu lieu le mois dernier. Un savant professeur d'histoire, M. Carissan, a prononcé dans cette solennité un très-intéressant discours sur l'*Enseignement de l'histoire à Nantes depuis le siècle dernier*, et nous en détacherons cette page sur un de nos compatriotes, le regretté J.-M. Le Huérou :

Plus de dix ans s'écoulerent encore avant que la province ne fût dotée, comme Paris, de l'enseignement officiel de l'histoire; Nantes en fut pourvue avant Rennes, mais seulement en décembre 1831. Il fut inauguré parmi nous par un maître, dont le rare talent, la science profonde, l'existence mélancolique et voilée, la fin prématurée et sinistre, attachent aux débuts de notre chaire d'histoire un intérêt particulier et douloureux. Julien-Marie Le Huérou fut trois ans professeur d'histoire à Nantes, de la fin de 1831 à la fin de 1834, et il y traça les premières esquisses de ces ouvrages éminents qui auraient dû lui assurer une gloire plus éclatante, les *Institutions mérovingiennes* et les *Institutions carlovingiennes*, publiées dix ans plus tard. Le Huérou n'était pas seulement un érudit de premier ordre, un feudiste pénétrant, c'était aussi un penseur original et un vigoureux écrivain. Ses vues sur le rôle complexe de l'Église, des institutions romaines, de la royauté et des coutumes germaniques dans la vie politique et sociale de la Gaule mérovingienne, ses analyses et ses théories sur les vraies origines de la féodalité, qu'il place dans les institutions domestiques et non pas seulement militaires des Germains d'avant l'invasion, nous révèlent en lui un génie puissant auquel il n'a manqué que le temps pour se placer à la tête des historiens de l'école philosophique. Il contredit et rectifie Montesquieu et Guizot, l'un sur la persistance de la société romaine après la conquête, l'autre sur le vrai caractère du vasselage germanique, et il prouve qu'il en a le droit. Les vains et faux systèmes de Boulainvilliers et de Mably sont facilement renversés par lui, mais il a la bonne foi de rendre justice à celui de l'abbé Dubos, qui seul avait su découvrir la route de la vérité. Le Huérou est assez fort dans sa simplicité pour être impartial et pour juger avec compétence tous ses devanciers. Dans la mine obscure

de nos origines, il a su trouver le filon, l'éclairer et le suivre. La vérité scientifique et la vérité religieuse lui sont également précieuses. « Vous savez, lui écrit en 1840 le conseiller de l'Université Rendu, vous savez si j'estime l'enseignement de l'histoire, ce premier instrument de vie ou de mort que la Providence a déposé entre nos mains. Vous enseignez l'histoire et vous êtes chrétien. Je me félicite de votre belle mission et je m'associe à vos succès par tous mes désirs et toutes mes espérances. »

— Au moment où paraissait notre dernière livraison, un courrier apportait au palais épiscopal de Luçon un décret nommant M<sup>gr</sup> Colet archevêque de Tours et une lettre du nonce qui, faisant violence à la modestie du prélat et à son cœur si attaché à la Vendée, rendait tout refus désormais impossible. M<sup>gr</sup> Colet avait refusé déjà les archevêchés d'Auch, de Sens et de Reims: il en aurait fait tout autant de celui de Tours, si son dévouement filial au Saint-Père ne lui avait fait cette fois un devoir d'accepter. La Vendée ne peut qu'applaudir à un choix si flatteur, tout en le regrettant profondément. Né à Gérardmer, dans les Vosges, en 1806, et bientôt vicaire-général de Dijon, l'évêque de Luçon se mit résolument au travail dès le jour de son entrée dans sa cathédrale, en 1861, et mena dans son diocèse, dit un biographe en situation de le bien connaître, la vie laborieuse et mortifiée qu'il avait adoptée dès sa jeunesse :

Il maintint la discipline sans multiplier les ordonnances; il prévint le mal pour n'avoir pas à le punir; il éteignit les dettes diocésaines sans imposer aux fidèles de nouvelles charges. Sous sa prévoyante administration, les séminaires furent florissants, et, si la guerre de 1870 enleva de nombreuses vocations, les études demeurèrent fortes. Grâce à ses soins, l'institution Richelieu, fondée par M<sup>re</sup> Baillès, ouverte par M<sup>re</sup> Delamare, jeta ses racines et porta ses fruits, fruits de science, fruits de réconciliation et de paix entre les différentes classes de la société. Les Frères de Saint-Gabriel, les religieuses des Sacrés-Cœurs virent leurs institutions s'affermir et leurs œuvres prospérer par les sages avis du pieux évêque, tandis que les autres congrégations recevaient des marques non équivoques de sa sollicitude. M<sup>re</sup> Colet est un de ces hommes rares qui gagnent à être connus. Il quitte la Vendée au moment où la Vendée, plus à même de le connaître, s'attachait le plus à lui. De toutes parts nous arrivent des renseignements qui nous disent combien il est regretté. Des hommes éloignés des idées chrétiennes lui rendent eux-mêmes justice.

Le siège de saint Martin sera dignement occupé par un prélat aussi vertueux et aussi vénéré de tous ses collègues dans l'épiscopat.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATUM. — M. René Kerviler nous prie de signaler dans son dernier article sur le troisième duc de Coislin une erreur, dont il doit la constatation à l'érudition obligeante de M. Eugène de la Gournerie. A la note 2 de la page 389 il ne faut point lire que le dernier marquis de Coislin est mort sans enfants, mais *sans fils*. Le nom de Coislin s'est éteint avec lui, car il n'a laissé que deux filles, M<sup>mes</sup> la comtesse de Valon d'Ambrugeac et la marquise Ponte de Nieul.

## BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

---

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, 1874. 1<sup>er</sup> semestre. Vol. 4 de la 5<sup>e</sup> série. In 8°, 325 p. — Nantes, imp. V<sup>e</sup> Mellinet. 5 fr. par an pour Nantes, 7 fr. hors Nantes.

COURS DE DICTÉES SUR LES RÈGLES ET LES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE ; par M<sup>me</sup> Lèbe-Gigun, directrice honoraire des études de la maison nationale de Saint-Denis. In-12, 358 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; Paris, lib. Lecoffre.

FAMILLE (LA) MONVAL, par Lucien Darville. Un vol. in-18 jésus, 258 p. — Paris, Lecoffre..... 2. »

FILLE (LA) DE CARILÈS, par M<sup>me</sup> Colomb. Un vol. in-8° raisin, illustré de 101 gravures sur bois. — Paris, Hachette. Broché, 5 fr. — cartonné, 8 fr.

NORMANDIE (LA), LE PERCHE, LA BRETAGNE. Notes et souvenirs. In-18 jésus, 113 p. — Orléans, imp. Jacob.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'ABBÉ THOREAU, CHANOINE HONORAIRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE NANTES ET CURÉ DE LA PAROISSE DU PETIT-AUVERNE. In-18, 63 p. — Châteaubriant, imp. et lib. Drouard.

PARROSIAN ROMEN LATIN HA BREZONEK, a zo ebarz oferennou ha gousperou ar zuliou hag ar goueliou, ha re ann holl zent a bere ann ofiz a hell beza great d'ar zul ; ann ofiz hanter-noz, etc. In-32, 116 p. — Rennes, imp. Vatar.

POLE (LE) ET L'ÉQUATEUR. Etudes sur les dernières explorations du globe, par Lucien Dubois. Nouvelle édition, mise au courant des plus récentes découvertes. Un vol. in-18 jésus, XII-302 p., avec une carte. — Paris, Lecoffre..... 2. »

RECHERCHES SUR L'EMPLOI DES CHRONOMÈTRES A LA MER ; par Aved de Magnac, lieutenant de vaisseau. In-8°, 92 p. — Brest, imp. Lefournier aîné ; Paris, lib. Gauthier-Villars.

REVUE AGRICOLE des fumiers, varecks, maerl, noir animal, guano, cendre de varech, engrais chimique, maladie de la pomme de terre ; par Ad. Mineur. In-12, 52 p. — Tréguier, imp. et lib. Le Flem.

STATUTS ET RÈGLEMENTS DU DIOCÈSE DE NANTES. In-12, 217 p. — Nantes, imp. V<sup>e</sup> Mellinet.

---

# TABLE GÉNÉRALE DU TOME TRENTE-SIXIÈME

ANNÉE 1874. — DEUXIÈME SEMESTRE.

## JUILLET.

Annales guérandaises. — La noble et très-ancienne confrérie Monseigneur saint Nicolas de Guérande, par M. <i>F. Jégou</i> .....	5
Un portrait de Molière en Bretagne (suite), par M. le baron de <i>Wismes</i> .....	15
Une entrevue, proverbe, par M. <i>Alfred de Courcy</i> .....	36
Études historiques. — La Restauration, par M. l'abbé <i>P. Teulé</i> ...	48
Notices et comptes rendu. — <i>La Main de velours ; Bretons et Vendéens</i> , de M <sup>lle</sup> Gabrielle d'Éthampes; <i>Dernières poésies</i> , de M. Raymond du Doré, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	56
La vie et les œuvres de M. Jean-Marie de La Mennais, par M. <i>S. Ropartz</i> .....	63
Nos artistes au Salon, par M. <i>Lucien Dubois</i> .....	68
Liste des victimes de Quiberon (suite), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	76
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	85
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	88

## AOÛT.

La Bretagne à l'Académie française. — IV. Pierre du Cambout, second duc de Coislin (1662-1710), par M. <i>René Kerviler</i> .....	89
Annales guérandaises. — La noble et très-ancienne confrérie Monseigneur Saint Nicolas de Guérande (fin), par M. <i>F. Jégou</i> ....	99
Petits poèmes vendéens. — La dernière lutte, par M. <i>Émile Grimaud</i> .....	113
Mélanges historiques et archéologiques. — III. Saint Vincent Ferrier dans le diocèse de Saint-Brieuc, par M. <i>A. de Barthélemy</i> .....	121
Un portrait de Molière en Bretagne (suite), par M. le baron de <i>Wismes</i> .....	125



Notices et comptes rendus. — <i>Le Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes</i> , deuxième volume, de MM. A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> . — <i>Jean-Jacques Rousseau et le siècle philosophe</i> , de M. L. Moreau, par M. <i>Hippolyte Le Gouvello</i> . — <i>Le Druides du Bocenno</i> , tragédie, de M. l'abbé Max. Nicol, par M. <i>Prosper Blanchemain</i> .....	140
Liste des victimes de Quiberon (suite), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	151
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	161
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	168

## SEPTEMBRE.

L'abbé Jean-Marie de La Mennais, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .	169
Poètes et historiens bretons. — M. de Beauchesne, par M. <i>Edmond Biré</i> .....	181
La Bretagne à l'Académie française. — IV. Pierre du Cambout, second duc de Coislin (1662-1710) (suite), par M. <i>René Kerviler</i> .....	198
Souvenirs des guerres de Vendée. — Le grand Michâ et le camp du Cormier, par M. l'abbé <i>L. Augereau</i> .....	209
Profil contemporains. — M. Guépin, préfet de la Loire-Inférieure, par M. <i>Jacques Devannes</i> .....	214
Liste des victimes de Quiberon (suite), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	225
Chronique. — I. Le voyage du maréchal de Mac-Mahon en Bretagne. — II. Le congrès de l'Association bretonne, par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	234
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	256

## OCTOBRE.

Etudes historiques. — La Bretagne au XI <sup>e</sup> siècle. Sa réorganisation politique et religieuse, par M. <i>Arthur de la Borderie</i> .....	257
Profil contemporains. — M. Guépin, préfet de la Loire-Inférieure (fin), par M. <i>Jacques Devannes</i> .....	268
Poésie. — Providence, par M. le V <sup>e</sup> <i>Hippolyte de Lorgetil</i> .....	278
La Bretagne à l'Académie française. — V. Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, troisième et dernier duc de Coislin (1664-1732), par M. <i>René Kerviler</i> .....	293
Notices et comptes rendus. — <i>Hagiographie du diocèse d'Amiens</i> , de M. l'abbé Corblet, par <i>Dom Fr. Plaine</i> .....	309
Chronique.....	324
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	336

## NOVEMBRE. 1

Les dernières expéditions au pôle Nord, par M. <i>Lucien Dubois</i> ....	337
Études historiques. — La Bretagne au XI <sup>e</sup> siècle. Sa réorganisation politique et religieuse (suite), par M. <i>Arthur de la Borderie</i> ..	351
Contes et récits populaires des Bretons. — La couronne du roi Hoël III, par M. <i>Adolphe Orain</i> .....	367
La Bretagne à l'Académie française. — V. Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, troisième et dernier duc de Coislin (1664-1732), (fin), par M. <i>René Kerviler</i> .....	374
Poésie. — Souvenir d'enfance, par M. <i>N. Mille</i> .....	393
Notices et comptes rendus. — <i>La fête de Madeleine</i> , de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. <i>Prosper Blanchemain</i> .....	397
Liste des victimes de Quiberon (suite), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	399
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	408
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	416

## DÉCEMBRE.

Le général de la Moricière, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	417
A travers les livres d'étrennes, par M. <i>Lucien Dubois</i> .....	428
Poésie. — Les spectres lumineux, par M. <i>Émile Péhant</i> .....	447
Noël du Fail. — Nouvelle édition de ses œuvres et documents inédits, par M. <i>Arthur de la Borderie</i> .....	456
Liste des victimes de Quiberon (suite), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	477
Notices et comptes rendus. — Le R. P. Armand de Ponlevoy, de la Compagnie de Jésus, par <i>Dom François Plaine</i> . — <i>Salomon et la reine de Saba</i> , de M. le C <sup>te</sup> de Saint-Jean, par M. <i>Prosper Blanchemain</i> .....	482
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i> .....	486
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	492

# TABLE DES ARTICLES

## PAR ORDRE DE MATIÈRES.

### HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — La noble et très-ancienne confrérie Monseigneur Saint-Nicolas de Guérande, par M. F. Jégou, 5-15, 99-112. — La Restauration, par M. l'abbé P. Teulé, 48-55. — Liste des victimes de Quiberon (suite), par M. Eugène de la Gournerie, 76-84, 151-160, 225-233, 399-407, 477-485. — Saint Vincent Ferrier dans le diocèse de Saint-Brieuc, par M. Anatole de Barhélémy, 121-124. — La Bretagne au XI<sup>e</sup> siècle. Sa réorganisation politique et religieuse, par M. Arthur de la Borderie, 257-267, 351-366.

BIOGRAPHIE. — L'abbé Jean-Marie de La Mennais, par M. S. Ropartz, 63-67. — M. Rio, 85-86, 161; Pierre du Cambout, second duc de Coislin (1662-1710), 89-98, 198-208; Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, troisième et dernier duc de Coislin (1664-1732), par M. René Kerviler, 293-308, 374-392. — M. Louis Galles, 161-162. — M. Guépin, préfet de la Loire-Inférieure, par M. Jacques Devannes, 214-224, 268-277. — M. le baron Alfred du Fougerais, 285. — M. de Kerdanet, 408-409. — M. l'abbé Michaud, 409-410. — L'amiral Dalmas de Lapérouse, 410. — M. Plihon, 411. — M. Jugelet, 411-412. — Le R. P. Armand de Ponlevoy, de la Compagnie de Jésus, par Dom François Plaine, 482-484.

ARCHÉOLOGIE. — Une inscription phénicienne à Guérande, 87.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Le Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, 2<sup>e</sup> volume, de MM. A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. Eugène de la Gournerie, 140-143. — *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, de M. l'abbé Corblet, par Dom Fr. Plaine, 309-323.

FAITS CONTEMPORAINS. — Le voyage du maréchal de Mac-Mahon en Bretagne, 234-243. — Le Congrès de l'Association bretonne à Vannes, 243-253. — Chronique, par M. Louis de Kerjean : — de juillet, 85-87; — d'août, 160-167; — de septembre, 234-235; — d'octobre, 324; — de novembre, 408; — de décembre, 486-491.

### LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Une Entrevue, proverbe, par M. Alfred de Courcy, 35-47. — Le grand Michà et le camp du Cormier, souvenir des guerres de Vendée, par M. l'abbé Augereau, 209-213. — Les dernières

expéditions au pôle Nord, par M. *Lucien Dubois*, 337-350. — La couronne du roi Hoël III, par M. *Adolphe Orain*, 367-373.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Un portrait de Molière en Bretagne (suite et fin), par M. le Bon *de Wismes*, 16-34, 125-139, 309-319. — L'abbé Jean-Marie de La Mennais, par M. *Eugène de la Gournerie*, 169-180. — M. de Beauchesne, par M. *Edmond Biré*, 181-197. — Noël du Fail. Nouvelle édition de ses œuvres et documents inédits, par M. *Arthur de la Borderie*, 456-476.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *La Main de velours ; Bretons et Vendéens*, de M<sup>lle</sup> Gabrielle d'Éthampes ; *Poésies dernières*, de M. Raymond du Doré, par M. *Eugène de la Gournerie*, 56-62. — *Jean-Jacques Rousseau et le siècle philosophe*, de M. L. Moreau, par M. *Hippolyte le Gouvello*, 143-147. — *Le Druide dn Bocenno*, tragédie de M. l'abbé Max. Nicol, 147-150; — *La Fête de Madeleine*, de M. Ch. Robinot-Bertrand, 397-398; *Salomon et la reine de Saba*, de M. le C<sup>te</sup> de Saint-Jean, par M. *Prosper Blanchemain*, 484-485. — *Le général de la Moricière*, de M. E. Keller, par M. *Eugène de la Gournerie*, 417-427. — *Les Livres d'étrennes pour 1875*, 426-446, par M. *Lucien Dubois*.

POÉSIE. — La dernière lutte, petit poème vendéen, par M. *Émile Grimaud*, 113-120. — Providence, par M. le V<sup>te</sup> *Hippolyte de Lorgeril*, 278-292. — Souvenir d'enfance, par M. *N. Mille*, 393-396. — Les Spectres lumineux, par M. *Emile Péhant*, 447-455.

#### BEAUX-ARTS.

*Nos artistes au Salon*, par M. *Lucien Dubois*, 68-75. — *Les peintures décoratives de Paul Baudry*, 330-335.

#### BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 168, 256, 336, 416, 492.

## TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

- AUGEREAU (Abbé). — Le grand Michà et le camp du Cormier, souvenir des guerres de Vendée, 209-213.
- DE BARTHÉLEMY (Anatole). — Saint Vincent Ferrier dans le diocèse de Saint-Brieuc, 121-124.
- BIRÉ (Edmond). — M. de Beauchesne, 181-197.
- BLANCHEMAIN (Prosper). — *Le Druides du Bocenno*, tragédie, par M. l'abbé Max. Nicol, 147-150. — *La Fête de Madeleine*, par M. Ch. Robinot-Bertrand, 397-398. — *Salomon et la reine de Saba*, de M. le C<sup>te</sup> de Saint-Jean, 484-485.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — La Bretagne au XI<sup>e</sup> siècle. Sa réorganisation politique et religieuse, 257-277, 351-366. — Noël du Fail. Nouvelle édition de ses ouvrages et documents inédits, 456-476.
- DE COURCY (Alfred). — Une Entrevue, proverbe, 35-47.
- DEVANNES (Jacques). — M. Guépin, préfet de la Loire-Inférieure, 214-224, 268-277.
- DUBOIS (Lucien). — Les dernières expéditions au pôle Nord, 337-350. — Nos artistes au Salon, 68-75. — A travers les livres d'étrennes, 428-446.
- DE LA GOURNERIE (Eugène). — Liste des victimes de Quiberon (suite), 76-84, 151-160, 225-233, 399-407, 477-485. — *Le Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, 2<sup>e</sup> volume, par MM. A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro, 140-143. — L'abbé Jean-Marie de La Mennais, 169-180. — *La Main de velours ; Bretons et Vendéens*, par M<sup>lle</sup> Gabrielle d'Ethampes, 56-57. — *Poésies dernières*, par M. Raymond du Doré, 57-62. — *Le général de la Moricière*, par M. E. Keller, 417-427.
- LE GOUVELLO (Hippolyte). — *Jean-Jacques Rousseau et le siècle philosophe*, par M. L. Moreau, 143-147.

- GRIMAUD (Emile). — La dernière Lutte, petit poème vendéen, 113-120.
- DE KERJEAN (Louis). — Chronique, de juillet, 85-87; — d'août, 160-167, — de septembre, 234-235; — d'octobre, 324-325; — de novembre, 408-415; — de décembre, 486-491.
- KERVILER (René). — Pierre du Cambout, second duc de Coislin (1662-1710); 89-98, 198-208. Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, troisième et dernier duc de Coislin (1664-1732), 293-308, 374-392.
- DE LORGERIL (V<sup>te</sup> Hippolyte). — Providence, poésie, 278-292.
- MILLE (N.). — Souvenir d'enfance, poésie, 393-396.
- OBAIN (Adolphe). — La Couronne du roi Hoël III, 367-373.
- PÉHANT (Emile). — Les Spectres lumineux, poésie, 447-455.
- PLAINE (Dom-François). — *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet, 309-323. — Le R. P. Armand de Ponlevoy, de la Compagnie de Jésus, 482-484.
- ROPARTZ (S.). — L'abbé Jean-Marie de La Mennais, 63-67.
- TEULÉ (Abbé P.). — La Restauration, 48-55.
- DE WISMES (Bon). — Un portrait de Molière en Bretagne (suite et fin), 16-34, 125-139, 309-319.
-

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

- Abîmes (les) de la mer*, par William Thomson, 436-437.
- Arts (les) au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. Paul Lacroix, 444-446.
- Bibliothèque (la) des merveilles (ouvrages nouveaux)*, 439-440.
- Bretons et Vendéens*, par M<sup>lle</sup> Gabrielle d'Ethampes, 56-57.
- Comètes (les)*, par M. A. Guillemin, 431-433.
- Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 430-431.
- Druide (le) du Bocenno*, tragédie, par M. l'abbé Max. Nicol, 147-150.
- Fête (la) de Madeleine*, par M. Ch. Robinot-Bertrand, 397-398.
- Général (le) de la Moricière*, par M. E. Keller, 417-427.
- Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet, 309-323.
- Histoire de France, racontée à mes petits-enfants*, T. IV, par M. Guizot, 428-429.
- Histoire de la Restauration*, par M. H. de Lespinois, 48-55.
- Histoire de saint Louis*, par Joinville, 440-443.
- Jean-Jacques Rousseau et le siècle philosophe*, par M. L. Moreau, 143-147.
- Livre (le) doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, par MM. A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro, 140-143.
- Main (la) de velours*, par M<sup>lle</sup> Gabrielle d'Ethampes, 56-57.
- Poésies dernières*, par M. Raymond du Doré, 57-62.
- Terre (la) de servitude*, par Stanley, 434-435.
- Terre (la) et le récit biblique de la création*, par M. B. Pozzy, 438-439.
- Tour (le) du monde*, année 1873, 429-430.
- Vie (la) et les œuvres de Jean-Marie Robert de La Mennais*, par S. Ropartz, 169-180.

---

Nantes, imprimerie Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.











DUE DEC 14 1921

Mail 1/15/45

